PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

HUMANITIES RESEARCH COUNCIL
SPECIAL GRANT

FOR

FRENCH AND ITALIAN ART 1400-1800

22 9079

BULLETIN MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

3e. Série, Tome 2e., 22e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,
DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.
CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.
ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1856.

BULLETIN
MONUMENTAL.

Le *Bulletin monumental* paraît de six semaines en six semaines en 8 n^{os}. ornés de planches. Le prix de l'abonnement est de 15 fr.

Ce recueil est parvenu au 2e. volume de la 3e. série (22e. de la collection). Plusieurs volumes de la 1re. série étaient épuisés ; c'est pour combler cette lacune que notre éditeur a cru devoir réimprimer le deuxième volume et même quelques feuilles du premier pour recompléter des collections. MM. les archéologues peuvent donc se les procurer à un prix même réduit, en prenant des collections entières.

S'adresser à M. Hardel, rue Froide, à Caen.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

3e. Série, Tome 2e., 22e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,
DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.
CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.
ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1856.

LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO
NOV 19 1981
N
2
B95
t.22

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

MALADIÈRE DE DIJON;

Par M. Joseph GARNIER,

Archiviste de la ville de Dijon, membre de la Société française d'archéologie.

Quand, parvenu à l'extrémité de la rue Ste.-Catherine, on a franchi le bras du Suzon qui enveloppe cette partie du faubourg St.-Nicolas, on découvre à droite un vaste enclos dont les bâtiments, quoique dominés par une chapelle, paraissent exclusivement consacrés aux besoins d'une exploitation rurale. C'est en effet une ferme; mais rien, si ce n'est le nom et quelques pierres tombales, ne rappelle aujourd'hui qu'il y a deux siècles encore, quand la lèpre, ce mal hideux, venait frapper nos pères, c'était là que, retranchés pour ainsi dire du nombre des vivants, ils venaient chercher un refuge contre leur misère, du soulagement à leurs souffrances, un abri pour mourir.

Si, curieux de connaître le passé de cet établissement, on recourt aux historiens du pays, Dom Plancher garde le silence, Courtépée lui consacre quelques lignes noyées dans un paragraphe relatif au faubourg St.-Nicolas; Girault, dans ses *Essais sur Dijon*, paraphrase Courtépée à l'aide de renseignements puisés dans Grosley.

L'insuffisance de ces diverses notices, en présence des curieux documents conservés dans nos Archives; le désir de fournir à la Compagnie l'occasion de publier des tombes aussi rares qu'intéressantes, m'ont inspiré la pensée de cette étude sur la *mésellerie* en Bourgogne. C'est une page peu connue de notre histoire charitable, et, à ce titre, peut-être aura-t-elle quelque droit à l'indulgence du lecteur.

L'opinion la plus généralement admise fait de la lèpre une maladie originaire des bords du Nil. Ceci posé, on ne s'étonnera pas si, renfermé dans les limites de ce travail tout d'intérêt local, et d'ailleurs parfaitement étranger à la science de la médecine, nous n'ajoutons point de nouvelles conjectures à celles auxquelles la terrible maladie dont nous allons esquisser l'histoire à Dijon a déjà donné lieu; si nous ne recherchons pas à quelle époque elle pénétra dans nos pays, qui l'y inocula, et si, comme l'ont prétendu certains auteurs, la lèpre du moyen-âge, différente de la lèpre hébraïque, fut une combinaison de diverses affections psoriques avec les honteuses maladies, fruit de la débauche romaine. Nous dirons seulement que les plus anciens monuments de notre histoire nationale témoignent qu'au VIe. siècle, le nombre des lépreux répandus dans les Gaules était déjà assez considérable pour fixer l'attention des conciles. Ainsi l'on voit, en 549, celui tenu à Orléans obliger les églises à les assister (1). Celui de Lyon, en 583, recommande aux évêques de nourrir et vêtir les lépreux, de peur qu'ils ne vagabondent, *ne vagentur* (2). Pepin-le-Bref, dans un capitulaire de l'an 767, fait de la lèpre un cas de divorce (3). Charlemagne (789) dé-

(1) Conciles de Labbe, V, col. 395.
(2) Concile, édit. de 1715, III, col. 456.
(3) Baluze, *Capit. Reg. Franc.*, I, col. 184.

fend aux ladres de paraître aux assemblées publiques (1), et quatre-vingts ans plus tard, le concile de Worms, tout en les admettant à la communion, leur interdit la présence aux festins (2).

A partir de cette dernière époque, capitulaires, conciles et ordonnances se taisent durant trois siècles sur les lépreux, sans qu'on puisse expliquer les motifs d'un aussi long silence autrement que par les troubles qui accompagnèrent la formation du système féodal. Peut-on en induire que le mal avait disparu ? Non, car l'auteur de la *Vie du roi Robert,* racontant le voyage de ce prince au-delà de la Loire, dit positivement qu'aux environs d'Orléans le nombre des lépreux était considérable (3). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aux XIe., XIIe. et XIIIe. siècles, le frottement de nos populations contre celles de l'Orient, lors des croisades, amena une recrudescence du mal dans des proportions si effrayantes, que bientôt les villes et même la plupart des villages s'en virent infectés.

Cet épouvantable fléau, que le relâchement des mœurs, la malpropreté des vêtements, l'insalubrité des habitations avaient rendu endémique, n'épargnait personne. Quiconque en était atteint pouvait, s'il n'était promptement secouru, se considérer comme voué à la mort la plus affreuse. Le mal, disent les auteurs contemporains (4), se manifestait par des *pointures et mordications* entre cuir et chair, puis des alter-

(1) Baluze, *Cap. Reg. Franc.*, col. 184.

(2) Conciles de Labbe, VIII, col. 952.

(3) *Helgaldi Flor.*, *epist. vitæ Roberti regis*, Dom Bouquet, X, 114, 115.

(4) *Fleur de lys en médecine*, par maître Bernard de Gordon, docteur en médecine à l'école de Montpellier en 1312; imprimé à Paris en 1509.

La Grande Chirurgie de Guy de Chauliac, composée en l'Université de Montpellier en 1363.

Delamarre, *Traité de la Police*, liv. IV, t. XII, ch. I, p. 527.

nances de chaud et de froid suivies d'insomnies. La face enflée, onctueuse, était tantôt livide, tantôt rouge *se tirant à noirseure ;* les sourcils se dépilaient, et le front, tuméfié, formait divers plis s'étendant d'une tempe à l'autre. Bientôt, sous l'influence de la maladie, la voix, d'abord nasillarde, devenait *rauque comme de chat terrible* ; la respiration était oppressée, la forme du visage s'altérait. Des ulcères, des boutons blancs à base verte, couvraient la face. Les yeux, enflammés, *jaillissant hors de leurs paupières enversées,* devenaient d'une fixité effrayante ; le regard, disent alors les vieux praticiens, était *couleur noire, comme la beste Saton.* Les oreilles, rapetissées et ramenées en arrière, étaient mangées d'ulcères ; le nez s'enfonçait par suite de la corrosion du cartilage, et des narines ouvertes au conduit ulcéré découlait incessamment un sang *grumeleux* et corrompu. Les lèvres s'enflaient en se fendillant ; la langue, sèche, noire, coupée de sillons, était semée de grains blancs ; l'haleine devenait infecte ; les cheveux et les poils, *aggrélis et apetissés,* ne pouvaient être arrachés qu'avec un peu de la chair pourrie qui les avait nourris. Le corps se couvrait, chez les uns de pustules ou d'ulcères sans cesse renaissants, chez les autres de taches blanches ou de squames, écailles semblables à celles du poisson. La peau, inégale, rude, insensible, étant coupée, ne rendait de sang qu'une liqueur sanieuse ; souvent on l'arrosait d'eau sans pouvoir la mouiller. Cette insensibilité venait à un tel degré, qu'on pouvait percer le poignet ou les pieds du lépreux sans lui faire souffrir aucune douleur. Enfin, le nez, les pieds, les mains, même les membres se détachaient tout entiers, et par une mort particulière prévenaient celle du malade.

A cette époque, où la doctrine de la contagion était adoptée dans de plus larges proportions qu'aujourd'hui, on comprend quel degré d'horreur devait inspirer la vue d'une

pareille misère. Devant un tel tableau les liens de la nature semblaient brisés, et le malheureux ladre, arraché du foyer domestique, rejeté du sein de la société, allait cacher son malheur dans les lieux écartés ou sur le bord des chemins, sous la hutte que lui élevait la charité publique (1).

Cependant on sentit à la fin le danger de laisser librement vaguer des individus dont le contact était si redoutable. La séquestration absolue du lépreux, prescrite dans les livres de Moïse (2), fut de nouveau appliquée dans toute sa rigueur au nom du salut général. L'Église la sanctionna de son autorité; et, pour frapper davantage les esprits, considérant le lépreux comme mort au monde, elle environna sa séparation d'entre les sains de ses plus lugubres cérémonies. En 1179, le concile de Latran (3) ordonna que toutes les Maladières fussent pourvues d'une chapelle et d'un cimetière, et, à partir de ce moment, le Saint-Siége ne cessa de veiller sur ces établissements, dont l'administration demeura le plus souvent entre les mains du clergé. Mais pendant long-temps plusieurs nobles ou de riches personnages, dédaignant de vivre sous le même toit ou dans la compagnie de ceux d'une plus humble condition dont la lèpre les avait rendus frères, abandonnaient tout ou partie de leurs biens aux monastères, qui les prenaient sous leur tutelle et veillaient à leur entretien. On trouve, dans les archives de l'abbaye de St.-Bénigne, un curieux exemple de ces sortes de donations et des motifs qui les déterminèrent.

Vers 1130, Guy Cornelly, chevalier, vassal des barons de

(1) A Dijon, le Bourg Méseaul, hors la porte Guillaume, sur le chemin de France, et les Argillières, au-delà du faubourg St.-Pierre, sont rappelés dans les anciens titres comme ayant servi de Maladières.

(2) Lévitique, ch. XIII et XIV.

(3) Conciles de Labbe, X, col. 1520.

Til-Châtel, marié à Rezinde, fille de Sigauld, riche seigneur des vallées de la Tille, en avait eu trois filles. Il vivait heureux parmi les siens, quand, dit la charte, *occulto Dei judicio*, sa femme devint lépreuse. Accablé de ce coup qui détruisait ses espérances de bonheur, Guy fit vœu d'aller à Jérusalem pour servir Dieu dans la milice du Temple. Toutefois, comme il avait promis de garder la foi conjugale jusqu'au dernier jour, et ne voulant point, d'un autre côté, laisser ses enfants sans conseil et sans appui, il proposa aux religieux de St.-Bénigne de leur céder les biens provenant de la dot de sa femme, sous la seule condition de la soigner et de l'entretenir ainsi que ses enfants. Ceux-ci acceptèrent, et Guilencus, évêque de Langres, ratifia le traité.

Cependant tous les monastères ne montraient point la même condescendance à l'égard des lépreux. Les religieux de Cîteaux, par exemple, renvoyaient *de jure* les novices qui s'en trouvaient atteints (1) et ne toléraient jamais le séjour des lépreux autour des maisons de l'ordre (2).

L'époque de la fondation de la Léproserie de Dijon est incertaine ; si les curieuses archives qu'elle dut posséder n'étaient pas restées en grande partie chez tous ceux qui, comme nous le verrons plus tard, s'en disputèrent la direction, elles nous eussent fourni de curieux détails sur les premiers temps de la *mésellerie* en Bourgogne. Quoi qu'il en soit, et bien que nos

(1) Novitii qui in probatione incurrunt lepram emittuntur de jure ; sed de misericordia eis provideri poterit (*Stat. select. Capit. gen. ord. Cist.*, ann. 1194, § 7 ; — *Thesaur. anecd. nov.*, t. IV).

(2) De leprosis pro quibus petitur ut permittantur habitare prope domos ordinis nostri, omnino ne fiat interdicitur, ne occasione eorum qui ad præsens videntur aliquid conferre, quibusdam monasteriis trahatur in consequentiam ut passim leprosi veniant in totius ordinis detrimentum et gravamen (*Stat. select. Capit. gen. ord. Cist.*, ann. 1204, § 3 ; — Ibid.).

plus anciens documents ne remontent guères qu'aux premières années du XIIe. siècle, tout porte à croire qu'elle est bien antérieure à cette époque. On l'établit au-delà du faubourg St.-Nicolas, entre la voie romaine de Langres et le prolongement de la rue Ste.-Catherine, qui rejoignait cette voie dans la direction de Ruffey. Des religieux des deux sexes, appelés *fratres et sorores* (1), dirigés par un maître ou recteur (2) relevant de l'abbé de St.-Étienne, patron de la paroisse, furent commis au soin des malades et à la gestion des biens que la charité des ducs, des seigneurs et des particuliers répandait sur un établissement si nécessaire. Les artisans mêmes, plus sujets que d'autres aux maladies dont la Léproserie était le refuge, durent, dans le principe, contribuer à son entretien par des dous ou prestations en nature, suivant les professions; et, à défaut de documents positifs, l'obligation imposée aux bouchers d'apporter à la Maladière les langues des bœufs et vaches, les *fillots* (3) des porcs abattus par eux, ne paraît pas avoir eu d'autre origine (4).

(1) *Fratres leprosorum.* Charte de février 1238, février 1258 (Arch. munic., E, 1); déc. 1269 et déc. 1275 (Arch. hist. de l'Hôp. gén.).

Fratres et sorores leprosorum. Ch. de 1266 (Arch. hist. de l'Hôp.); avril 1279 et avril 1313 (Arch. mun., E, 1). Ils menaient la vie commune, avaient un costume, et devaient suivre les prescriptions recommandées par le concile tenu à Paris, en 1212 (*Concile Hard.*, VI^a pars, sec. col. 2012).

(2) *Magister leprosorum.* Ch. de fév. 1238 et 1258; déc. 1269 et 1313 (Arch. munic., E, 1); déc. 1273 (Arch. hist. de l'Hôp. gén.).

Rector domus leprosorum. Ch. du mois d'avril 1279 (Arch. munic., E, 1).

(3) On appelle *fillots*, à Dijon, le foie et la ratelle enveloppés dans la toilette.

(4) Une transaction du 24 mars 1394, homologuée le 17 fév. 1395-96 par le Parlement de Paris, régla jusqu'à la fin le mode de perception de cette redevance (Arch. munic., *Trés. des Chartes*, E, l. 12, c. 1).

Quand fut instituée la Commune, les droits de juridiction exclusive, remis à ses magistrats, eurent pour effet immédiat de les immiscer dans la gestion d'un établissement créé pour la ville, et qui, sous tous les rapports, intéressait la santé et la police de ses habitants. Peu à peu l'autorité de l'abbé de St.-Étienne céda devant cette puissante influence; aussi vit-on, dès le commencement du XIVe. siècle, le recteur de la Maladière ne rien entreprendre d'important *sine consensu Majoris* (1).

L'absence de documents contemporains nous laisse sans lumière sur le sort de la Maladière, lors de la proscription des lépreux qui ensanglanta les derniers jours du règne de Philippe-le-Long. On sait qu'au mois de juin 1321, sur le bruit répandu que les lépreux du Languedoc, excités par les Juifs, empoisonnaient les puits et les fontaines publics, ce prince, cédant à une terreur que rien ne justifiait, dévoua ces malheureux, coupables d'un crime imaginaire, aux rigueurs de ses impitoyables justiciers. On les poursuivit comme des bêtes fauves, on les tortura, et les bûchers s'allumèrent. La proscription, au dire des historiens, s'étendit sur toute la France; partout les Léproseries furent mises sous la main du roi et leurs habitants arrêtés. Cependant il semblerait qu'en-deçà de la Loire la persécution diminua singulièrement de violence. A Troyes, par exemple, au centre du royaume, les annales de la Léproserie n'en témoignent rien (2); j'en pourrais presque conclure qu'à Dijon, ville placée en dehors de l'influence royale, tout dut se borner à des précautions dictées

(1) Ce ne fut pas sans lutte. En 1226, l'archevêque de Lyon eut beau réintégrer l'abbé dans la direction de la Maladière, la Mairie n'en demeura pas moins la maîtresse.

(2) *Notice historique sur la léproserie de la ville de Troyes.* Troyes, 1849, 1 vol. in-8°.

par les circonstances (1). Toutefois, cette catastrophe dut vivement frapper les esprits, et la preuve, c'est qu'une des clauses du serment que prêtaient les lépreux à leur entrée dans la Maladière les obligeait à dénoncer aux magistrats ceux qu'ils sauraient vouloir empoisonner les puits et les fontaines publics (2).

Au mois de juillet 1321, Charles-le-Bel prescrivit de renfermer les lépreux, et, à défaut de biens suffisants, chargea les localités de les entretenir (3); mesure qui presque partout, et notamment à Dijon, eut pour effet de consacrer les prétentions des magistrats de la ville sur l'administration des religieux et contraignit ceux-ci à se retirer devant les exigences des laïques. C'était le prélude de ce qui arriva, en 1522, à l'hôpital du St.-Esprit. La Mairie, maîtresse du terrain, nomma elle-même le recteur. En 1340, Pierre Petit, clerc, est revêtu de cette dignité. Néanmoins, il faut bien le dire, les nouveaux recteurs ne firent pas oublier les anciens : neuf ans après, leur incurie avait laissé tomber la Léproserie en *si mout grand ruine et desolation en maison, murs clousons et heritaiges*, que la Mairie, ne voulant ni revenir sur le passé, c'est-à-dire rappeler les religieux, ni abandonner le régime des pauvres lépreux, s'avisa d'un expédient qui suffirait à peindre le XIVe. siècle : elle inféoda la Maladière. Le

(1) Néanmoins, des persécutions eurent lieu dans le comté de Tonnerre; et, chose étrange ! elles furent ordonnées par un religieux. On trouve dans le Cartulaire de ce comté, f°. 30 v°., des lettres d'abolition accordées le 16 mai 1323 par le comte Robert de Bourgogne à l'abbé de Pothières, qui, « sens cause, avoit commendé hun homme qui apparoist estre entaichiez de la maladie de mesellerie estre mis en geyne et en tormens, et qui par la force de ladite geyne ledis home fust mort et contre droit et raison. »

(2) Voir plus bas la formule du serment.

(3) *Recueil des Ordon.*, XI, 483.

10 août 1349, l'année même de cette terrible peste noire qui décima l'Europe, la commune, assemblée à cor et à cri au cimetière de St.-Bénigne, voulant reconnaître les bons services de feu Jean Juliot, abandonna à Guillaume, son fils, pour sa vie durant, celle de Philippe son enfant, et celle de leur survivant, le gouvernement de la Maladière, ensemble les maisons, terres, prés, vignes, rentes, censives et droits quelconques, sous la condition d'entretenir, de cultiver les terres, de *pourchasser les droits d'icelle Maladière*, de payer aux malades le *vivre* accoutumé, sans oublier la visitation annuelle du maire et des échevins (1).

Après avoir évincé les religieux du gouvernement de la Maladière, en se réservant tout ce qui touchait à l'admission des lépreux, comme les enquêtes, les ordres de visite des gens suspects de *mésellerie*, la Mairie parvint, dès le commencement du XVe. siècle, à soustraire à l'Official le droit de prononcer la séquestration (2). Elle ne laissa plus à l'Église que ce dont elle ne pouvait la priver, le droit de prononcer sur ce cadavre vivant les dernières prières : spectacle affligeant qui, jusqu'à la moitié du XVIIe. siècle, attrista trop souvent notre ville ; et dont je vais décrire ici le lugubre cérémonial.

Quand la rumeur publique apprenait aux magistrats qu'un habitant était soupçonné d'infection de lèpre, le procureur-syndic commettait aussitôt des médecins et chirurgiens jurés pour s'assurer du fait (3). Si le malade, scrupuleusement

(1) Acte du 10 août 1349 (Arch. de la ville, F, 1, Malad. ; et Arch. de l'Hôp. gén.).

(2) Reg. du Secret de la Mairie.

(3) Voici la teneur d'une de ces commissions :

« Venerando doctori, dominoque meo magistro Petro de Heri doctori medicine.

« Egregie venerandeque domine. Ex quo secundum commune dic-

examiné, présentait les signes univoques et équivoques qui caractérisent la lèpre (1), les experts le déclaraient dans leur rapport (2). La Mairie prononçait alors sa séquestration, et

tum, unica sola pecus inficit omne pecus et ideo sanarum a consorcio quando talis reperitur, digne sequestratur. Si vero morbida non fuerit cum aliis pascere permittitur. Pari modo de contagioso lepre morbo suspecti, si infecti conspiciuntur debent segregari si vero non contaminati tolerandi sunt cum sanis, nam hoc rei publice in augmentum existit. Et ideo quia quidam Hugueta uxoris Thome Bertet folone pannorum in parochia Sancti-Philiberti in vico porte de l'Oische hujus insignis villa Divionis degens morbo lepre fama famante suspecta est et pro tali denunciata ad clamorem vicinorum suorum. Ex debito officii mei vobis ipsam mitto ac de mandato dominorum meorum dominorum majoris et scabinorum rogo vos quatinus dictam Hugotam quanticius commode fieri poterit visitetis partes sui corporis ad hoc apciores omnia signa tam univoca quam equivoca secundum auctorum medicine doctrinam diligenter discuciendo, vocatis vobiscum duobus barbitonsoribus Guillelmo Coquenet et Symone ex juratis dicte ville, mediante salario competenti quia pauper. Relationem vestram super hoc licteratorie sub secreto fideliter clausam dictis dominis meis seu michi dirigendo per quam clare appareat an segreganda aut toleranda existat. Scriptum die quindecima mensis marcii anno Domini millesimo CCCC^{mo} octogesimo quinto.

« T. PONESSETI, *procurator ville et communitatis Divionensis totus vester.* »

(1) Univoques, c'est-à-dire propres à ce genre d'affection. Équivoques, c'est-à-dire communs avec d'autres maladies.

(2) JHESUS MARIA.

« Nous maistre Jehan Allement et Jehan Galendi docteurs en médecines, Perinon Durand, Anthoine Taillant, Guillaume le Fornier, Benoist Barbier, Claude Cullart, Charles Laliffy maistres cirurgiens tous demeurant à Dijon nous somme ce jourd'huy transpourté en la maison de la ville par ordonnance et commandement de maistre Bénigne Bernard procureur de la ville et commune dudit Dijon et illec avons veu visiter et aprover comme il est acostumer de faire en tel cas ung nommer Guillaume de Vessy bouchier demeurant audit Dijon pour veoir

en avertissait le curé de la paroisse, qui la dénonçait au prône. Au jour fixé pour *sa mise hors du siècle*, le curé envoyait au malade, après l'avoir bénie, la triste livrée grise qui devait désormais être son partage ; il gardait seulement le manteau, le chaperon, les gants, la cliquette, la ceinture et le couteau. Bientôt les prêtres l'amenaient en procession à l'église, avec son cortége de parents, d'amis, de voisins, convoqués, hélas! comme pour un convoi. On célébrait l'office des morts, que le patient, isolé des siens, entendait le visage couvert comme un mort dans son cercueil. L'office terminé, le curé lui ayant remis le manteau, le chaperon ainsi que les autres objets, le menait sur le cimetière. Là, prenant trois fois de la terre et la lui mettant sur la tête : « Mon ami, lui disait-il, tu es mort au monde. » Puis ; lui montrant le ciel, il l'exhortait à la résignation. La procession se remettait en marche pour gagner la Maladière, à la porte de laquelle se trouvaient le procureur-syndic de la ville et le recteur. Le cortége arrêté, le syndic, interpellant le pauvre *méseau*, lui demandait quelles étaient ses intentions en se présentant ainsi ; sur sa réponse que, reconnu ladre, il ré-

sy lestoit entacher et malade de une maladie que ont appelle lepre. Et en faisant icelle visitacion et aprove deuement selon Dieu équité et conscience avons trouvé par loppinion générale de tous tant de médecins que des cirurgiens tant par les signes univoques que équivoques que ledit Guillaume de Vessy est malade de ceste contagieuse maladie que ont appelle lepre en sorte et magnière que il doit estre séparé de la compagnie des sains pour le bien de la chose publique. Et ce nous certifions estre vray tesmoing nos saing manuels cy mis le XVIe jour de septembre lan mil cinq cens et XIIIIe.

« Pro me Johan Haller Allemant.

Simon Durand. C. Laliffy.
G. le Fournier.
B. Barbier. J. Galand.
C. Cullart. »

clamait, comme habitant de Dijon, son entrée à la Maladière pour y jouir des droits y attachés, le chapelain s'approchait, et le lépreux, la main nue sur les saints Canons, prêtait publiquement le serment d'obéir au maître de la Maladière en toutes choses *licites et honnêtes ;*

De ne point disposer de ses biens sans son *congié*, et de n'en conserver que l'usufruit ;

D'aimer et *pourchacier* le bien, honneur et profit des magistrats et de la commune ;

De leur dénoncer les *machinations et conspirations de traysons* qu'il découvrirait à l'encontre du souverain ou de la ville ;

De porter *enseigne en habit* qui le fasse reconnaître, *afin que les ygnorans ne conversent avecques lui ;*

Quand il *querera* ses aumônes par la ville, de *cheminer par le milieu de la charriere au dessus du vent et des gens sains, afin que aucuns ne puissent pis valoir ;*

De rapporter fidèlement les aumônes, pour en faire égale distribution entre les autres ladres ;

De ne laver ses mains, ses pieds, *ni aucuns de ses membres, ni ses robes, draps, linges et autres habillements* aux puits et fontaines communs, *si ce n'est en eaue qui par aultruy en sera tirée, sans en rien laisser cheoir ni rejetter esdis puis et fontaines ;*

De dénoncer à la justice la plus prochaine les individus qu'il soupçonnerait avoir *entencion de empoisonner puits, fontaines, rivières, vivres ou autres choses qui puissent grever les corps humains ;*

De garder les droits et profits de la Maladière et du maître et de révéler tout ce qui serait *fait du contraire* par les autres ladres ;

De se soumettre, en cas d'infraction, au châtiment qui lui

sera infligé par le recteur, sauf son recours au maire et aux échevins, collateurs et seigneurs de la dite Maladière.

Un notaire, présent à la cérémonie, dressait acte du tout; des témoins le souscrivaient; et, cette formalité remplie, le lépreux disait adieu à l'assistance; après quoi le recteur, le prenant par la main, *le rendait*, c'est-à-dire l'introduisait dans la Maladière, dont la porte, aussitôt refermée, annonçait au pauvre reclus que sa séparation du monde était devenue une triste réalité (1).

Cette séquestration absolue sous la main de l'autorité municipale, une simple bourgeoise eut pourtant l'insigne faveur de s'y soustraire. C'était en 1455. Son mari, Thibaut Legeart, averti que la Mairie, sur la dénonciation de ses voisins, avait donné l'ordre de la conduire à la Léproserie, la confina secrètement dans sa maison des champs, à la *Renouillère*. Elle y était depuis deux mois, lorsque le propriétaire du jardin contigu, remarquant que les choux qu'il avait plantés étaient tous *chargés de bosses et autres choses superflues, qui lui semblèrent choses venues par le moyen de la maladie de lèpre*, s'enquit, et, ayant découvert la retraite de la lépreuse, lui attribua la singulière végétation qu'il déplorait. Il la dénonça à la Mairie, qui aussitôt manda le mari; mais celui-ci avait pris ses précautions : il exhiba des lettres du duc, qui, sous la promesse d'une claustration complète, l'autorisaient à garder sa femme (2).

Pour un homme appartenant aux classes élevées de la société, le séjour de la Maladière devait être quelque chose d'affreux, un supplice de tous les instants. Le pauvre, lui, habitué dès sa naissance aux misères de la vie, y trouvait

(1) Procès-verbaux de réception des lépreux aux XVe. et XVIe. siècles (Arch. de la ville, E, 1, et Arch. de l'Hôp. gén.).

(2) Regist. du secret de la mairie de Dijon, 1454 à 1455.

une sorte de bien-être sous le rapport de l'alimentation et de la vêture. Il pouvait encore fréquenter les lieux habités ou vaguer librement dans la campagne. Ces tristes jouissances demeuraient interdites à celui-ci. Atteint d'une maladie réputée honteuse et dont le nom seul était une injure (1), pouvait-il, en effet, désirer la vue de ceux qui l'avaient connu dans des jours meilleurs, étaler à leurs yeux et son affligeante livrée et le hideux tableau de ses infirmités? Triste paria, souvent délaissé des siens, rarement osait-il franchir le seuil de la Maladière; il y vivait renfermé sans autre distraction que la culture d'un petit jardin. A des peines morales déjà bien cuisantes, à des nuits sans sommeil, s'ajoutaient encore d'intolérables souffrances, dont une mort affreuse était la perspective. La religion devenait son seul refuge; elle lui aidait à envisager avec calme ce terme de ses maux; elle l'y accoutumait en quelque sorte, en lui rappelant jusqu'au pied des autels que ses jours étaient comptés (2).

Le lépreux *rendu* à la Maladière, le recteur le mettait en possession d'une cellule qu'il lui laissait la facilité de meubler à sa convenance. A sa mort, ces meubles appartenaient à l'établissement, lequel pouvait encore revendiquer les immeubles, si celui-ci ne s'en était pas affranchi en payant

(1) Guiot-Mangey prouve par témoins que Perrenotte, femme Tixier, la *féru et fait sanc* et appelé sanglant *méséauc* (Arch. de la ville, C, Juridic.; Reg. de justice de 1387).

Une même preuve est fournie par J. Crichey (Ibid., Reg. de 1388).

Ponsot, de Lyon, est condamné à 7 sols d'amende pour avoir craché dans la main de Raoul Chapellet, en lui disant qu'il était *méseau* (Ibid., Reg. de 1395 et 1396).

(2) En entrant à l'église, le lépreux voyait sous le porche le *bauley* ou le brancard de cordes qui devait le porter au cimetière; au-dessus de l'abside était déployé le drap mortuaire, et à ses pieds, pour compléter le tableau, les tombes des lépreux qui l'avaient précédé.

au recteur, à son entrée, un droit basé sur la valeur de ces propriétés. Contrairement à ce qui se passait dans d'autres Maladières, le lépreux dijonnais conservait non-seulement l'usufruit, mais la libre disposition de tous ses biens (1), et pouvait succéder, la Coutume de Bourgogne lui reconnaissant cette faculté (2).

Si le mal qui avait motivé l'internement des *méseaux* n'était point encore arrivé à son apogée, c'est-à-dire, pour me servir de l'expression alors en usage, si la lèpre n'était pas *confirmée*, il y avait chance de guérison, et les malades continuaient à la Léproserie le traitement curatif dont voici la formule : saignées suivies de *purges* lentes, puis de plus en plus énergiques. — Lavements laxatifs, *esternutoires, masticatoires, pour purger le chef.* — Exutoires, comme un séton au col, cautères aux bras, aux jambes et sur les commissures du crâne. Ventouses entre les deux épaules, avec scarifications. — Bains quotidiens de plantes émollientes, comme *fumeterre, mélillot, camomille*, suivis d'*oignements* par tout le corps. Mais le remède souverain était celui-ci : On prenait un de ces serpents à dos noir qu'on trouve dans les lieux secs, on lui liait la tête avec la queue, et, dans cette position, on le frappait long-temps avec des verges; après quoi, la tête et la queue étant coupées d'un seul coup, on laissait le reptile dégorger tout son sang; puis on l'administrait par portion au malade. Si l'ingestion déterminait une salivation écumeuse, la *scothomie*, le *syncopin, avec une grande tumeur en tout le corps*, c'était bon signe; on continuait le traitement, on rasait les *bossettes*, on les *oignait;*

(1) Mémoire de Richard Simon, rôtisseur, contre la Mairie, à l'occasion du testament de sa femme, morte à la Maladière. Enquête faite à ce sujet (Arch. de la ville, E, 1, Maladière).

(2) Styles annexés à la Coutume de Bourgogne.

les narines étaient *opilées*, et les sourcils sacrifiés pour régénérer le poil (1).

A la lèpre *confirmée* tout remède ne profitait point. Seulement, en prenant certaines précautions, on pouvait diminuer les souffrances du malade, sinon prolonger sa vie. Les bains étaient, dans ce cas, un des moyens les plus généralement suivis. Toutes les Maladières étaient pourvues de piscines, et les mémoires des cordiers qui figurent dans les comptes de celle de Dijon témoignent que, sous ce rapport, le puits de la *demeurance* des malades n'était pas pour la cour un futile ornement (2).

En confinant les lépreux hors de la société des sains; en leur interdisant l'exercice de tout métier, la société contractait implicitement l'obligation de pourvoir à tous leurs besoins. Aussi, conséquente avec elle-même et dirigée à cet égard par un esprit de charité bien loin de nos mœurs actuelles, y avait-elle pourvu largement. A Dijon, par exemple, des documents qui remontent au XIVe. siècle, témoignent que chaque malade recevait du maître, savoir :

10 sols tournois par chaque trimestre, soit 40 sols par an ;

Une *émine* de blé (3);

(1) *Fleur de lys en médecine*, par Bernard de Gordon, cité plus haut.

(2) Dans une requête adressée, vers 1500, à la Mairie par les lépreux, se plaignant des déportements de la femme de l'un d'eux, il est dit que, quand cette femme voyait Guillemette Babin, lépreuse, *ayant le corps et les jambes enflés par suite de son mal, poisier l'eau du baing dont elle se vouloit aidier en son mal suivant l'ordonnance des médicins*, elle appelait Guillemette, *paillarde, ribaude, et qu'elle se baingnoit pour perdre l'enfant dont elle étoit grosse* (Arch. de la ville, E, 1, Malad.).

(3) L'*émine* contenait seize *carteranches* ou mesures, chaque carteranche contenait 26 litres 716 : ce qui fait que l'émine de Dijon équivalait à 4 hectol. 25 litres 456.

Un individu consommant, par an, terme moyen, 18 doubles-décalitres

Une *émine* d'orge, livrable à la St.-Martin;

A la Toussaint, trois aunes de *camelin* (1) pour son vêtement;

Cinq setiers de vin (2), au temps des vendanges;

Et une *fouasse* (3), blanche le jour de Noël.

Le recteur devait, en outre, leur partager la moitié des langues des bœufs et des vaches tués à la boucherie;

Un quartier de *chatron* (mouton), de veau ou de porc, selon la saison, aux quatre grandes fêtes de l'année (Noel, Pâques, Pentecôte et Toussaint), avec un setier de vin;

Un quartier de lard, le jour de *Carementrant* (4).

Au commencement du XVIe. siècle, ces divers droits furent payés aux lépreux en argent.

Outre ces diverses prestations, les lépreux avaient encore la faculté de mendier par la ville, en se conformant aux prescriptions sanitaires énoncées plus haut. Seulement, le produit de ces quêtes ne leur appartenait pas en propre; ils étaient tenus de le remettre au recteur, qui leur en faisait le partage (5). Les lépreux étrangers ne pouvaient entrer dans la ville qu'aux grandes fêtes de l'année. Le bourreau, s'il en surprenait, confisquait leurs *barrots* (barils), leur besace, les amendait à 12 deniers; s'ils se montraient récalcitrants,

de blé, c'est-à-dire 3 hect. 3 décal., le lépreux avait donc, en blé seulement, un excédant de 65 litres par émine sur sa consommation annuelle.

(1) On entendait par camelin une sorte d'étoffe sèche dans le genre de celle dite aujourd'hui poil de chèvre.

(2) Le setier équivalait à 8 pintes, la pinte à 1 litre 615. Les 5 setiers équivalaient à 64 litres 600.

(3) Pain d'anis.

(4) Mardi-Gras.

(5) La chambre dite des Aumônes était sans doute le lieu où se déposait le produit des quêtes.

il les emprisonnait, sans forme de procès, aux *ceps* de la Maladière (1).

Cependant, de cette faculté réservée aux habitants ou aux natifs de Dijon d'être reçus de plein droit à la Maladière, il ne faudrait pas conclure qu'elle fût inaccessible à toute autre personne. Loin de là : l'exclusion ne portait que sur les pauvres. On conçoit en effet que, s'il en eût été autrement, les ressources de ces hospices, créés seulement en vue de besoins tout locaux, n'y eussent point suffi. Les riches y étaient donc admis, mais sous condition de n'être point à charge. Ainsi, en 1465, Pierre de Malay, secrétaire du duc de Bourgogne, déclaré infect de la maladie de lèpre, obtint une chambre à la Maladière; et, en même temps qu'il reconnaissait n'avoir aucun droit aux aumônes accoutumées, il fit donation à l'hospice de tous les biens dont, à sa mort, on le trouverait saisi (2).

Quelquefois la Mairie exige la cession des biens de ces étrangers ou bien oblige le récipiendaire à verser une certaine somme au recteur, à payer la bienvenue aux malades, au chapelain, avec dîners et *repehues* (3).

Indépendamment des religieux institués pour leur soulagement, les lépreux mariés internés à la Maladière pouvaient encore, dès le XIIe. siècle, réclamer l'assistance de leurs femmes, et récipoquement. L'Eglise, compatissant aux douleurs de ces malheureux, recommandait aux évêques d'engager les époux sains à suivre ceux malades et à les soigner *conjugali affectione.* S'ils ne pouvaient les y déterminer, ils devaient leur faire jurer

(1) Reg. du Secret de la Mairie de Dijon, 1452-53, 12 mars.
(2) Terrier de la Maladière, 1503 (Arch. de l'Hôp. gén.).
(3) Arch. de la ville, E, 1; Récept. des lépreux.

d'observer la continence sous peine d'anathême (1). De plus, en même temps qu'elle décidait que la lèpre survenant à l'un des fiancés avant la consommation du mariage en entraînait de plein droit la dissolution, elle permit aux lépreux de contracter une union légitime (2), et, dans son respect pour la sainteté du mariage, alla jusqu'à proclamer qu'une femme ne pouvait alléguer aucune excuse pour refuser le *carnale debitum* à son mari devenu lépreux, si celui-ci l'exigeait (3).

Ces décisions, qui montrent jusqu'à quel point l'Église catholique préconisa l'indissolubilité du mariage, n'en furent pas moins funestes, en ce sens qu'elles favorisèrent la propagation d'une race infectée, qui, se mêlant parmi les sains, eût empoisonné la société tout entière, si l'autorité civile, dans les villes surtout, n'eût arrêté le fléau, en rendant la séquestration plus complète. La Mairie de Dijon, sous ce rapport, ne resta point en arrière, et, si ses ordonnances ne produisirent pas toujours l'effet qu'elle était en droit d'en attendre, la faute en doit être attribuée à la négligence des recteurs. Ainsi, en 1459, informée que certains lépreux, au mépris des réglements sanitaires dont ils avaient juré l'observation, couchaient en ville avec leurs femmes saines, et que, parmi ces femmes, il y en avait qui vendaient des denrées, elle jugea le cas *très-périlleux*. C'est pourquoi elle enjoignit aux lépreux de quitter la ville tous les jours, à midi, pendant les mois d'été, et leur défendit, sous peine de privation de leurs droits, de cohabiter avec leurs femmes, et à celles-ci de vendre des denrées (4). Cinq ans plus tard, ce sont les

(1) Additions au concile de Latran tenu en 1179. (Conciles de Labbe, X, cap. II, col. 1678.)

(2) Ibid., col. 1731.

(3) Ibid., cap. III, col. 1679.

(4) Registre du Secret, délib. du 7 mai.

Déjà en 1456, Richard Simon, accusé de recevoir chez lui sa femme

femmes et les enfants qu'elle chasse de la Maladière (1) ; souvent elle renouvelle ses défenses. Néanmoins, cette habitude s'était si bien enracinée chez les pauvres gens, qui, il faut le dire, vivaient autour des prestations plus que suffisantes des lépreux, que, en 1549, la Mairie, désespérant un moment d'extirper cet abus, fit opter les femmes entre la défense d'aller converser avec leurs maris sous peine du fouet et l'autorisation de se renfermer avec eux (2). Peu acceptèrent, et ce fut un bien : car, outre les dangers de la cohabitation, la conduite de ces femmes, appartenant presque toujours à la dernière classe de la société, fut souvent l'occasion de scandales. Disons pourtant qu'il y en eut aussi qui comprirent mieux leurs devoirs. Marthe Sellier, par exemple, femme de Balthazar Thierry, sergent royal au bailliage d'Auxois, ne voulut pas quitter son mari que la lèpre venait de frapper. Elle s'enferma avec lui à la Maladière, et, en digne épouse, ne laissa à personne le soin de calmer ses douleurs. Puis, quand il eut succombé, elle-même ne tarda pas à le rejoindre dans sa dernière demeure. Leur tombe, conservée à la chapelle de la Maladière, nous montre le mari vêtu comme au temps de Henri III, mais portant l'inévitable cliquette à la ceinture. La femme, *non bonne-malade*, est costumée comme les bourgeoises, et l'inscription qui encadre leur effigie rappelle le dévouement de cette digne épouse.

Cette facilité de rapports accordée par la Mairie aux lépreux, vers le milieu du XVIe siècle, n'avait déjà plus à cette époque

lépreuse, de vouloir contraindre ses chambrières à coucher avec elle et à manger les débris de ce qu'elle apportait de la Maladière, avait été, par ce fait, poursuivi par la justice municipale (Arch. de la ville, C ; Juridic. munic., Procès criminels).

(1) Id., délib. du 15 fév. 1464-65.

(2) Regist. des délib., du 23 juillet 1549.

les mêmes dangers qu'au XIIe. siècle, alors que la grande lèpre, réchauffée au soleil d'Orient, remplissait sans cesse les Maladières de victimes bientôt dévorées. Les travaux de dessèchement et de défrichement entrepris par les moines, des cultures mieux entendues, la condition du paysan modifiée à son avantage avaient amené, dès la fin du XIVe. siècle, l'abandon de presque toutes les Maladreries rurales (1). Le progrès fut plus lent dans les villes, placées la plupart dans des conditions hygiéniques déplorables, et où toute tentative d'amélioration avait à lutter contre des habitudes invétérées et une profonde corruption morale.

A Dijon, nos annales signalent, dès cette époque, des progrès réels dus à une police mieux faite, à des prescriptions sanitaires, comme le pavement des rues, l'enlèvement des boues, une surveillance active sur les subsistances, etc. Le mal s'est aussi usé. L'éléphantiasis, si terrible au temps des croisades, s'est modifié en petite lèpre, qui, tout en affectant diverses formes, n'en conserve cependant pas moins son redoutable caractère de contagion. Bref, si l'on examine attentivement les documents relatifs au personnel des Maladreries des grandes villes, on doit y trouver, dès le commencement du XVe. siècle, ce que j'y ai découvert pour Dijon, c'est-à-dire une diminution dans le nombre des lépreux en même temps qu'une augmentation du temps de leur séjour dans les Maladières. Voici nos preuves :

De 1397 à 1417, d'après les procès-verbaux de visite annuelle de la Léproserie, la moyenne des lépreux résidant à la

(1) Les dotations de ces établissements furent le plus souvent réunies au domaine de la cure.

En 1453, la Maladière de Talant, située au bord du *chemin de France*, était devenue un cabaret (Arch. de la ville, C; Juridic. munic., Procès criminels).

Maladière est de 3 par année, et le temps moyen de leur séjour 2 ans (1).

De 1451 à 1486, le nombre total des admissions inscrites au contrôle des *Rendues* est de 28 et la moyenne de leur séjour 5 ans (2).

L'apparition de la syphilis, qui offre tant d'analogie avec la plupart des phénomènes de la lèpre, paraît avoir amené, à la fin du XVe. et au commencement du XVIe. siècles, une sorte de recrudescence dans le nombre des hôtes de la Maladière, qui dura jusqu'à ce qu'on eût acquis une connaissance plus parfaite des caractères de cette lèpre nouvelle. Cette présomption est fondée, d'une part sur la différence considérable qui existe entre le nombre des lépreux admis dans la période de trente-cinq ans qui précède, et de l'autre sur celui des malades présents à la Léproserie de 1510 à 1527.

Gauthier Damas, recteur de la Maladière, rendant compte aux magistrats (3), justifie de droits payés :

En 1510 à	8 lépreux.	En 1519 à	4 lépreux.
1511	8	1520	3
1512	9	1521	1
1513	8	1522	1
1514	5	1523	1
1515	7	1524	1
1516	6	1525	1
1517	5	1526	1
1518	4	1527	1

De 1559 à 1594 les comptes des receveurs constatent l'admission de 12 lépreux seulement, dont la plupart séjournent

(1) Arch. de la ville, E, 1. et Arch. hist. de l'Hôp. gén.

(2) Id.

(3) Archives de la ville, E, 1. Comptes de la Maladière.

de 5 à 11 ans. Les lépreux sont alors appelés *bons-malades*; souvent encore la Maladière chôme. Enfin, à dater du XVIIe. siècle, les lépreux n'apparaissent qu'à de rares intervalles et finissent par disparaître tout-à-fait, au moins comme hôtes de la Maladière, vers 1635 (1).

On a vu plus haut quelles obligations étaient imposées aux recteurs pour la gestion des biens et le soin des malades; examinons maintenant de quelle manière ils s'en acquittèrent.

Dès l'année 1349, époque de la cession faite à J. Juliot ou Geliot, la Maladière, outre son enclos, possédait, sur les finages de Dijon, Fontaine, Daix, Ruffey, St.-Julien et Magny-sur-Tille, 216 journaux de terres labourables, 26 soitures de prés et 38 journaux de vigne, en tout 280 (2).

Avec la diminution progressive du nombre des lépreux, ce qui était charge tournant à bénéfice, les cessionnaires avaient tout intérêt à bien gérer, il n'en fut rien cependant. Le bail n'était pas arrivé à sa troisième vie que la négligence du titulaire à s'acquitter des charges, son incurie, le défaut de culture, les plaintes des malades et du public contraignirent les magistrats à lui retirer cette gestion (3). Un autre bourgeois la recueillit à titre viager et aux mêmes conditions (4). Dès-lors le rectorat de la Maladière devint une sorte de bénéfice qui, à chaque vacance, mit en jeu toutes les ambitions. On vit

(1) Archives de la ville, E, 1. Comptes de la Maladière, pièces relatives à l'admission des lépreux. Reg. des délib. de la chambre de ville.

(2) Ces 280 journaux valent en mesures nouvelles à peu près 96 hect.

(3) Reg. du Secret, 1431. — Les vignes, notamment, étaient en si mauvais état, que la Mairie, désespérant de les rétablir, et peut-être d'accord en cela avec les recteurs, peu soucieux d'une culture si variable, prit le parti de les bailler toutes à cens emphytéotique.

(4) Cession de la Malad. faite en 1435 à P. Couthier (Arch. de l'Hôp. général).

même les ducs de Bourgogne solliciter pour leurs protégés une charge que l'avidité des titulaires tendait à rendre de plus en plus avantageuse (1). La clause du serment relative à l'abandon par les *méseaux* de leurs biens à la Maladière était exécutée par eux dans toute sa rigueur, et la famille du lépreux qui, avant sa *rendue*, n'avait pas réglé ses affaires, était certaine d'un procès en revendication (2). L'esprit de charité qui avait créé ces institutions avait disparu avec les religieux. Quand le recteur avait acquitté les droits dus aux malades, il se croyait quitte envers eux, et laissait l'hôpital à la grâce de Dieu et les lépreux se gouverner à leur guise (3). Quelquefois, et nos documents en font foi, de pauvres ladres reconnus comme tels, étaient obligés d'attendre patiemment, au risque de danger pour leurs voisins, qu'il plût au recteur, installé dans sa maison des champs, de venir procéder à leur réception (4). Calcul odieux pour retarder d'autant le paiement de leurs droits, et dont nous trouvons la preuve dans un formulaire de réception du milieu du XVe. siècle, écrit, comme si l'on eût voulu le dissimuler, sur un chiffon de papier, et où, contrairement aux principes reconnus et pratiqués dans tous les établissements charitables, il est spécifié qu'on dira de bouche au lépreux que, jusqu'à l'année révolue, *il ne pourra rien avoir des droits de ladite Maladière ; qu'il se doit pourchassier et administrer de ce qui lui est nécessaire, sans que le maître soit tenu de lui bailler*

(1) Arch. de la ville ; Corresp. municipale ; lettres de Charles-le-Téméraire, datées de Hesdin, le 20 septembre 1470 (Reg., I, 139), et de Boulogne, le 24 sept. 1475 (Reg., III, 23).

(2) Mémoire de Richard Simon, veuf d'une lépreuse (Arch. de la ville, E, 1 ; Arch. de l'Hôp. gén. ; terrier de 1503).

(3) Reg. du Secret de la Mairie.

(4) Mémoire cité ; Correspondance municip.

aucune chose, sinon de par gratuité et par aumône (1). Disons pourtant que le bon sens en fit promptement justice (2).

Vers la fin du XVe. siècle, la Mairie, dont les besoins croissaient en sens inverse des ressources, voulut elle-même profiter des bénéfices de la Maladière. Elle supprima les recteurs en titre d'office, amodia les domaines et délégua l'administration à un receveur-gouverneur. Hélas ! les *bons-malades* n'en recueillirent guère d'avantages; le *boni* des recettes, au lieu d'être employé à soulager leurs maux, fut versé, sous le titre équivoque d'emprunt, dans la caisse du receveur municipal, et servit à payer les *soudards* et les travaux des fortifications (3).

De plus, comme la Maladière de Dijon était très-bien rentée, il arriva souvent que nos ducs, et après eux les rois de France, obtinrent des magistrats l'admission, au même titre que les habitants, de ceux de leurs officiers sans fortune que la lèpre obligeait de quitter le service. On conserve aux Archives de l'Hôpital-général (4) une lettre de Louis de Châlon, prince d'Orange, écrite le 3 février 1443-44, qui prie les magistrats, au nom du duc, d'admettre dans la Maladière Charroloys, héraut d'armes de Bourgogne, et sa femme, reconnus ladres par les physiciens; et une autre de Charles VIII, écrite de Lyon, le 4 décembre 1495, au retour de Fornoue, par laquelle il demande aux mêmes de recevoir, bien qu'il ne soit pas natif de Dijon, Anthoine Boucquet,

(1) Arch. de la ville, E, 1, Malad., Récept. des lépreux.

(2) Archives de la ville; Maladière, E, 1; Amodiation du revenu; Comptes.

(3) Compte de Gauthier Damas, 1510 et 1527; comptes des receveurs, de 1589 à 1595.

(4) Arch. de l'Hôp. gén., section historique, § Maladière.

archer de ses ordonnances, qui a pris la maladie de la lèpre au voyage de Naples (1).

Cependant, tout en se déchargeant sur les recteurs de la gestion de la Maladière, les magistrats se réservèrent constamment la direction suprême et l'exercice d'un droit appelé la *visitation*. En effet, tous les ans, à des époques indéterminées, le maire, des échevins, le procureur-syndic, le secrétaire, les auditeurs des comptes descendaient à la Maladière, à la porte de laquelle ils trouvaient le recteur assisté du chapelain. Après une messe basse célébrée dans la chapelle, on procédait à l'inventaire du mobilier; les bâtiments étaient visités, des réparations étaient prescrites au recteur. On écoutait le rapport des jurés envoyés pour reconnaître l'état des cultures. Les lépreux étaient appelés et interrogés sur leurs besoins et l'acquit de leurs prestations; puis, les comptes du recteur entendus et arrêtés (2), l'assistance, installée

(1) L'apparition de la syphilis coïncidant avec l'expédition de Naples, et ses symptômes généraux ayant beaucoup de rapports avec ceux de la lèpre, on serait tenté de croire que, dans cette circonstance, la Maladière de Dijon reçut un vénérien à la place d'un *méseau*.

(2) Ces comptes, dont la forme varia peu, se composaient de six chapitres de recettes, savoir :

Les recettes d'argent en cens emphytéotique non *muables*, dues à la Toussaint; — celles de vin dues, chacun an, à la St.-Martin d'hiver; — celles en grains et argent, sur les amodiations des terres et prés; — celles de l'amodiation des langues de bœufs, de vaches et des *nunglots* de porc; — les lods et remuages; — la recette extraordinaire par suite du décès des malades, et la vente de leur mobilier.

Les dépenses comprenaient huit chapitres :

Les gages du chapelain et les droits des malades; — les dons et récompensations; — le pain bénit; — le luminaire; — les deniers rendus et non reçus; — la reprise des graines; — la dépense commune.

Dans le réglement des comptes, l'excédant des quantités de denrées en nature était évalué en argent, d'après le *taux des gros fruits* arrêtés à la mairie et porté à l'avoir du compte suivant.

autour d'une table, prenait sa part d'un copieux dîner payé par l'établissement (1).

(1) Voici le menu de deux de ces repas, à près de deux siècles de distance l'un de l'autre :

En janvier 1431, il entra dans la composition du dîner :

Une douzaine et demie de pains blancs.	3 sols t[s].
Deux douzaines de *pastés*.	4 gros.
Un demi-mouton.	6 —
Quatre pièces de bœuf, chacune de *deux costes*.	5 1/2.
Choux pour faire le *poutage*.	1 blanc.
Six chapons, à 6 blancs 1/2 pièce.	9 gr. 1/2
Une demi-livre d'amandes pour faire la sauce.	2 blancs.
Pour gingembre blanc.	2 blancs.
Lard à larder..	1 gros.
Sac de charbon..	1 —
Bois pour chauffer et faire la cuisine.	6 —
Moutarde.	2 den.
Un fromage.	1 gros.
Poires à *émine*.	2 blancs.
Dragées à mettre dessus.	2 —
Trois pintes de vin.	6 —
Seize pintes de vin, à 5 deniers la pinte.	4 gros.
Total.	3[l] 7[s] 13[d]

En juin 1566 :

Une longe de veau, une épaule et un *rateau* de mouton, estimés.	»[l] 18[s] 6[d]
Six poules.	» 17 6
Quatre pigeons.	» 6 »
Deux oisons.	« 11 »
Lard..	» 6 6
Pain.	» 8 6
Vin.	» 28 »
Servante.	» 2 6
Total.	4[l] 18[s] 6[d]

Le pourpris de la Maladière a subi de telles transformations, que rien, dans son aspect actuel, ne ressemble à ce qui existait du temps des lépreux. Alors il était plus étendu en largeur, et des chemins l'encadraient de tous côtés. L'intérieur formait trois parties distinctes et séparées l'une de l'autre (1), savoir : l'église, la *demeurance des malades* et la ferme.

La Maladière proprement dite avait son entrée sur le chemin de Ruffey (2), vis-à-vis une croix sculptée représentant d'un côté le Christ, de l'autre la Vierge Marie (3). Cette porte principale, munie d'un guichet (4) et garantie par un *chappot* (porche) (5) sous lequel s'effectuait la *rendue* des lépreux, s'ouvrait dans l'épaisseur d'un petit bâtiment appelé la *Porterie* (6), et par une allée dite l'Allée-du-Portail (7), menait droit à l'église bâtie au milieu du cimetière. Cette église, réduite aujourd'hui aux proportions d'une misérable chapelle, était déjà, au XIVe. et au XVe. siècle, en dehors des besoins de la population pour laquelle on l'avait érigée. C'était une petite basilique, avec une abside carrée, orientée, soutenue par des piliers butants (8) et couronnée d'un clocher (9), surmonté d'une flèche couverte en clavin (10), avec ses accessoires traditionnels, la croix et le *poulet* (11).

(1) Constructions et réparations de la Maladière, 1478-1511 (Arch. municip., E, 1).

(2) Id., 1431.

(3) Comptes des receveurs de la Maladière, 1510, 1527, 1562 (Id.).

(4) Construct. et réparat., 1503 (Id.).

(5) Id., 1478.

(6) Id.

(7) Id.

(8) Id.

(9) Visitation de 1408. Constr. et rép. de 1478.

(10) Construct. et réparat. de 1478 et 1503.

(11) Id. de 1567.

Le portail, précédé d'un porche (chappot) (1), donnait entrée dans une seule nef (2), éclairée au fond par les deux fenêtres de l'abside (3) et par d'autres baies rondes ou carrées (4), munies de verrières (5) et percées au milieu des travées de la nef. La voûte, en pierre (6), était soutenue par des nervures, à l'entrecroisement desquelles la Mairie fit peindre, en 1567, les armes de la ville, avec leurs *chapeaux de triomfle* et la devise : *Nomini tuo da gloriam* (7). L'autel principal, placé au milieu de l'abside, était décoré d'une image de la Vierge (8), accompagnée à droite et à gauche de celles de Lazare, le patron du lieu, et de Marthe et Marie-Madeleine, peintes et dorées de fine couleur (9). Des piliers de bois, supportant des anges, en occupaient les quatre coins; on les remplaça, en 1561, par quatre belles colonnes de 7 pieds 1/2 de hauteur, en pierre d'Is-sur-Tille, cannelées, dorées, jaspées, rehaussées des armoiries de la ville et supportant également des anges, dont deux offraient les attributs de la *Passation de Notre-Seigneur* (10).

(1) Construct. et réparat. de 1431.

(2) Id.

(3) Visitation de 1561.

(4) Construct. et réparat. de 1503. — On les grille, parce que des voleurs s'étant introduits dans l'église, l'ont dévalisée; 1508, 1560.

(5) Id., 1560.

(6) Visitation de 1408. Construct. et réparat., 1478, 1577.

(7) Construct. et réparat., 1567.

(8) En 1561, on reporta cette image au fond de l'abside, sur un soubassement que la ville fit décorer à ses armes (Archives de la ville; Comptes de la Malad., 1561). Elle existe encore dans la chapelle de la Maladière.

(9) Comptes de la Malad., 1561, 1562. — La peinture et dorure de ces statues coûta, suivant marché, 27 livres. (Comptes de la Malad., 1576).

(10) Id. — J. Damotte, ymageur, fit cet ouvrage moyennant la somme de 47 livres.

Devant le groupe principal, au-dessus du tabernacle, brillait, entre deux chandeliers de cuivre (1), une belle croix de *loton*, reposant sur un pied d'albâtre (2). Deux autres candélabres en fer placés au bas de l'autel (3), une lampe *clairant jour et nuit devant le précieux corps-Dieu* (4) complétaient le luminaire. Le tabernacle renfermait, à côté du saint-ciboire en cuivre doré (5), un précieux reliquaire contenant la dent de *Monsieur saint Ladre*, enchâssée d'argent, avec laquelle le chapelain frottait, en temps de carême, les gencives des enfants malades (6). Pour parer cet autel, une arche renfermait une demi-douzaine de nappes de toiles de *chenove* ou de lin (7) et d'autre linge en même proportion. Aux grandes fêtes, le chapelain, revêtu d'une chasuble de soie jaune (8), officiait avec un calice d'argent doré (9), seule richesse du pauvre temple. Alors le *poulpitre* de bois gémissait sous les missels, *greal*, psautiers en parchemin dont on le chargeait (10). Les autres jours, l'étain (11), la futaine blanche à

(1) Comptes de la Malad. 1561, 1562.

(2) Elle fut achetée à Lyon moyennant 12 gros 1/2. (Id., 1487.)

(3) Visitation de 1561.

(4) Id.

(5) Visitations des XVe. et XVIe. siècles.

(6) Visitation de 1566.—La Maladière ayant été, en 1587, transformée en hôpital de peste, cette dent fut apportée à l'Hôtel-de-Ville, et mise dans la layette du maire, à côté d'une autre dent de saint Loup, qui servait aussi pour les enfants malades (Registre des délibérations de la ville, 1586-1587).

(7) Visitations des XVe. et XVIe. siècles. (Arch. de la ville; Malad., E, 1.)

(8) Id.

(9) Id.

(10) Id.

(11) Id.

croix multicolore (1), la filoselle grise (2), remplacent le satin et l'argenterie.

L'autel principal était accompagné de deux autres plus petits, placés au fond de la nef de chaque côté de l'abside (3). Celui de droite, dédié à la Vierge, était décoré de son image et de celle de saint Jean-Baptiste (4); celui de gauche portait également deux images de la Vierge, au-dessous d'un tableau du Crucifiement (5).

Les murs de l'église étaient encore décorés, outre la *chière* à prêcher (6) et les deux *eaux-benoistiers* qui flanquaient la porte, et dont le plus ancien était en bronze (7), de plusieurs tableaux enluminés, représentant encore saint Ladre et ses sœurs, Notre-Dame accompagnée des deux saints Jean, la résurrection de Lazare, les trois Rois, etc. (8).

Le chapelain, nommé par le recteur pour administrer les sacrements aux malades (9), devait, outre les fêtes solennelles, célébrer aux lépreux quatre messes basses chaque semaine, les lundi, mercredi, vendredi et dimanche; ce jour, le recteur fournissait un pain bénit (10). L'église étant publique, des précautions étaient prises pour éviter tout contact

(1) Visitations des XVe. et XVIe. siècles (Arch. de la ville, Malad. E, 1).

(2) Id.

(3) Visitations de 1561, 1566.

(4) Id.

(5) Id.

(6) Comptes de la Malad. de 1560.

(7) Visitation des XVe. et XVIe. siècles.

(8) Visit. de 1561 et suivantes. — Ces deux derniers furent donnés par P. Maître, lépreux.

(9) En 1432, il avait de gages 5 fr.; en 1510, il touchait 1 fr. par mois, portés plus tard à 2 liv. jusqu'à la suppression de la Maladière. En 1535, la Mairie chassa le chapelain, qui était injurieux, et refusait d'ouïr les lépreux en confession.

(10) Le pain bénit formait un chapitre dans les comptes du receveur.

avec les malades. Ceux-ci avaient leur place réservée, leurs siéges particuliers (1), qu'au XVIe. siècle on transforma en un banc qui fut appelé le Bureau (2).

Le sol de l'église, qui servait aussi de sépulture, disparaissait sous les pierres tombales qui le couvraient en entier. « On y voyait, dit Courtépée (3), avant les restaurations, la tombe d'un Étienne, trépassé en 1312; celle de Guillaume Baumé, en 1400, etc. » Elles représentaient les pauvres méseaux tête nue, les mains jointes et vêtus de leur robe serrée d'une ceinture d'où pendait la cliquette, ce signe distinctif de leur condition, qui les accompagnait jusqu'au tombeau.

La Mairie ayant obligé le chapelain à résidence (4), on le logea derrière l'église, dans une petite maisonnette, près du jardin de l'établissement (5), probablement la chambre des Aumônes, dont il est parlé dans une reconnaissance de 1478 (6).

En hôpital bien ordonné, la Maladière avait aussi sa prison; les *gennes*, comme on les appelait au XVe. siècle, occupaient, à côte de l'église, l'angle sud-ouest du mur d'enceinte (7).

Du côté opposé à l'église, et, comme je l'ai dit plus haut, séparée d'elle et de la ferme par un mur de clôture, était la *demeurance* des malades. Long-temps ce furent de chétives cabanes, auxquelles on substitua, au XIVe. siècle (8), le long de la muraille bordant le chemin de Ruffey, un corps

(1) Visitation de 1399.

(2) Id. 1562 et suivantes. Comptes de la Maladière.

(3) T. II, p. 114, nouv. éd.

(4) Délibération du 23 juillet 1535.

(5) Construct. et réparat., 1503. Comptes de 1505.

(6) Id., 1478. Id.

(7) Visitations de 1412. Comptes du recteur (Archives municipales, Maladière, E, 1).

(8) Acte de cession de 1349, et acceptation de Ph. Geliot, en 1376 (Arch. de la ville et de l'Hôpital général).

de logis n'ayant qu'un rez-de-chaussée seulement, bâti en bois et torchis, avec des parpaings en pierre. Ce corps de logis, qui fut souvent reconstruit (1), était destiné à renfermer six malades : c'est-à-dire que chacun d'eux y avait son logement particulier, composé d'une chambre d'à peu près 14 à 15 pieds au carré, avec fenêtre, porte, cheminée, *aumaire* pratiquée dans l'épaisseur de la muraille ; grenier dessus et cave dessous. En retour d'équerre s'élevaient les bâtiments ou maisonnettes élevées par les riches que la fatalité amenait à la Maladière (2). Puis, vis-à-vis le corps de logis principal, la maisonnette consacrée aux lépreux étrangers et passants (3).

Le milieu de cette place était occupé par le puits affecté à l'usage exclusif des lépreux (4).

La portion de l'enclos consacrée à la ferme était desservie par une grande porte donnant sur la voie romaine (5). Elle comprenait, dès le XIVe. siècle (6), la maison du rentier ou grangier, aujourd'hui du fermier. La bergerie (7), servant aussi d'étable, lui faisait face de l'autre côté de la porte. Un peu plus loin, et du côté de l'église, s'élevait le vaste bâtiment de la grange (8). Puis, plus loin, à gauche, adossé à la

(1) Construc. et réparat., 1431, 1478, 1495, 1503, 1508, 1514, 1562.

(2) Id.

(3) Id., 1503.

(4) Id., 1478, 1503.

(5) Id. en 1432 et 1478. On remplaça, en 1503, les vantaux des deux portes, parce que « les harnois venoient dans la cour et queles loups y venoient de nuit, par quoy les bêtes des grangers n'étoient point en sûreté. »

(6) 1376, acceptation du gouvernement de la Maladière par Ph. Juliot. Constructions et réparations en 1431, 1478, 1503. Comptes des receveurs.

(7) Ce bâtiment avait 54 pieds de long sur 40 de large. Construct. et réparat., 1431, 1478, 1503.

(8) La longueur de cette grange était de 120 pieds. Construct. et réparat., 1431, 1478, 1503, 1528.

fois au mur d'enceinte et au mur séparatif de l'hôpital, une sorte de halle ayant 170 pieds de long avec une *rechoite* à côté, que l'on appelait la Confrairie, où, chose qui suffirait seule à peindre le moyen-âge, les confrères de *Madame sainte Anne* et de *Monsieur saint Ytasse* venaient préparer leurs *mengiers* et festoyer joyeusement en l'honneur de leurs patrons (1).

Enfin, entre ce dernier bâtiment et la bergerie, s'étendaient les jardins des malades (2).

En 1513, à l'approche des Suisses qui marchaient sur Dijon, La Trémouille, ayant fait brûler les faubourgs pour démasquer les approches de la place, ordonna la démolition des bâtiments de la Maladière, à l'exception de la chapelle, dont les ornements furent apportés en ville (3).

Long-temps avant que la Maladière chômât faute de lépreux, la Mairie ne s'était pas fait scrupule d'en employer les bâtiments à un autre service public, quand, pour combattre la peste, qui presque chaque année venait décimer les habitants, elle eut, dès le commencement du XVIe. siècle, mis en vigueur l'internement des pestiférés, elle resserra les lépreux et convertit la Maladière en succursale de l'hôpital du St.-Esprit (1).

(1) Construct. et réparat. de 1478, 1508. Cette confrérie qui remontait au XIIIe. siècle, était une des plus anciennes de la ville; elle avait son siége à l'église Notre-Dame.

(2) Id., 1478, 1503.

(3) Id., 1514.

(1) Comptes de la Maladière, 1526 et années suivantes. Registre des délibérations de la ville du XVIe. siècle. — Les pestiférés qui mouraient à la Maladière étaient enterrés dans son cimetière; il arriva souvent que la famille, crainte d'équivoque sur les causes du décès de l'un de ses membres, avait grand soin de faire mentionner sur l'épitaphe qu'il était mort de peste et non de lèpre. Voir, incrustée dans le mur extérieur de l'abside de la chapelle, l'inscription relative à J. Laverne, écuyer, seigneur d'Athée.

Sous la Ligue, l'urgence de préserver le faubourg St.-Nicolas des attaques réitérées des partis royalistes nécessita l'occupation militaire de la Léproserie ; mais ce ne fut point un avantage pour elle; les soldats, notamment ceux du régiment de Lure, qui y furent cantonnés en 1594, la dévastèrent et ruinèrent le fermier (1).

Quand le calme fut rétabli en France, l'autorité royale, voulant arrêter les désordres qui s'étaient glissés dans l'administration des hôpitaux et autres lieux *pitoyables*, remit en vigueur les édits précédents (2), qui astreignaient les administrateurs à justifier des titres de fondation, du mode de leur gestion, du nombre des malades, du montant et de l'emploi des revenus et leur imposaient en même temps de nouvelles règles. En 1612, le roi Louis XIII commit le soin de cette réforme au grand-aumônier de France. Il devait, relativement aux lépreux, les fournir de pensions suffisantes et nécessaires dans les Maladreries les plus prochaines du lieu de leur naissance. Défense leur était faite de se marier avec les sains ; le prêtre qui bénissait une pareille union était puni d'une amende arbitraire ; enfin, ils devaient résider à la Maladière sous peine de privation de pension et de punition exemplaire (3). Le grand-aumônier, c'était alors le cardinal Du-

(1) Arch. de la ville; Comptes de la Malad., 1594.—C'est à cette occupation qu'il faut rapporter les changements qui s'opérèrent dans la disposition des lieux. La Maladière étant devenue un poste avancé, on condamna les deux grandes portes, pour éviter les surprises. L'entrée principale fut reportée au centre du mur latéral qui faisait face à Dijon. Au XVIIIe. siècle, on rétablit les choses dans l'ancien état.

(2) Voir, dans la *Collection des Lois* d'Isambert, les édits de François Ier., du 19 décembre 1543 ; de Henri II, du 12 février 1553-64 ; de François II, du 19 juillet 1560 ; de Charles IX ; de Henri III, du 8 mars 1587 ; de Henri IV, du 18 décembre 1599, et du mois de juin 1606.

(3) Édit du 24 octobre.

perron, ayant en conséquence nommé un régisseur pour la Léproserie de Dijon, la Mairie, qui déjà, sous François II, avait défendu avec succès la possession de la commune (1), forma opposition et fut maintenue dans son droit par un arrêt du Conseil, à la date du 27 janvier 1614 (2). Plus tard, une nouvelle tentative du grand-aumônier contre les intendants des biens des pauvres, auxquels la Chambre de ville avait remis la gestion de la Maladière, demeura encore sans effet (3). Triomphe de courte durée : car, trois ans après, les biens des Léproseries ayant été remis à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St.-Lazare de Jérusalem, un arrêt de la Chambre royale condamna la Chambre des Pauvres à se dessaisir des biens et revenus de la Maladière en faveur du nouvel institut. Néanmoins elle lutta jusqu'au bout. Il fallut la contraindre pour opérer la remise des titres (4), que, par parenthèse, l'ordre de St.-Lazare ne garda pas long-temps. En effet, le roi ayant, par ses déclarations des mois d'avril et mai 1693, supprimé cet ordre, intervint, à la date du 13 janvier 1696, un arrêt du Conseil qui comprit la Maladière au nombre des petits hôpitaux de Dijon et des environs, qui, réunis à l'hôpital du St.-Esprit et de Notre-Dame-de-la-Charité, formèrent ce qu'on appela depuis le Grand-Hôpital-Général (5).

Dès-lors, la Maladière cessa d'avoir son existence séparée; de Maison-Dieu elle devint métairie, et tout concourut à lui

(1) Arch. de la ville, E, 2; Malad., arrêt de 1559.

(2) Arch. hist. de l'Hôp. gén.; Malad.

(3) Id.

(4) Arch. hist. de l'Hôp. gén., procès-verbal du 28 juin 1688.

(5) C'est à ces différents transports qu'il faut attribuer la dispersion des titres de la Maladière, notamment des chartes et documents relatifs à sa fondation. A peine existe-t-il aujourd'hui, sur cet établissement, une quinzaine de titres antérieurs au XVe. siècle.

en faire prendre le caractère. Les chambres des malades, utilisées d'abord comme logement de pauvres gens, disparurent un beau jour avec la clôture intérieure ; les bâtiments furent réduits au stricte nécessaire de la ferme. Enfin, la chapelle, en qui se résumait tout le passé du lieu, tombant en ruines, la Chambre des Pauvres ne voulut point faire disparaître ce dernier vestige d'un établissement charitable. On conserva l'abside ; mais on réduisit le reste de l'édifice aux proportions qu'il a encore aujourd'hui. Neuf seulement des pierres tombales qui décoraient le sol subsistèrent, et encore deux, qui sans doute portaient certains noms ou certaines armoiries qu'on se souciait peu de voir en pareil lieu, furent bel et bien martelées. Les sept qui restèrent sont à peu près intactes ; elles appartiennent aux XVe. et XVIe. siècles. En voici les inscriptions :

Cy gist..... Belin.....lade de ceans qui fut randu lan mil IIII^c^LXXI qui trespassa..... CCCC LXXV. Priés Dieu.....

Cy gist..... Cateline famme de Jehan Fevre tisseran de toile qui fut randu ceans lan mil CCCC LXXIIIII et trespassa le IV jour de mars lan mil CCCC.....

Cy gist Claude Messaigier coustelier qui fut randu céans lan mil CCCCLXX ; lequel trespassa le septiesme jour de novambre lan mil CCCC soixante et seze. Priés Dieu pour lui.

Cy gist Regnault le moigne chausetier qui fut randu céans le XVe jour du mois de may lan mil CCCCLXVII et trespassa le XXVe jour du mois de novambre lan mil IIII^c^ IIII^xxii^. Priéz Dieu pour luy. Amen.

Cy gist Ancelot Mouillart natif de Montmirail en Bryee qui fut rendu séans le XXIIIIe jour de juing lan mil IIII^c^ IIII^xx^ et quatre et trespassa le IX de mars anno IIII^xx^ et XI. Priéz Dieu pour luy.

CY GIST JEHAN MARTIN DIT LE SCOT DE SON VIVANT SERGENT ROYAL DEMEURANT A DIJON QUI A ESTÉ RENDU BON MALADE EN LEGLISE DE CEANS LA VEILLE DE LA MI AOUST 1579 ET TRESPASSA LE XXV JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 1583. PRIEZ DIEU POUR LUY.

ICY GIST HONORABLE HOMME BTAZARD THIERRY NATIF DE DIJON ET QUANT IL VIVOIT SERGENT ROYAL AU BALIAGE DAUSOI DEMEURANT A SEMUUR ET DAME MAETHE SELLIER SA FEMME NOM BONNE MALADE. MAIS POUR LA GRANDE AMITIER QUILS AVOIENT LUNG AVEC LAULTRE CY MORTE SOLLICITANT SON MARI ET LEDIT THIERRY FUT RANDU A DIJON A MONSEUR SAINST LADRE LE VIZ JUILLET 1583 ET DECEDA LE DIT THIERRY LE..... ET DECEDA LADITE SELLIER LE 8 JOUR DE SEPTAMBRE 1584. PRIER DIEU POUR LEURS AMES.

Sauf la femme Fèvre, ces divers personnages sont, comme je l'ai dit plus haut, représentés tous tête nue et les mains jointes. Ceux du XVe. siècle sont vêtus d'une robe longue, étroite, serrée par une ceinture d'où pend la cliquette. Les autres sont vêtus à la mode de leur temps. Au-dessus de la tête des personnages se déroule un phylactère sur lequel on lit ces mots : *In manus tuas commendo spiritum meum* (Belin), ou : *Miserere mei, Deus, secundum misericordiam tuam ;* soit comme celle de Cateline : *O Mater Dei ! memento mei...* Expressions touchantes conservées par la pierre, et qui nous arrivent comme un écho lointain de souffrances cruelles dont la cause a pour nous depuis long-temps disparu.

Ce mémoire a été considéré par la Société française d'archéologie comme un modèle à suivre pour ceux qui auront des recherches à faire sur les Maladreries : elle recommande à l'étude de tous ses membres les recherches du savant archiviste de Dijon, M. Garnier.

DE CAUMONT.

ESSAI

SUR LES

MONUMENTS DU ROUSSILLON

(DÉP^T. DES PYRÉNÉES-ORIENTALES);

Par M. Éd. DE BARTHÉLEMY,

Inspecteur de la Société française d'archéologie, correspondant du Comité de l'histoire de la langue et des arts de la France, etc.

Jusqu'à présent, je n'ai entretenu les lecteurs du *Bulletin monumental* que des monuments de la Champagne, de cette province grande dans l'histoire, noble dans ses annales, riche en souvenirs matériels du vieux temps, et sur laquelle j'espère bien ne pas avoir dit mon dernier mot; mais aujourd'hui je me permettrai une course un peu lointaine, puisque le hasard m'a conduit aux extrêmes limites méridionales de la France, dans le pittoresque et poétique Roussillon.

Les monuments n'y sont pas rares et présentent un caractère tout-à-fait étranger; il ne faut pas vouloir y trouver de nombreux vestiges de l'architecture ogivale, c'est le roman et le plus vieux roman qui domine en Roussillon. Ayant eu assez de liberté, cet été, j'ai employé mon temps à parcourir ce curieux département pas tout-à-fait français, encore un peu espagnol, et je puis venir parler ici de ses monuments les plus intéres-

sants. Je serai le plus bref possible : pour présenter ce rapide essai avec plus de méthode, je le diviserai en quatre chapitres. Je commencerai par parler un instant des monuments antérieurs au christianisme.

Le département des Pyrénées-Orientales renferme quelques-unes de ces pierres mystérieuses connues sous le nom de menhirs, cromlechs, dolmens etc.; mais on sait combien les renseignements sont vagues en pareille matière : bien souvent on voit un souvenir du vieux culte de nos ancêtres dans des monolithes dressés là seulement par le caprice de la Nature. Cependant je citerai comme plus certains les dolmens de la Roque, de Banyuls-sur-Mer, de Llauro, de Montalba. Plusieurs grottes ont aussi conservé des traditions druidiques, comme celle des Enchantées, *Cava de las encantadas*, près d'Estagell, et celle de Teulis à Croancas.

Les Romains ont laissé des traces plus certaines : outre les voies qui sillonnaient le Roussillon, nous avons les souvenirs attachés à Illiberis (Elne), à Cauco-Illiberis (Collioure), Portus Veneris (Port-Vendres), à Ruscino, ancien chef-lieu et que détrôna la cité d'Elne, bâtie, dit-on, par l'impératrice Hélène qui lui aurait donné son nom. Quelques vieilles tours placées sur les cîmes les plus élevées remettent en mémoire les postes romains : deux d'entr'elles ont une certaine importance et dominent les Albères : l'une aurait été élevée par Pompée, l'autre par César, pour perpétuer leur mémoire. Nous verrons, dans le cours de cette étude, plusieurs inscriptions romaines. Les Romains, enfin, avaient eu connaissance des établissements thermaux du département; on en retrouve des traces à Anélie; il ne paraît cependant pas qu'il en ait été de même de l'établissement du Vernet où l'on ne voit que quelques débris de constructions ogivales.

I.

MONUMENTS CIVILS ET MILITAIRES.

Je ne vois guère à citer en monuments civils que ce qu'on appelle, à Perpignan, la *Loge*, et le tribunal civil qui y est attenant. La *Loge* est un grand bâtiment, tristement défiguré maintenant en café, construit par les ordres de Martin, roi d'Aragon, en 1397, pour servir de Bourse de commerce; au moyen-âge Perpignan était une ville essentiellement commerciale et dont les négociants avaient de nombreux bâtiments aux échelles du Levant : ils se réunissaient dans la vaste salle du rez-de-chaussée, percée, sur ses deux faces, de six immenses fenêtres ogivales dont les archivoltes reposent sur des consoles à têtes d'animaux : le *consulat de mer*, le greffe, les archives, étaient placés au premier étage, éclairé par cinq groupes de fenêtres réunies par un cordon aux arcades à meneaux flamboyants descendant en culs-de-lampe et doublant la première arcade, avec piliers surmontés de clochetons cannelés. Mais ce beau monument a été déshonoré, mutilé; on lui a enlevé sa riche balustrade à jour qui le couronnait jadis; ses gargouilles ne sont plus intactes; à l'angle se trouve placée une girouette très-curieuse et représentant un navire du XVIe. siècle naviguant à pleines voiles. Entre la loge et le palais-de-justice, est la mairie, massive construction rebâtie à la fin du XVIIe. siècle. Le tribunal est plus intéressant, quoique ne présentant pas de détails saillants; la cour intérieure est percée de jolies fenêtres formées de deux ouvertures géminées, en ogive trilobée, séparée par une très-fine colonnette : ce palais fut élevé, en 1448, pour la *députation locale*, assemblée de personnes nommées par les cortès de Catalogne; il servit ensuite au conseil souverain de la province après la

réunion du Roussillon à la France; l'intérieur a été complètement remanié.

Le département est plus riche en monuments militaires. De nombreux châteaux-forts couvraient son territoire, presque tous remontaient aux XIe. et XIIe. siècles, à en juger par l'appareil des quelques pans de murs demeurés debout; mais presque tous ont disparu jusqu'aux fondations, ou bien ne présentent plus que quelques débris informes ou encore sont convertis en métairies, comme le Mas Déou, le château de Cornella des Bercoll, près d'Elne, qui conserve encore ses quatre tours et présente de loin son imposant massif. L'histoire du Roussillon pourtant est remplie de noms dont on aimerait à retrouver les ruines, et le plus souvent il faut se borner aux souvenirs! En adoptant Perpignan pour point de départ et en prenant la partie du département qui s'étend de la mer au Vallespir (1), c'est-à-dire la plaine et la chaîne des Albères, je citerai Castell-Rossello, vieille tour datant du IXe. siècle au moins; Castelnou, qui présente encore une enceinte flanquée de plusieurs tours; la Tour-en-France, jadis une des principales places françaises de la ligne du Languedoc et qui ne montre que quelques pans de murs sans importance; Estagell; Fenouillède, ancienne vicomté des comtes de Bézalu, avec deux tours encore debout; Queribus, fier encore de son donjon octogone qui a conservé une belle salle voûtée; le Mas Blanc, massif avec rempart flanqué de quatre tours crénelées, remis à neuf; Ultrera, l'un des points les plus historiques du pays: ce château est placé au sommet presqu'inaccessible aujourd'hui d'une des cîmes secondaires des Albères, pris du col de la Massana; Roca-de-l'Albera où s'élève une haute tour couronnée par une lanterne; c'est

(1) Pour l'intelligence du récit, je dois dire que le département des Pyrénées-Orientales se compose de cinq parties: la plaine du Rous-

là que se réfugia Jacques, roi de Majorque, comte de Roussillon, quand son frère, Pierre III, roi d'Aragon, le chassa de Perpignan; Montesquieu, ancienne baronnie, aujourd'hui monceau de ruines; la Haute-Cluse et la Basse-Cluse, bâties en même temps qu'Ultrera pour garder le col des Perthus; la Basse-Cluse conserve encore quelques tours reliées par des courtines. Le fort de Bellegarde défend, de nos jours, ce passage important.

Dans la partie du département comprenant le Conflent, le Capcir et la Cerdagne, je dois mentionner les châteaux-forts de Forsa-Real, ancienne résidence royale que rappelle seule une vaste citerne; Belpuig, près d'Ille, fort carré, flanqué de tourelles aux angles, une subsiste encore; Paracols, amas de décombres au-dessus de Moligt; le Vernet-les-Bains, qui montre sa tour tristement éventrée; Colette, tour carrée, flanquée de quatre tourelles rondes; Nyers, massif carré avec quatre tours, en bon état; Evol, ancienne vicomté; Formigueras où mourut, en 1324, Sanche, second roi de Mayorque; la Tour-de-Carol, jadis point important de la Cerdagne.

Presque tous ces châteaux présentent les mêmes signes architectoniques; ceux de la vallée des Albères sont cependant plus anciens; ils appartiennent tous, ou presque tous, ce me semble, aux Xe. ou XIe. siècles au plus tard : leur appareil se compose de lignes de pierres légèrement inclinées, séparées par des tranches de briques, et contrariées alternativement. Quant à leur plan, l'état déplorable des ruines ne permet pas d'établir un système certain. Le plus souvent, il était soumis à la constitution du terrain; les enceintes surplombaient à pic les précipices, mais les dispositions intérieures étaient modifiées fréquemment : d'ordinaire cependant dans la vallée de

sillon, le Vallespir, le Conflent, le Capcir et la Cerdagne, cette dernière partagée entre la France et l'Espagne.

l'Albère, ce sont des donjons placés au milieu d'une enceinte flanquée de tours; dans le Conflent, ce sont des massifs flanqués de tours, sans enceinte; mais, je le répète, ces derniers sont relativement plus récents.

Le monument militaire capital du Roussillon est le Castillet de Perpignan, fortification d'un style mauresque très-heureux; c'est un épais massif de briques aux lignes sévères et pures, aux murailles épaisses, aux angles nettement accentués, sur la plate-forme duquel s'élève une tour hexagonale terminée en dôme de minaret; tout autour de la plate-forme règnent des créneaux et des machicoulis; il fut bâti, en 1319, par Sanche, deuxième roi de Mayorque. Pour bien admirer le Castillet, il faut le voir par une de ces nuits transparentes du Midi, quand sa masse imposante se détache sur ce ciel d'un éclat vif et profond; à voir ce monument d'un style si étranger, on ne se croit plus en France, et à ce titre, en effet, il est doublement curieux; je suis convaincu que c'est un type unique pour nous. La citadelle de Perpignan mérite aussi une place dans cette revue : elle fut dans l'origine un château-fort construit par Jacques Ier., entouré successivement de divers travaux qui, on le pense, ont été singulièrement défigurés par le temps et les progrès de la science militaire. Charles-Quint la remania presqu'entièrement; Philippe II, roi d'Espagne fit placer des tourelles à coupole aux angles des bastions et Vauban les remplaça par des guérites en pierre, suspendues au-dessus du cordon. Il ne reste rien du château primitif où résidèrent souvent, pendant près de trois siècles, les rois et reines d'Aragon et de Mayorque. La chapelle seule en conserve encore le souvenir; elle est double : une souterraine et une supérieure; le portail de cette dernière est d'un haut intérêt, d'un aspect oriental très-remarquable; il est en marbre rouge et blanc, ces deux couleurs sont disposées par bandes et alternées; il offre six colonnes très-fines soutenant des vous-

soirs simples et larges ; les chapiteaux, anciennement peints, représentent des dragons dans diverses attitudes ; leurs tailloirs sont ornés de fleurons ; un gros tore entoure trois fois l'archivolte et deux petites colonnes surmontées de moulures, qui s'accolent au centre de la porte, encadrent le portail. Sur le côté, on trouve encore une petite porte de style arabe, qui rappelle évidemment des motifs de l'Alhambra. De même que le Castillet me paraît un type unique d'architecture militaire mauresque en France, cette chapelle est aussi un type unique dans son genre ; l'étage souterrain n'a conservé aucun cachet.

Le Roussillon, au moyen-âge, fut l'un des pays les plus ravagés par les guerres : situé entre la France et l'Espagne, c'était comme un terrain neutre où bien des querelles se vidaient et que les voisins trouvaient commode de piller et de ravager à leur aise. Aussi la plupart des villages étaient fortifiés. Les villes de Céret et d'Elne ont conservé leurs vieux remparts du XIIe. siècle, garnis de nombreuses tours d'une hauteur remarquable ; à Elne, il y a une belle porte ogivale en marbre blanc. Parmi les villages, je citerai les débris de fortifications d'Argelès-sur-Mer, Marquixans, Ille, Millas, etc.

II.

MONUMENTS RELIGIEUX.

Je ne dirai que quelques mots et pour mémoire des églises de Perpignan : elles ont été décrites. Je me contenterai aussi de mentionner l'église et le cloître d'Elne, un des plus beaux monuments de France, et sur lequel je me réserve d'écrire un travail spécial.

La cathédrale St.-Jean de Perpignan est un vaisseau (1)

(1) Ce vaisseau est remarquable par ses proportions : il a 19 mètres

vaste sans collatéraux, avec deux transepts très-petits et garni de nombreuses chapelles sur les côtés : elle a été commencée dans les dernières années du XIIIe. siècle et demeura deux cents ans en construction ; la nef fut consacrée en l'an 1509 ; l'orgue, d'une très-riche ornementation porte la date de 1504. Ce que cette église renferme de plus remarquable, c'est le rétable du maître-autel, très-élevé et tout en marbre blanc; il a été exécuté, au XVIe. siècle, par un artiste barcelonnais nommé Soler. Le Roussillon est très-riche en rétables : on en trouve partout à peu près, même dans les églises romanes dont il cache malheureusement les élégantes absides : la plupart sont en bois doré et peint avec la plus riche ornementation. L'église de la Réal (Notre-Dame-la-Royale), du XIVe. siècle, a été indignement dévastée à la Révolution ; St.-Jacques, avec sa haute tour de briques, flanquée en haut de quatre petites tourelles à dôme, a été plus heureuse; elle remonte au XVe. siècle. St.-Mathieu est moderne.

Dans ces trois églises, il faut examiner avec attention les tableaux, dont plusieurs sont assez bons : il en est un sur bois du XVe. siècle, placé dans la chapelle du Sépulcre, à St.-Jacques, qui m'a paru très-curieux : il représente Dieu le Père soutenant la croix en forme de T, à laquelle est attaché son Fils; les figures des apôtres entourent ce groupe principal, avec des légendes peu lisibles, tout le fond est doré.

L'église de Prades est dans le même genre, mais en petit, que celle de St.-Jean de Perpignan ; le grand rétable en bois, du XVIIe. siècle, qui occupe tout le fond, est très-beau.

Nous allons maintenant nous promener à travers la campagne, dans ces plaines verdoyantes et fertiles, dans ces montagnes sauvages et dénudées, depuis que la Révolution les a

50 centimètres de largeur, 77 mètres 96 centimètres de profondeur, 27 mètres 15 centimètres de hauteur.

dépouillées de la plupart de leurs forêts; dans ces gorges reculées où l'on s'étonne de trouver trace de l'art. Une observation générale doit précéder cet examen : je ne citerai pas une église ogivale un peu curieuse, il n'y en a pas ; elles sont toutes de la plus pure époque romane et présentent une ornementation uniforme, qui fait qu'on les a presque toutes vues quand on en a étudié quelques-unes. L'intérieur seulement varie ; l'extérieur offre invariablement un portail roman soutenu par quatre ou six colonnes, souvent richement orné et encadré par des archivoltes plus ou moins ornées.

Je commence par les environs de Perpignan et le Vallespir : Toulouges possède une église romane avec un portail à quatre colonnes, dont les chapiteaux représentent des monstres dévorant des hommes; les archivoltes sont rubannées et fleuronnées; dans ce village se tint, en 1065, un important concile provincial, réuni pour établir les bases des trèves de Dieu rendues indispensables par les luttes perpétuelles des seigneurs du pays.

Nous rencontrons dans l'église de Théza deux inscriptions romaines; voici la première :

. . . DM :
IDID. RVSTICA : IDID.
. . . . . .
. . . . . .

La seconde inscription est composée des mots suivants :

EVHANGELVS
ANNOS XXXX. SER.
MERCVRIO.
V. S. L. M.

On propose de lire ainsi cette dernière : *Evangelus*,

annos XXXX servatus, Mercurio votum solvit, lubens, merito.

Au Pala del Vidre, ancienne seigneurie des Templiers (1), on trouve deux riches rétables en bois doré; il faut y voir aussi une belle chape à médaillons entourés de perles fines rapportée, dit-on, de Palestine par un chevalier de l'ordre; Sorrède possède une église romane, où a été transportée une inscription romaine provenant du château d'Ultréra; c'était un autel en l'honneur de Gordien III; on y lit :

IMP. CÆS. M. ANTONIO
GORDIANO. PIO.
FELICI. INVICTO.
AVG. P. M. TRIB. POT. II.
COSS. P. P.
DECVMANI. NARBONENSES.

L'église d'Argèles-sur-Mer, remarquable par sa haute tour, possède un très-curieux tableau peint sur bois : saint Michel pèse une jeune femme (2) placée dans un bassin de balance et un enfant au berceau dans l'autre; un diable, sous la balance, cherche avec ses griffes à attirer le plateau où est la femme; mais saint Michel, qui s'en aperçoit, lui fait lâcher prise.

La petite ville de Collioure (Cauco-Illiberis) n'a qu'une église, du XIVe. siècle, avec rétable assez élégant et une jolie

(1) J'étudierai prochainement, dans le *Bulletin*, les établissements de l'ordre des Templiers en Roussillon.

(2) Allusion à cette parole de Notre-Seigneur, que si l'on n'est pas plus léger de péché que l'enfant qui vient de naître, on n'entrera pas dans le royaume des Cieux.

croix de pierre dans le cimetière ; il y a moins encore à Port-Vendres (Portus Veneris) ; seulement au-dessus est une de ces tours, ou guettes (1), qui garnissent certaines éminences dans les Pyrénées ; près de celle-là, nommée *Madaloth*, on a découvert une pierre avec une inscription romaine.

L'église de Montesquieu possède un intéressant portail du XIIe. siècle, mais je préfère celui du Boulon, tout en marbre blanc. L'arc, en plein-cintre, est formé par une archivolte zébrée, surmontée d'une ligne échiquetée, et appuyée sur quatre colonnettes dont les chapiteaux, très-élégants, figurent des animaux debout et affrontés ; dans le cavet de la corniche, règne une suite de bas-reliefs assez bien sculptés, représentant les scènes de la naissance de Notre-Seigneur : les Mages y sont habillés en chevaliers du XIIe. siècle, avec le *cucullus* sur la tête.

La petite église du village d'Amélie-les-Bains (2), célèbre aujourd'hui par son magnifique hôpital militaire, est sans caractère, mais présente une disposition singulière : elle est composée de deux arcades parallèles dont l'écartement forme d'un côté le portail, de l'autre l'abside. Près de là est l'église de St.-Martin-d'Albéra, que M. le baron Taylor cite comme « un modèle en miniature des églises romanes ; » je n'ai pu la voir, non plus que Custojas (3) village où la tradition fait naître la mère du pape Damase, et dont ce même pontife aurait fait bâtir l'église ; le portail, m'assure-t-on, est très-richement orné, mais je ne puis croire cependant que cette église soit le même bâtiment que donna au comte Oliba, en mars 988, sa femme, la comtesse Ermengarde.

(1) Dites *atalayas*, du verbe *atalayar*, guetter.

(2) Anciennement Arles-les-Bains.

(3) De *custodia*, poste pour garder.

Je reviens maintenant à Perpignan pour parcourir le Conflent, la Cerdagne et le Capcir.

La première église est celle de St.-Félici-d'Amont qui a un couronnement militaire garni de machicoulis au-dessus du portail; la porte est en bois épais, couvert de ces ferrures à crochet qui semblent vouloir copier celles du cloître d'Elne et qui donnent à la fois de la solidité aux vantaux et une assez grande élégance à l'ensemble. Nous saluerons en passant la croix en pierre de la petite ville d'Ille; elle est du XIVe. siècle; la croisée repose sur une espèce de socle au haut de la colonne, sur lequel sont sculptés quatre écussons : sur deux un chevalier à pied et armé; sur les deux derniers on lit : P. TORADA, avec une hache posée au-dessous; enfin entre chaque écusson est un religieux debout et en prières. Je traverserai Prades, sans m'arrêter, quoique les archives municipales possèdent une belle charte du IXe. siècle, et tout d'abord je pousserai jusqu'à Villefranche, petite place forte bâtie en 1075 par Guillaume Raymond, comte de Cerdagne, pour fermer le passage des Pyrénées de ce côté; son église romane est composée de deux vaisseaux réunis; le portail est formé par quatre colonnes supportant une archivolte romane rubannée et fleuronnée; des animaux affrontés sont sculptés sur les chapiteaux.

Villefranche a conservé quelques maisons très-anciennes.

Nous monterons ensuite à Cornella del Conflent, une des jolies églises romanes du pays : portail en marbre blanc formé par six colonnes dégagées, dont les chapiteaux représentent quatre dragons affrontés se mordant la queue, quatre béliers et des rinceaux divers; le tore est couvert de fleurons; trois archivoltes, une unie, une autre rubannée, et la troisième festonnée avec fleurons encadrent le tympan au milieu duquel est la Sainte Vierge assise, tenant Notre-Seigneur enfant sur ses genoux, qui bénit d'une main, et de l'autre

tient une petite église, symbole de l'Église du monde; de chaque côté, un ange encensant. Ce groupe, traité avec une grande finesse, est placé dans un ovale entouré d'une bordure perlée. Autour du tympan, dans le sens de l'archivolte, on lit : HEREDES. V. I. FE. DOMINAM. LAUDARE. VENITE. PER. QVAM. VITA. DATVR. MVNDO. . . . . PARATVR. Les vantaux de la porte d'entrée sont couverts de ferrures comme à St.-Félici. Au-dessus, une fenêtre formée par deux archivoltes, l'une garnie de têtes de clous, l'autre perlée, reposant sur une colonnette, de chaque côté, avec des hiboux et des rinceaux sur les chapiteaux; l'abside est percée de cinq ouvertures pareilles : une corniche à modillons court tout autour de la couverture. A droite du portail, se trouve le clocher, grosse tour carrée et romane. A l'intérieur, on ne peut citer que quelques débris d'un beau rétable en pierre, du XIVe. siècle (1) : il n'en reste plus que huit scènes et le tombeau de l'autel, soutenu par deux colonnettes à chapiteaux romans simples. A côté de l'église, sont de vastes bâtiments sans intérêt, provenant de l'ancien prieuré des chanoines de saint Augustin; c'était plus anciennement un château, très-souvent habité par les comtes de Cerdagne, qui le donnèrent pour l'établissement du monastère : on remarque encore une tour sur la place de l'église. Entre Cornella et Villefranche, on trouve la jolie petite église romane de Conat.

Nous allons monter maintenant à Montlouis par une des routes les plus pittoresques que l'on puisse souhaiter : c'est un merveilleux pays et des points de vue sans cesse nouveaux, grâce aux détours que le chemin fait, suspendu en quelque sorte aux flancs de la montagne qu'il étreint et embrasse en

(1) Fait en 1345, par Cascall, de Berga.

serpentant. Je m'arrête à Serdinya, pour contempler un joli reliquaire gothique en vermeil, très-richement ornementé ; il y a là encore un tableau bien curieux : un prince, entouré de sa cour, reçoit les saints Cosme et Damien qui s'agenouillent, et comme leur hôte demeure couvert, un petit diable allonge une espèce de croc pour lui enlever sa toque. Ce chef-d'œuvre sur bois remonte au XIVe. siècle très-vraisemblablement. Il faut ensuite visiter les sept villages qui composent le Capcir, tous sept ayant des églises romanes : Puig-Valador, Font-Pedrosa, les Angles, Font-Rabiosa, Matomala, Creu, Formigueras, cette dernière avec des machicoulis. En montant toujours, on voit tout d'un coup se dresser devant soi Montlouis, place fortifiée par Vauban et qui protège le val de la Perche et la Cerdagne, du côté de Puycerda ; près de Montlouis est l'église de Planès dont M. Jaubert de Passa a donné une savante monographie dans les *Annales archéologiques*, l'année dernière ; c'est, croit-on, un ancien marabout transformé en église catholique ; son plan est des plus curieux : un triangle équilatéral dont chaque face sert de centre à un cercle de même dimension que celui de la coupole, chacune de ces circonférences étant tangente l'une à l'autre. On prétend que ce monument est la sépulture élevée par les Maures à Munuza,

lieutenant de l'émir Abd-er-Raman ; il faut s'incliner devant ce problème, et renoncer, je crois, à jamais en trouver la solution précise, sous peine de tomber dans le monde des hypothèses les plus douteuses; la clocle paraît très-ancienne : elle est conique, sans rebord ni aucun ornement.

En avançant en Cerdagne , une des contrées les plus pittoresques des Pyrénées, nous voyons, à Angustrina, une inscription trouvée en 1838, dans le cimetière : on y lit :

D. O. M.
C. P. POLI.
BIVS.
V. S. L. M.

On trouve à Ur, un bel encensoir en argent représentant un château gothique flanqué de tourelles ; enfin, à Hix, une église romane très-élégante, avec des chapiteaux couverts de volutes et de rinceaux.

III.

MONUMENTS MONASTIQUES.

Le diocèse ancien de Perpignan renfermait huit abbayes et plusieurs prieurés : les abbayes sont celles de St.-Martin-du-Canigou, fondée en 1007 ; de St.-Michel-de-Cucha, transférée de Exalada à Cucha, en 877 ; de Notre-Dame d'Arles ; de St.-Genys-de-Fontaine, de Jau, de Ste.-Claire, de St.-André de Sorède, de Notre-Dame-la-Réal : il ne reste rien de ces trois dernières ; les ruines de Jau sont sans valeur. St.-Martin-du-Canigou (ordre de saint Benoît) offre des

ruines d'une haute importance, placées au sommet d'un des pics secondaires du Canigou, espace resserré dans lequel les murs de clôture du monastère surplombent des précipices énormes. On arrive d'abord à un bâtiment de forme carrée, percé à trois mètres de terre, d'une porte qui communiquait avec l'entrée voûtée voisine de l'église placée sur un plan plus élevé ; on voit encore, au milieu, le poteau sur lequel reposait le pont, comme dans plusieurs châteaux de Bretagne. De la seconde voûte, on entre dans le monastère, ayant, à gauche, le clocher et l'église: celle-ci est double; la partie supérieure est en trois nefs ayant une largeur totale de 3^{m}. 25^{c}., sur 23^{m}. 39^{c}. de longueur, et composant deux rangées de cinq arcades romanes chacune, les colonnes ayant chacune 2^{m}. de fût et un diamètre de 0,32^{c}. au milieu, qui se trouve très-renflé : les chapiteaux sont des plus grossiers; l'abside est terminée par quatre coupoles ; l'église souterraine a conservé plus de cachet, elle est d'une architecture tout-à-fait primitive, assez basse, soutenue par des colonnes monocylindriques et encore plus grossières que celles du haut. En sortant, à gauche, on voit l'emplacement du cloître, tout le reste de l'abbaye est dans un état de ruine des plus imposants, mais qui malheureusement laisse peu à étudier à l'archéologue. Les colonnes du cloître sont éparpillées aux environs de St.-Martin, au clocher de l'église de Castell et surtout dans la maison du maire de ce village : chez ce dernier, j'ai remarqué un chapiteau excessivement curieux : on y voit un porte-croix entre deux acolytes ; un moine portant la crosse de l'abbé ; l'abbé, entre deux moines, placé derrière une table sur laquelle se trouve une colombe tenant un rameau d'olivier dans son bec; puis enfin, cinq moines avec la chape sur le dos. On montre, près de la voûte d'entrée de l'abbaye, une tombe creusée dans le roc, où aurait été enseveli, dit-on, le comte Wifred, fondateur de St.-Martin ; on montre également la

cellule où ce même seigneur se serait retiré, avec sa femme, et on y lit ces deux derniers vers d'un quatrain tracé en lettres gothiques carrées:

QVISQVIS. HEC. SACRI. SVBITIS. PENETRALIA. TEMPLI.
VITAM. HVNC. COELI. BEATAM HABET. ATQVE. QVIETEM.

Il y avait également à St.-Martin une chapelle de St.-Galdéric; les reliques de ce Bienheureux, très-vénéré dans le Roussillon, et le rétable en bois doré ont été transportés à St.-Jean de Perpignan, lors de la sécularisation de l'abbaye,

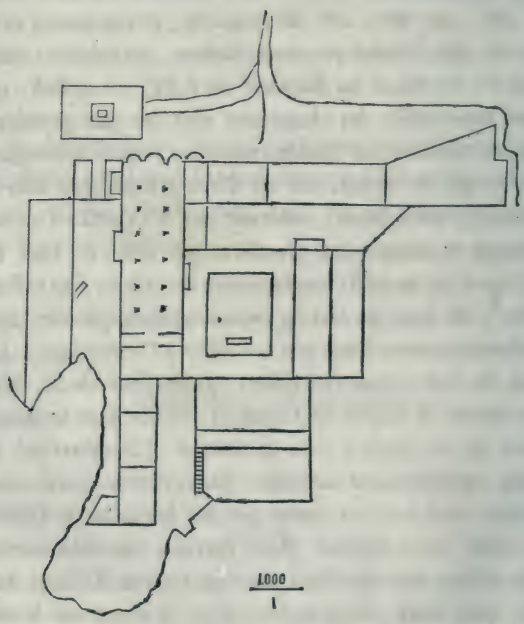

PLAN DE L'ABBAYE DE CANIGOU.

en 1782. Ce qu'il y a de plus remarquable au Canigou, c'est

que tous les débris existants datent évidemment de l'époque de la fondation, du XIe. siècle ; et l'on ne saurait trop admirer l'énergie qu'il a fallu pour transporter si haut une si grande quantité de matériaux.

A peu de distance de St.-Martin, sont les débris de l'abbaye de St.-Michel-de-Cucha (ordre de saint Benoît), que je n'ai pas trouvés en meilleure conservation : l'église semble appartenir au XIIe. siècle, elle est également dans un état déplorable ; le chœur est suivi d'une intéressante chapelle voûtée en coupole ; de chaque côté de l'abside était une haute tour carrée à quatre étages percés d'ouvertures romanes, celle du Sud seule subsiste. Le cloître était en marbre rose, il n'y reste plus que quatre ou cinq arcades avec de riches chapiteaux ; quelques autres ont été transportées aux bains du Vernet ; le plus grand nombre a été descendu à Prades, où on en a fait une très-élégante galerie d'un établissement de bains : ces chapiteaux représentent des feuillages, des rinceaux et des animaux. A St.-Michel, l'abbatiale est bien conservée et, à l'extérieur, on voit un portail en marbre blanc excessivement orné. C'est dans ce monastère que mourut le doge de Vénise, Urseolo, qui vint en Roussillon avec l'abbé Guérin, qu'il avait connu à Rome, au Xe. siècle.

Notre-Dame d'Arles (ordre de saint Benoît) n'a laissé que l'abbaye et son cloître ; l'église, du XIe. siècle, mais remaniée postérieurement, a conservé une façade avec quelques sculptures, entr'autres un Christ, de dessin byzantin ; à l'intérieur on admire la chapelle des saints Abdon et Sennen dont les reliques furent apportées à Arles, au Xe. siècle ; le rétable, en bois doré du XVIe. siècle, représente les principales scènes de la vie de ces deux pieux personnages ; on y voit aussi leurs deux bustes, en vermeil, dons d'un roi d'Aragon (XIVe. siècle). Le cloître est composé d'arcades ogivales

soutenues par des colonnettes très-fines, disposées deux par deux et isolées, avec chapiteaux à crochets.

St.-Genys-de-Fontaine (ordre de saint Benoît) est la dernière abbaye du département, dont on puisse étudier les débris; elle a été fondée au IXe. siècle. Son église n'a qu'une abside au chevet hémisphérique, accompagnée, dans les transepts, de deux petites absides semblables : elle sert, en ce moment, d'église à la commune, grâce à la générosité des deux propriétaires qui la possédaient par indivis depuis la Révolution; on y a retrouvé quelques inscriptions tumulaires dont plusieurs sont rapportées dans le *Gallia christiana.* Mais je ne passerai pas aussi vite sur la peinture du devant-d'autel, qui me paraît un morceau très-important de la fin du XIIe. siècle, il porte cette inscription : MAGISTER. ALEXANDER. ISTA. OPERA. FECIT. Le tableau reproduit à peu près le linteau de la porte d'entrée, qui est lui-même un bas-relief monolithe, long de 2^m^. 20^c^. large de 70. Au centre Dieu le fils, barbu et la tête entourée d'un nimbe crucifère, est assis dans une auréole elliptique perlée, bénissant et tenant de son autre main un livre appuyé sur sa cuisse; l'auréole est soutenue par deux anges nimbés et agenouillés : à droite et à gauche se voient trois personnages vêtus de longues robes, les mains sur la poitrine sous une rangée d'arcades en plein-cintre, l'archivolte perlée, reposant sur des colonnes aux chapiteaux à feuillages. Tout autour du parallélogrammee court un bordure à rinceaux palmés; au-dessus des personnages, cette longue inscription :

† ANNO VIDESIMO QVARTO RENANTE RO^ꝰ^ ERTO REGE VILLELMVS GRA DEI ABA ISTA OPERA FIERI. IVSSIT. IN HONORE S^CT^. GENESI CENOBII QVE VOCANT FONTANAS.

Du cloître, il ne reste qu'une arcade intacte; un côté entier

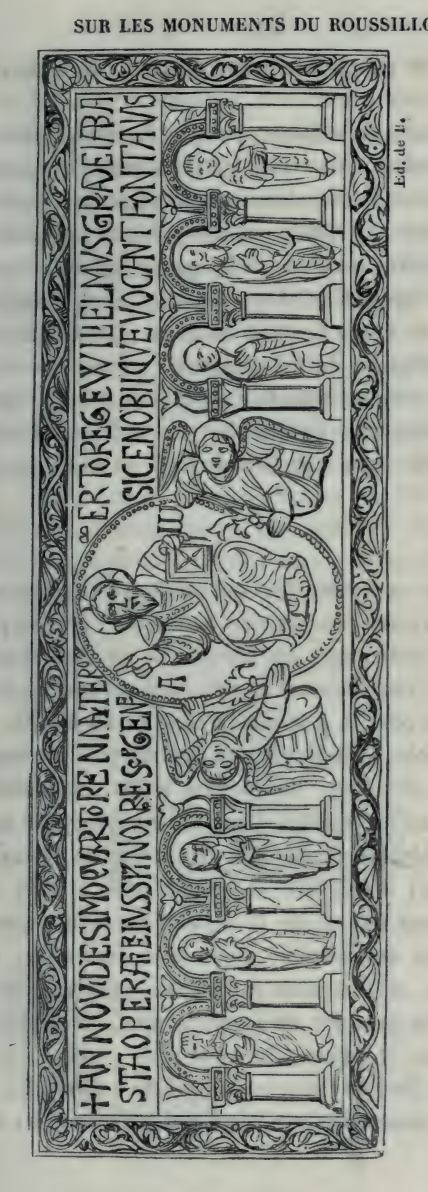

Ed. de L.

SCULPTURE DU XIIe. SIÈCLE, SUR LE LINTEAU DU PORTAIL DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-GENYS-DE-FONTAINE.

a été abattu et remplacé par des maisons, les trois autres sont murés.

Des monastères secondaires, j'ai peu de chose à dire : on peut voir cependant encore avec intérêt le reste du monastère del Camp, prieuré de chanoines de saint Augustin, situé entre Passa et Villamolaça ; l'église romane présente quelques bons détails et le cloître est d'une architecture ogivale : c'est un rang d'arcades ogivales trilobées, avec un second rang d'arcades s'élançant à jour de deux en deux piliers. Marcevol, prieuré des religieux du St.-Sépulcre, montre encore son église romane avec un riche portail; près de Moligt, sont les ruines du monastère de Corbiac des religieux Servites; quelques pierres enfin rappellent Exalada en Cerdagne.

IV.

Il est encore un dernier sujet qui mériterait une étude spéciale et qui ne serait pas la moins attrayante : je veux parler des nombreux pélerinages qui couvrent le sol des Pyrenées-Orientales. Les Roussillonnais sont des hommes à demi-civilisés seulement, on peut le dire sans crainte de les injurier; car dans notre siècle, l'excès contraire produit plus de mauvais résultats que de bons; doués d'un esprit essentiellement poétique, d'une foi ardente, d'une activité incroyable quand ils s'agitent selon leurs goûts; ils ont besoin de spectacles, de mouvement; il faut que la religion parle à leurs yeux autant qu'à leurs cœurs, de là ces cérémonies pompeuses, ces processions nombreuses, toute cette animation, cette mise en scène, si j'ose ainsi parler, des actes religieux qui donnent à cette province un aspect si neuf, si original, si saisissant : prier et danser, danser et prier, voilà la vie du Roussillonnais libre de son temps. Peut-être reviendrai-je, un jour sur ces pittoresques ermitages qui garnissent les mon-

tagnes, se cachent sous les arbres ou sont perchés sur quelque cîme ardue; pour aujourd'hui, je me contenterai encore d'une nomenclature pour rendre plus complet mon tableau archéologique du département. Les principaux sont ceux de saint Antoine de Galamus avec une grotte dédiée à sainte Madeleine près d'Estagell; Notre-Dame de la Vall, près Caudiès; Notre-Dame del Castell, au-dessus de Sorède et où ont été transportés les restes de la chapelle romane du château d'Ultréra; Notre-Dame del Corall, St.-Vincent, îlot voisin de Collioure où se fait, le 16 août, une procession en mer; Notre-Dame de Consolation, non loin de là dans la montagne; St.-Ferréol, près de Ceret; Notre-Dame de Vie, ancienne prévôté de la maison de Cornella del Conflent; Notre-Dame de La Roque; enfin, et par-dessus tout, l'ermitage de Notre-Dame de Font-Romeu, dont la fête, le 8 septembre, réunit la population des deux Cerdagnes, française et espagnole.

OPINION DE M. PARKER

SUR L'OUVRAGE DE M. JOHN RUSKIN,

INTITULÉ :

LES PALAIS DE VENISE.

Dans un numéro du *National Miscellany*, M. Parker, rendant compte des divers ouvrages de M. Ruskin, dont il vante avec raison la science et la brillante imagination, a présenté, au sujet de l'opinion émise par son savant compatriote, sur le palais des Doges, à Venise, quelques réflexions qui méritent d'être signalées.

« M. Ruskin, dit M. Parker, a prétendu que le palais des Doges est un chef-d'œuvre, un grand tout, un vaste ensemble, résultat d'un plan original, conçu par un seul artiste non-seulement pour le plan et les détails, mais aussi pour le style de l'architecture. Il a ajouté que toutes les constructions gothiques de Venise qui ressemblent au palais ducal, n'en sont que des copies. »

« C'est un point qui nous paraît fort douteux. Nous avons étudié soigneusement, sur les lieux mêmes, le monument; nous avons examiné avec la plus glus grande attention le plan qu'en a donné M. Ruskin avec un soin et une exactitude dignes d'éloges; et nous avons conclu de cet examen que le

palais des Doges n'est point le résultat d'un plan unique, d'une seule et même idée; qu'il présente, au contraire, deux constructions distinctes entées l'une sur l'autre, et dont la dernière diffère essentiellement de la première. Nous conviendrons sans peine que les deux grandes arcades, superposées l'une à l'autre, sont une partie du dessin primitif; et que, bien que construites à un siècle de distance, elles peuvent être considérées comme deux constructions appartenant à une conception unique, et destinées à clore l'édifice l'une du côté de la mer, l'autre du côté de la place St.-Marc. Mais toute la partie du monument qui est élevée au-dessus des deux arcades appartient certainement à un autre plan, à un autre ordre d'idées, à une autre époque. Elle consiste en un mur plat, sans cordon, moulure ou ornement, qui en relève la nudité. La surface de ce mur est couverte de tablettes de marbre, de teintes différentes, mais dont la couleur est généralement analogue à celle de la brique. Ces tablettes de marbre sont coupées en rectangles, comme les briques; elles sont cependant un peu plus larges; et l'architecte, en les disposant sur la surface extérieure du mur avec une certaine symétrie, a voulu évidemment donner à sa construction l'apparence d'un mur orné ou découpé de briques. Les ouvertures des fenêtres n'ont aucune régularité et n'ont pour but que de satisfaire aux besoins de l'intérieur du palais. M. Ruskin considère cette particularité comme importante et il regarde cette disposition comme un mérite. Quant à nous, nous n'y attachons guère d'importance. Nous ne cherchons pas d'uniformité dans les monuments gothiques; et, par conséquent, l'absence de cette uniformité ne nous paraît nullement un mérite. Mais ces grands murs plats et sans saillie sont-ils aussi un mérite? Est-ce là le bon style de l'art gothique? Y trouve-t-on l'esprit du XIVe. siècle? Nous ne pouvons le croire. Selon nous, cette con-

VUE DU PALAIS DU DOGE ET DE SAINT-MARC, A VENISE, EN 1360.

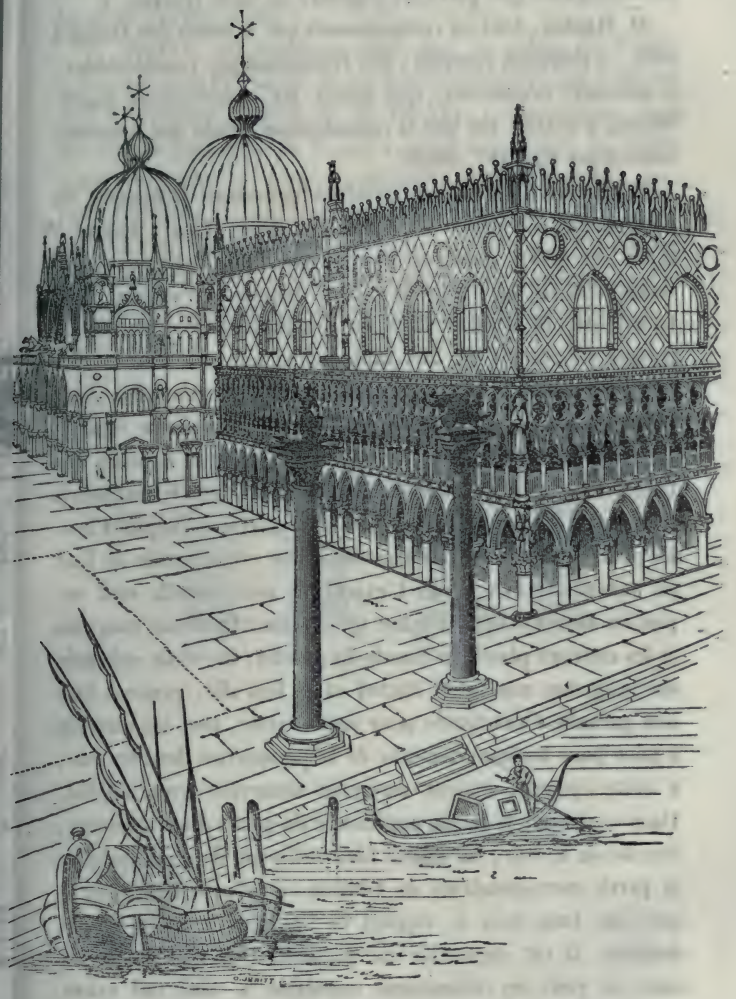

VUE DU PALAIS DU DOGE ET DE SAINT-MARC, A VENISE, EN 1853.

struction a tous les caractères du XVIe. siècle, et ne nous paraît inspirée que par l'art dégénéré de cette époque. »

M. Ruskin, tout en reconnaissant que le palais des Doges a subi, à plusieurs époques, des remaniements considérables, a soutenu, néanmoins, que toutes les constructions postérieures n'avaient été que la reproduction exacte des constructions faites au XIVe. siècle.

M. Parker a pu démontrer péremptoirement la fausseté de ce système, au moyen d'un plan du palais ducal, dessiné à la fin du XIVe. siècle et reproduisant, par conséquent, le monument tel qu'il existait à cette époque. Ce dessin a été trouvé par M. Parker dans un des manuscrits de la bibliothèque d'Oxford (Ms. 261 Bibl. Boldléenne).

Nous devons à son obligeante communication les deux planches que nous sommes heureux de reproduire dans le *Bulletin monumental*, et dont l'une représente le palais des Doges, tel qu'il est reproduit aujourd'hui dans le manuscrit d'Oxford, et l'autre dans l'état où il se trouve aujourd'hui. Le plan d'Oxford est un spécimen bien remarquable de l'art du dessin au XIVe. siècle. L'exactitude avec laquelle sont copiés les autres détails, l'église de St.-Marc avec ses coupoles et les chevaux placés au-dessus du porche ; les deux colonnes sur lesquelles sont saint Michel et le lion aîlé, peuvent être une garantie d'exactitude pour tout le reste, sauf les réserves à faire pour les imperfections de la perspective dont les lois, à cette époque, étaient rarement observées avec fidélité. Dans ce dessin, la partie supérieure du palais ducal présente, comme on le voit, un aspect bien différent de celui qu'offre la partie correspondante de l'édifice actuel ; quelque réserve que l'on fasse sous le rapport de l'exactitude de la reproduction, il est impossible de supposer que l'artiste ait eu sous les yeux un monument semblable à celui qui existe aujourd'hui. On peut y reconnaître les deux arcades super-

posées de l'édifice actuel; mais, pour toute la partie supérieure, on ne peut trouver la moindre ressemblance entre les deux constructions.

M. Parker, en montrant ainsi que le palais de Venise n'était pas au XIVe. siècle ce qu'il est aujourd'hui, on a conclu que le système général de M. Ruskin, qui considère tous les édifices gothiques de Venise comme des copies du palais ducal, n'a plus de base, et ne peut, par conséquent, soutenir l'épreuve d'un examen attentif et sérieux.

Sans entrer nous-même dans cette polémique, nous avons cru faire une œuvre utile aux lecteurs du *Bulletin monumental*, en mettant sous leurs yeux les pièces du procès.

C. H.

CHRONIQUE.

Commission de la cathédrale de Lille. — Le Jury, chargé de prononcer sur le mérite des plans présentés pour la construction d'une cathédrale, à Lille, est convoqué dans cette ville pour le 25 mars : on annonce que plus de cinquante projets seront exposés, et qu'après la décision du Jury ils seront de nouveau exposés à Paris.

Comité historique de Notre-Dame-de-France. — Le Comité historique de Notre-Dame-de-France a été institué à Paris, avec la mission de préparer et de diriger la publication d'une histoire du culte de la sainte Vierge en France.

Sans arrêter encore d'une manière absolue le plan de l'ouvrage, le Comité s'est déjà rendu compte des matières qu'il serait utile de traiter. Il a déjà posé des règles dont les collaborateurs apprécieront la nécessité. Il lui est donc permis de faire connaître dès à présent le but qu'il se propose et les moyens par lesquels il espère pouvoir l'atteindre.

L'ouvrage sera divisé en deux parties : — Histoire générale du culte de la sainte Vierge en France ; — Histoire particulière du culte de la sainte Vierge dans chacun des diocèses de la France.

PREMIÈRE PARTIE. *Histoire générale du culte de la sainte Vierge en France.*

Les questions suivantes pourront être développées dans des chapitres ou dissertations dont le nombre, l'ordre et la composition ne sauraient être bien déterminés que par les personnes chargées du travail.

I. Origine du culte de la sainte Vierge. — Idée générale

de la propagation et des développements successifs de ce culte en France. — Influence exercée ou subie par la France.

II. Dévotion des Pères et des Saints de l'Église de France, de nos rois et des autres grands personnages pour la sainte Vierge.

III. Reliques de la sainte Vierge conservées en France.

IV. Fêtes de la sainte Vierge instituées ou spécialement adoptées par l'Église de France. — L'Immaculée-Conception. — Titres populaires donnés à la sainte Vierge (Notre-Dame-de-Grâce, Notre-Dame-de-Bon-Secours, etc.).

V. Offices de la sainte Vierge. — L'âge et les auteurs des différentes parties de ces offices, surtout des hymnes, des antiennes et des proses les plus célèbres.

VI. Prières à la sainte Vierge. — Les litanies, le rosaire, etc.

VII. Ordres religieux et militaires établis en l'honneur de la sainte Vierge. — Confréries. — Corporations.

VIII. Pélerinages. — Observations générales sur les pélerinages de Notre-Dame : circonstances qui les ont le plus souvent fait naître ; usages qui caractérisent les différents pays et les différentes époques ; habitudes des pélerins ; ex-voto.

IX. Miracles de la Vierge. — Catalogue, classement et analyse des collections générales de miracles.

X. Cérémonies, pratiques et usages divers. — Vœux. — Cierges. — Processions. — Représentations de mystères. — Dévotion du samedi et du mois de Marie. — Dénominations vulgaires empruntées au souvenir de la Vierge (les fils, les sabots de la Vierge, etc.). — Croyances et récits populaires.

XI. Hommages littéraires rendus à la sainte Vierge. — Inscriptions. — Poésies. — Puis ou académies de Notre-Dame.

XII. Représentations figurées de la Vierge. — Statues et statuettes, soit dans les églises, soit au coin des rues, soit au milieu des campagnes et des bois. Bas-reliefs. Ivoires. Sceaux. Fresques. Vitraux. Miniatures, etc. — Les Vierges noires.

SECONDE PARTIE. *Histoire particulière du culte de la sainte Vierge dans chacun des diocèses de la France.*

Les diocèses seront groupés par provinces ecclésiastiques. A chaque diocèse sera consacrée une section plus ou moins étendue selon que la dévotion des fidèles envers la sainte Vierge s'y manifeste ou s'y est manifestée par des monuments plus ou moins nombreux, plus ou moins célèbres.

Dans chaque diocèse on commencera par s'occuper des sanctuaires où la sainte Vierge est honorée d'un culte tout particulier. Voici, par aperçu, les points principaux sur lesquels devront porter les investigations.

1. Origine du sanctuaire. Son importance dans le passé. Son importance de nos jours. Indulgences et priviléges concédés par les papes, les évêques et les souverains temporels.

2. Histoire et description de l'édifice actuel, et, s'il y a lieu, des édifices antérieurs. — Bienfaiteurs. — Fondations. — Trésor de l'église; anciens inventaires.

3. Pélerinages. — Pélerins illustres. — Enseignes ou médailles de pélerinage.

4. Confréries. — Diverses pratiques de dévotion.

5. Miracles. — Ex-voto.

6. Bibliographie : cartulaires, titres isolés, registres et manuscrits divers, ouvrages imprimés, anciennes images.

Après avoir fait connaître les sanctuaires dans lesquels la dévotion des fidèles à la sainte Vierge brille du plus vif éclat, on passera en revue les principaux établissements religieux qui dans chaque diocèse ont été placés sous la protection de Marie. Nous n'entreprendons pas l'histoire et la description de toutes les cathédrales, de toutes les abbayes dédiées à la Mère de Dieu : ce serait nous écarter de notre but, mais nous donnerons une notice abrégée sur ces grands édifices qui ne sont pas le moindre des hommages rendus par nos pères à la

sainte Vierge. Les auteurs de ces notices devront, avant tout, se préoccuper des faits qui se rattachent plus directement au culte de Marie.

Enfin, pour chaque diocèse, on dressera le catalogue complet des églises et chapelles placées sous l'invocation de la Vierge.

Telles sont les grandes lignes de l'édifice qu'on se propose d'élever en l'honneur de la Mère de Dieu.

Une critique sévère dominera nos travaux. Nous pouvons penser à écarter de pieuses et poétiques traditions. Mais nous nous efforcerons de ne pas les confondre avec les faits dont la certitude ou la probabilité est historiquement démontrée. C'est assez dire que chaque assertion devra être suivie d'une preuve, et qu'il faudra sévèrement contrôler l'authenticité et la valeur des documents. De cette manière, l'ouvrage se présentera sans crainte au jugement des érudits; mais il doit en même temps satisfaire la pieuse curiosité des fidèles et par conséquent être écrit dans le style simple, mais élégant, qui convient à un sujet si grave et si gracieux tout à la fois.

Nous ferons un appel au talent des dessinateurs. Mais nous nous garderons bien de rivaliser avec ces livres qu'on est convenu d'appeler pittoresques. Si, pour nous servir d'un mot consacré par la mode, il nous faut donner des illustrations, nous suivrons les traces des immortels critiques du XVIIe. et du XVIIIe. siècle, qui nous ont montré que les preuves ou pièces justificatives sont les illustrations les plus propres à faire vivre les ouvrages d'histoire. Nous réserverons donc une partie de chaque volume au texte de documents inédits ou imparfaitement connus.

L'œuvre dont nous venons d'esquisser le plan est sans doute immense. Mais nous comptons sur le concours d'un grand nombre d'ouvriers. Nous fondons de légitimes espérances sur le dévouement et les lumières des correspondants ecclésiastiques et laïques que NN. SS. les évêques voudront

bien nous aider à choisir dans leurs diocèses. De tous les points de l'Empire, on s'empressera de nous transmettre soit des notices sur les sanctuaires de Marie, soit les éléments statistiques qu'on pourrait appeler le Pouillé de Notre-Dame, soit enfin des documents et des indications utiles à la rédaction de l'histoire générale du culte de la sainte Vierge en France.

Les personnes dont les sympathies nous seront acquises sont priées de faire connaître la collaboration qu'elles peuvent nous offrir.

Tous les mémoires agréés seront imprimés avec le nom des auteurs, qui en conserveront la propriété et la responsabilité. Toutefois, le Comité établi à Paris se réserve le soin de revoir, de classer, de coordonner et, dans certains cas, de mettre en œuvre les matériaux qui lui seront adressés. Par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, les membres de ce comité s'efforceront de justifier une confiance dont ils ont déjà reçu de touchants témoignages. Eux et leurs collaborateurs n'ambitionneront qu'une récompense : l'honneur d'avoir contribué à la glorification de la sainte Vierge, par l'histoire des hommages que l'Église de France lui a rendus dans tous les siècles.

Les membres du Comité historique de Notre-Dame-de-France sont :

Le prince-abbé Lucien *Bonaparte*, président; l'abbé *Jammes*, vice-président; Léon *Lacabane*, vice-président; le P. *de Valroger*, secrétaire; le P. Arthur *Martin*; le P. Charles *Cahier*; le P. *Pitra*; *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie; Aug. *Nicolas*; Jules *Marion*; Léopold *Delisle*, employé à la bibliothèque des manuscrits. Le Comité, qui se réunit à Paris où il dirige ces travaux, s'est associé des correspondants, parmi lesquels figurent bon nombre de membres de la Société française d'archéologie.

Médailles antiques trouvées près de Bernay (Eure). — Dans les derniers jours du mois d'octobre, on a découvert, dans des bruyères auprès de Bernay, deux médailles, dont l'une, en argent, de Scribonia, de grand module. L'autre est un très-grand bronze, de l'un des Ptolémées, à légende grecque, avec deux aigles empiétant un foudre au revers. Elles font maintenant partie de l'intéressante collection de M. Léon Métayer, membre de la Société française, à Bernay. M. Métayer a cru reconnaître un camp retranché en visitant l'endroit où ces médailles ont été trouvées.

R. B.

De lacrymatoriis sive de lagenulis lacrymarum propinquorum colligendis apud Romanos aptatis. Dissertatio historico-archæologica quam ad summos in philosophia honores in academia regia Fridericia Guilelmia Rhenana ritè impetrandos scripsit et ornatissimi philosophiæ ordinis examini submisit die XVII aprilis MDCCCLV Antonius Namur, Luciliburgensis, professor-bibliothecarius in Athenæo magno-ducali Luciliburgensi, Societatis archæologicæ ibidem conservator graphiarius, complurium academiarum societatumque litteris scientiisque dicatarum sodalis. — Luciliburgi, typis V. Buck. 1855. 19 pages in-8°. — Tel est le titre de l'intéressante thèse que M. Namur, antiquaire bien connu du grand-duché de Luxembourg, vient d'écrire au sujet des fioles de verre que l'on trouve parfois dans les tombeaux. Il examine la question de savoir si ces petits vases, connus sous le nom de lacrymatoires, ont réellement servi à recueillir des larmes. M. Namur, après avoir passé en revue les arguments pour et contre, conclut en adoptant l'affirmative, mais comme exception plutôt que comme règle. « Non abhorret, répète-t-il, après M. le professeur Roulez, animus ab hac fide, hinc illincque sparsim hominum veras lacrymas, pietatis documenta, in lagenulis

quibusdam fuisse inclusas, sed exceptio hæc mihi videtur, non regula. » Schœpflin, dans son *Alsatia illustrata*, I, p. 514, avait le premier nié l'opinion formée vers le XVe. siècle, que ces ampoules de verre servaient à renfermer des larmes. Mongez, puis Caylus l'avaient traitée de fable populaire. Cependant, en 1833, un savant allemand, le docteur Emele, prit la défense de l'ancienne opinion, que maintinrent aussi, mais avec des restrictions, MM. Raoul-Rochette et Creuzer.

La rédaction en langue latine dont M. Namur a hardiment fait usage paraîtra sans doute remarquable à bon nombre de nos archéologues, auxquels la critique la plus indulgente pourrait cependant reprocher de ne pas prendre toujours la peine d'écrire en bon français. Elle est une preuve des habitudes érudites de nos voisins. M. Namur avait d'ailleurs publié en français, sur le même sujet, une première notice moins complète dans le tome XX du *Bulletin* de l'Académie royale de Belgique, recueil dont le tome V contient également un mémoire de M. Roulez, consacré à la même question.

Raymond BORDEAUX.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Delorme, inspecteur de la Société française d'archéologie.* La mort vient encore de frapper un coup bien sensible dans le rang des hommes dont s'honorent au plus haut degré les sciences dans la province. M. T.-C. Delorme, avocat, bibliothécaire et conservateur du Musée, inspecteur des monuments pour le département de l'Isère, et membre de plusieurs Sociétés savantes, a succombé le mercredi 20 février 1856, dans sa 69e. année, sous les étreintes d'une douloureuse maladie.

M. T.-C. Delorme est né à Vienne, en l'année 1787. Ses habitudes studieuses le portèrent d'abord à l'étude du Droit, dont il suivit les cours à la Faculté de Paris pendant les années 1807, 1808 et 1809.

Il se fit recevoir avocat ; mais la carrière du barreau ne put captiver cet esprit d'élite. Ainsi que le savant Schneyder, qui consacra sa vie et sa fortune à l'exploration et à la description des monuments de Vienne antique, M. Delorme se passionna pour la science de l'archéologie et s'y voua exclusivement.

A l'abri des préoccupations de la vie matérielle, entouré des imposantes ruines de la splendeur passée de la cité viennoise, il vécut dans l'étude et la contemplation, au milieu des livres, dans la connaissance et l'appréciation desquels il devint très-habile, puis il succéda, comme bibliothécaire et conservateur du Musée, au savant M. Chavernod, notre compatriote, encore existant loin de nous.

Si l'on considère M. Delorme dans ses œuvres archéologiques, il faut le regarder comme le continuateur de Schneyder ; car il possédait à merveille toutes les données du plan historique de Vienne, à diverses époques ; il avait sur pied beaucoup de monuments à jamais disparus. Les fouilles archéologiques pratiquées sous sa direction lui fournirent la matière de judicieux rapports. Parmi ceux-ci, l'on doit placer, en première ligne, celui contenant la révélation importante et irrécusable de notre antique hippodrome ou cirque, au centre duquel s'élevait le monument pyramidal connu sous le nom de *Plan de l'Aiguille*. Le mémoire démonstratif est daté du 5 novembre 1838, et a été imprimé en 1842.

Dans la *Revue de Vienne* (imprimerie de J.-C. Timon, années 1837, 1838 et 1839), dont les trois volumes sont aujourd'hui très-recherchés, et à la fondation de laquelle il prit une part très-active, M. Delorme fit paraître de nombreux et savants articles. Les questions relatives aux inscriptions antiques y sont magistralement discutées.

Le *Journal de Vienne* a souvent produit du même auteur des articles accidentels au sujet de découvertes archéologiques faites sur notre sol.

Enfin, l'œuvre impérissablement consécrative du nom et de la profonde érudition de M. Delorme est la *Description du Musée de Vienne (Isère), précédée de recherches historiques sur le temple d'Auguste et de Livie ;* volume in-8°. de 316 pages, orné de neuf lithographies composées par le jeune peintre viennois T. Zacharie, et imprimé chez J.-C. Timon, année 1841. — Girard, libraire-éditeur.

Ne devant pas ici faire un compte-rendu de cet ouvrage, dont le texte est constamment fortifié par des citations justificatives puisées aux meilleures sources, nous ne pouvons pas mieux le recommander à l'étude du lecteur qu'en lui attribuant le nom d'*Histoire abrégée de Vienne antique par ses monuments.* Il renferme une dissertation parfaitement élucidée sur l'origine et les diverses transformations du célèbre édifice, vulgairement connu sous le nom de *Musée*, et scientifiquement, sous la dénomination de *Temple d'Auguste et de Livie*, restauré sous la direction de M. Constant Dufeu, architecte du Gouvernement.

V. TESTE.

Mort de M. le marquis Charles de Dion. — Nous avons encore à annoncer la mort d'un de nos honorables confrères, M. le marquis Charles de Dion, décédé à Paris, à la fin de décembre 1855.

M. de Dion appartenait à l'une des plus vieilles familles de l'Artois; il avait conservé le goût de l'histoire et des choses du temps passé et y consacrait modestement ses loisirs; auditeur assidu aux séances du Congrès des délégués des Sociétés savantes, depuis la création de cette utile institution, il avait seulement le grand tort de ne pas faire connaître le résultat de ses recherches, et de trop douter de lui-même.

De B.

NOTES

SUR

L'ENTREPOT DE CONSTANCE,

Par M. A. RAMÉ,

Membre de la Société française d'archéologie.

M. de Caumont a, le premier en France, attiré l'attention sur les édifices considérables élevés, au moyen-âge, dans certaines cités commerçantes de l'Allemagne pour servir d'entrepôts aux marchandises (*Bulletin monumental*, 1854, p. 506). Je ne crois pas qu'il existe dans nos anciennes villes de France de bâtiments analogues, aussi sont-ils, par la singularité de leur construction et l'étendue de leurs dimensions, un sujet d'étonnement pour l'archéologue qui a franchi le Rhin. Je viens ajouter aux renseignements fournis par notre savant Directeur sur l'entrepôt de Nuremberg, quelques notes relatives à l'entrepôt de la ville de Constance.

L'entrepôt de Constance (Kaufhans), comme celui de Nuremberg, consiste en un vaste bâtiment ayant la forme d'un parallélogramme divisé en trois nefs par deux files de piliers. Sa longueur est de 54^{m}. sur une largeur de 24. Il offre également plusieurs étages établis dans la hauteur du toit et éclairés par une série de lucarnes. Ces étages supé-

rieurs, à Constance, ne sont qu'au nombre de trois ; mais comme il existe entre les murs en pierre et la naissance du toit un quatrième étage établi au moyen de hourds en bois, nous rencontrons au total, comme à Nuremberg, six étages, en y comprenant le rez-de-chaussée et le premier étage, construits en maçonnerie. Tous ces édifices, on le voit, étaient bâtis sur un plan à peu près identique.

PLAN DE L'ENTREPÔT DE CONSTANCE.

L'entrepôt de Constance était établi au bord même du lac, et les flots devaient en battre le pied avant la création d'un quai qui m'a semblé tout moderne. De ce côté, l'édifice présente une énorme façade, percée à chaque étage de huit fenêtres fort espacées ; celles du rez-de-chaussée, divisées par un meneau unique, et celles de l'étage supérieur par un meneau en forme de croix. La construction est grossière, et les pierres d'appareil ne sont employées qu'aux encadrements des ouvertures, aux angles et aux contreforts angulaires, dont les assises sont taillées en bossages, comme dans presque toutes les constructions civiles et militaires de l'Allemagne, aux XIVe. et XVe. siècles. Mais, ce qui donne un caractère fort original à cette façade, c'est la présence, au-dessus de ces deux étages en maçonnerie, d'un étage en planches aussi haut que l'un d'eux, formant de véritables hourds en saillie sur les murs de l'édifice, et découpé à sa

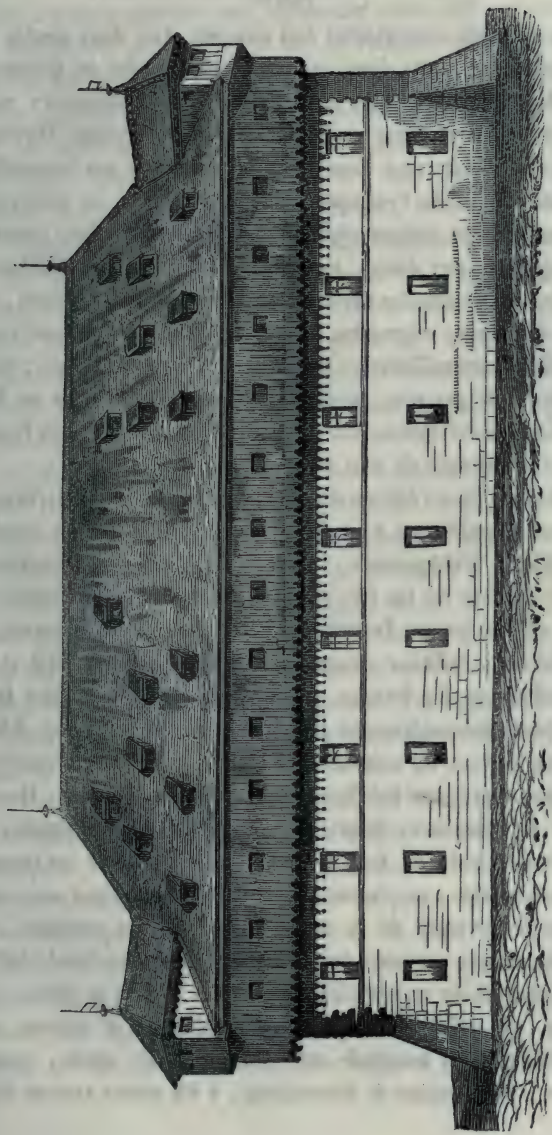

ÉLÉVATION DE L'ENTREPÔT DU COTÉ DU LAC.

base en petits arcs trilobés fort élégants. Aux deux angles se trouvent en outre deux constructions placées en diagonale et fort saillantes, que M. Viollet-Leduc a désignées sous le nom de *bretesches* et figurées dans son excellent *Dictionnaire d'architecture*. Comme on ne remarque ces bretesches qu'aux angles de l'entrepôt donnant sur le lac, on peut supposer qu'elles étaient établies dans le but de faire monter directement aux étages supérieurs certaines marchandises, amenées à Constance par bateaux. Elles auraient pu aussi, en cas d'attaque, reprendre le rôle qui leur était assigné dans l'architecture militaire et servir en guise de machicoulis; mais il ne paraît pas que, pour ce bâtiment, élevé dans un but exclusivement commercial, les constructeurs se soient beaucoup préoccupés du soin de la défense.

Il existe dans l'édition des *Grandes Chroniques* d'Hartmann Schedel, publiées à Nuremberg, en 1493, avec des dessins de Michel Wohlgenneth, une vue de la ville de Constance, prise du côté du lac (f°. CCXLI). Il ne faut pas demander à ces vieilles images l'exactitude scrupuleuse de nos estampes modernes; l'éditeur comptait beaucoup sur la naïveté et la complaisance du lecteur, car on retrouve les mêmes bois employés successivement pour désigner des villes fort différentes suivant les exigences du texte; de même qu'une tête unique représente indifféremment au besoin Vitellius, Honorius et l'empereur Henri IV, ou bien Solon, Suétone, le vénérable Bède ou Jean Gerson. Mais, à côté de ces images de convention, se placent des vues qui annoncent une certaine observation de la nature : Venise, par exemple, se reconnaît aux coupoles de St.-Marc et au palais ducal; Bâle, à la position de sa cathédrale, dont les flèches se bâtissaient alors, car celle du Nord est inachevée; et si Athènes est transformée en bourgade allemande du XVe. siècle, Constance, plus voisine de Nuremberg, a été mieux traitée. Or,

au milieu de la gravure qui représente cette ville, en avant des murailles et sur le bord du lac, on aperçoit une construction qui ne diffère pas tellement de l'entrepôt actuel qu'on ne puisse supposer au dessinateur l'intention de le reproduire. Elle est également remarquable par la présence d'un étage supérieur, formé de hourds en saillie; mais elle n'offre pas les deux bretesches angulaires de l'entrepôt. Peut-être serait-ce un simple moulin à eau; je ne risquerais pas sur ce point la plus minime gageure : mais, en tous cas, il résulte de l'examen de cette vénérable gravure et de celles qui représentent les commencements des ordres de Clairvaux, du Temple et des Célestins, que l'usage des hourds était assez répandu, aux XIVe. et XVe. siècles, dans les constructions civiles d'une partie de l'Allemagne.

Je dois faire remarquer que la façade donnant sur le lac a subi récemment de graves modifications. Quand je traversais Constance, en 1853, on achevait d'appliquer le long du rez-de-chaussée un corps de bâtiment d'un étage, formant une façade nouvelle. Quoiqu'on ait eu le bon goût de le construire dans le style de l'édifice, et même de reproduire exactement les dimensions et les moulures des anciennes fenêtres que l'on condamnait, j'ai supprimé tout ce pastiche gothique dans la vue archéologique du flanc de l'édifice.

Les deux extrémités de l'entrepôt, au Nord et au Sud, se terminent par deux façades semblables. Je donne ici la principale, celle qui porte la date de la construction, M CCC LXXXVIII, au-dessous de l'écusson de la ville de Constance, qui est d'argent à la croix de sable au chef de gueules. Le dessin ci-joint fait comprendre l'ordonnance fort simple de cette façade. Des trois portes ogivales dont elle est percée, au rez-de-chaussée, deux ouvrent dans les salles basses de l'entrepôt, et la troisième, celle de gauche, donne

accès à l'escalier qui conduit au premier étage. Les battants de ces portes, qui ont conservé leurs ferrures du temps, sont peints aux couleurs et chargés des écussons de la ville; les volets des hourds sont pareillement décorés de bandes ondées rouges et blanches.

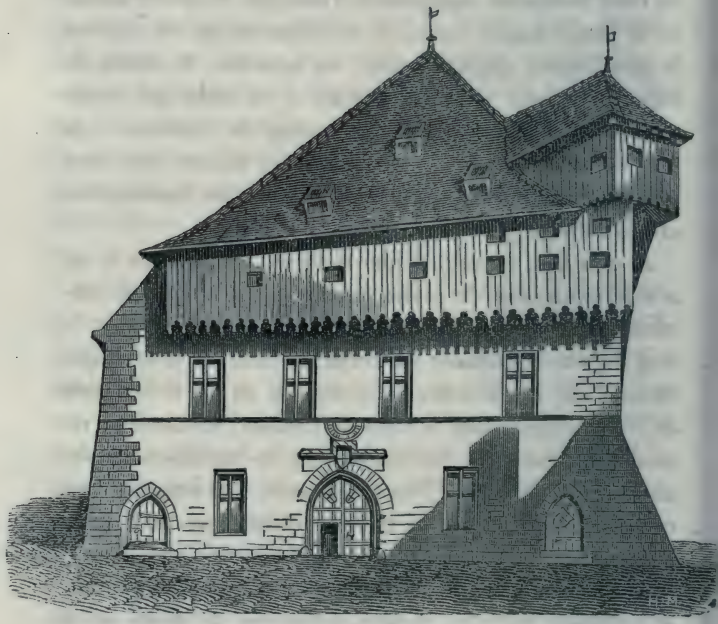

FAÇADE DE L'ENTREPOT.

Peu de temps après sa construction, l'entrepôt de Constance reçut une destination momentanée qui rendra son nom à jamais célèbre. C'est dans ses murs que se tint, de 1414 à 1418, le concile général, qui rendit la paix à l'Église, élut le pape Martin V, et condamna les hérésies de Jean Huss et de Wicleff. Une si vaste enceinte pouvait seule réunir les

prélats qui étaient accourus de toutes les parties de l'Europe. Aussi le souvenir de cet événement mémorable a-t-il été consacré par deux inscriptions du XVe. siècle, l'une latine, l'autre allemande, qui ont pris place sur la façade à côté de celle destinée à relater la date de la construction :

GAUDE CLARA DOMUS, PACEM POPULO GENERASTI !
CHRISTICOLAS DUM PONTIFICES TRES SCISMATE VEXANT,
TUNC OMNES ABIGIT SYNODUS QUAM TU TENUISTI.
IPSE SEDEM SCANDIT MARTINUS NOMINE QUINTUS
DUM QUADRINGENTOS NUMERANT POST MILLE SALUTIS
FESTO MARTINI DECEM ET SEPTEM SIMUL ANNOS.

La spéculation, à son tour, s'est emparée du local et a battu monnaie avec les souvenirs du concile. Au-dessus de la porte qui conduit au premier étage, une inscription polyglotte, afin que nul n'en ignore, fait appel au touriste et à l'archéologue par cette réclame pompeuse : « *Concilium saal und seine Merkvurdigkeiten. — Salle du concile et ses objets remarquables. — Galerie d'antiquités remarquables. — Gallery of remarkable antiquities.* » Comment résister à une si pressante réclame ? Mais quel désappointement, quand on a traversé la salle du concile et pénétré dans le réduit qu'occupe, à son extrémité, la prétendue galerie d'antiquités remarquables : un ramassis hideux de vieilleries sans intérêt et sans caractère; des reliques apocryphes du concile de 1414 et de la prison des Bohémiens, trois mannequins d'osier, affublés de masques de carton et de costumes de fantaisie sous prétexte de représenter Jean Huss, Jérôme de Prague et le prieur des Dominicains; le tout exhibé, mais non gratuitement, par un vieil antiquaire crasseux, digne du pinceau de Rembrandt. Jamais plus indigne escroquerie ne s'est commise d'une façon publique si périodique, sous le patronage d'une ville, qui partage sans doute les bénéfices du tribut forcé,

prélevé ainsi sur les malheureux étrangers. La seule pièce curieuse de tout ce magasin de bric-à-brac, est le char d'apparat des magistrats municipaux de la ville de Constance, espèce de chariot en sapin, à deux banquettes reposant sur l'essieu des roues. Cette lourde machine, qui arracherait certainement des cris de douleur aux fonctionnaires de nos jours voiturés par un pareil engin, peut dater du commencement du XVIe. siècle, et vient d'être figurée très-exactement dans le *Dictionnaire du mobilier français* publié par M. Viollet-Leduc.

L'intérieur de l'entrepôt forme une salle unique, occupée maintenant, au rez-de-chaussée, par la douane badoise; au premier étage, par le marché aux toiles L'aspect du local convient mieux au caractère d'une halle qu'à la majesté d'un concile œcuménique. Sous ces modestes lambris, retentit cependant la voix éloquente de notre Jean Gerson, qui exerça une si puissante influence sur les déterminations de l'assemblée. Le plafond, en sapin, est supporté par quatorze poteaux de chêne octogones avec chapiteau et base cubiques, reposant sur un dé de pierre. Rien de plus simple et de plus économique que cette construction; il était difficile, je crois, d'exécuter à moins de frais un bâtiment aussi considérable, surtout dans un pays où le bois fut toujours abondant. Mais quelle que fût son importance commerciale, la ville de Constance ne devait pas consacrer des sommes bien considérables à l'établissement de son entrepôt; le Gouvernement n'était pas aux mains de la portion commerçante des habitants, mais entre celles d'une aristocratie héréditaire et peu nombreuse, ne dérogeant jamais jusqu'au négoce, et irrévocablement fermée à la plèbe qui s'enrichissait par le trafic; jalouse, par conséquent, de l'influence qu'une source de richesses toujours renaissantes donnait à ces derniers, avec lesquels il fallut cependant compter un jour et partager l'exercice de la souveraineté locale. Il en était de même à Nuremberg.

VUE INTÉRIEURE DE L'ENTREPOT DE CONSTANCE.

Pour mieux faire comprendre les vues d'ensemble de l'entrepôt de Constance, je donne ici quelques détails de construction, empruntés à diverses parties de l'édifice ; on y trouve une des fenêtres du premier étage, avec ses meneaux de pierre en forme de croix ; à l'intérieur, elles sont garnies de doubles bancs en pierre ; à droite de cette fenêtre, un des énormes poteaux du rez-de-chaussée, formés chacun d'une bille de bois de 90c. de diamètre; les angles de ces piliers sont simplement abattus. Les piliers du premier étage, placés à gauche de la fenêtre, montrent un peu plus de recherche et de légèreté dans leur simplicité ; ils ont une base et un chapiteau, indiqués par quelques moulures; leur hauteur totale est de 4m. 60c. La tête du poteau, profondément entaillée, reçoit et renferme les maîtresses-poutres qui supportent les chevrons du plafond.

J'insiste sur ces menus détails de construction parce qu'on les remarque dans un grand nombre de bâtiments de la Suisse, élevés au XIVe. et au XVe. siècles. Les anciens arsenaux, notamment à Zurich, à Lucerne, etc., offrent avec l'entrepôt de Constance les rapports les plus frappants : même simplicité de plans, même économie dans les matériaux employés. La suppression des voûtes en pierre, l'adoption des planchers, portés par des piliers en bois, se remarquent également dans les constructions monastiques de la même époque et contribuent à donner aux anciens monuments de la Suisse, avec une physionomie particulière, cet aspect misérable qui les rapproche de nos halles et est un indice trop certain de la pénurie du pays. Elles sont une nouvelle preuve de l'influence des matériaux sur l'architecture civile : un pays de bois nombreux et magnifiques a pu seul suffire à un tel luxe de poutres et de madriers ; c'est un privilége qu'il ne lui faut point envier ; le bois peut servir à fabriquer de jolis châlets, mais il ne fera jamais que de très-mesquins édifices.

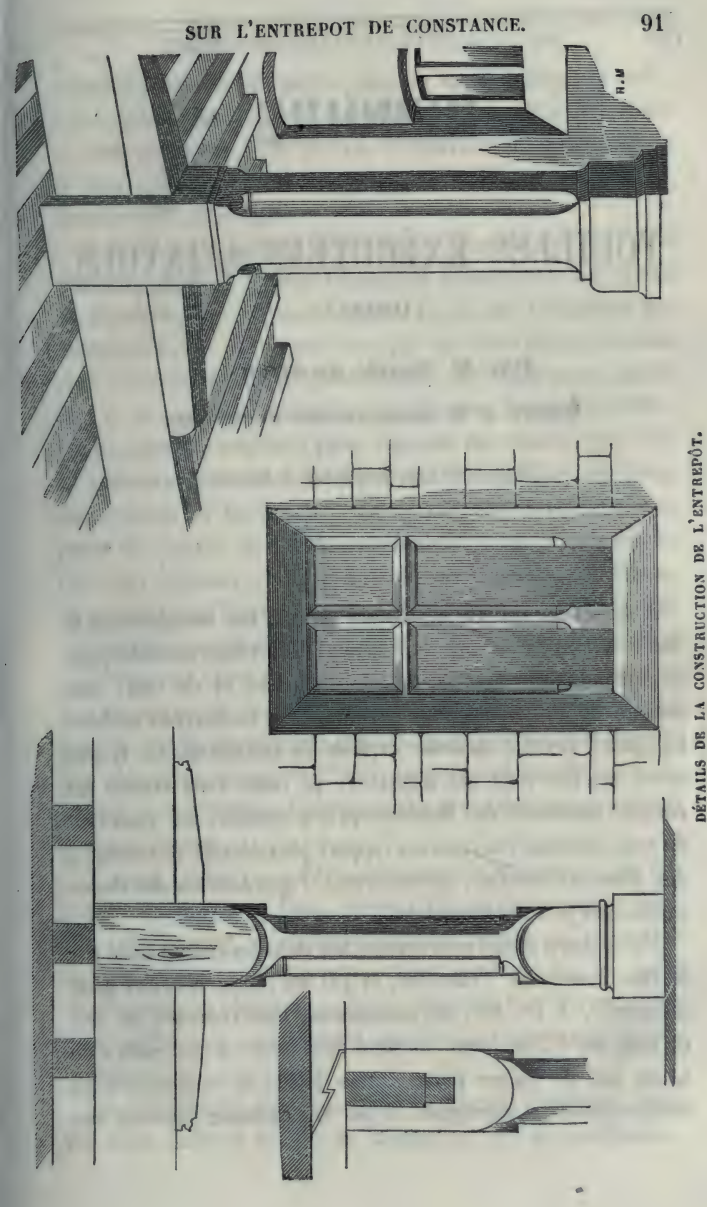

DÉTAILS DE LA CONSTRUCTION DE L'ENTREPÔT.

MÉMOIRE

SUR LES

FOUILLES EXÉCUTÉES A JAVOLS

(LOZÈRE);

Par M. Émile de MORÉ,

Membre de la Société française d'archéologie.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.)

A la séance du 18 septembre 1855, les membres de la Société francaise, réunis au Puy, ont bien voulu accorder, sur la demande collective de M. de Chapelain et de moi, une somme de 100 francs pour faire faire des recherches archéologiques à Javols, ancienne capitale du Gévaudan. Ce travail ayant été fait sous ma direction, je viens vous rendre un compte sommaire des résultats qu'il a amenés, me réservant de vous adresser sous peu un rapport plus détaillé accompagné des plans et dessins, nécessaires à l'appréciation des documents que je vous transmets.

J'ai d'abord dirigé mes recherches dans un champ situé sur la rive droite du Triboulin, et j'ai été assez heureux pour découvrir, à 1^{m}. 20^{c}. de profondeur, une chambre de 5^{m}. de long sur 12 de large. Le pavé était formé d'une espèce de béton fait de brique pilée et non pilée, et recouvert d'un double carrelage superposé, et sur ces carreaux reposait une

mosaïque grossière de petits cubes en marbre blanc et noir, réunis par un ciment très-dur. Malheureusement elle avait été atteinte par le soc de la charrue et gravement endommagée; le plus grand fragment qui a été recueilli n'a que 50c. de long sur 40c. de large.

Dans cette chambre, on n'a trouvé que deux objets : une médaille romaine moyen bronze de Claude Ier., au revers de Minerve, et une espèce de spatule en fer. Ces faibles découvertes m'ont fait penser que, sur un autre point, je serais plus heureux. J'ai fait creuser dans une autre terre, située sur la rive gauche du Triboulin, derrière l'église; en effet, quatre ouvriers avaient à peine travaillé une heure, que déjà ils apercevaient le mur d'une chambre formant un carré long; en dirigeant les fouilles le long de ce mur, après quelques jours de travail, on a découvert quinze de ces chambres que l'on peut supposer avoir été des cabinets de bains. Leur forme, leur disposition l'une à côté de l'autre, le soin que l'on a mis à crépir les mur, la peinture à fresque qu'on remarque dessus, la facilité de faire arriver l'eau de la rivière par un aquéduc qui les traversait au milieu, trois fragments de conduits en plomb, ayant chacun 0m. 40c. de long, trouvés dans une de ces chambres, prouvent d'une manière irrévocable que les eaux y étaient utilisés. Des recherches plus étendues en feraient préciser l'usage.

Voulant savoir ce qu'il y avait sous ces chambres, j'ai fait percer le pavé de l'une d'elles; j'ai reconnu qu'il avait 45c. d'épaisseur, et au-dessous j'en ai trouvé un deuxième de 80c. d'épaisseur. Entre les deux pavés était, en guise de remblai, un chapiteau antique, ayant servi à des constructions antérieures. J'ai trouvé ailleurs d'autres fragments de chapiteaux du même style.

Au-dessous du deuxième pavé se trouvait l'aquéduc, dont j'ai déjà parlé; il a 70c. de largeur et 16c. de profondeur.

En poursuivant les fouilles, on trouverait un grand nombre de ces chambres, car les murs continuent dans la même direction. Le manque de fonds m'a empêché de continuer et même de faire déblayer le terrain contenu dans plusieurs de ces chambres : dans deux d'entre elles, on a trouvé une pierre de taille carrée, posée en forme de banc, et, dans une troisième, quinze médailles romaines en grand, moyen et petit bronze :

Hadrien. — Revers : la Concorde.

Néron. — Revers : la Fortune.

Claude Ier. — Revers : Libertas augusta.

Faustine la fille. — Revers : Providentia.

Tetricus. — Revers : Salus augusti.

Claude II. — Huit pièces.

Tetricus senior.

Postume. — Revers : Seculi felicitas.

J'ai trouvé, en outre, plusieurs vases et fragments de vases et poterie commune et fine, de diverses formes et de diverses couleurs : rouges, noires et grises ; des fragments d'amphores ; une lampe en terre rouge ; une lame de grand couteau en fer ; un fragment de statue en bronze ; des clous de toute dimension ; des débris de briques romaines à rebords ; des briques creuses ; des briques striées ; de nombreux fragments de corniches en marbre, de diverses forme et épaisseur ; une tête de levrette ; des os de toute espèce ; des coquilles d'huîtres ; une petite chaîne en cuivre, et quatorze épingles ou styles en os.

NOTICE

SUR DES

SÉPULTURES GALLO-ROMAINES,

du second siècle de notre ère,

DÉCOUVERTES A ST.-MARTIN-EN-CAMPAGNE, PRÈS DIEPPE,

EN 1856;

Par M. l'abbé COCHET,

Inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.

Au mois de septembre 1855, j'appris qu'un cultivateur de Derchigny, en labourant un champ à St.-Martin-en-Campagne, avait trouvé des vases en terre et en verre. Ayant visité ces vases pour me renseigner sur leur nature, il ne me fut pas malaisé de reconnaître en eux quatre vases gallo-romains du Haut-Empire, et comme ils étaient parfaitement conservés, je présumai qu'ils devaient provenir d'une sépulture, les vases des villas étant généralement brisés. Ils avaient d'ailleurs la plus grande analogie avec ceux que j'avais rencontrés, dix ans auparavant, dans le cimetière romain de Neuville-le-Pollet.

Après avoir pris quelques renseignements auprès des fermiers qui cultivent le champ, j'appris qu'à chaque labour, surtout lorsqu'il était profond, la charrue rencontrait de temps à autre des massifs de pierre et de silex qu'ils nommaient des *heurteux*. Ces *heurteux* sont bien connus en Normandie où

l'on appelle ainsi toutes les pierres et toutes les substructions antiques où heurte la charrue.

Ce fut un *heurteux* qui, en 1830, fit trouver au Villeret (Eure) les célèbres vases d'argent connus sous le nom de Bernay ou Berthouville (1); c'est aussi à des *heurteux* que l'on doit la découverte de la belle *villa* de St^e.-Marguerite-sur-Saâne (2).

Dans ma pensée ces *heurteux* se rattachaient parfaitement à des sépultures romaines qu'il était d'usage d'entourer et de préserver au moyen de silex ou de murs à pierres sèches. Je dirai plus loin dans quel but on plaçait ainsi ces pierres.

Muni de ces renseignements, je n'hésitai pas à faire labourer profondément le champ désigné à mon attention, et j'eus soin de faire indiquer, au moyen de piquets, tous les points où l'on rencontrait des *heurteux;* ce qui fut ponctuellement exécuté. Tout d'ailleurs m'engageait à faire des recherches à St.-Martin-en-Campagne. Je savais qu'on y avait rencontré une foule d'antiquités romaines : ici, des meules à broyer en poudingue; là, un vase rempli de 800 monnaies de bronze du IIIe. et du IVe. siècle (3); plus loin enfin,

(1) A. Le Prevost, *Mémoire sur la collection de vases antiques trouvés, en mars* 1830, *à Berthouville* (*Eure*), p. 6. Caen, Chalopin, 1832.

(2) *Revue de Rouen;* année 1846, 1er. semestre, p. 321. — *Les églises de l'arrondissement de Dieppe: églises rurales*, p. 58. Dieppe, 1850.

(3) Ces 800 monnaies (grand, petit et moyen bronze) ont été trouvées, en 1853, par un fermier de M. de Clercy qui labourait un champ voisin de la route impériale n°. 25, aux environs de l'ancienne maladerie de St.-Cathald. Un grand nombre étaient frustes ou mal conservées. Toutes celles qui ont pu être reconnues, étaient de Dioclétien, de Maximien Hercule, de Constance Chlore, de Maximien Galère, de Licinius, de Maximin Daza et de Constantin-le-Grand.

trois superbes bassins de bronze, recueillis et conservés chez Me. Wiotte, ancien juge de paix d'Envermeu (1).

Au mois de janvier 1856, je commençai une fouille qui ne fut pas très-longue, mais qui suffit pour me faire voir la place de deux *ustrinum*, ou bûchers, encore noircis par des couches de charbon; puis je reconnus deux ou trois emplacements où avaient été autrefois des sépultures, brisées et enlevées depuis long-temps par les agriculteurs. Comme témoins de leur séjour en cet endroit, et de leur brutal enlèvement, nous avons retrouvé dans le sol des silex taillés et surtout des fragments de vases de toute espèce. Enfin, j'ai rencontré, à 20 centimètres du sol, deux sépultures dont l'une était entière, tandis que l'autre avait été entamée, au printemps dernier, et était devenue l'occasion des fouilles.

Toutes deux étaient à une profondeur égale et distantes l'une de l'autre de 4 à 5 mètres au plus. Elles étaient pareillement entourées de silex ou cailloux taillés, placés librement autour des vases, sans ciment ni mortier. Il nous faut dire au lecteur que, si ces cailloux étaient devenus les cruels ennemis des vases sur lesquels ils étaient tombés et qu'ils avaient grandement mutilés, primitivement du moins ils avaient été placés là tout exprès pour les protéger contre l'humidité. Ces vases, à présent nus et sans défense, avaient été jadis déposés dans cette terre, renfermés dans des caisses de bois dont on rencontre les clous ici comme dans toutes les incinérations du Haut-Empire. Le bois de ces caisses ou coffres s'étant pourri avec le temps, les cailloux étaient alors retombés sur les vases, et ils y étaient tombés avec d'autant plus de violence qu'ils étaient poussés par la charrue, les pieds des chevaux ou la roue des chars.

(1) Ces trois plateaux, ou bassins en bronze, dont un seul avait des anses, ont été trouvés vers 1830, et dessinés par M. Deville en 1846, chez M. Wiotte, à Sauchay-le-Haut.

La première de nos deux sépultures contenait 25 vases, et la seconde 15; sur ce total de 40, 18 étaient parfaitement entiers, 14 ont pu être restitués; les autres, à l'état de fragments, ont pu être à peine reconnus.

Quatre à cinq de ces vases seulement contenaient des os brûlés, et peuvent porter le nom d'urnes; les autres ne contenaient rien, et ne doivent être considérés que comme des vases aux offrandes et aux libations.

Voici de quelle manière je classe les vases produits par cette fouille:

Je mets en première ligne une grande cruche de grès très-fin, d'une bien jolie forme et pouvant contenir au moins trois litres. Malheureusement, malgré l'épaisseur des parois, elle avait été brisée par le tassement des terres. Cette amphore dut contenir une provision de vin, d'huile ou de lait, selon toutes les vraisemblances. Elle était placée au beau milieu de la première sépulture, et elle semblait séparer par la moitié cette réunion de poteries.

J'ai recueilli six assiettes d'une terre blanche, noircie par un vernis qui s'en allait à l'eau. Leur forme est celle des assiettes encore en usage dans nos campagnes; une seule, moitié plus grande que les autres, pourrait être considérée comme un plateau. Avec elle se sont trouvées deux ou trois assiettes, aussi en terre blanche, mais rougie à l'aide d'une épaisse couche de sanguine; puis une autre assiette, imitant la terre dite de Samos et recouverte d'un vernis qui s'en allait à l'eau. La forme de cette assiette est d'une élégance extrême. Le potier en avait marqué le fond avec une estampille que l'humidité a détruite. Toutes ces diverses assiettes ont été trouvées l'une dans l'autre, et par groupes. Le premier groupe était de deux assiettes noires et d'une rouge; le second, de trois assiettes noires et d'une rouge; le troisième, d'une assiette noire et d'une rouge. Comme elles étaient les unes sur les

autres, je ne suppose pas qu'elles aient été mises vides et empilées, mais bien remplies de nourriture et séparées, au moyen de planchettes ou de bâtons que le temps aura consommés.

Les bols ou plateaux étaient au nombre de sept, dont quatre en terre noire et trois en terre rouge. Les plateaux en terre noire étaient grossiers et recouverts simplement avec de la plombagine; les plateaux rouges, au contraire, étaient en terre fine dite de Samos. L'un est très-petit et fort gracieux, les deux autres plus grands présentent un fond qui s'élève en pointe. Sur le point culminant du cône, les potiers latins ont imprimé leur marque de fabrique au moyen d'une estampille. La plus lisible de toutes est celle de Caratilus : CARATILI M (Caratili manufactura); la seconde, un peu effacée, m'a paru appartenir à l'officine de Solimus : SOLI (mi) OFI (Solimi officina). Jusqu'ici je ne connais pas en France les analogues de ces deux noms; mais M. Thomas Wright signale exactement les mêmes marques, comme trouvées en Angleterre depuis quelques années (1).

Les cruches, d'une capacité moindre que l'amphore, étaient au nombre de cinq dont une rougeâtre peut contenir un litre, une autre en terre blanche, avec un ventre très-prononcé, contenant un litre et demi; et enfin trois noires à couverte de mine de plomb. Le goulot de ces dernières est tréflé, c'est-à-dire qu'il a été pincé au moment de sa fabrication et qu'il reproduit assez bien un tricorne. Leur capacité est d'environ un litre. Deux sont entièrement semblables, chose rare dans les vases antiques. On dirait deux sœurs ou deux frères inhumés ensemble. Ces deux vases, comme deux textes renferment probablement tout un mystère de douleur.

Venaient ensuite quatre vases que j'appelle *vases aux libations*, parce qu'ils ont dû contenir des offrandes. Ils sont

(1) *The Celt, the Roman and the Saxon*, p. 469-473.

tous en terre grise et de grandeur différente. Leur forme ressemble assez à nos pots à beurre de petite dimension.

Puis ce sont quatre petits vases noirs, dits *vases à parfums.* Trois d'entr'eux ont la forme allongée de nos vases à onguent. La terre en est blanche et très-fine, mais la couverte en est noire. La forme en est fort gracieuse. Comme les quatre précédents, ils n'ont ni anse ni goulot.

Les urnes en terre, ainsi que je l'ai déjà dit, étaient au nombre de trois, dont une en terre blanche à couverte noire et d'un grain très-fin. La surface extérieure de ce vase est ornée de rangées circulaires de petites raies pratiquées à l'aide d'une roulette et que l'on croirait faites avec un léger strigil. Sa capacité est moindre d'un litre, et sa forme est celle de nos pots à miel.

Les deux autres urnes, d'une capacité semblable, sont à côtes très-prononcées, sauf la base et le sommet. La terre de l'une est grise et sans couverte, celle de l'autre est blanche, mais revêtue de plombagine qui s'en va à l'eau.

De l'urne grise, à moitié remplie des os brûlés d'un adulte, nous avons extrait une boule ou perle en pâte de verre bleu, percée d'un bout à l'autre et godronnée sur sa surface : sa nuance, qui est celle de l'oxyde de cuivre, rappelle beaucoup la teinte des scarabées égyptiens.

Sa grosseur est celle d'une noisette et son poids est de 9 grammes. Des perles en pâte de verre bleu et godronnées, comme celle dont nous parlons, ont été fréquemment rencontrées dans des sépultures gallo-romaines. Caylus en cite un exemple trouvé, en 1751, à Choisy près Paris (1). En 1854, nous-même avons recueilli une perle semblable dans le cercueil d'une jeune franque à Ouville-la-Rivière (2), et à différentes reprises dans les fouilles d'Envermeu.

(1) *Recueil d'antiquités*, t. III, pl. 102, fig. 1.

(2) *La Normandie souterraine*, 2e. édit., p. 437.

Nous en avons tiré également un autre objet, dont la destination n'est pas facile à définir. C'est une pièce en bronze qui ressemble tant soit peu à la boîte d'une montre. Elle dut être autrefois munie d'un ardillon, car la charnière subsiste encore sur les bords, ainsi que l'entaille destinée à fixer l'aiguille. Le fond de l'objet est percé de trois petits trous circulaires. Un moment nous avons supposé une serrure, mais nous sommes porté à croire que ce devait être une fibule.

La quatrième urne était en verre verdâtre et d'une forme charmante. C'est bien la pièce la plus curieuse qu'ait produite cette fouille. Malheureusement elle a été extraite broyée en vingt morceaux. Rétablie, à force de patience, elle a donné un vase haut de 17c. et large de 7c. On dirait qu'elle a été ronde primitivement et ensuite bosselée profondément de quatre côtés, ce qui lui donne à présent un aspect carré. Elle est cerclée en trois endroits différents au moyen de filets de verre saillant d'un millimètre. Le premier cercle est en bas, un peu au-dessus du pied; il y en a huit sur la panse et un au sommet, à la naissance de l'étranglement. L'embouchure, un peu évasée, de cette urne si remarquable avait été recouverte au moyen d'un verre ou coupe de cristal renversée la bouche en bas. L'urne ne contenait guère que cinq ou six petits os brûlés.

Les autres vases de verre étaient au nombre de deux seulement. Le premier était une fort jolie coupe à bords évasés; sa capacité était de 2 centilitres.

La seconde était une fiole ou ampoule hexagone avec anse et goulot. Haute de 8c., sa capacité est d'un centilitre; le fond repose sur six petites pointes arrondies, et au milieu est figurée en saillie la lettre V ou A que je considère comme la marque du verrier. Cette fiole était contenue dans un vase gris.

Il est encore deux circonstances que je ne dois pas oublier

de signaler : la première, c'est que, dans la sépulture entière, j'ai recueilli trois fragments en terre rouge sigillée provenant tous de vases différents. Un de ces fragments montre un coq, l'autre un phoque ou dauphin nageant dans l'eau. C'est là une remarque que déjà j'ai eu l'occasion de faire à Neuville-le-Pollet, à Tiétreville et ailleurs, à savoir que, dans les sépultures du Haut-Empire, on rencontre presque toujours des morceaux de vases à reliefs. Cette observation a été faite également par M. Deville, à Barentin ; par M. de La Saussaye, dans la Sologne (1), et par M. del Marmol aux tumulus de Séron, près Namur (2).

La seconde circonstance à noter est la présence d'une tuile dans la sépulture entamée. Cette tuile, dont nous avons retrouvé l'analogue à Fécamp, à Lillebonne, à Cany et ailleurs, était posée sur la sépulture. On l'a vue également à Bordeaux, dans le cimetière romain de *Terre-Nègre*, et M. Thomas Wright la figure dans les sépultures romano-bretonnes de l'Angleterre (3). La tuile, en effet, était un attribut de la sépulture antique, ainsi que l'exprime Ovide dans ces vers :

« ... Non avidos Styx habet ima deos ;
Tegula projectis satis est velata coronis. »

Nous terminerons ce procès-verbal de notre exploration, en donnant nos conjectures sur l'attribution de ce champ de repos. L'extrême similitude des vases rencontrés ici avec ceux que nous avons trouvés, en 1845 et en 1850, dans le cimetière romain de Neuville-le-Pollet, nous fait donner au premier le même âge qu'au second. Or, nous avons attribué celui de

(1) *La Normandie souterraine*, 2e. édit., p. 83.

(2) *Découvertes d'antiquités dans les tumulus de Séron*, par M. del Marmol, p. 5, in-8°. de 15 pages. Namur, 1855.

(3) *The Celt, the Roman and the Saxon*, p. 304.

Dieppe au IIe. siècle de l'ère chrétienne, au temps d'Adrien, de Commode, d'Antonin, de Faustine et de Marc-Aurèle, dont les vases nous ont fourni les noms et les bronzes (1). Malgré l'absence de monnaies dans le cimetière de St.-Martin-en-Campagne, nous ne persistons pas moins à le reporter à la même période, d'abord à cause de l'arrangement des vases et de la disposition des sépultures, ensuite et surtout à cause de la matière et de la forme de ces mêmes vases, la céramique étant à nos yeux la meilleure et la plus sûre de toutes les médailles.

(1) *La Normandie souterraine*, 2e. édit., p. 78. — *Revue de Rouen* de 1845, 2e. sem., p. 204, et de 1850, p. 107.

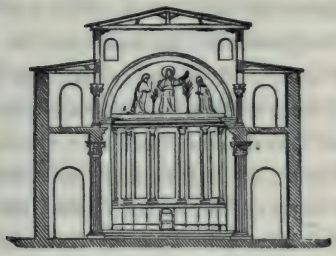

COMPTE-RENDU

D'UNE

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE

A SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

ET DANS LES ENVIRONS ;

Par M. l'abbé CROSNIER,

Membre de la Société française d'archéologie.

Celui qui a pu considérer de près les admirables conceptions des enfants de saint Benoît, telles que les ruines de Cluny et de Fontgombault, les basiliques de Vézelay et de La Charité-sur-Loire, l'église et le cloître de Moissac, etc., doit saisir avec empressement toutes les circonstances qui se présentent, pour faire de nouvelles études sous de tels maîtres. Avec quel bonheur, il y a trois ans, nous nous arrêtions à contempler çà et là, en parcourant l'Italie, certaines églises, dans lesquelles il nous était facile de reconnaître l'influence bénédictine et surtout clunisienne. L'archéologue oublie bien vite la fatigue du voyage, quand il peut se reposer quelques instants à l'ombre d'une vieille basilique, à laquelle les moines du moyen-âge ont suspendu leurs tableaux historiques ou symboliques, tout à la fois et si naïfs et si pittoresques.

Et cependant il y avait en France un de ces sanctuaires vénérés, qui nous était inconnu, celui qui, par sa destination et son importance, devait le plus exciter notre curiosité,

puisqu'il renfermait le corps du saint fondateur de la vie monastique en Occident. Il est facile de comprendre que nous voulons parler ici de St.-Benoît-sur-Loire.

Oui, cette curieuse église nous était inconnue; elle était inconnue à bien d'autres, disons-le, même à ceux qui avaient entrepris de nous donner la traduction de ce livre gravé sur la pierre : les caractères ne leur en étaient pas assez familiers.

En parcourant les différents ouvrages des auteurs qui ont écrit sur St.-Benoît-sur-Loire, nous nous disions : Mais il y a ici contre-sens; ici anachronisme; évidemment le traducteur se trompe..... Quelques dessins, joints au travail, ne faisaient que nous confirmer dans nos appréciations, et, en même temps, ils excitaient en nous un plus vif désir de connaître ce monument tel qu'il est, et d'en étudier les détails. Nous en avons donc fait le but d'une promenade de vacances, et c'est le compte-rendu de cette promenade que nous croyons devoir communiquer.

Nous aurons rectifié, nous l'espérons, certaines données inexactes, et dévoilé de nouveaux trésors archéologiques; mais nous n'avons pas la prétention d'avoir tout fait ni tout dit; d'autres, après nous, trouveront encore largement à butiner.

Il nous a paru nécessaire, pour compléter cette notice, de dire quelques mots sur la fondation de ce célèbre monastère; nous avons puisé nos renseignements aux sources les plus pures (1).

Après Cluny, La Charité et Vézelay, St.-Benoît-sur-Loire prenait rang, et ce rang lui était justement acquis, soit à cause de la régularité de son plan et de la beauté de ses proportions, soit à cause de la richesse de son ornementation. Sous un autre rapport, ce monastère l'emportait de beaucoup

(1) *Floriacensis vetus bibliotheca*, LUGDUNI, 1605.

sur ceux dont nous venons de parler, car il possédait les restes vénérés de leur père commun. Ajoutons qu'il est un des plus anciens connus en France ; il florissait depuis longtemps, quand furent fondés Cluny, La Charité-sur-Loire et Vézelay.

Au commencement du VIIe. siècle, un pieux seigneur nommé Albon occupait ce lieu, auquel la richesse de son sol avait fait donner le surnom de Val-d'Or de Fleury, *Vallis Aurea Floriacensis.* Il y fit construire une église, et quelques années plus tard, en 620, il se retira dans le monastère de St.-Agnan d'Orléans, abandonnant ses biens audit monastère, à condition qu'on ferait de Fleury un prieuré et qu'on y établirait des religieux.

Dès 642, grâce aux soins et à la générosité de Léodebode, abbé de St.-Agnan, on voyait s'élever à Fleury de vastes bâtiments, occupés par de nombreux religieux, réunis sous les règles de saint Benoît et de saint Colomban. Léodebode s'était assuré de la protection de Clovis II, et avait obtenu de ce prince l'autorisation d'agrandir les dépendances de ce monastère, au moyen d'un échange, par lequel il lui abandonnait des terres de son patrimoine, en compensation des terres du domaine royal, situées auprès de Fleury, qui lui étaient concédées.

Il y avait soixante-dix-huit ans environ que le célèbre monastère du Mont-Cassin avait été ravagé par les Lombards; les moines s'étaient réfugiés à Rome, et habitaient le palais de Latran, que le pape Pelage II avait mis à leur disposition. Cependant, le corps de saint Benoît était resté au milieu des ruines, dans la crypte de l'église du Mont-Cassin. Mommole, abbé de Fleury, conçut le hardi projet d'enlever à l'Italie le corps du Saint. Il fit part de sa pensée à un de ses moines nommé Aigulphe, auquel il confia cette difficile mission. En 660, le 6 des ides de juillet, Aigulphe rentrait dans son mo-

nastère, avec le précieux dépôt qu'il avait retiré du milieu des ruines qui le couvraient.

Dans le cours du VIIIe. siècle, les bénédictins d'Italie entreprirent de rétablir le monastère du Mont-Cassin, et résolurent d'y faire rentrer avec eux le corps de leur saint fondateur; ils mirent tout en œuvre pour réussir dans cette entreprise. Carloman, frère de Pépin-le-Bref, venait de faire ses vœux au Mont-Cassin; ils l'envoyèrent en France, avec quelques religieux, après avoir obtenu du pape Zacharie une lettre qui devait faire réussir ce projet. Arrivé en France, Carloman se rendit auprès du roi son frère, qui chargea Remi, archevêque de Rouen, d'accompagner Carloman et ses compagnons de voyage à St.-Benoît-sur-Loire, et de négocier la restitution du dépôt sacré.

Modon, alors abbé du monastère, ne se laissa pas gagner, et les députés durent se contenter de quelques ossements qu'il voulut bien leur remettre.

En 1562, les protestants s'emparèrent du monastère, mais ils se bornèrent à enlever la châsse vide du saint; les reliques furent épargnées. On fut aussi assez heureux pour les soustraire à la fureur des pillards sacriléges de 1793. Le corps de saint Benoît repose maintenant au-dessus de l'autel de la vieille basilique.

Nous avons cru qu'il était important d'esquisser, en quelques lignes, l'histoire de cette célèbre abbaye, avant d'entreprendre la description de son église, qui, malgré les mutilations que lui ont fait subir les siècles et les hommes, offre cependant encore tant de richesses archéologiques.

Suivant la coutume que nous avons adoptée depuis longtemps, afin de nous garantir de l'influence de certaines histoires et de certains chiffres, nous avons commencé par appliquer les principes de l'archéologie avant de nous procurer, dans les auteurs qui ont écrit sur ce monument, des

dates plus ou moins exactes, plus ou moins précises, et de connaître leurs appréciations particulières.

Nous regrettons de ne pouvoir admettre tous les sentiments émis par ces différents auteurs, et de nous voir forcé de les combattre, soit sous le rapport archéologique, soit sous le rapport iconographique, soit enfin sous le rapport paléographique. Au point où en est la science, qui nous sert de guide dans cette matière, on peut dire que les notices, qui ont paru jusqu'à ce jour, sur l'église de St.-Benoît-sur-Loire, ne peuvent supporter un sérieux examen.

Plusieurs de ces notices ont été écrites à une époque à laquelle on soupçonnait à peine les règles qui devaient plus tard élever l'archéologie presque au rang des sciences exactes; telles sont les monographies de St.-Benoît, qui ont été insérées dans l'*Album du Loiret*, l'une en 1824, par M. Jacob, et l'autre en 1827, par M. Vergnaud-Romagnési. Il ne serait pas sans intérêt de comparer les appréciations d'alors avec les appréciations actuelles; on verrait le pas immense que nous avons fait. Tout était hypothétique, à l'époque à laquelle écrivaient M. Jacob et M. Vergnaud-Romagnési; on marchait vers l'inconnu, tandis qu'aujourd'hui nous avons des principes sûrs, qui ne sauraient nous égarer.

Plus tard, en 1838, M. Marchand a fait paraître les *Souvenirs historiques sur l'ancienne abbaye de St.-Benoît-sur-Loire.* Cet ouvrage, remarquable sous bien des rapports, laisse cependant à désirer; il ne saurait, sous certains points, supporter la critique; et cependant l'estimable auteur de ce livre avait rectifié déjà grand nombre d'erreurs, commises par ses prédécesseurs.

L'année suivante, l'honorable M. Léon de Buzonnière, dont nous avons pu admirer les talents au congrès de Nevers en 1851, faisait à la Société des sciences, lettres et arts d'Orléans, un rapport sur le travail de M. Marchand; mais dans

ce rapport, au lieu de rectifier les erreurs échappées à l'auteur, à une époque à laquelle la science lui était encore peu familière, il confirmait plusieurs de ses erreurs, et adoptait des données archéologiques que rien ne saurait justifier; disons plutôt, que les principes les plus incontestables forcent à rejeter. En effet, quel archéologue sérieux, connaissant St.-Benoît-sur-Loire, consentirait maintenant à faire remonter le narthex au VIIe. siècle, le portail latéral au VIIe. ou au VIIIe. siècle, etc.

Après M. Marchand, vint, en 1852, M. l'abbé Rocher, ancien curé de St.-Benoît, qui fit paraître une petite brochure intitulée : *Pélerinage à St.-Benoît-sur-Loire.* Si cette brochure présente des renseignements utiles sous le rapport historique, elle laisse beaucoup à désirer, quant aux appréciations archéologiques et iconographiques; l'auteur, comme ses devanciers, fait remonter le narthex au VIIe. siècle; de la première vision de saint Jean dans l'île de Patmos, représentée sur un des chapiteaux du narthex, il fait une scène du jugement dernier; confondant les travaux exécutés au XIIe. siècle et ceux opérés au XIIIe., il veut que les bénédictins, *pour rendre moins brusque la transition du plein-cintre à l'ogive, dans les voûtes d'un même édifice*, aient établi, dans la région du transept, un berceau ogival, entre la voûte au plein-cintre du chœur, et la voûte à croisée d'ogive de la nef; *ces trois sortes de voûte aboutissant à un grand* PENDENTIF OU COUPOLE *(sic)*, etc.

On nous pardonnera sans doute ces observations, qui sentent la critique; il faut reconstruire, de là nécessité de déblayer le terrain. Nous n'avons qu'une seule pensée, celle de signaler les erreurs qu'on a laissé échapper, et de ne point exposer à l'avenir les amis de l'archéologie à se fourvoyer, en faisant le pélerinage de St.-Benoît.

L'église de St.-Benoît présente dans son plan la croix de

Lorraine, qui est la véritable croix grecque, à double traverse. Le transept principal a ses croisillons plus prolongés, et, dans chaque croisillon, deux absidioles s'ouvrent dans la muraille orientale. Le transept secondaire précède immédiatement le rond-point et n'a qu'une seule absidiole dans chaque croisillon. Deux autres absidioles rayonnent au-delà de ce second transept; mais il n'y a point d'abside centrale, disposition assez rare.

Avant d'entrer dans la basilique, on rencontre un narthex ouvert, ayant sur toutes faces, sauf celle qui est adossée à l'église, trois arcades au plein-cintre, venant reposer sur des chapiteaux fleuris ou historiés, que nous essaierons bientôt d'expliquer. Ce narthex présente donc trois travées, dans tous les sens; les piliers du centre sont cruciformes avec des colonnes engagées à l'extrémité de chaque branche. Cette région, par son architecture et son ornementation, indique la première partie du XIIe. siècle d'une manière bien précise. Ce narthex formait la base d'une énorme tour; le premier étage, au-dessus de cette base, est la même répétition, si on excepte les ornements des chapiteaux. On retrouve, à cet étage, des substructions de la fin du XVe. siècle.

Un seul portail, dans la partie occidentale, donne entrée dans l'église, qui se partage en trois nefs et en sept travées, jusqu'au transept principal; cette région, sans en excepter le portail du Nord que nous expliquerons plus tard, remonte aux premières années du XIIIe. siècle; les formes ogivales sont encore à l'état d'essai. M. Marchand dit qu'en 1218, Barthélemy, quarante-cinquième abbé, *acheva de réparer l'église.* Nous ne balançons pas à reconnaître cette *réparation*, dans la reconstruction de la nef.

Les deux transepts et les absidioles accusent le XIIe. siècle, ainsi que les murs latéraux du déambulatoire, et la partie supérieure du chevet, à partir de l'intertransept principal.

La partie inférieure, comprenant les cinq colonnes qui, avec les deux colonnes engagées, soutiennent, de chaque côté, les six arcs en plein-cintre entre les deux transepts, ainsi que les six colonnes monocylindriques rayonnant autour du sanctuaire, sont évidemment d'une époque antérieure, et appartiennent au XIe. siècle. Ici encore, une date historique confirme les principes archéologiques. M. Marchand rappelle un incendie qui, en 1026, détruisit en partie l'abbaye; on s'empressa aussitôt de réparer les dommages. La colonnade du chœur et du sanctuaire concorde avec cette date; il en est de même de la crypte, dont nous parlerons bientôt.

Le même auteur dit encore qu'en 1080 l'abbé Guillaume fit rétablir l'église, dont plusieurs parties menaçaient ruine, par suite des incendies précédents; et de plus, il fait mention d'un nouvel incendie, en 1095, plus violent encore que tous les autres.

Avec ces dates, on peut facilement se rendre compte des restes du XIe. siècle, qui ont pu échapper à l'incendie, et qu'on rencontre au milieu des constructions du XIIe. Mais on ne comprend pas que les auteurs que nous avons cités, n'aient pas remarqué cette concordance de l'archéologie et de l'histoire, et aient fait remonter ce monument, au moins pour certaines parties, au VIe. ou au VIIe. siècles. Nous prétendons qu'il n'y a, dans tout l'édifice, aucun caractère antérieur au XIe. siècle; qu'il faut faire remonter à cette époque les colonnes du chœur et du sanctuaire, ainsi que la crypte; que la partie supérieure du chevet, les absides, les transepts et le narthex ont été exécutés dans le cours du XIIe. siècle, et que la nef est du commencement du XIIIe., ainsi que le portail septentrional.

A l'intersection du transept principal, s'élève une coupole, dominée par une tour carrée, à deux étages. C'est sous cette coupole qu'est placé le tombeau de Philippe Ier., mort en

1108. Ce prince avait demandé à être enterré dans l'église de St.-Benoît; Louis-le-Gros, son fils, se fit un devoir d'exécuter les volontés de son père. Ce tombeau, fait en pierre d'Apremont, avait subi quelques mutilations en 1793; il fut restauré, en 1830, par M. Romagnési.

Deux sveltes clochers couronnaient jadis les croisillons du transept secondaire, et une flèche aérienne s'élançait de la tour du narthex.

Quant à la crypte, nous y avons trouvé çà et là le caractère que nous avons signalé déjà, comme appartenant à la première partie du XIe. siècle, les angles dissimulés par des baguettes. Ce caractère, que la chapelle et la crypte de St^e^.-Julitte de Nevers présentent en 1028, se rencontre aussi, en 1028, à St.-Savinien de Sens; en 1030, à St.-Étienne d'Auxerre; ne nous étonnons pas de le retrouver à St.-Benoît, après 1026.

Au milieu de cette crypte, dix colonnes environnent un petit sanctuaire, c'était la *confession*, qui renfermait jadis le corps de saint Benoît. On a été obligé, en 1702, d'établir des masses de murailles entre ces colonnes, dans la crainte de voir la crypte écrasée par le rétable massif, qu'on avait élevé alors dans le rond-point de l'église. Autour de la confession, rayonnent vingt autres colonnes et cinq chapelles dans le pourtour. La chapelle centrale n'est pas de la même époque que les autres, c'est l'œuvre du XIIIe. siècle.

Après avoir étudié le plan et la partie archéologique de cette magnifique église, il nous reste à examiner les détails iconographiques. On sait que c'est de ce côté surtout que les bénédictins du moyen-âge ont excellé; mais on peut dire que les moines de St.-Benoît-sur-Loire ont un genre de faire à eux, une poésie toute spéciale et pleine d'originalité. Dans leur naïve simplicité, ils traduisent littéralement sur la pierre les passages les plus compliqués et les plus difficiles

de l'Apocalypse, jusqu'aux adultères de Babylone, *la mère des fornications.* (Apocal. IX, 5.)

Avant que le temps et l'impiété eussent détruit en partie les intéressants chapiteaux du narthex, on devait voir se dérouler, dans cette région de l'édifice, toute l'histoire de la religion; c'était l'homme sortant innocent des mains du Créateur, puis déchu par son péché, réhabilité par la venue du divin Rédempteur, plus tard jugé, puis enfin condamné ou récompensé. C'est tout à la fois l'histoire de l'homme et, si nous pouvons nous servir de cette expression, l'histoire de Dieu auprès de l'homme; c'est Dieu créateur, Dieu rédempteur, Dieu sanctificateur, Dieu juge, Dieu rémunérateur ou vengeur.

Les chapiteaux du narthex, qui contenaient les premiers chapitres de la triste histoire de nos premiers parents, ont disparu ou sont bien mutilés; mais, outre la chûte d'Adam, il semble qu'on peut reconnaître, dans un de ceux qui restent, les déplorables suites de son péché. Sept individus sont tourmentés par des démons, symbolisés par des animaux placés au-dessus d'eux; un seul de ces hommes est assis, il tient en main une couronne, un lion est au-dessus de sa tête, ne serait-ce pas l'orgueilleux, avide de domination, qui serait ici représenté? Auprès de lui, il est facile de reconnaître l'esclave de l'avarice, dans cet homme qui tient à la main une large bourse, et qui semble prendre ses inspirations d'un dragon ailé, dont la tête s'approche de son oreille. Le même dragon enlace de sa queue, par le cou, un troisième personnage. Le quatrième a aussi le cou entouré de la queue d'un dragon ailé, qui mord en même temps le cinquième à la tête. Celui-ci saisit par la barbe son voisin, qui lève le pied, comme pour se défendre. Faut-il reconnaître ici la colère? Ce chapiteau, exprimant selon nous les suites du péché de nos premiers parents, devait être

comme une transition entre la chute et la réhabilitation, dont il prouvait la nécessité. Il nous a rappelé le même sujet, largement tracé sur le portail de Notre-Dame de Poitiers : aussitôt après la chûte d'Adam, on voit Nabuchodonosor assis sur un trône ; puis viennent des prophètes, avec leurs philactères, et d'autres saints personnages de l'ancien Testament. Parmi eux on distingue Jessé, debout et portant sur la tête la tige mystérieuse, au sommet de laquelle s'épanouit une fleur, dont la corolle sert de trône à l'Esprit-Saint, symbolisé par une colombe ; enfin les différents traits de la vie de Marie viennent compléter cette histoire de quarante siècles, si rapidement esquissée. On comprend facilement Jessé et les prophètes, placés entre Ève et Marie, la véritable mère des vivants, qui devait réparer la faute de notre première mère. Ces prophètes et ces justes de l'ancienne loi, qui avaient sous les yeux les tristes effets du péché originel, et qui en étaient les victimes, devaient appeler de tous leurs vœux la créature privilégiée chargée de donner au monde le désiré des nations, le prince de la paix, l'Emmanuel ; leur place, dans ce poème lapidaire, est bien entre les jardins de l'Éden et la grotte de Bethléem.

Il n'en est pas de même de Nabuchodonosor : on est étonné de le voir ici élevé sur un trône, entre le vieil Adam et le nouvel Adam.

L'artiste a compris que, s'il n'indiquait pas d'une manière précise ce personnage, les iconologues à venir ne le découvriraient jamais ; aussi il a eu soin d'inscrire son nom en toutes lettres, afin de ne laisser aucun doute ; on lit, au-dessous du personnage en question : NABVCHODONOSOR. Avec un peu de réflexion, on finit par reconnaître que c'est bien aussi sa place.

Nabuchodonosor est l'orgueil personnifié ; c'est, si on peut se servir de cette expression, la reproduction du péché ori-

ginel dans toute sa force, avec tout son développement ; mais, en même temps, celui qui est *jaloux de sa gloire* et qui *résiste aux superbes*, va renouveler l'anathème primitif avec un nouveau degré d'indignation. Comme notre premier père, qui régnait sur toute la création et qui a vu l'immortelle couronne tomber de sa tête, Nabuchodonosor, par son orgueil, a été renversé de son trône ; son sceptre a été brisé, et l'herbe des prairies est devenue sa nourriture, à la place des mets délicats de Babylone. L'un et l'autre ont été ravalés au niveau de la brute; Adam fut revêtu de la peau des animaux, Nabuchodonosor, chassé de la société des hommes, erra dans les forêts, au milieu des bêtes fauves. Revenons au narthex de St.-Benoît-sur-Loire, dont nous nous sommes pour un instant éloignés (1).

Un autre chapiteau nous montre, sous des arcades, l'Annonciation et la Visitation, tandis que Dieu le Père, la tête ornée du nimbe crucifère, et assis aussi sous une arcade, bénit de la main droite et tient de la main gauche un livre ouvert. Cependant le livre est réservé au Fils, et ce livre est habituellement fermé, sauf lorsque J.-C. paraît comme juge. Mais ici, pourquoi ce livre ouvert entre les mains du Père ? C'est sans doute pour indiquer que le moment fixé par les prophètes est arrivé ; que celui qui éclaire tout homme venant dans le monde va bientôt enseigner toute vérité (2). On remarque sous les angles du tailloir, entre les arcades,

(1) Nous avons été entraîné dans cette digression par le souvenir du portail de Notre-Dame de Poitiers : il nous a semblé qu'il y avait quelque analogie dans la pensée des deux artistes ; il est certain, du moins, qu'il y a la même originalité, la même énergie dans la composition.

(2) Sur la gravure, on a omis de timbrer de la croix le nimbe du Père céleste, et on l'a représenté debout, tandis qu'il est assis.

quatre personnages, deux de chaque côté; il est assez diffi-

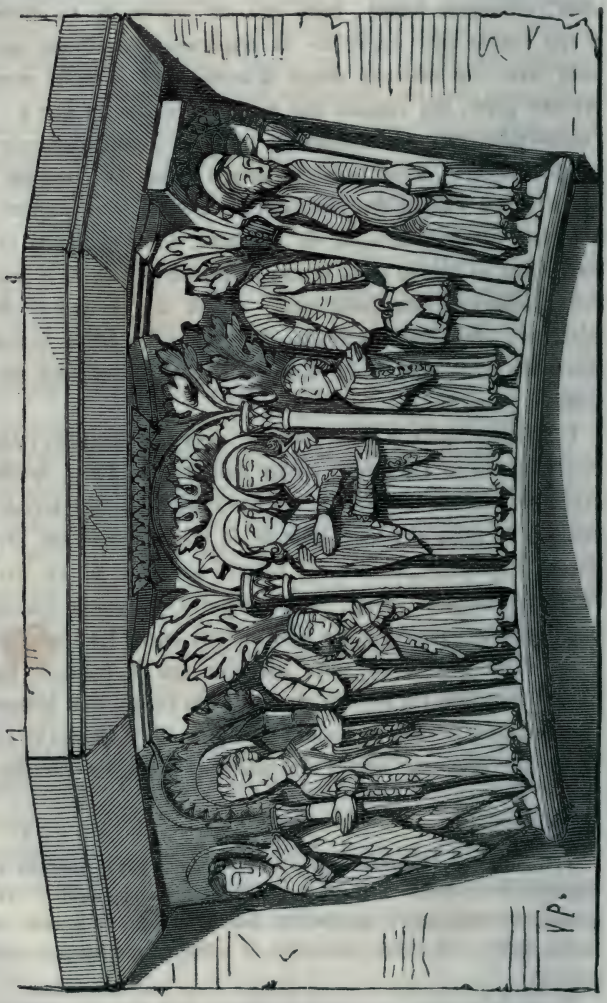

cile de s'en rendre compte, aucun caractère ne les distingue.

La naissance de l'Homme-Dieu n'existe plus, mais nous

retrouvons la fuite en Egypte. Marie, portant son divin en-

fant, est montée sur un âne que Joseph conduit par la bride ; le saint conducteur, armé d'un bâton, stimule la lenteur de l'animal indolent. De chaque côté se trouvent deux autres personnages : c'est d'abord l'archange saint Michel, perçant de sa lance, à hampe cruciforme, le dragon terrassé ; c'est qu'en effet, à la naissance de Jésus-Christ, le pouvoir de Satan est renversé ; peut-être encore l'artiste a-t-il voulu indiquer ici les impuissants efforts que faisait Hérode, pour détruire le divin enfant. Le cruel Hérode est l'autre personnage ; il est facile de le reconnaître à ses attributs ; il tient le sceptre dans la main gauche, et, de la droite, il porte le poignard qui a fait verser tant de larmes aux femmes de Juda. On aperçoit sous le tailloir l'étoile mystérieuse, qui avait dirigé les Mages jusqu'au berceau du divin enfant. Tous les autres tableaux qui avaient rapport, sans doute, à la vie de l'Homme-Dieu, à sa mort ignominieuse, à sa résurrection, ont disparu ; on ne retrouve rien sur l'établissement de l'Église.

Quelques chapiteaux frustes paraissent reproduire des légendes de saints ; un des mieux conservés rappelle le saint dont le culte était le plus populaire en France, le grand saint Martin. Sur un des côtés du chapiteau, un personnage nimbé tient un linge ou un morceau d'étoffe qu'il présente à un pauvre tout-à-fait nu. Nous avons cru reconnaître ici la charité de saint Martin, lorsque, n'étant encore que catéchumène, il partagea son manteau avec un pauvre qu'il rencontra. Au centre, deux anges portent, dans une auréole ovoïde, le saint, revêtu d'une sorte de chasuble antique ; c'est sa glorification placée auprès de l'acte qui a été comme le principe de sa sainteté. Enfin, sur le retour du chapiteau, un ange tient un objet suspendu à une chaîne, et qui nous a semblé être un encensoir (1). On sait que

(1) L'objet n'est pas représenté exactement sur la gravure.

souvent, quand les artistes du moyen-âge représentaient la

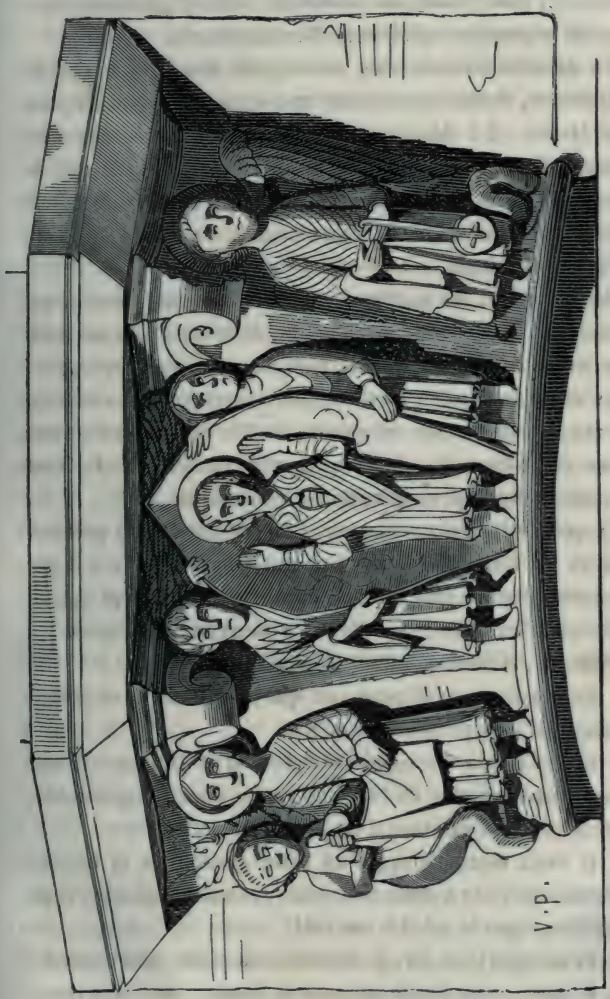

glorification d'un saint, ils complétaient le tableau par un

ange avec l'encensoir. Auprès de l'ange, dans un morceau de sculpture, assez fruste, on reconnaît la tête d'un cheval, qui rappelle la première profession de saint Martin.

Un des auteurs dont nous avons parlé plus haut a signalé saint Pierre, dans le personnage que nous reconnaissons pour saint Martin ; il a découvert le *gouvernail d'un bateau* dans le morceau de manteau qu'il remet au pauvre. Jamais le *gouvernail d'un bateau* n'a été donné à saint Pierre pour attribut. Au reste, cet attribut, nous le certifions, n'existe pas sur le chapiteau.

En revanche, les quelques chapiteaux apocalyptiques qui restent sont si riches de détails, que nulle part ailleurs nous n'en avons rencontré d'aussi compliqués. Ces chapiteaux, jusqu'alors incompris, ou du moins imparfaitement compris, ont rapport au dernier avènement du Fils de l'homme et aux signes avant-coureurs de cette terrible catastrophe. Ce sont les passages les plus émouvants de l'Apocalypse.

Ce poème lapidaire commence au verset 11 du premier chapitre de l'Apocalypse : « Une voix dit à Jean : « Ecris « dans un livre ce que tu vois, et adresse-le aux sept églises « qui sont en Asie : à Éphèse, à Smyrne, à Pergame, à « Thiatyre, à Sardes, à Philadelphie et à Laodicée. »

« Et je me retournai pour voir qui me parlait, et en même « temps je vis sept chandeliers d'or.

« Et au milieu des sept chandeliers d'or, quelqu'un qui « ressemblait au Fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, « et ceint d'une ceinture d'or...

« Il avait sept étoiles en sa main droite ; de sa bouche « sortait une épée à deux tranchants, et son visage était aussi « lumineux que le soleil à son midi.

« Et lorsque je le vis, je tombai à ses pieds comme mort ; « et il mit la main droite sur moi en disant : Ne crains rien ; « je suis le premier et le dernier...

« Écris donc les choses que tu as vues, celles qui sont « déjà et celles qui doivent arriver ensuite.

« Voici ce que signifient les sept étoiles que tu as vues « dans ma main droite, et les sept chandeliers d'or : Les « sept étoiles sont les sept anges des sept églises, et les sept « chandeliers sont les sept églises. »

Ce passage est fidèlement traduit sur un des chapiteaux du narthex ; on voit, au premier plan, un grand personnage nimbé, monté sur un escabeau, et paraissant, par ses gestes, donner des ordres à un autre personnage, de moindre taille, placé devant lui avec un livre ouvert. Il est facile de reconnaître ici Jean recevant l'ordre d'écrire sur un livre ce qu'il voit. Au second plan, on aperçoit le buste de sept personnages et un clocher auprès de chacun (1). L'inscription qui se trouve au-dessus : SEPT ECCLÆ, les sept églises, ne laisse aucun doute ; les sept bustes sont les sept anges des sept églises, indiquées par les sept clochers. Au milieu de ces têtes, on en remarque une, la troisième, à laquelle le sculpteur a imprimé une laideur, qui ferait plutôt prendre ce personnage pour un démon que pour un ange. Nous trouverons peut-être la raison de cette difformité, dans le chapitre suivant. En effet, aux versets 12 et 13 du chapitre II, on lit : « Écris à l'ange de l'église de Pergame : Voici ce que dit « celui qui porte l'épée à deux tranchants : « Je sais que tu « habites où est le siége de Satan... tu laisses enseigner la « doctrine de Balaam... et la doctrine des Nicolaïtes. » On a voulu sans doute, par la laideur du troisième personnage, indiquer la prévarication de l'ange de Pergame, qui est en effet nommé en troisième lieu, au deuxième verset du chapitre premier. Le second tableau nous représente le Fils de l'homme assis sur une espèce de trône ; il tient un livre

(1) Ou peut être un chandelier.

ouvert dans la main gauche ; il porte un riche baudrier en sautoir, mais on ne remarque pas l'épée qui devait sortir de sa bouche, et qui sans doute a été brisée ; Jean épouvanté tombe à ses pieds. Une inscription placée au-dessus explique la pensée du sculpteur :

GLADI' DE ORE DNI EXIT E
IONS
TREMIT (1).

« Écris dans le livre ce que tu auras vu et ce que tu auras entendu. »

« Un glaive sort de la bouche du Seigneur et Jean est frappé d'épouvante. »

On comprend pourquoi, dans cette circonstance, le Seigneur tient un livre ouvert ; il va dévoiler à Jean ses secrets les plus cachés. On remarque à sa droite les sept étoiles, dont il est parlé au verset 20 du premier chapitre.

Jean reçoit une seconde fois l'ordre d'écrire (verset 19). C'est ce qui est indiqué dans le troisième tableau. L'ange remet à Jean un livre ouvert, et on peut y lire ces paroles :

QVÆ VIDERIS ET AVDIERIS SCRIBE IN LIBRO.

Il est facile de se rendre compte du chapiteau suivant, un des plus curieux que nous ont laissés les artistes du XIIe. siècle. On le trouve développé, d'après un dessin de M. Victor Petit, dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont (p. 156). Pour le comprendre, il faut simplement lire le chapitre VI de l'Apocalypse. Commençons par donner la traduction de ce chapitre :

« 1. Je vis que l'Agneau avait ouvert l'un des sept sceaux,

(1) Cette inscription et la suivante, dont le sens est si naturel, ont été dénaturées par la plupart des auteurs qui ont écrit sur St.-Benoît.

« et j'entendis l'un des quatre animaux disant avec une voix « de tonnerre : « Viens, et vois. »

« 2. Je regardai, et je vis un cheval blanc. Celui qui

« était dessus avait un arc, et on lui donna une couronne,
« et il partit en vainqueur, afin de vaincre. »

« 3. Et lorsqu'il eut ouvert le second sceau, j'entendis le
« second animal, qui dit : Viens, et vois. »

« 4. Et il sortit aussitôt un autre cheval roux, et il fut
« donné à celui qui le montait de bannir la paix de la terre,
« et de livrer les hommes au glaive les uns des autres, et on
« lui donna une grande épée.

« 5. Quand il eut levé le troisième sceau, j'entendis le troi-
« sième animal qui dit : « Viens, et vois. » Et voilà un cheval
« noir, et celui qui le montait avait dans sa main une balance.

« 6. Et j'entendis une voix comme du milieu des quatre
« animaux, disant : « La mesure de blé se vend une drachme,
« et trois mesures d'orge une drachme. N'altérez pas le vin
« et l'huile. »

« 7. Lorsqu'il eut levé le quatrième sceau, j'entendis la
« voix du quatrième animal disant : « Viens et vois. »

« 8. Et voilà un cheval pâle, et celui qui le montait s'ap-
« pelait la Mort, et l'Enfer le suivait, et on lui donna puis-
« sance sur les quatre parties de la terre, pour faire mourir
« les hommes par l'épée, par la famine, par la mortalité et
« par les bêtes féroces.

« 9. A l'ouverture du cinquième sceau, je vis sous l'autel
« les âmes de ceux qui ont donné leur vie pour obéir à la
« parole de Dieu et pour lui rendre témoignage.

« 10. Tous criaient à haute voix : Seigneur, qui êtes saint
« et véritable, jusques à quand différerez-vous de juger et de
« venger notre sang sur ceux qui habitent la terre ?

« 11. Et on leur donna à chacun une robe blanche. Et il
« leur fut dit de se reposer encore un peu de temps, jusqu'à
« ce que le nombre des fidèles serviteurs de Dieu fût com-
« plété, ainsi que le nombre de leurs frères qui devaient
« comme eux souffrir la mort.

« 12. Et, lorsque le sixième sceau fut ouvert, il se fit « un grand tremblement de terre ; le soleil devint noir comme « un sac de poil, et la lune devint comme du sang. »

Ce sont ces différentes scènes qui sont ici représentées. Le premier personnage à gauche est monté sur le cheval *blanc*, avec une couronne en tête et l'arc à la main. Pour indiquer sa force et son triomphe, on lui fait lancer une flèche contre un des puissants de la terre, qu'on reconnaît à ses splendides vêtements.

Auprès de lui, on voit un autre individu monté sur le cheval *roux;* il tient un objet à la main, c'est sans doute la poignée de la longue épée dont il est parlé au verset quatrième.

Il est facile de reconnaître l'autre cavalier qui l'accompagne ; la balance qu'il porte rappelle celui qui parut à l'ouverture du troisième sceau.

Le quatrième cheval, portant la Mort et suivi de l'Enfer, est indiqué par le cavalier qui semble commander de la main gauche, et qui porte sous le bras droit un objet allongé; c'est peut-être le sceptre de fer de son inflexible puissance, ou plutôt la hampe brisée de sa lance redoutable. L'Enfer, indiqué, pendant le cours du moyen-âge, par une tête de monstre, serait la figure à large bouche entr'ouverte, qu'on remarque derrière. On voit, en avant de ce cavalier, un peu de côté, un personnage amaigri et comme sans sentiment, c'est sans doute une de ses victimes.

Les versets 9, 10 et 11 nous expliquent la dernière scène de ce tableau ; on voit l'agneau au nimbe crucifère, monté sur l'autel ; au-dessous sont les âmes des martyrs, indiquées par cette réunion de têtes; un personnage nimbé, portant de nouvelles âmes dans son giron, se dirige de leur côté pour *compléter leur nombre.* Au-dessus de la tête de l'agneau, on aperçoit deux disques ; ce sont sans doute ceux du soleil

et de la lune, dont il est parlé au verset 12. Enfin, on voit derrière l'agneau et au-dessus, un ange dont le bras est tendu. Comme il était impossible de placer, dans un espace si resserré, les quatre animaux évangéliques, qui parlent tour à tour, à l'ouverture de chaque sceau, l'artiste s'est contenté de représenter un ange, ou plutôt l'*homme ailé;* son geste semble être en rapport avec ces paroles : « *Viens et vois.* »

Sur un autre chapiteau, on a voulu exprimer les fornications de Babylone, qui a enivré toutes les nations *du vin de colère de ses prostitutions (Apoc.*, chap. XVIII, v. 3); puis auprès, deux individus tiennent enchaînés par le cou deux monstres, qui semblent appuyer leurs griffes sur une tête humaine; sur le devant, un abîme s'ouvre. Cette scène ne serait-elle pas celle qu'indique le verset 20 du chapitre XIX de l'Apocalypse : « La bête fut prise, et avec elle le faux prophète qui avait « fait les prodiges en sa présence, prodiges par lesquels il « avait séduit ceux qui avaient reçu le caractère de la bête, « et qui avaient adoré son image; et tous deux furent jetés « vivants dans l'étang rempli de feu et de soufre. »

La lutte, si souvent reproduite au XIIe. siècle et au XIIIe., entre le bon ange et Satan, se trouve répétée ici deux fois sur le même chapiteau; on voit les deux antagonistes se disputant une âme.

Enfin, un dernier chapiteau nous montre le souverain Juge, ayant de chaque côté de sa tête un livre ouvert; c'est, à gauche, le livre de mort, qui contient les actions perverses; les méchants attendent en tremblant leur sentence; le Seigneur, abaissant avec indignation sa main gauche, semble leur dire : *Allez, maudits, au feu éternel.* A droite, c'est le livre de vie, où sont écrits les actes de vertus; les élus attendent aussi la sentence, mais avec une douce confiance; le Sauveur tient la main droite levée et semble leur montrer le

ciel, en disant : *Venez, les bénis de mon Père, venez prendre possession du royaume qui vous a été préparé.*

Un autre tableau vient compléter le jugement, la sentence doit avoir son effet : Jésus-Christ est avec les élus sous une arcade magnifiquement ornée; cette arcade est placée au sommet d'une tour défendue par des crénaux. Il est évident que cette tour crénelée est ici pour rendre le dernier verset du XXIe. chapitre de l'Apocalypse : « Il n'y entrera rien de « souillé ni aucun de ceux qui commettent l'abomination et « le mensonge; mais ceux-là seulement qui sont écrits dans « le livre de vie de l'agneau. » Au-dessous de cette tour, on aperçoit les méchants dans l'abîme ; ils tiennent leurs mains sur leur bouche, comme pour empêcher les grincements de dents.

On retrouve dans la partie du narthex, qui fait face au Nord, certains bas-reliefs qu'on y a placés dans les restaurations, et dont plusieurs appartiennent peut-être à une époque antérieure. Quelques-uns de ces fragments portent le cachet du XIIe. siècle, et proviennent sans doute du portail principal, qui évidemment a été détruit. Parmi ces sculptures, on distingue *une louve allaitant ses petits ; le martyre de saint Étienne et son entrée dans le ciel ; les anges transportent son âme dans une gloire ovoïde ; Dieu, dans les nuages, tend les bras pour la recevoir.*

Le portail du Nord est un des beaux types du XIIIe. siècle; il a beaucoup de rapport avec le portail septentrional de l'église bénédictine de St.-Pierre-le-Moûtier, au diocèse de Nevers. Six grandes statues, horriblement mutilées, se dressent en caryatides de chaque côté de la porte, accolées aux colonnes qui soutiennent la voussure; on reconnaît à droite (droite de celui qui veut entrer dans l'église) Abraham, tenant d'une main le glaive du sacrifice, tandis que l'autre main est posée sur la tête d'Isaac debout devant lui; un ange

retient son bras. Vis-à-vis est David avec sa harpe; les autres personnages sont sans attributs; ce sont sans doute quelques-uns des justes de l'ancienne loi, qui ont annoncé la venue du Messie, ou qui l'ont figuré par les principales circonstances de leur vie.

Le linteau représente l'enlèvement du corps de saint Benoît du Mont-Cassin, et les miracles qui s'opérèrent à cette occasion. Au-dessus, dans le tympan, cinq lobes se dessinent pour recevoir cinq personnages. C'est d'abord au centre, sous le lobe principal, Jésus-Christ, docteur, assis sur un trône, avec le livre de la sagesse appuyé sur ses genoux, et bénissant de la main droite; dans les quatre autres lobes, sont les évangélistes, assis chacun devant un pupitre, qui soutient le livre où ils écrivent leurs célestes inspirations; l'apôtre saint Jean seul écrit sur ses genoux. Dans les vides qu'opère extérieurement la jonction des lobes sont placés les animaux symboliques.

La partie de la voussure formant autour du tympan une première archivolte est garnie d'anges, les uns avec des flambeaux, les autres avec des encensoirs; sur la seconde archivolte sont des personnages tenant en main des livres ou des phylactères roulés. Tout cet ensemble est encadré par une troisième archivolte composée de larges moulures qui, par leur ornementation fleurie, rappellent l'époque que les moines artistes semblaient quitter à regret.

Nos moments étaient comptés, et déjà nous avions consacré bien du temps à l'examen de l'extérieur de ce monument, malgré un vent d'Ouest des plus violents; tout nous engageait à rentrer dans l'intérieur de l'église, et à en faire une étude plus rapide. Nous n'avions pas à nous occuper de la nef; les chapiteaux du XIIIe. siècle offrent en général peu d'intérêt à l'iconographe. C'était la partie du XIIe. siècle qui devait captiver toute notre attention.

Les croisillons du transept, comme nous l'avons dit, renferment quatre absidioles; deux dans celui du Nord, et autant dans celui du Midi. Les absidioles du croisillon septentrional sont les seules qui présentent des détails iconographiques. L'absidiole, connue sous le nom de chapelle de sainte Scholastique, rappelle sur un chapiteau un des miracles de saint Benoît. Un Goth, nommé Galla, torturait un homme pour se faire remettre l'argent qu'il possédait. « C'est le saint Père Benoît, lui répondait cet homme, qui en est dépositaire. » Le Goth l'enchaîna et l'entraîna jusqu'auprès du saint abbé, qui était sur la porte du monastère, occupé à lire. Galla descend de cheval et dit au saint avec insolence : « Lève-toi. » Le saint se contenta de regarder avec calme les liens qui retenaient le prisonnier, et aussitôt ces liens se brisèrent. Le Goth, épouvanté, tombe aux pieds de Benoît et se convertit. C'est cette scène qui est reproduite sur le chapiteau dont nous parlons; on voit le saint abbé avec son livre, un guerrier descendu de cheval prosterné à ses pieds, et un homme portant aux mains des liens brisés.

Sur le chapiteau placé vis-à-vis, c'est Daniel dans la fosse aux lions; l'ange transporte par les cheveux le prophète Habacuc, qui vient offrir au serviteur de Dieu la nourriture qu'il avait préparée pour ses moissonneurs.

Au retour du chapiteau, Nabuchodonosor, accompagné de deux de ses courtisans, vient voir ce qu'est devenu Daniel.

Le chapiteau de l'absidiole voisine montre une scène compliquée, assez difficile à expliquer : le Sauveur au nimbe crucifère, avec l'A et l'O de chaque côté de sa tête; on voit deux hommes prosternés à ses pieds; deux autres sont debout, de chaque côté. Ce sont sans doute quatre chevaliers qui, las du monde, viennent se ranger dans la milice du Seigneur. Malgré l'épais badigeon qui couvre ce chapiteau, on peut encore lire leurs noms, placés au-dessus de leur tête : CLEOPAS

MILES. HVGO M. HVGO MILES. PETRVS MILES.... Le reste de l'inscription est illisible ; elle devait constater leurs nouveaux engagements.

En entrant dans le chœur, le chapiteau de la colonne engagée contre le pilier du transept principal du côté méridional représente la Visitation ; ce sujet, moins compliqué

V. Petit del.

que celui que nous avons vu au narthex, est aussi plus fini ; on remarque, au-dessus de l'arcade, quatre têtes d'anges, qui semblent considérer ce spectacle ; sur le côté du chapiteau, un ange en pied lance l'encensoir à longues chaînes (1). Il est à observer que ce mode d'encensement est reproduit sur tous nos monuments du moyen-âge ; on le remarque, au XIIe. siècle, au portail du Pré-les-Donzy, au diocèse de Nevers, aussi bien qu'à St.-Benoît ; au XIIIe. siècle, au tri-

(1) Les anges tiennent l'encensoir indifféremment de la main droite ou de la main gauche, selon la position qu'ils occupent.

forium de la cathédrale de Nevers, dans la crypte d'Alluy, sur les vitraux de la métropole de Tours et de la Ste.-Chapelle de Paris, sur lesquels on compte quarante anges lançant l'encensoir à bras tendus; sur les tombeaux du XIVe. siècle et du XVe., le même fait se renouvelle; on peut dire que le moyen-âge tout entier semble protester, dans ses monuments, contre le mode d'encensement que quelques ultra-liturgistes sont parvenus à introduire en France, sans même tenir compte des gravures à mi-chaîne que le Pontifical présente comme spécimen.

Sur le chapiteau de la colonne engagée dans le pilier du transept secondaire, du même côté, on remarque deux personnages nus, au milieu de rinceaux et de feuillages, et cueillant des fruits.

La baie qui donne passage du chœur au croisillon méridional de ce second transept présente, d'un côté, trois scènes

du Paradis terrestre, et de l'autre, trois scènes du sacrifice d'Abraham.

Les trois scènes du Paradis terrestre sont : 1°. Dieu intimant ses ordres à Adam et à Ève; 2°. la tentation, le serpent enlaçant l'arbre, qui paraît être un figuier, converse avec la femme; de l'autre côté de l'arbre est Adam, d'une taille plus petite; 3°. Dieu, tenant un livre à la main, chasse Adam et Ève du Paradis. Au-dessus, sous le tailloir du chapiteau, on voit d'immondes reptiles; ils semblent indiquer les maux qui vont affliger Adam et sa postérité.

Il est à remarquer que la gravure sur bois qui représente ce chapiteau, nous montre Adam, dans la scène de la tentation, couvert à mi-corps d'une espèce de vêtement, qu'on pourrait comparer à un tablier. Ce vêtement, s'il eût existé, joint à la taille raccourcie du personnage, ne permettait pas de reconnaître en lui Adam; c'est ce qui nous avait entraîné dans l'erreur, en nous faisant donner, dans notre *Iconographie chrétienne*, une explication qui n'est pas exacte. Nous ne connaissions ce chapiteau que par la gravure.

Aujourd'hui nous pouvons certifier que le personnage en question est bien Adam; si sa taille est peu en rapport avec celle d'Ève, c'est parce que l'espace manquait; quant au tablier, il n'existe pas; un défaut de la pierre a pu entraîner le dessinateur dans cette erreur.

Sur le second chapiteau on voit : 1°. l'ange arrêtant le bras d'Abraham au moment du sacrifice; 2°. Abraham saisissant le bélier, il le tient enfourché, comme on fait encore maintenant, quand on veut se rendre maître de ces animaux; 3°. Isaac retient le bélier sur l'autel improvisé, pendant qu'Abraham l'immole.

Nous ferons remarquer, en passant, comme les moines artistes de St.-Benoît avaient soin d'établir une sorte de concordance dans les tableaux qu'ils mettaient en regard : en face de nos premiers parents, qui, par leur désobéissance et une trop grande confiance aux paroles du père du mensonge,

ont laissé pour héritage à leur postérité tous les maux qui

V. Petit del.

ravagent la terre, ils ont placé celui qui, par son obéissance et sa foi, a mérité le nom de père des croyants. Isaac d'ailleurs est la figure la plus expressive de celui qui devait réhabiliter l'homme prévaricateur, en s'offrant comme victime. Déjà nous avons pu faire une observation semblable en considérant les chapiteaux de la chapelle de Ste.-Scholastique. D'un côté, nous voyons le Goth oubliant son caractère farouche, prosterné aux pieds de saint Benoît ; de l'autre, Daniel dans la fosse aux lions, voyant à ses pieds ces animaux devenus inoffensifs.

Les chapiteaux de l'intertransept et des galeries simulées représentent des détails de la vie de saint Benoit, et plusieurs miracles qu'il a opérés. Ces différents tableaux sont mêlés à des scènes de l'ancien et du nouveau Testament, parmi lesquelles on distingue Samson enfourchant un lion, dont il

déchire les mâchoires; Jésus-Christ en croix, puis la Sainte Vierge et saint Jean au pied de la croix, et deux têtes au-dessus, ayant chacune un nimbe, représentant le soleil et la lune personnifiés. On remarque aussi quelques sujets symboliques : un âne pinçant de la harpe, et un singe jouant du violon; un homme assis sur un animal à deux têtes, un cerf percé d'une flèche par un chasseur, deux hommes se battant à coups de poing, tandis que deux autres se battent, armés de glaives et de boucliers, etc.

Nous n'avons fait que jeter un coup-d'œil rapide sur cette partie du monument : nous avions à cœur de visiter l'église de Germigny-des-Prés, et déjà le soleil s'abaissait vers l'horizon. Cependant, avant de quitter la vieille basilique, nous fûmes vénérer les précieuses reliques déposées dans le trésor de la sacristie, et satisfaire en même temps notre pieuse curiosité, en considérant les objets d'art qui y sont réunis, surtout le petit reliquaire qu'on attribue à saint Mommole, qui vivait dans le cours du VIIe. siècle.

Germigny-des-Prés. — A quatre kilomètres environ de St.-Benoît-sur-Loire, dans la direction de Châteauneuf, on rencontre une modeste église rurale de laquelle l'archéologue, s'il en jugeait par l'extérieur peu attrayant, serait tenté de détourner les yeux; cependant elle est digne de tout son intérêt; elle est sans contredit une de nos plus anciennes églises. C'est du moins la seule connue qui ait conservé certains caractères communs alors en France, mais qu'on ne retrouve plus guère maintenant qu'en Italie; nous voulons parler des mosaïques. Nous lisons dans la Vie de saint Pallade, évêque d'Auxerre, au commencement du VIIe. siècle, « qu'il « fit bâtir une église en l'honneur de saint Germain dans un « endroit de son diocèse, appelé alors *Vercisum* (1), où l'on

(1) Vergers, proche Donzy, au diocèse de Nevers. Le château et la

« voyait encore, du temps d'Héric, un château d'une beauté « admirable. Il voulut que cette église fût distinguée des autres « par un édifice à la mosaïque, aussi riche que celui qu'il « avait fait élever à saint Eusèbe. (2) » Ainsi, au VIe. siècle et au VIIe., les grandes églises étaient ornées de mosaïques, comme nous en trouvons dans les églises d'Italie, pendant tout le cours de la période latine. Les siècles, mais surtout les guerres et les révolutions, ont fait disparaître de notre pays ces vieux monuments. Il est bien important de signaler ceux qui se trouvent encore debout. Avant de parler de cette curieuse mosaïque, faisons, en peu de mots, l'historique de l'église de Germigny qui la renferme.

L'église de Germigny fut construite au commencement du IXe. siècle, par Théodulphe, abbé de Fleury, et placée sous le vocable de St.-Germain et de Ste.-Geneviève. On lit sur la corniche de deux piliers de l'intertransept, en caractères du temps, les noms des saints patrons de cette église, ainsi que la date de sa consécration : *L'an de l'Incarnation huit cent six, le III de nones de janvier, a été consacrée cette église, sous le vocable de Ste.-Geneviève et de St.-Germain.* La forme et la disposition des caractères nous ont paru assez curieuses pour mériter d'être estampée et publiée en *fac-simile.*

Nous ferons remarquer ici l'origine du nom de Germigny; c'était d'abord *cella* ou *ecclesia beati Germini*, comme on disait alors; puis on s'est borné à conserver le dernier mot : *Germini*, dont on a fait Germigny. Nous avons aussi, dans notre diocèse de Nevers, Germigny-sur-Loire, qui a de même saint Germain pour patron.

terre de Vergers avaient été la propriété de saint Germain, évêque d'Auxerre; en mourant, il avait légué cette terre à son église.

(1) Lebœuf, *Hist. d'Auxerre*, tome I, chap. VII,

La nef de cette église est d'une époque bien postérieure à la région absidale; c'est un carré long, auquel il serait difficile d'assigner une date incontestable : les caractères ne sont pas assez précis. Des quarts de cercle, partant des pilastres du

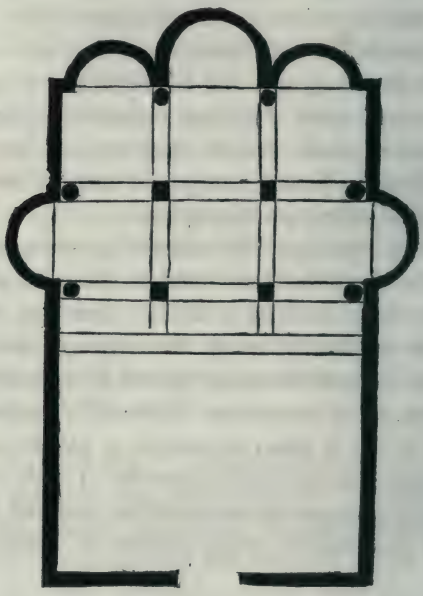

PLAN DE L'ÉGLISE DE GERMIGNY-LES-PRÉS.

transept, servent d'arcs-boutants au grand arc ogival qui sépare les deux régions (1).

Nous n'avons donc à étudier cette église qu'à partir du

(1) Le plan ci-joint n'est pas tracé avec une exactitude rigoureuse; le temps nous manquait pour cela; mais il suffit pour donner une idée de la disposition de cette église.

transept, où nous rencontrons les caractères du IXe. siècle, ainsi que dans la partie du chevet.

De la nef, on entre dans le transept par trois arcades, qui sont comme la continuation de trois nefs, qui probablement existaient dans le plan primitif. A l'intertransept, une tour s'élève au-dessus de la coupole. Quatre piliers carrés, assez massifs, lui servent de base; ils n'ont pour ornement qu'une corniche chargée de moulures grossières et variées. Chaque face de cette corniche ne s'étend pas au-delà de la largeur du pilier, de manière à lui imprimer, à la naissance des arcs, une forme cruciale. Quelques colonnettes qu'on remarque à la retombée des arcs, de chaque côté de l'abside centrale et des absides du transept, ont des chapiteaux fleuris, se rapprochant assez de ceux qu'on rencontre au XIe. siècle. Seraient-ils une substruction de cette époque?

L'édifice se termine par trois absides d'inégale profondeur, l'abside principale se prolongeant plus que les deux autres qui la flanquent; elles sont séparées du transept par une travée.

Jusqu'ici, rien d'extraordinaire dans le plan; mais si nous venons à examiner les croisillons, nous sommes étonné de voir une abside à chaque extrémité, au lieu des absidioles placées communément dans la paroi orientale des croisillons.

Il nous reste à parler de la mosaïque de l'abside centrale, qui est sans contredit ce qu'il y a de plus intéressant. Elle est composée, comme celles que nous avons vues sur différents points de l'Italie, de petites pièces cubiques de verre recouvert d'or et de couleurs appropriées au sujet. Malheureusement, elle est fort endommagée et demande de grandes réparations.

Ce sont quatre chérubins; deux grands et deux de moindre taille, qui semblent protéger l'arche de l'alliance, placée au milieu d'eux; un encadrement de rinceaux environne ce tableau, qui garnit toute la demi-calotte de l'abside. On re-

trouve aussi certains caractères qui entraient dans l'inscription qui a été donnée par M. l'abbé Rocher. Les échafaudages dressés dans cette abside nous ont empêché de la déchiffrer. Telle est cette inscription :

ORACULUM SANCTUM ET CHERUBIM HIC ASPICE SPECTANS
ET TESTAMENTI EN MICAT ARCA DEI,
HÆC CERNENS, PRECIBUS STUDENS PULSARE TONANTEM
THEODULPHUM VOTIS JUNGITO QUOESO TUIS.

« Vous qui vous arrêtez devant ce tableau, considérez « l'oracle saint, les chérubins et l'arche du testament de « Dieu avec son peuple. A la vue de ce travail, adressez à « Dieu de ferventes prières, et n'oubliez pas, je vous en « conjure, d'y joindre le nom de Théodulphe. »

Les cryptes d'Orléans. — La ville d'Orléans possède deux cryptes curieuses, dignes, sous plus d'un rapport, de fixer l'attention de l'archéologue; ce sont les cryptes de St.-Agnan et de St.-Avit, cette dernière récemment découverte; nous les croyons contemporaines, c'est-à-dire remontant l'une et l'autre au commencement du XIe. siècle.

Nous sommes loin, comme on voit, de partager les opinions de certains auteurs, qui font de l'archéologie avec des dates, au lieu de s'en tenir aux caractères architectoniques que présentent les monuments.

En visitant la crypte de St.-Agnan, au milieu de constructions d'une époque plus reculée, nous avons reconnu les caractères du XIe. siècle, tantôt adossés à des substructions antérieures, tantôt superposés. Ces substructions de petit appareil, bien choisi, et soigné pour la taille, se font remarquer principalement dans la partie nommée *martyrium* ou confession; nous les attribuons au commencement du IXe. siècle.

L'église de St.-Agnan dont on recule jusqu'au milieu du IVe. siècle l'origine primitive, a été plusieurs fois détruite et reconstruite ; les chroniques du pays parlent d'une reconstruction de cette église, sous Charlemagne, en 812 ; brûlée par les Normands en 865, elle put être restaurée. Consumée de nouveau par les flammes en 999, elle fut réédifiée par le roi Robert, et la dédicace de la nouvelle église se fit avec pompe en 1029. Les caractères du XIe. siècle que nous avons reconnus, concordent parfaitement avec l'époque de cette dernière reconstruction. Elle fut de nouveau ruinée en partie pendant les guerres des Anglais, et réparée à la fin du XVe. siècle. On distingue parfaitement cette reprise du XVe. siècle dans l'église et même dans les soudures avec la crypte.

Quant à la crypte de St.-Avit qu'on a découverte au mois de décembre 1852, en creusant des fondations dans le jardin du grand-séminaire, c'est à tort qu'on la fait remonter jusqu'au VIe. siècle. Que Childebert, par suite d'un vœu, ait élevé une église sur le tombeau de saint Avit, c'est un fait consigné dans les histoires locales; mais on ne peut pas en conclure que la crypte qu'on a découverte soit une partie de l'édifice construit par Childebert. Les incendies dont nous avons parlé plus haut, et qui eurent lieu en 865 et en 999, n'ont pas dû épargner l'église de St.-Avit, les historiens n'auraient pas oublié d'en faire mention. Les auteurs qui ont écrit sur Orléans, font remarquer que Ste.-Croix fut la seule église qui, en 865, fut garantie de la fureur des Normands. Il est probable que l'incendie qui éclata à la fin du Xe. siècle, aura détruit cette église, dans le cas où elle eût été épargnée en 865; au reste Glaber assure qu'en 999 la ville presqu'entière et les faubourgs sont devenus la proie des flammes.

Mais, laissons de côté les dates et les anciens historiens qui nous les ont transmises, quoiqu'ils ne nous gênent en rien, et qu'ils viennent au contraire corroborer les données archéo-

logiques ; contentons-nous d'étudier les signes caractéristiques du monument qui nous occupe en ce moment, et nous demeurerons convaincus, une fois de plus, que l'archéologie et l'histoire sont sœurs ; les caractères architectoniques concordent parfaitement avec l'époque qui a suivi le désastre de 999.

On n'a pas oublié ce que nous avons dit dans le cours de cette notice, au sujet de la crypte de St.-Benoît-sur-Loire (1). Nous avons fait remarquer qu'à l'époque que nous assignons à la crypte de St.-Avit, au commencement du XIe. siècle, on dissimulait assez généralement les angles des chapiteaux et des bases par des baguettes profilées sur ces parties anguleuses, et nous citons, à l'appui de cette assertion, un certain nombre de monuments de la même époque (de 1026 à 1030), et placés à distance les uns des autres, reproduisant exactement cette baguette, qu'on ne retrouve plus dans la seconde moitié du XIe. siècle. C'est maintenant un nouveau caractère bien constaté. Or, la crypte de St.-Avit reproduit exactement les bases et les corniches que nous avons remarquées à St.-Cyr de Nevers, comme à St.-Étienne d'Auxerre, comme à St.-Savinien de Sens, comme à St.-Benoît, etc.

Quand nous signalâmes ce caractère au Congrès de Nevers en 1851, M. de Caumont déclara qu'il *avait fait la même observation pour d'autres contrées, dans des églises de la même époque ;* et il fit dessiner comme spécimen une des bases des piliers de la crypte de la cathédrale de Nevers, dessin qui a été reproduit dans le compte-rendu du Congrès (2).

Le savant et honorable auteur du rapport sur la crypte de St.-Avit, adressé au *Comité de la langue de l'histoire et des arts de la France*, a joint à ce rapport un plan d'ensemble

(1) Page 112.

(2) Congrès archéologique de France, XVIIe. session, p. 220.

et quelques détails. Nous remarquons dans ces détails une corniche couronnant un des piliers, qui reproduit exactement les caractères que nous indiquons; on dirait que ce dessin a été fait dans la cathédrale de Nevers, et que M. de Buzonnière avait sous les yeux un des piliers de la crypte de St.-Cyr, lorsqu'il écrivait dans son rapport : *les angles des tailloirs, abattus en dessous, se transforment en plans inclinés, triangulaires, bordés de filets* ou plutôt de baguettes.

Nous avons cru nécessaire d'entrer dans ces détails, pour ne point laisser propager une opinion que nous considérons comme une hérésie archéologique. Les suites de cette erreur pourraient être d'autant plus fatales qu'elle est répétée jusqu'à quatre fois dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* (1).

Les personnes qui ignorent que le *Comité* laisse aux *correspondants* toute la responsabilité des mémoires qu'ils communiquent, pourraient s'imaginer que l'opinion que nous combattons est partagée par les honorables membres qui le composent. Il est important de les désabuser sur ce point : tout en insérant dans ses *Mémoires* le rapport de M. de Buzonnière sur la crypte de St.-Avit, le Comité n'a pas eu la pensée de sanctionner l'opinion qui la fait remonter au VIe. siècle.

(1) *Bulletin du Comité*, 1832-53, p. 82, 116, 148, 399.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES

EN TOURAINE;

Par M. le Cte. de GALEMBERT,

Inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département d'Indre-et-Loire.

MESSIEURS,

Sur le nombre total de mémoires dont se compose le volume publié, en 1854, par la Société archéologique de Touraine, une dizaine environ traitent de questions purement locales, dont il me paraît inutile d'entretenir les lecteurs du *Bulletin*. Ceux qui auraient quelqu'intérêt à les consulter, y verront le résultat de travaux consciencieux sur des sujets ingrats, tels que diverses généalogies de maisons seigneuriales; une érudition intelligente dans plusieurs notices sur le passé de nos villes et de nos abbayes; dans toutes ces œuvres, en un mot, ils reconnaîtront l'amour de l'étude et des recherches patientes, dont l'institution de la Société française a si puissamment contribué à encourager la reprise dans nos provinces. Les auteurs de ces différents travaux, MM. Lambron de Lignim, Cartier, de Busserolle de La Ponce, etc., portent

tous des noms chers à l'archéologie et dont quelques-uns font autorité dans la science.

Quatre autres mémoires ou documents ont, outre leur intérêt particulier, un intérêt général qui m'engage à les signaler nominalement.

Le premier, par son importance, la facilité du style et la nouveauté des aperçus est l'article intitulé : *Étude d'histoire et de jurisprudence sur les formules de Sirmond*, par M. Legallais, avocat. Ce mémoire, dont la lecture a occupé plusieurs de nos séances, a été écouté avec une attention soutenue et j'ose le recommander aux méditations des archéologues, malgré la longueur des développements dans lesquels l'auteur a cru devoir entrer.

Un document intéressant, publié par M. Grandmaison, archiviste paléographe du département d'Indre-et-Loire, se rattache à l'histoire générale de notre pays par le rôle qu'a joué, au XVe. siècle, la personne qui en est l'objet Il s'agit de la translation, en 1777, des restes mortels et du mausolée d'Agnès Sorel, du chœur de l'église collégiale de Loches, dans la nef de la même église. Plusieurs fois déjà, et dès le temps de Louis XI, les chanoines avaient demandé, pour l'enlever du chœur, une autorisation qui leur avait toujours été refusée. Ce fut seulement le 22 février 1777 qu'elle leur fut accordée par le roi Louis XVI.

Aujourd'hui, comme vous le savez, Messieurs, le tombeau de la célèbre maîtresse de Charles VII a subi une troisième translation, et se trouve dans une tour du château de Loches qu'elle habita de son vivant.

Un autre document fort curieux nous a été communiqué par le même auteur. C'est une charte authentique contenant l'enquête faite, en 1432, contre Pierre Frottier, baron de Preuilly, par les religieux de l'abbaye de cette même ville de Preuilly, qui se plaignent au roi Charles VII de nombreux griefs ou

malversations commis à leur préjudice. Cette curieuse pièce est une peinture prise sur le fait des désordres qu'engendrait l'anarchie féodale, sitôt que le pouvoir royal s'affaiblissait entre les mains débiles auxquels il était confié. Par une multitude de détails sur la nature des relations qui existaient à cette époque entre les diverses classes de la Société, cet intéressant document appartient à l'histoire générale de la France, et, à ce point de vue, il mérite de fixer l'attention.

On lira ensuite une notice de notre président, M. l'abbé Bourrassé, sur les tombeaux mérovingiens découverts en Touraine. S'autorisant du travail de M. l'abbé Cochet sur le même sujet, notre collègue établit les rapports de similitude qui doivent faire attribuer à l'époque franque, les trouvailles du même genre faites dans notre province. On trouve dans cette étude de M. Bourassé la simplicité élégante du style, unie aux connaissances solides qui caractérisent habituellement cet auteur.

Ces différents travaux prouvent déjà que la Société archéologique de Touraine n'est pas restée oisive pendant l'année 1854. Mais il faut ajouter au bilan de ces opérations scientifiques : 1°. la publication d'un volume de chartes anciennes, dont moitié environ inédites ; 2°. deux découvertes de monuments antiques très-remarquables ; 3°. des excursions dans divers lieux intéressants de la province, dont les rapports sont insérés dans notre *Bulletin* de l'année 1854.

Je termine par quelques mots sur chacun de ces travaux.

On sait quels services retire la science historique de la publication des documents originaux qui dorment inutilement dans la poussière de nos bibliothèques et de nos archives où ils ne seront connus que d'un petit nombre d'intrépides chercheurs. Un de ces infatigables amis de l'archéologie, M. André Salmon, vice-président de notre

Société, consacre ses loisirs à rechercher et collectionner les antiques chartes qui concernent la Touraine. De temps à autre, il nous communique quelques-uns des précieux manuscrits qui éclairent l'histoire du passé d'un jour nouveau, en mettant la vérité à la place du roman, et révèlent, pour l'instruction des générations futures, les causes des gloires et des malheurs de nos pères. Cette année, notre collègue a collectionné seize de nos chroniques de Touraine, accompagnées d'autant de notices explicatives, où l'auteur fait connaître : 1°. l'espace de temps embrassé par la chronique et l'époque de sa rédaction ; 2°. ce que l'on sait de l'auteur; 3°. le style de l'écrivain, sa méthode, dans quels auteurs il a puisé, le degré de confiance qu'il mérite pour les faits et pour les dates; 4°. un court résumé des événements mentionnés par la chronique; 5°. l'examen des manuscrits qui contiennent la chronique et des éditions qui en ont été publiées. Deux index, l'un des noms propres, l'autre des noms de lieux et de peuples terminent ce volume, dont la publication honore la Société qui l'a éditée et le savant qui lui a donné ses soins.

Les découvertes, qui sont venues augmenter la richesse de notre province de deux monuments antiques, sont celles des substructions de l'amphithéâtre romain de la cité des Turons, et les débris encore imposants d'un castellum gallo-romain dans la paroisse de Larçay.

Depuis long-temps les antiquaires avaient exploré les caves d'un pâté de maisons situé dans le voisinage de la cathédrale. Tous y reconnaissaient des constructions romaines, mais chacun avait une opinion différente sur leur destination. La question fut remise sur le tapis, en 1853, par M. André Salmon, à l'occasion du mot *arenas* trouvé par lui dans une vieille charte. Il était conduit à penser que le lieu désigné pouvait convenir à l'ensemble des ruines souterraines, que l'on rencontre entre les rues circulaires de la Bazoche et de

la porte Rouline. Les membres de la Société qui voulaient y voir des bains romains ou tout autre édifice, combattaient pour leur opinion primitive. De ce conflit résulta la nomination d'une commission, chargée d'explorer à nouveau toutes ces substructions, d'en faire lever un plan et au besoin de faire des fouilles pour constater leur destination. Ces investigations, poursuivies avec suite pendant plusieurs jours, et un plan des lieux levé exactement par M. le général de Courtigis, qui s'était joint à la Commission, montrèrent que toutes ces excavations se correspondaient avec précision, en se dirigeant vers un centre commun. La nature de l'appareil, l'inclinaison des voûtes, la courbure des murailles, deux portes encore debout, les fondements mis au jour des différents murs de précinction ont permis non-seulement de reconnaître la destination évidente du monument, mais encore d'en établir les dimensions. Le grand axe de l'amphithéâtre de Tours, se dirigeant du Nord au Sud, avait une longueur de 144^{m}. et le plus petit de 124^{m}. Il était donc plus considérable que celui de Nisme, qui n'a que 133^{m}. sur 101. Tels sont les résultats généraux de cette découverte, qui doit être rangée parmi les plus notables faites, dans ces derniers temps, sur le sol de la Touraine.

Celle du castellum de Larçay, due à M. Boileau, trésorier de la Société archéologique, n'est pas moins intéressante bien qu'à un degré inférieur. Il est presqu'incroyable qu'une masse de construction aussi considérable, située à deux lieues de la capitale de la Touraine, ait échappé jusqu'à ce moment à la curiosité des amateurs d'antiquités. En effet, il ne s'agit plus ici de substructions souterraines, mais de toute une enceinte fortifiée, placée sur une hauteur et dont les murailles de 4^{m}. de large à la base, atteignent encore, par place, jusqu'à 7^{m}. d'élévation. Cet ouvrage de défense formait un parallélogramme de 72^{m}. de longueur sur le grand côté. Il

était flanqué de tours en maçonnerie, pleines, dont sept sont encore assez bien conservées. Cette construction, tout entière en petit appareil avec des cordons de briques de distance en distance, offre une grande analogie avec les vieux murs de la cité de Tours. Une similitude, entre autres, rend très-probable l'opinion de ceux qui voient dans l'édifice de Larçay un monument contemporain de nos antiques murailles gallo-romaines. Dans ces deux ouvrages, en effet, la maçonnerie s'étend sur un lit de grosses pierres, posées sans ciment sur le sol, et ces pierres diversement travaillées sont des débris de monuments antérieurs. A Larçay, on trouve en quantité des tambours de colonnes cannelées ainsi employés dans les fondations. Tout n'a pas été dit sur cette curieuse localité, et des fouilles faites sur une échelle plus étendue donneraient indubitablement d'intéressants résultats.

Avec ces travaux plus sérieux, la Société archéologique de Touraine ne néglige pas de faire chaque année, pendant la belle saison, quelques excursions lointaines dont chacun connaît les excellentes conséquences. C'est, en effet, par ces visites des hommes studieux aux extrémités de chaque province que l'aurore de la science se propage; que le bon goût se forme et s'étend; que l'intérêt pour nos vieux monuments se réveille de toutes parts et que les œuvres d'art des siècles passés, ensevelies dans d'obscures bourgades, reconquièrent la place que l'ignorance et l'oubli leur avaient fait perdre.

CHRONIQUE.

Séances générales de la Société française d'archéologie à Louviers (Eure), le 20 *mai* 1856. — La Société française d'archéologie tiendra, les 20, 21 et 22 mai, à Louviers, des séances générales dont le programme intéressant a été rédigé par M. R. Bordeaux. Une excursion aura lieu à Pont-de-l'Arche, pendant cette réunion. L'Institut des provinces a décidé que, le 20, les assises scientifiques de la Haute-Normandie s'ouvriront dans la même ville : on croit qu'elles seront présidées par M. Girardin, de Rouen.

Séance de la Société française à Chartres, le 16 *mai.* — Le 16 mai, à 9 heures du matin, à l'issue du concours régional d'agriculture, la Société française d'archéologie tiendra une séance générale à Chartres, à l'Hôtel-de-Ville.

M. Paul Durand est chargé des préparatifs de cette réunion.

Congrès agricole et industriel de l'Association normande. — C'est à Gournay qu'aura lieu, cette année, la grande réunion de l'Association normande.

Ouverture du Congrès provincial, le 2 juillet, à 2 heures, à l'Hôtel-de-Ville de Gournay.

Le 3 juillet, enquête agricole et discussion du programme.

Le 4 juillet, excursion agronomique à Forges.

Le 5 juillet, continuation de la discussion du programme ; visite des établissements de Gournay.

Le dimanche 6 juillet, concours provincial de bestiaux, de produits et d'instruments aratoires, à 7 heures du matin.

Distribution solennelle des prix, à 3 heures, sous la présidence de M. le Préfet de la Seine-Inférieure.

Congrès archéologique de France. Session de 1856, *à Nantes.* — Le Congrès archéologique de France s'ouvrira à Nantes, le 10 juin, à 2 heures précises, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. M. Nau, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de la Loire-Inférieure et secrétaire-général du Congrès, a préparé la session et elle doit produire les résultats les plus importants : on prépare aussi une exhibition d'objets anciens qui sera très-intéressante. M. *Didron* aîné, M. *Guy*, de Caen, M. *Ramé*, de Rennes, M. *Victor Petit*, de Paris, M. *de Glanville*, de Rouen, M. *Billon*, M. *Mallet*, M. l'abbé *Le Petit*, M. *Gaugain*, et un grand nombre d'autres membres distingués de la Société française d'archéologie se sont déjà donné rendez-vous à Nantes, pour le 10 juin.

Voici quelques-unes des questions qui y seront discutées :

ÉPOQUE CELTIQUE. — 1. Examen des différents systèmes émis jusqu'à ce jour sur l'origine et la destination des monuments dits *celtiques.*

2. Le comptoir de commerce *(emporium)* nommé *Corbilon* par Pythéas et mentionné par le seul Strabon, doit-il être placé dans la Basse-Loire, et particulièrement à Couëron?

ÉPOQUE ROMAINE. — 3. Indiquer les résultats généraux des études entreprises depuis vingt ans sur la géographie, et l'itinéraire de l'époque romaine dans les provinces de l'Ouest, particulièrement en Bretagne et en Poitou.

4. Donner la série des inscriptions et celle des médailles romaines trouvées en Bretagne, en marquant, autant que possible, les points où ont eu lieu ces découvertes.

5. Les villes et, en général, les principaux centres de population sont-ils demeurés fixes, durant le moyen-âge, aux lieux où ils étaient à l'époque romaine? Les châteaux du moyen-âge ont-ils ordinairement succédé à des fortifications

romaines ? Y a-t-il, à ce double point de vue, quelque différence à établir entre le Poitou et la Bretagne, ou entre telle et telle partie de chacune de ces provinces ?

6. Décrire les diverses espèces de fortifications en terre (buttes, enceintes, lignes de retranchements) qu'on rencontre dans nos pays, en indiquant les époques où elles ont été construites. Rechercher, en particulier, s'il faut rapporter à l'époque romaine ou au moyen-âge les buttes artificielles ceintes d'un fossé ou couvertes d'une enceinte retranchée, et connues assez généralement sous le nom de *mottes féodales.*

MOYEN-AGE. — *Histoire.* — 7. Exposer les principales traditions de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou, en s'attachant particulièrement aux faits et aux personnages qui, comme Arthur, Merlin, Melusine, etc., ont servi de thême aux poèmes et aux romans du moyen-âge.

8. Rechercher l'origine des paroisses et celle des institutions tant paroissiales que municipales, dans la Bretagne, le Poitou et l'Anjou.

9. Quelles étaient les principales seigneuries de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou ; en indiquer l'étendue et les prérogatives ; présenter au Congrès la carte féodale de ces trois provinces ou de l'une d'entre elles.

10. Indiquer les principaux rapports et aussi les principales différences, existant entre les diverses législations coutumières, qui ont régi jusqu'en 1790, la Bretagne, le Poitou et l'Anjou.

11. Quelle a été l'organisation politique, judiciaire et administrative de la Bretagne et du Poitou, du XVIe. siècle à la fin du XVIIIe. ?

12. Tracer l'histoire des hôpitaux en Bretagne, et particulièrement dans le pays Nantais?

13. Tracer l'histoire des établissements bretons à Rome.

14. Histoire et description des principaux sanctuaires de la Sainte Vierge en Bretagne, et particulièrement dans le diocèse de Nantes.

15. Quels sont les principaux travaux entrepris sur l'histoire de la Bretagne et du Poitou, depuis le XVe. siècle jusqu'à nos jours? En apprécier l'importance, et en donner l'historique?

16. Dans quelle mesure la publication d'un volume de supplément aux *Preuves de l'histoire de Bretagne* des Bénédictins, serait-elle utile et possible? Quel plan conviendrait-il d'adopter pour cet ouvrage?

17. Faire connaître l'importance et l'état actuel des principaux dépôts d'archives, publics ou particuliers, existant en Bretagne, en Poitou et en Anjou.

Archéologie. — 18. Signaler et décrire les monuments et les inscriptions lapidaires des époques mérovingienne et carlovingienne existant en Bretagne et en Poitou.

19. Quels sont les principaux caractères de l'architecture religieuse en Anjou, en Poitou et en Bretagne; dire par où ces caractères se rapportent et par où ils diffèrent.

20. Rechercher les caractères distinctifs des monuments de l'architecture militaire, aux différents siècles du moyen-âge, dans les provinces de l'Ouest; application spéciale aux murs de Guérande, aux châteaux de Clisson, de Blain, d'Oudon, de Nantes, etc.

21. Donner une classification raisonnée des diverses monnaies frappées en Bretagne, pendant la durée du moyen-âge.

22. Tracer l'histoire du développement des arts en Bretagne, aux XVe. et XVIe. siècles, en indiquant la part qu'on doit attribuer dans ce développement à l'action personnelle des souverains bretons, particulièrement à celle du duc François II, et de la duchesse Anne.

23. Quelle influence les artistes étrangers ont-ils exercée sur la marche de l'art en Bretagne, aux diverses époques du moyen-âge?

24. Histoire et description du costume civil, particulièrement de celui des campagnards, dans les provinces de Bretagne, d'Anjou et de Poitou, depuis le temps le plus reculé jusqu'à nos jours, d'après les monuments figurés et les monuments écrits.

Questions relatives à Nantes.

25. Histoire et description de la cathédrale et du château de Nantes.

26. Histoire du commerce de Nantes avant la Révolution; relations avec les villes hanséatiques, avec l'Angleterre, avec l'Espagne; Confrérie de la contractation, etc.

27. Histoire de l'enseignement à Nantes.

28. Historique de la littérature à Nantes et dans le pays Nantais.

29. Commencements de l'imprimerie en Bretagne; premiers ouvrages imprimés à Nantes, et histoire de l'imprimerie dans cette ville.

30. Indiquer les monuments de la gravure qui peuvent se rattacher à l'histoire de Nantes.

31. Quelles étaient, dans le diocèse de Nantes, les possessions des chevaliers du Temple et celle des chevaliers de St.-Jean de Jérusalem?

Séance générale de la Société française d'archéologie au Mans, le 8 juin. Le 8 juin, la Société française d'archéologie tiendra au Mans, à midi précis, à l'Hôtel-de-Ville, une séance générale à laquelle doivent assister les membres du bureau central de la Compagnie.

Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements. Session de 1856. — Le Congrès a duré du 24 mars au 1er. avril ; sur 176 délégués, 129 ont assisté régulièrement aux séances : les sections *d'agriculture et des sciences* fonctionnaient de 11 heures à 1 heure ; les sections des *beaux-arts et d'histoire*, de 1 heure à 3 heures. La *séance générale* commençait à 3 heures et se terminait à 5.

Parmi les discussions élevées au sein de la section d'histoire et d'archéologie, on a discuté, dans la séance du 25, sur les moyens d'accélérer le complément des études sur la géographie ancienne de la Gaule. MM. de Caumont, Challes, de Mellet, Valat, Pautet, ont exposé leurs vues à ce sujet et une résolution a été adoptée. Le Congrès a demandé que des notions élémentaires d'archéologie soient données aux instituteurs dans les écoles normales primaires, afin que, après leur placement dans les campagnes, ils puissent apprécier la valeur des édifices anciens et s'intéresser à leur conservation.

Le 26 mars, le Congrès a entendu deux propositions importantes de M. Parker, d'Oxford : l'une concernant la publication de livres élémentaires d'archéologie ; l'autre sur la nécessité d'étudier plus à fond qu'on ne l'a fait encore en France, les dates des premiers édifices construits en style ogival.

M. de Morrey, de la Lozère, a lu un mémoire étendu sur les antiquités romaines du Gévaudan.

M. Raimbault, de Reims, a présenté des considérations sur l'importance du concours ouvert à Lille pour la construction d'une cathédrale.

La question relative aux publications archéologiques les plus importantes faites, en 1855, a donné lieu à de nombreuses communications.

Dans la séance du 27 mars, M. Semichon a lu un travail considérable et écrit avec talent sur le tiers-état au XIe. et au XIIe. siècles.

M. Louis Paris a présenté un mémoire sur le labyrinthe de la cathédrale de Reims.

Le 28, M. Jules Pautet a entretenu le Congrès d'une inscription antique très-curieuse connue dans les Basses-Alpes sous le nom de *Pierre écrite.*

Sur cette question : *Quelle influence l'archéologie a-t-elle exercée sur l'ameublement?* une discussion intéressante et animée a été soutenue. M. Bordeaux regrette que, sous prétexte de faire du gothique, on détruise des objets vraiment précieux; il a protesté à cette occasion contre les faits et gestes des architectes, de crédit, qui substituent leurs œuvres aux monuments anciens.

Dans la séance du 30 mars, le Congrès a émis un vœu en faveur de la continuation des explorations de la Société archéologique de la Touraine ; il désirerait que S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique accordât à cette Société une allocation à cet effet.

Sur la question : *Réformes à apporter dans l'organisation et la hiérarchie intérieure des Sociétés savantes. Du rôle des membres correspondants ; de leurs droits et de leurs devoirs*, une discussion importante s'est établie. MM. de Caumont, Bordeaux et d'autres membres ont exposé leurs idées sur la réforme à introduire dans l'organisation des Sociétés savantes en général, et de l'Institut de France en particulier.

MM. de Cussy, Pernot, Bordeaux, de Bouis, Tessier, ont été entendus sur la question concernant la photographie.

La section d'agriculture et des sciences physiques et naturelles, présidée par M. le comte de Vigneral, a traité à fond les questions du programme qui se rapportent à cette grande division. La section a fait une excursion à Trappes pour y visiter la belle exploitation de M. Dailly, qui a offert au Congrès la plus cordiale et la plus gracieuse hospitalité.

Les séances générales ont été présidées par M. *de Caumont*, M. *Payen*, de l'Institut; M. le prince *Ch. Bonaparte*, de l'Institut; M. le marquis *de Saint-Seine*, de la Côte-d'Or; M. *Boulatignier*, conseiller d'État. On a vu siéger au bureau MM. *Le Serrurier*, conseiller à la Cour de cassation; *Mahul*, ancien préfet; *Challes*, d'Auxerre; le baron *de Tocqueville*, de Compiègne; le comte *Olivier de Sesmaisons*, de Nantes; *Dumon*, ancien ministre. Les secrétaires-généraux étaient : MM. *Gomart*, *Gayot*, *Bordeaux*, *Valat*, *de Bouis*.

Parmi les membres de la Société française qui ont encore pris part au Congrès, nous citerons MM. marquis *de Tanlay*, de l'Yonne; *de Buyer*, de la Haute-Saône; *de Glanville*, de Rouen; *Ramé*, de Rennes; comte de *Straten-Ponthoz*, de Metz; *Duval de Fraville*, ancien sous-préfet; comte *d'Héricourt*, d'Arras; vicomte *de Bonnœil*, de Seine-et-Marne.

Institut des provinces de France.—L'Institut des provinces a tenu deux séances administratives à Paris, pendant le mois de mars : il a, dans la première de ces séances, constitué définitivement ainsi qu'il suit le secrétariat général du Congrès scientifique de France (session de 1857), qui se tiendra à Grenoble :

MM. *Albert du Boys*, secrétaire-général; *Lorry*, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, premier secrétaire-adjoint; *Lavaur*, chef de division à la préfecture de Grenoble, second secrétaire-adjoint; *Macé*, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, trésorier.

Dans la seconde séance, l'Institut a pris plusieurs arrêtés importants et nommé huit nouveaux membres, qui sont :

MM. DUMON C ✻, ancien ministre des travaux publics;
D'ALBIGNY DE VILLENEUVE, délégué de la Société académique de St.-Étienne, inspecteur de la Société française d'archéologie;

MM. De Bouis, membre de plusieurs académies, secrétaire du Congrès des délégués;

Baron Doyen ✻, receveur-général de l'Aube, président de la Société académique de Troyes;

Le comte de Straten-Ponthoz, de l'Académie de Metz;

E. de Beaurepaire, magistrat, à Avranches;

Le Roy, professeur à l'Université de Liége;

Docteur de Vigand, à Wetzlar (Prusse).

Exposition de Lille. — Le jury chargé de décerner les prix aux meilleurs projets de l'exposition de Lille pour la cathédrale de la Treille a terminé ses laborieuses opérations. Dès le 28 mars, ce jury, composé de MM. le baron *de Contencin*, conseiller d'État; *d'Anstaing*, de Tournay; *Reicheinsperger*, de Berlin; *de Caumont*, de Caen; *Pugin*, de Londres; *Danjoy*, de Paris; *Didron*, de Paris; et l'abbé *Arthur Martin*, de Paris, avait déterminé le classement des 43 projets. Les juges avaient classé 6 projets dans la première catégorie, 4 dans une deuxième catégorie, 9 dans la troisième; le reste avait été laissé en dehors des catégories, comme inférieur. Il avait été décidé que les prix seraient accordés à trois des six plans classés en première ligne; que les seconds recevraient des médailles d'or ou des médailles d'argent; que les troisièmes, auraient droit à des mentions honorables.

Ceci posé, il ne restait plus qu'à déterminer la place de chacun et son ordre relatif dans chaque classe : c'est ce qu'a fait le jury dans sa seconde session, qui a commencé le 10 avril et fini le 13, sous la présidence de M. le baron de Contencin. M. Questel, architecte, était venu se réunir aux membres dont nous avons cité les noms.

Après de longues discussions, auxquelles ont pris part *tous les membres du jury sans exception*, le scrutin a été ouvert; en voici le résultat:

1er. prix : 10,000 fr. — Le projet portant pour devise : *Fœderis arca.* (Projet anglais.)

2e. prix : 4,000 fr. — Le projet portant pour devise : *Quàm dilecta tabernacula.* (Projet anglais.)

3e. prix : 2,000 fr. — Le projet portant pour devise : *L'éclectisme est la plaie de l'art.* (Projet de M. Lassus.)

1re. médaille d'or. — Le projet portant pour devise : *Dieu en soit garde.* (Projet de MM. Raimbault et Leblanc, de Reims.)

2e. médaille d'or. — Le projet portant pour devise : *Zelus domus tuæ.*

3e. médaille d'or. — Le projet portant pour devise : *O clemens! ô pia!* (Projet d'un architecte prussien.)

1re. médaille d'argent. — Le projet portant pour devise : *In veritate confido.* (Projet anglais.)

2e. médaille d'argent. — Le projet portant devise : *Spes.* (Projet anglais.)

3e. médaille d'argent. — Le projet portant pour devise : *Ad æthera tendens.* (Projet anglais.)

4e. médaille d'argent. — Le projet portant pour devise : *Deus adjuvet.* (Projet français.)

Mentions honorables spéciales.

Si parva licet componere magnis : M. Georges-Adelmard Bouet, de Caen (1).

(1) M. Bouet, qui s'était décidé trop tard à concourir, n'avait pu fournir que quatre ou cinq feuilles de dessins, tandis que les projets se composaient, en moyenne, de dix à vingt feuilles, et que plusieurs en avaient quarante. C'est assez pour montrer combien les fragments envoyés par M. Bouet ont été appréciés, puisqu'ils ont suffi pour lui mériter la onzième place dans ce grand concours où quarante-trois projets étaient en ligne.

Nisi Dominus : M. Georges Goldye, membre de l'Institut royal des archives britanniques, membre de l'Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, de Sheffield, Yorkshire (Angleterre).

Mentions ex-æquo.

Dum spiro spero : M. James Lyndon-Pealey, de Birmingham (Angleterre).

Ce monument sera l'expression d'une grande pensée d'esthétique catholique : M. Charles Arendt, architecte du gouvernement, à Greewenmacker (grand-duché de Luxembourg).

I H S : M. Johann Müller, architecte du chemin de fer de Cologne à Minden, à Cologne (Prusse rhénane).

Sancta Maria sine labe concepta, ora pro nobis : M. Auguste Ostmar Essemwein, de Carlsruhe (Allemagne).

Excelsior : M. John Robinson, de Londres.

Soli Deo gloria : M. Ferdinand Stadler, de Zurich (Suisse).

Quatre trèfles : M. Ferdinand Kirschener, architecte et ingénieur impérial et royal, à Vienne.

Le dimanche 3 août, une séance solennelle eut lieu, sous la présidence de M. Besson, préfet du Nord, grand officier de la Légion-d'Honneur, pour la distribution des prix. M. d'Anstaing, de Tournay, membre de l'Institut des provinces, était chargé du rapport sur ce concours, et il l'a fait avec un remarquable talent. Une foule immense se pressait dans la vaste salle de l'Hôtel-de-Ville.

Cette exposition est un pas fait dans une bonne voie : elle contribuera à donner, sur d'autres points du territoire, un nouvel élan à cet amour des traditions locales qui, au grand détriment des populations, s'affaiblirait et se perdrait peut-être, si aux capitales seules était réservé le monopole des grandes œuvres intellectuelles et artistiques. Elle servira

d'exemple aux villes qui peuvent se trouver dans des conditions analogues; et de ce mouvement produit par le concours architectural de Notre-Dame de la Treille, sortiront les résultats les plus favorables à la religion, à l'art et aux artistes. Les architectes qui sont entrés dans la lice, ceux qui, en grand nombre, sont venus, de tous les points de l'horizon, prendre part à cette solennité, tous emporteront avec eux les fruits de leurs études et de leurs observations; et ces faits se manifesteront dans les constructions futures. Le monument adopté deviendra un modèle pour toutes les églises secondaires du Nord. Pour les jeunes praticiens, l'enseignement écrit sur les pierres mêmes de l'édifice qui va s'élever, vaudra bien celui puisé dans les écoles. La cathédrale de Cologne n'est-elle pas une pépinière de sculpteurs, de peintres, de verriers, etc. ?

Sous un autre rapport, lorsqu'on est journellement témoin de la grandeur des efforts faits par le gouvernement et par les administrations locales pour procurer aux ouvriers l'emploi de leurs bras, ne doit-on pas s'applaudir de voir s'ouvrir, dans les centres de population ouvrière, et pour de longues années, de vastes chantiers de travaux importants et variés? Ne serait-il pas à désirer que partout aux sacrifices publics vinssent, comme à Lille, s'ajouter les souscriptions particulières? la combinaison de ces deux éléments, tout en diminuant la part de responsabilité du gouvernement ou des administrations municipales et en augmentant, au profit de tous, la somme des travaux, aurait, de plus, l'immense avantage de donner plus d'initiative et d'extension aux œuvres qui, pour se produire, ont besoin, comme celle de Notre-Dame de la Treille, des pures inspirations de l'art et de la foi. On doit donc remercier publiquement et bien haut la Commission de l'œuvre de N.-D. de la Treille, remercier MM. Kolb-Bernard, président; Charvet-Barrois, président

honoraire ; comte de Melun, vice-président ; Louis Defontaine, vice-président ; Félix Dehau, trésorier ; comte de Caulaincourt, secrétaire ; L. Tailliar, secrétaire ; Guilhem, receveur général du Nord ; Ollivier-Charvet, Pajot, Desrousseaux, Agache, Jules Mourcou, de La Chaussée, comte de Germiny, Scrive-Bigo, Henri Bernard, membres de cette Commission qui ont déployé un zèle si actif pour le succès de cette grande entreprise ; ils ne sont pas au bout de leurs peines, mais l'œuvre marche et elle est dans une bonne voie.

(Extrait des journaux.)

Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin Delafons, par M. Ch. GOMART, de l'Institut des provinces. — Un chanoine de St.-Quentin, Q. Delafons, mort en 1650, avait laissé, par testament, aux mayeur et échevins de cette ville un manuscrit intitulé : *Histoire particulière de la ville de St.-Quentin,* et aux doyens et chanoines du chapitre, un autre manuscrit intitulé : *Histoire particulière de l'église de St.-Quentin.*

Ces manuscrits, qui n'ont été publiés ni par la ville ni par le chapitre, viennent d'être tirés de la poussière et de l'oubli et édités, en trois volumes, par M. Charles Gomart (1).

M. Gomart, tout en respectant le texte de Quentin Delafons, a enrichi ce curieux mouument de l'histoire locale de notes curieuses, fruit de nombreuses et intelligentes recherches, qui complètent cette histoire intéressante et digne, à tous égards, du monument et de la ville dont elle retrace la vie passée.

(1) Trois volumes in-8°. Prix : 15 francs, à Paris, chez Derache, rue du Bouloy, 7 ; Dumoulin, quai des Augustins, 13 ; Didron, rue St.-Dominique-St.-Germain, 25.

Cinq plans représentant : 1°. l'église ; 2°. l'enceinte de la juridiction du chapitre ; 3°. la ville de St.-Quentin en 1557, lors du siége par Philippe II ; 4°. la ville de St.-Quentin, fortifiée par Vauban, 5°. la ville telle qu'elle est aujourd'hui ajoutent à l'intelligence du texte.

M. Gomart a intercalé dans son ouvrage une vingtaine de gravures sur bois, donnant le dessin de monuments, de tombeaux, de clochers, de maisons, d'inscriptions, de sceaux, d'enseignes, qui augmentent l'intérêt de cette publication.

Le premier volume présente la description fort curieuse du mobilier de l'église St.-Quentin, aux XVe. et XVIe. siècles ; celle des vitraux de cette époque ; les sépultures remarquables de l'église, avec le texte des épitaphes ; les fonctions des anciens officiers de l'église ; l'ordre de service du chœur, des processions, etc. ; enfin, des détails pleins d'intérêt sur la manière de vivre en commun des chanoines, avant l'établissement des prébendes particulières.

L'histoire est divisée en deux parties : la première traite de la ville proprement dite et donne des renseignements sur sa forme, sur sa grandeur, ses fortifications, son château, le palais de ses comtes, ses monuments civils, ses églises, ses chapelles, ses paroisses, ses abbayes, ses couvents, ses béguinages, ses maisons de charité et d'éducation, etc. Dans la seconde partie est tracé le rôle que la ville de St.-Quentin a joué dans l'histoire générale ; les différents siéges qu'elle a soutenus, ainsi que les principaux événements dont elle a été le théâtre. L'histoire des comtes de Vermandois, leur pouvoir, leur monnaie, leurs officiers ; l'organisation de la commune, sa gloire, sa puissance, ses ressources, ses charges, son commerce, ses divertissements, ses magistrats, leur juridiction, leurs priviléges et leurs sceaux, tout ce qui constitue enfin la vie militaire ou industrielle d'une cité, occupe dans cette seconde partie une place importante.

Nous applaudissons au courage laborieux, au désintéressement, aux recherches actives et intelligentes de M. Charles Gomart, qui le font marcher à un but honorable, sans calculer les peines ni les dépenses. Grâce à ses efforts, ce manuscrit, qui n'était connu que de nom, a été mis au jour tout entier, et la conservation de cette collection inépuisable de matériaux dont l'intérêt se fait sentir de plus en plus, au fur et à mesure des progrès que fait partout l'étude de l'histoire, est désormais assurée. DE CAUMONT.

Courses historiques et archéologiques dans le département de l'Ain. — On doit savoir gré aux hommes qui, entourés de graves et sérieuses occupations, peuvent encore trouver, au milieu des devoirs journaliers qu'ils ont à remplir, les moyens de consacrer les rares instants, dont il disposent, à éclairer l'histoire et les antiquités de leur pays. Honneur donc à ces hommes modestes et courageux, qui savent ainsi se dévouer doublement, dans l'intérêt de la science et de leurs concitoyens! L'étude des antiquités locales a un mérite particulier, c'est celui de faire aimer davantage son pays et de faire mieux apprécier le sol sur lequel on est placé; et par conséquent d'attacher plus vivement à la patrie. Cette étude a donc un but plus moralisateur que bien des gens n'auraient pu le croire, au premier aspect. C'est à ce point de vue que s'est placé M. Alexandre Sirand, juge à Bourg-en-Bresse, lorsqu'il a entrepris de signaler à l'attention du public éclairé et principalement aux habitants du département de l'Ain, les lieux qui rappellent des souvenirs historiques, en étudiant leur étymologie et les objets antiques de toute nature, qu'il a pu rencontrer dans diverses localités. Le fruit de ses recherches est recueilli dans un travail, divisé en quatre parties, auquel il a donné le titre de : *Courses archéologiques et historiques dans le département de l'Ain.* Cet ouvrage renferme une

multitude de faits intéressants sur la contrée qu'il a entrepris de faire connaître. Ainsi on y trouve, pour l'époque gauloise, un certain nombre de médailles, des colliers, des bracelets, des haches en pierre et en bronze; pour l'âge romain, des statuettes et figurines d'hommes et d'animaux, en bronze et en terre, des autels, vases, instruments divers, lampes, anneaux, clefs, fibules, inscriptions votives et funéraires; des poignards, poids, en terre cuite, des debris de poterie rouge avec sujets en relief, et des noms de potiers imprimés sur certains vases, etc.

Le moyen-âge est aussi richement représenté par une multitude d'objets de diverses natures, la sigillographie, les monnaies, les méreaux, les pierres tumulaires, les édifices, les armes, les briques émaillées et autres objets, en continuant ses recherches jusqu'à la grande révolution de 1789.

Tout le travail de M. Sirand se trouve renfermé dans quatorze courses, et ce qui lui donne un grand prix, c'est l'attention particulière qu'il a eue de reproduire, dans trente-une planches, la majeure partie des objets décrits dans son livre; c'est un service important rendu à l'archéologie et aux personnes qui se livrent à l'étude des monuments antiques, en leur offrant des types de comparaison, qui peuvent les mettre à même d'apprécier à leur juste valeur les descriptions consignées dans l'ouvrage.

Aussi l'auteur dit-il judicieusement, dans l'Avant-propos de la 4e. partie de son ouvrage, publiée en 1854 : « C'est la « première fois que des gravures, représentant des objets « antiques, trouvés dans le département de l'Ain, paraissent « avec leur texte; faites sur place, avec le peu de ressources « dont je disposais, elles doivent laisser à désirer; mais elles « sont exactes et c'est l'important. J'y ai tenu la main avec un « soin minutieux; je crois qu'elles font ressortir mon ouvrage « et lui donnent quelque prix aux yeux des antiquaires, qui

« aiment à voir et à comparer ; je n'ai reculé devant aucun « sacrifice pour multiplier ces planches : je sens trop leur né- « cessité moi-même, car, à mes yeux, communiquer au « public des descriptions complaisantes d'objets antiques sur « lesquels un auteur s'émerveille à l'aise, sans y joindre « l'image de l'objet décrit, c'est une sorte d'indiscrétion et « de moquerie dont il ne doit pas se rendre coupable ! »

Somme toute, comme on le voit, l'ouvrage de M. Sirand est une œuvre consciencieusement accomplie, qui mérite, à tous égards, d'appeler l'attention des amis des sciences historiques. Nous ne pouvons que féliciter ceux qui auront été assez bien inspirés, en se hâtant de se procurer le précieux livre de M. Sirand, qui ne peut manquer de devenir une rareté, puisqu'il n'a été tiré qu'à cent exemplaires.

ED. LAMBERT,
De l'Institut des provinces.

Nouveau vitrail à St.-Jacques de Lisieux. — Nous ne pouvons passer sous silence l'apparition de deux nouvelles verrières que M. de Nozan, le peintre-verrier de Caen, et l'un des membres du Conseil de la Société française, vient de faire placer dans l'église de St.-Jacques de Lisieux.

Ces deux verrières, représentant l'Annonciation et la Présentation, sont exécutées avec un talent que le nom seul de l'auteur pouvait faire préjuger.

C'est, pour les amateurs de belle peinture sur verre, un pélerinage à faire à St.-Jacques de Lisieux.

DE CAUMONT.

Histoire de la passion de saint Didier, publiée par M. Carnandet. — Nous croyons devoir faire connaître un modeste, mais intéressant travail que vient de publier M. Carnandet, bibliothécaire de la ville de Chaumont : c'est le *Mystère de la passion de saint Didier, premier évêque de Langres*, dont l'auteur est G. Flameng, chanoine de cette

ville, à la fin du XVe. siècle. Depuis quelque temps, on s'occupe beaucoup de ces vieux monuments de notre littérature, et l'on peut, avec ces longs poëmes, reconstituer de curieux chapitres de l'histoire de notre linguistique, et éclairer bien des points douteux. M. Carnandet a fait précéder ce *Mystère* d'une excellente notice, sobre de détails, mais remplie de faits, et d'une excellente critique. Le tout forme un beau vol. in-8°. Chaumont, Caraniol, 1855. — Paris, Dumoulin.

Cours de littérature française de M. Hippeau. — M. Hippeau, indépendamment des leçons de littérature française qu'il fait à la Faculté des Lettres de Caen, et que suit depuis neuf années, avec le même intérêt, la jeunesse de nos écoles, a eu l'heureuse idée d'établir un cours spécial auquel il a convié la Société lettrée de Caen. Son appel a été entendu, et depuis la rentrée des Facultés un auditoire de 400 personnes, dont plus de 125 dames, s'est pressé autour de la chaire du professeur, dans la grande salle de l'École de Droit. Le talent de M. Hippeau était bien connu de tous, mais le professeur s'est surpassé dans les brillantes leçons qu'il a faites cette année et qui ont été suivies avec tant d'empressement.

Nous n'avons pas cru devoir passer sous silence un fait qui nous paraît aussi honorable pour le professeur, dont la courageuse initiative a été couronnée d'un si brillant succès, que pour la ville de Caen, qui a manifesté avec tant d'éclat ses vives sympathies pour les études littéraires et les nobles jouissances de l'esprit. DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Meunier, graveur sur bois, membre de la Société française.* — La Société française d'archéologie a fait récemment des pertes bien regrettables. Un des membres dont nous annonçons la mort est M. Meunier, graveur, un de ceux qui comprenait le mieux le moyen-âge et

qui en rendait les détails avec une exactitude consciencieuse, dont bien peu d'artistes font preuve à un degré si éminent.

M. Meunier, qui appartenait à une famille distinguée, était d'une santé extrêmement faible, qui exigeait le plus grand ménagement; mais il aimait l'art et le travail, et c'était avec bonheur qu'il exécutait les sujets archéologiques, au pied desquels les lecteurs du *Bulletin* ont remarqué son nom.

M. Meunier avait été nommé membre de la Société française d'archéologie; il rivalisait avec M. Dardelet dans l'exécution des planches les plus importantes des publications de la Société; et, peu de jours avant sa mort, il travaillait encore à la gravure de la statue de saint Christophe de Châlons, qui doit paraître dans le compte-rendu du Congrès archéologique de 1855, tenu à Châlons-sur-Marne; M. Meunier n'a pu terminer cette planche, et quelques jours après l'avoir quittée il s'est éteint, sans que les soins d'une épouse dévouée aient pu prolonger plus long-temps son existence. M. Meunier était un homme vertueux, d'une piété douce et solide, dont la vie a été celle d'un homme de bien. La Société française d'archéologie a été représentée à son convoi par M. de Caumont, qui avait su apprécier les qualités et le talent de l'honorable membre que la Société a perdu. L. X.

Mort de M. Vérolles, architecte du département du Calvados. — Quelques jours après la mort de M. Meunier, la Société française d'archéologie perdait, à Caen, un des membres de son Conseil administratif, M. Vérolles, architecte du Calvados, frère de Mgr. Vérolles, évêque de Mantchourie. M. Vérolles avait fait ses preuves par des œuvres pleines de goût et de talent : on lui doit un très-grand nombre de restaurations d'églises, et toujours il a su rendre avec beaucoup d'exactitude le style de l'époque à laquelle appartenaient ces édifices. Il comprenait admirablement le style gothique dont il avait depuis quelques années surtout fait une étude sé-

STATUE DE SAINT CHRISTOPHE, A CHALONS.

rieuse. On lui doit aussi plusieurs châteaux dans le style de la renaissance, parmi lesquels nous citerons : le château de M. Beaujour, à Bretteville-l'Orgueilleuse ; celui de MM. Duval, à St.-Maclou ; le château de M. de Bonchamps, à Oisy. Nous citerons encore, comme faisant honneur à M. Vérolles, la restauration des anciens bureaux de la Préfecture ; la construction de plusieurs maisons à Caen, la maison de la providence, à Lisieux, et plusieurs châteaux dans le style moderne.

M. Vérolles était un des architectes dont les devis étaient les plus certains et, sous ce rapport comme sous tous les autres, on pouvait avoir en lui la plus grande confiance. Enlevé inopinément à sa famille et à ses amis (il n'avait que quarante-sept), M. Vérolles a été universellement regretté.

DE CAUMONT.

Mort de M. le comte Ovide de Valgorge (de l'Ardèche). — M. le comte Ovide de Valgorge, membre du Conseil général de l'Ardèche, est mort le 12 janvier 1856, à l'âge de 47 ans. M. de Valgorge a rempli les fonctions d'inspecteur du département de l'Ardèche, pour la Société française d'archéologie ; il assistait au Congrès scientifique de Nîmes, en 1844 ; il est auteur d'un ouvrage sur les monuments de son département, formant 1 vol. grand in-4°. orné de lithographies. D. C.

Mort de M. Bella, ancien directeur de Grignon, membre de l'Institut des provinces. — M. Bella, officier de la Légion-d'Honneur, ancien officier supérieur d'état-major et ancien directeur de Grignon, dont on connaît les nombreux services, appartenait à l'Institut des provinces de France. Il était un des six membres du Conseil général de l'agriculture qui furent élus en 1841.

Il est mort tout récemment à Grignon, au milieu de sa famille. Ses nombreux élèves et amis se pressaient à ses obsèques.

NOTICE

SUR LE

MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE

DE GRENOBLE;

PAR M. LE CHEVALIER DE RADULPH DE GOURNAY,

Conservateur de ce musée, membre de la Société française d'archéologie.

Ce titre, dont la majesté nous embarrasse bien un peu, vient en quelque sorte frapper à la porte de notre esprit, et tire subitement, de *l'humble maison* de notre mémoire (il n'appartient qu'à saint Augustin de pouvoir loger la sienne dans un palais) un de ces précieux souvenirs qu'on aime à évoquer pour la joie de son intelligence, et celle de son cœur ! *Musée d'archéologie !* Ces simples mots, comme la baguette d'un enchanteur, m'ont transporté, treize ans en arrière, à l'hôtel de Cluny, qui renfermait déjà tant de trésors d'archéologie inappréciables, et qui offrait, dès cette époque, une de ces collections incomparables dont une nation peut, à bon droit, s'enorgueillir. La portion de l'hôtel qu'habitait notre excellent ami, M. Du Sommerard, n'avait pas encore reçu le titre imposant de *Musée national;* mais déjà l'on pressentait, à voir la prodigieuse réunion d'objets d'art de premier ordre, que l'homme de génie, dont nous venons de prononcer le nom, était parvenu à y effectuer, que ces vastes salles de l'hôtel de

Cluny, rareté lui-même, prendraient bientôt rang parmi les merveilles de la capitale.

Oui, ces simples mots : *Musée d'archéologie*, m'ont de suite conduit en esprit au bas de l'escalier de ce bon M. Du Sommerard ; de cet escalier aux murs tapissés de cuirs de Cordoue, de tapisseries de haute-lice, et de fragments de rétables, portant, la plupart, les stigmates de la Ligue ou de 93, et qui conduisait à cette merveilleuse galerie d'antiquités, dont on devinait, dès l'abord, l'intérêt et l'importance. Mon hallucination me conduisant toujours, je franchis ces degrés, j'entre dans ce vestibule où des bronzes florentins, des glaces de Venise, des coffres d'ébène et d'ivoire m'annoncent un palais de fée, et, parvenu dans le premier salon, je demeure émerveillé de tant de meubles exquis et somptueux, de tant de précieuses peintures de toutes les époques et surtout de cet immense piano à queue, dont la caisse d'ébène, toute composée de pièces de rapport artistement fondues ensemble, et produit, effrayant par son prix, d'une persévérance infatigable, semble avoir été sculptée par la main des Génies. Puis, là, près de cet instrument d'aspect funèbre, je salue le vieil ami de ma famille, qui m'accueille, le sourire sur les lèvres et la paleur au front : c'est son jour de fièvre-tierce, fièvre qu'il a gagnée dans les marais pontins, où l'ont conduit naguère ses laborieuses investigations d'antiquaire.

Je vous fais grâce de la salle de l'Échiquier, salle comble de vêtements, d'ustensiles et d'armes du moyen-âge où deux guerriers, bardés de fer, tenant les yeux fixés sur de resplendissants pions de cristal de roche, présent du vieux de La Montagne au roi saint Louis, jouaient, dans une immobilité éternelle, une partie d'échecs qui restait toujours au même point. Je traverse rapidement la chapelle où un prêtre, revêtu d'une précieuse chasuble du XIVe. siècle, disait, sans jamais le terminer, son *confiteor*, au bas des degrés d'un autel

chargé de vases sacrés remontant à la même époque. Je me refuse enfin d'entrer, malgré les instances importunes de mes souvenirs qui veulent à toute force m'y entraîner, dans ce délicieux oratoire, où un lit renaissance, avec ses sculptures, ses damas et sa guipure, un prie-Dieu pittoresque, un christ d'une merveilleuse beauté, des plats ciselés de la main de Benvenuto-Collini, ou peints par celle de Bernard de Palissy, cet effrayant modeleur de reptiles, attirent d'une manière tyrannique mon inspection rétrospective... et, me débarrassant, et vous débarrassant surtout, vous, ami lecteur, de cet intraitable cicerone du passé, appelé le *Souvenir*, qui me fourvoie malgré moi hors du véritable musée dont j'ai à vous entretenir, je clos à double tour la porte de ma mémoire, et je fixe enfin les yeux de mon corps sur le musée d'archéologie de Grenoble, qui ne ressemble guère, je vous en préviens, au prestigieux hôtel de Cluny.

D'abord, notre musée est installé *sub Jove*, autrement dit, en plein air. Il ne se compose ni de velours, ni de brocart d'or, ni d'acier de Tolède, ni de toutes ces merveilles enfin que nous venons de voir rassemblées, avec des frais et des peines énormes, chez le grand antiquaire Du Sommerard.

Vingt-quatre monuments gallo-romains trouvés dans des fouilles exécutées à Grenoble ou aux environs, commencent son existence, bien chétive, comme vous voyez. Long-temps abandonnés sur la voie publique, ces monuments, qui criaient vengeance à la science et au patriotisme dauphinois, ont enfin obtenu justice. L'avant-dernier maire, M. *Arnaud*, homme d'intelligence, s'est ému des vives réclamations que l'Académie Delphinale lui présenta au sujet de ces pierres tombales et de ces autels votifs, livrés depuis si long-temps aux insultes des passants, et il a consenti dernièrement, à la demande d'un de ses membres, à en décorer le pittoresque préau de l'église de St.-Laurent, ancien cimetière de la pa-

roisse, où le dessin exact de notre zélé collaborateur, M. Gustave Vallier, les montre rangées à la file. Les tombes sont au nombre de vingt. On distingue parmi elles un admirable fragment de sarcophage, qu'un incendie a malheureusement fait éclater en plusieurs morceaux; à sa vue, le magnifique vers du chantre des *Géorgiques* vient tout naturellement se placer sur les lèvres, et l'on se prend à murmurer le *Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris;* presqu'à côté de lui, vous distinguez un cadran solaire antique qui ne marque plus les heures.... Le néant des choses humaines regarde là, en quelque façon, le symbole de l'éternité.

Quatre autels votifs, terminés en forme de lancette et rappelant, par leurs sommets, ces ogives primitives que l'on retrouve dans les murailles de Tyrinthe, près d'Argos, et dans le tombeau d'Agamemnon, à Mycènes, viennent compléter notre imperceptible livret, dont on a bien vite parcouru le contenu plus que modeste. Une sphère et une ascia, superposées l'une au-dessus de l'autre, sont sculptées au centre du fronton aigu de ces quatre monuments. On dirait du poids des iniquités romaines, pesant sur la hideuse hache de Marius et de Sylla!

Nous excéderions les limites dans lesquelles doit se renfermer ce modeste article, si nous nous étendions sur les inscriptions qui meublent ces divers monuments. Plusieurs d'entre elles offrent les plus beaux caractères. Lavées et purifiées, ces inscriptions, arrachées à *une ignominie indicible*, ont été, ainsi que cela s'est toujours pratiqué, ravivées au moyen d'une peinture rouge. Quelques scrupuleux de l'endroit se sont récriés contre ce procédé qui menaçait, selon eux, d'une interprétation arbitraire, telle lettre rongée ou douteuse. Une commission éclairée, qui avait été chargée de surveiller ce travail, doit rassurer les antiquaires puritains, quels qu'ils soient. Aucune interpolation, ils peuvent

Dardelet sculp.

VUE DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE GRENOBLE.

en être certains, n'a pu avoir lieu; car, c'est en se guidant sur ces inscriptions mêmes, relevées par Champollion, dans un important ouvrage, que l'on s'est livré à cette délicate opération. Quant à avoir repassé les caractères au vermillon, la commission nommée dans le sein de l'Académie Delphinale n'a fait que suivre des exemples trop fameux pour qu'on puisse l'accuser, en cela, de témérité. Les muses du Vatican, du Louvre et de Lyon auront soin de justifier le parti qui a été pris par cette commission.

Le petit noyau de musée d'archéologie qui vient d'être déposé dans le préau de l'église de St.-Laurent est, sans doute, bien minime; mais il grossira sous peu, et plusieurs pierres tombales, engagées par des mains vandales dans les murs de quelques maisons de Grenoble, viendront bientôt donner à cette collection naissante, qui ressemble si fort à un embryon, une véritable importance. Le préfet de l'Isère et le maire actuel de Grenoble, ont compris tout l'intérêt qui doit s'attacher à ces précieux débris du monde *gallo-romain*, et un arrêté préfectoral viendra bientôt appuyer les efforts des amis de la science, dans la patrie de Vaucanson et de Champollion-Figeac. Conformément à cet arrêté, tous les débris précieux qui se rencontreront à l'avenir dans des fouilles exécutées dans les biens communaux des communes environnantes, seront réservés pour le musée d'archéologie de Grenoble, et viendront prendre place dans le préau de l'église de St.-Laurent, qui est destiné à jouer un jour, en petit, le rôle du cloître si fameux des Augustins. Idée heureuse, nous osons le proclamer; car le musée futur d'archéologie sera comme le diadême qui couronnera l'admirable crypte qui l'avoisine, crypte reine de bien des cryptes, et dont la restauration, incessamment achevée, sera une véritable conquête pour la science et pour l'art. Nous nous proposons d'envoyer bientôt à la Société française d'archéologie une description détaillée du *trullus* qui domine cette église souterraine.

Grenoble donc justifiera bientôt par cette nouvelle création (1), qui fait tant d'honneur à l'administration de M. Arnaud, le titre glorieux qu'un spirituel écrivain lui a donné dans ces derniers temps. Oui, par ses sociétés savantes, par sa brillante école de peinture et par son musée d'archéologie sous peu florissant, Grenoble a mérité ce beau titre d'*Athènes du Dauphiné*, qu'on lui a décerné. Vienne son chemin de fer, qui se construit; viennent (et qui sait si elles n'y viendront pas un jour?) les eaux salutaires de Lamothe, dont un respectable et opiniâtre patriotisme veut doter cette ville; viennent, surtout de l'Orient, des solutions pacifiques.... et nous verrons notre cher pays prendre rang parmi les cités les plus vivantes et les plus intelligentes de France!

Nous ne terminerons pas cet article, sans donner une idée du local aérien que notre naissant musée d'archéologie occupe. Peut-être devrions-nous nous contenter de présenter le pittoresque et fidèle dessin ci-joint, dont cet article n'est qu'un appendice; cependant, nous craindrions que l'on nous sût mauvais gré de ne pas avoir ajouté quelques explications à ce spirituel croquis. Il y a des choses que la parole seule peut faire comprendre; et, d'ailleurs, cette charmante vue du préau ne l'embrasse pas tout entier. Nous allons donc compléter, par quelques minces traits de plume, l'œuvre si recommandable du dessinateur, qui s'est posé d'une manière si heureuse!

On arrive donc à notre préau par un escalier de plusieurs marches, qui aboutit à un couloir à ciel ouvert, terminé par une profonde et sombre arcade, qui forme clôture le soir. Passé cette arcade, le préau s'ouvre devant vous. Ce préau, de configuration quadrangulaire, est fermé sur ses quatre

(1) Cette création a été approuvée par un arrêté préfectoral, publié le 24 novembre 1853.

faces : 1°. par un corps de bâtiment que vous venez de traverser et qui comprend une vieille chapelle des Pénitents, insignifiante au dehors, mais assez curieuse au dedans ; 2°. par les saillants et les rentrants des murs de l'église de St.-Laurent, antique et primitive cathédrale de Grenoble; 3°. par le mur rectiligne de la belle fabrique de Mme. veuve Xavier Jouvin, femme de l'ingénieux inventeur de la coupe qui porte ce nom; 4°. par une muraille d'aspect cyclopéen, haute d'environ 10m., et qui porte une terrasse chargée de hauts treillages de vigne, disposés sur plusieurs rangs, et que dominent les élégantes cimes de quelques arbres fruitiers. Les racines de l'imposante montagne de la Bastille, voilées en partie sous des bois d'acacias touffus, ondoient et plongent derrière ce frais verger; et, en remontant jusqu'à la cime de la montagne, votre œil aperçoit l'enceinte guerrière que les nuages viennent parfois lécher. Quant au préau lui-même, il est ombragé de quelques vieux mûriers séculaires, désastreuse tentation pour plus d'un enfant; et, vers son centre, s'élève une chétive croix qui jette, malgré sa laideur et son croisillon étriqué, une grande poésie dans ce vestibule de l'église, vestibule où viennent mourir les cris et les chants tumultueux de la rue St.-Laurent, rue qui conduit aux nombreux cabarets de la Tronche, et qui est la plus passagère et la plus bruyante de Grenoble.

Pour en revenir à notre musée que vous risquez fort de ne pas apercevoir de suite en entrant, regardez à gauche, et vous verrez notre modeste bataillon d'antiquités gallo-romaines, assez semblable, pour le nombre, à certains bataillons de mélodrames, qui attend sur une seule ligne, le long de la maison Jouvin, et exhaussé sur une banquette en beton élevée de 6c. au-dessus du sol, que l'antiquaire vienne le passer en revue.

Quand donc pourrons-nous, à l'aide de nouvelles recrues,

l'étendre autour des murs du préau, le former en carré? Cet avenir ne peut être éloigné, et la terre du Dauphiné recèle encore bien des reliques romaines qui viendront s'enrôler, au premier jour, dans ce bataillon sacré de la science, et réaliser la belle et souhaitable figure de géométrie que nous venons de désigner. Alors, qu'on se figure l'arrivée dans ce préau, gardé pour ainsi dire par le grand vaincu du christianisme, le monde romain! Ne sera-t-il pas bien imposant de s'acheminer, à travers cette phalange de tombes et d'autels votifs gallo-romains, vers l'unique porte de l'église, retirée comme une proscrite au fond et dans l'angle de droite du préau, où elle rappelle les assemblées des premiers chrétiens et les entrées cachées des Catacombes? Ne sera-t-il pas d'un bel effet, dis-je, de monter les degrés du temple, en posant en quelque sorte le pied sur les ruines du paganisme et sur le néant des empires? Ajoutez à ce tableau une croix colossale, collée au centre de la muraille d'aspect antique dont nous venons de parler, et dominant l'abaissement de la reine du monde, étendue morte à ses pieds, et vous conviendrez que notre préau de St.-Laurent, notre *musée d'archéologie*, sera comme un prône incessant qui dira à tout venant, chrétien ou philosophe : *Non habemus hic civitatem permanentem; quæ sursùm sunt sapite, non quæ super terram.*

NOTICE

SUR

LA CHAPELLE FUNÉRAIRE MONUMENTALE

ET SUR

L'ÉGLISE ROMANE DE SAINT-RESTITUT,

DIOCÈSE DE VALENCE (Drôme);

Par M. l'abbé JOUVE,

Chanoine, inspecteur de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments.

Ces deux monuments, pour être relégués dans une humble commune isolée des grandes voies de communication, n'en offrent pas moins à l'archéologue et à l'antiquaire chrétien un puissant intérêt, au double point de vue de l'architecture et du symbolisme religieux. Il s'agit d'abord de l'édicule bâti non loin de l'ancienne ville épiscopale de St.-Paul-Trois-Châteaux (aujourd'hui dans le diocèse de Valence), par Charlemagne (1) lui-même, et conservé jusqu'à ce jour en son état primitif. Cet édicule-coupole, qui présente, au moins quant à son intérieur, les caractères saillants de l'architecture carlovingienne, tels qu'on les rencontre encore dans plusieurs églises des bords du Rhin, servit, pendant sept siècles de

(1) C'est ce qu'atteste du moins une tradition immémoriale, à laquelle le style architectural de l'édifice donne un grand poids.

tombeau à saint Restitut, premier évêque des Tricastins. Ceci demande quelques détails historiques.

Une tradition constante et autorisée par Rome porte que, parmi les saints personnages qui abordèrent en Provence avec saint Lazare, l'ami privilégié du Sauveur, se trouvait Célidoine ou Sidoine, l'aveugle-né, qui, après avoir été guéri par lui (Joann., IX), se fit son disciple et prit le nom de « Restitut », du mot *restitutus est ei visus*, en souvenir de la guérison miraculeuse dont il avait été l'objet. Restitut demeura quelque temps à Aix avec saint Maximin, autre disciple du Sauveur, qui était devenu le premier évêque de cette ville; puis il vint à Arles, d'où il fut envoyé dans le pays des Tricastins dont il devint le premier évêque. Il quitta ensuite son siége pour aller en Italie et mourut dans la ville d'Albe, d'où ses reliques furent plus tard envoyées dans un lieu de son ancien diocèse, non loin de la ville de Trois-Châteaux, et qui maintenant encore porte son nom, St.-Restitut. C'était là, en effet, que le saint évêque avait opéré des miracles éclatants en faveur d'un grand nombre d'aveugles, auxquels il avait rendu la vue, en leur lavant les yeux avec les eaux de la fontaine qu'il avait rencontrée dans cette solitude, et qui depuis n'a cessé d'être fréquentée par les personnes privées de la vue, auxquelles elle a maintes fois procuré une complète guérison. Cette fontaine coule encore aujourd'hui à quelques pas de l'église (1).

Le corps du saint fut donc transporté d'Albe (dans le Milanais) en France, et déposé dans la chapelle monumentale

(1) *Histoire de l'église cathédrale de St.-Paul-Trois-Châteaux*, avec une chronologie de tous les évêques qui l'ont gouvernée, etc.; par Anselme Boyer de Ste.-Marthe, religieux dominicain de cette ville; Avignon, 1710, p. 6 et suiv. Voir aussi le *Propre* du diocèse (approuvé par Rome), à la fête de saint Restitut.

qui venait d'être érigée, par les ordres de Charlemagne, pour l'y recevoir. Il y resta jusqu'au mois de juillet 1249, époque à laquelle Laurent, cinquante-deuxième évêque de St.-Paul-Trois-Châteaux, fit construire, sous la direction de Giraud de Clermont, un magnifique sépulcre en marbre gris, sur quatre colonnes, dans le caveau de la chapelle monumentale où l'on peut le voir encore aujourd'hui. Deux cents ans plus tard, vers 1465, le roi Louis XI vint en personne vénérer ces reliques, et fit à l'église de magnifiques présents. En 1578, les saintes reliques qui, soixante-deux ans auparavant, avaient été transférées par l'archevêque Guillaume Adhémar dans un enfoncement de la muraille du Midi qui existe encore, furent brûlées et dispersées par les protestants (1). Depuis, cette chapelle perdit de son importance au point de vue religieux, mais non au point de vue archéologique. Elle était devenue chapelle des Pénitents lorsque le Gouvernement, sur le rapport de l'architecte du département, M. Chevillet, l'a fait restaurer complètement, de même que la charmante église romane à laquelle elle communique, et dont il sera parlé plus bas.

DESCRIPTION DE LA CHAPELLE FUNÉRAIRE MONUMENTALE.

Bâtie à la fin du VIIIe. siècle ou au commencement du IXe., cette chapelle offre un carré parfait. Elle est divisée, dans sa hauteur, en deux parties : celle inférieure, formant un caveau où était le tombeau de saint Restitut, et celle supérieure, formant la chapelle érigée en son honneur. Le caveau présente un parallélogramme de 5^m. 50^c. de longueur sur 4^m. 47^c. de largeur. Il est entièrement en pierre de taille, voûté

(1) *Histoire de l'église cathédrale de St.-Paul-Trois-Châteaux*, liv. III, pag. 207, 208, 209.

en berceau plein-cintre ; la longueur est arrêtée, du côté de l'église, par un arc-doubleau sur pilastres servant à porter le mur de la chapelle ; sa seule décoration intérieure consiste en bandeaux à chanfreins, qui reçoivent la retombée de la voûte et de l'arc-doubleau. La chapelle présente à l'intérieur un carré parfait de 5^m. 85^c. de côté. Les faces, au Nord et au Midi, sont décorées chacune de deux portiques irréguliers ; les pleins-cintres qui les surmontent prennent naissance sur des impostes à chanfreins, couronnant des pilastres de 2^m. 73^c. de hauteur. L'enfoncement de ces portiques est de 34^c. ; les faces, au Couchant et au Levant, comportent chacune un seul arceau à plein-cintre et dont les naissances ne sont prises qu'à 1^m. 76^c. de hauteur sur des impostes sans retours, ornés de ronds et de barres obliques sculptées en saillie. L'arceau, au Couchant, formait aussi un enfoncement qui est aujourd'hui rempli par la maçonnerie. Celui, au Levant, devait être entièrement ouvert pour donner entrée à la chapelle au moyen d'un escalier, et déterminerait sans doute la face principale de l'édifice ; il est aujourd'hui fermé par une maçonnerie percée d'une petite porte formant l'entrée d'une tribune qui donne sur l'église.

Au dessus des arceaux dont nous venons de parler, les quatre murs encadrant la chapelle s'élèvent sans décoration jusqu'à une hauteur de 6^m. 14^c., où se trouve une première corniche sculptée en divers feuillages. A 1^m. 50^c. plus haut, le plan carré de la chapelle devient octogone, au moyen des quatre pendentifs soutenus par des trompes dont le centre est orné d'une coquille. Une seconde corniche, placée à 3^m. 20^c. de la première, pourtourne l'octogone résultant de cette disposition. Cette corniche est ornée de touffes de feuilles de jonc, et forme la naissance d'un dôme qui couronne la chapelle, et au centre duquel se trouve une ouverture circulaire d'environ 1^m. de diamètre, destinée sans doute à donner de

la lumière. Il résulte donc de toutes ces dimensions que la chapelle a intérieurement une hauteur totale d'environ 12^{m}. 30^{c}. Quiconque a visité le dôme d'Aix-la-Chapelle, édifié par Charlemagne, reconnaîtra facilement, aux détails qui précèdent, que celui de St.-Restitut n'est qu'une imitation en diminutif de la célèbre basilique du grand empereur.

Mais la partie la plus curieuse, quoique grossièrement traitée, de l'édifice, c'est la grande frise sculptée, qui en contourne tout l'extérieur à la hauteur de la première corniche inférieure. Cette frise règne sur les quatre faces du monument, et n'est masquée qu'aux deux angles de la façade, à l'Est, par la jonction des murs et de la voûte de l'église. Composée de tableaux en relief représentant des personnages, des animaux et une partie des signes du zodiaque, elle est encadrée dans deux bandeaux divisés en deux compartiments ou médaillons par des briques rouges, et couronnés d'une corniche sculptée sur le chanfrein, de petites rosaces en étoiles enclavées les unes dans les autres. Cette frise, qui, entre autres scènes variées, représente le « Jugement dernier », d'après l'*Apocalypse*, est un des plus remarquables spécimens, qui existent en France et peut-être même en Europe, de symbolisme religieux. On en jugera par les détails qui suivent.

Ce qui doit d'abord fixer notre attention, c'est le principal personnage, celui du milieu, sur la façade du Couchant. Ce personnage est assis sur un fauteuil dont on ne voit point le dossier, mais seulement les quatre montants, dont les sommets sont recourbés. Il a un escabeau sous chacun de ses deux pieds. Il tient sur ses genoux un gros livre sur lequel son bras gauche s'appuie, et sa main le serre par en bas, en le saisissant de ses doigts recourbés, qui se cachent par ses extrémités sous le livre, tandis que le pouce appuie par-dessus.

La main droite s'élève au-dessus du montant du fauteuil. L'index et le medius sont droits, ainsi que le pouce. Les deux autres doigts sont pliés. Une auréole est autour de la tête du personnage, dont la face n'a rien conservé que la forme ovale en relief, sans marque des yeux, du nez ou de la bouche; tout y est presque effacé.

Ce personnage principal est le même que celui auquel se rapporte la magnifique description des chapitres IV et V de l'*Apocalypse*, et le même que celui qui est sur le portail de Chartres, sur celui de St.-Trophime d'Arles et de plusieurs autres églises, surtout parmi celles du style roman, et le même qu'on voit traité en mosaïque ou en peinture polychrôme au fond de l'abside des anciennes basiliques, spécialement à Rome. C'est là un des types les plus anciens, les plus beaux et les plus célèbres de l'iconographie chrétienne. En parcourant les autres médaillons de cette frise, aussi intéressante qu'elle est peu connue, on reconnaît successivement les phénomènes qui suivent l'ouverture de chacun des sept sceaux. Ainsi, il est dit au chapitre VI de ce livre, que lorsque l'Agneau eut ouvert un des premiers sceaux, un des quatre animaux se fit entendre au prophète, d'une voix majestueuse comme le tonnerre, en disant : *Viens et vois;* et que le prophète vit paraître un cheval blanc. Il est effectivement dans la frise; la pierre noircie ne le présente pas avec cette couleur; mais voilà le cavalier qui le monte, il a un bouclier au bras gauche; on ne voit pas son arc, mais il peut avoir été effacé par le temps; c'est bien apparemment le cheval qui se montre à l'ouverture du premier sceau et qui annonce la puissance d'un vainqueur couronné qui marche à la victoire.

En tournant à la façade du Nord, on aperçoit un second cheval; son cavalier tient la bride et a un bouclier. Ce cheval est indiqué de couleur rousse dans l'*Apocalypse;* une

grande épée avait été donnée à celui qui le montait, pour enlever l'épée de dessus la terre et faire que les hommes s'entretuassent les uns les autres (v. 4); mais on ne découvre pas cette épée sur la frise. A l'ouverture du troisième sceau apparaît un troisième cheval, il est noir; le cavalier qui le monte a une balance à la main (v. 5), et l'on distingue en effet sur la frise un troisième cheval, il est bridé; son cavalier a un bouclier, mais il n'a pas de balance à la main.

Le verset 7 nous représente l'ouverture du quatrième sceau et invite le prophète à venir voir, et voilà qu'au verset 8 apparaît un quatrième et dernier cheval, il est pâle, et celui qui le monte s'appelle la Mort. Derrière lui est l'ouverture de l'enfer qui le suit. Il a reçu la puissance sur les quatre parties de la terre, pour tuer par l'épée, par la famine, par la mortalité et les bêtes sauvages. Ce quatrième cheval est représenté dans la frise, partie nord, comme les deux qui le précèdent; le cavalier tient la bride et porte le bouclier au bras gauche. Les quatre chevaux n'ont pas d'autres signes. Il sont tous les quatre tournés à l'opposé du principal personnage. On peut supposer qu'ils ont reçu des ordres de lui, et qu'ils s'en éloignent pour aller les exécuter. Il sont séparés les uns des autres et entremêlés de figures diverses.

Si nous revenons devant la façade du Couchant, nous reconnaîtrons des personnages qui ont de longues robes, dont la face est tournée vers le principal personnage, et qui tiennent, à deux mains tendues devant leur poitrine, quelque chose qu'ils semblent venir leur offrir. Ce sont des branches avec leur feuillage informe. Ces personnages représentent cette « grande multitude que personne ne pouvait compter, « de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de « toute langue, que le prophète vit debout devant le trône « en présence de l'Agneau, vêtue de robes blanches et ayant « des palmes à la main » (*Apocal.*, VII, 9).

Au septième médaillon de la même façade du Couchant, on voit un animal dont la queue, se repliant en trompette, s'allonge par derrière après avoir formé l'anneau. Un homme, qui est après, semble avoir été piqué à la figure et se replie en arrière d'épouvante. L'animal a des ailes, un long cou, des pattes ou des griffes à la manière des oiseaux. N'est-ce pas une de ces sauterelles décrites au chapitre IX, qui sortent de l'abîme, mêlées à la fumée épaisse qui s'en échappe jusqu'à obscurcir le ciel; qui ont reçu un pouvoir semblable à celui des scorpions, avec ordre de ne point toucher à l'herbe ni à rien de ce qui est vert, mais seulement aux hommes qui n'ont pas le signe de Dieu marqué sur le front? Le son de leurs ailes est comme celui des chariots qui courent à la guerre; des aiguillons sont au bout de leurs queues. Ces animaux ont pour roi l'Ange de l'abîme, appelé « l'Exterminateur ». C'était l'un des malheurs annoncés par l'aigle qui traversait le ciel (*Apocal.*, VIII, 13).

Au sixième médaillon, on voit le sujet qui vient à la suite de l'*Apocalypse* (IX, 13, 16.). Il représente une seule figure d'animal, ventre pendant, queue relevée au-dessus de la croupe, terminée en tête de serpent, dont la gueule vomit des flammes. On voit l'œil de cette tête. Par devant la gueule béante de l'animal, on voit aussi des flammes. Son front semble armé d'une corne comme celle du rhinocéros; deux oreilles s'élèvent sur sa tête. Probablement le sculpteur aura voulu figurer un des chevaux qui composaient cette cavalerie formidable qui en comptait deux cent millions, dont les têtes étaient comme celles des lions, et de la bouche desquels sortaient du feu, de la fumée et du soufre pour tuer le tiers des hommes, car leur puissance est dans leurs bouches et dans leurs queues. Ces queues ressemblent à des serpents, ayant des têtes qui font des blessures. Le huitième paraît être un dragon qui, des replis de son corps, forme des

anneaux et retourne sa tête au-dessus de lui-même, en vomissant je ne sais si ce sont des eaux ou des flammes. Ne serait-ce pas le dragon qui poursuivrait la femme qui s'est sauvée dans le désert; lequel a combattu contre les anges, dans le ciel, en a été précipité sur la terre et s'est assis sur le sable de la mer?

La même façade du Couchant représente, dans plusieurs médaillons, les œuvres de miséricorde au jugement dernier. Le premier médaillon, à la droite du principal personnage, renferme trois personnages tournés vers celui-ci. Ils ont des robes qui descendent jusqu'à mi-jambe. Ils présentent, le premier, un plat peu profond, et dedans un mets; le second, une robe dont on voit pendre les manches; le troisième, deux objets qui paraissent être un pain à chaque main. Ne pourrait-on pas appliquer à ces médaillons le passage de l'Évangile: « Venez, les bénis de mon père, posséder « le royaume qui vous a été préparé dès la formation du « monde; j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; « j'étais infirme, et vous m'avez visité (1)? »

Le deuxième médaillon, à la droite du principal personnage, renferme trois personnages tournés vers lui. Le premier a un livre pesant, ou un coffre, appuyé contre son bras sur sa poitrine. Les deux autres personnages le suivent, portant, chacun à deux mains et les bras tendus en avant, une branche comme les deux derniers du médaillon qui précède. Le quatrième médaillon offre deux personnages, dont le premier ressemble aux quatre qui le précèdent avec leurs palmes; mais la branche du deuxième personnage de ce quatrième médaillon diffère des précédentes par ses feuilles; c'est la même attitude d'offrande.

Tous ces personnages sont vêtus de longues robes, qui ne

(1) Matth., xxv, 34 et seq.

laissent rien paraître de leurs jambes; ce sont donc réellement les personnages de l'*Apocalyse*, « vêtus de robes « blanches et tenant des palmes dans leurs mains » (*Apocal.*, VII, 9).

Sur la même façade du Couchant, mais à la gauche du principal personnage, on remarque quatre médaillons. Le premier a deux personnages tenant chacun, dans leur main droite, un long bâton qu'on peut supposer être un bâton de commandement, aussi haut que leur tête, surmonté, le premier, d'une espèce de trèfle, dont une feuille s'élèverait au milieu et deux feuilles s'écarteraient de chaque côté. Leur main gauche, tournée en haut, soutient par le bas un livre qui s'appuie contre leur bras gauche, et par en haut contre leur cœur; leurs manches sont assez larges.

Le deuxième médaillon représente deux personnages assis et faisant face au spectateur qui regarde la frise, tenant chacun un bâton de commandement de la main droite, ayant la gauche appuyée sur le genou gauche ainsi qu'un évêque assis en cérémonie, comme s'il avait une crosse à la main. Leurs habits semblent être poussés par le vent du Midi vers le côté du Septentrion et dégarnir leurs genoux, s'abaissant en pointe sur le côté où le vent les pousse, comme des tuniques et des surplis. Le premier bâton forme à sa cîme plutôt une croix qu'un trèfle; le deuxième, un anneau allongé; le troisième, une pomme.

Le troisième médaillon a trois personnages : les deux premiers regardent le principal, et sont assis sur des sellettes à trois pieds. Le premier a l'air d'un suppliant; le deuxième a un bâton surmonté d'un trèfle; le troisième est droit et porte un trèfle double au bout de son bâton; il a une robe plus longue, il est debout. Au quatrième médaillon, il y a cinq personnages portant le bâton de commandement, les uns assis, les autres debout.

Façade nord. — Elle présente quatorze médaillons. Dans le premier, on voit un personnage qui a les bras étendus en croix; dans le deuxième, un cheval bridé, avec son cavalier armé d'une croix. Le troisième présente un bœuf; le quatrième, un gros sanglier; le cinquième, un âne; le sixième, un cheval bridé, monté par son cavalier avec le bouclier; le septième, un animal qui dévore ou qui rejette quelque chose comme des flammes; le huitième, un cheval bridé avec son cavalier et le bouclier; le neuvième, un animal aux pieds fendus; le dixième, un animal qui mange; un homme lui donne un coup de hache sous la queue relevée sur la croupe; le onzième, un animal ailé ayant une large queue; le douzième, un agneau ou mouton ayant le pied droit de devant relevé et tenant une croix : on sait que cette figure est celle de N.-S. Jésus-Christ; le treizième, un bœuf avec ses cornes et ses oreilles. Enfin, le quatorzième et dernier, touchant le mur qui est le commencement de l'église, offre un personnage ayant ses deux mains sur la poitrine, sous une voûte d'édifice à trois nefs (1).

Façade du Midi. — Elle a dix médaillons. Le premier, au coin Sud-Ouest, représente deux forgerons qui frappent l'enclume de leurs marteaux; les autres à la suite figurent les douze signes du zodiaque.

La façade du Levant, dans l'intérieur de l'église, offre divers animaux, ainsi que des arbres, des plantes et des fleurs,

(1) Nous regrettons vivement que M. l'abbé Jouve n'ait pas joint des dessins à sa description; il eût été, je crois, facile alors d'expliquer tous les sujets qu'il indique et qui, comme il l'a parfaitement reconnu, doivent se rapporter à l'Apocalypse : nous comptons, du reste, les faire dessiner prochainement.

(Note de M. de Caumont.)

qui pourraient bien représenter les occupations de la vie des champs et les productions de chaque saison, comme on le voit plus distinctement dans les sculptures exécutées postérieurement sur les portails de Reims, de Chartres et d'Amiens. Quoi qu'il en soit, l'ensemble de celles de la chapelle monumentale de St.-Restitut accuse évidemment la traduction sur la pierre des principales scènes de l'*Apocalypse* et de certains passages de l'Évangile, dans leur rapport avec le drame du jugement dernier. C'est une chose merveilleuse que ces grandes scènes apocalyptiques et évangéliques, qui devaient plus tard si largement défrayer la sculpture des portails de nos cathédrales, aient été, dès le VIIIe. ou le IXe. siècle, conçues et réalisées sur une frise entourant un monument carlovingien, et offrant elle-même dans son galbe, dans son état fruste et jusque dans l'exécution grossière des nombreux sujets qu'elle représente, le caractère non douteux de sa haute antiquité (1).

Bien que j'eusse visité à plusieurs reprises la chapelle monumentale de St.-Restitut, j'ai voulu, pour la décrire avec la plus scrupuleuse exactitude, appeler à mon aide un honorable collègue (2) qui l'a étudiée pendant dix ans et qui, le premier, a su trouver la véritable explication du sujet principal de ses sculptures, jusqu'alors véritable énigme pour cette classe, jadis si nombreuse, d'antiquaires grecs et romains qui avaient vu une *Panathénée* ou une *Théorie*, là où, l'*Apocalypse* à la main, on ne peut voir autre chose que la représentation du jugement dernier.

(1) M. Jouve nous permettra de douter encore jusqu'à ce que nous voyons le monument qu'il décrit : ne serait-il pas du XIe., ou du XIIe. siècle ? *(Note de M. de Caumont.)*

(2) M. l'abbé Mazelier, chanoine de Valence, ancien curé de St.-Paul-Trois-Châteaux.

ÉGLISE PAROISSIALE DE St.-RESTITUT.

Pour compléter cette notice, je vais consacrer quelques lignes à la jolie église romane, aujourd'hui paroissiale, construite vers le XIIe. siècle et reliée au monument que nous venons de décrire.

Cette église, qui présente dans œuvre une longueur totale de 22m. 40 c., une largeur de 9m. 10c. dans les enfoncements, et du sol au sommet de la voûte une hauteur de 12m. 50c., est divisée en trois travées et en un hémicycle formant l'abside. La seule entrée est au midi de la première travée : elle est précédée d'un porche, dans le massif duquel se trouve un petit escalier servant à arriver sur la toiture, puis au clocher.

Dans l'intérieur, plein de grâce et de distinction, on remarque, au-dessus des pilastres qui soutiennent l'édifice, des groupes de petites colonnes dont les fûts et les chapiteaux, sculptés avec un goût exquis, sont du plus heureux effet. On remarque surtout les restes d'une belle frise, dans le genre de celles qu'on admire encore sur les parois extérieures de plusieurs églises romanes de la contrée, telles que celles de Vaison et de Cavaillon, avec lesquelles celle de St.-Restitut a beaucoup de rapport, surtout par sa gracieuse abside. Celle-ci est pourtournée, ainsi que le chœur qu'elle termine en hémicycle, d'une corniche établie à 5m. 62c. au-dessus du sol et formant la naissance de la voûte. Cette corniche est supportée par des arceaux sur six colonnes, dont il ne reste plus que les chapiteaux, sculptés dans le même style que ceux des colonnes de la nef. La voûte de ce chœur, en cul-de-four, est légèrement surbaissée.

De chaque côté de la nef il existe trois portiques formant des enfoncements, et dont les cintres prennent naissance sur des impostes ornés de feuillages et de figures. La nef est

couverte par une voûte en pierre, prenant naissance sur une corniche en doucine ornée de feuillages, et qui se retourne sur tous les pilastres dont elle forme le couronnement. La voûte, en berceau et légèrement surhaussée telle qu'elle se montre dans la plupart des églises romanes de cette région, est recouverte, comme elles, de dalles superposées qui forment la toiture de l'édifice. Le porche formant l'entrée unique de l'église, était orné intérieurement de colonnes dont il ne reste que les chapiteaux. Tout, dans l'intérieur du monument, révèle l'ornementation la plus riche, la mieux entendue, unie aux lignes et aux profils les plus purs, les plus gracieux.

L'extérieur, moins soigné, offre cependant des sculptures du premier mérite et dignes de la plus belle époque de l'architecture romane, dans le porche du Midi. Son entrée est encadrée par deux demi-colonnes cannelées, supportant un fronton dont les corniches à modillons sont sculptées avec un goût parfait et une rare élégance. Au-dessus du fronton, on remarque une sorte de niche, terminée par un arceau établi sur deux impostes formant consoles et décoré d'une archivolte.

Tout ce système de décoration architecturale, quelque admirable qu'il soit en lui-même, n'offre pas néanmoins de liaison avec l'ensemble du monument sur lequel il tranche comme une juxta-position. Je serais assez porté à croire que les colonnes, chapiteaux, frises et modillons dont il se compose et qui offrent un cachet purement romain, auront été tirés des débris de quelque superbe édifice élevé dans les environs par le peuple roi, et employés comme placage à la décoration antérieure du porche dont il s'agit. Ce n'est pas que les principales églises romanes du XIIe., ou même du XIe. siècle, ne présentent des moulures aussi finement traitées, dans ces contrées encore tout empreintes des souvenirs de

l'art romain. Mais l'œuvre qui nous occupe offre, de plus, une autre ressemblance avec cette architecture, dans sa disposition générale, dans son fronton triangulaire, dans son galbe et ses profils. Cette œuvre magistrale, digne de figurer à côté de l'arc-de-triomphe d'Orange ou de celui de Remi, vaudrait, à elle seule, la peine qu'on se dérangeât pour aller l'admirer.

L'église romane de St.-Restitut a été depuis peu, ainsi que la chapelle funéraire monumentale qui lui sert d'appendice, complètement restaurée aux frais de l'État, dans le sens des conclusions du rapport de M. l'architecte Chevillet, dont j'ai reproduit les passages les plus importants. Puisse la notice que je viens de consacrer à ces deux monuments, de deux époques si diverses et si caractéristiques, en faire apprécier la beauté, et fixer sur eux l'attention des amis sérieux et dévoués de l'art chrétien !

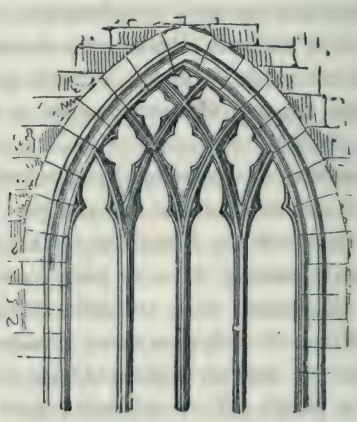

NOTE

ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE
pour la conservation des monuments historiques

SUR LA FOUILLE D'UN TUMULUS

SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE ROUILLY-SACEY
(AUBE);

Par MM. G. LEGRAND et A. GAYOT,

Membres de la Société française d'archéologie.

MESSIEURS,

Le 20 avril 1855, un propriétaire de Rouilly-Sacey, signalait à notre attention un tumulus situé sur le territoire de cette commune. Ce tertre, auquel on attribuait généralement une origine druidique, présentait cette rare particularité que, situé au milieu d'une plaine cultivée, personne n'en revendiquait et n'en avait jamais revendiqué la propriété. Il était considéré comme appartenant à la commune, qui n'avait jamais tenté de le dénaturer ni de le planter. Cette preuve de l'antiquité de ce tumulus et du respect traditionnel qu'il inspirait aux populations, nous détermina à l'aller visiter. La seule inspection de ce mystérieux monument nous convainquit de son antiquité et de son importance archéologique. Nous crûmes que ce serait exécuter les intentions de la

Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, que d'employer à sonder cette tombelle une partie des fonds qu'elle avait laissés à notre disposition ; et le 1er. juillet nous commençâmes les travaux, en prenant les précautions les plus minutieuses, soit pour la sûreté des ouvriers, soit pour la conservation des objets qui pouvaient être découverts. C'est le résultat de cette exploration que nous venons communiquer aujourd'hui.

Ce tumulus, que nous avons trouvé intact et dont nous donnons, à l'appui de cette note, le plan et le profil, est situé dans une dépression du sol, au pied des côteaux, à 1000m. Nord-Est de Sacey, à 400m. au Sud de la route de Nancy à Orléans, et à 300m. environ de la limite du territoire de Piney. La contrée est désignée au cadastre sous le nom de *La Pouille*.

Sa forme est celle d'un tronc de cône circulaire droit, de 27m. 30c. de diamètre à la base; de 5m. de diamètre au sommet et de 4m. 50c. de hauteur seulement.

Il est entouré d'un fossé de 15m. de largeur, en partie comblé, et dont la profondeur moyenne n'excède plus guère 1m. Ce fossé de ceinture reçoit des eaux de sources; il a dû, de tout temps, être en eau. La terre qui en a été extraite a servi pour former le remblai du cône.

La tradition est nulle et tout-à-fait insignifiante; l'emplacement ne nous a paru se rattacher à aucune limite territoriale antique; aucune voie romaine, que nous sachions, n'existait dans le voisinage.

La fouille que nous avons faite à ciel ouvert et avec beaucoup de soin, nous a fait découvrir juste au centre, dans la terre végétale qui compose le fond de la butte :

1°. Un fragment de gros os, que M. Rey, notre collègue, a reconnu comme provenant d'un animal domestique, et une dent de chien ;

2°. Un assez grand nombre de petits fragments d'ossements presqu'entièrement décomposés, indéterminables, mais qui peuvent bien être les restes d'un corps humain ;

3°. Un débris de poterie rouge ;

4°. Et enfin, quelques pierres ou cailloux grès et calcaire, et des rognons de terre agglutinés par de l'oxyde de fer qui saturait également le plus gros des os recueillis.

En présence de résultats de si minime valeur, d'éléments si peu nombreux, si incertains, devions-nous rendre compte de la mission dont nous étions chargés, en dénonçant tout simplement un insuccès? Nous ne l'avons pas pensé. Nous savons parfaitement que, pour des fouilles de ce genre, rien n'est insignifiant; qu'il importe toujours de noter scrupuleusement les moindres détails, parce que ces détails, rapprochés, comparés avec de nouveaux faits, viennent souvent confirmer tout à coup ce qui, d'abord, n'était qu'une hypothèse hasardée.

Nous nous sommes demandé si, en l'absence d'ossements humains rigoureusement déterminés, nous pouvions déclarer que la butte de Sacey eût jamais servi de tombeau, et, dans le cas de la négative, quelle pouvait avoir été sa destination et l'époque de son érection ?

Pour nous, simples néophytes, c'était une tâche embarrassante ; nous avons cru devoir nous adresser aux maîtres de la science. Forts que nous sommes à présent des éclaircissements que l'un d'eux, M. Troyon, qui habite la Suisse, nous a adressés avec une extrême obligeance, nous croyons pouvoir déclarer que la motte de Sacey est bien un véritable tumulus.

En effet, la réunion d'ossements d'espèces diverses avec de la poterie, avec de la terre saturée d'oxyde de fer, ne peut être fortuite; il ne manque, pour lever jusqu'au moindre doute et pour voir là tous les restes d'un bûcher, que des

traces de cendres ou de charbon de bois. Mais, nous écrit M. Troyon : « Il est bien des localités où des groupes de « tumuli, parfaitement déterminés, présentent telle colline qui « ne recouvre pas même tous les débris trouvés dans celle de « Sacey. »

Et puis, le petit nombre d'ossements recueillis n'a d'ailleurs rien qui doive surprendre. Dans une terre végétale, constamment humide, le surplus de ces ossements n'a-t-il pas dû, au bout de douze à quinze siècles, être décomposé; et, ceux restant ne doivent-ils pas évidemment leur conservation à l'oxyde de fer dont ils se seront trouvés injectés par le contact d'objets de cette matière, enfouis avec un corps humain ?

Ceci paraît très-vraisemblable, tandis qu'au contraire, il ne l'est guère que les eaux aient jamais charrié à la fois ossements, fer, pierre de grès et poterie, sans qu'il se soit trouvé là un obstacle pour retenir, sur un même point, des corps de densités si différentes. Or, l'aspect des lieux ne peut le faire admettre.

L'on ne saurait dire enfin que la butte de Sacey ait pu servir de point de défense, ou de lieu de réunion pour des cérémonies religieuses : fiançailles, sacrifices, etc. Un endroit bas, dominé à faible distance, eût été trop mal choisi dans le premier cas; et, de plus, le sommet, qui est parfaitement horizontal, présenterait des traces de rebord pour abriter des combattants, ou encore, si la construction datait du moyen-âge, des traces de couronnement en pierre ou en bois. Enfin, dans le second cas, nous aurions trouvé, vers le sommet, de la cendre, des traces de feu, du charbon.

En résumé, l'emplacement, les dimensions, la forme et les autres circonstances que nous venons d'exposer, ne nous paraissent se rapporter ni à un point de défense, ni à un lieu destiné au culte; nous croyons que la butte de Sacey est un

vrai tumulus, érigé par les habitants du pays peu de temps avant notre ère, vu la présence du fer, et peut-être sous la domination romaine avant l'introduction du christianisme.

Si, avec l'aide de la Société française, nous pouvions réaliser le projet que nous avons formé de fouiller les tumuli d'Ervy, de nouveaux faits pourraient confirmer notre opinion, ou, tout au moins, jeter quelque jour sur une partie si intéressante et si peu connue encore de notre archéologie départementale.

Ces tumuli, au nombre de deux, d'égale dimension, beaucoup plus considérables que celui de Rouilly, sont situés à 32 kilomètres de Troyes, au bas de la côte sur laquelle est bâtie la petite ville d'Ervy, sur les bords de la rivière d'Armance. Ils sont entourés de fossés dans un parfait état de conservation. La hauteur de ces deux éminences est de 10^{m}.; leur diamètre, à la base, de 50^{m}., et au sommet, de 20^{m}.

Nous croyons qu'une fouille bien dirigée, dans l'un de ces beaux tumuli, nous donnerait des indications suffisantes pour résoudre le problême que présentent encore ces antiques monuments, si nombreux dans le département de l'Aube.

RAPPORT

SUR UN

ANTIPHONAIRE MANUSCRIT

DE SAINTE-TULLE (PROVENCE);

Par M. l'abbé JOUVE,

Chanoine, inspecteur de la Société française d'archéologie.

Ce superbe antiphonaire, dont l'existence même est ignorée de la plupart de nos iconographes, a d'autant plus de prix que peu de personnes ont la facilité de le voir et de l'admirer. Un heureux concours de circonstances m'a permis, l'année dernière, de l'étudier sur place, et je ne crains pas de déclarer, en connaissance de cause, que c'est là une des œuvres les plus magnifiques de l'art chrétien. Mais avant de reproduire les notes qu'il m'a été donné de recueillir sur ce splendide chef-d'œuvre, pendant les quatre ou cinq heures que j'ai mises à en dérouler les riches et larges feuillets dans le presbytère si hospitalier de la paroisse de Ste.-Tulle, je dois entrer dans quelques détails sur sa provenance et sur la sainte dont il porte le nom.

Ste.-Tulle, ancienne ville gallo-romaine, connue sous le nom de *Tetea* (1), est aujourd'hui une commune de onze

(1) Au VIe. siècle, elle prit le nom de sainte Tulle, fille de l'illustre

cent cinquante habitants, dans le canton de Manosque (département des Basses-Alpes). Son église dépendait autrefois de la commanderie de l'ordre de Malte, dont le chef-lieu était Manosque, et c'est ce qui explique le titre de prieur commendataire qu'a pris Jacques Bremond, donateur de l'antiphonaire objet de cette notice (1). Voici le texte de ce titre, qui sert de frontispice à l'ouvrage. Il est richement encadré, et plusieurs des grosses lettres dont il se compose sont en or:

MAGISTE
JACOBUS BREMOND
PRESBYTER EX PAGO
NEAULA
DIOECESIS TOLONENSIS ORIUNDUS
PRIOR COMMENDATOR
HUJUS PAROCHIÆ

Eucher, sénateur romain, devenu depuis évêque de Lyon, qui d'abord s'était retiré dans une grotte sur les bords de la Durance. Tullia mourut près de lui en odeur de sainteté. Elle avait une sœur aînée, appelée sainte Consorce. Apres sa mort, elle apparut à sa mère Galla, pour lui annoncer qu'elle était dans le ciel où elle l'attendait et que son époux deviendrait évêque de Lyon. Il est bon de remarquer que cette ville a eu deux illustres évêques, du nom d'Eucher. Celui dont il s'agit est le dernier par ordre de date ; il vivait au VIe. siècle. Voir la Vie de sainte Consorce dans les *Acta Sanctorum* du P. Mabillon, t. Ier.

(1) Le format en est grand in-fo., et les notes de plain-chant, de même que les lettres, ont presque la hauteur du travers du petit doigt. Il a près de 200 pages. Ce qui ajoute au prix de cet inestimable manuscrit, c'est qu'au lieu d'être écrit sur parchemin, qui n'est que de la peau de mouton préparée, il est au contraire sur vélin, qu'on confectionne avec de la peau de veau. Confié à la garde d'un ecclésiastique plein d'intelligence et de zèle, M. l'abbé Bellier, curé de la paroisse de Ste.-Tulle, le magnifique antiphonaire est conservé avec tout le soin que réclame un tel chef-d'œuvre de l'art chrétien.

STÆ TULLIÆ
CODICEM ISTUM
DONO DEDIT
ANNO DOMINI
SEPTINGENTESIMO QUARTO
SUPRA MILLESIMUM.

On le voit, il ne s'agit point ici d'un manuscrit précieux du moyen-âge, mais d'un antiphonaire qui ne remonte pas au-delà d'un siècle et demi. Cette date, relativement moderne, explique le genre mixte que nous offre ce livre précieux, et quant à l'ordonnance des sujets, et quant aux costumes et à l'expression des nombreux personnages qu'ils représentent. En effet, si les traditions et les pratiques de l'iconographie chrétienne y revivent encore en partie, surtout en ce qui se rapporte à l'expression mystique, d'un autre côté, les inspirations de la peinture moderne, surtout en ce qui concerne l'imitation de la nature, s'y laissent clairement apercevoir. Toutefois, la part, si large pour le temps, qui y a été dévolue à la peinture mystique, a lieu de surprendre quand on considère l'état de dégénérescence où était arrivé l'art chrétien en 1704, époque où fut terminé cet admirable manuscrit. C'est ce qui me fait croire qu'il n'a pu être exécuté que par des religieux, attendu qu'eux seuls avaient conservé quelques étincelles du feu sacré; et, comme la paroisse-prieuré de Ste.-Tulle dépendait de l'abbaye de St.-Victor de Marseille, c'est probablement dans ce célèbre monastère qu'aura été exécuté le superbe antiphonaire qui lui était destiné. Quoi qu'il en soit, ce livre, merveille de l'art, après avoir échappé, comme par miracle, à la rage destructive de nos iconoclastes révolutionnaires, existe encore dans son intégrité, bien que légèrement endommagé. Il est confié à la garde d'un prêtre aussi intelligent que pieux, qui en connaît tout le prix. Nous

allons en décrire les vignettes (1) et les frontispices, en suivant l'ordre de la pagination.

A la première page et aux premières vêpres de Noël, la vignette (initiale) représente saint Joseph et la Vierge allant en Judée, pour obéir à l'édit d'Auguste au sujet du dénombrement. Cette vignette forme un carré parfait de 15 centimètres, relevé par une bordure en or et coupé par un grand R (2), aussi en or.

La Vierge sur l'ânesse n'a pas une expression assez mystique : son costume et sa pose sont trop modernes ; néanmoins ce type est bien supérieur à ses analogues des XVIIe. et XVIIIe. siècles. L'attitude de saint Joseph, qui marche derrière ce modeste équipage, est plus conforme à celle que les peintres du moyen-âge ont prêtée au père nourricier de Jésus-Christ.

La deuxième vignette de l'Introït de la messe de minuit, *Ad missam in nocte*, représente, au centre, couché sur la paille, le nouveau-né ; la Vierge, les bras étendus, en adoration, et saint Joseph, dans l'admiration de cet événement qui va changer la face du monde. La figure de la Vierge est expressive ; ses mains laissent à désirer. Saint Joseph est mieux. L'Enfant-Jésus, étendu par terre, est remarquable par la teinte légèrement violacée de tout son corps.

Nous ferons la même observation sur le frontispice enluminé d'or, qui se trouve à la tête de la page 39, *in Nativitate Domini*, et qui contient les images de la Vierge, de saint Joseph et des bergers, en adoration aux pieds de l'Enfant et lui offrant un agneau.

(1) Chaque lettre initiale d'une des parties du même office forme une superbe vignette historiée. A la tête de chaque office se trouve, en guise de frontispice, une magnifique peinture représentant le principal sujet de la fête.

(2) Ce R est l'initiale du premier mot de l'antienne *Rex pacificus*.

La vignette (initiale) de l'Introït de la messe du jour, *Puer natus est nobis*, nous présente un berger jouant de la cornemuse, précédé de son chien, parfaitement traité, qui tourne la tête en arrière pour regarder un berger donnant le bras à une bergère et tenant une houlette de la main droite.

La page 44 se termine par une farandole provençale de deux bergers et de deux bergères, avec le costume du temps. Au bas du tableau, on voit encore un chien admirablement rendu, qui regarde en arrière l'espèce de *pifferari* qui joue de son instrument. Cette farandole champêtre, exécutée le long d'un massif d'arbres verts se détachant sur le fond d'un ciel bleu, offre un tableau des plus naïfs, des plus gracieux.

La vignette (page 45) de la première antienne des secondes vêpres, *Tecum principium*, est une des moins bien réussies. Celle de l'Introït de la messe de saint Étienne, *Sederunt principes*, est remarquable par l'attitude du saint, à genoux, au moment où il va être frappé, regardant le ciel où l'on aperçoit, au coin du médaillon, le Père-Éternel et le Fils tenant sa croix à la main, qui lancent des rayons de leur divinité jusqu'à lui. On remarque aussi les figures des bourreaux qui le lapident. Au côté droit, on voit un jeune homme (Saul) qui garde les vêtements du saint martyr.

La vignette de l'Introït de la messe de saint Jean, *In medio Ecclesiæ* (page 56), présente un groupe assez insignifiant de Juifs et de Gentils qui écoutent la parole de l'apôtre. Mais le personnage principal y est représenté à la hauteur du sujet. Son attitude est noble, inspirée; les draperies de son vêtement sont parfaitement jetées; à ses pieds est une femme tenant un enfant dans ses bras et dont la pose et la figure sont également distinguées.

A l'Introït de l'Épiphanie, *Ecce advenit* (page 62), nous voyons les trois Mages, revêtus de leurs riches costumes, se

mettre en marche avec leur nombreux cortège pour venir déposer leur offrande aux pieds du Nouveau-Né.

La page 66 nous représente la Sainte Vierge tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus, qui, les mains étendues, et avec l'intelligence et la bonté d'un Dieu, reçoit successivement l'hommage des trois rois, éclairés par l'étoile qu'on voit rejeter sur eux ses rayons lumineux. Tout est remarquable dans la figure, la pose et le costume de ces trois personnages; seulement leurs mains laissent beaucoup à désirer, de même que celles de saint Joseph, qui est représenté dans une attitude de religieuse surprise, derrière la Vierge, au fond du tableau.

La vignette de la page 72, aux premières vêpres, *Qui me confessus fuerit*, de saint Blaise, évêque et martyr, et patron de Ste.-Tulle, le représente au moment où il prêche au peuple de Sébaste. A gauche, au bas du tableau, une femme tient un enfant dans ses bras. Une autre vignette, à l'Introït, *Sacerdotes Dei* (page 76), nous retrace sa décollation, lorsque, vêtu de ses habits pontificaux, il est à genoux et prie pour ses bourreaux. A la page 82, qui est la dernière de l'office du saint, on admire un médaillon, malheureusement endommagé, qui représente au naturel un bouquet de roses, d'anémones, de tulipes et d'œillets.

Le beau frontispice de la page 83, qui annonce l'office de la fête de la Résurrection, nous présente Jésus-Christ sortant glorieux du tombeau et renversant les gardiens du sépulcre, frappés de stupeur. Le Christ offre, dans toute sa personne et surtout dans sa figure, une expression vraiment divine. Tout son corps, légèrement violacé, est lumineux. Il répand autour de lui un éclat divin. Les deux côtés de ce frontispice, l'un des plus remarquables du manuscrit, sont ornés de riches et larges enroulements qui se détachent, comme tous les autres, sur un fond or massif.

La vignette de l'Introït, *Resurrexit*, représente l'appari-

tion de Jésus à Magdelaine sous les traits et avec l'instrument d'un jardinier. Cette messe de Pâques se termine (page 90) par un médaillon où l'on voit saint Jean courant au sépulcre du Seigneur plus vite que saint Pierre qui le suit de loin. Cette scène naïve se passe au bas du mont Calvaire, qu'on reconnaît aux trois croix dont il est surmonté. A la page suivante, dans l'initiale de la première antienne des secondes vêpres, *Angelus*, on voit les saintes femmes avec des parfums. Elles viennent voir le tombeau où l'on avait déposé Jésus, et sur la pierre duquel l'ange assis, après l'avoir soulevée, leur dit : « Il est ressuscité; il n'est plus ici. » On remarque la figure gracieuse de cet ange et celle pleine de douceur de Magdelaine, à qui il adresse la parole. Cet office de Pâques se termine par un tableau d'une pêche fluviale le long d'une rivière coulant dans un riche et vert paysage, qui se dessine sur un fond bleu de ciel.

La vignette (initiale) de l'Introït de la seconde férie de Pâques, *Introduxit vos* (page 95), représente un paysage abondant en fruits et en oiseaux aquatiques, symbole de la terre promise, au double point de vue physique et spirituel. C'est pourquoi elle est couverte d'une riche moisson et de toutes sortes de produits. A droite, on voit un arbre magnifique tout chargé de grenades qu'on prendrait pour des fruits réels.

L'Introït (page 100), *Aqua sapientiæ potavit eos*, de la troisième férie après Pâques nous présente des groupes délicieux de charmantes têtes d'enfants, s'abreuvant à la source de l'eau de sagesse qui jaillit de la vie éternelle.

Au bas de la dernière page de cet office de la troisième férie, on voit une belle vignette représentant une riche corbeille de fleurs, parmi lesquelles on distingue des tulipes, des roses et des anémones.

La page 106, où commencent les premières vêpres de sainte Tulle, fixée au 21 mai, nous offre l'initiale de la pre-

mière antienne ; *Hæc est virgo sapiens*, dans une vignette où la bienheureuse Tullia, en costume romain, robe blanche avec bordures dorées, tient à la main, comme une des vierges prudentes, la lampe de la sagesse allumée. A la page 108, dans l'initiale de l'antienne de *Magnificat : Dixit beata Tullia matri suæ : Cur velut amissam luges quam Dominus in consortium sacrarum virginum introduxit?* elle apparaît à sa mère, après sa mort, lui recommandant de ne pas pleurer, puisque Jésus-Christ l'avait reçue au nombre de ses épouses. Derrière elle, on voit un grand nombre d'autres vierges.

Les pages 110 et 111, contenant l'Introït de la fête solennelle de la sainte, nous offrent certainement tout ce que l'art de l'enluminure a jamais produit de plus riche et de plus éclatant.

Dans ces deux grandes pages, toutes ruisselantes d'or, les lettres, les notes du chant et jusqu'aux barres sont entièrement de ce précieux métal, et offrent de plus un relief très-prononcé. Chacune de ces splendides pages est rehaussée d'un magnifique encadrement semé d'arabesques et d'or. On y admire neuf petites et délicieuses vignettes qui retracent la vie et la mort de la sainte. En voici la description (1) :

« Le n°. 1 nous présente saint Eucher accompagné de ses deux filles, Tullia et Consortia, recevant Galla, son épouse, qui descend d'une barque avec voile et banderole; ce qui semble prouver, avec M. Tolosan, que la Durance était autrefois une rivière navigable autrement que pour les utriculaires de Calvet.

« Au n°. 2, on voit la sainte, en tunique blanche, debout au pied d'un mont scabreux et rembruni, qui ne pouvait

(1) Nous la prenons dans l'*Histoire de sainte Tulle*, de M. Robert, éditée à Digne, chez Repos, 1843; p. 150-152.

être que l'ancien mont Mars (notre Runade moderne), parlant à son père, déjà enfermé dans sa grotte, lui faisant peut-être ses adieux, ou recevant de lui des instructions relatives à la perfection et au bonheur de la vie solitaire.

« C'est dans le n°. 3 que l'on voit des chasseurs de Cucuron amenant le sainte, qu'ils ont trouvée en prière dans sa solitude; le costume de chasse y est complet. On sait par tradition que Tullia, amenée à Cucuron, se déroba miraculeusement dans la nuit à ses gardiens, et revint à sa crypte de *Tetea*.

« Tulle est en oraison sur le seuil de la chapelle, dans la vignette n°. 4, où diverses personnes à genoux s'unissent à ses prières.

« Au n°. 5, Tulle fait sentir des fleurs aux malades et les guérit. La tradition a perpétué ce souvenir jusqu'à nous, et le jour de sa fête, son buste porté à la procession est chargé de fleurs; elles sont ensuite distribuées au peuple, qui les conserve religieusement.

« Un linceul funèbre indique, au n°. 6, que Tulle est morte; on y voit un rayon d'immortalité qui, du haut du ciel, vient se projeter sur elle. Rassemblée auprès de son tombeau, la population de *Tetea* l'arrose de ses larmes, et c'est ce que nous apprend la vignette n°. 7.

» C'est dans le n°. 8 qu'on voit un ange présentant à Jésus-Christ la sainte, revêtue de sa robe d'innocence.

« Enfin, dans le n°. 9, la sainte, s'élevant au ciel, est fixée par la population entière qui, prosternée, l'invoque dans ses ferventes prières et demande ses bénédictions, non-seulement pour elle et pour ses enfants, mais encore pour leurs descendants, chez lesquels la mémoire des bienfaits de la sainte sera toujours en vénération et perpétuellement invoquée dans les calamités publiques. »

La page 119 de la première antienne de l'Ascension, *Viri*

Galilæi, nous représente Jésus-Christ montant au ciel en présence de ses onze apôtres. C'est une œuvre d'inspiration sublime.

A la page 122, on ne voit plus que les pieds du Sauveur, le reste du corps étant dérobé par un nuage à la vue des assistants. Mais les figures des apôtres y sont plus expressives et plus variées que dans le sujet précédent. Celles des deux anges sont admirables. Ces deux anges, et notamment celui qui est le plus en vue, sont d'une grande beauté.

La page 127 des premières vêpres de la Pentecôte, *Cum complerentur*, représente saint Jean à côté de Marie, au milieu des apôtres qui tiennent des livres et qui sont en oraison dans le cénacle.

Le frontispice en tête de la messe, *Spiritus Domini*, est d'une exécution admirable, surtout par son magnifique dessin d'arabesques rouges sur fond d'or. La vignette de l'Introït, *Spiritus Domini*, nous représente la prédication de saint Pierre.

On y remarque des rabbins, des scribes et des pharisiens; des Parthes, des Mèdes et des Élamites, symbole de la conversion de tous les peuples, dont celle des trois mille auditeurs de saint Pierre était l'avant-coureur. Au bas de la dernière page de cet office, on voit un superbe bouquet de roses.

Pour la Fête-Dieu, *In festo corporis Christi*, la vignette (page 140) de la première antienne des vêpres, *Sacerdos in æternum*, nous offre un sujet bien approprié à la solennité, dans la rencontre d'Abraham, vainqueur du roi Chodorlahomor, avec Melchisedech, roi de Salem et prêtre du Très-Haut, qui le bénit et lui présente le pain et le vin offerts en sacrifice au Seigneur, et comme figure de celui qui devait consister dans le pain et le vin eucharistiques.

Le frontispice, en tête de la messe du jour, présente des teintes bleu, rouge et or, d'un effet magique. On y remarque

les anges en grisailles qui offrent des corbeilles de raisins. Le tableau de la cène que fit Jésus-Christ avec ses apôtres est admirable d'expression et de coloris. Au bas de la dernière page de l'office est un beau médaillon, représentant des fruits symboliques peints au naturel.

La première antienne, *Assumpta est* (page 161), des vêpres de l'Assomption nous offre, dans son initiale, la mort de Marie. La Vierge est sur son lit de mort, entourée des apôtres et de plusieurs saintes femmes. L'attitude de chaque personnage est grave, silencieuse et telle qu'elle convenait à la circonstance. Cette partie de l'office se termine par une belle corbeille de fleurs.

Mais le frontispice qui, à la page 165, représente son assomption est un tableau plein de grâce et d'animation. Les anges enlèvent Marie dans le ciel, au milieu d'un concert exécuté par un groupe d'esprits célestes, munis de toutes sortes d'instruments de musique, tels que trompette, basson, violoncelle, mandoline, guitare, violons, et chœurs de petits anges ou chérubins, tenant des papiers de musique à la main, ou sur les genoux. La pose de la Vierge, portée sur un nuage, est tout aérienne et son cortège nous annonce la Reine des cieux (1).

Une vignette, à la même page, nous offre une seconde image de l'Assomption. Elle est accompagnée de moins d'éclat et de moins de pompe que celle du frontispice. Quatre anges seulement enlèvent la Vierge. Mais quel tableau !.... L'art y brille d'autant plus qu'il est entouré de moins d'ornements. L'admiration que sa vue excite est telle, qu'on serait presque tenté de croire que le pinceau de l'Albane, du Guide et du Titien n'a jamais pu produire rien de plus gracieux et de plus

(1) Les coins de ce magnifique frontispice, véritable chef-d'œuvre, sont ornés de beaux vases de fleurs sur fond or. (Note de l'auteur.)

parfait (1). Le corps de la Vierge, dans sa merveilleuse assomption, semble n'avoir plus rien de terrestre. Elle s'envole comme une ombre animée, sur les ailes d'une puissance surnaturelle et qui est invisible à nos yeux. Qui pourrait douter un instant que l'artiste qui a eu une si heureuse inspiration et une main si habile et si intelligente, n'ait reçu une mission d'en haut, à la recommandation de notre jeune sainte, pour nous laisser un si beau modèle de la Mère des grâces, qu'on n'intercède jamais en vain auprès de son Fils, sauveur et rédempteur du genre humain ?

La page 171, à l'antienne des premières vêpres de la Toussaint, *Vidi turbam magnam*, nous retrace les symboles caractéristiques des quatre évangélistes, avec une grande simplicité et sans ornements. Mais le frontispice de la page 176, consacré à la fête de tous les Saints, nous représente les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse rangés en cercle autour du trône du Très-Haut, qui est peint avec une véritable majesté divine. Ils tiennent chacun une couronne d'or à la main ou sur la tête; tous sont revêtus d'une tunique blanche, et forment une espèce d'Aréopage sacré, accompagné de toute la splendeur convenable à une pareille solennité.

L'Introït de la messe, à la même page, contient un encadrement où figurent divers apôtres, notamment saint Pierre et saint Jean, et une cinquantaine de disciples; mais la Trinité est représentée au haut du cadre sous les traits du Père, du Fils et du Saint-Esprit; la Vierge et saint Jean sont à côté; vers le bas, saint Pierre et saint Paul, tenant un glaive à la main. Au bas et au milieu est saint Michel, armé d'une balance et de deux ailes. Un cortège d'anges et d'élus règne tout

(1) Pour moi, je vais plus loin, en avouant que le miniaturiste français du XVIIe. siècle laisse ici derrière lui ces fameux peintres de l'école naturaliste en Italie. (Note de l'auteur.)

autour, formant une espèce de chaîne séraphique et nous donnant une image du ciel.

Je ne puis quitter ce beau livre, sans faire mention des vases de fleurs et des corbeilles de fruits qui ornent le bas de quelques pages.

L'éclat des couleurs, la délicatesse du dessin, le velouté des corolles et le duvet des fruits artificiels y produisent une illusion telle que l'on croirait, à leur approche, qu'on va sentir et respirer l'arôme suave des fleurs et des fruits naturels. La fidélité de l'ancien costume oriental des personnages qui figurent dans les six frontispices tout enluminés d'or et d'arabesques, et dans les vingt-six vignettes, également riches en ornementation, y a été scrupuleusement observée. L'artiste qui a exécuté ce beau travail, s'est distingué surtout par son habileté et sa correction dans le dessin, mais encore par son intelligence dans la distribution des teintes et des couleurs. Son pinceau s'y est montré à l'unisson des sentiments de son âme et il a visé au beau idéal, toutes les fois surtout qu'il a eu à représenter saint Pierre, ce prince des apôtres, devenu la pierre angulaire de l'édifice chrétien, quoiqu'en général les apôtres y soient dessinés d'une manière toujours grandiose (1).

Tel est ce splendide manuscrit de Ste.-Tulle, l'une des dernières, mais des plus belles inspirations de l'art chrétien. Il termine glorieusement cette série brillante, mais trop peu connue, des peintres miniaturistes français qui, dès le XIIe. siècle, portèrent à un si haut degré dans notre pays l'art de l'enluminure et des vitraux peints. Si l'exécution d'un tel chef-d'œuvre, à la fin du XVIIe. siècle et au commencement du XVIIIe., semble, malgré plusieurs défauts qui le déparent, être une espèce d'anachronisme pour cette époque

(1) *Histoire de sainte Tulle*, p. 150-157.

de décadence et d'affaissement, elle dénote en même temps tout ce qu'il y a de force et de vitalité féconde dans les grands principes du beau surnaturel et divin. Elle montre clairement les immenses ressources qu'une telle esthétique offrira toujours aux artistes de bonne volonté, qui auront le courage de s'élever au-dessus des idées naturalistes et des éléments délétères qui tendent sans cesse à l'anéantir. N'en avons-nous pas la preuve frappante sous nos yeux, dans les œuvres merveilleuses de peinture chrétienne (pour ne parler que de celles-là) de l'école mystique d'Owerbeck? Le succès prodigieux obtenu par cette noble école, si tôt devenue populaire, nous démontre évidemment combien, même au plus fort du scepticisme de l'esprit et du sensualisme de la chair, partout où quelque reste de croyance a pu encore se conserver, la fibre du sentiment vrai du beau est facile à remuer, au contact de l'inspiration toujours ancienne et toujours nouvelle du génie chrétien.

LETTRE

SUR LES

MONUMENTS DE LA VILLE DE DAX,

ADRESSÉE A M. DE CAUMONT,

Par M. Léo DROUYN,

Inspecteur des monuments de la Gironde.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'arrive de Dax, où j'étais allé pour voir la magnifique collection de tableaux de M. de Laneuville; mais outre cette collection, qui est vraiment remarquable, j'ai vu ce que j'ignorais exister et bien d'autres avec moi, une ville complètement enveloppée de murs romains admirablement conservés. Et bien! le croiriez-vous? le Conseil municipal, *à la tête duquel se trouve un membre du Comité des arts et monuments*, vient de voter, sous prétexte d'embellissement, la destruction de ses remparts : c'est un acte de vandalisme inoui, et j'espère que le Comité, malgré son membre, ne le laissera pas commettre.

Ne comptant pas trouver un monument de cette nature, je n'avais pas pris mes mesures pour séjourner à Dax. Je vous envoie, cependant, un calque du plan relevé sur le cadastre, et une description prise à la hâte.

Dax, chef-lieu d'arrondissement du département des

Landes, n'est, géographiquement parlant, qu'une petite ville du sixième ou septième ordre, ayant une population d'environ 6,000 habitants. Sous ce point de vue, elle offre donc fort peu d'intérêt. Mais Dax, située sur la rive gauche de l'Adour, une des plus jolies rivières du Midi, environnée de campagnes fertiles parsemées d'arbres magnifiques, totalement enceinte de murailles gallo-romaines admirablement conservées, défendue par un château encore entier, possédant une cathédrale dont le portail occidental est une des plus riches productions du XIIIe. siècle; Dax, dis-je, est, à cause de ses monuments et de la beauté de son climat, une des villes les plus intéressantes du midi de la France, et c'est peut-être la seule ville qui possède encore entière son enceinte gallo-romaine composée de tours rondes à demi-engagées, reliées par des courtines et très-rapprochées l'une de l'autre.

Cette enceinte a la forme d'un polygone, se rapprochant beaucoup du carré, ayant 440^m. environ de long du Nord au Sud, et 330^m. à peu près de large de l'Est à l'Ouest. Un fossé, large de 40^m. environ, l'enveloppe dans son entier, excepté du côté Nord-Ouest qui est protégé par l'Adour. C'est dans cet angle qu'est placé le château, séparé lui-même de la ville par un large fossé.

Les murailles sont en petit appareil, avec rangs de briques, et peuvent avoir, à peu près partout, 5 à 6^m. d'élévation.

Dans ma course rapide autour de la ville, j'ai aperçu, à l'Est, une porte en grand appareil avec linteau droit surmonté d'un entablement, et au Sud, une autre petite porte à linteau droit surmonté d'un arc, dont les claveaux sont en briques et en pierres; elle est ouverte près de la base d'une des tours. On entre maintenant dans la ville par quatre portes, qui paraissent avoir été refaites il n'y a pas long-temps.

Le château m'a paru du XIVe. siècle; les murailles exté-

rieures sont romaines; mais je ne crois pas que les murs tournés du côté de la ville soient de cette époque.

Vous pouvez voir, par cette description, beaucoup trop sommaire, combien cette enceinte est intéressante et combien il est à désirer qu'on ne la démolisse pas.

CATHÉDRALE DE DAX.

La cathédrale de Dax a été rebâtie, au XVIIe. siècle, sur l'emplacement d'une église du XIIIe. Il ne reste du monument de cette dernière époque qu'une sacristie, composée de deux travées à voûtes d'arêtes; un porche à l'Ouest, et sous ce porche une magnifique porte, parfaitement conservée. Elle doit probablement cette conservation à l'abandon dans lequel elle se trouve; cependant le sacristain appuie contre les sculptures des échelles, des planches, des perches, etc., qu'il pourrait fort bien placer ailleurs.

Le porche est construit sur un plan à peu près carré, et malgré les grandes arcades en plein-cintre qui l'ont défiguré, quand on a construit l'église du XVIIe. siècle, on peut encore juger de ce qu'il était. On y entrait par trois larges ouvertures ogivales au Nord, au Sud et à l'Ouest. D'énormes piliers recevaient la poussée de la voûte; ils sont ornés d'une arcature trilobée avec pignons, dont l'amortissement est une charmante croix. Au-dessus des pignons s'étend un bandeau qui fait tout le tour du porche intérieurement et extérieurement, et qui se relie aux chapiteaux des colonnes de la porte. Il est orné de larges feuilles entablées.

La porte, bien conservée, est une des plus splendides que je connaisse. La partie supérieure des voussures les plus larges se voit assez difficilement, cachée qu'elle est dans l'ombre d'une lourde arcade du XVIIe. siècle.

Sa forme générale est celle des belles portes du XIIIe. siècle ; deux entrées séparées par un trumeau, un ébrasement couvert de statues, un linteau droit, un tympan ogival au-dessus du linteau et, encadrant ce tympan, des voussures ogivales qui retombent sur des colonnes : voilà l'ensemble.

La largeur de la baie est de 4^m., la hauteur totale de 7^m. environ; autrefois elle était plus haute, le soubassement ayant été enterré par suite de l'exhaussement du sol; l'ébrasement est de 3^m.

Les colonnes qui garnissent cet ébrasement sont au nombre de six de chaque côté : en tout douze colonnes, contre lesquelles s'appuient autant de grandes statues représentant les douze apôtres accompagnant le Christ, qui est contre le trumeau.

Les chapiteaux sont couverts de magnifiques feuilles, et les tailloirs, très-larges, supportent les voussures historiées qui sont également au nombre de six. Entre les chapiteaux s'avancent de petites figurines d'hommes et d'animaux et des feuillages, ce qui forme à la hauteur de la tête des personnages une magnifique bordure.

Le Christ, adossé contre la face du trumeau, écrase sous ses pieds le lion, symbole du mal; il a le nimbe crucifère; la main droite est brisée, mais elle était levée et devait bénir; il tient un livre de la main gauche. Un charmant chapiteau sert de base à cette statue. Contre les pieds-droits du trumeau grimpe une guirlande de feuilles de vigne.

Les douze apôtres sont nimbés et pieds nus; le haut du nimbe touche l'astragale des chapiteaux des colonnes contre lesquelles il sont adossés. La hauteur de ces statues est de près de 2^m. Le premier apôtre, à droite de Notre-Seigneur, est saint Pierre, reconnaissable à ses doubles clefs. Après lui vient saint André, dont la croix est brisée. Les quatre autres statues ont perdu leurs attributs. A gauche de Jésus-Christ,

on trouve d'abord saint Paul, avec son épée, saint Jacques-le-Majeur, avec sa panetière garnie de coquilles, saint Jean-l'Évangéliste, imberbe, à grosses joues, portant un livre fermé sur lequel est sculpté un aigle. Saint Jacques-le-Mineur? La cinquième statue n'a plus d'attribut et la sixième paraît être saint Thomas, avec son équerre. Toutes les statues qui ne sont pas mutilées portent des livres reliés dans le goût du XIIIe. siècle. Ces figures, admirablement drapées, ont été faites par un habile sculpteur.

Dans le tympan et sur le linteau, se joue le grand Jugement dernier, représenté sur presque toutes les portes de la même époque. Ainsi, sur le linteau, la résurrection; au-dessus, dans le tympan, le pèsement des âmes; plus haut, Jésus-Christ juge; à droite et à gauche du linteau, et formant les premiers groupes des voussures, le paradis et l'enfer. Sur les cinq premières voussures on voit des statuettes d'anges, d'hommes et de femmes; et enfin, sur la dernière, ou la plus élevée, des anges sonnant de la trompette et jouant de divers instruments. Ordinairement, les anges qui réveillent les morts sont à côté d'eux, dans le linteau.

Voilà pour l'ensemble; je passe aux détails : sur le linteau est représentée la résurrection. Des personnages nus soulèvent des pierres sépulcrales : on y distingue des hommes, des femmes, des évêques mitrés, etc. Presque tous ceux qui ressuscitent, du côté droit, joignent les mains; des feuillages s'aperçoivent derrière eux; rien de tout cela du côté gauche, où paraît régner une certaine confusion. Quelques-unes de ces figures sortent des urnes cinéraires dans lesquelles avaient été renfermées leurs cendres. On devait trouver, à cette époque de grandes constructions, une immense quantité de sépultures romaines; rien alors d'étonnant que les sculpteurs d'alors se soient crus obligés de représenter des morts sortant de ces urnes.

Le tympan est totalement encadré par un cordon ogival, orné d'une guirlande de feuillages; cette guirlande, arrivée vers le milieu de la base du tympan, se relève de manière à former une niche en plein-cintre, dans laquelle est représenté le pèsement des âmes. Cette disposition indique que la résurrection et le pèsement ne doivent former qu'un seul tableau, évidemment séparé du reste du tympan où il ne doit rien entrer d'impur; car c'est là que se tient Jésus-Christ, avec son cortège d'anges et de saints. L'archange saint Michel, dont la statue est presque complètement mutilée, tient des balances dont il ne reste plus qu'un plateau, qu'un diable hideux s'efforce de faire pencher de son côté.

Au-dessus de la niche était une statue, dont il ne reste plus que la place et qui devait représenter le Christ jugeant. Deux anges se tiennent à côté de cette niche, l'un à droite, l'autre à gauche; derrière eux, la Sainte Vierge, à la droite du Christ, et saint Jean, de l'autre côté; tous deux agenouillés. A droite du Christ et à le toucher, est un ange qui porte la couronne d'épines et le roseau; à gauche, un autre ange qui tient la croix et les clous. Plus haut, deux autres anges portant le soleil et la lune; enfin, au sommet de l'ogive, deux anges plus petits tiennent une couronne.

Ainsi donc, dans le tympan : la résurrection, le pèsement des âmes et le Jugement dernier; viennent ensuite, à droite et à gauche, la récompense et la punition, représentées dans les premiers groupes des six voussures.

Les élus sont placés du côté droit de la porte, au Nord; ces bienheureux, réunis par groupes, se font remarquer par leur attitude placide et recueillie.

Premier groupe : Un personnage encapuchonné; avec lui, un abbé mitré, qui porte l'aube, la chape, l'étole et la crosse.

Deuxième groupe : Quatre femmes, accompagnées par un

ange, tiennent des bouquets; celle qui est placée au premier plan est assise à la manière orientale.

Troisième groupe : Un homme, et une femme qui paraît enceinte; les têtes manquent,

Quatrième groupe : Un prêtre et trois personnages.

Cinquième groupe : Quatre figurines; une d'elles porte un livre. Je crois que ce sont des femmes.

Sixième groupe : Les figures de ce sixième groupe sont fort détériorées, et, en outre, sont dans l'ombre de la grande arcade du XIIIe. siècle, qui cache la voussure.

Les damnés sont placés du côté gauche, au Sud. Comme les élus, ils forment six groupes; mais ici, il y a plus de mouvement. Les scènes sont épouvantables; autant il y a de calme de l'autre côté, autant il y a ici de contorsions.

Premier groupe : Un diable velu, portant une tête sur le ventre, entraîne trois damnés qui se désolent.

Deuxième groupe : Trois réprouvés, environnés de démons; un des diables, plus grand que les autres, a sur le ventre une tête cornée; un damné porte une besace : l'*Avarice.* Des salamandres et des crapauds grimpent contre les coupables, et les mordent.

Troisième groupe : Six damnés, liés ensemble, sont poussés par un horrible démon à tête sur le ventre. De la bouche de cette tête sort un serpent qui mord le bras d'un homme renversé, qui a la tête dévorée par des crapauds. Des animaux de formes bizarres harcellent les damnés. Un crapaud et un serpent sucent les mamelles d'une femme, et un autre serpent lui dévore les parties sexuelles. Un lézard mord le cou d'un homme et un démon est à cheval sur les épaules d'un autre malheureux.

Quatrième groupe : Une tête renversée, ouvrant une énorme gueule dans laquelle un diable à tête de singe, et d'autres démons, entassent des coupables; sur le front de cette tête rampent des crapauds.

Cinquième groupe : Des diables ravivant, avec des soufflets, un feu placé sous une énorme chaudière pleine de réprouvés.

Sixième groupe : Un démon et ses diables tourmentent deux damnés.

Les six archivoltes sont garnies de statuettes généralement bien dessinées, séparées par des dais comme c'est l'habitude dans toutes les portes de l'époque ogivale. La *première archivolte*, qui est la plus étroite, est couverte d'anges dont les mains sont en partie mutilées; ils portaient des flambeaux et des encensoirs. *Seconde archivolte :* Des femmes nimbées portent des livres et des palmes. *Troisième archivolte* : Les Vierges folles, à gauche du tympan, et les Vierges sages, à droite; toutes sont nimbées. *Quatrième archivolte :* Des évêques, et probablement des docteurs et des prophètes; la plupart tiennent des livres. Un d'eux porte un psalterion, et les autres des objets brisés. *Cinquième archivolte :* Des prêtres; ceux qui n'ont pas les mains brisées tiennent des livres. A la *sixième archivolte* sont des anges qui jouent de la trompette et de divers autres instruments.

Tel est, Monsieur le Directeur, ce magnifique portail, une des merveilles de l'art du XIIIe. siècle dans notre Midi, si pauvre en architecture ogivale. Mais si, dans les trois derniers siècles du moyen-âge, notre architecture ne peut être comparée à celle du nord de la Loire, en compensation l'époque romane a produit ici des monuments très-intéressants. Je vous envoie la description de la petite église romane de St. Paul-lès-Dax, qui s'élève à 200^m^. environ de la gare de Dax.

SAINT-PAUL-LÈS-DAX.

Le plan se compose d'une seule nef très-longue, suivie d'un chœur et d'un sanctuaire en hémicycle. La voûte de ces

deux dernières parties paraît moderne et en plâtre. La nef est lambrissée et n'offre d'ailleurs aucun intérêt.

L'arc triomphal, en plein-cintre, s'appuie de chaque côté sur une colonne à demi-engagée, dont les bases sont garnies de pattes, et le chapiteau formé de larges feuilles d'eau à crochets.

Les trois fenêtres qui éclairent le sanctuaire sont très-hautes, en plein-cintre, encadrées de deux colonnettes dont les bases ont des pattes et les chapiteaux des feuilles recourbées; l'archivolte qu'elles soutiennent est ornée de boutons divisés en côtes. Ces fenêtres s'appuient sur un bandeau qui les sépare du soubassement. Entre les fenêtres, et tout autour du chœur et du sanctuaire, existent des peintures du XVe. siècle, avec inscriptions; elles représentent l'histoire d'Adam et d'Ève, le meurtre d'Abel, le Déluge, etc. Elles sont en très-mauvais état, et très-remarquables cependant; quelques-uns des sujets sont cachés sous de fort laids tableaux, accrochés aux murs au moyen d'énormes clous qui détériorent les anciennes peintures.

Le soubassement du sanctuaire est orné d'une suite de niches à plan triangulaire; elles sont recouvertes par un tore qui forme le plein-cintre et qui vient se fondre dans un gros tore qui sert de colonne et qui n'a ni base ni chapiteau.

La façade occidentale et les flancs nord et sud n'offrent aucun intérêt; mais l'abside est peut-être encore plus remarquable à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Elle est formée par cinq travées ou compartiments verticaux, divisés par des contreforts assez saillants. Verticalement, elle compte deux portions : un soubassement et un premier étage, séparés par un bandeau orné de billettes. Il n'y a pas de corniche, ce qui donne une mauvaise tournure à l'ensemble du monument. Le soubassement est orné d'une arcature en plein-cintre qu'interrompent les contreforts. Au pre-

mier étage, les trois compartiments du sanctuaire ont chacun une fenêtre, et sont ornés de curieux bas-reliefs. Les deux travées du chœur n'ont qu'un œil-de-bœuf moderne et n'ont pas d'ornements.

Je passe aux détails :

Soubassement : L'arcature qui le décore est en plein-cintre. Les arcs reposent sur de sveltes colonnettes à fûts et chapiteaux de marbre ; l'angle saillant de l'arcade est couvert par un boudin, et l'intrados est orné d'un rang de billettes. Il y a trois arcades dans la première travée, en commençant par le Sud, et, par conséquent, quatre chapiteaux. Sous l'arcade du milieu s'ouvre une petite fenêtre meurtrière.

Premier chapiteau : A partir de gauche : deux animaux à tête de chien, montés sur de très-longues jambes armées de fortes griffes; leurs poitrines se touchent et leur tête est tournée vers le dos; ils se mordent la queue.

Second chapiteau : Trois hommes tiennent deux femmes par les cheveux ; ils sont disposés de façon que de loin on les prend pour des feuillages imitant assez bien le chapiteau corinthien.

Troisième chapiteau : Trois oiseaux becquetant des raisins ;

Le quatrième est détruit.

Deuxième travée : Trois arcs et quatre chapiteaux.

Premier chapiteau : Deux oiseaux se mordent le ventre.

Deuxième chapiteau : Feuilles à crochet.

Troisième chapiteau: Trois hommes ont les mains dans la gueule de deux têtes de monstres, placées à l'angle du chapiteau. Celui du milieu a les deux mains dans les gueules; ceux des côtés n'ont qu'une main dévorée, l'autre tient un objet qui paraît être une massue, avec laquelle il se défend.

Quatrième chapiteau : Deux monstres à longues jambes ; l'un a terrassé l'autre et lui dévore la tête.

Troisième travée : Quatre arcs et cinq chapiteaux.

Premier chapiteau : Trois têtes monstrueuses ; des pattes, qui paraissent leur appartenir, sortent de la gueule de ces têtes.

Deuxième chapiteau : Des têtes, de la gueule desquelles sortent des enroulements.

Troisième chapiteau : Trois oiseaux qui se mordent les pattes, et de magnifiques volutes.

Quatrième chapiteau : Trois animaux féroces à longues pattes.

Cinquième chapiteau : Deux personnages jouent du violon pendant qu'un troisième danse sur la tête.

Quatrième travée : Trois arcs, quatre chapiteaux.

Premier chapiteau : Un personnage en tient deux autres par les jambes, et ceux-ci lui arrachent les cheveux.

Deuxième chapiteau : Feuilles recourbées.

Troisième chapiteau : Id. id.

Quatrième chapiteau : Trois oiseaux : deux sont debout et de face ; leurs têtes forment la volute ; le troisième, au milieu, se mord le ventre ; il est sur un objet d'où sortent des flammes.

Cinquième travée, cachée dans la sacristie : Trois arcades, quatre chapiteaux.

Premier chapiteau : Ce chapiteau n'est plus à sa place, mais il est dans un coin de la sacristie ; il représente un homme et une femme assis : l'homme tient la femme dans ses bras et lui caresse le menton.

Deuxième chapiteau : Ce chapiteau est très-badigeonné ; j'ai cru y voir des entrelacs.

Troisième chapiteau : Trois oiseaux debout, entre eux est une tête.

Quatrième chapiteau : Des feuilles à crochets.

Premier étage. Les fenêtres ont extérieurement la même forme qu'à l'intérieur.

Les bas-reliefs en marbre qui décorent le premier étage, sont au nombre de sept.

Premier bas-relief. Il est du côté Sud, et composé de trois animaux fantastiques : le premier, à partir de gauche, est une espèce de basilic à tête de canard; de son bec sortent des flammes; le bout de sa queue est formé par une tête de monstre cornu. La tête du second animal est de face; il tire la langue; au bout de sa queue est une tête de monstre cornu qui vomit des flammes; une de ses pattes est levée, et il entrecroise ses griffes avec celles du troisième animal dont la tête est de profil; deux cornes ornent son nez, une large et longue langue pend au-dessous de son menton; il vomit des flammes dont le jet va frapper la tête du second animal; il a deux bosses : la première est formée par une tête de monstre, vue de face et armée de deux cornes; la seconde bosse est placée sur la croupe; elle est formée par une tête de profil avec cornes sur le nez. Sa queue se termine par une tête de serpent; de la gueule de cette tête sortent : un dragon ailé vomissant des flammes, et un serpent armé d'une corne et orné d'une crinière; il vomit également des flammes. De la croupe du second et du troisième animal sortent des doigts armés de griffes; entre eux, s'élève une tige ressemblant à une fleur de lis.

Il est impossible de voir des animaux fantastiques plus extraordinairement composés; les rêves les plus bizarres d'une imagination en délire ne produisent rien de pareil; tout cela cependant est plus effrayant que grotesque : c'est de la sculp-

ture vigoureuse, bien dessinée et qui est bien loin d'être vulgaire.

Deuxième bas-relief. Les Saintes-Femmes au tombeau, toutes trois nimbées et couronnées; elles portent chacune un vase de parfums. Deux anges nimbés et assis lèvent le couvercle du tombeau. En haut, au-dessus des anges et du tombeau, deux bras balancent des encensoirs, et un troisième porte une croix.

Troisième bas-relief, placé sur le contrefort. Trois saints assis, tenant chacun un livre.

Quatrième bas-relief. Celui-ci est composé de deux sujets : 1°. trois animaux de diverses grandeurs et superposés; 2°. la Cène.

Cinquième bas-relief. Il se compose de deux sujets : 1°. le baiser de Judas : la scène se passe au milieu d'une vigne; Judas est entouré de sept personnages; 2°. le Crucifiement : à droite et à gauche de la croix, se tiennent la Sainte Vierge et saint Jean, et, entre les deux saints et la croix, deux petits personnages, l'un tient une lance, et l'autre le roseau et l'éponge.

Sixième bas-relief, placé sur le contrefort. Samson à cheval sur le lion, auquel il déchire la mâchoire. Autour de cette scène, de magnifiques enroulements de feuillages.

Septième bas-relief. Ce bas-relief est composé de trois sujets : 1°. un personnage de face, les deux mains élevées; 2°. un animal contourné, à queue de serpent; il a des ailes, des griffes de lion, une crinière, des cornes, et vomit des flammes; 3°. un monument composé de quatre arcades et d'un fronton; une cinquième arcade s'ouvre dans le fronton et encadre le buste d'un personnage. Des clochetons s'élèvent à droite et à gauche du fronton, sur les angles du monument. Au-dessus de ces clochetons, et entre le fronton et le cadre du bas-relief, des anges sortent de nuages placés aux angles supérieurs.

Ces bas-reliefs sont, comme vous le voyez par ma description, extrêmement intéressants et d'un dessin très-vigoureux. Je les crois, comme tout le reste de l'édifice, de la fin du XIIe. siècle.

Je suis resté trop peu de temps à Dax pour dessiner, et cependant on pourrait faire de très-belles gravures avec le portail de la Cathédrale et l'abside de l'église de St.-Paul-lès-Dax.

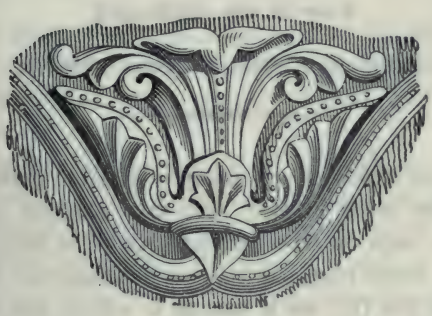

NOTE

SUR

LA CRYPTE ET LE TOMBEAU

DE SAINT QUENTIN;

Par M. Ch. GOMART,

Membre de la Société française d'archéologie.

Les actes manuscrits du martyre de saint Quentin rapportent que sainte Eusébie, après avoir retrouvé, par révélation, le corps du saint dans les eaux de la Somme où il séjournait depuis cinquante-cinq ans, l'inhuma avec révérence le 24 juin 358 (1), sur le haut de la colline, près de l'Auguste de Vermandois, et fit bâtir sur son tombeau une chapelle qui, par la vénération des fidèles, fut bientôt convertie en église.

Les ravages des Huns et des Vandales qui, sous Attila,

(1) Le martyre de saint Quentin eut lieu sous le règne de Dioclétien et Maximien. Maximien ne fut associé à l'Empire qu'en 286, et ils abdiquèrent tous deux en 305. Nous repoussons donc toutes les dates postérieures à 305 et celles antérieures à 286. — Nous avons préféré celle de 303, parce que la grande persécution ne commença qu'en 296, lorsque Galérien fut nommé César, et que la date de 303 correspond, avec les 55 années de séjour que le corps du martyr fit dans les eaux de la Somme, à l'année 358, époque sur laquelle on est d'accord, quant à l'invention qui en fut faite par sainte Eusébie.

ruinèrent, en 451, toutes les églises du Vermandois et emmenèrent les habitants en captivité, firent perdre, lors de la reconstruction de la nouvelle église, la trace du sépulcre de saint Quentin; si bien qu'au VIIe. siècle, saint Eloy ne put retrouver le tombeau du martyr qu'à la suite de nombreuses recherches, de prières, de jeûnes et par révélation.

L'invention faite le 2 janvier 651 (1), racontée par saint Ouen, dans la *Vie de saint Eloy* (2), dit que le sarcophage était très-ancien. Sigebert, dans ses *Chroniques*, dit également : *Reperit cumbum sane veterrimum tegentem corpus sacratum.*

Saint Eloy enveloppa le corps de saint Quentin dans un drap de soie, le transporta derrière l'autel de l'église, et, peu après, il lui façonna une très-belle châsse, enrichie d'or et de pierreries.

L'abbé Hugues, fils naturel de Charlemagne et abbé de St.-Quentin, désirant accroître la vénération des fidèles pour les reliques du patron de l'église, et rappeler le temps de persécution où les premiers chrétiens célébraient les mystères dans les catacombes, sur les tombeaux des martyrs, fit, comme cela se pratiquait alors dans beaucoup d'églises de France, creuser sous le chœur une crypte pour y placer le corps de saint Quentin. Après que cette crypte eut été disposée convenablement, il y transporta, le 25 octobre 835 (3), en présence

(1) La date de l'invention du corps de saint Quentin par saint Eloy, n'est pas la même chez tous les historiens; elle est indiquée en 641, 647, 649, 657. Nous avons fixé cette date au 25 juin 651, d'après saint Ouen, qui dit que saint Eloy venait d'être promu à l'épiscopat. Or, saint Eloy fut sacré évêque à Rouen avec saint Ouen, la 12e. année du règne de Clovis II, le Jeune, soit en 651. C'est donc vers 651 que l'invention a dû avoir lieu.

(2) *Spicilegium Acherii*, t. V, p. 147 à 302.

(3) La tumulation par l'abbé Hugues ne peut être placée en 825,

des évêques de Noyon, de Laon, de Metz, etc., etc, du lieu où elles avaient reposé depuis saint Eloy, les reliques de saint Quentin, qu'il plaça dans une belle tombe, soutenue sur des piliers.

Peu de temps après, en 845, le corps de saint Cassien, évêque d'Autun, ayant été donné à l'église de St.-Quentin, fut placé, en la même année, dans la crypte dont nous venons de parler, par Gannelon ou Wanilon, archevêque de Sens; Immon, évêque de Noyon; et Dreux, de Metz, en présence du roi Charles-le-Chauve.

Les corps des deux Saints furent, en 859, transportés à Laon, pour les préserver des ravages des Normands; et l'année suivante (860), ils furent replacés avec révérence par le même évêque de Noyon.

Tirés de nouveau de leurs tombeaux, en 881 et 885, à cause de l'invasion des Normands, il n'y furent replacés que de 895 à 900, lorsque le char (1) de saint Victorice, l'un des compagnons de saint Quentin, martyrisé à Amiens, ayant été donné à l'église de St.-Quentin en 893, par Otger, évêque d'Amiens, ancien chanoine de l'église de St.-Quentin; il y eut une nouvelle tumulation de ces trois corps, qui furent en même temps ensevelis dans la crypte. Leurs tombes furent placées dans trois niches plein-cintre, saint Quentin (n°. 2) au milieu, ayant saint Cassien (n°. 3) à droite et saint Victorice (n°. 1) à gauche.

Les saintes reliques de saint Quentin, saint Victorice et saint Cassien restèrent ensevelies dans leurs sarcophages jusqu'au 2 septembre 1257; époque où elles furent élevées (2)

comme l'ont dit quelques auteurs, puisque Hugues ne fut abbé qu'en 833.—Il est dit d'ailleurs que cette tumulation eut lieu la 22e. année du règne de Louis-le-Débonnaire, qui correspond à 835.

(1) Expression alors consacrée pour exprimer le *corps saint*.

(2) L'élévation par saint Louis eut lieu en 1257, et non en 1228,

dans des châsses, au-dessus du maître-autel de l'église de St.-Quentin, par Thomas, archevêque de Reims, assisté des évêques de la province, en présence du roi saint Louis et de ses deux fils, Louis, son fils aîné, et Philippe, son second fils.

Tels sont, succinctement analysés, les faits rapportés par les historiens qui ont parlé de la tumulation de saint Quentin, saint Cassien et saint Victorice.

On trouve aujourd'hui, sous le chœur de l'église de St.-Quentin, une chapelle souterraine, dans laquelle on descend par deux escaliers de dix-huit degrés, placés des deux côtés du chœur. Cette chapelle qui présente une surface de 9^{m}. sur 4^{m}. 50^{c}., doit, si l'on consulte son architecture ogivale, avoir été reconstruite en partie vers le XIIe. siècle, sur l'emplacement d'une chapelle plus ancienne, bâtie par l'abbé Hugues au IXe. siècle. Les trois cryptes de l'ancienne chapelle subsistent seules aujourd'hui. Ce sont trois cavités, maçonnées en arcs semi-circulaires, qui sont évidemment plus anciennes que la chapelle elle-même. Elles sont séparées l'une de l'autre inégalement par trois gros murs qui avancent de 1^{m}. dans la chapelle; les caveaux, élevés au-dessus du sol de 1^{m}., mesurent, en largeur, 1^{m}. 20^{c}.; en hauteur, 1^{m}. 50^{c}.; en profondeur, 2^{m}. 50.

Elles ont été bâties toutes trois en même temps, probablement vers 895, époque de la tumulation qui eut lieu lors du la réception des reliques de saint Victorice; car elles sont faites de même mortier, de même dimension, sauf la profondeur, et les pierres des massifs sont de même nature et liées entre elles.

On remarque, dans le bas du caveau central qui renferme

puisque le Pape Alexandre IV accorda, par bulle de 1255, des indulgences pour le jour que se ferait cette translation, ce dont le roi saint Louis bailla témoignage par lettre.

le tombeau de saint Quentin, deux pierres fort curieuses et de la plus haute antiquité. Ces pierres, enclavées dans les parois, rappellent, par leur style, les monuments des catacombes de Rome, et remontent peut-être à l'invention du corps de saint Quentin. L'une d'elles représente une croix patée, sculptée dans un cadre avec moulures antiques. Le cadre porte, en hauteur, 0m. 34c.; en largeur, 0m. 30c.

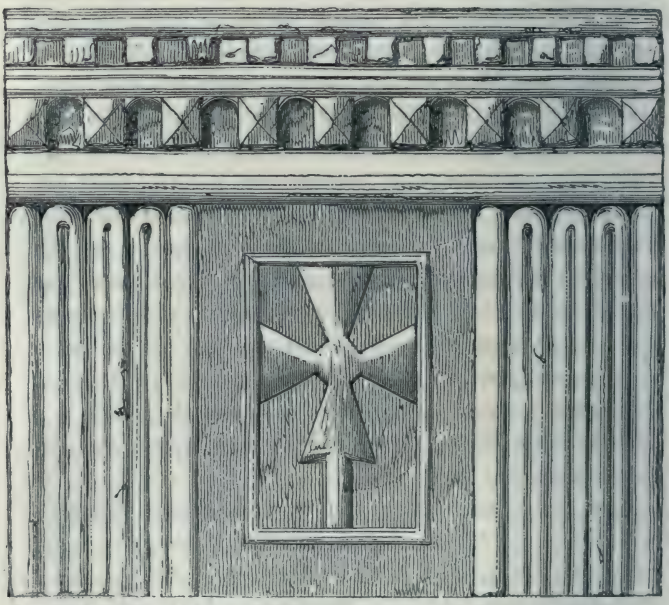

PIERRE ENCLAVÉE DANS LA MURAILLE DU CAVEAU DE SAINT QUENTIN.

La croix patée est sculptée en relief au milieu; elle porte 0,09c. de hauteur sur 0,07c. de largeur. La branche du bas est montée sur une tige; l'autre pierre présente à peu près le même cadrement, avec moulures; mais il n'y a rien de gravé dans le cadre.

En avant des caveaux, sont placées trois barres de fer qui

vont d'un pilier à l'autre, et sur lesquelles sont des fiches destinées à recevoir les cierges que l'on y fait brûler. Il y avait anciennement contre les caveaux, trois grandes grilles en fer pour les fermer.

On remarque, dans le haut des voûtes, trois soupiraux fermés par trois petites grilles de fer, qui correspondaient au-

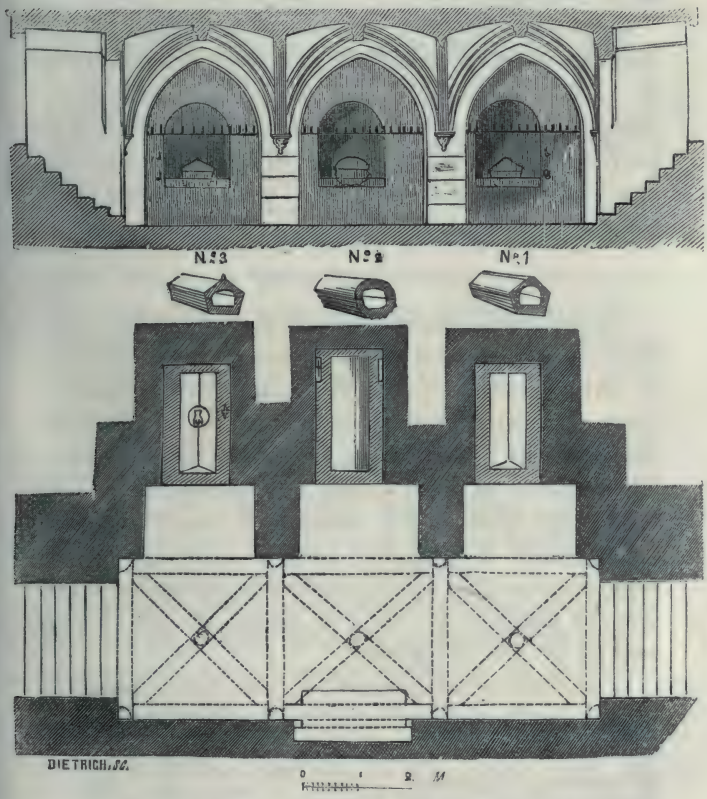

PLAN ET ÉLÉVATION DE LA CRYPTE ET DES TOMBEAUX.

trefois au milieu du chœur. Dans chaque caveau, on trouve aujourd'hui un sarcophage, celui de saint Quentin au milieu est en marbre, et les deux autres sont en pierre.

Le sarcophage de saint Quentin (n°. 2) a été fait avec une énorme colonne cannelée, de marbre blanc, dont on a partout gratté et usé les cannelures, excepté dans la partie basse, de manière à avoir un couvercle hémisphérique, extérieurement rond et poli. Les cannelures, dans la partie basse du sarcophage, sont entières.

La colonne a été divisée en deux sur la longueur; l'intérieur de la partie qui sert de fond est évidé en forme d'auge de 0m. 15 ou 16c. de profondeur; le couvercle est creusé en demi-rond. Le tombeau mesure, en longueur, 2m. 15c.; diamètre au joint du milieu, 0m. 58c. Le marbre ne porte aucun ornement, si ce n'est, du côté de la tête, quelques rayures simulant une moulure informe sur le couvercle avec ces mots :

SANCTVS QVINTINVS.

Les deux autres tombeaux sont en pierre et en deux morceaux. La pierre de celui de saint Victorice (n°. 1) est tirée de la carrière de St.-Nicolas (entre Piémontré et St.-Gobain, (Aisne)). La partie qui sert de fond présente un évasement peu sensible depuis la base jusqu'à l'ouverture; elle est creusée intérieurement en forme d'auge. Le couvercle, figurant un toit à double égoût, dont le sommet a été tronqué, est évidé intérieurement en creux demi-rond. Ce sarcophage ne présente extérieurement aucune moulure ni inscription; il mesure, en longueur, 1m. 83c.; en largeur, 0m. 63c.; à l'ouverture, 0m. 64c. de hauteur.

Le tombeau de saint Cassien (3e.) est fait en pierre de Crouy, près Soissons, il est aussi composé de deux morceaux ayant la même forme que celui de saint Victorice; cependant le couvercle triangulaire présente un angle plus obtus. Il porte en longueur, 1m. 86c.; en hauteur, 0m. 55c.; en largeur, 0m. 65c. La pierre et le couvercle sont évidés comme dans le sarcophage de saint Victorice.

Dans la cavité qui contient le tombeau de saint Cassien,

on voit une croix mixte, formée de deux lignes jaunes et rouges, peinte à droite sur le mur; une main, peinte en couleur, étendue sur le haut de la voûte de la niche, semble sortir d'un nimbe circulaire à fond d'azur.

Ces trois sarcophages appartiennent-ils à la même époque? Nous ne le pensons pas. Les tombeaux de saint Victorice et de saint Cassien nous paraissent appartenir évidemment au IXe. siècle, car outre les monuments écrits qui leur donnent la date de 845 et de 895, leur forme, comparée aux tombeaux de l'abbesse Telchide et de saint Agilbert, les classe évidemment dans cette époque. Quant au sarcophage en marbre, si nous consultons le Ms. de Don Grenier (1), ce tombeau serait celui dans lequel l'abbé Hugues ensevelit, en 835, le corps de saint Quentin, pour le transférer dans la crypte bâtie sous le chœur; mais il nous paraît beaucoup plus ancien que les deux autres et on peut supposer, avec quelque vraisemblance, qu'il est celui dans lequel sainte Eusébie a enseveli le corps de saint Quentin, au milieu du IVe. siècle, lorsqu'elle l'eut retiré des eaux de la Somme.

Cette opinion s'appuie sur la forme, la couleur et la matière du tombeau; la forme est exactement celle du tombeau d'Honorius (IVe. siècle), qu'on voit à Ravenne, et l'on sait que plusieurs Saints ont été ensevelis dans des fûts de colonne, dans les premiers temps de l'ère chrétienne.

Le tombeau est dépourvu d'ornements et il paraît avoir été fait pour être mis en terre, comme on le pratiquait dans les premiers temps de l'ère chrétienne; tandis que s'il eût été destiné à être exposé à la vénération des fidèles, on l'eût orné de bas-reliefs et moulures comme on l'a fait, vers le IIIe siècle, pour les sarcophages apparents. Enfin la couleur jaune, que le marbre blanc de ce tombeau a revêtue, et qu'il conserve encore, indique qu'il a séjourné dans la terre argileuse qui forme le fonds du sol sous l'église de St.-Quentin.

(1) Don Grenier, liasse XXII, paquet F.

CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France, session de 1856, *à Nantes.* — Les inondations qui sont venues désoler les rives de la Loire, ont pu faire craindre un instant que le Congrès ne fût réduit à un très-petit nombre de membres. Cependant cent-vingt personnes figuraient sur la liste; les séances, qui ont duré huit jours, ont toutes été très-suivies et bien nourries. M. *Nau*, inspecteur de la Société française d'archéologie, avait tout préparé; et, quand MM. *de Caumont*, l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie; *de Glanville*, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure; *Gaugain*, trésorier de la Société, et le baron *d'Ysarn* arrivèrent à Nantes, la veille de l'ouverture du Congrès, déjà MM. *Bizeul*, de Blain; *de La Fruglaye*, de Redon; *Le Bastard*, du Finistère, et quelques membres étrangers à la ville, étaient là. Seulement les députations d'Angers, de Saumur, de Tours avaient dû s'abstenir et rester dans leurs foyers; d'autres membres s'étaient arrêtés à Paris, effrayés par l'inondation.

Outre les membres que nous venons de citer : MM. l'abbé *Rousteau*, professeur d'archéologie; l'abbé *Fournier*, curé de St.-Nicolas; *Lallemand*, juge à Vannes; *de Kéranfleck*, membre de la Société française d'archéologie, à Carnac; *Van Iseghem*, de Nantes; le comte *Olivier de Sesmaisons*, membre de l'Institut des provinces, ancien député; *Le Vot*, membre de l'Institut des provinces, conservateur de la bibliothèque publique de Brest; *Liberge*, architecte, à Nantes; le comte *de Cornouiller*, de la Loire-Inférieure; le vicomte *de Cornouiller*, capitaine de vaisseau; *Philippe Beaulieu*, de Nantes; *Segres-*

tain, architecte à Niort; *Audé*, secrétaire-général et inspecteur des monuments de la Vendée; *Bertrand-Geslin*, de Nantes; *de La Borderie*, archiviste; *Guéraud*, directeur de la *Revue de Nantes; Le Jean*, du Finistère; le vicomte *de Vismes*, se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville pour prendre part aux travaux et se réunir aux autres membres du Congrès. Pendant huit jours, le Congrès a tenu deux séances par jour, et quelquefois il en a tenu trois.

D'excellents mémoires, de bonnes discussions ont occupé la session. Le musée d'antiquités de la Loire-Inférieure a été inauguré.

Ce musée est placé dans l'église de l'Oratoire, sur le Cours. Le local est des plus convenables pour un musée; il date du XVIIIe. siècle.

Quoique le musée ait en quelque sorte été improvisé, le jour où la Société française d'archéologie y a été officiellement reçue par la Commission administrative, le Catalogue était rédigé et imprimé; tout était méthodiquement classé et parfaitement décrit dans ce Catalogue, qui forme un volume.

L'exemple donné par les archéologues Nantais, doit montrer aux villes qui, depuis vingt ans, ont des musées dont le catalogue n'existe pas encore, malgré les recommandations réitérées du Congrès, que, pour des hommes de bonne volonté, un catalogue descriptif n'est pas si difficile que le pensent certains conservateurs. Celui de Nantes est très-bien, quoique rapidement fait; on peut le proposer pour modèle.

Une excursion a eu lieu au camp romain de *Bougon*, où des fouilles avaient été dirigées par M. Van Iseghem, aux frais de la Société française d'archéologie.

Enfin, un banquet a eu lieu le 15, sous la présidence de M. Bizeul, et, le 16, le Congrès tenait sa dernière séance au château.

Un des vœux exprimés par le Congrès a été de voir ce

château, choisi pour la résidence, dont le Conseil municipal avait fait hommage à l'Empereur et à son fils par un vote tout récent.

Le château des Ducs, plein de souvenirs, pourrait mieux qu'aucun autre édifice être converti en palais impérial. Sa belle façade, qu'on ne voit que de l'intérieur de la cour, pourrait, par la suppression d'un bâtiment moderne, faire face au débarcadère du chemin de fer, et présenter au voyageur sa splendide architecture. Les fossés, pleins d'eau, seraient transformés en parterres émaillés de fleurs.

La ville de Nantes voit s'élever, dans plusieurs de ses quartiers, des églises dans le style du XIIIe. siècle. Le Congrès n'a pas voulu se séparer, sans féliciter les architectes qui ont élevé ces monuments. Il a émis un vœu en faveur du prompt achèvement de la tour de St.-Nicolas, église construite par MM. Fournier et Delassus.

M. le comte de Mailly, ancien pair de France, a été nommé inspecteur de la division du Maine et de l'Anjou en remplacement de M. Drouet, démissionnaire, lequel est devenu inspecteur divisionnaire honoraire.

Après le congrès, MM. de Caumont, de Glanville, Le Petit et Gaugain, ont fait des excursions dans des directions différentes.

On croit que le congrès archéologique de 1857 aura lieu à Strasbourg ou à Épinal.

Congrès agricole et industriel de l'Association normande, à Gournay. — Le 2 juillet, le Congrès de l'Association normande s'est ouvert, à deux heures, dans la salle du Tribunal de commerce, sous la présidence de M. de Caumont. On remarquait au bureau ou dans la salle : MM. Durécu, inspecteur divisionnaire de l'Eure ; baron de Montreuil, député ; Mabire, inspecteur de l'arrondissement ; Dubois-d'Ernemont, membre du Conseil général ; Semichon, id. ; de Girancourt, id. ; vicomte de Pommereu, de Paris ; Bourdin, de Rouen ; de La

Londe, de Rouen; le comte d'Estaintot, d'Yvetot; Simon, architecte, membre de la Société française d'archéologie; le Juge de paix du canton; les membres du Conseil municipal de Gournay; le Président du Tribunal de commerce, et 180 *agriculteurs ou notables du pays.* On a été obligé d'ouvrir les fenêtres et de placer des siéges en-dehors de la salle, tant l'affluence était grande.

Après le discours d'ouverture et les remercîments adressés par M. de Caumont aux autorités locales, on a constitué cinq commissions et entendu plus de soixante lettres, adressées au bureau de l'Association normande. M. Corneille, député, a fait remettre 200 fr. pour des prix supplémentaires. M. d'Ernemont a offert pareille somme pour que les anciens domestiques du canton reçoivent des primes. La Compagnie d'assurances la *Normandie* a annoncé qu'elle offrait à l'Association une rente de 100 fr. pour être donnée en prix aux sapeurs-pompiers qui auront, dans l'année, mérité des récompenses pour leur dévouement, dans les arrondissements où se réunira le Congrès de l'Association normande. Le Conseil général de la Seine-Inférieure a aussi mis une certaine somme à la disposition de l'Association.

Le 3 juillet, la Compagnie, présidée par M. Durécu, a visité l'exploitation de MM. Gervais et Courty, qui emploient le lait de cinq cents vaches à la fabrication de fromages suisses, qui, tous les jours, sont expédiés à Paris au nombre de mille douzaines.

Le 4, les drainages de Bellozane ont été visités par le Congrès; puis l'Association à tenu, à Forges, une séance des plus intéressantes, dans laquelle tout ce qui intéresse la prospérité de cette localité a été discuté. La Compagnie a visité tous les établissements de poterie et les gisements des terres réfractaires qui alimentent ces fabriques, et qui sont subordonnées aux sables ferrugineux inférieurs au grès vert. Les

sources minérales et la fabrique de couperose ont aussi occupé la Compagnie. Un banquet de soixante couverts a terminé cette journée, et, le soir, les voitures rentraient à Gournay, à 8 heures.

La journée du 5 a été consacrée à l'enquête agricole ; elle a été présidée par M. Antoine Passy, ancien sous-secrétaire d'État, et a duré sept heures. Les renseignements les plus précis ont été donnés sur l'industrie beurrière, à Gournay. Plus de cent manéges à un cheval servent à faire mouvoir les barattes, qui contiennent, pour la plupart, 4 hectolitres, et peuvent faire 160 livres de beurre. Les laiteries sont tenues avec un soin, une propreté remarquables. Le revenu d'une bonne vache est en moyenne de 310 fr., dans le canton de Gournay.

MM. Malo, directeur de la vacherie du Pin ; Bella de Grignon; Corneille, député ; *presque tous les membres du Conseil général de la Seine-Inférieure ;* le comte de Talhouet, et un grand nombre de notabilités sont arrivés ce jour-là. Les rues de Gournay étaient entièrement garnies de guirlandes, de feuillages, de couronnes, de drapeaux ; chacun a rivalisé pour orner le devant de sa maison, et les deux grandes rues ont été transformées en avenues.

M. Girardin a fait plusieurs expériences sur les moyens de reconnaître la quantité de beurre contenue dans le lait de différentes vaches. M. Morière a fait, de son côté, des communications importantes.

La Société française d'archéologie a tenu deux séances à Gournay pendant la durée du Congrès.

Un temps vraiment magnifique a favorisé le Congrès. La ville de Gournay avait voté 6,000 fr. Aussi les préparatifs de la fête du dimanche 6 juillet, jour de la clôture de la session, ont-ils été considérables. L'Administration des fêtes publiques de Paris était chargée de tous les détails. Une magnifique tente avait été élevée sur la place centrale ; les promenades, si

belles et plantées de tilleuls, étaient illuminées comme le sont les Champs-Élysées dans les jours de grandes fêtes. Le champ du concours était parfaitement disposé.

M. Bourgeois, maire de Gournay, n'avait rien négligé pour que l'Association normande fût satisfaite.

M. le Préfet de la Seine-Inférieure, qui était arrivé la veille, a présidé la distribution des primes. On remarquait dans l'Assemblée M. A. Passy et plusieurs autres membres de la Société d'agriculture de la Seine.

Le grand banquet, qui a eu lieu dans la halle aux blés, comptait plus de 200 souscripteurs.

Congrès scientifique de France, XXIIIe. session. — La XXIIIe. session du Congrès scientifique de France aura lieu, cette année, à La Rochelle. Elle s'ouvrira le 1er. septembre. Voici quelques-unes des questions qui seront discutées dans la section *d'histoire et d'archéologie :*

1. Rechercher la date de l'introduction du christianisme en Saintonge; quels en ont été les premiers apôtres, les premiers établissements; dans quel lieu le paganisme y a-t-il trouvé son dernier refuge?

2. Quels sont les ordres monastiques qui ont fondé des établissements dans l'ancien évêché de Saintes, et dans les parties de cet évêché qui appartiennent aujourd'hui à l'Angoumois, à la Vendée ou au Poitou?

3. Quelle a été la part de chacun d'eux dans le développement de la civilisation?

4. Quels ont été les diocèses dans lesquels les abbayes situées en Saintonge ont eu des prieurés ou autres dépendances; quelles sont les abbayes, situées en dehors de la Saintonge, qui ont possédé des maisons en cette province?

5. Quelle a été la conduite du clergé envers les serfs de différentes conditions?

6. Quelle est l'origine de l'influence du clergé sous nos rois des deux premières races ?

7. A quelle époque la Saintonge a-t-elle été soumise à la domination des Francs ?

8. Quelle a été sa part dans la résistance qui a été opposée aux Normands, et dans les calamités qui ont été la conséquence de leur invasion ?

9. Quels sont les principaux donjons en Saintonge ?

10. Quel a été le caractère et le résultat, pour la Saintonge, des guerres de Charles-Martel et de Pépin contre les ducs souverains de l'Aquitaine ?

11. Quel a été le caractère et le résultat, pour la Saintonge, des guerres entre la maison d'Anjou et les comtes de Poitiers ?

12. Quelle a été la tige des sires de Pons, et à quelle époque ont-ils eu à Pons une souveraineté réelle ?

13. Quelle a été la part de la Saintonge dans nos longs démêlés avec l'Angleterre ?

14. Connaît-on des documents certains relatifs aux migrations des peuples anciens sur les côtes de l'Armorique ?

15. Quels ont été les résultats politiques de la domination romaine en Saintonge ?

16. La féodalité s'est-elle développée en Saintonge d'après les mêmes causes, dans les mêmes circonstances que dans le reste de la France ?

17. Quelles ont été les conséquences de l'adjonction de la Saintonge au royaume d'Aquitaine, fondé par Louis-le-Débonnaire, et détruit par Charles-le-Chauve ?

18. Quelles ont été, sous Foulque Néra et Geffroy-Martel les relations de la Saintonge avec les provinces limitrophes ?

19. Quels ont eté les effets des priviléges de certains ports de commerce et de leur suppression ?

20. Quelles furent les limites du ressort des principales ju-

ridictions de la Saintonge, particulièrement dans les derniers siècles et à l'époque qui a précédé la réorganisation des tribunaux ?

21. Que peut-on inférer des différences si tranchées que l'on remarque dans les usages, les costumes et le langage des diverses contrées du département de la Charente-Inférieure? Ne doit-on pas y voir le cachet indélébile des races diverses qui formaient l'ancienne cité ?

22. Déterminer, suivant les données fournies par Ausone lui-même, le site du *Pagus noverus.*

23. Déterminer d'une manière précise les caractères et les limites du style roman-poitevin.

24. Le style roman-saintongeais affecte-t-il des caractères qui puissent le distinguer du style poitevin, bordelais, etc. ?

25. Quels sont les caractères d'ornementation directement empruntés à l'art romain par la Saintonge ?

26. Chercher la raison des différences de choix qui existent entre les emprunts faits à l'art romain par l'école saintongeaise, et ceux qui lui ont été faits de préférence en Bourgogne et dans le midi de la France.

27. Quels sont les monuments les plus remarquables d'architecture civile, remontant aux XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles, qui existent en Saintonge et dans les provinces voisines?

Fouilles faites à St.-Paulien (Haute-Loire) aux frais de la Société française. — Voici le résultat de la fouille qui a été entreprise, avec les fonds que la Société française a votés dans la session qu'elle a tenue au Puy, au mois de septembre dernier.

M. le Curé de St.-Paulien, avec lequel je me suis entendu et qui vous avait fait les honneurs de sa commune, m'a dit que vous lui aviez indiqué les environs de la Chapelle du Haut-Sollier, comme le lieu le plus favorable à des fouilles. Les

nombreux débris antiques et l'inscription qui se termine par ces mots : CIVITAS VELLAVORUM LIBERA, qui se trouvent en cet endroit, vous ont paru être des indices suffisants, qui se sont trouvés justifiés.

J'ai remis les 100 francs à M. le Curé de St.-Paulien, qui a bien voulu diriger les travaux; il les a fait opérer dans le jardin de l'hopital, qui est contigu à la vieille chapelle en question. Comme le terrain résonnait, lorsqu'on le frappait vivement en certains endroits, c'est là que la pioche a mis au jour un aquéduc d'une certaine importance puisqu'il a 4^{m}. d'élévation. A des distances inégales, cet aquéduc se trouve obstrué, dans la partie haute par des murs de 45^{c}. d'épaisseur, qui ne sont pas soudés aux parois latérales. J'ignore le motif qui a fait placer ces cloisons. Était-ce pour empêcher le rapprochement des parois, ou pour rendre le parcours de l'aquéduc moins facile? Il est probable que c'est ce dernier motif, puisque la partie découverte doit être l'extrémité de ce côté, le terrain déviant brusquement ensuite. Il serait intéressant d'examiner cet aquéduc sur une plus grande longueur, en suivant la direction donnée par la fouille, qui a 12^{m}. de longueur, mais maintenant les fonds sont épuisés.

A 4^{m}. de cet aquéduc, nous avons découvert une piscine, mais elle n'est déblayée qu'aux 2/5 de sa surface : le sol est composé de chaux et de terre battue. Il est singulier que nous n'ayons recontré l'orifice d'aucune communication avec l'aquéduc. Peut-être se trouve-t-il dans la partie qui lui est opposée ?

Les constructions sont en pierre du pays (le basalte), les assises ne sont alignées qu'à peu près; l'appareil est petit et régulier : ce serait alors l'*opus incertum.*

BRETAGNE,
Membre de la Société française.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.)

Histoire du diocèse de Bayeux, XVIIe. et XVIIIe. siècles; par M. l'abbé J. Laffetay, chanoine de Bayeux, docteur ès-lettres. A Bayeux, chez Delarue, imprimeur, 1855. — Après avoir donné, dans une Introduction, la statistique de l'ancien diocèse de Bayeux et la chronologie des évêques, avec l'indication de leur sépulture, l'auteur débute par un coup-d'œil rétrospectif sur la situation du diocèse à l'arrivée de Mg^r. de Nesmond. L'histoire de son épiscopat et de celui de Mg^r. de Lorraine occupe ce premier volume; c'est le récit complet des événements ecclésiastiques accomplis dans la seconde moitié du XVIIe. siècle et au commencement du XVIIIe., sur le territoire des villes de Caen, Vire et Bayeux. On sait combien les annales de l'Église renferment de faits intéressants pour chaque diocèse, pendant cette période qui vit le règne de Louis XIV et les débuts de la régence. Rappeler ces temps, c'est faire naître le souvenir, pour le diocèse de Bayeux en particulier, de luttes acharnées entre les orthodoxes et les partisans du protestantisme et du jansénisme ; c'est rappeler les missions du P. Eudes et les Eudistes, l'origine des conférences ecclésiastiques, la réforme d'un grand nombre de communautés. Peut-être n'est-il pas une seule commune à laquelle ne puisse se rattacher quelqu'un des faits contenus dans cet ouvrage, que de patientes et laborieuses recherches ont enrichi d'une foule de documents inédits. C'est une mine précieuse non pas seulement pour l'historien, mais encore pour l'archéologue. Personne n'ignore combien l'évêché de Bayeux renferme de belles églises romanes et ogivales, combien de monastères s'élevaient dans les lieux soumis à sa juridiction. Avec quel intérêt ne suit-on pas l'auteur racontant, par ordre chronologique pour ainsi dire, les vicissitudes de ces églises et de ces abbayes; car tout vient par ordre se ranger à sa place dans ce beau travail, sur lequel la plume féconde et exercée de M. l'abbé Laffetay a semé toutes les richesses

d'un style clair, harmonieux et concis. On y marche quelquefois sur les ruines dont les guerres de religion ont jonché le sol; mais on y assiste aussi à la résurrection d'une foule d'institutions pieuses, à la restauration ou à la fondation d'un grand nombre de monuments. Ce n'est là, il est vrai, qu'une histoire locale; mais la narration des faits qu'elle embrasse jettera une grande lumière sur l'histoire de toute la province. Espérons qu'après avoir donné, dans le 2e. volume, l'histoire des temps modernes, M. Laffetay voudra refaire l'histoire d'Hermant, qui s'arrête à Mgr. de Nesmond et dans laquelle on trouve autant de lacunes que d'erreurs.

L'abbé PARIS.

Le Cabinet historique, Revue mensuelle, contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues, le *Catalogue général des manuscrits* que renferment les bibliothèques publiques de Paris et des départements, touchant l'histoire de l'ancienne France et de ses diverses localités, avec les indications des sources, et des notices sur les bibliothèques et les archives départementales, sous la direction de M. Louis Pâris, à Paris, rue Rambuteau, 2. (14 fr. par an.)

Dans la session du Congrès des délégués des Sociétés savantes de France tenue à Paris, en 1854, on discuta les questions suivantes que j'avais, en qualité de secrétaire-général, proposées pour le programme :

« Quels seraient les moyens de faire connaître aux personnes qui s'occupent en province d'archéologie et d'histoire locale, les principaux documents relatifs à leurs études qui existent dans les bibliothèques de Paris et les grands dépôts du gouvernement?

« Ne serait-il pas utile de publier, en faveur des érudits qui n'habitent pas Paris, une sorte de guide pour diriger les

recherches au milieu du dédale de ces collections, et pour suppléer à l'absence de catalogues? — Faire connaître dès à présent les principales séries où l'on peut le plus utilement faire des recherches, telles que la collection de Boze, celle de Gaignières, les manuscrits de Lancelot, ceux de Duchesne, la collection généalogique de Clairambault, le recueil topographique du Cabinet des estampes.

« Signaler les collections analogues qui existent dans les bibliothèques de province, les manuscrits relatifs à la féodalité, à la topographie pittoresque, à la biographie locale, les collections d'anciens plans et de portraits. »

Pour ma part, je proposai, comme solution pratique de ces difficultés, la publication d'un recueil portatif, non encombrant, procédant par provinces, d'un résumé indiquant les documents avec clarté et précision.

Je dois l'avouer en toute humilité, ma proposition, qui en définitive n'était qu'une réponse affirmative aux questions énoncées ci-dessus, n'eut aucun succès. Elle fut combattue par cinq ou six membres qui trouvèrent mes idées absolument inexécutables. Il suffisait, disait-on, que le gouvernement fît achever promptement des catalogues inabordables au public; ou bien on disait de s'adresser aux bibliothécaires : à quoi l'on répondait que, pour demander un manuscrit, il fallait d'abord en connaître l'existence. On fut jusqu'à proposer d'engager les Sociétés savantes à publier ces catalogues; et enfin, la discussion s'éloignant de plus en plus de la question, on eut recours, pour sortir d'embarras, au grand moyen des assemblées arrêtées par une difficulté : on nomma une commission. Selon l'usage, la commission ne fit rien, et au sein du Congrès, comme au sein des Sociétés savantes, la question en resta là, car aucune Société ne se mit en devoir d'accomplir une si rude besogne.

Il paraît que cependant la question posée au programme

du Congrès s'agitait dans d'autres esprits, et que le besoin de ces guides, déclarés impossibles, « se faisait généralement sentir. » Car à peu de temps de là, nous avons vu apparaître des ouvrages fort estimables, tels que le volume publié par M. H. Bordier, sous le titre des *Archives de France*, et le recueil périodique fondé par M. Louis Pâris, sous le titre de *Cabinet historique*. C'est de ce journal surtout que nous voulions entretenir les lecteurs du *Bulletin monumental*, qui y trouveront une infinité de secours pour leurs études et leurs recherches. Le *Cabinet historique* est entré dans sa seconde année : dans son premier volume il a donné l'indication de plusieurs milliers de pièces relatives à la Champagne et à la Bourgogne. Le tour de la Normandie viendra bientôt. On trouvera aussi dans ce recueil, sous une pagination séparée, un bon nombre de lettres et de documents curieux, publiés *in extenso ;* enfin, pour guider dans le dédale de la bibliothèque de la rue de Richelieu, M. Louis Pâris a donné une nouvelle édition de l'*Essai sur la bibliothèque du roi*, par Leprince, utile ouvrage sur lequel nous reviendrons une autre fois.

Raymond BORDEAUX.

Décorations accordées à des membres de la Société française d'archéologie. — M. le vicomte DU MONCEL, membre de l'Institut des provinces, a été décoré pour ses beaux travaux sur l'électricité et ses diverses inventions. — M. JOLY, architecte à Saumur, membre du Conseil général administratif de la Société française d'archéologie, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, au mois de juin 1856. — M. MABIRE, membre de la Société, inspecteur de l'Association normande, a reçu la même décoration, le 6 juillet dernier.

M. A. COMMARMOND, inspecteur divisionnaire de la Société, à Lyon, a reçu quelque temps auparavant la croix de St.-

Maurice de Sardaigne, pour ses travaux épigraphiques. — L'année dernière, M. le comte G. DE SOULTRAIT a été décoré de l'ordre de Wasa, par S. M. le roi de Suède.

Nous voyons avec joie des récompenses aussi flatteuses accordées aux hommes que la Société française s'honore de compter dans ses rangs.

NÉCROLOGIE.—*Mort de MM. Augustin Thierry, membre de l'Institut; Daviel, de Rouen, sénateur; Desportes, conservateur du musée d'histoire naturelle du Mans, membre de la Société française d'archéologie, et de M. Fortoul, ministre des cultes et de l'instruction publique.*

M. AUGUSTIN THIERRY, notre éminent historien, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été enlevé, le 22 mai 1856, à l'âge de 61 ans. Comme on le sait, M. Augustin Thierry était, depuis plus de vingt ans, paralysé et à peu près aveugle; mais il avait conservé, au milieu de ses souffrances, toute l'activité et toute la pureté de son intelligence (1), et, jusqu'à sa mort, il a pu continuer ses travaux historiques, à l'aide des auxiliaires qui lui lisaient les textes ou qui écrivaient sous sa dictée.

M. DAVIEL s'était occupé de l'histoire du droit, et ses recherches sur la Coutume de Normandie avaient été appréciées; nous les avons publiées dans la *Revue normande*, en 1831. Plus tard M. Daviel devint membre de la Société des Antiquaires de Normandie. On connaît la carrière brillante de M. Daviel dans les dernières années de sa vie : procureur-général, ministre de la justice, sénateur; mais c'est en sa qualité d'archéologue qu'il trouve ici un souvenir dans la chronique du *Bulletin monumental.*

(1) Notice de M. Jules Desnoyers, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France.*

M. Narcisse DESPORTES, du Mans, était un botaniste distingué ; il s'occupait aussi de quelques autres branches de l'histoire naturelle, notamment d'entomologie et de conchyliologie, et il faisait partie de la Société française, ce qui prouve aussi son goût pour l'archéologie. M. Narcisse Desportes avait été chargé, par l'Administration municipale, de la conservation du musée d'histoire naturelle et de peinture, et il s'acquittait de cette mission avec dévouement : on connaît de lui plusieurs publications estimées.

M. H. FORTOUL, ministre des cultes et de l'instruction publique, vient d'être frappé d'apoplexie aux eaux d'Ems, où il était arrivé depuis très-peu de jours. M. Fortoul, successivement professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, doyen de la Faculté d'Aix, puis député, fut nommé, par l'Empereur, ministre des cultes et de l'instruction publique, fonctions qu'il a remplies pendant plusieurs années avec distinction ; il faisait aussi partie du Sénat. M. Fortoul avait été nommé, il y a deux ans, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; il assistait régulièrement aux séances de l'Académie, et il portait intérêt aux recherches archéologiques, si actives sur différents points de la France. M. H. Fortoul a été assisté à ses derniers moments par M. l'abbé Faudet, curé de St.-Roch, membre de la Société française d'archéologie, qui se trouvait aux eaux d'Ems et qui, au mois de mai dernier, avait pris part aux séances générales de la Société, à Louviers.

NOTE

SUR

LE CAMP ROMAIN DE VERMAND

(AISNE) ;

Par M. Ch. GOMART,

Membre de la Société française d'archéologie.

Le choix de l'emplacement des camps a toujours été, chez les Romains, l'objet d'une étude toute particulière ; leurs généraux, habiles dans l'art de la guerre, utilisaient, pour l'assiette de leurs camps, les rivières, les accidents de terrain naturels, de manière à se mettre à l'abri des surprises de l'ennemi et à créer des positions militaires très-fortes.

Si l'on étudie les différentes enceintes fortifiées qui subsistent encore aujourd'hui, on trouve presque partout le camp protégé, d'un côté, par une rivière ou par des escarpements naturels et, de l'autre, fortifié par des parapets en terre, élevés à une hauteur qui, avec les palissades et les fossés, devait en rendre l'accès très-difficile, tout en permettant de dominer au loin les approches de l'ennemi.

Le camp de Vermand (Aisne) a toujours été regardé comme un camp romain ; mais l'époque de son établissement n'a pas encore été fixée, appuyée de probabilités admissibles ; il a

été assis par un général habile ; son enceinte presque carrée, avec des angles ou encoignures arrondies, est placé à 30m.

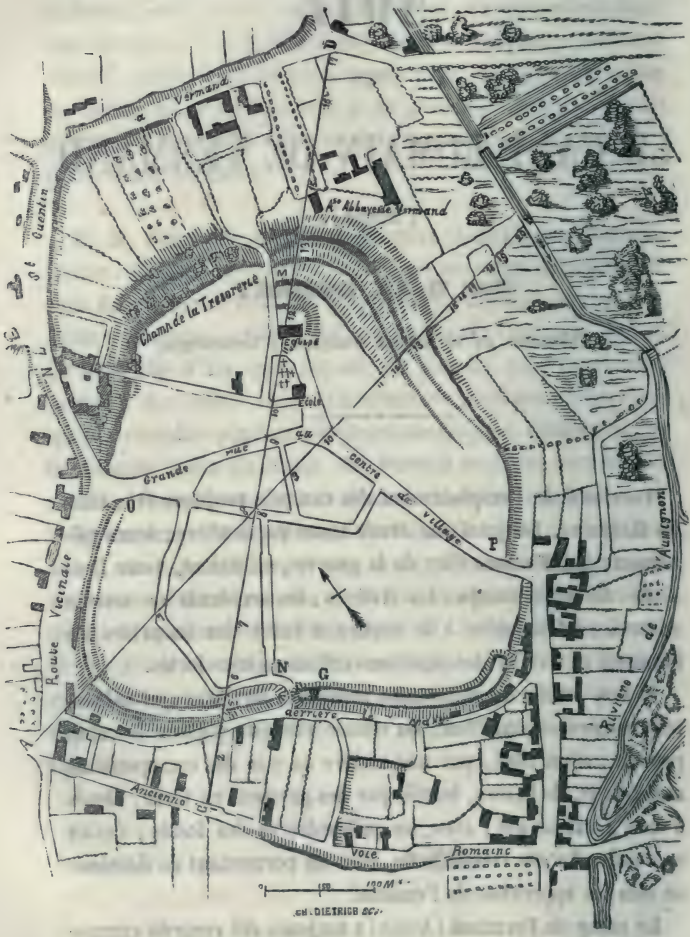

PLAN DU CAMP ROMAIN DE VERMAND.

de distance de l'ancienne voie romaine de St.-Quentin à Amiens qu'elle domine.

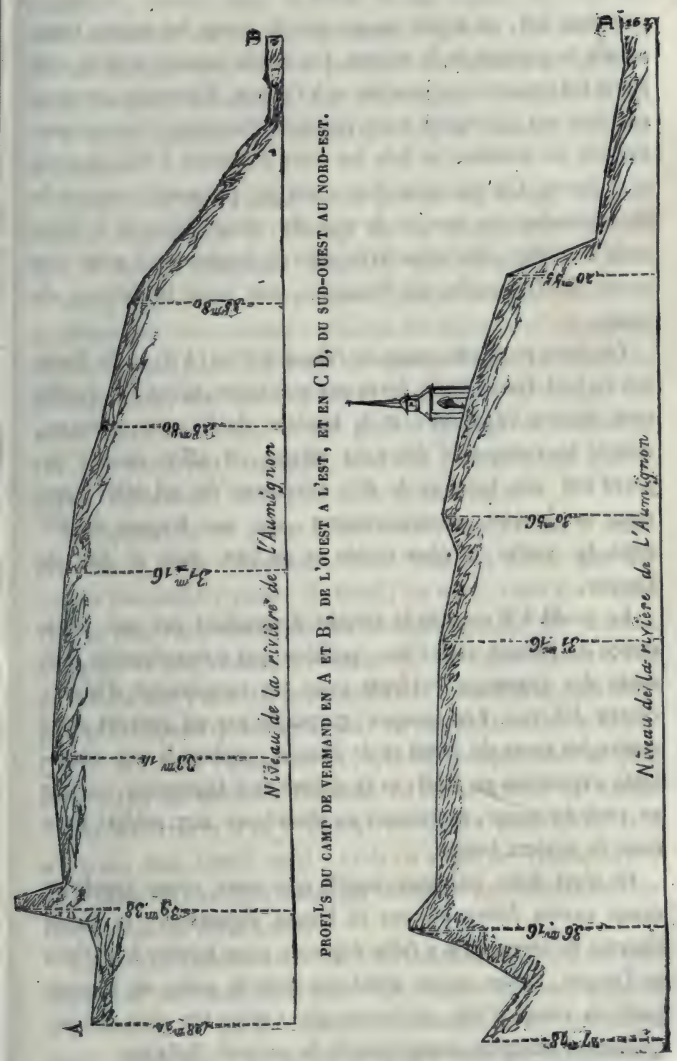

PROFIL'S DU CAMP DE VERMAND EN A ET B, DE L'OUEST A L'EST, ET EN C D, DU SUD-OUEST AU NORD-EST.

La rivière de l'Aumignon, avec ses marais, protège tout le

côté Sud-Est, en même temps que le camp lui-même commande le passage de la rivière. Un vallon naturel rend le côté Nord-Est presque inaccessible, et à l'Ouest, d'énormes parapets en terre ont été élevés pour protéger l'enceinte, tout en permettant de dominer au loin les voies d'Amiens à St.-Quentin et à Bavay. Ces parapets élevés ont pu permettre encore de correspondre, au moyen de signaux, d'un côté avec la tombelle d'Attilly, de l'autre avec celle de Pontru, soit pour être averti de l'approche de l'ennemi, soit pour la défense du camp.

Les deux profils du camp de l'Ouest à l'Est (A B) et du Nord-Est au Sud-Ouest (C B), levés par nos soins, montrent quelles sont encore l'épaisseur et la hauteur de l'*agger*, puisque, malgré les ravages de dix-neuf siècles, il offre encore aujourd'hui une hauteur de 6^{m}. au-dessus du sol intérieurement et de 13^{m}. extérieurement, sur une largeur de 8^{m}. dans la partie la plus élevée et de 28^{m}. dans le bas de l'*agger*.

Le profil A B montre le terrain descendant par une pente douce de l'Ouest vers l'Est, position qui naturellement présente des avantages évidents pour un campement d'hiver, *castra hiberna*. Les troupes, garanties par un parapet élevé contre les vents du Nord et de l'Ouest, avaient là une excellente exposition au Midi; et la rivière de l'Aumignon, passant au pied du camp, fournissait en abondance aux soldats l'eau dont ils avaient besoin.

Ce n'est donc pas sans motifs que nous avons appelé ce camp *castra hiberna*, car sa bonne exposition, la masse énorme de terre qu'il a fallu déplacer pour former le *vallum* et l'*agger*, masse qu'on n'eût pas pris la peine de remuer pour un camp d'été, en font un des camps les plus remarquables et des plus importants de la seconde Belgique.

Si nous appliquons le principe du campement des troupes

romaines, déduit dans le tome II du *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont, p. 336, au camp de Vermand, dont le périmètre présente une surface de 15 hectares 50 ares, en-dedans des fortifications, nous trouvons qu'il devait contenir facilement une légion romaine avec ses auxiliaires.

L'ouverture M, voisine de la partie du camp, appelée encore aujourd'hui le *Champ de la Trésorerie*, devait être la porte Prétorienne, c'était là qu'était placé le *Questorium*, c'est-à-dire le trésor de l'armée. Dans le champ de la Trésorerie, on a trouvé, à toutes les époques et on trouve encore chaque jour, des restes de constructions, des débris de poteries fines, des vases en terre cuite noire ou rouge, des tuiles larges et épaisses et une grande quantité de médailles. On y a découvert, en 1827, une très-jolie statuette de Minerve, en bronze, de la plus belle conservation.

A l'opposé de la porte Prétorienne, l'ouverture N nous présente la porte Décumane, ainsi nommée parce que dix soldats pouvaient y passer de front; en effet, cette porte a dû être la plus fréquentée par les troupes, puisqu'elle donnait accès sur la voie romaine, éloignée de 40^{m}. seulement; la rue du village qui y aboutit porte encore le nom de *Rue aux troupes*, et le chemin qui longe le mur en terre, *Derrière le Mars*. C'était là, dans l'angle Ouest, que le parapet était le plus élevé, afin de dominer l'ennemi et les alentours du camp.

Les ouvertures O et P étaient les portes principales et il n'y a pas long-temps qu'il y avait en avant de l'ouverture O une butte de terre qui avait dû défendre anciennement l'entrée directe de cette porte.

La preuve incontestable de l'occupation du camp de Vermand par les Romains résulte des médailles mêmes qu'on y a trouvées et qu'on y rencontre encore tous les jours. Une série, rassemblée, en moins de quinze ans, par M. Desains,

de St.-Quentin, démontre, d'une manière péremptoire, que les conquérants des Gaules ont séjourné dans le camp de Vermand pendant au moins 400 ans.

Voici la nomenclature de cette série de médailles, extraite de la quantité innombrable de celles que l'on trouve à Vermand :

		Ère chrétienne.
Imperator	Tiberius, moyen bronze. R. Autel de Lyon. .	an 14.
—	Claudius Tiberius, argent. R. Principi juventutis.	an 41.
Imperator	Nerva Trajanus, moyen bronze. R. Tribunitiâ potestate.	Ère chrétienne. an 98.
—	Antoninus pius, moyen bronze. R. Fruste. .	an 138.
Diva	Faustina, Senior (femme d'Antonin-le-Pieux), argent. R. Æternitas.	an 138.
Imperator	Clodius Sept. Albinus, moyen bronze. R. Cos II.	an 193.
	Posthumius Cassianus.	an 257.
	Aurelianus L. Valerius Domitius.	270.
—	Victorinus, petit bronze. R. Pietas Augusti. .	an 264.
—	Claudius II, — R. Genius exercitûs.	an 268.
—	Diocletianus, moyen bronze. R. Sacra moneta Aug.	an 284.
	Constance.	305.
	Maximien.	308.
—	Constantinus Maximus Augustus, petit bronze. R. Gloria exercitûs.	an 308.
—	Constantinus Junior, petit bronze. R. Beata tranquillitas.	an 337.
D. N.	Magentius, petit bronze. R. Gloria Romanorum.	an 360.
—	Valentinianus, — R. Securitas Reipublicæ.	an 364.
—	Gratianus, — R. Præparatio Reipublicæ.	an 378.
—	Arcadius, petit bronze quinaire. R. Fruste. .	an 395.

Ces médailles servent à combattre l'opinion de certains historiens qui ont prétendu que le camp de Vermand n'avait été habité par les Romains que sous le règne de Gallien ; s'il en

était ainsi, on ne rencontrerait pas à chaque pas, pour ainsi dire, des médailles qui remontent à deux siècles de cette époque.

Nous ne parlerons pas des médailles gauloises en or et en bronze qu'on découvre assez fréquemment à Vermand, si ce n'est pour mentionner une médaille d'or, d'une belle conservation, qui y a été trouvée il y a quelques années. Cette médaille porte 0m. 015 de diamètre et pèse 6 grammes 10 centigrammes; dans le champ, on voit un cheval galopant à gauche, la crinière crêtée, la gorge fourchue, avec deux petits fourchons à queue au-dessus de la croupe; entre les jambes est une rondelle à demi-effacée, et pour légende : VCOTIO. — Au revers, on lit : LVCOTI. Au-dessous, une rondelle terminée en pointe, avec fourchons enjambant la rondelle (appelée œil); à droite, trois bandes verticales en relief, représentant des tresses et des colliers effacés en partie. En voici le dessin de grandeur naturelle.

MONNAIE D'OR GAULOISE.

M. Lelewel a publié une médaille à peu près semblable dans ses *Études numismatiques* (pl. IV, fig. 21), et il estime qu'elle appartient aux peuples de la seconde Belgique par le caractère même du cheval à la gorge fourchue.

Des fouilles faites en 1826-1827 contre l'*agger*, près de la porte Décumane N, au point G, ont amené la découverte d'un énorme massif de 10m. de longueur sur 5m. de largeur, composé d'une seule assise de pierres qui avaient 1m. 25c. à 1m. 50c. de longueur sur 0m. 66c. environ de largeur et d'épaisseur. Plusieurs de ces pierres, malgré les mutilations qu'elles avaient éprouvées, portaient des vestiges

de sculpture, et quelques-unes, qui sans doute avaient été inaperçues, conservaient encore toutes leurs sculptures; ces restes précieux peuvent servir à déterminer l'époque de la construction d'un monument qui remonterait aux premiers siècles de notre ère.

La pierre la plus précieuse, de 1m. 50c. sur 0m. 75c., représente, dans un bas-relief, quatre soldats armés, en action, vus de profil; leur tête est couverte d'un bonnet ou casque rond, avec jugulaires, offrant beaucoup d'analogie avec ceux que portent les soldats auxiliaires des Romains que l'on trouve sur les bas-reliefs de la colonne Trajane. Ces soldats tiennent un bouclier ovale dans la main gauche, et dans la main droite une épée courte ou un long couteau.

BAS-RELIEF TROUVÉ A VERMAND.

Sur une autre pierre, on aperçoit les jambes d'un personnage de haute stature, d'un dessin barbare; sur une autre, une tête de cheval bridé; sur une quatrième, une main armée d'une espèce de hache.

Une frise sculptée sur une pierre de 1m. sur 0m. 60c., indiquerait qu'elle a appartenu à un édifice circulaire de 4 ou 5m.

de diamètre, ce qui est précisément la dimension d'un tom-

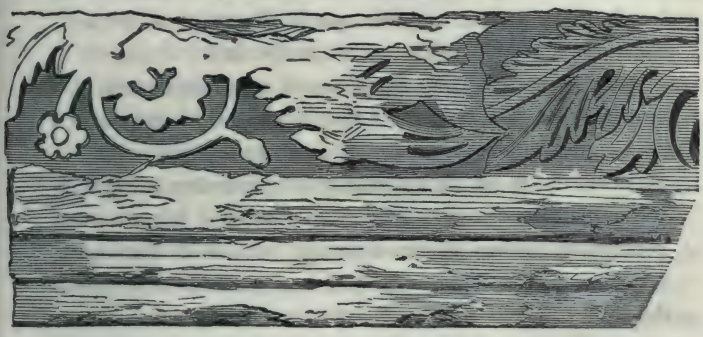

FRISE SCULPTÉE TROUVÉE A VERMAND.

beau romain qui est à St.-Remy, près Beauvais.

Un chapiteau de pilastre, de l'ordre corinthien, trouvé

CHAPITEAU CORINTHIEN TROUVÉ A VERMAND.

dans une autre partie du camp, indique bien clairement que l'édifice auquel il a appartenu était romain, cette sculpture étant d'un style très-pur et très-correct. Dans l'ordre corinthien,

la base et le chapiteau devant avoir 9 fois 1/2 le diamètre de la colonne, on peut supposer que le pilastre avait 4^{m}. 60^{c}. d'élévation, et que l'édifice aurait eu 5^{m}. 80^{c}.

Ces pierres ont-elles appartenu au même monument et à quelle espèce de monument ? Est-ce à un tombeau ? est-ce à un temple de Mars, prétoire ou habitation romaine monumentale ? Nous ne chercherons pas à trancher la question fort difficile à résoudre aujourd'hui puisque le plus grand nombre des pierres du massif portent, sur une de leurs faces, la marque des outils avec lesquels on a détruit la sculpture dont elles étaient ornées. Relativement à la position de ces pierres, au moment des fouilles, on peut croire qu'elles ne servaient pas là de fondation à un monument, car elles n'étaient liées entr'elles par aucun ciment, par aucune attache ; enfin, elles ne présentaient pas le mélange de matériaux employés ordinairement dans les constructions romaines ; elles n'étaient simplement recouvertes que de plusieurs mètres de terre.

On a découvert, de tout temps, des sépultures autour de l'enceinte de Vermand. Nous ne parlerons ici que de celles dont nous avons eu connaissance.

Les tombeaux trouvés, il y a quelques années, à l'Ouest, entre les murs du camp et la voie romaine, renfermaient des ossements, une hache d'armes ayant quelque ressemblance avec la francisque, deux bouts de flèche et une agrafe en bronze ; le tout recouvert d'un plat de terre rouge de grande dimension. Une de ces flèches est bien le *gæsum*, un fer d'armes, de haste triangulaire et pesant, trait assez court des Gaulois et que les Romains et les Francs adoptèrent. Monnime le nomme *gæsum*, *telum Galliarum* ; Fœstus le désigne par *grave jaculum* ; et, lorsque Virgile décrit l'armure des Gaulois qui prirent Rome, il lui donne l'épithète d'*alpinum*. Le second fer est en forme d'épée plate. La hache d'armes du guerrier était placée sous sa tête dans sa tombe. Tout porte à croire que ces armes sont franques.

En 1830, un éboulement de rempart mit à découvert trois urnes cinéraires, devenues tellement fragiles de vétusté qu'on n'a pas pu les conserver.

Des excavations faites en 1852, dans une pièce de terre située en-dehors de l'enceinte du camp, au lieu dit la *Ruelle as leups*, à 25^{m}. environ de la route de Vermand à Péronne, vis-à-vis la porte de sortie du camp O, non loin des voies romaines de Vermand à St.-Quentin, à Amiens et à Bavay, ont fait rencontrer plusieurs tombes à une profondeur de 1^{m}. 50^{c}. environ, dans la direction du Nord au Sud.

Ces tombeaux, formés par la réunion de grandes tuiles fort épaisses, en terre rouge, agrafées ensemble par des rebords ménagés exprès, contenaient chacun un squelette plus ou moins bien conservé : l'un des squelettes portait un bracelet d'argent, de forme ovale, plat intérieurement et rond extérieurement, pouvant se placer au bras par l'écartement des branches; un autre avait un bracelet de bronze, plat des deux côtés, se fermant avec un crochet; un troisième, un bracelet de bronze, plat et mince, élégamment estampé, avec agrafe; un quatrième, un bracelet ovale de bois poli, arrondi, sans charnière, et qui était assez grand pour donner passage à la main. Deux de ces tombeaux contenaient aussi chacun une fibule en argent à broche, dont la pointe était retenue dans un crochet par l'élasticité d'un ressort à boudins fixé à la charnière. La plaque de cette broche est polie intérieurement tandis que la face extérieure présente des aspérités qui sans doute ont servi à retenir quelques ornements. Ces tombeaux contenaient encore deux objets en argent, dont l'usage n'a pu être déterminé; des antiquaires ont pensé que ces deux objets avaient pu servir à orner l'*umbo* d'un bouclier. Dans chacune des sépultures, il y avait, près de la tête, un petit pot en terre cuite noire fait au tour.

Une médaille de Crispus (317), trouvée dans l'un des tom-

beaux, indique d'une manière à peu près certaine l'époque de ces sépultures.

Deux villages presque attenant au camp de Vermand rappellent son antique origine ; c'est Marteville et Villecholle.

Marteville (1) *(villa Martis)* a sans doute été le lieu où était érigé l'autel de Mars. On voit, en effet, non loin de la voie romaine, sur un point élevé, appelé aujourd'hui le *Champ des Noyers*, les traces d'anciennes constructions, évidentes surtout en temps de moisson ; on y a fait des fouilles et elles ont amené la découverte de fondations en mortier très-dur.

Villecholle *(villa scholæ)* était probablement la résidence du « maître des offices, qui avait sous lui deux écoles, « pour les *gentiles* et les *equites* destinés à la garde du prétoire.

Nous nous abstiendrons ici de réfuter plusieurs historiens très-recommandables, qui ont prétendu que le camp de Vermand avait été l'*Augusta Veromanduorum :* cet examen nous entraînerait trop loin et dépasserait de beaucoup les bornes que nous

(1) Une légende fort répandue dans le pays rapporte que, lorsque saint Quentin fut conduit enchaîné, en 302, d'Amiens à St.-Quentin, il fut emprisonné à Marteville, dans un cachot dépendant du castel de ce village. Dans ce cachot parut alors, pour la première fois, une fontaine dont les eaux très-belles sortirent de terre, à la prière du saint martyr qui avait soif. Cette fontaine, qui existe encore aujourd'hui, passe pour avoir la propriété de guérir de l'enflure. Une autre légende prétend encore qu'un forgeron de Marteville, qui avait raccommodé les anneaux des chaînes qui tenaient saint Quentin garrotté, mourut bientôt d'une maladie horrible ; depuis ce fait, aucun des forgerons et maréchaux qui ont voulu s'établir à Marteville n'a pu y demeurer ; meubles, outils y sont détruits, dit la légende, par une punition divine, et eux-mêmes y périssent d'un mal secret et inconnu qui les consume et les dévore comme un chancre. Encore aujourd'hui, il n'y a pas de maréchal dans cette commune et l'on nous a cité les noms de plusieurs maréchaux qui l'avaient quittée à la suite de maladies cruelles.

nous sommes prescrit dans cette étude. Mais si nous sommes convaincu que le camp de Vermand n'a jamais été l'*Augusta Veromanduorum,* ville importante (et, pour en être persuadé, nous croyons qu'il suffira de se transporter à Vermand), nous sommes en même temps convaincu que ce camp a été le camp romain le plus important du Vermandois.

Au temps où Radbod II tenait le siége épiscopal de Noyon (1068), une petite chapelle fut bâtie dans l'enceinte du camp. Radbod y mit un prêtre; cette chapelle, augmentée insensiblement par des donations et des aumônes, devint sous Hébert IV (XIe. siècle) un monastère de l'ordre de Prémontré, avec des religieux qu'on fit venir du Mont-St.-Martin.

Vers 1200, les moines abandonnèrent le camp et construisirent, vers l'Est, sur le bord de l'Aumignon, une nouvelle abbaye. Toute la partie aujourd'hui en prairie formait alors un étang poissonneux, qui fournissait avec abondance à la nourriture des religieux.

Jusqu'en 1684 l'église de l'abbaye de Vermand fut celle du village, mais à cette époque, une chapelle qui existait dans le village fut érigée en église, les bas-côtés et le sanctuaire ayant été élargis. Ce fut alors que les fonts baptismaux de l'ancienne église de l'abbaye furent ramenés dans la nouvelle église où ils sont aujourd'hui.

Ces fonts pédiculés composés offrent beaucoup d'intérêt par leur ancienneté et par le caractère des figures byzantines qui y sont sculptées. Ils sont en marbre bleu de Tournay et peuvent être comparés à ceux qu'on retrouve à Lincoln, en Angleterre, à Zedelgen, près de Bruges et à St.-Just-en-Chaussée, etc., etc.

Le dessus présente une table quadrangulaire dans laquelle se trouve une ouverture hémisphérique de 0^m^. 80^c^. de diamètre; l'intérieur de la cuve est creusé en forme sphérique

à une profondeur de 0m. 30c., avec, au fond, un trou pour l'écoulement des eaux.

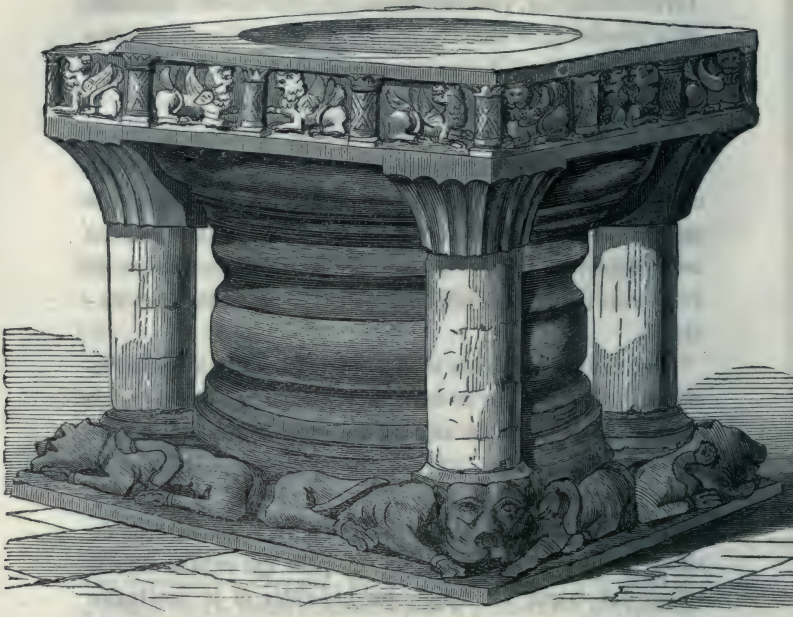

FONTS BAPTISMAUX DE L'ÉGLISE DE VERMAND.

La partie supérieure des fonts présente extérieurement une frise, au bas de laquelle quatre chapiteaux, taillés en cannelures dans la même pierre, couronnent quatre colonnettes, aujourd'hui en pierre blanche unie, placées aux quatre angles.

Ces colonnettes reposent sur un soubassement carré; de chaque angle sort la tête d'un animal hideux dont les deux corps se trouvent rampant le long des deux côtés du carré.

Les fonts portent 1m. 5c. de hauteur; chaque plate-bande, haute de 30c., porte 1m. 15c. de largeur; elle est divisée

tantôt en trois, tantôt en quatre compartiments, séparés par des colonnettes chevronnées.

La première plate-bande, divisée en quatre compartiments, représente quatre griffons d'un caractère antique, dont deux tiennent une pomme dans le bec.

La seconde frise est divisée en trois compartiments : ceux des angles sont occupés par des sphynx fantastiques d'un caractère byzantin, avec barbe en tire-bouchon, ailes et queue en éventail. Au milieu, deux lions, la gorge garnie d'écailles, se montrent les dents et sont prêts à se lancer l'un contre l'autre.

La troisième frise, aussi divisée en trois compartiments, porte encore les mêmes animaux byzantins dans les deux compartiments des angles. Au milieu, on voit deux hommes debout, armés de bâtons, se regardant d'un air menaçant.

La quatrième frise, divisée en trois compartiments, représente, aux angles, les mêmes animaux byzantins et, au milieu, un lion fantastique avalant un homme.

L'ensemble de ces frises doit avoir une signification, car les artistes, travaillant sous l'inspiration religieuse, se proposaient un but moral, et dans ces fonts, ils ont voulu sans doute symboliser la vie du chrétien, vie de lutte, de combat et de vigilance.

NOTE

SUR LE

BAS-RELIEF DE L'ÉGLISE DE SAULGES

(MAYENNE);

Par M. E. HUCHER,

Membre de l'Institut des provinces, du Conseil de la Société française d'archéologie et correspondant des Ministères pour les travaux historiques.

Saulges est une petite localité située dans le département de la Mayenne et sur les confins de celui de la Sarthe; elle offre un vif intérêt au touriste, à l'artiste et surtout à l'archéologue. Tout auprès, sont les fameuses Caves à Margot, vastes excavations qui s'étendent au loin sous les collines des environs, et ont répandu sur tout le pays une *teinte merveilleuse* (1). Non loin de Saulges encore, et sur une de ces col-

(1) « Le peuple grossier et superstitieux, dit Le Paige, à l'article « Torigné de son *Dictionnaire topographique du Maine*, croit qu'il y « a dans cette grotte une dame Margot qui donne de l'argent en lui « offrant une poule noire; cette extravagance, ajoute le bon chanoine, « n'a presque plus de vogue. » Il est curieux de remonter à l'origine de ces traditions populaires, qui ont presque toujours un côté réel. Or, voici ce qui est arrivé dernièrement à un jeune explorateur des Caves de Saulges. L'accès de ces souterrains naturels n'est pas facile, on se

lines mêmes, on voit le sol d'une *cité* antique ; le mot *cité* est, en effet, le terme sous lequel cet emplacement est connu des gens du pays. Les savants l'appellent la *Cité des Arviens* et décorent du nom de *Vagoritum* ce champ, dont la surface noirâtre et toute jaspée de débris antiques, justifie, jusqu'à un certain point, l'intérêt qui s'y attache.

Il y a quelques années, attiré par le désir de juger moi-même du degré d'importance de ces restes si généreusement dotés par l'opinion publique, je me rendis à Saulges, et, en passant, je fis une petite station à l'église; bien me prit de donner à ce modeste édifice une minute de mon temps que je mesurais, cependant, avec une avare parcimonie, car, arrivé, à quatre heures du soir et par une pluie battante, dans le village de Saulges, je disais adieu à cette agreste contrée trois heures après.

couche, on rampe sur le ventre, et les difficultés sont telles que le plus souvent on ne va pas jusqu'au bout. Notre intrépide visiteur, plus persévérant ou plus audacieux que ses devanciers, pénètre dans une cellule qui n'avait pas vu d'être humain depuis bien des siècles, et il est aussitôt récompensé de son courage, car, à la lueur de sa torche, il découvre sur le sol un gros tournois de Philippe-le-Bel et, en sondant avec un bâton les parois de la salle, il fait jaillir une véritable avalanche de vieilles monnaies de l'époque de Charles VI et de Charles VII : c'étaient des blancs, des demi-blancs de ces rois et des ducs de Bretagne du temps, mêlés à de la monnaie noire d'Henri VI, roi d'Angleterre. Cette aventure, qui explique les traditions populaires est très-réelle; le héros de qui je tiens ce récit, est un jeune séminariste du diocèse du Mans, et j'ai vu et touché le trésor que le hasard (la poule noire de la dame Margot) a mis entre ses mains.

Il est très-probable que ces vastes excavations ont servi, à toutes les époques désastreuses de notre histoire, de refuge aux populations des environs, et que ces trésors enfouis et découverts plusieurs siècles après, sont des legs de ces temps malheureux où l'on confiait à la terre ce qu'on avait de plus précieux.

Mais enfin ma visite à l'église m'avait amplement indemnisé : j'avais découvert, dans une chapelle à gauche, le plus délicieux bas-relief du XVe. siècle qu'imagination d'artiste pût concevoir. C'était de l'art le plus pur, le plus suave, le plus gravement naturaliste. Bien que le bas-relief portât la date de la première année du XVe. siècle, le faire, le galbe des figures, le costume, tout accusait la main d'un de ces habiles artistes du XIVe. siècle, qui nous ont laissé de si charmantes statuettes. Cela seul valait le voyage à Saulges, et je finis même par m'oublier tellement en présence de ce petit chef-d'œuvre que le reste de ma visite s'en trouva considérablement affecté.

Ce bas-relief représente le Christ sur la croix, entre saint Julien, très-reconnaissable à la fontaine qu'il fait jaillir d'un coup de sa crosse, et saint Jean-Baptiste, qui m'a paru non moins bien caractérisé par son habit de peau de bête. J'ai même été frappé du soin avec lequel l'artiste a traité les détails, et entr'autres, une patte de l'animal encore pendante d'un côté de la tunique. Ces deux saints sont nécessairement ou les patrons secondaires de l'église de Saulges, ou ceux des seigneurs de Valetrot, dont je vais parler.

De chaque côté de ces saints, et en s'éloignant du Christ vers lequel ils sont tournés, on voit une file de personnages à genoux, les mains jointes, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre, en commençant par les aînés.

Toute cette *lignée* est charmante à voir; on ne peut trop admirer la savante naïveté des expressions et l'heureuse disposition des costumes, dont la physionomie étrange donne à ce bas-relief un véritable intérêt historique.

Autour du sujet règne une inscription, que j'ai, je crois, déchiffrée pour la première fois; elle présente plusieurs parties difficiles à saisir, et j'ai cru utile, pour en fixer définitivement le sens, de la reproduire ici en fac-simile.

Je préviens tout d'abord que l'inscription forme, autour du

bas-relief, comme un long ruban de lettres sans interruption ; les signes ordinaires caractéristiques des repos n'ont pas ici

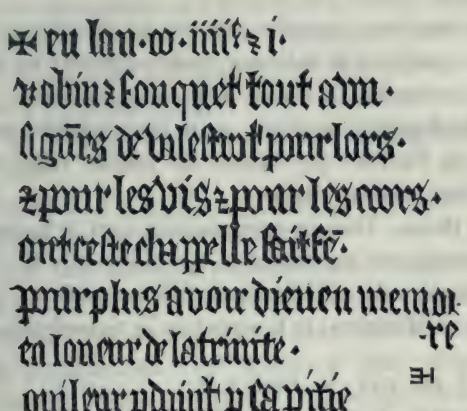

d'autre but que de marquer la séparation des vers, car cette inscription est en vers rimés de quatre pieds.

Voici la reproduction littérale de cette inscription :

† EN LAN M IIII^c & I.
ROBIN & FOUQUET TOUT A UN.
SIGNRS DE VALESTROT POUR LORS.
& POUR LES VIS & POUR LES MORS.
ONT CESTE CHAPPELLE FAIT FE.
POUR PLUS AVOIR DIEU EN MÉMOIRE.
EN LONEUR DE LA TRINITÉ
QUI LEUR PDOINT P SA PITIÉ.

Les deux seigneurs de Valetrot dont il est question dans cette inscription, habitaient un château des environs.

En attirant, il y a quelques années, l'attention du Comité des Arts sur ce curieux bas-relief, j'ai donné, dans le temps,

une reproduction de cette inscription, qui ne différait pas de la précédente et que je crois la seule bonne et la seule exacte (1).

C'est donc avec surprise que j'ai vu dernièrement Dom Renon, bénédictin de Solesmes, vouloir réformer ma lecture; et l'on conviendra, après avoir lu les quelques lignes (2) qui résument l'opinion professée par le révérend Père sur l'ensemble de l'article, que l'auteur ne pouvait rester sous le coup d'une pareille critique.

Dom Renon, avec un empressement dont je lui sais gré, a bien voulu, sur ma demande, me transmettre la copie de l'inscription, telle qu'il l'avait déchiffrée et telle qu'il l'avait envoyée au Ministère; je la reproduis ici textuellement :

† EN. LAN. M. IIII^c^. &. I.
ROBIN. &. FOUQUET. TOUT. A. UN.
SIGORS. DE. VALESTROT. POUR. LORS.
&. POUR. LES. VIS. &. POUR. LES. MORS.
ONT. CESTE. CHAPELLE. FAITTE.
POUR. PLUS. AVOIR. DIEU. EN. MÉMOIRE.
EN. LONEUR. DE. LA. TRINITÉ.
QUI. LEUR. PDOINT. P. SA. PITIÉ.

Je regrette d'avoir à faire remarquer que cette leçon renferme plusieurs fautes, dont l'une surtout est fort grave; Dom Renon n'a pas vu que le cinquième vers se terminait

(1) *Bulletin* du Comité, année 1853, p. 145. — Les seules différences qui existent entre la publication faite par le Ministère et celle-ci consistent dans quelques mots dont l'orthographe a été systématiquement rajeunie, afin de rendre l'inscription plus compréhensible; je n'ai pas attaché d'importance à ces légères altérations, puisqu'en réalité ni le sens ni la rime n'en étaient affectés.

(2) *Bulletin* du Comité, année 1853-1854, t. II, n°. 6, p. 441.

par un ensemble de lettres qui renferment en réalité deux mots, *fait faire*, rendu ainsi, faitfe̅, par le sculpteur.

Le mot *faire*, qui répond au mot *mémoire*, est tellement nécessaire au rhythme et à la rime qu'il faudrait l'inventer s'il n'existait pas; mais la forme fe̅, présentant l'abréviation du mot *fere*, est trop bien connue pour offrir, lorsqu'on en est prévenu, le moindre doute.

Je vais toucher, à la hâte, aux autres critiques du révérend Père.

Suivant lui, le saint placé du côté opposé à saint Julien est saint Gilles, et non saint Jean-Baptiste.

Je suis tout disposé à reconnaître, en cette matière, la compétence du docte Bénédictin; j'ignore cependant les motifs sur lesquels il se fonde pour affirmer d'une manière aussi positive un fait si contestable. Ainsi, lorsque je veux reconnaître un saint dont les attributs principaux manquent, je ne m'en tiens pas aux représentations modernes et je recours aux monuments du temps, aux monnaies, aux getoirs, aux sceaux, aux gravures sur bois des incunables, à tout cet arsenal que nous a laissé le moyen-âge. Or, c'est toujours sous la forme d'un abbé que saint Gilles y est représenté; ce saint personnage y figure, la crosse à la main gauche, et un livre dans la main droite; il est accompagné d'une biche (1).

Je soumets tout simplement cette objection à la sagacité de Dom Renon, qui reconnaîtra dès-lors qu'il était difficile de voir un saint Gilles dans le personnage vêtu de peau de bête de notre bas-relief.

Je continue l'examen des critiques du révérend Père. Suivant lui, les deux saints représentés de chaque côté du

(1) Conf. *Legenda aurea sive flores Sanctorum*, impressa Lugduni per venerabilem virum magistrum Mathiam Husz. Anno Domini MCCCCLXXXVI. In-4°. goth., à la marque siiij, 2e. feuillet.

Christ ne sont pas les patrons de l'église de Saulges ; j'avais toujours pensé, autant que mes souvenirs peuvent me servir sur ce point, que ces saints étaient, ou les patrons de l'église, ou ceux des sires de Valetrot.

Ces deux saints, en effet, sont placés dans une position honorable et sont nécessairement des patrons ; mais je ne crois pas qu'on puisse trancher aujourd'hui la question de savoir s'ils sont patrons de l'église (1) ou des seigneurs qu'ils accompagnent ; tel a été dans le temps mon sentiment sur ce point, et tel il est encore aujourd'hui.

J'arrive à la dernière critique formulée par Dom Renon : « Enfin, dit-il, rien dans la forme de la crosse ne conduit « aux conclusions de M. Hucher touchant l'étui de crosse « que le P. Menestrier n'aurait pas reconnu dans les armes « de Bâle. »

Dom Renon regrette, je n'en doute pas, d'avoir écrit cette phrase, il a été induit en erreur par un dessin insuffisant ; et il est convenu du fait, avec une franchise qui l'honore, dans une lettre qu'il a bien voulu m'écrire sous la date du 23 décembre dernier.

Le révérend Père a basé sa critique sur les dessins publiés par le *Bulletin*, et qui ne sont qu'une réduction très-sommaire de ceux qui accompagnaient mon article. Il convient aujourd'hui qu'il a sous les yeux un dessin plus exact de la crosse de saint Julien, que mon rapprochement et mon explication des armes de Bâle sont bien fondées.

(1) L'église de Saulges n'a pas de passé historique ; de ce qu'elle n'a plus aujourd'hui qu'un vocable, s'ensuit-il qu'elle n'en ait pas eu d'autres au XIVe. siècle ? La cathédrale du Mans a eu successivement pour patrons la Sainte Vierge, saint Sauveur, saint Gervais et saint Protais, saint Étienne et tous les Saints, enfin saint Julien, qui est resté le patron principal. Sans les *Acta episc. Cenom.* nous ne le saurions pas.

Voici les termes de sa lettre :

« Le second sujet (de discussion) eût également été com-
« pris, si votre premier dessin, ou mieux celui du *Bulletin*,
« eût ressemblé à celui si correct qui accompagne votre lettre.
« Il est clair que c'est ce genre de crosse qui, supposé muni
« d'un étui, a donné l'origine aux armes de Bâle. »

Je remercie Dom Renon de la netteté de sa déclaration. Je vais, pour l'entier épuisement du sujet, entrer dans

quelques détails sur la partie du bas-relief de Saulges qui a donné lieu à cette discussion.

Saint Julien, dont j'ai déjà souvent parlé, tient à la main une crosse fort remarquable. La main du saint n'est pas en contact immédiat avec elle : un linge, sortant d'une espèce de sac qui recouvre la partie supérieure du bâton, l'en sépare; on sait que ce détail se voit sur un assez grand nombre de crosses d'abbés du XIVe. et du XVe. siècles. Il est très-probable que ce sac servait à renfermer le linge lorsque la crosse était au repos. En supposant que le bâton se détache de la partie supérieure et que celle-ci se place dans un étui, on aura exactement la forme de l'étui de crosse des armes de Bâle.

Les armoiries des villes n'ont guère été constituées qu'au XIVe. siècle; il est donc tout naturel qu'on ait adopté pour les armes de Bâle un motif qui devait être très-répandu à cette époque, et comme les armoiries se sont transmises d'âge en âge, sans altérations, il ne faut pas s'étonner que les héraldistes du temps de Louis XIV, qui étaient très-peu archéologues, n'aient pas reconnu, dans les armes de Bâle, l'étui de crosse qui, de leur temps, devait être dégagé de son appendice inférieur et réduit à la forme presque circulaire.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans la *Nouvelle méthode raisonnée du blason* du P. Ménestrier, à la page 179 :

« La ville de Bâle, d'argent à un étui de crosse de sable. « Il serait difficile de deviner cette figure, si on ne savait « d'ailleurs ce que c'est. L'*Armorial allemand* de Sibmacher dit, p. 10 : « Basel ein weiser schilde das Zeichen « darin Schwarts : un écu blanc et ce qui est dedans noir » ; « ce qui n'est pas d'un grand secours pour ceux qui veulent « apprendre à blasonner. »

J'ai représenté, dans le bois qui précède, sous les n°s. 1 et 2, la crosse de saint Julien dans ses parties supérieure et in-

férieure, et sous le n°. 3, le blason de la ville de Bâle, tel qu'il est donné par le P. Ménestrier.

On peut être surpris que les anciens héraldistes n'aient pas songé à s'aider des monuments pour expliquer le blason; ainsi, ni les anciennes monnaies baronales françaises, ni les getoirs, ni les sceaux qui offrent le plus vaste et le plus sûr enseignement sur cette matière, ni cette foule de monuments de plomb, de bronze, de fer et de pierre que nous a laissés le moyen-âge, rien de tout cela n'a servi à appuyer la science des héraldistes. On s'est contenté presque toujours de la tradition qui, à la vérité, était alors d'une immense ressource, et ce qu'on ne pouvait pas expliquer *à priori*, on l'a laissé de côté. Il appartient à notre époque de profiter des découvertes modernes et du goût qui entraîne la jeune génération vers l'étude du moyen-âge, pour élucider ce qui semblait obscur à nos aïeux dans ces monuments que nous connaissons mieux, parce que nous leur donnons une somme d'attention plus grande.

Le bas-relief de Saulges offre encore de charmants détails de costume; je n'ai pu résister au désir de reproduire, sous le n°. 4 de la planche qui précède, l'agrafe du manteau de saint Julien. C'est un petit losange qu'une charnière partage en deux parties; le motif en est simple et de bon goût. Nous voudrions voir cette agrafe reproduite par un fabricant d'ornements religieux.

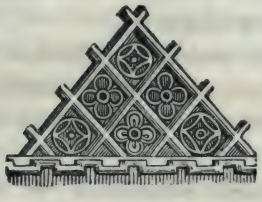

NOTICE

SUR LE

TOMBEAU DE SAINT LOYER,

ÉVÊQUE DE SÉEZ;

Par M. L. de GLANVILLE,

Membre de l'Institut des provinces.

Rien n'est plus intéressant, et cependant rien jusqu'ici n'a été plus négligé que l'étude des inhumations au moyen-âge, a dit notre savant maître en archéologie, M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités monumentales.* Il y propose un système de classification chronologique pour les tombeaux, et il appelle l'attention des antiquaires sur l'intérêt que présentent ces monuments, soit par leurs formes et par les ornements qui les décorent, soit comme spécimens curieux de sculpture, de statuaire, d'épigraphie, ou comme modèles, variés des costumes en usage à cette époque dans les différentes classes de la Société (1).

L'honneur d'être inhumé dans l'intérieur même des églises fut très-souvent accordé aux simples fidèles; mais alors leurs cendres reposaient modestement placées sous les dalles des

(1) *Cours d'antiquités monumentales*, par M. de Caumont, VIe. partie, p. 186 et suivantes.

nefs; seuls, les hommes éminents pouvaient être inhumés d'une manière apparente, c'est-à-dire que leur cercueil était recouvert d'un tombeau saillant au-dessus du sol et souvent richement orné. Ces monuments, rares au moyen-âge, le sont encore plus aujourd'hui. Ils furent sacrifiés en grande partie dans les XVIIe. et XVIIIe. siècles. On était alors fort mauvais appréciateur des productions de l'art dit gothique, et beaucoup d'œuvres remarquables furent enlevées et vouées à la destruction par le simple motif qu'elles occupaient trop de place et gênaient la circulation dans le chœur des églises. C'est ainsi que disparurent les statues représentant les plus illustres personnages, ou rappelant la mémoire de fondateurs et de bienfaiteurs recommandables par leur piété, leur richesse ou leur position sociale. Au XIIe. siècle, on plaçait quelquefois les tombeaux sous des arcades pratiquées dans l'épaisseur des murs. Ils indiquaient souvent alors la sépulture du fondateur et pouvaient être contemporains de l'édifice. Ainsi naturellement protégés par leur position même, ils ont plus souvent échappé à l'influence de la croisade iconoclaste et nous croyons que c'est un devoir pour l'antiquaire de signaler et de dessiner tous les spécimens un peu remarquables de ces monuments curieux que le hasard a sauvés et qui se voient encore aujourd'hui.

Si, poussé par ce sentiment du devoir et de la conservation, nous entreprenons, dans cette courte notice, de faire connaître un monument de ce genre, que nous avons rencontré dans une de nos excursions en Normandie, c'est plutôt à cause de l'intérêt historique qu'il présente, que pour la richesse de son ornementation.

Ce tombeau, élevé dans une toute petite chapelle, bâtie près d'une modeste église du département de l'Orne et à quelques kilomètres d'Argentan, recouvrit dans un temps les restes de saint Loyer (sanctus Lotharius), l'un des anciens

évêques du diocèse de Séez, le seizième suivant quelques auteurs (1), le dix-huitième suivant d'autres (2), dont l'his-

(1) *Gallia christiana.* — *Annuaire historique* publié par la Société de l'Histoire de France, année 1849, p. 106.

(2) *Catalogue des évêques de l'église de Séez*, imprimé par ordonnance de Messire Jacques Camus-de-Poncarré, soixantième évêque de Séez, l'an 1620. — *Almanach civil et ecclésiastique du diocèse de Séez*, imprimé en 1789, par ordre de M. D'Argentré, soixante-quinzième évêque.

Comme, dans l'*Annuaire historique*, on s'est contenté de traduire la liste donnée par le *Gallia christiana*, il nous suffira de publier la version latine, et de mettre en regard les deux autres séries, pour faire connaître les différentes opinions.

Gallia christiana.	*Catalogue de* 1620.	*Almanach de* 1789.
—	—	—
1. Stus Latuinus.	Stus Latuinus.	St. Latuin, mort vers l'an. 440.
2. Stus Sigiboldus.	Stus Sigeboldus.	St. Sigisbold, mort vers l'an. 469.
3. Stus Landericus vel Laudricius.	Stus Landericus.	St. Landri, mort vers l'an. 480.
4. Hillus.	Hilus, al. Hilarius.	Hilus ou Nilus, mort vers l'an. 490.
5. Hubertus vixit circa 500.	Hubertus.	Hubert siégeoit en 500.
6. Litaredus subscripsit concilio I aurelianensi an. 511.	Passivus assista aux conciles d'Orléans, dans les années 536-540-552.	Litarède siégeoit dès 526.
7. Passivus seu Passius sinodis aurelianensibus interfuit an. 533-538-549.	Stus Milleardus.	St. Passif.
8. Leudebodis: concilio turonensi, an. 566, synodo parisiensi, an. 573.	Hildebrandus I.	Leudebrand vivait en 575.
9. Hildebrandus sedebat, an. 575.	Rodobertus, vers 590.	Hildebrand Ier. siégeait en 580.
10. Rodobertus an. 596.	Stus Raverennus ou Rainerus.	Rodobertou Robert, 598.
11. Amlacarius concilio	Amilcalarius ou Amilca-	Geoffroy, 615.

toire est environnée d'obscurité et d'une certaine poésie inhérente à cette époque reculée et toujours empreinte de merveilleux. Il dut être autrefois placé sous l'une de ces arcades dont nous avons parlé, si l'on en juge par les sculptures qui ornent sa face intérieure, tandis que l'autre est restée nue de toute décoration. Il occupe aujourd'hui le centre d'un petit édifice, sans caractère aucun, évidemment beaucoup postérieur au tombeau et même d'une construction assez récente. Il se compose d'un bloc de pierre dont la partie inférieure affecte la forme d'un prisme rectangulaire sur trois de ses faces, tandis que le sommet, taillé en couvercle triangulaire, représente un toit à deux égouts, disposition généralement adoptée à partir du XIIe. siècle; la partie antérieure de ce toit, ornée d'imbrications en dents de scie, est surmontée d'un faîte arrondi en boudin et supportée sur

cabilonensi, adfuit, an. 644, subscripsit, an. 658 et 660.	rius, assista au concile tenu à Caen, l'an 662.	
12. Milebarius, circa 669.	Gaufridus.	Milheard ou Amlacard, av. 660.
13. Robertus I sedebat post annum 670.	Rôbertus.	St. Raveren, 683.
14. Stus Raverennus vita transivit XV Kal. Decembris, anno 682 (17 novembre).	Stus Annobertus vers 682 assista au concile tenu à Rouen sous l'archevêque Ausbert.	Alnobert, avant 700.
15. Stus Annobertus. Synodo Rotomagensi subscripsit an. 689.	Rodulphus.	Raoul ou Radulphe, vers 1620.
16. Stus Lotharius circa 720 obiit 15 junii. 756.	Hugo.	Hugues.
17. Stus Chrodegandus.	Benedictus.	Benoit.
	18. Lotharius.	St. Loyer 15 juin 756.
	19. Godegrandus, vers 765.	St. Godegrand, 769.

une corniche richement profilée ; le tout est appuyé sur un massif ou soubassement en pierre de taille.

Vers l'une des extrémités de ce petit monument, celle où nous pensons que fut placée la tête du défunt (1), à la base du couvercle et sur la face que nous considérons comme ayant occupé le point le plus rapproché du spectateur lorsque le bloc de pierre était engagé dans la muraille, se trouve une cavité, sorte de petite niche creusée dans la pierre et se terminant, à sa partie inférieure, en forme d'entonnoir carré percé au milieu d'une ouverture à la manière des piscines. Cette disposition curieuse nous paraît demander quelques mots d'explication.

Les corps des personnages défunts n'étaient pas renfermés directement dans les tombeaux apparents, richement ornés, et que nous pourrions appeler de vraies châsses de pierre, mais bien dans des cercueils beaucoup plus simples et placés dans le sol au-dessous des premiers. La petite ouverture que nous signalons avait donc pour mission de permettre au visiteur de communiquer à travers cette première enveloppe avec le véritable cercueil, celui qui renfermait le corps; elle annonce que ce corps était un objet de vénération pour les populations, qui s'empressaient de toucher le sarcophage, ou d'en approcher, au moyen de la petite ouverture, des anneaux et des chapelets, espérant ainsi leur communiquer des grâces particulières et obtenir, par l'intercession du saint, quelque soulagement à leurs maux. Cette disposition, du reste, n'est pas exceptionnelle, et se rencontre assez fréquemment (2).

Aucune inscription n'indique l'âge du monument ni le

(1) Vers l'Ouest, les pieds devant être tournés du côté de l'autel.

(2) *Bulletin monumental*, année 1855, p. 395. — *Annales archéologiques*, t. XV, p. 42.

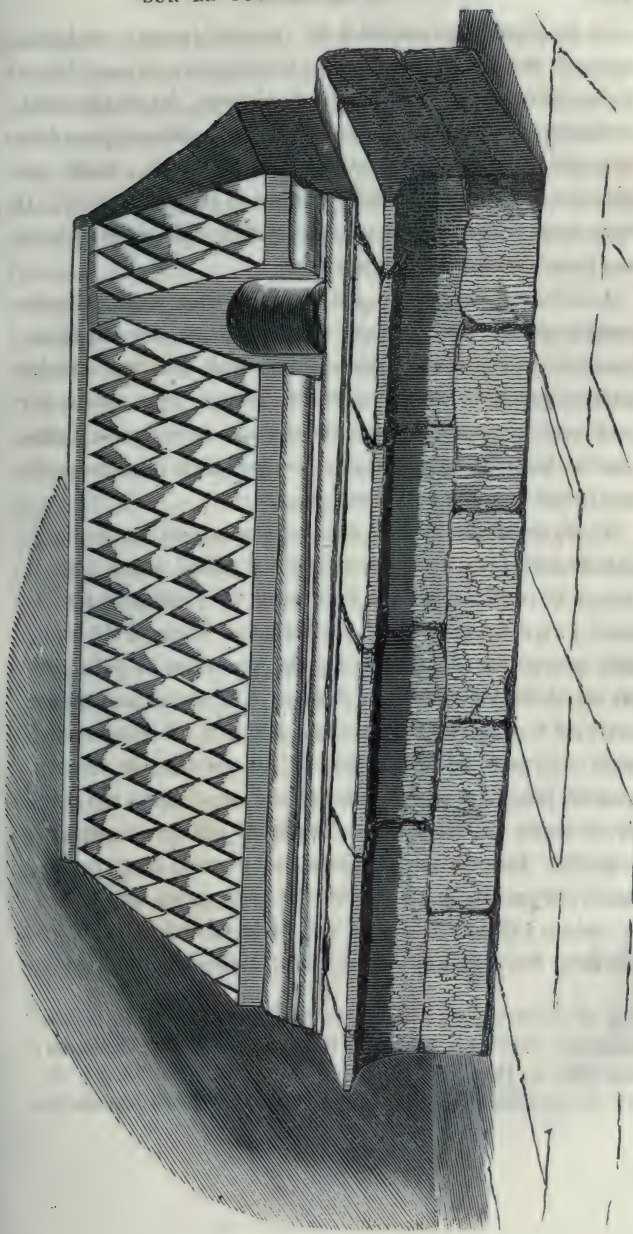

VUE DU TOMBEAU DE SAINT LOYER.

nom du personnage auquel il fut consacré ; mais la tradition, appuyée sur les renseignements historiques, ne peut laisser aucun doute sur son attribution. Seulement, les détails architectoniques que nous venons de donner, suffisent pour faire voir que le tombeau appartient au XIIIe. siècle, tandis que saint Loyer, évêque de Séez, mourut le 15 juin 756 (1). Il reste donc évident que cette construction doit en remplacer une autre, beaucoup plus ancienne.

A la courte description qui précède, nous eussions voulu pouvoir ajouter, avec quelque développement, des détails nécessairement intéressants sur la vie du saint évêque; mais les auteurs que nous avons consultés, restent tous muets sur cette noble existence, et nous avons dû nous contenter d'analyser la légende rapportée dans le bréviaire du diocèse de Séez; c'est là que nous avons puisé.

Né d'une famille illustre, dans la Germanie ou sur les bords de la Moselle (les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point), et sous le règne, à ce que l'on croit, de Childebert III, le jeune Loyer fut confié par ses parents à Pépin-d'Héristal, alors gouverneur du palais. Attaché par celui-ci à l'armée qui marchait alors contre les Suèves, il se choisit une épouse parmi les femmes de cette nation ; il tourna ses armes contre Pépin, et, pour ce fait déloyal, il fut contraint de vivre en proscrit, jusqu'à ce que Charles-Martel, succédant à son père, lui eût rendu les biens et les honneurs qui appartenaient à sa famille. Peu de temps après, sa femme étant morte, poussé par une inspiration divine, il partagea ses biens entre ses enfants, et se retira dans une école de théologie, située près de la *Sare* (2), où il prit l'habit ecclésiastique. Bientôt,

(1) *Gallia christiana.* — *Almanach ecclésiastique du diocèse de Séez.* —*Annuaire historique*, publié par la Société de l'Histoire de France, année 1846, p. 106.

(2) *In theologiensi cœnobio quod ad Saravum fluvium situm est.* La

portant ses regards plus haut, il revêtit un habit grossier et, décidé à suivre dans toute sa rigueur la vie d'anachorète, il parcourut les pays les plus sauvages (1), cherchant une retraite écartée et conforme à ses desseins. Ce fut dans la province de Rouen, près Argentan, qu'il s'arrêta et qu'il construisit une cellule sur une colline plantée d'arbres touffus, et là, ignoré des siens, s'oubliant lui-même, ne pensant qu'à l'éternité, il passait sa vie la nuit et le jour dans les prières et les jeûnes, lorsque, le bruit de ses vertus se répandant au loin, il fut choisi, malgré sa résistance, pour occuper le siége épiscopal de Séez et consacré vers l'année 720.

A travers les temps les plus difficiles, au milieu de discordes et de guerres perpétuelles, il sut gouverner son diocèse avec zèle et le défendre avec courage, et après trente-deux années d'épiscopat, se voyant fatigué par le travail et par l'âge, il renonça aux dignités épiscopales pour retourner à son ancienne retraite, dont il n'avait jamais oublié les charmes. Quatre ans après, uniquement occupé de Dieu, il rendit son âme le dix-septième jour des calendes de juillet (15 juin) 756.

Son corps fut inhumé dans l'oratoire qu'il s'était bâti lui-même près de sa cellule, et qui, dans la suite, fut érigé en église paroissiale, sous le patronage de son nom. Un siècle plus tard, comme les peuples du Nord occupaient la province, son corps fut enlevé par ses parents et déposé dans le monastère où il avait pris l'habit religieux, et un anneau de pierre (2) fut placé en mémoire de ce fait sur son tombeau, et se voyait encore en 1737 dans l'église paroissiale où il était en grande vénération pour les populations (3).

Ce récit renferme de précieux renseignements et confirme

(1) Asperiores eremos.

(2) Annulus lapideus.

(3) Extrait du *Breviarium sagiense*, M. DCC. XXXVII.

en tout point ce que nous avons avancé. Des fouilles récentes ont fait découvrir, au-dessous du pavage et un peu en avant du tombeau apparent, un cercueil en ciment grossier et fort épais, parfaitement conservé, mais ouvert; les cendres du défunt avaient été enlevées. Cet anneau de pierre, dont il est ici question, n'existe plus, et le monument du XIIIe. siècle que nous avons décrit, probablement déplacé lui-même, ne recouvre plus qu'imparfaitement l'endroit où fut déposé le corps du saint évêque. On doit regretter qu'une peinture récente, sous le prétexte toujours dangereux d'embellissement, ait donné à la pierre qui le compose l'apparence d'un marbre aux couleurs les plus heurtées et repoussées par la nature.

Tels sont les documents que nous avons pu recueillir sur saint Loyer, évêque de Séez; et cependant, si nous voulions descendre jusqu'à la légende populaire, nous aurions bien des choses à dire encore. Ainsi, pour les habitants des campagnes, Loyer n'était point un prince d'illustre origine, mais un simple berger, venu des pays lointains pour garder les troupeaux dans les plaines d'Argentan. On montre encore le buisson où il venait s'asseoir et chercher un abri contre les orages. C'était en vain que la voix de sa mère retentissait secrètement à ses oreilles et le rappelait à elle; son amour pour la vie retirée fermait son cœur à toutes ces tendres sollicitations du monde, et lorsqu'après de longues et pénibles recherches, ses amis eurent enfin découvert la retraite où il se tenait caché, on ne put parvenir à l'arracher à sa chère solitude; les chevaux attelés à la voiture destinée à le transporter, arrêtés par une force invincible, restaient immobiles et refusaient d'obéir à la voix du conducteur; pour l'emmener, il fallut le placer dans une charrette attelée de génisses, appareil seul convenable pour un modeste gardien de troupeaux. Mais tandis que l'équipage s'achemine, saint Loyer, entraîné contre son gré, saisit avec effort une branche d'arbre et, tant est grande sa

résistance, que son bras se sépare du corps, et la mort vient assurer au saint un long séjour dans cette terre qu'il avait tant affectionnée.

Dans ce rustique discours, ne peut-on pas encore, à travers les nuages de la fiction, retrouver les traces de la vérité historique, bien que dénaturée pendant la succession des siècles par la naïveté des narrateurs?

Ce berger n'est-ce pas l'évêque, pasteur des âmes confiées à sa garde ? Sa mère qui l'appelle, c'est l'Église, et ces chevaux qui refusent d'obéir représentent la persévérance du saint à résister aux instances des fidèles de son diocèse.

Le pays n'est plus aujourd'hui un désert sauvage, ses champs se couvrent tous les ans de nouvelles moissons; une vaste église a remplacé la modeste chapelle; tout a changé avec les siècles; mais les populations, fidèles à leur croyance, ont toujours conservé une grande vénération pour saint Loyer, et, tous les ans, de nombreux pélerins viennent prier sur son tombeau. La mère apporte son enfant qu'une chaîne invisible arrête dans sa marche ou dans sa croissance, le cultivateur demande la guérison de ses troupeaux malades, et tous retournent chez eux, l'espérance dans l'âme, parce qu'ils savent que jamais l'intercession d'un saint n'est demandée en vain ; que toujours la prière porte ses fruits.

SÉANCE

TENUE A CHARTRES,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Le 16 Mai 1856.

La séance est ouverte à midi, dans la salle des réunions du Conseil municipal, qui a été mise à la disposition de l'Assemblée par M. le Maire de Chartres.

Siégent au bureau : MM. *Sédillot*, maire de Chartres; *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie; *Paul Durand*; *Ch. d'Alvimare*, inspecteur des monuments d'Eure-et-Loir; *Denain*, inspecteur de l'Académie; *Lejeune*, membre de la Société des Antiquaires de France; l'abbé *Dallier*, curé de St.-Pierre; *Person*, directeur de l'École normale, et *Merlet*, archiviste du département, faisant les fonctions de secrétaire.

On remarque, parmi les personnes présentes à la réunion : MM. *La Mésange*, membre de la Société française; *de Boisvillette*, ingénieur en chef du département; *Bourdon*, secrétaire-général de la Préfecture; *Leduc* et *Chapériau*, conseillers de préfecture; *Collier-Bordier*, conseiller-général; *Ad. Chasles*, ancien député d'Eure-et-Loir; *Moutonnet* et *Piébourg*, architectes du département et de la ville; l'abbé *Olivier*, secrétaire de l'évêché; l'abbé *Vilbert*, aumônier de

la chapelle de Dreux, et plus de cent personnes de Chartres ou des environs, etc.

M. de Caumont prend la parole, et, après avoir expliqué le but de la Société française, il demande des renseignements sur les monuments gallo-romains de la ville de Chartres. Il fait sentir combien il serait intéressant de reconstituer le périmètre de la ville au IVe. siècle, de déterminer la direction des voies romaines, de retrouver des vestiges du théâtre et des bains publics. Il insiste sur l'opportunité de faire un plan de Chartres romain ; il rappelle ce qui a déjà été tenté avec tant de bonheur dans d'autres villes, à Reims et à Lyon, par exemple, et annonce que la Société française, jalouse d'encourager les efforts qui pourraient être faits à Chartres, mettra une somme de 100 *francs* à la disposition d'une commission qui serait chargée des études préparatoires nécessaires pour arriver à la détermination de l'ancienne cité romaine. Il demande à M. le Maire de vouloir bien aider les démarches de cette commission.

Il recommande surtout les estampages pour les inscriptions et les monuments dont on ne pourrait faire l'acquisition. Passant ensuite à l'étude du moyen-âge, M. de Caumont signale à l'attention des archéologues les caves du XIIIe. siècle qui existent probablement à Chartres, et, en général, tous les monuments civils, assez peu étudiés jusqu'à ce jour. A ceux qui font la statistique de la cathédrale et des églises, il signale les monuments funéraires, les statues, les fonts baptismaux comme pouvant fournir d'excellents renseignements trop souvent négligés. Enfin, il termine en priant ceux des membres présents qui connaîtraient quelques monuments anciens et remarquables, de vouloir bien les faire connaître à l'Assemblée.

M. Lejeune dit qu'en construisant l'abattoir, en 1842, on a découvert deux lignes de fondations romaines, se dirigeant

vers la ville, du côté de l'église de St.-Pierre, à travers les jardins de St.-Brice. Il parle aussi d'un aquéduc dont on aurait retrouvé les restes, vers Morencez.

M. de Boisvillette entretient l'Assemblée d'un autre aquéduc romain, partant de Fontaines, qu'on voit encore parfaitement dans le fossé à droite de la route vers Brou, à 400^{m}. de la ferme des Granges. Il fait remarquer que cet aquéduc suivait toutes les sinuosités du terrain, de manière à arriver à Chartres par une pente douce, de sorte qu'avec le niveau seulement il serait facile d'en rétablir le tracé. Malheureusement on en a démoli plusieurs parties, parce qu'il était à fleur de champ. Son affleurement inférieur était supérieur à la place des Epars. Cet aquéduc était de petite dimension : 60 à 70^{c}. de largeur sur 80 à 90^{c}. de hauteur. On ne sait pas précisément par où il entrait à Chartres, mais il est vraisemblable que c'était par la route de Brou (Grand-Faubourg).

M. Roux signale un autre aquéduc, le même que celui dont avait parlé M. Lejeune. Cet aquéduc, suivant la ligne de Thivars, Dammarie, Corancez, Morancez, a été retrouvé en entier et relevé par M. de Frémainville. Il devait évidemment servir pour la basse ville, tandis que l'autre était destiné aux besoins de la ville haute.

M. de Caumont fait remarquer que l'existence de ces aquéducs pourrait servir à indiquer l'étendue ancienne de la ville et la position de quelques monuments.

M. Petit d'Ormoy observe, à ce sujet, que la ville était certainement beaucoup plus étendue autrefois ; car, dans son jardin, aux Bas-Bourgs, et dans celui de M. Leviez-Huet, propriétaire voisin, on a rencontré beaucoup de briques romaines.

M. Roux rappelle aussi qu'un historien Chartrain, Pintard, rapporte qu'en 1657, en fouillant à la porte St.-Michel, on

découvrit une mosaïque très-bien conservée : ne serait-ce point l'emplacement des bains ?

M. de Caumont demande encore quelques renseignements sur des voies romaines aboutissant dans la ville.

M. de Boisvillette répond qu'une seule voie romaine est aujourd'hui reconnaissable à sa stratification, c'est celle de Chartres à Orléans, dont il serait assez facile de déterminer le parcours. Au reste, ce qui rend presque impossible aujourd'hui de reconstituer Chartres ancien, c'est l'immense remaniement qu'a subi le territoire chartrain : à 10m. de profondeur, on retrouve des tuiles et des cendres, tandis qu'en d'autres endroits, à 1/2m., le sol est vierge. Au XVIIe. siècle, quand on construisit le couvent des Carmélites, à 9m. de profondeur, on découvrit des fûts de colonne très-bien conservés.

Arrivant aux monuments romains situés hors la ville, M. de Boisvillette cite en premier lieu la fameuse mosaïque de Miennes, connue déjà par les plans qui en ont été publiés. Cette mosaïque, trouvée en creusant des fondements, éveilla l'attention ; et, en continuant les fouilles, on découvrit toutes les traces d'une immense *villa* qui forme un parallélogramme d'environ 100m. de front sur 300m. de longueur. Il est probable que la voie romaine de Chartres à Tours, dont on a retrouvé la trace aux Grands-Capucins, près de Chartres, et à la Perrine, près de St.-Christophe, passait le long de cette villa. On a également découvert, à deux ou trois lieues de Miennes, une autre villa très-belle, quoique moins considérable, à Thuy ; on a trouvé des mosaïques dans des vignes près de Ghâteaudun ; et enfin, à Villemurt, près de St.-Cloud, on a constaté l'existence de deux villas moins importantes.

Un membre de l'Assemblée rappelle à M. de Boisvillette la découverte d'un cimetière romain à Marboué.

M. de Boisvillette répond que ce cimetière lui a semblé d'une époque postérieure ; les tombes étaient en pierre tendre

du pays ou tuffaut : on n'a pas recueilli d'inscription ; mais M. de Boisvillette signale l'existence d'un assez joli temple près de ce cimetière, et il offre d'en mettre le plan à la disposition de M. le Directeur de la Société française.

Abordant l'époque mérovingienne, M. de Caumont rapporte à l'Assemblée qu'en visitant la ville, il a remarqué, avec M. Paul Durand, l'existence de constructions mérovingiennes dans la crypte de la cathédrale ; mais il a admiré surtout deux chapiteaux à St.-Brice, dont l'un est exactement semblable à un chapiteau de l'abbaye de Jouarre qui appartient au VIe. siècle, et qu'il a figuré dans le *Bulletin monumental* et dans l'*Abécédaire d'archéologie*. Il a aussi reconnu qu'on avait fait usage pour bénitier d'un ancien chapiteau corinthien.

M. de Caumont fait remarquer que les instituteurs communaux seraient du plus grand secours pour la conservation des monuments, s'ils recevaient dans les écoles normales les premières notions de la science archéologique, et il émet le vœu que M. le Directeur de l'école normale de Chartres, dont il a déjà eu sujet d'admirer l'excellent enseignement, veuille bien faire un cours d'archéologie pour ses élèves.

M. Person répond qu'il accueille avec empressement cette idée et qu'il s'efforcera de remplir le vœu de M. de Caumont.

Personne n'ayant à signaler de monuments de l'époque mérovingienne, on passe à l'étude des autres siècles du moyen-âge.

M. de Caumont fait ressortir tout l'intérêt qu'offrirait l'exécution d'un plan de Chartres au XIIIe. siècle, sous le rapport des monuments civils et religieux. Ici la tâche est plus facile : beaucoup de ces monuments existent encore aujourd'hui.

M. Paul Durand, invité à les faire connaître et à indiquer les principaux caractères diagnostiques des monuments de cette époque, répond que, pour satisfaire à cette demande, il faudrait être sur les lieux mêmes ; cependant il cite pour exemple la salle des Fiévreux, à l'Hôtel-Dieu. Il fait remar-

quer qu'elle était orientée comme une église, sans que cependant c'en fût une : c'était une salle pour les malades, mais, au bout de la salle, il y avait un autel où l'on disait la messe. La petite abside qui était à l'Est a été démolie ; d'ailleurs elle avait été remaniée au XVe. siècle.

Pour l'époque de la renaissance, on entend la lecture d'un mémoire de M. Merlet sur la clôture du chœur de la cathédrale.

MÉMOIRE DE M. MERLET.

Une des parties les plus admirées de la cathédrale de Chartres est sans contredit la clôture du chœur, conservée jusqu'à nos jours telle, à peu près, que la fit l'ardente piété de nos pères. Il n'est personne qui n'ait contemplé avec étonnement ces groupes historiés si parfaitement rendus, et aussi cette ornementation si fine et si gracieuse qui les encadre dans sa dentelle de colonnes et d'aiguilles, de rinceaux et d'arabesques.

Les pieux artistes du moyen-age, qui travaillaient avant tout pour la gloire de Dieu, ne songeaient guère à livrer leur nom à la postérité : leur but, en consacrant leurs jours et leur génie tout entier à l'exaltation du Seigneur, était de mériter de revivre dans une vie meilleure, mais nullement dans la mémoire des siècles à venir. Aussi, de leur fait, nulle part nous ne trouvons leur nom : semblables à ces savants moines, aussi méritants qu'eux sous un autre rapport, ils semblent avoir pris à tâche de se laisser ignorer, pour que la pensée puisse tout entière se rapporter au Créateur, sans être distraite par le souvenir de l'artisan.

Les siècles qui ont suivi ont peu à peu ébranlé cette foi si pure ; aujourd'hui, en admirant ces belles statuettes, ces élégants clochetons, on songe bien un peu à celui qui inspira

ces œuvres charmantes, mais on pense surtout au génie même qui les exécuta. Ces temps de foi sublime qui, au nom seul du Christ, lançaient en avant des populations entières, sont bien éloignés de nous : progrès si l'on veut, mais aussi décadence; car nous osons moins, et, avec nos idées par-dessus tout matérielles, malgré des moyens plus puissants, souvent nous ne tentons même pas ce que faisaient nos ancêtres.

Enfin, nous sommes ce que nous sommes, et il faut prendre chaque âge avec ses qualités et ses défauts. Or, un des besoins de notre époque est une investigation curieuse de ce que les siècles précédents paraissent avoir voulu nous laisser ignorer. Nous cherchons sans pudeur à soulever tous les voiles de l'anonyme; heureuse avidité du reste, qui a déjà révélé tant de nobles génies que leur modestie semblait avoir à jamais condamnés à l'oubli. La cathédrale de Chartres, ce chef-d'œuvre du moyen-âge, devait exciter plus de curiosité qu'aucune autre; et cependant, de tous les architectes qui ont travaillé à la construire, de tous les sculpteurs qui ont découpé ses innombrables dentelles, un seul à peine est connu, et encore trouvons-nous bien insuffisant le tribut payé à sa mémoire. Avant la révolution de 89, dans la chapelle de la Vierge de l'abbaye St.-Germain-des-Prés, on lisait sur une pierre carrée ; *XXVII décembre* 1707; c'était la tombe de Mabillon; c'était la tombe que le légat de la cour de Rome, à son arrivée en France, venait visiter de la part du Souverain-Pontife, et c'était sur cette pierre sans nom, mais célèbre dans toute la chrétienté, qu'il s'inclinait avec respect et qu'il déposait l'hommage et les prières du chef de l'Église. Aussi modeste et non moins digne d'admiration que Mabillon, Jean de Beauce ne mériterait-il pas qu'une inscription, placée sur la maison où il vécut, frappât les yeux du passant et le forçât à songer au restaurateur de la vieille basilique qu'il admire

tous les jours? — Je ne songe nullement à m'attribuer le mérite de cette pensée : elle a déjà été émise par un de vos concitoyens qui vous a appris le lieu de la demeure du célèbre architecte (rue Murat, n°. 8); mais je crains que cette idée généreuse n'ait été perdue de vue, et je suis heureux de pouvoir la reproduire aujourd'hui devant les magistrats qui veillent avec tant de zèle à l'administration de notre cité, et sous le patronage de l'illustre Président de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Ne croyez pas d'ailleurs que j'oublie le sujet que je vous ai promis de traiter; nous ne sommes pas si loin du tour du chœur que vous pourriez le penser. Jean de Beauce nous y amène naturellement; car c'est lui, suivant toute apparence, qui conçut, sinon la pensée, au moins le plan de cette ornementation. Ce n'est pas que je veuille lui attribuer, comme tous les auteurs l'ont fait jusqu'à ce jour, la partie des groupes historiés qui sont vers la sacristie; non, je crois lui être plus agréable en lui retirant ces richesses artistiques dont il n'a pas besoin et dont certes le modeste maçon ne songeait pas à se parer. Car notre Jean Le Texier n'était pas un sculpteur ni un imagier; c'était tout simplement un *maçon*, comme l'on disait alors, mais un maçon sublime que nos plus fameux architectes modernes se font une gloire d'imiter. Ce n'est donc pas lui qui a sculpté ces groupes les plus remarquables du tour du chœur; mais c'est lui qui a présidé à leur exécution; c'est lui peut-être qui en a fourni le dessin, et c'est déjà là, ce me semble, une assez belle part pour qu'on n'ait pas besoin d'augmenter encore le mérite de l'architecte au détriment de ceux qui l'ont secondé.

Parmi ceux-ci, dont quelques-uns nous sont encore ignorés, nous citerons en première ligne Jean Solas, ou Soulas (comme l'appellent nos *Actes*), imagier de Paris, qui, dès l'an-

née 1502, avait travaillé dans l'église St.-Germain-l'Auxerrois. Il semble que ce soit lui le premier qui ait mis la main à cette œuvre importante, et les quatre histoires qu'il a figurées sont certainement les plus remarquables de ce magnifique ensemble. Ce sont les quatre premiers sujets qui se voient en entrant par la porte du Midi, à l'endroit où était autrefois la chapelle St.-Lubin. Il est curieux de lire le marché passé entre les maîtres de l'œuvre et le sculpteur : tous les détails de ces groupes sont si bien exprimés que c'est la meilleure description qu'on en puisse donner. « En la première histoire, est-« il dit, sera figuré Joachim, en l'aage de 40 ans ou environ, « gardant les bestes, assavoir 2 chèvres, 3 moutons et 2 ai-« gneaulx, 2 bergers et ung chien, et l'ange descendant du « ciel et parlant à luy. En la seconde, on figurera Anne, en « l'aage aussi de 40 ans ou environ, triste et dolente, gardant « sa maison avec sa chamberière, et l'ange descendant du ciel « parlant à elle; et devant elle ung oratoire; et près d'elle ung « orillier et ung chien barbet sortant de dessoubz l'oratoire. « En la tierce, sera figurée la ville de Jhérusalem, et en une « des portes, qui sera dite la porte Dorée, arriveront Anne « et Joachyn, l'un d'un costé et l'autre de l'autre; et derrière « Joachyn ung levrier, et du costé de Ste Anne sa chambe-« rière. Et en la quatriesme histoire, sera figurée Ste Anne, « couchée au lict, et une femme qui tiendra la vierge Marie, « et deux autres femmes, l'une tenant ung pot en façon « d'argent descouvert, et l'autre faisant de la bouillie; et au « dessoubz du lict une cuvete, et au costé du lict, joignant « le bort, sur une scabelle, aiant ung linge dessus, ung « bassin et une coupe en façon d'argent; le lict à pilliers et « du linge à l'entour des pilliers en façon de rideaulx de lict; « et au dessus ung ciel où il y a des campanes pendantes au « long du lict » (Marché du 2 janvier 1519).

Solas, comme l'on voit, n'a pas eu le mérite de l'invention :

outre ces détails si précis, on lui donna donc deux modèles « pourtraicts de blanc et de noir sur deux pièces de toille » ; et ce sont ces modèles que nous voudrions pouvoir attribuer à Jean de Beauce, qui, avant d'édifier le clocher, en avait pareillement « pourtraict un patron bel et magnifique sur parchemin. » Mais si le sculpteur n'eut pas le génie de l'invention, il faut convenir qu'il eut celui de l'exécution. Il était impossible de rencontrer un meilleur et plus consciencieux interprète des idées livrées par le chapitre.

Ces premiers groupes devaient être terminés et le furent certainement un an après la conclusion du marché avec Solas. Il est probable que le chapitre, satisfait de leur exécution, confia au même artiste la sculpture des huit histoires placées du côté de la sacristie; nous n'avons pas retrouvé le marché; mais c'est le même style, la même expression naïve ; et ces groupes se distinguent de tous les autres par un cachet éminemment religieux qui manque souvent à ceux des siècles postérieurs. Jean Solas n'était pas de Chartres; mais, comme Jean de Beauce, ses travaux dans la cathédrale en ont fait notre concitoyen ; d'ailleurs il dut se faire aider par quelques-uns de ses confrères chartrains : Berthaut prieur, par exemple, qui était sergent du tour du chœur en 1520, et Mathurin Delorme qui fit, en 1521, pour le curé de St.-Sauveur-en-Thimerais, une image de la Trinité en pierre des Vaux de Cernay, pareille à celle de l'église des Jacobins de Chartres.

Quelques années plus tard, en 1542, nous voyons François Marchand, « maistre imagier d'Orléans, tailleur en « marbre et pierre, demeurant de présent à Chartres, » entreprendre à son tour deux groupes du tour du chœur. « La première histoire sera de la Purification Nostre Dame ; « la seconde des Innocens; chacune des deux histoires por- « tant cinq personnaiges, de la grandeur et haulteur de celles « que a faict par cy devant au dict tour du cueur deffunct

Me. Jehan Soulas » (ce qui prouve suffisamment que ce sculpteur seul avait jusque-là travaillé aux groupes historiés) ; « ladicte seconde histoire semée de petitz Innocens « entiers et par membres, oultre les diz cinq personnaiges. » De plus, Fr. Marchand fut chargé de représenter sur le revêtement du pilier « l'hystoire de la fuyte d'Egypte, qui sera « de basse taille et à demye bosse comme celui de la Nati- « vité de Nostre-Seigneur. »

Ce Fr. Marchand mérite d'être dans notre ville doublement célèbre. Dans le même temps, en effet, qu'il travaillait ainsi autour du chœur de la cathédrale, il était aussi employé à la décoration de l'église de l'abbaye de St.-Père. Par les soins de Pierre de Brizay, abbé de ce célèbre monastère, il fut chargé de revêtir de bas-reliefs et statues le maître-autel et le jubé que construisait à cette époque Jean Bénardeau, maître maçon d'Orléans ; et l'on peut encore juger du style de notre sculpteur ; car les restes du jubé de St.-Père sont déposés dans une chapelle de l'église de St.-Denis en France, où ils font l'admiration des visiteurs.

Il serait trop long de passer en revue tous les marchés pour la clôture du chœur, et d'ailleurs plusieurs nous manquent encore. Nous ne citerons donc plus que ceux faits avec Thomas Boudin, *maistre* sculpteur de Paris, les 2 juin 1610 et 21 août 1611. Boudin n'est déjà plus un imagier, c'est un sculpteur ; il n'a plus la modestie, et non plus le même talent que ses devanciers : ce n'est plus seulement la foi qui le possède ; il pense à la gloire humaine, et ses groupes se ressentent de ses préoccupations terrestres. Sept sujets sont dus au ciseau de cet artiste : « C'est assavoir en l'une des « arcades qui est juxte la porte du chœur, fera un tombeau « sur lequel il posera la figure de N. S. J. C. resuscité « triomphant ; à costé duquel tombeau seront deux soldatz « et ung aultre au meillieu du tombeau. En la 2de arcade

« fera et posera ung ange assis sur le tombeau, et 3 figures « représentant les Maries. En la 3me, fera et posera la figure « de J. C. et les 2 disciples allant en Emaüs. En la 4me, « fera et posera 6 figures, l'une de J. C., 4 d'apostre et « la 6me de St Thomas à genoux, mectant la main au costé « de J. C. » (Marché du 2 juin 1610). « En la première « des arcades, qui est juxte le baptesme de N. S., repré- « sentera l'histoire de la Tentation de N. S. au désert; où « seront la figure de N. S. et celle du tentateur, tenant 2 « pierres en la main, avec ung petit temple fait en dôme, « au dessous duquel y aura encores une petite figure de « Nostre Seigneur, plus une montagne sur laquelle y aura « encores une petite figure de N. S. assis, avec la figure « d'un dragon suspendu à la voulte de ladicte arcade. En « l'arcade suyvante, représentera l'histoire de la Cananée, « en laquelle y aura la figure de N. S. d'ung costé, et de « l'aultre costé la Cananée à genoux, et ung petit chien entre « deux. En la 3me arcade, représentera l'histoire de la Trans- « figuration de N. S. en la montaigne de Thabor, où seront « les ymaiges de N. S., celles de Elye et Moyse portant en « ses mains les tables du Décalogue, avec les figures des « apostres St Pierre, St Jehan et St Jacques » (Marché du 21 août 1611).

D'autres groupes furent faits en 1681 par Ledien et Legros, sculpteurs de Chartres, et enfin le tour du chœur ne fut entièrement terminé qu'en 1729. La révolution de 1790 n'a heureusement fait que peu de mal à ce travail de plus de deux siècles; mais la vétusté menace de détruire les colonnettes et les clochetons qui encadrent les groupes historiés. Déjà, en 1610, le sculpteur Th. Boudin fut chargé de réparer quelques parties qui commençaient à se dégrader; mais aujourd'hui il est à craindre, si l'on n'y apporte un prompt remède, que ces délicieuses découpures de pierre

ne disparaissent peu à peu. Les hommes chargés du nettoyage de l'église disent que les colonnettes tiennent à peine et que souvent, en époussetant les arcades, des pierres se détachent et se brisent. Nul doute qu'en signalant ce danger à Messieurs les architectes de la cathédrale, ils ne s'empressent de prendre toutes les mesures nécessaires pour la conservation de l'œuvre du XVIe. siècle.

Avec les descriptions si minutieuses des anciens contrats, ne serait-il pas aussi possible de rétablir dans leur plan primitif plusieurs des groupes aujourd'hui défigurés par des mutilations impies ou par des restaurations maladroites ? La *Tentation*, par exemple, œuvre de Th. Boudin, que nous avons décrite tout à l'heure, est presque méconnaissable par les injures qu'elle a subies ; dans *la Purification*, représentée par Fr. Marchand, la statue de la Vierge a été brisée et on lui a substitué un individu à la mine sévère ; dans l'*Apparition de Jésus à Marie après sa résurrection*, on a ajouté un ange qui n'entrait certainement pas dans le plan des maîtres de l'œuvre, etc. Il semble qu'il serait facile de restaurer complètement le tour du chœur, et assurément ce ne serait pas là une des parties les moins importantes des travaux intelligents entrepris, depuis quelques années, sous la direction de MM. Lassus et Moutonnet.

M. de Caumont fait alors remarquer à l'Assemblée qu'on a rapidement effleuré toutes les époques de la cité chartraine : on a posé les bases sur lesquelles chacun doit travailler ; c'était là le but qu'il s'était proposé, et il remercie M. Paul Durand, l'habile et savant membre de la Société, d'avoir bien voulu convoquer cette réunion. Cependant, avant de lever la séance, il demande à M. le Maire qu'on établisse un musée au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville, ou un hangar dans le jardin, pour y déposer les antiquités romaines ou du moyen-

âge qui existent ou qui seront découvertes par la suite. Il insiste fortement sur l'utilité d'un pareil établissement, d'ailleurs peu dispendieux.

M. le Maire, sans pouvoir prendre d'engagement absolu à cet égard, répond que, dans les nouveaux projets pour l'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville, il songera au vœu formulé par M. de Caumont.

On procède à la formation de la Commission chargée d'explorer les environs et de préparer un plan de Chartres romaine. Cette Commission est composée de : MM. de Boisvillette, Paul Durand, Merlet, Lejeune, Ad. Chasles, d'Alvimare, de St.-Lomer, Denain, La Mésange, Roux, Lefebvre, Person, Callouet, Doublet, Piébourg, Moutonet, Lecoq; les abbés Vilbert, Germont et Lesimple. Elle se réunira prochainement pour déterminer la marche de ses travaux.

M. le Maire remercie MM. de Caumont et Durand d'avoir bien voulu provoquer une réunion qui promet d'avoir d'heureux résultats pour l'avenir archéologique de la ville de Chartres.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,

Lucien MERLET,

Archiviste du département.

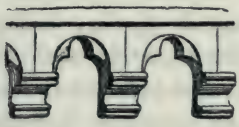

SÉANCE GÉNÉRALE

TENUE AU MANS

(SARTHE)

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

pour la conservation des monuments,

Le 8 juin 1856.

Présidence de M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France.

Sur l'avis donné par M. de Caumont, dans sa lettre du 1er. mai, la subdivision du Mans, dûment convoquée par M. David, architecte et inspecteur du département de la Sarthe, s'est réunie le 8 juin, à midi, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville du Mans.

Étaient présents : MM. *de Caumont*, directeur-général; *Gaugain*, trésorier; l'abbé *Lepetit*, secrétaire-général; *De Glanville*, inspecteur du département de la Seine-Inférieure; *L. David*, architecte au Mans, inspecteur du département de la Sarthe; comte *de Mailly*, ancien pair de France; d'*Espaulart*, premier adjoint du Mans; l'abbé *Lottin*, chanoine; l'abbé *Livet*, curé de l'hôpital; *Landel*, propriétaire; *Hucher*, membre du Conseil de la Société; *Gaumé*, professeur de dessin et photographe; *Lenormant de Lourmel*, directeur des contributions directes; *Vallée fils*, juge-suppléant au Mans; *Des Neufbourgs*, susbstitut du procureur

impérial ; *Jousset-Desberries*, juge ; *Blottière*, sculpteur ; *Reboursier*, sculpteur.

M. de Caumont invite M. le comte de Mailly à occuper le fauteuil de la présidence ; il l'installe au fauteuil et expose l'objet de la réunion. M. de Caumont annonce ensuite que l'honorable M. Drouet, inspecteur divisionnaire du Mans, parvenu à un âge très-avancé et accablé par la maladie et les infirmités, a donné sa démission ; qu'il y a lieu, par conséquent, de procéder à son remplacement, qui est vivement demandé par M. David, inspecteur du département, obligé de suppléer l'inspecteur-divisionnaire et à qui ses occupations nombreuses ne permettent pas de consacrer à l'administration de la Compagnie autant de temps qu'il le voudrait.

Mais avant tout, M. de Caumont propose d'adresser de vifs remercîments à l'honorable M. Drouet, pour ses bons et longs services, et de lui conférer le titre d'inspecteur divisionnaire honoraire. Cette proposition est accueillie à l'unanimité.

Il est ensuite décidé qu'à la fin de la séance il sera ouvert un scrutin pour la désignation d'un ou plusieurs candidats au titre d'inspecteur *de la division du Maine et de l'Anjou,* qui sera conféré par le Conseil général de la Société dans le Congrès archéologique qui doit se tenir à Nantes, le 10 du présent mois de juin.

M. le Directeur invite ensuite chacun des membres présents à indiquer les secours qu'il croirait utile d'accorder par la Société, pour concourir à la conservation de quelques monuments historiques, en faisant observer que les ressources dont il est permis de disposer étant minimes, la plus grande réserve doit être apportée dans ces demandes, qui, d'ailleurs, ne doivent avoir pour objet que des œuvres d'art réellement intéressantes, en danger de périr et dépourvues de moyens de conservation suffisants.

Il invite ensuite les membres de la division du Mans à faire

tous leurs efforts pour se réunir plus souvent qu'ils ne l'ont fait. Il serait à désirer, dit l'honorable Directeur-général, qu'il y eût au Mans une réunion tous les six mois, et que chacun s'efforçât d'y apporter un contingent d'observations, de remarques, de découvertes, qui, en provoquant d'utiles discussions, contribueraient à développer le goût des études archéologiques, à stimuler le zèle des personnes en position de s'y livrer et amèneraient, en définitive, d'utiles résultats pour la conservation des monuments, des souvenirs et des traditions historiques de la contrée.

M. de Caumont signale surtout comme un sujet neuf d'études utiles et intéressantes, l'exploration des caves de la Vieille-Ville, où bien certainement on rencontrera de curieuses constructions des siècles passés; il dit que de semblables recherches, faites dans les villes anciennes ont amené les résultats les plus inattendus; il invite la division à former une commission pour faire cette exploration.

M. d'Espaulart signale une maison de la rue des Chanoines, appartenant à la famille Vallée, où doivent se rencontrer de telles caves; M. David en indique une autre de la même rue, occupée par M. l'abbé Heurtebize, grand-vicaire.

L'Assemblée exprime le désir que MM. Landel, Hucher, l'abbé Livet, d'Espaulart et David, se réunissent en commission pour faire ces utiles et intéressantes recherches.

M. de Caumont appelle aussi l'attention de la Société, sur la composition d'un plan topographique de la ville du Mans, pendant la période gallo-romane; il est répondu que ce travail existe et qu'il a été gravé dans l'ouvrage intitulé : *Etudes sur les monuments et l'histoire du département de la Sarthe*, par M. Hucher; il suffira d'ajouter au cuivre les nouveaux éléments de topographie que le temps fera découvrir.

M. David met sous les yeux de l'Assemblée les dessins d'une médaille trouvée dans un ruisseau de la commune de Mul-

sanne (canton d'Écommoy), et donne lecture de la notice suivante relative à cette découverte :

NOTE DE M. DAVID.

« Il y a quelques années, M. Hucher, notre savant collègue, recueillit un bel anneau à chaton en or massif, de la plus belle conservation, qui avait été trouvé dans un ruisseau de la commune de Mulsanne; ce remarquable objet a excité à un haut degré l'intérêt des antiquaires qui, d'accord pour y reconnaître les caractères du Bas-Empire, n'avaient pu s'accorder de même sur l'époque précise à laquelle on devait l'attribuer : les uns y voyaient un monument du Ve siècle, les autres le reportaient jusqu'au VIe siècle, tandis que d'autres voulaient le faire remonter jusqu'au IVe. — Une découverte récente, faite dans la même localité, semble devoir fixer les doutes à cet égard. Une médaille en or, du module de 0^m^. 021^m^., pesant 4 grammes, et parfaitement conservée, a été recueillie dans le lit même du ruisseau où l'anneau avait été rencontré, par un cultivateur : elle a été cédée à M. Paul David, qui la conserve précieusement. L'un des côtés de cette médaille représente le profil d'une tête d'empereur, ceinte d'un bandeau, orné de pierreries, autour de laquelle on lit : D.N. LIBIVS. SEVERVS. P. F. AVG. qui a été traduite ainsi : *Dominus. noster. Libius. Severus. princeps. felix. Augustus.* Au revers, se voit la figure de l'empereur, debout, de face, en habit militaire, le pied droit sur la tête d'un dragon, tenant dans la main droite une longue croix et portant dans la main gauche un globe surmonté d'une petite victoire; à droite et à gauche du personnage, sont les lettres R.A.; sous les pieds, on lit le mot CONOB et en exergue cette inscription : VICTORIA. AVGGG., que nous avons traduite : *Victoria Augustorum.*

« Le type mérovingien, très-caractérisé de cette médaille, et surtout la croix dans la main du personnage, ne permet-

tent de l'attribuer à aucun des deux empereurs très-connus qui ont porté le nom de Sévère. Nous avons donc été amené à en rechercher un troisième.

« L'histoire le connaît peu ; mais la numismatique l'a déjà révélé aux antiquaires. Cet empereur, qui porta le nom de Sévère III, était né en Lucanie; il fut proclamé à Ravenne par les intrigues de Ricimer, général romain, d'origine barbare, comme l'indique son nom, l'an 1214 de Rome (461 de J.-C.), après la mort de Majorien. Il disparut quatre ans après, l'an 1218 de Rome (465 de J.-C.), empoisonné, croit-on, par Ricimer qui l'avait proclamé.

« Les deux lettres accompagnant la figure indiquent que la médaille a été frappée à l'occasion de l'exaltation de l'empereur; le mot *Conob* exprime Constantinople.

« La coïncidence du lieu où la médaille a été trouvée avec celui où l'anneau avait été recueilli autorise à penser que ces deux objets sont du même temps, et met fin à toute incertitude sur l'âge de l'anneau, qui serait bien du Ve. siècle, ainsi que plusieurs l'avaient pensé.

« On dit qu'une autre médaille a été trouvée dans le même lieu, vers 1836; mais elle est tombée en des mains inconnues, et nous n'avons pas connaissance qu'elle ait été décrite. »

M. Hucher rappelle que son anneau a été publié dans la *Sillographie du Mans* (voir *Bulletin monumental*, 1852, p. 308), et que M. Lenormant, à qui il avait été présenté, n'avait pas hésité à y voir un monument chrétien. Du reste, la découverte de M. David confirme l'attribution faite *à priori* au Ve. siècle de l'ère chrétienne, par M. Hucher, dans le travail précité.

M. Gaumé fait circuler des épreuves de photographie prises sur des vitraux coloriés anciens : chacun admire le bien-rendu et la netteté de ces belles épreuves qui ont été obtenues au

moyen de procédés particuliers à l'auteur. M. Gaumé est félicité du succès de ses recherches sur les moyens de reproduire plus parfaitement, qu'on ne l'avait fait dans le pays, les dessins de vitraux; et l'Assemblée l'engage vivement à continuer ses travaux et à reproduire, le plus qu'il pourra, les vitraux, monuments, objets mobiliers anciens, etc., qui se rencontreraient à sa portée, et surtout ceux qui seraient en danger de périr ou qui devraient sortir du pays.

M. David annnonce que, par les actives démarches de quelques membres de la division du Mans, une statue tombale du XIIIe. siècle, qui gisait abandonnée dans le cimetière de la commune de Daucelles, où elle aurait péri tôt ou tard, a été acquise pour le musée archéologique du Mans. M. Hucher, qui a donné les derniers soins à cette affaire, rappelle que l'acquisition de la statue est due à la sollicitude de M. le Préfet de la Sarthe, qui a bien voulu accorder les fonds nécessaires, et il met sous les yeux de l'Assemblée un dessin très-exact de ce précieux monument : il représente un sire d'Assé-le-Ribaul, armé de toutes pièces et portant dans un écu les armes de sa famille, qui sont *émanché d'argent et de sable de huit pièces.*

M. Hucher fait connaître ensuite qu'il existe, dans le chœur de l'église de La Suze, une crypte consacrée à des usages civils, et qu'il serait convenable de rendre à sa destination religieuse; elle a renfermé les tombeaux de la famille des *Chamilland de La Suze*, et les différentes autorités locales seraient à peu près d'accord pour la rendre au culte; il demande que la Société veuille bien allouer un secours de *cent francs* pour cette destination. —L'Assemblée recommande, à l'unanimité, cette demande à M. de Caumont, qui promet de l'appuyer auprès du Conseil général administratif.

M. Hucher parle ensuite d'une statue de saint Roch, gisant mutilée dans un jardin de l'ancien prieuré conventuel de

Grandmont, commune de St.-Marc-d'Outillé; il en fait également circuler le dessin, et demande une allocation de 50 fr. pour l'acquérir et la déposer au musée du Mans.

Cette statue, du temps de François Ier., est d'un beau style; le chien qui l'accompagnait, et dont il ne reste qu'un fragment, porte au col un collier armorié, sur lequel les blasons alternent avec des coquilles : le blason est écartelé au 1er. et au 4e. d'*Assé-le-Ribaul*, au 2e. et 3e. d'Avain. Ces mêmes armes se voient à la clef de la voûte de la chapelle du prieuré.

M. de Mailly fait observer qu'il serait préférable de restaurer cette statue et de la déposer dans l'église paroissiale du lieu, les monuments devant, autant que faire se peut, être conservés là où ils se trouvent, et les musées ne devant recueillir que ce qui n'aurait pas d'autre refuge.

L'Assemblée recommande l'allocation demandée par M. Hucher, ainsi que l'observation de M. de Mailly, autant qu'elle pourra se concilier avec l'objet principal qui est la *conservation de la statue* dont le dessin lui a donné une idée très-favorable.

M. Hucher présente le dessin très-fidèle de la pierre tombale de Courthardy, premier président du parlement de Paris, au commencement du XVIe. siècle, et ami du roi François Ier. Il expose qu'il vient de faire relever, avec des fonds alloués par M. le Préfet, cette belle pierre, qui était menacée d'une complète destruction. Placée dans une des chapelles de l'église de Chemiré-le-Gaudin, elle était sans cesse mutilée par les pieds des fidèles, et plusieurs parties incrustées avaient même disparu; elle est aujourd'hui scellée dans le mur de cette chapelle, à côté de l'épitaphe du même personnage.

Un autre communication est faite par M. Hucher : il s'agit d'une agrafe, de celles qu'on trouve communément dans les sépultures mérovingiennes; mais cette fois l'agrafe est ornée

de caractères, c'est-à-dire que l'inscription forme, en quelque sorte, une grecque dessinant des lettres. Du reste, l'inscription est illisible et les caractères où l'on retrouve les formes de l'alphabet des premiers Carlovingiens, ne sauraient donner un sens quelconque. Elle appartient à notre collègue, M. Ruillé, qui l'a recueillie dans les sépultures de Sargé-sur-Braye.

M. David formule les demandes suivantes :

Secours de 200 francs pour l'église monumentale de Chateaux-en-l'Hermitage.

Secours de 100 francs pour celle de Chenu.

Secours de 100 francs pour celle de Sarcé.

Il explique que, pour la première, il s'agit de solder des travaux exécutés pour la conservation des belles voûtes du monument dont l'avance a été faite par un ouvrier de la localité, à sa recommandation, et que, pour les deux autres, qui ont déjà reçu 100 francs chacune, il s'agit de compléter, avec les ressources qu'il a été possible de réunir, les sommes nécessaires à l'exécution de travaux d'une extrême urgence : les travaux sont en cours d'exécution.

M. de Mailly recommande vivement l'église de Châteaux-en-l'Hermitage, qui ne doit d'être encore debout et consacrée au culte qu'aux efforts de tous les amis des arts dans le pays et à l'action de la Société française. Il demande qu'une commission soit désignée pour la visiter avec lui, afin de prendre connaissance de plusieurs objets intéressants peu connus qui s'y trouvent, et qu'il serait utile d'étudier, d'inventorier et de mettre à l'abri des chances de destruction ou de dispersion qui en ont déjà fait disparaître quelques-uns. La même commission pourrait visiter, avec lui, quelques autres monuments anciens des environs. Il offre gracieusement l'hospitalité, dans sa magnifique résidence de *La Roche-Mailly*, aux personnes qui seraient désignées pour ces opérations.

MM. Hucher et David, invités à se charger de ces études, acceptent de se rendre, mardi prochain 10 de ce mois, à la gracieuse invitation de M. de Mailly.

M. David rend compte de l'emploi des allocations votées précédemment, dont il a été constitué dépositaire avec mission d'en surveiller l'emploi, dans l'esprit de la Société. — L'église de Chenu a été isolée, au moyen d'un chemin de ronde, des propriétés particulières sur lesquelles des remblais dominaient de plus d'un mètre le sol de l'église. Ce chemin de ronde a été clos d'un mur, le sol abaissé à 2 décimètres au-dessous de celui du monument, qui a été ainsi notablement assaini. Les fondations ont été réparées. On a enlevé une sorte de halle en charpente, qui masquait l'intéressante façade; on travaille à établir un socle en pierre de taille pour en garantir les fondements mis à découvert par le nivellement du chemin vicinal. Ces ouvrages, dus à l'initiative de la Société, entraîneront une dépense de 1,500 à 2,000 fr., dans laquelle nous serons intervenus pour 200 fr.

A Sarcé, on s'occupe d'un chaînage de toutes les parties de l'église, qui tend à se séparer en deux parties dans le sens de sa longueur; cette opération assurera la stabilité d'un monument du XIIe. siècle, des plus intéressants et préparera la restauration de ses fenêtres, de sa façade et de toutes ses autres parties. On n'y aurait sans doute pas songé sans l'action exercée par la Société française, qui a vivement stimulé le zèle local.

A Vivouin, il n'a encore été possible de rien obtenir des autorités locales; on se borne à améliorer les couvertures qui, véritablement, étaient fort mauvaises; mais il y aurait à rétablir une tourelle renfermant un escalier qui conduisait sur les voûtes, et qui, liée au pignon de la branche septentrionale du transept, servait de contrefort à ce pignon. Depuis que la démolition d'une partie des bâtiments de l'abbaye liée à l'église

a fait disparaître cette tourelle, des lézardes inquiétantes se sont produites dans les parties correspondantes de l'édifice, et elles paraissent s'ouvrir de jour en jour. Il faudrait conserver l'allocation de 200 fr. précédemment accordée, pour la consacrer à cette reconstruction ou au moins à un chaînage, si, comme il est permis de l'espérer, on parvient à décider l'autorité locale à entreprendre ces utiles travaux.

L'Assemblée autorise M. David à conserver les 200 fr. votés précédemment pour les employer de la manière qui vient d'être indiquée.

L'heure avancée ne permettant pas de procéder au scrutin pour la désignation des candidats au titre d'inspecteur divisionnaire, il est convenu qu'une convocation spéciale réunira les membres de la division à cet effet, demain lundi 9.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à trois heures, M. de Caumont invite les membres présents à l'accompagner dans une visite à Mgr. l'Évêque, que ses devoirs de la journée ont privé de se rendre à la réunion.

Le Secrétaire,

A.-E. DAVID,
Inspecteur des monuments de la Sarthe.

NOTA. — La convocation pour le 9, faite et distribuée dans la séance du 8, a manqué son effet : les obsèques de M. Narcisse Desportes, membre de la Société, et de l'arrivée inopinée de S. M. l'Empereur dans la ville du Mans, ont empêché de s'y rendre; mais des entrevues particulières ont permis de désigner M. le comte de Mailly, ancien pair de France, comme étant de tous les membres de la division celui à qui le titre d'inspecteur divisionnaire pourrait être le plus utilement conféré. M. David, inspecteur du département, a été invité à transmettre cette désignation à M. le Directeur-général, au congrès de Nantes. Le Congrès a proclamé à l'unanimité M. le comte de Mailly, inspecteur de la division du Maine et de l'Anjou, en remplacement de M. Ch. Drouet.

LE

CASTELLUM GALLO-ROMAIN DE LARÇAY,

PRÈS DE TOURS;

PAR M. DE CAUMONT.

M. Boileau, membre de la Société archéologique de Touraine, m'envoya, il y a deux ans, une description de l'enceinte gallo-romaine de Larçay, près de Tours, peu de temps après qu'il eut exploré et signalé ce monument infiniment intéressant. Rien ne pouvait piquer plus vivement ma curiosité que Larçay, dans lequel on m'annonçait un diminutif du castellum de Jublains, que j'avais décrit le premier en 1830, après en avoir levé le plan au milieu du taillis qui le recouvrait alors. Je serais donc immédiatement parti pour Larçay, si les réunions des différents congrès ne m'avaient appelé dans d'autres directions : dix fois j'ai été sur le point de prendre le chemin de fer pour aller visiter cette enceinte, et ce projet, si facile d'exécution, n'était pas encore réalisé lorsque M. Roach Smith, de Londres, a fait le voyage; il a pu constater, avec les antiquaires de la Touraine, toute l'importance de la découverte de M. Boileau, et il a publié une description du camp de Larçay dans ses *Miscellanea antiqua*. La Société archéologique de Touraine a publié, de son côté, dans l'important volume de mémoires qui forme le tome V^e^. de sa

collection, un rapport sur cette petite enceinte murale : le monument est donc connu déjà ; mais il ne l'est guère que des personnes qui ont lu les *Miscellanea* ou les *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine. Les *Miscellanea* de M. Roach Smith ne se trouvent, en France, que dans bien peu de bibliothèques. Les *Mémoires* de la Société archéologique de la Touraine sont seulement connus dans cette province. Il y a donc opportunité à donner, dans un recueil plus répandu, dans le *Bulletin monumental*, une courte description du monument de Larçay, que j'ai pu visiter à mon tour, et qui me paraît un des plus intéressants en son genre que renferme la France.

J'ai complété quelques parties du plan et des dessins qu'avait levés M. Roach Smith ; j'ai fait moi-même une esquisse de la tour et du mur de l'Ouest qui n'avaient pas été dessinés. Mes notes, je crois, donneront une idée bien précise du monument.

Mais, avant de présenter ces esquisses, un mot est nécessaire, pour indiquer la position du *castellum :* il se trouve sur la rive gauche du Cher, au haut du côteau qui domine la route allant de Tours à Bléré, par S^te^.-Euverte. Or, le long du côteau se trouve un aquéduc gallo-romain, qui conduisait l'eau de cette localité (Bléré) dans la ville antique de *Cæsarodunum*. Le canal de l'aquéduc est visible encore sur un grand nombre de points, et, sous le camp même, là où le côteau est escarpé, on l'a mis à nu en extrayant de la pierre. Il présente, comme beaucoup d'autres conduits de l'époque gallo-romaine, notamment comme celui que nous avons observé à Glos, près de Lisieux ; comme celui que nous avons rencontré à Bayeux, etc., etc., un canal en blocage bien cimenté et revêtu en dedans d'une chape de ciment parfaitement unie.

Ce canal a été construit, tantôt sur le bord du coteau, tantôt

sur une tranchée pratiquée dans la craie; ce qui faisait dire, avec beaucoup de raison, à M. Paimparé, qui m'accompagnait dans mon excursion, que les *Romains travaillaient pour leurs aquéducs comme le font, de nos jours, les ingénieurs des chemins de fer.* Effectivement il fallait percer les collines pour faire passer dessous les aquéducs, dont le niveau devait être rigoureusement observé; il fallait aussi traverser les vallées, au moyen de viaducs, pour conserver ce niveau, et rien de plus juste que cette comparaison.

Le conduit maçonné que l'on voit sous le castellum de Larçay, presque au niveau de la route, présentait cet aspect quand je l'ai vu, au moment où il venait d'être dénudé par l'extraction de la roche crayeuse, au milieu de laquelle on lui avait percé un passage.

Bois taillis et broussailles.

Falaise de craie.

Aquéduc.

Route de Bléré à Tours.

La paroi extérieure faisant face à la route avait 82 centimètres de hauteur; on avait eu soin (fait à noter), de placer au-dessous du blocage, pour former une espèce d'aire sur laquelle on avait maçonné, *une couche d'argile de 9 centimètres;* le canal avait été voûté dans toute cette partie de son parcours, ainsi qu'on me l'a attesté; du reste, tout était conforme à ce que j'ai observé dans d'autres localités, et l'eau avait formé, sur les parois intérieures du canal, des incrus-

tations, une sorte de croûte, comme dans tous les aquéducs dont les eaux ont parcouru les carbonates calcaires.

L'étude de cet aquéduc, dans son parcours depuis S^te^.-Euverte jusqu'à Bléré, serait très-intéressante ; on ne saurait apporter trop d'attention à tout ce qui se rattache aux constructions gallo-romaines de cette espèce. Bien qu'on en ait décrit un grand nombre, il y a toujours quelque chose à observer encore ; je n'ai pu visiter le parcours de l'aquéduc que sur une étendue de quelques kilomètres ; mais cela m'a suffi pour constater quelques faits curieux. Le canal de l'aquéduc devient apparent à 2 ou 300 mètres de l'église de Larçay, en avançant vers la ville de Tours : là le canal traversait une dépression ou un vallon sur un mur en petit appareil et conservait à ce moyen un niveau constant ; il reprenait le bord du côteau, puis, arrivé à S^te^.-Euverte, il devait décrire une courbe ou un angle pour se diriger vers Tours en traversant le Cher. Cette dernière partie de l'édifice qui devait être apparente a été détruite depuis longtemps.

Le parcours de l'aquéduc, entre Tours et Bléré, devait être parallèle à une ligne d'habitations et d'établissements ruraux plus ou moins importants. La vallée du Cher fournissait des prairies, les côteaux et les champs des plateaux voisins, des vignes, des bois et des céréales ; on ne peut douter que plusieurs centres de population n'aient existé aussi dans cette direction, et Larçay était probablement un de ces centres.

Mais quand les invasions des barbares arrivèrent, quand il n'y eut plus de sécurité nulle part, les centres secondaires, s'ils eurent assez de force, d'énergie et d'argent pour le faire, durent essayer de se mettre à couvert, comme l'avaient fait les capitales, *Cæsarodunum*, par exemple ; de là l'origine des *castella* murés, construits quelquefois avec les débris des

édifices qu'on ne pouvait plus garantir et dont, en définitive, il valait mieux utiliser les matériaux pour la défense que de les laisser à la merci des barbares.

Ce que nous offrent les enceintes murales de la plupart de nos villes gallo-romaines devait conséquemment se retrouver dans quelques bourgades. Larçay nous en fournit la preuve : décrivons l'intéressante ruine qu'on y voit et qui, chose extraordinaire, est demeurée si long-temps sans avoir été remarquée.

C'est devant l'église de Larçay, qui est à gauche de la route, qu'il faut s'arrêter pour monter au *castellum ;* on peut prendre des renseignements sur la direction du sentier à suivre à l'auberge qui se trouve sur le bord opposé de la route, et voir, dans la cour, un tronçon de l'aquéduc qui a été utilisé pour contenir de l'eau.

Rien du reste n'est plus facile à trouver que le *castellum*, puisqu'il occupe le haut du côteau au pied duquel est l'auberge, et que le côteau n'a guère plus de 100 pieds d'élévation. Le sentier qui y conduit le plus directement est à côté de l'auberge; en le suivant, on se trouve bientôt en face de la partie orientale du *castellum* et de la muraille que voici. *(Voir la page suivante.)*

Cette muraille a été complètement dépouillée du petit appareil avec chaînes de briques qui formait le parement extérieur; elle a été, si je peux parler ainsi, *écorchée.* La vue que je présente montre qu'elle est, de ce côté, garnie de trois tours cylindriques; ces tours sont en maçonnerie pleine; la première et la troisième dont il ne reste que les parties basses, sont des tours d'angle; la seconde est au centre du côté représenté : elle le divise en deux parties égales.

Mais pour faire comprendre d'un coup-d'œil les formes du *castellum*, en voici le plan. M. Roach Smith avait déjà publié un plan du *castellum*, d'après les indications de M. Boileau,

VUE DU CASTELLUM DE LARÇAY, CÔTÉ DE L'EST.

en se bornant à tracer les murs qui s'élèvent au-dessus du sol.

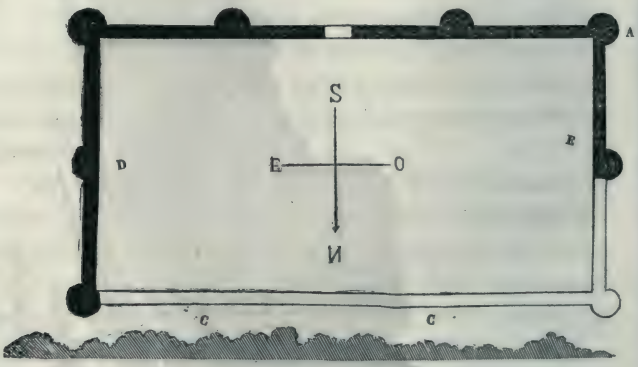

PLAN DU CASTELLUM DE LARÇAY.

Avec les renseignements recueillis sur place, soit de la bouche des ouvriers qui ont cultivé les vignes plantées dans l'enceinte, soit de M. Paimparé, un des propriétaires des terrains voisins, j'ai pu compléter le tracé des murs, en indiquant par de simples lignes les parties qui n'existent plus à la surface, mais que les débris trouvés au-dessous du sol autorisent à reconstituer par la pensée.

Le castellum présentait la forme d'un carré régulier, ayant deux côtés (les côtés Sud et Nord) plus grands que les deux autres (les côtés Est et Ouest). Le côté Sud, qui, d'après M. l'abbé Bourassé, présente un développement de 75^{m}., était flanqué de quatre tours, y compris les tours d'angle, et, s'il y a eu des tours du côté du Nord, ce qui n'est pas certain, puisque les fondations n'ont pas encore été explorées et que, de ce côté, qui est celui de l'escarpement au-dessus de l'aquéduc et de la route de Tours, on avait moins besoin de

défense, il y en eut également quatre ; au contraire, les deux petits côtés n'en présentent que trois, y compris les tours d'angle, comme on l'a vu par l'élévation figurée page 313.

Le côté Nord de l'enceinte C, C, et une partie du mur occidental en retour d'équerre ont disparu de la surface; on en retrouve seulement les fondations en travaillant la terre. Le côté Sud, qui est celui par lequel on entrait du dehors, doit vraisemblablement sa conservation aux maisons qui se sont greffées sur lui et qui en cachent une partie. Le côté oriental est complètement dégagé, c'est ce qui m'a déterminé à le dessiner de préférence. J'ai aussi dessiné le mur E et la tour du côté Ouest, indiqués sur le plan par le point B.

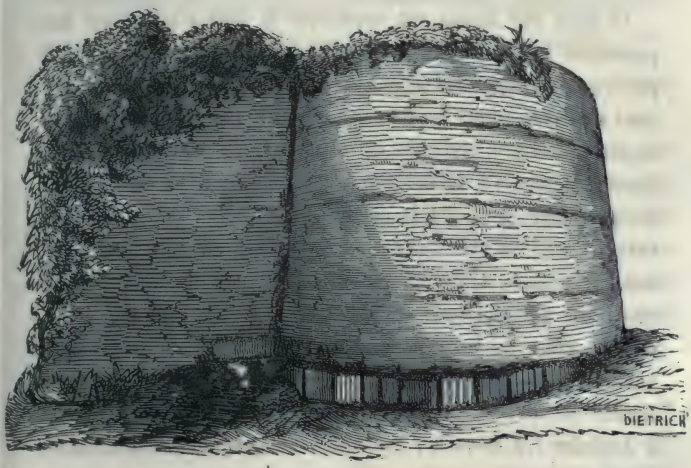

VUE DE LA TOUR B ET DU MUR VOISIN E.

Cette tour est très-intéressante, en ce que la première assise, ou la fondation, se compose de plusieurs fragments de grand

appareil, parmi lesquels on voit plusieurs tronçons de colonnes cannelées.

VUE DES DÉBRIS SCULPTÉS FORMANT LA PREMIÈRE ASSISE DE LA TOUR B.

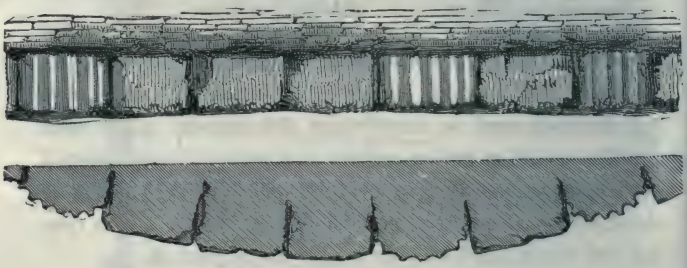

PLAN DE LA PREMIÈRE ASSISE.

Le mur sur lequel est appliquée la tour a lui-même son parement extérieur assis sur des pièces de grand appareil provenant, comme les premières, d'un édifice important. On peut s'en convaincre en descendant dans une excavation pratiquée sous cette partie de la muraille, par suite de l'enlèvement des terres à la surface desquelles elle avait été fondée. La première assise de la fortification forme le plancher du caveau, et l'on voit facilement les pièces de grand appareil dont je parlais. C'est ici le lieu de faire connaître que les murs de défense gallo-romains sont habituellement assis, comme ceux de Larçay, sur le sol superficiel et sans excavations préalables, comme on en ferait aujourd'hui pour fonder de pareils murs. Nous voyons le même système à Jublains, à Bayeux, au Mans, et dans beaucoup d'autres lieux.

M. Paimparé, dont la maison est établie sur le mur qui avoisine la tour A, a pratiqué sous cette tour un autre caveau plus vaste en enlevant une partie des terres sur lesquelles elle était fondée; on peut y observer le même fait.

J'ai dit que les murs du *castellum* de Larçay ont été *écorchés* extérieurement et qu'ils n'ont plus leur petit appareil : cet appareil n'a pas été enlevé aussi complètement à l'intérieur, et il en reste des parties considérables. C'est à l'intérieur de la place, le long du mur oriental et à peu près vers le pont D, que M. Paimparé m'a fait voir, à la base du revêtement, des fûts de colonnes sciés par le milieu et disposés comme le montre mon dessin, de manière à former une sorte de stratumen ou d'assise régulière. M. Roach-Smith

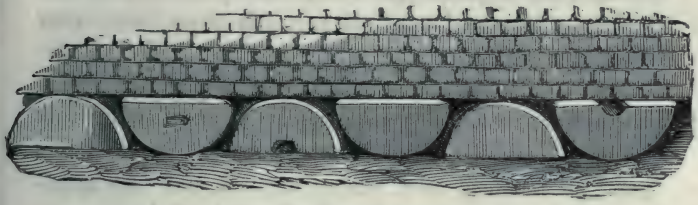

PARTIE INFÉRIEURE DU MUR ORIENTAL A L'INTÉRIEUR DU CASTEL 1 1 M.

n'avait pas été moins intéressé que moi par la vue de ces fûts, symétriquement rangés.

Je ne prétends pas faire une description complète du *castellum* ni de toutes les particularités que présente cette construction, il faut dire pourtant que la plus grande hauteur des murs est d'environ 6 mètres, et qu'ils ont une épaisseur de 4 mètres environ à la base. Le talus des murs et des tours est considérable et les tours ne sont aucune en liaison avec les murs, mais simplement appliquées contre eux.

M. l'abbé Bourassé, dans le rapport qu'il a présenté à la Société archéologique de Touraine sur Larçay et sur plusieurs autres monuments, rapporte que, dans le voisinage du *castellum*, on rencontre de très-nombreux indices d'habitations gallo-romaines, des fragments de poterie rouge, des tuiles à rebords, des briques, des monnaies romaines, etc., etc.

J'ai pu constater, moi-même, tous ces faits, guidé par M. Paimparé dont l'obligeance m'a été infiniment agréable et utile. Il m'a fait voir aussi un mur qui, d'après ses observations, s'étendait assez loin pour faire penser qu'il formait une seconde enceinte. Si cette supposition est fondée, la bourgade gallo-romaine ou les parties les plus importantes de cette bourgade auraient été encloses; mais ce mur est loin d'être aussi épais que celui du *castellum*, c'est plutôt, d'après ce que j'ai vu, un très-gros mur de clôture qu'une fortification. Il est à désirer que l'on puisse en rechercher la direction et faire quelques fouilles, si cela est nécessaire, pour déterminer l'étendue et l'importance de l'établissement gallo-romain pour lequel a été construit le refuge ou *castellum* si intéressant que nous venons de décrire. M. Paimparé pourrait les diriger avec beaucoup de zèle et d'intelligence (1). On peut, du reste, se faire, dès ce moment, une idée parfaitement claire de la disposition des lieux. Les habitations occupaient une étendue plus ou moins considérable sur le plateau cultivé qui existe au Midi du *castellum* : celui-ci terminait la bourgade à l'extrémité du même plateau, vers la vallée, là où l'escarpement du côteau protégeait les travaux de défense et en doublait la force.

Ce système a été suivi dans beaucoup d'autres localités, et je rappellerai, à ce sujet, ce que j'ai observé, il y a vingt ans, sur la rive opposée du Cher, entre Chisseaux et Montrichard. Dans une excursion archéologique que je fis à pied, en 1836, accompagné de M. Chevreau, d'Évreux, j'ai trouvé

(1) M. Paimparé, habitant de Tours, après s'être retiré du commerce, cultive sa propriété de Larçay, située au centre présumé de la bourgade gallo-romaine, au Sud du *castellum*. Sa maison est, comme je l'ai dit, une de celles qui sont établies sur le côté Sud du mur gallo-romain.

le long du chemin qui va de Chisseaux à Montrichard et à Thésée, *Tassiaca*, sur la rive droite du Cher, les vestiges d'une enceinte évidemment gallo-romaine, placée à peu près comme celle de Larçay; les fondations, en petit appareil avec briques, étaient dans une vigne qui occupait un petit plateau entre deux ravins ayant leur ouverture sur la vallée du Cher.

Quoique les murs fussent à peu près à rez-terre et seulement à 1 pied au-dessus du sol dans quelques parties, il me fut facile de reconnaître des tours cylindriques aux angles de cette place, qui était carrée : je ne pus m'arrêter assez longtemps pour en mesurer les côtés, mais elle me parut un peu moins grande que celle de Larçay. Les murs aussi devaient être moins épais; je ne pus voir s'ils étaient fondés sur des morceaux de grand appareil ayant appartenu à des édifices détruits.

La prodigieuse quantité de tuiles à rebords répandue dans la terre cultivée en vignes sur le plateau, ne laissa aucun doute dans mon esprit sur l'origine de l'édifice; le peu de maçonnerie qui restait encore était bien caractérisé : j'en signalai donc alors l'existence, dans un rapport fait à la Société française d'archéologie. Je crois devoir rappeler cette observation, parce qu'elle montre combien il y a eu de points fortifiés dans les derniers temps de la domination romaine, et qu'elle n'est pas indifférente pour la topographie gallo romaine des environs de Tours. Il serait bien à désirer, selon moi, que tous les points reconnus pour avoir été occupés à l'époque gallo-romaine fussent marqués sur des cartes à grand point, et malheureusement c'est ce qu'on ne fait pas assez. J'ai constaté, dans mes courses en France, l'existence de plus de cent établissements dont le nom est inconnu, dont l'existence n'a été signalée par aucun antiquaire, et qui offrent pourtant assez d'importance pour être notés.

Disons-le, en terminant, la Gaule romaine est loin d'être complètement explorée; il y a encore énormément à faire, et malheureusement nous n'avançons guère : la génération actuelle a trop peu de courage pour explorer nos voies romaines, nos débris de constructions antiques, qu'il faut aller chercher au milieu des ronces, sous des buissons. Cette besogne est au-dessus des forces de nos jeunes antiquaires à gants jaunes, plus habiles à fumer des centaines de cigarres, qu'à faire à pied quelques kilomètres à la recherche d'une voie ou d'un monument antiques.

Il existe encore quelques explorateurs dévoués, comme notre confrère M. Bizeul, de Blain, mais le nombre en est trop restreint pour que, d'ici à long-temps, la Gaule romaine soit complètement connue, et pourtant tout disparaît, tout se détruit !!

Que les Sociétés archéologiques réunissent donc leurs efforts pour obtenir le plus de résultats possibles; elles ne feront jamais rien de plus utile, et le monde savant leur en saura gré.

CHRONIQUE.

23e. *session du Congrès scientifique de France à La Rochelle, le 1er. septembre.* — C'est à La Rochelle que va s'ouvrir, le 1er. septembre, la 23e. session du Congrès scientifique de France. Nous apprenons que déjà 350 adhésions ont été reçues par MM. les Secrétaires-généraux.

Une exposition *artistique* et une exposition *industrielle* auront lieu dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. Une autre fête sera donnée au salon des Bains de mer. Le Congrès musical de l'Ouest, dirigé par M. Beaulieu, de l'Institut, a voulu se réunir aussi à La Rochelle pour rendre hommage au Congrès scientifique. Enfin, une frégate à vapeur sera mise, par le Préfet maritime de Rochefort, à la disposition du Congrès, pour transporter la Compagnie dans cette ville, où elle tiendra deux grandes séances.

Chute du pont de Pont-de-l'Arche. — Tandis que les rivières et les fleuves débordés couvraient la France de désastre et de deuil, la Seine semblait devoir faire éprouver seulement un léger envasement aux prairies basses qu'elle arrose ; l'élévation la plus grande de ses eaux avait à peine dépassé, en quelques endroits, la hauteur des nouvelles digues, et le samedi 12 juillet, au matin, rien ne faisait encore craindre l'épouvantable malheur qui vient de compléter la destruction d'un des plus vieux monuments de la France.

Les eaux élevées au-dessus de l'étiage avaient cependant, depuis quelques jours, achevé d'affouiller plusieurs piles du pont de Pont-de-l'Arche. Vers une heure de l'après-midi, un énorme bloc de maçonnerie se détacha de l'avant-

bec de la dixième pile, du côté de la ville, et s'écroulant dans la rivière laissa sans appui et sans équilibre le reste de la pile. A partir de ce moment, des fissures s'ouvrirent progressivement dans les voûtes, les pierres s'évasèrent; en un mot, un travail de destruction commença de la manière la plus formidable. Enfin la dixième pile, affouillée vers l'aval, comme elle l'était vers l'amont, entraînée par son propre poids et basculant sur son milieu, entraîna les voûtes des deux arches latérales. La neuvième pile vint alors s'abattre sur ces ruines; la neuvième arche, laissée sans appui, s'écroula presque aussitôt. Le soir, à sept heures et demie, au milieu d'un lugubre fracas, se consommait la ruine du pont.

Le lundi 14 juillet, deux nouvelles arches, poussées dans le vide occasionné par l'écroulement des premières, s'ouvraient et se lézardaient dans tous les sens.

A sept heures du soir, peut-être sous la pression du mouvement de la marée descendante, la partie en amont de ces arches, ayant pour centre le moulin du Parmy, s'est détachée du côté de l'amont. Des blocs de toutes grosseurs, des fragments énormes de l'avant-bec et une pile creusée en surplomb, se sont, comme l'avant-veille, écroulés dans les eaux du fleuve avec un fracas indicible, au milieu de la population consternée.

Soutenu par les frêles étais du moulin, le surplus des piles, resté suspendu, ne laisse d'incertain que le moment plus ou moins prochain d'un nouveau désastre.

S'il faut à chaque siècle, à chaque degré de civilisation des monuments appropriés à ses besoins : aux Romains, des théâtres, des temples, des thermes et des palais; au moyen-âge des abbayes, des cathédrales, des hôtels-de-ville et des châteaux; aux temps modernes, des canaux, des routes, des voies ferrées, des palais, des musées, des usines et des ports;

pourquoi cela ne peut-il s'obtenir sans rendre, au moins moralement, responsable de la destruction de restes gênants des gloires et des besoins des civilisations passées, une administration justement jalouse de gloire?

S'il fallait un nouveau pont pour l'activité des communications à Pont-de-l'Arche, pourquoi la France, si riche et si prodigue d'habitude, a-t-elle eu besoin d'arracher au vieux pont les pierres qu'elle eût si facilement trouvées dans des carrières voisines? Ces vieilles pierres ne seront-elles pas au moins aussi chères que des pierres neuves? Les ingénieurs ont-ils donc oublié que tout le mérite architectural de St.-Pierre de Rome n'a point encore fait pardonner à Michel-Ange la destruction du Colysée?

En 862, les invasions des Normands menaçaient les frontières de l'empire. Charles-le-Chauve régnait alors : voulant s'opposer au pillage des pirates, les ingénieurs byzantins lui suggérèrent l'idée d'intercepter le passage de la Seine en avant des riches vallées de Pîtres et de Vaudreuil, au moyen d'un barrage fortifié. Au mois de juin de cette même année, Charles convoqua donc, dans son palais de Pîtres, les grands de l'empire et fit venir de tous côtés des ouvriers et des chariots, et avec les subsides qu'il obtint, il construisit, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Pont-de-l'Arche, une forteresse formidable, composée d'un pont crénelé comme était jadis celui de Rouen, et défendu à ses extrémités par deux châteaux forts; le premier, formant encore l'enceinte de la ville de Pont-de-l'Arche; l'autre, connu sous le nom de château de Lymaie, détruit lors de la construction de l'écluse.

Des travaux de grosses réparations furent faits au pont de Pont-de-l'Arche par Richard-Cœur-de-Lion à la fin du XIIe siècle.

Depuis ces temps reculés, à chaque siècle, des travaux

considérables furent faits au pont, mais sans jamais modifier l'ensemble de sa construction. Enfin, un devis, dressé pour la réparation des mines faites au pont lors du siége qui livra la ville à Henry IV, en 1591, donne une description complète du monument, éloignant toute idée d'une reconstruction au XVIe. siècle, à l'époque de Louis XII ou de François Ier.

L'influence de l'érudition et du patriotisme n'a pu, nous l'avouons à regret, arracher à sa ruine une des gloires monumentales de la France ; puisse-t-elle au moins sauver de l'oubli les souvenirs qui s'y rattachent ! La Société de l'Eure a donné, dans ces dernières années, tant de preuves de son intérêt pour les études historiques, qu'il est permis d'espérer qu'elle voudra conserver à la science et à l'érudition l'histoire, les plans et les détails d'un monument dont on ne saurait trop regretter la destruction. Dans cette œuvre patriotique, la Société peut être certaine de retrouver encore plus vive la sympathie de ses collaborateurs et des savants; elle atténuera, autant qu'il est en son pouvoir, les regrets de la science et de l'archéologie.

T. BONNIN, d'Evreux.

Arques et Archelles. — Tous les habitants d'Arques connaissent M. Chapelle, modeste menuisier de ce bourg et amateur de toutes les antiquités que renferme la petite, mais célèbre localité qui lui a donné le jour. Avec cette patience et cette persévérance que le patriotisme seul sait donner, cet excellent homme a recueilli bon nombre de pièces intéressantes qui, à coup sûr, eussent été perdues sans ses soins tout paternels. Après les avoir sauvées de la destruction, il a eu la bonne pensée de les offrir à la bibliothèque publique de Dieppe où elles serviront de jalon aux archéologues et à tous ceux qui auront à parler du passé de son pays.

Parmi les objets donnés par M. Chapelle, nous citerons

quatre carreaux émaillés en terre cuite, qui peuvent dater du XVe. ou du XVIe. siècle, seuls restes connus du pavage primitif de l'église d'Arques; deux morceaux de terre cuite, incrustés et jadis remplis d'un émail colorié. Ces grandes pièces, qui décoraient le fief de Lardenières, ancien siége des poids et mesures, rappellent les dalles céramiques qui formaient autrefois des tombes entières, dans nos églises du pays de Bray, de Beauvoisis et de la Picardie. Ces débris sont dans le style de la Renaissance.

D'une époque incertaine, nous citerons un éperon en fer avec molette, et un fer de cheval ou de mulet d'une forme très-originale. Ces deux objets ont été tirés de la Béthune, dans la traverse d'Archelles.

La période romaine a fourni le meilleur contingent. Citons d'abord une meule à broyer en poudingue, chose commune; mais ce qui l'est moins, c'est la partie creuse de la meule, le réceptacle du grain, le bassin même où il était broyé. Cette pièce est assez rare. M. Chapelle en a recueilli une d'une matière également fort insolite. Elle n'est point en pierre du pays, mais bien en lave volcanique, en pierre de Volvic, peut-être, et elle provient vraisemblablement de l'Auvergne. Le trou par où s'échappait le blé broyé, sous la meule, est encore très-bien conservé.

Une chose également commune, mais qui présente ici un caractère tout particulier, c'est une tuile à rebord, longue de 40^c. et large de 30, dont la surface est entièrement couverte de marques de pas d'animal, imprimés dans la terre molle. Ces traces doivent être celles d'un chien. Déjà, à plusieurs reprises, semblable particularité a été observée sur des tuiles et des briques antiques, notamment par M. Feret, dans la villa de Braquemont, et par M. del Marmol, à Temploux et à Védrin en Belgique.

Les autres pièces, à l'état de fragments, se composent de

deux morceaux de poterie romaine en terre dite de Samos (l'un est à reliefs et l'autre présente un nom de potier malheureusement illisible); de deux restes d'un puissant mortier ou pilon en terre jaunâtre et d'une épaisseur qui dépasse 2c. ; et de la base d'une statuette en terre blanche, qui dut représenter une Vénus Anadyomène. Ces statuettes de Vénus en terre cuite, espèce de lares des Gallo-Romains, nos pères, sont communes dans les villas, les fontaines, les mares et autres lieux vénérés ou habités par ces anciens idolâtres.

Tous ces débris et quelques autres encore que nous ne pouvons énumérer, proviennent d'Archelles où passe la *rue de Rome* et où l'on a trouvé, en 1853, les débris d'un bel édifice antique. Sous le champ désert où s'est livrée la bataille de 1589, un maçon d'Arques, nommé Turle, a découvert en plantant des pommiers, une si grande quantité de pierres de taille, que sa petite cour s'est transformée par lui en une vraie carrière. Il en a tiré une assez grande quantité pour bâtir et décorer une petite maison qu'on élève, en ce moment, à Archelles. Quelques-unes de ces pierres sont en tuf des vallées, si bien connu des Romains de nos contrées, qu'ils en ont appareillé leurs villas et le théâtre de Lillebonne; mais la majeure partie vient de St.-Leu et de Vergelé, et elle indique la place d'un bel et somptueux édifice. La plupart, en effet, avaient été taillées et quelques-unes conservaient encore, outre les moulures, des agrafes de fer soudées avec du plomb, reste de leur jonction et de leurs assises.

Le détail le plus intéressant que nous ayons remarqué, c'étaient des feuilles d'eau imbriquées, genre de décoration fort commun dans nos contrées au temps de Constantin. Des fragments de sculpture de ce genre ont été vus dans les ruines romaines de Lillebonne, dans les débris romains du Bois-l'Abbé, près Eu, fouillé, en 1820, par M. Estancelin;

et dans la villa de Ste.-Marguerite-sur-Saône, explorée par M. Feret, de 1840 à 1846.

Outre ces débris lapidaires, le sieur Turle a trouvé encore une foule de fragments de tuiles et de poteries et des monnaies de bronze du Haut et du Bas-Empire. M. Jean en avait recueilli un bon nombre en 1853 et en 1854. Cette année même, le sieur Turle a mis à découvert une espèce de voie pavée, large de 3m. et fortement cailloutée sur une épaisseur de 70 à 80c.

Quelque opinion que l'on puisse avoir sur ces ruines, on ne saurait disconvenir qu'elles indiquent un monument important, appartenant aux temps encore prospères de la domination romaine dans nos contrées. C'est le plus remarquable édifice antique qui ait encore été aperçu dans la vallée de Dieppe. L'histoire d'Arques, si riche au moyen-âge, ne dépassait pas Charlemagne et Pépin. A présent elle étend ses origines jusqu'à l'époque romaine, et Archelles en devient la base. Les modestes débris, recueillis par M. Chapelle, seront les premières lignes de cette nouvelle page d'histoire locale. C.

Essai historique sur Gisors et ses environs, depuis leurs premiers temps jusqu'à nos jours; par M. Gédéon DUBREUIL. 1 vol. in-8°. de 168 pages, orné d'une vue générale de la ville. Gisors, 1856. — Comme le titre l'indique, ce volume renferme un grand nombre de documents intéressants sur Gisors et ses environs. On ne saurait trop encourager de semblables publications. D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de MM. le marquis de Dollon, de la Sarthe; le marquis de Miramon, de la Haute-Loire, et Le Chevalier, avoué à Pont-l'Évêque, membres de la Société française d'archéologie.*

M. le marquis DE DOLLON est mort récemment à son

château de Conneré (Sarthe), où il passait une grande partie de l'année, depuis qu'il était rentré dans la vie privée. Homme de progrès et d'initiative, M. de Dollon a représenté très-long-temps le département de la Sarthe à la Chambre des députés, et il faisait encore partie du Conseil général de ce département.

M. le marquis DE MIRAMON, membre du Conseil général du Cantal, présidait avec talent, au mois de septembre 1855, la section de littérature et beaux-arts du Congrès scientifique de France. Il a péri récemment, après avoir sauvé la vie à un de ses parents qui allait se noyer; au moment où il venait d'accomplir avec succès cet acte de dévoûment, M. de Miramon a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, dans l'étang même où il se trouvait. Jeune encore, plein de dévoûment et de distinction, M. le marquis de Miramon a été vivement regretté de toutes les personnes qui l'avaient connu. Son fils, littérateur distingué, a lu, l'année dernière, de charmantes pièces de vers au Congrès scientifique de France.

M. LE CHEVALIER, qui a fait des recherches sur l'histoire de plusieurs localités de l'arrondissement de Pont-l'Évêque, était un des hommes les plus honorables et les plus dévoués à son pays : dans toutes les occasions, on l'a trouvé enthousiaste pour les idées généreuses, et ce fut lui qui porta la parole, à Pont-l'Évêque, quand un monument fut érigé dans cette ville à la mémoire de Thuret, en présence du Congrès de l'Association normande (juillet 1849). M. Le Chevalier avait donné d'utiles conseils pour la restauration des églises, et avait coopéré utilement à l'œuvre de la Société française d'archéologie, dont il était membre.

D. C.

MÉMOIRE

SUR LA

COUTUME DE PLACER DES VASES

DANS LA SÉPULTURE DE L'HOMME,

ET SPÉCIALEMENT DANS LES SÉPULTURES CHRÉTIENNES,

Depuis le XIe. jusqu'au XVIIe. siècle;

Par M. l'abbé COCHET,

Inspecteur des Monuments historiques de la Seine-Inférieure.

CHAPITRE Ier.

L'USAGE DES VASES FUNÉRAIRES A EXISTÉ DANS TOUS LES TEMPS ET CHEZ TOUS LES PEUPLES DE LA TERRE.

Si je regarde la céramique comme la première de toutes les industries humaines, je considère aussi l'usage de placer les vases dans le tombeau de l'homme comme la plus ancienne de toutes les pratiques religieuses des funérailles. Cette coutume, qui remonte au berceau de l'humanité, a traversé les siècles avec la grande famille humaine, et il y a deux cents ans à peine qu'elle a quitté le sol de la France. Peut-être même y existe-t-elle encore cachée en quelqu'endroit obscur; et nous ne serions nullement surpris d'apprendre qu'au fond d'une de nos provinces, au sein de quelque paroisse reculée,

vit et règne la coutume des vases funéraires, aussi chère aux premiers chrétiens qu'à ceux du moyen-âge. Toutes les nations du monde ont différé dans leurs modes de sépulture; les unes ont brûlé les corps, les autres les ont simplement rendus à la terre; celles-ci ont exposé leurs morts sur les grands chemins, celles-là les ont enfouis dans des cavernes ou des forêts obscures; quelques-unes ont creusé pour eux le flanc des collines et les ont cachés sous des catacombes; quelques autres ont entassé sur eux des montagnes de pierre ou les ont écrasés sous de gigantesques pyramides : eh bien! dans ces voies si différentes, personne n'a oublié de placer à côté des restes de ses pères un vase de terre ou de verre, dont nous cherchons aujourd'hui le sens et le mystère.

Ces mêmes peuples ont varié dans leurs coutumes funèbres qu'ils ont prises ou délaissées tour à tour. Le vase seul est resté sur les débris des rites les plus divers. Toujours nous le retrouvons près de la dépouille de l'homme, qu'il semble avoir mission de suivre et de garder. Compagnon inséparable de la cendre humaine, il survit au temps et aux flammes, au marteau comme à la bêche. En un mot, du plus loin que l'homme nous apparaît dans la nuit des temps, nous trouvons avec lui le débris d'un vase.

Si la coquille fossile est considérée comme la médaille des cataclysmes et des révolutions du globe, je ne balance pas de regarder la poterie funèbre comme la véritable médaille de l'humanité sur la terre. L'archéologie a eu beau étendre le domaine de ses recherches et de ses investigations, elle n'a pas encore réussi à rencontrer un coin du monde qui ait échappé à cette coutume, que l'on peut considérer comme une des premières lois religieuses des peuples primitifs. On pourrait presque appliquer aux vases funèbres ce que Massillon a si bien dit de l'immortalité de l'âme : « Vous trouverez peut-être des peuples sans temples, sans autels et sans dieux,

mais nulle part vous n'en rencontrerez sans sépultures et sans vases. L'homme a bien pu un moment oublier Dieu, il n'a pu s'oublier lui-même. »

Si la science s'enfonce dans les ténèbres du passé, si elle s'approche de la tombe où dorment les nations primitives, elle recueille avec respect de grossiers fragments de vase, véritables rudiments de la céramique, couchés à côté de pierres taillées et à peine dégrossies, véritables embryons d'armures. Si les peuples se civilisent, l'usage, loin de perdre de sa force, ne fait que grandir en intérêt par le nombre des types et la beauté des formes. C'est à ce point que l'époque la plus florissante de la civilisation romaine dans le monde est précisément celle qui nous offre la réunion des vases les plus beaux et les plus abondants. Chez nos Calètes, que l'on pourrait appeler les derniers des hommes, on en a rencontré jusqu'à 26 dans une seule sépulture, et chez les Pictons des bocages de la Vendée, M. Fillon a récolté jusqu'à 87 vases, dont 56 en verre, dans le seul tombeau d'une femme artiste gallo-romaine (1).

S'il est un fait bien constaté en histoire et en archéologie, c'est que nous devons à la coutume dont je parle nos plus grandes richesses archéologiques. Visitez tous les musées de l'Europe, aussi bien ceux des capitales que ceux des provinces, pénétrez même dans les cabinets des amateurs et des Sociétés savantes, et vous trouverez partout, dans les armoires comme dans les montres, ces restes de la mort et ces dépouilles du cercueil. Consultez les étiquettes et les catalogues, interrogez les conservateurs et les antiquaires, et tous vous diront de quelle tombe, de quel cimetière, de quelles

(1) *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine découvert à St.-Médard-des-Prés (Vendée);* par B. Fillon, in-4°.; Fontenay, Rebuchon, 1849.

catacombes sont sortis ces vases de terre et de verre, qui font l'objet de votre étude et de votre admiration. Ne sont-ce pas les momies de l'Égypte qui ont fourni les deux plus complètes et les deux plus étonnantes collections de Paris et de Londres? N'est-ce pas des sépultures du Pérou, du Brésil, du Mexique et surtout de l'île des *Sacrificios* que sont sorties ces curieuses antiquités américaines qui nous étonnent au Louvre et au *British Museum?* Ce sont les riches tombeaux de la Grèce et de Rome qui ont rempli le monde entier de leurs produits, et c'est des hypogées de la Toscane et du royaume de Naples que sont sortis ces admirables vases étrusques et campaniens, l'orgueil de toutes les collections de la terre.

Et ce Bosphore devenu le tournoi de tous les peuples de la terre, cette Crimée où se décident maintenant les destinées du monde, n'est-ce pas de leurs caveaux et de leurs tombels cimmériens que sont sorties ces richesses céramiques qui font à Pétersbourg la gloire du musée de l'Hermitage (1)?

Il n'est pas jusqu'à l'Église elle-même qui ne recueille dans la tombe les éléments de son culte et de son histoire. Contemplez ces châsses et ces reliquaires exposés à la vénération des peuples, et vous trouverez peu de corps saints qui ne soient munis comme du sceau de l'empire de ces vases et de ces fioles, que l'on retrouve en abondance dans les ouvrages de Bosio, d'Aringhi, de Mabillon et de M. Perrot.

Et notre musée de Sèvres, l'une des plus curieuses collections céramiques de l'Europe, n'est-il-pas tout entier sorti des tombeaux? Si vous interrogez les deux plus habiles conservateurs de cet établissement, MM. Brongniart et Riocreux, tous deux vous répondront, l'un en vous montrant son *Traité*

(1) *Antiquités du Bosphore Cimmérien, conservées au musée impérial de l'Hermitage;* 2 vol. grand in-folio avec illustrations dans le texte et un atlas de 95 planches. St.-Pétersbourg, 1855.

des arts céramiques (1), l'autre en vous présentant le catalogue ou plutôt la *Description méthodique* (2) de cette admirable collection; ils vous prouveront ainsi que ses plus précieuses richesses viennent des cimetières. En vous promenant dans ces galeries, le sanctuaire de la céramique de tous les peuples, vous croirez errer parmi les ombres et au milieu des nécropoles de la France, de la Germanie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Égypte, de la Syrie, de l'Amérique et de l'Océanie.

Il y a plus, c'est que tout ce que nous possédons de plus beau et de mieux conservé dans les produits de l'art antique provient des tombeaux. Les théâtres, les temples, les palais, les villas, les maisons de l'ancien monde ont été pillés ou détruits par la main des barbares. Tous les vases que renfermaient ces édifices ont péri avec eux, et nous ne retrouvons aujourd'hui sous leurs ruines que d'admirables fragments qui nous en font davantage regretter la perte. Il n'en a pas été ainsi de la tombe. Elle, au contraire, nous rend intact le dépôt qui lui fut confié par la piété des peuples. Entourée du respect des générations, elle a su couvrir son fragile contenu de cette vénération que lui ont vouée partout et toujours les diverses nations du globe.

Dans notre *Normandie souterraine* et dans ce livre dont nous rédigeons le dernier chapitre (3), nous avons montré au sein de la grande famille celtique, qu'elle se divise en Gaulois, Germains ou Bretons, il n'importe; nous avons montré, dis-je, des vases funéraires placés par elle à côté de la dépouille de l'homme ou bien recevant sa cendre sortie d'un

(1) 2 vol. in-8°. avec atlas. Paris, 1844.

(2) 1 fort vol. in-folio (texte et planches). Paris, 1845.

(3) Cet article est extrait d'un ouvrage intitulé : *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, faisant suite à « la Normandie souterraine »* qui est sous presse.

bûcher, destiné à en perpétuer la durée. Cette coutume, nous l'avons montrée, en France, sur les bords de l'Orne, de la Somme et de la Seine, sur les rochers de la Bretagne et aux rivages de la Normandie. Nous avons suivi sa marche dans les montagnes et les lacs de l'Helvétie, dans les forêts de la Germanie et jusque dans les îles de la Grande-Bretagne, les anciennes *Cassitérides* ou les antiques *Hyperboréennes.*

POTERIES PRÉSUMÉES DE L'ÉPOQUE CELTIQUE (1).

Après la conquête romaine et sous l'empire des Césars, nous voyons apparaître deux phases diverses et bien distinctes de sépultures : l'incinération et l'inhumation.

Pendant les trois siècles que dura chez nous l'ustion gréco-romaine, on peut dire que ce fut le règne exclusif de la céramique. Pas une créature humaine ne descendit dans la terre, sans un fragment de tuile ou un morceau de poterie. Les cimetières de cette époque sont de véritables collections céramiques. C'est au point que nos populations rurales d'aujourd'hui, ne comprenant plus rien aux idées antiques sur l'immortalité de l'homme, regardent ces dortoirs de leurs pères comme des ateliers de poterie ou des entrepôts de marchands. Pas une ville, pas une station gallo-romaine qui ne puisse

(1) V. page 112 et 113 du t. XIII du *Bulletin monumental.*

montrer sur ses collines un de ces dépôts; il n'y a pas même jusqu'à la moindre *villa* du Haut-Empire qui n'en ait révélé dans ses fossés, le long des chemins ou dans une de ces cavées profondes creusées par les siècles. Les pauvres même qui ne pouvaient trouver un vase dans leur répertoire culinaire, donnaient une simple tuile ou le tesson d'un vase; et les petits enfants, que l'on ne brûlait pas, emportaient avec eux leurs tétines, leurs poupées, ou leurs joujoux en terre ou en verre. Enfin, on aura une idée de l'abondance des vases dans les cimetières de cette époque toute céramique, quand on saura que le seul cimetière romain de *Terre-Nègre*, à Bordeaux, a donné à ses explorateurs modernes plus de 20,000 vases funéraires.

A partir de Constantin jusqu'à Augustule, c'est-à-dire pendant les deux derniers siècles que les Césars gouvernèrent encore les Gaules et où malheureusement ils partageaient si souvent l'empire avec les barbares, les corps sont rendus à la terre. En conséquence les fosses se rouvrent et les tombeaux se dressent; mais soit que les sépultures se creusent dans la pierre ou le marbre, soit qu'elles se coulent en plomb, qu'elles se construisent en tuile, ou qu'elles se charpentent

en bois, dans toutes les vases continuent à descendre à côté des morts, qui ne veulent point s'en aller sans eux. Tous les sarcophages de cette époque que nous ouvrons, qu'ils soient de pierre, de tuile, de bois ou de plomb, tous, dis-je, sont remplis de vases en terre ou en verre depuis les pieds jusqu'à la tête. C'est même cette abondance de vases élégants, gracieux, de toutes formes, de toutes tailles et de toutes matières qui constitue la différence la plus caractéristique et la mieux tranchée entre les sépultures de cet âge et celle des trois siècles qui vont suivre. Dans ces dernières où nous touchons, l'idée païenne, vaincue et détruite, laisse prendre sa place par la pensée chrétienne et germaine mêlée toutefois à une foule de traditions gallo-romaines.

Lorsque les Francs, baptisés par les évêques et conduits par les prêtres vers le Dieu qu'ils ne cherchaient pas, se furent assis sur cette terre des Gaules qu'ils ne devaient plus quitter et à laquelle ils devaient donner, avec tant d'éclat, sa forme dernière et définitive, on vit encore le vase funéraire parfois de bois, rarement de verre, mais presque toujours de terre, descendre avec eux dans une fosse de craie ou s'enfermer dans un cercueil de pierre afin d'y être la consolation des vivants et la protection des morts. Tous les cimetières mérovingiens et même carlovingiens que nous retrouvons abandonnés sur le penchant de nos collines, ceux qui sortent des tombels ou qui apparaissent dans des auges de pierre, là où s'assirent plus tard nos églises, tous ces champs de repos rudes et simples comme les tribus qui les peuplèrent, tous ces dortoirs, hérissés de haches, de boucliers, de lances et d'épées, montrent toujours aux pieds du mort un vase vide, dont les hommes d'aujourd'hui nous demandent le sens et le mystère. Nous croyons l'avoir trouvé dans la piété simple, grossière, peut-être même un peu matérielle et superstitieuse de nos pères. Nous supposons donc, non sans fondement,

qu'ils auront mis dans ce vase une eau sacrée, préservatrice des obsessions et des possessions démoniaques, si fréquentes chez les vivants et dont ils ne croyaient les morts ni exempts ni affranchis.

Cette coutume des Francs de la Gaule se retrouve sous Charlemagne aussi bien que sous Clovis, et on la rencontre dans les villes comme dans les plus humbles hameaux. Elle ne régna pas seulement dans la Gaule transformée par la double conquête du christianisme et des Francs, mais elle se retrouve chez les Burgondes de l'Helvétie, au sein de la Grande-Bretagne tout inondée d'Angles, de Jutes, de Saxons et de Scandinaves; enfin elle a ses racines dans le sol de la vieille Germanie dont les tribus teutoniques ont régénéré l'Europe, sans rien enlever à la mère-patrie.

Mais nous voici entrés dans une phase nouvelle, et le vase funèbre, qui, dans la main des Francs, des Germains et des Anglo-Saxons, a subi une première transformation, va en subir une plus complète encore sous l'empire de l'idée chrétienne désormais reine du monde et maîtresse absolue de l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Eh bien! sous la législation si profondément catholique de cette partie du moyen-âge qui va depuis le XIe. jusqu'au XVIIe. siècle, le vase funèbre durera encore, et, plus vivace que les siècles et que les ères

qu'il traverse, il survivra au moyen-âge, et il faudra toutes les lumières du siècle de Louis XIV pour déraciner des mœurs cette vieille plante qui naquit au berceau de l'humanité.

CHAPITRE II.

DES VASES FUNÉRAIRES ONT ÉTÉ PLACÉS DANS LES SÉPULTURES CHRÉTIENNES DEPUIS LE XIe. JUSQU'AU XVIIe. SIÈCLE.

J'entreprends d'établir ici une thèse assez neuve, qui n'est toutefois que la continuation de celle que j'ai soutenue et développée dans cet ouvrage (1); mais, en ce moment, je ne veux guère qu'une chose, c'est de conduire jusqu'à son dernier terme cette question des vases funéraires, dont j'ai jusqu'ici donné les origines et développé l'histoire.

Je déclare donc, tout d'abord, que je ne suis pas suffisamment préparé pour traiter les dernières phases de la question d'une façon aussi étendue que je l'ai fait pour les époques antérieures. Aussi, je me garderai bien de promettre un mémoire complet. Seulement, comme la matière n'a pas été encore traitée spécialement, à ce que je sache, je ne veux point la laisser plus long-temps demeurer inaperçue, possédant d'ailleurs une quantité suffisante de faits pour constituer la première instruction d'un procès que d'autres se chargeront de continuer.

Je me contenterai donc d'enregistrer simplement dans ce mémoire une série de faits, se rapportant aux sept premiers siècles qui se sont écoulés depuis l'an 1000, et je montrerai, par des preuves nombreuses et positives, que l'usage dura en-

(1) *La Normandie souterraine* et sa suite, intitulée : *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, actuellement sous presse.

core pendant toute cette longue période. L'attention, une fois éveillée sur ce point, la démonstration s'étendra avec les découvertes, et bientôt les preuves deviendront évidentes pour les plus simples et les moins expérimentés. Il me paraît d'autant plus important d'attirer l'attention publique sur ce point d'histoire et d'archéologie, que les travaux de tous les jours, soit dans les cimetières, soit dans les églises, mettent constamment à découvert de nouveaux éléments qui viendront appuyer cette thèse. Je me flatte qu'alors ces monuments seront recueillis avec plus de soin, et ils parviendront bientôt à mettre dans tout son jour une vérité historique, naguère inconnue et qui n'est encore aujourd'hui que le partage des savants, des liturgistes et des archéologues.

Avant de citer des faits isolés, je dois donner quelques détails sur la nature des vases, sur leur forme et leur matière. Ce sont des préliminaires, mais indispensables à notre sujet, car la grande affaire, c'est de pouvoir distinguer les époques au moyen des vases eux-mêmes. Nous essaierons donc d'établir des catégories, travail délicat dans une matière entièrement neuve.

Je suis porté à considérer comme des plus anciens de l'époque capétienne et même comme se rattachant un peu aux derniers temps de la période carlovingienne, des pots en terre fine et légère, d'une teinte jaunâtre ou d'un blanc sale, n'ayant aucun vernis, mais simplement décorés sur la panse de lignes rouges perpendiculaires ou diagonales, ordinairement réunies par faisceaux de quatre à cinq et toutes obtenues au moyen de sanguine appliquée simplement et sans art. Tous ces pots ont généralement une anse. On en connaît cependant qui en ont présenté deux. Beaucoup d'entr'eux sont forés sur la panse. Chez quelques-uns, les trous ont été faits avant la cuisson, mais chez la plupart, ils ont été pratiqués après. Ces trous sont ordinairement au nombre de quatre, cependant cette limite est parfois dépassée.

M. Viollet-Leduc a trouvé un vase du genre de ceux que nous venons de décrire à la cathédrale d'Amiens, dans un tombeau d'évêque du commencement du XIVe. siècle. C'est, en cette matière, la date la plus moderne que nous connaissions. Les plus anciens, au contraire, sont ceux que M. Albert Lenoir signale dans les tombes du chœur de Ste.-Geneviève de Paris. Ils pourraient être antérieurs au XIe. siècle. En 1850, j'ai trouvé des fragments de ce genre de vase dans les déblais qui entouraient la maison romaine du Château-Gaillard, au bois des Loges, près Fécamp. Je les crus alors carlovingiens. Je possède aussi un vase trouvé, en 1849, aux Neiges, près le Havre, et dont la panse présente à la fois le vernis verdâtre et plombeux du XIIIe. siècle et des raies rouges et perpendiculaires faites avec de la sanguine. Ainsi ces vases, suivant mes présomptions actuelles, iraient de 900 à 1300; mais j'ai hâte d'ajouter que je ne me crois pas complètement informé.

Une seconde catégorie de vases funéraires appartenant aussi à l'époque capétienne et même à une période assez reculée, puisqu'elle pourrait remonter aisément jusqu'à Philippe-Auguste ou Louis-le-Jeune, se composerait de pots d'une terre blanche, également fine, légère et d'un excellent choix. Ils sont recouverts à l'intérieur, surtout à l'embouchure, de plaques d'un vernis verdâtre et plombifère qui semble être tombé inégalement sur le vase. La presque totalité de ces vases possède une anse, qui très-souvent a été cassée. Quelques-uns en ont eu jusqu'à deux, également disparues. La plupart du temps, sur la panse de quelques-uns sont des trous pratiqués après la cuisson; très-peu lui sont antérieurs. Ces trous sont en nombre inégal, quoique celui de quatre soit généralement consacré.

Dans cette seconde catégorie comme dans la première, les vases forés ont contenu du charbon, les trous même n'ont

été ménagés que pour l'évaporation du feu. Les vases qui ont contenu de l'eau bénite ne sont forés d'aucune façon, mais ils sont semblables pour la matière et la forme.

Une troisième catégorie de vases funéraires que nous signalerons dans notre pays, ce sont les petites soucoupes en grès-cérame dont le centre de production, pour nous, paraît avoir été le Beauvoisis (1). Ces jattes ou soucoupes nous présentent un type qui est partout le même et qui trahit assez une provenance commune Larges de 3c. à la base et de 9c. à leur plus grande ouverture, elles n'ont qu'une hauteur de 6c. et une capacité d'environ 2 décilitres. Leur forme est celle de la terrine, sans pieds, ni anse, ni bec, ni goulot. Elles n'ont d'autre vernis que celui que le grès obtient par la cuisson. Généralement la pâte en est fine, bien choisie et peu épaisse. Le façonnage en est gracieux; un simple bourrelet aplati vers le bord est tout l'ornement qu'elles admettent.

L'époque de ces terrines est assez malaisée à définir. Cependant elles appartiennent incontestablement à la dernière

(1) M. Milet, jeune céramiste normand, chef du service des fours et pâtes à la manufacture impériale de Sèvres, a bien voulu nous transmettre, au sujet de ces terrines, la note suivante, qui a passé sous les yeux de M. Riocreux, l'habile conservateur de notre collection nationale: « Les petites jattes grises venant de Martin-Église et de St.-Aubin-sur-Mer que vous avez offertes à notre musée de Sèvres sont en grès de Savignies, près Beauvais, où existe une des plus vieilles fabrications de France. Me trouvant à Savignies, en 1852, j'ai pu recueillir quelques petits pots en grès du moyen-âge et savoir l'endroit d'où on les avait extraits. Cet endroit m'a présenté tout d'abord une masse compacte s'élevant à plus d'un mètre du sol et recouverte de terre végétale. Dès les premiers coups de pioche, une foule de débris jaillirent de ce tas de rebuts. Près de là aussi étaient les restes d'un four découvert, très-différent de ceux d'aujourd'hui et de la forme la plus primitive. Dans la *sole* ensablée, j'ai pu recueillir de petites jattes comme les vôtres, encore empilées dans le four et colées ensemble par l'action du feu. »

période de la coutume dont nous parlons. Je ne crois pas que l'on en trouve avant le XIVe. siècle, et je pense qu'elles ont dû être très-répandues parmi nous au XVe. et surtout au XVIe. siècle. La première, en date, serait celle de St.-Aubin-sur-Mer, présentement déposée au musée de Sèvres. Si les rapports sont exacts, elle aurait été trouvée dans le chœur et dans la fosse d'un curé mort en 1307. Mais nous avons tout lieu d'attribuer au XVIe. siècle celles de Martin-Église, de Bouteilles et de St.-Denis de Lillebonne.

La Haute-Normandie n'est pas le seul point qui nous ait fourni de ces jattes ou terrines gresées Le musée de Sèvres en possède trois, recueillies depuis cinq ans dans les anciennes sépultures de Paris. Ces dernières, légèrement différentes des nôtres, doivent provenir de Paris même, qui était alors, comme aujourd'hui, un centre puissant de fabrication.

Il y aurait encore une foule de catégories à établir, mais nous nous bornerons aux trois qui précèdent comme étant les plus usuelles et les mieux fondées pour le moment.

Maintenant on nous demandera quel nombre de vases on plaçait dans chaque sépulture chrétienne, et quelle place ils y occupaient? Ici encore nous sommes loin d'être suffisamment renseigné. Cependant nous dirons volontiers le peu que nous savons.

Nous avons établi qu'à l'époque mérovingienne et peut-être aussi carlovingienne, le vase, ordinairement seul, était généralement placé aux pieds. Cette règle n'admettait que peu d'exceptions. Nous sommes moins renseigné sur l'époque capétienne. Les sépultures de cet âge n'étant ni sécularisées, ni profanées et encore moins passées à l'état archéologique, les découvertes y ont été jusqu'ici peu considérables et mal étudiées. Et puis une fouille dans un cimetière chrétien, fût-il profané depuis long-temps, ne présente pas assez d'intérêt à l'antiquaire pour qu'il l'entreprenne. Nous sommes donc

réduit à donner ici des faits révélés par le hasard et des observations aussi mal fondées que peu profondes.

Les sépultures de Ste.-Geneviève de Paris, données par M. Lenoir, présentent dans chaque cercueil quatre vases placés à chacun des angles. Les cercueils des deux jeunes frères de saint Louis, découverts à Poissy, en 1714, ont fourni la même observation, mais pour le caveau seulement. A Troyes, le comte de Champagne, Henri Ier., mort en 1180, n'avait qu'un seul vase placé au côté droit : l'évêque Hervée, inhumé en 1223, n'avait non plus qu'une fiole de verre.

Le baron Taylor ne cite que deux vases trouvés dans le cercueil d'un abbé de Jumièges du XIIe. siècle. M. Féret n'en a également rencontré que deux, en 1827, dans la tombe de Renaut de Calletot, mort vers 1310 : l'un était aux pieds et l'autre à la tête. On n'en cite qu'un seul dans la fosse d'un curé de St.-Aubin-sur-Mer (Seine-Inférieure), enterré en 1307 et visité en 1850. M. Viollet-Leduc parle de trois seulement, rencontrés dans le sarcophage d'un évêque d'Amiens de 1325 : l'un était aux pieds et les deux autres près des épaules.

M. Marquis qui, vers 1823, assista aux fouilles de la chapelle du château de Dreux, ne mentionne aussi que trois ou quatre vases de terre trouvés dans chaque sépulture. Parfois il s'y rencontrait aussi une fiole de verre comme dans les cercueils de plâtre découverts à Chastenay-sous-Bagneux, vers 1715. L'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres dit bien que l'on trouva sur chaque corps trois ou quatre vases de terre et parfois une fiole de verre; mais elle n'en indique nullement la place. Les Dunois-Longueville, inhumés à Cléry de 1468 à 1508, ont montré un grand nombre de vases placés autour des corps.

En 1855, dans l'église de Bouteilles, nous avons trouvé un squelette qui pouvait bien n'avoir que 200 ans : il avait

un seul vase auprès de la tête. La même année, à Sigy, on a recueilli, dans un cercueil, un vase foré et noirci, placé aux pieds d'un squelette : je le crois du XIIIe. siècle. Toutefois Ezéchias de Mondion, soulevé à Fellencourt, en 1846, en a présenté deux dans une fosse qui paraît être du XVIIe. siècle.

A Morienval (Oise), on a trouvé autour d'un cercueil du XVIe. ou du XVIIe. siècle plusieurs vases, placés sur le couvercle, et trente-huit autres rangés autour du sarcophage.

En 1838 on trouva, dans le cimetière de l'ancienne paroisse de St.-Germain-de-la-Lieue, près Bayeux, un sarcophage de pierre qui contenait un vase en terre rouge, non verni, que M. Lambert attribue au XIIIe. siècle. Le même archéologue nous a cité un autre sarcophage de pierre, ouvert, en 1846, dans le chœur de l'église de Tour-en-Bessin. Ce cercueil, qu'il croit du XIIIe. siècle, contenait plusieurs vases en terre blanche dont trois seulement ont pu être conservés et déposés au musée de Bayeux. Enfin M. l'abbé Tournesac, parlant de l'exhumation de la sœur Charlotte Lenormand de Beaumont, faite vers 1840, à St.-Julien du Mans, dit que cette religieuse, décédée en 1688, n'avait qu'un seul vase avec elle.

En dernier lieu, on nous demandera quelle pouvait être la pensée de nos pères, ces fervents croisés du moyen-âge lorsqu'ils plaçaient ainsi dans les tombeaux ces vases que ne comprennent plus leurs derniers descendants ? La réponse est facile, et la pensée est d'autant plus aisée à connaître qu'ils ont eu soin eux-mêmes de nous la transmettre par l'organe de leurs deux plus grands liturgistes. Jean Beleth et Guillaume Durand, tous deux évêques, tous deux écrivains ecclésiastiques, nous apprennent que ces vases étaient destinés à contenir de l'eau bénite et de l'encens : *aquam benedictam ac prunas cum thure apponerent* (1), dit le premier, ce que le second

(1) Beleth, *De divinis officiis*, c. CLXI.

exprime en ces termes : *deinde (corpus) ponitur in speluncâ in quâ in quibusdam locis ponitur aqua benedicta et prunæ cum thure* (1). »

Ils font plus, ils vont même jusqu'à nous donner, d'après les idées de leur temps, l'explication de ces actes que nous regardons, nous, comme une tradition ou une émanation des anciens âges. Ils prêtent à l'eau bénite une force mystérieuse contre les esprits, et ils donnent à l'encens un sens naturel et allégorique tout à la fois. Mais ici laissons parler l'évêque de Mende :

Aqua benedicta ne dæmones qui multum eam timent ad corpus accedant; solent namque desævire in corpora mortuorum ut quod nequiverunt in vita saltem post mortem agant. Thus propter fetorem corporis removendum seu ut defunctus creatori suo acceptabilem bonorum operum odorem intelligatur obtulisse, seu ad ostendendum quod defunctis prosit auxilium orationis (2).

Personne, dans le cours du moyen-âge, n'est venu contredire cette interprétation d'une coutume alors universelle. Tous les antiquaires qui s'en sont occupés depuis un siècle, n'ont pas manqué de copier les deux auteurs et les deux passages que nous venons de citer. Le nombre de ceux qui les ont empruntés ne nous est pas connu, cependant nous ne pouvons nous défendre de citer, pour les deux derniers siècles, Casali (3), Schœpflin, Oberlin (4) et l'Académie des inscriptions et belles-lettres (5). Pour le temps présent, le nombre en est plus grand encore. Ne pouvant les indiquer tous, nous nous contenterons de citer MM. Feret, de

(1) Durandus, *Rationale divin. offici.*, lib. VII, c. xxxv, n°. 35.
(2) Id., *Ibid.*
(3) Casali, de Rome, *De veterum sacris christ. ritibus*, p. 336.
(4) *Musæum Schœpflini*, in-4°., Argentorati, 1773.
(5) *Mém. de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres*, t. V, p. 281.

Dieppe (1); de Caumont, de Caen (2); Brongniart, de Paris (3); Namur, de Luxembourg (4); Wylie, de Londres (5); l'abbé Brullée, de Sens (6), et Arthur Murcier, de Versailles (7). On le voit, le point que nous traitons ici est un des mieux établis de toute l'archéologie chrétienne. Il n'y a pas à son sujet la moindre dissonance parmi les interprètes du passé.

Maintenant venons aux faits, et citons-les dans leur ordre chronologique réel ou approximatif.

CHAPITRE III.

VASES FUNÉRAIRES DU XIe., DU XIIe. ET DU XIIIe. SIÈCLES.

Voici un fait qui ne présente pas de date précise, mais qui peut bien remonter au Xe. siècle et même plus haut encore. Je l'emprunte à la belle *Statistique monumentale de Paris*, publiée par M. Albert Lenoir sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique. Le texte manque, il est vrai, jusqu'à cette heure, mais je vais essayer de faire parler le dessin.

En 1807, des travaux de démolition pratiqués dans l'église de l'ancienne abbaye de Ste.-Geneviève de Paris, mirent à découvert un certain nombre de cercueils de pierre apparte-

(1) *Soc. arch. de l'arrondissement de Dieppe*, p. 19-21, Rouen; Baudry, 1828.

(2) *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 316-23, et le *Bulletin monumental*, passim.

(3) *Traité des arts céramiques*, t. Ier., p. 437.

(4) *Publ. de la Soc. archéol. de Luxembourg*, t. V, p. 57.

(5) *Archeologia*, vol. XXXV, p. 298.

(6) *Bulletin de la Soc. archéol. de Sens*, année 1853, p. 74.

(7) *La sépulture chrétienne en France*, liv. V, p. 159-64.

nant, selon toutes les apparences, à l'époque romane la plus primitive. Parmi les divers sarcophages qui furent trouvés et qui figurent dans l'ouvrage de M. Lenoir, un d'eux est représenté ouvert et montrant encore le religieux qu'il renferma : ses pieds sont chaussés de sandales et liés par ces bandelettes, dont Durand de Mende se rendit plus tard l'interprète : les reins sont ceints d'une courroie fermée par une boucle et la main tient une baguette ou plutôt un roseau, comme on l'a rencontré sur plusieurs des Germains d'Oberflacht. A chacun des quatre angles du cercueil est placé un vase de terre, muni d'une anse. Si l'on en croit un dessin détaché, ces vases pourraient bien présenter sur la panse des groupes de quatre raies, probablement coloriées avec de la sanguine, et un trou qui dut être destiné à l'évaporation du feu (1).

Des vases du même genre et appartenant évidemment au moyen-âge par leur forme, se voient encore dans le même ouvrage parmi les détails de l'église de St.-Benoît. Ces vases, qui ont une anse, doivent provenir des tombes de l'église ou du cimetière et ils auront contenu de l'eau bénite ou des charbons (2). Paris, du reste, par ses nombreuses églises et sa quantité de cimetières supprimés, nous a fourni à plusieurs reprises des arguments en faveur de notre cause.

(1) *Statistique monumentale de Paris ;* atlas ; 13e. livraison, pl. XI, fig. 1 et 10.

(2) *Statistique monumentale de Paris ;* atlas ; 8e. livraison, pl. XII, fig. 10, 11, 13.

J'ai vu chez M. Viollet-Leduc un vase en terre jaunâtre, fine et légère, percé sur la panse de cinq ou six trous, pratiqués après la cuisson au moyen d'un outil en fer et à l'aide d'un coup sec. Le ventre est orné d'un certain nombre de lignes perpendiculaires de couleur sanguine; on remarque du noir à l'intérieur. Ce vase a été trouvé dans l'église ou le cimetière de St.-Séverin de Paris. Il a été recueilli, avec les restes de son couvercle, dans un cercueil de pierre, dont le sommet était aigu comme un toit, tandis que la tête en était entaillée, ce qui nous paraît un signe du XIIe. siècle. Dans l'opinion de M. Viollet-Leduc, qui a vu ce tombeau, il était au moins du XIIIe. siècle.

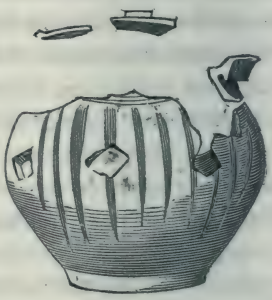

Le musée céramique de Sèvres possède deux vases funéraires, qui proviennent également de fouilles faites dans la capitale. Tous sont en terre d'un blanc sale, munis d'anses et présentant sur la panse des lignes rouges verticales qui paraissent faites avec de la sanguine. Celui qui porte le chiffre A B 11. 1,012 est ainsi étiqueté : « Poterie en terre trouvée dans un tombeau de l'église St.-Marcel de Paris, rue Mouffetard, donné par M. Serres en 1839. »

L'autre vase, semblable au premier, porte cette indication : « Vase à usage domestique transformé en vase funéraire, trouvé, en 1843, sur le couvercle d'un cercueil de pierre en forme d'auge,

qui renfermait des monnaies, en fouillant le sol d'une cour de roulage, rue Rambuteau ; ce vase contenait encore quelques restes de charbon. Plusieurs tombes ont été rencontrées dans cette excavation et elles étaient accompagnées de vases semblables. »

La Bibliothèque impériale de Paris possède aussi trois vases du même genre, trouvés, au siècle dernier, dans des sépultures chrétiennes de la capitale. La grande salle des Antiques, dans laquelle ils sont en ce moment placés, est riche en objets d'art de toutes sortes et de tous pays. Malheureusement l'ordre et le classement y font défaut. Nous pensons que la cause principale de cette lacune est due surtout à l'exiguité du local, bien trop petit pour la quantité d'objets qu'il renferme. Nous le disons à regret, mais nous avons vu avec une vive peine pour l'honneur archéologique de notre patrie, que des vases romains, des vases francs et des vases chrétiens du moyen-âge se trouvaient entassés pêle-mêle et sans discernement dans la même montre ou dans la même armoire. Le classement méthodique de ces objets est cependant devenu bien facile aujourd'hui.

Grâce à la bienveillance de M. Muret, dessinateur attaché au cabinet des médailles, nous avons pu examiner les trois vases chrétiens dont nous donnons la description.

Le premier, en terre blanche, est muni d'une anse et présente à peu près la forme des vases du XIIIe. siècle. Sa teinte est jaunâtre et sa terre légère. Sur la panse sont des linéaments perpendiculaires, de couleur rouge et au nombre de cinq par chaque groupe. Des trous ont été percés à la panse, après la cuisson. Dans l'intérieur on remarque un terrain charbonné. On lit sur ce vase la note suivante, écrite au siècle dernier : « Vase sépulcral trouvé dans les fouilles de la chapelle du Palais, lors de sa démolition, en 1781. »

Les deux autres sont entièrement semblables pour la forme,

la terre, le vernis et le dessin. Un seul indique sa provenance par cette inscription, qui a dû être écrite par une main quelque peu bénédictine : « Ce pot est trouvé dans un tombeau de pierre, lorsqu'on a rebasti le cloître. Il estoit à côté d'une tête de mort, et il y avoit dedans du charbon. » Je suppose volontiers que ce vase provient de St.-Germain-des-Prés ou de Ste.-Geneviève.

Deux vases de l'espèce de ceux que nous venons de décrire se voient aussi dans une des montres du musée départemental de Rouen. La terre en est également fine, légère et jaunâtre. Ils sont percés, sur la panse, de quatre trous très-irréguliers, pratiqués, après la cuisson, à l'aide du choc d'un outil pointu, tel que celui dont les couvreurs percent les ardoises. En même temps, ils sont décorés de plusieurs groupes de cinq raies perpendiculaires, tracées aussi avec de la sanguine. De plus, chacun d'eux possède une anse. Quoiqu'ils soient sans indication de provenance, tout me porte à croire qu'ils viennent de sépultures chrétiennes.

Vers 1823, lorsque la famille d'Orléans fit creuser à Dreux les fondations de la chapelle sépulcrale qui existe aujourd'hui, on rencontra le cimetière de l'ancienne église du château. Dans un caveau cruciforme, qui probablement avait été bouleversé, apparut une francisque rouillée, semblable à celle de Childéric, et des vases dont plusieurs étaient terminés par un tenon, particularité que nous ne connaissons pas ailleurs.

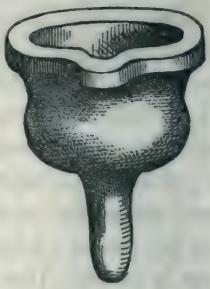

Dans plusieurs tombes placées sous l'ancienne chapelle, on a trouvé de deux à quatre vases dans chacune. « Quelques-uns, dit M. Marquis, sont munis d'une anse ; d'autres

en manquent, et la plupart sont percés de plusieurs trous (ordinairement quatre) disposés circulairement à leur partie moyenne. L'enduit noir et charbonneux que tous offrent intérieurement annonce qu'une substance y a brûlé (1). »

M. Langlois a dessiné deux des vases dont nous parlons dans l'atlas de la Société des Antiquaires pour l'année 1824 (2). Nous les attribuons au XIIIe. siècle.

M. A. Brongniart, dans son *Traité des arts céramiques*, nous apprend que, le baron Taylor étant à l'abbaye de Jumièges, on ouvrit devant lui une tombe portant la date de 1120 (3) et qu'on y trouva deux petits vases brisés, dont un fut donné au musée de Sèvres. Voici en quels termes le savant céramiste décrit ces objets, dans sa *Description méthodique du musée de Sèvres :* « Fragments de deux vases funéraires en pâte jaunâtre, d'un façonnage léger, ornés de reliefs appliqués en lamelles plissées sur l'échantillon figuré (M, pl. XXIX, fig. 6), et en pastillage lenticulaire sur le second; vernis jaunâtre et vert olivâtre jaspé. Trouvé dans le tombeau d'un abbé de Jumièges portant la date 1120. Ouvert en 1834, en présence de M. le baron Taylor, donateur (4) »

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. Ier. p. 62.

(2) *Ibid.*

(3) Dans cette date de 1120 il y a certainement une erreur. Aucun abbé de Jumièges n'est mort à cette époque. Selon toutes les vraisemblances le tombeau visité était celui d'Ursus ou Urson, 33e. abbé, décédé le 25 octobre 1127 et inhumé dans le Chapitre. *Gallia christiana*, t. XI, p. 195. — *Neustria pia*, p. 312. — Deshayes, *Hist. de l'abb. roy. de Jumièges*, p. 272.

(4) *Description méthodique du musée céramique de la manufact. royale de porcelaine de Sèvres;* par MM. A. Brongniart et Riocreux, p. 138, in-4°. Paris, Crapelet, 1845, pl. XXIX, fig. 6.

J'ai hâte d'ajouter, pour mon propre compte, que des fragments de vases semblables à ceux-là ont été trouvés dans les déblais du château de Robert-le-Diable, en 1855. Mais ceci ne prouverait qu'une chose, la contemporanéité de ces divers débris céramiques.

Dans son *Traité des arts céramiques*, publié l'année précédente, l'illustre auteur complète ainsi la description des deux vases : « ils avaient servi à brûler de l'encens, car on remarquait dans le fond un enduit charbonneux. Leur vernis analogue a été reconnu plombifère. La pâte de l'un était blanchâtre, poreuse, happante, mais très-dure. La glaçure en est jaunâtre, d'aspect vitreux, mais très-inégalement étendu; la pâte de l'autre est aussi blanchâtre, mais plus grossière. On y voit des grains de quartz qu'on observe dans le kaolin de transport; la glaçure en est verte, très-brillante et très-épaisse. Il y a des ornements en relief, des zones brunes, des points et des taches de pâte saillantes (1). »

Les fouilles dont parle ici M. Brongniart furent exécutées par M. Casimir Caumont, alors propriétaire des ruines de Jumièges. Dans le zèle qui l'animait pour l'étude et la conservation de ce beau monument, M. Caumont tenta plusieurs fois des fouilles soit dans le cloître, soit dans le chapitre, soit dans les chapelles de l'abbaye. En 1844, nous en avons vu pratiquer une dans l'église de St.-Pierre, en présence de M. Ch. Richard, maintenant préfet du Finistère. Nous nous souvenons d'avoir vu alors, dans les souterrains du monastère, des sépultures d'abbés accompagnés de leurs crosses, des orfrois de leurs vêtements et des restes de leurs chaussures. Tous ces objets étaient sous verre afin d'être mieux conservés. Dans sa maison, établie aux anciens magasins du monastère,

(1) *Traité des arts céramiques* ou *poteries*, par M. A. Brongniart, t. II, p. 99, 2 vol. in-8°.; Paris, 1844, avec *atlas*, pl. XXIX, fig. 6.

M. Caumont nous a montré plusieurs vases de terre vernissés de vert et percés de trous, qu'il nous dit provenir du cimetière de l'église paroissiale. En réunissant ainsi tous ces débris chrétiens, la pensée du vénérable collecteur était de former un véritable *musée Gémétique.*

Du reste, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on découvre des vases chrétiens à Jumièges. Voici ce qu'écrivait, en 1829, M. Deshayes, dans son histoire de cette abbaye royale :

« Vers 1339, l'abbé Guillaume Gemblet, dit Lejeune, à la prière des religieux et des habitants de Jumièges, fit démolir l'église et la maladerie de St.-Michel comme trop rapprochées des habitations. Il fit enlever et transférer dans l'abbaye le corps d'un abbé, inhumé autrefois dans la chapelle de St.-Michel et que l'on croyait être celui de Guillaume de Fors, décédé en 1248. Les autres corps restèrent enterrés au même lieu, jusqu'en 1756, où on en enleva cinq avec dix-huit têtes près desquelles on trouva plusieurs petits pots remplis de charbon et d'encens, usage qui se pratiquait jadis pour l'enterrement des prêtres (1). »

En octobre 1844, M. Arnaud, inspecteur des monuments historiques de l'Aube, assistant à des fouilles pratiquées dans la chapelle de Notre-Dame à la cathédrale de Troyes, vit découvrir plusieurs squelettes de chanoines qui avaient été déposés dans des cercueils de bois, détruits par le temps. On trouva, près de ces squelettes, les fragments d'un calice en étain et un certain nombre de pots en terre ayant presque tous une anse et trois pieds.

« Quelques-uns, dit M. Arnaud, sont en terre blanche et recouverts d'un vernis inégalement appliqué; d'autres, mieux façonnés, sont composés d'une terre rouge ou brune et ne

(1) *Hist. de l'abbaye royale de Jumièges ;* par C.-A. Deshayes, p. 83, in-8°. ; Rouen, Baudry, 1829.

sont point vernissés. Ces pots contenaient, pour la plupart, des cendres et du charbon.

« La forme de ces vases est tout-à-fait vulgaire, c'est absolument celle des marmites de terre encore en usage dans nos campagnes, et l'on est tout étonné, dès la première vue, de leur trouver un air de nouveauté (1).

« ..... On a trouvé aussi, au côté méridional de la chapelle, plusieurs squelettes avec des pots semblables à ceux dont nous venons de parler (2). »

Dans le sarcophage de Henri Ier., comte palatin de Champagne, mort en 1180, on trouva, au côté droit du squelette, un vase de verre fait en manière de cruche et muni d'un couvercle en étain (3). Sa forme est celle d'une petite cruche à l'huile dont le bec est peu prononcé; sa hauteur est de 10c. il a autant de largeur vers la panse. Cette dernière est ornée de petites cannelures et va en diminuant et en s'arrondissant vers la panse qui est presque plate. Au bas du col, intérieurement, il y a trois petits filets blancs ou rubans en zigzags qui en font le tour, l'orifice du vase a 7c., la hauteur du col 3c. seulement (4). »

Dans cette même fouille on découvrit, le 31 octobre, le cercueil de pierre de l'évêque Hervée, mort en 1223, et inhumé avec ses ornements pontificaux, sa crosse, son calice et son anneau pastoral. « Dans le calice, continue M. Arnaud, on a trouvé une fiole de verre blanc, dont le col allongé avait été cassé vers son orifice afin qu'elle put y être contenue. Un

(1) *Notice sur les objets trouvés dans plusieurs cercueils de pierre à la cathédrale de Troyes;* par M. Arnaud, p. 2, in-8°. de 16 pages. Troyes, Cardon, 1844.

(2) *Ibid.*, p. 3.

(3) *Ibid.*, p. 3-4.

(4) *Ibid.*, p. 13.

sédiment blanchâtre résidu d'une liqueur existe encore dans cette fiole (1). On voit des traces de la même substance, répandues dans le calice, et c'est sa lente évaporation qui aura fixé au bord de la patène quelques parcelles d'un linge blanc et fin qui y sont restées attachées. Sa forme est absolument la même que celle des fioles que l'on vend encore aujourd'hui dans le commerce et que l'on retrouve aussi figurées sur un vitrail de la chapelle de Notre-Dame, représentant la *naissance de la Vierge* (2). »

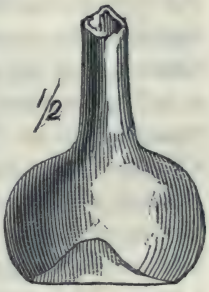

En 1852 et en 1853, M. l'abbé Brullée, de Sens, pratiqua des fouilles dans l'emplacement des trois églises successivement élevées sur le tombeau de sainte Colombe. Il trouva d'abord, dans le transept,

(1) Nous sommes porté à supposer que cette fiole épiscopale contenait du chrême ou des huiles saintes. Nous lisons dans la *Vie* de saint Romain, évêque de Rouen au VIIe. siècle, qu'il portait l'huile sainte aux fonts baptismaux dans une fiole de verre « vitream testam ad fontes. » *Vita S. Romani episcopi Rothomagensis*, cura Nicolai Rigaltii. Paris, 1660. — Casalius, dans son ouvrage intitulé : *De veterum sacris christianorum ritibus*, parle d'une fiole d'huile sainte que l'on plaçait avec les morts. Namur, *Public. de la Soc. de Luxembourg*, t. V, p. 57.

Dans un des vitraux de la chapelle de la Vierge, à Poissy, on voyait représenté le sacre de saint Louis, à Reims, en 1226. Cette verrière, contemporaine de la canonisation, a été reproduite par Montfaucon dans ses *Monuments de la monarchie française*, t. II, pl. XX, p. 154. Un des évêques consécrateurs tient dans ses mains la sainte ampoule, qui ressemble à nos fioles des Francs et se rapproche de celle de Troyes. Des fioles de verre ont également été vues dans des cercueils de plâtre découverts, vers 1715, dans le chœur de Chastenay-sous-Bagneux, près Paris. *Hist. de l'acad. roy. des inscrip. et belles-lettres*, t. V, p. 281.

(2) *Ibid.*, p. 13.

douze cercueils de pierre peu caractérisés; puis entre les murs de la crypte et ceux qui supportaient les colonnes du sanctuaire, il rencontra d'autres sépultures, mais sans tombeaux, « à moins, dit-il, qu'on ne regarde comme tels les deux parements de murailles dont nous venons de parler. Là se trouvaient des vases semblables à ceux que décrit M. de Caumont dans son *Cours d'antiquités monumentales* (1), et qu'il y fait remonter jusqu'au XIIe. siècle. Une monnaie recueillie près de l'un de ces vases et qui porte le nom d'Étienne de La Chapelle, évêque de Meaux de 1147 à 1162, viendrait à l'appui de cette opinion. Ces pots sont de terre blanche recouverte d'une couche de vernis vers le haut. La panse est percée de petits trous faits après coup et destinés à fournir l'air nécessaire à l'alimentation du charbon qu'il renfermait, à la combustion de l'encens pendant tout le temps de la sépulture. « Cet usage est consigné dans le *Rational* de Durand de Mende, écrivain du XIIIe. siècle. On dépose, dit-il, le corps dans la tombe où l'on place aussi de l'eau bénite, des charbons et de l'encens. On place ici l'encens pour combattre les mauvaises odeurs qui s'exhalent du cadavre ou pour faire comprendre que le défunt a offert à son Créateur l'agréable odeur de ses bonnes œuvres, ou bien encore pour montrer que le secours des prières, symbolisé par la fumée de l'encens qui monte vers le ciel, est utile au défunt.

« Un peu plus bas et à peu près au même endroit on a trouvé d'autres petits vases destinés aux mêmes usages; ils étaient en terre rouge, plus petits que les premiers, et renfermaient comme eux du charbon à moitié consumé (2) ».

Ces derniers, nous le reconnaissons, doivent être plus récents et nous ne serions pas surpris quand il faudrait les

(1) *Hist. de l'Acad. roy. des inscrip. et belles-lettres*, t. IV, p. 317.
(2) *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, année 1853, p. 74.

rapprocher de nous jusqu'au XVIe. siècle. Mais voici un fait bien précisé et portant avec lui une date irrécusable. Il se rapporte à la famille même de saint Louis.

« En 1714, dit le père Mathieu Texte, dominicain, qui nous a conservé ce souvenir dans le *Mercure de France*, on renouvela le pavé du chœur de Notre-Dame de Poissy. En opérant ce travail, on rencontra les deux corps de deux jeunes princes, frères de saint Louis, venus au monde par un même enfantement. Ils étaient placés dans deux caveaux contigus, chacun dans le sien, avec quatre urnes de terre aux quatre coins, à ce que m'ont rapporté MM. Bellier, doyen du chapitre, et Sauguerin, chanoine et curé de Poissy, comme témoins. Le corps de Jean est du côté de la porte de l'église, dans une espèce de cercueil de plomb comme celui d'un enfant âgé à peu près de neuf ans, et l'autre tout au plus de deux mois, enveloppé d'une pièce du même métal, ce qui s'accorde avec ce qu'en a écrit le savant P. Simplicien, dans les *Généalogies de France*, en ces termes : « Quatrième fils de Louis VIII, Philippe, mort jeune; cinquième, Jean, comte d'Anjou et du Maine, né au mois de septembre 1219, accordé par traité passé à Vendôme au mois de mars 1227 à Yolande de Bretagne, mort jeune sans avoir accompli mariage et fut enterré avec son frère Philippe, comme porte leur épitaphe qui se voit dans l'église de N.-D. de Poissy » (1).

Je suis également très-tenté d'attribuer au XIIIe. siècle un vase en terre blanche et fine, dont la panse est percée de sept ou huit trous pratiqués après la cuisson. Ce vase, tout noirci au-dedans comme au-dehors par l'action du feu, est encore rempli de charbon de bois. Il a été trouvé au fond d'un cercueil de pierre découvert, en 1855, le long des murs de

(1) Lettre du R. P. Math. Texte au sujet du lieu de la naissance de saint Louis, dans le *Mercure de France* de novembre 1735, p. 2411.

l'église de Sigy (arrondissement de Neufchâtel). Ce sarcophage, en pierre tendre du pays, est composé comme ceux de Bouteilles, de plusieurs morceaux soudés ensemble à l'aide de mortier. Le squelette qu'il renfermait avait les mains croisées sur la poitrine.

Dans la fouille que j'ai pratiquée à Bouteilles, en 1855, pour rechercher des croix de plomb avec formule d'absolution (1), j'ai trouvé dans le cimetière une quantité considérable de débris de vases chrétiens, dont quelques-uns devaient remonter au moins au XIIIe. siècle. Dans le nombre de ces derniers, je range avec quelque confiance un très-joli vase, haut de 11^c^. et large d'autant, régulièrement percé sur la panse de quatre trous faits après coup. Il est en terre blanche, fine et légère, fabriqué au tour avec beaucoup de goût. Il est muni d'une anse et ne possède de vernis qu'à l'intérieur, et encore il n'en présente qu'au fond et sur les bords seulement. Ce vernis est d'un très-beau vert, luisant, épais et sans doute plombifère. Il est surprenant que le reste du vase en soit totalement dépourvu. Aujourd'hui encore on le croirait neuf. Il n'a jamais dû servir qu'à une destination funéraire.

Parmi les cimetières chrétiens où l'on déterre fréquemment des vases funéraires, je dois citer celui de Martin-Église, près Dieppe. On y en rencontre de toutes les époques; et

(1) *Proceedings of the Society of antiquaries of London*, vol. III, n°. 43, p. 206-12. — *Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen*, année 1854-55. — *Vigie de Dieppe* du 10 juillet 1855.

grâce à la bienveillante attention de M. l'abbé Malais, curé de cette paroisse, j'en possède une vingtaine provenant de cette localité. Il y a des vases francs de la période carlovingienne et même mérovingienne. Il m'en a été remis plusieurs du XIIIe. siècle, qui sont en terre blanche avec des plaques de vernis verdâtre; la plupart sont munis d'anses et percés de trous. Dans cette paroisse reculée et un peu forestière, on dut employer le vase dans la sépulture jusqu'au XVIe. siècle et au-delà, comme nous le verrons plus tard.

Nous pourrions, selon toutes les vraisemblances, ranger parmi les vases du XIIIe. siècle celui qui se voit au musée de Rouen, provenant du cimetière de Sierville (canton de Clères). Il est en terre blanchâtre, avec une anse très-prononcée ; la panse en est percée de deux rangs de trous pratiqués avant la cuisson. Chaque rangée possède de sept à huit trous circulaires. Dans l'intérieur du vase on voit encore de la terre avec du charbon.

Il nous serait malaisé, pour ne pas dire impossible, de donner la liste des paroisses du seul diocèse de Rouen et l'indication des divers pays de France où il a été trouvé des vases funéraires, soit dans les églises, soit dans les cimetières.

Toutefois, nous indiquerons encore les anciens cimetières de Goderville et de Criquetot-l'Esneval (arrondissement du Havre), à présent devenus des places publiques. Nous savons qu'on y a trouvé des vases dans les divers creusements qui y ont été pratiqués. On en a aussi rencontré un grand nombre, mais à l'état de fragments, dans les travaux opérés à l'abbaye de Ste.-Honorine de Graville, pendant les années 1844 et 1845. Ces morceaux, que je vis alors chez M. le Curé de la paroisse, me semblent pouvoir être attribués au XIIIe. siècle.

M. l'abbé Tournesac, architecte et archéologue, qui a beaucoup travaillé à la construction et à la réparation des

églises de la Sarthe et de la Mayenne, annonçait au Congrès archéologique, tenu au Mans en 1842, qu'il avait trouvé dans divers cimetières « des vases en terre cuite percés de trous et contenant des cendres et des charbons (1). »

Pour compléter, autant que possible, mes études sur la matière, j'ai prié quelques-uns de mes excellents confrères de me faire connaître les découvertes faites dans les contrées qu'ils habitent. Voici ce qu'a bien voulu m'écrire M. l'abbé Barraud touchant le diocèse de Beauvais, dont il est une des lumières :

« Pour ce qui est des vases funéraires postérieurs au XIe. siècle, je ne connais jusqu'ici que trois ou quatre communes où il s'en soit rencontré. Ce sont : Mareuil-sur-Ourcq, Montiers, Verderel et peut-être aussi Précy-sur-Oise.

« Le vase trouvé dans l'église de Mareuil-sur-Ourcq (canton de Bély) était placé à côté d'un squelette que contenait une auge de pierre ; c'est une coupe en plomb de 10^c^. de diamètre sur 3 de profondeur. Elle était supportée par trois pieds, dont deux n'existent plus. Chacun de ces pieds avait la forme d'une patte d'animal. L'ouverture en était recouverte par un morceau de vitre en grisaille représentant une fleur de lis. Ce morceau, de forme carrée, était très-épais et m'a paru du XIIIe. siècle. Je suis porté à croire que la sépulture remonte à cette époque, ou, tout au moins, au siècle suivant. L'église de Mareuil est du XIIe. siècle : la découverte dont je parle a eu lieu en 1836.

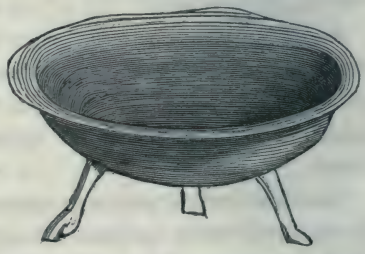

(1) *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 211.

« Le vase qui provient du cimetière de Verderel, près Beauvais, est en grès et à parois assez minces. Sa forme, ainsi que la nature de la terre entièrement semblable à celle de nos cruches, porterait à croire qu'il est d'une fabrication

toute moderne. Je ne pense pas qu'il soit antérieur au XVIe. siècle. Il contenait probablement de l'eau bénite : on ne s'en était jamais servi avant de le mettre auprès du défunt. Sa hauteur est de 85 millim. ; son diamètre, pris au milieu de la panse, de 10^c^., et de 8^c^. à l'ouverture.

« On a trouvé, dans le cimetière de Verderel, un grand nombre d'autres pots, également en grès, différant peu de celui-ci pour la hauteur, mais de formes variées. J'en avais donné quelques-uns au musée de Beauvais, en indiquant la provenance: les jugeant peu dignes de figurer parmi les antiquités, on les a jetés à la rue.

« Le vase trouvé dans le cimetière de Montiers (canton de St.-Just-en-Chaussée) est une écuelle toute neuve, de forme ovale, ayant 16^c^. dans sa plus grande largeur sur 6^c^. de profondeur. On peut prendre ce vase au moyen de deux petites ailes placées à chacune des extrémités. La terre est blanche et peu compacte ; un vernis vert marbré couvre l'intérieur. Ce genre de poterie se fabrique encore maintenant à Savi-

gnies et dans plusieurs villages du Beauvaisis. On lui donne le nom de *plommure*. On en rencontre fréquemment de semblables dans le même cimetière, lorsqu'on creuse les fosses.

« Enfin je possède un vase percé de trous sur les côtés et par-dessous, qui a été trouvé à Pont-St.-Maxence, dans une propriété particulière; il paraît d'une époque antérieure au XIe. siècle. Ses parois sont épaisses, et il se rapproche beaucoup, par la nature de la terre et par la forme, des vases mérovingiens. »

Puisque M. l'abbé Barraud s'est déterminé à parler d'un vase foré qu'il croit chrétien et antérieur au XIe. siècle, nous oserons aussi, à notre tour, mentionner le vase en terre jaunâtre fort grossier qui figure au musée de Rouen, parmi les antiquités trouvées à Eslettes, en 1847. Ce vase, qui a une anse, est percé d'un seul trou pratiqué après la cuisson. Je le considère comme un vase chrétien, destiné à contenir des charbons et de l'encens. Sa nature et sa forme m'avaient porté à le regarder comme appartenant au XIe. siècle au moins. Je ne connaissais pas alors de vases forés antérieurs à cette époque. Mais, du moment que M. l'abbé Barraud se croit autorisé à attribuer le vase de Pont-St.-Maxence aux temps carlovingiens, je réclamerai aussi une attribution à peu près semblable pour le vase d'Eslettes, et cela avec d'autant plus de raison qu'il a été trouvé dans un cimetière rempli de sépultures romaines et franques (1).

Enfin, je termine ce chapitre par la citation d'un fait emprunté à l'*Histoire de* l'ancienne *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Il est relatif à une église des environs de Paris, et il doit, selon toute apparence, remonter aux premières années du XVIIIe. siècle. Malheureusement nous ne trouvons, dans le récit, aucun détail qui puisse nous éclairer sur l'âge des sépultures.

(1) *La Normandie souterraine*, deuxième édition, p. 44.

Les tombeaux qui furent alors découverts étaient en plâtre. Ce genre de sépulture, connu des Gallo-Romains, a été grandement pratiqué chez les Francs, et plus encore par les chrétiens du temps des croisades. On en connaît, à Paris, qui remontent au XIVe. siècle. Ceux que nous allons citer, pourraient bien être du XIIe. siècle. Du reste, voici l'article communiqué à l'Académie et publié par elle :

« En creusant, il y a quelques années (1), dans le chœur de l'église paroissiale de Chastenay-sous-Bagneux, près de Sceaux, on trouva dix à douze tombeaux de plâtre, dans chacun desquels il y avait au moins un pot de terre grise à petites bandes rouges, rempli de cendres et de charbons; il y en avait quelquefois trois ou quatre, et quelquefois aussi on y rencontrait une petite fiole. On trouva de semblables pots dans d'autres cercueils qui sont dans l'ancien cimetière de la paroisse, éloigné du village d'environ un demi-quart de lieue. M. de Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, communiqua à la Compagnie un de ces pots. Il y joignit une plaque de cuivre avec sa boucle, qu'on avait trouvée sur l'os d'un bras qu'elle avait carié et teint du vernis qui se forme sous ce métal. Il a conservé les dessins de toutes ces pièces et les plans des lieux où l'on a trouvé ces tombeaux. Il demandait à quel usage ces fioles et ces pots étaient destinés, à quel temps il fallait renvoyer cet usage, et quand a commencé celui d'enterrer dans les églises indifféremment toutes sortes de personnes. On répondit à ces différentes questions en invoquant le témoignage de Jean Beleth (2). »

(1) Le volume imprimé en 1729 contient les travaux présentés depuis 1718 jusqu'à 1725.

(2) *Histoire et Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. V, p. 281, art. *Sur quelques tombeaux trouvés en l'église paroissiale de Chastenay.*

(La suite à un prochain numéro.)

RAPPORT

SUR

LA CHAPE ARABE DE CHINON [1],

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE;

LU A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

Par M. REINAUD [2],
Membre de l'Institut.

La chape que l'on conserve à Chinon, dans l'église de St.-Etienne, a été primitivement une étoffe de soie présentant la forme d'un parallélogramme. Comme elle est ornée de figures et que le travail en est riche, eu égard du moins à l'état où les arts se trouvèrent jadis chez nos pères, on la disposa, à une certaine époque, en forme de chape, et elle servit à relever l'éclat des cérémonies du culte catholique. Pour cela, on coupa les angles inférieurs, et l'on fit usage des deux morceaux qui résultaient de cette mutilation pour donner plus d'ampleur au vêtement sacerdotal.

A Chinon, cette étoffe est désignée par l'appellation de *chape de saint Mexme.* Saint Mexme est le nom d'un disciple de saint Martin, évêque de Tours, lequel vivait, par conséquent, vers la fin du IVe. siècle de l'ère chrétienne et dans la première moitié du Ve. Ce saint, dont le nom s'écrit

(1) Nous nous empressons de reproduire cet article qui jette une nouvelle lumière sur des sujets dont le *Bulletin monumental* s'est déjà plusieurs fois occupé.

(2) L'Académie avait nommé pour cet objet une commission composée de MM. Quatremère, Garcin de Tassy, de Saulcy, Caussin de Perceval, Adrien de Longpérier, et Reinaud, rapporteur.

plus régulièrement *Maxime*, pratiqua d'abord la vie monastique dans le célèbre couvent de l'île Barbe, aux environs de Lyon; ensuite il se retira à Chinon, où il prit la direction d'un monastère et où il mourut. Sa mémoire est encore en grande vénération dans le pays.

Un même sujet est représenté plusieurs fois sur la chape

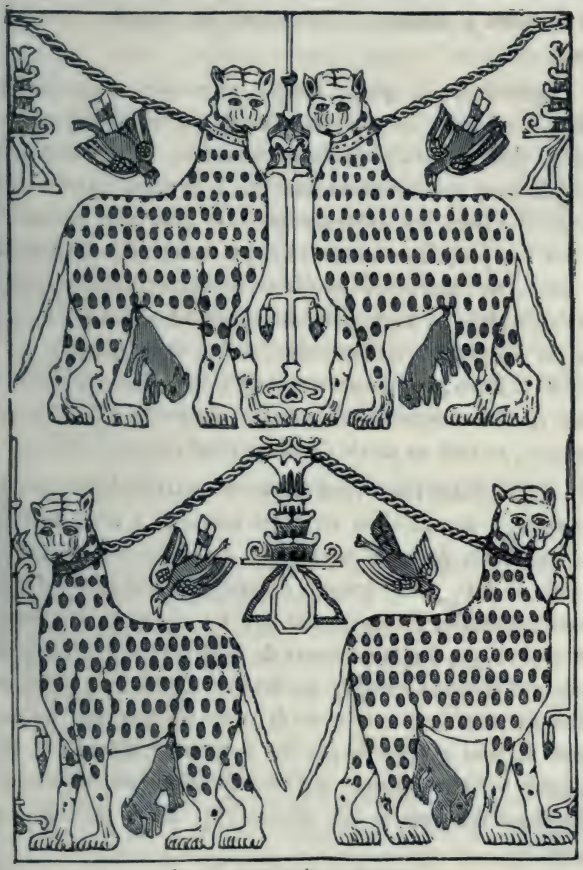

ÉTOFFE CONSERVÉE A CHINON.

de Chinon. Ce sont deux espèces de léopards, placés en face

l'un de l'autre, et qu'une chaîne tient attachés à un objet en forme de pyramide. Sous le ventre de chaque léopard est un petit quadrupède qui ressemble à un chien; au-dessus du léopard est un oiseau qui vole. Les deux léopards sont séparés par une plante, garnie d'une partie de ses branches et de ses feuilles. La couleur des groupes varie de manière à donner à l'ensemble un caractère plus original.

A quel pays, à quelle époque et à quel ordre d'idées fallait-il rattacher ce sujet singulier? On sait que l'archéologie, notamment l'archéologie orientale, a fait de grands progrès dans ces dernières années. L'Égypte, l'Assyrie, la Perse et l'Inde ont été examinées de plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'ici; on ne s'est pas contenté, comme par le passé, de rapprocher les divers témoignages des écrivains de l'antiquité; on a parcouru de nouveau les contrées mêmes où les différentes civilisations s'étaient développées; on a fouillé la terre, et successivement les civilisations primitives, ainsi que les croyances sous l'empire desquelles elles s'étaient formées, se sont en partie dévoilées pour nous.

A la première vue, l'œil exercé d'un archéologue pouvait reconnaître sur ce tissu un sujet analogue à ceux que les princes de la dynastie sassanide, qui régnèrent en Perse depuis le IIIe. siècle jusqu'à l'invasion musulmane au VIIe. siècle, aimaient à représenter sur les objets à leur usage. De tout temps, les monuments de la Perse ont reproduit des images d'animaux groupés de diverses manières : tantôt ces animaux semblent courir à la suite les uns des autres; tantôt ils sont poursuivis par des hommes à cheval, et paraissent vouloir rappeler ces chasses gigantesques tant recherchées des rois et des grands (1). Dans certains cas,

(1) Ces chasses s'exécutaient ordinairement dans des parcs appelés

les sujets sont subordonnés aux croyances religieuses du pays.

En 1848, notre savant confrère, M. Charles Lenormant, qui eut l'occasion de voir l'étoffe de Chinon, crut reconnaître dans le groupe des deux léopards, les deux lions qui jouent un rôle considérable dans l'ancienne mythologie orientale, et qu'on retrouve sur les monuments assyriens et perses. D'après la même idée, l'objet pyramidal auquel les léopards sont attachés, lui parut être l'autel sur lequel les Asiatiques entretenaient jadis le feu sacré, et que les Grecs désignèrent en conséquence par le nom de *pyrée* (1); la plante qui sépare les léopards l'un de l'autre devint le *hom*, plante qui, encore à présent, tient une grande place dans le culte de Zoroastre (2). M. Lenormant cita à l'appui de son interprétation des monuments analogues, particulièrement une étoffe que l'on conserve au Mans (Voir la page suivante), sur laquelle les symboles sont reproduits d'une manière plus exacte (3). La lettre adressée à ce sujet par notre confrère à M. de Caumont, se trouve dans le *Bulletin monumental* (volume de l'année 1848).

Une tradition, qui a cours dans la Touraine, dit que la chape

en persan du nom de *fardous*, mot dont les Grecs, et nous à leur exemple, avons fait *paradis* (παράδεισος).

(1) En grec πυρεῖον. C'est l'équivalent de la dénomination persane, employée encore à présent par les Guèbres, pour désigner l'édifice consacré à l'entretien d'un feu permanent. (Voyez le *Zend-Avesta*, traduit et publié par Anquetil-Duperron, t. I, p. CCCLVIII et suiv.; t. II, 2e. partie, p. 568 et suiv.).

(2) *Ibid.*, t. II, 2e. partie, 535.

(3) Cette étoffe, qui porte dans le pays le nom de *suaire de saint Bertrana*, a été signalée pour la première fois par M. Hucher, dans le recueil que M. de Caumont publie sous le titre de : *Bulletin monumental*, année 1846, t. XII, p. 24 et suiv.

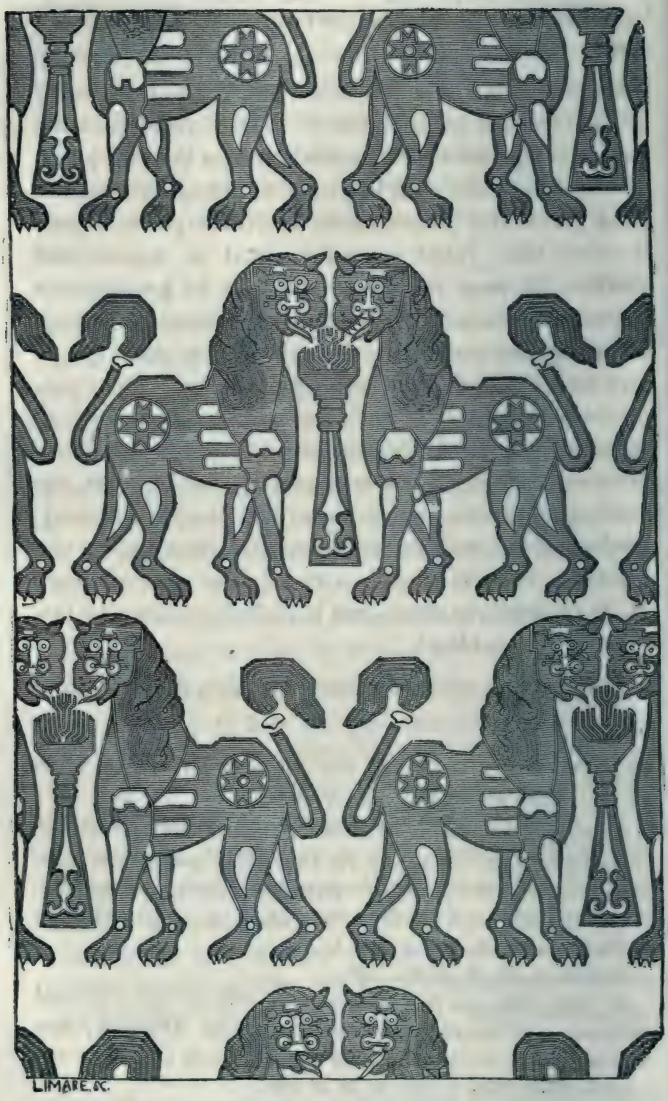

ÉTOFFE CONSERVÉE AU MANS.

de Chinon est contemporaine de saint Mexme, et qu'elle lui servit de vêtement sacerdotal. M. Lenormant, partant de l'idée que cette étoffe était d'un travail sassanide, et que, par conséquent, elle pouvait remonter jusqu'au temps de saint Mexme, émit l'opinion que la tradition n'avait rien d'incompatible avec les faits. La vérité est que Sidoine-Apollinaire, qui vivait en Auvergne quelques années après la mort de saint Mexme, parle des tapis persans comme d'un objet qui entrait dans les riches ameublements de l'époque (1). Il est vrai aussi que la chape de Chinon et l'étoffe du Mans elle-même pouvaient n'être qu'une imitation faite en d'autres temps et dans d'autres pays. Le type que nous offre l'étoffe du Mans se retrouve sur un vase peint, d'un style très-archaïque, qui a été découvert dans l'île d'Égine, et qui est maintenant conservé dans le cabinet du duc de Blacas (2). Un autre vase du même genre existe au musée du Louvre. Nous pouvons citer encore la fameuse Porte des Lions de Mycènes, qui remonte probablement au-delà du siège de Troie. D'un autre côté, l'on croit reconnaître l'image des deux lions séparés par la plante hom, sur le tympan d'une porte latérale de l'église de Marigny, dans le département du Calvados (3) (Voir la page suivante).

(1) *Lettres de Sidoine-Apollinaire*, l. IX, lettre 13, éd. du Père Sirmond. Paris. 1652, p. 275.

(2) Voyez le mémoire de M. Raoul-Rochette, sur l'Hercule assyrien et phénicien, considéré dans ses rapports avec l'Hercule grec (*Recueil des mémoires de l'Académie des inscriptions*), t. XVII, IIe. partie, p. 76, et pl. VIII). Voyez aussi la *Notice des antiquités assyriennes, babyloniennes, perses et hébraïques du musée du Louvre*, par M. de Longpérier, préface de la troisième édition, p. 15 et suivantes.

(3) *Bulletin monumental*, année 1852, t. XVIII, p. 492.

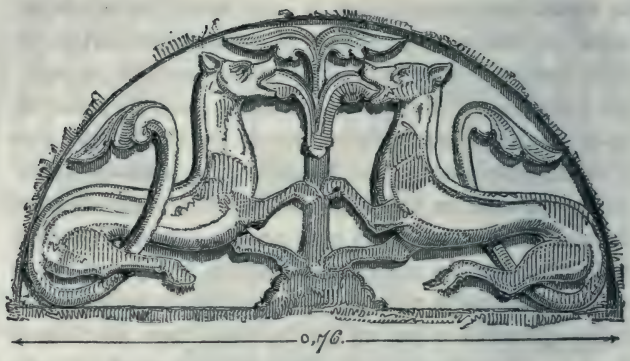

TYMPAN DE L'ÉGLISE DE MARIGNY.

Quelque temps après, un membre distingué de la Société archéologique de Touraine, M. Victor Luzarche, ayant soumis à un nouvel examen la chape de saint Mexme, aperçut une inscription arabe sur le chef de l'étoffe.

Ce qui avait jusque-là dérobé cette inscription à tous les regards, c'est qu'elle se trouve sur le rebord, justement à l'endroit d'où part le capuchon de la chape, et qu'elle était recouverte par un galon. M. Luzarche publia à ce sujet, à Tours, en 1851, une brochure qu'il a réimprimée en 1853, avec quelques additions, notamment un dessin, malheureusement imparfait, d'une partie de l'inscription (1). Dès ce moment, l'opinion qui faisait remonter le tissu au temps de saint Mexme était compromise. En effet, l'écriture qui est usitée chez les Arabes, n'a été inventée que quelques années avant Mahomet, c'est-à-dire vers le milieu du VIe. siècle de notre ère; et ce ne fut que plus de deux siècles après que la nouvelle civilisation et le luxe qui en est la suite, firent

(1) Le titre est : *La chape de saint Maxime ou saint Mexme de Chinon*, in-8°.

assez de progrès pour que les enfants des nomades fussent en état d'approprier à leur usage ce genre d'industrie.

M. Lenormant se hâta de reprendre la question, et, tout en reconnaissant que la chape de saint Mexme ne pouvait pas avoir l'ancienneté qu'il lui avait d'abord attribuée, il entra dans de nouveaux développements sur l'origine orientale des symboles qui y sont représentés. On trouvera l'exposé des idées de notre savant confrère dans le troisième volume des *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature* de MM. Charles Cahier et Arthur Martin (1).

Non content de cela, M. Lenormant, qui cherche avant tout la vérité, a prié M. le Curé de St.-Etienne de lui envoyer la chape même, et M. le Curé, qui déjà avait donné des marques de son esprit éclairé, a bien voulu se départir de l'espèce de règle qui retient dans les églises les objets exposés à la vénération des fidèles. On ne peut que louer M. le Curé de sa condescendance. En effet, la religion n'a rien à perdre dans la question qui se débat en ce moment. Il s'agit uniquement des intérêts de la science; quelque opinion qu'on adopte sur l'origine de l'étoffe de Chinon, le saint dont elle porte le nom en aura-t-il moins de vertu, et ses droits à notre respect ne seront-ils pas les mêmes? On doit aussi des remercîments à notre confrère, qui, une fois en possession de la chape, s'est empressé de la communiquer à l'Académie et de faire un appel à ses lumières.

La question est belle en elle-même, et l'intérêt qui s'attache à l'étoffe de Chinon s'étend aux monuments du même genre qui sont épars dans les églises ou qui même sont enfouis dans

(1) Pages 119 et suivantes. Ce recueil contient aussi des dessins joints au texte. Quelques-unes des observations de M. Lenormant se retrouvent, avec des applications un peu différentes, dans le mémoire de M. Raoul-Rochette, déjà cité.

le sein de la terre. En effet, à une certaine époque, les tissus orientaux n'étaient pas seulement recherchés pour ajouter à l'éclat des cérémonies du culte ; ils servaient à envelopper la dépouille mortelle des Saints, c'est-à-dire tout ce qu'on possédait alors de plus précieux au monde, et on les appelait du nom spécial de *suaire ;* on les employait aussi pour ensevelir les évêques et les membres du haut clergé. L'esprit curieux de notre siècle a rendu pour ainsi dire à la vie plusieurs de ces débris des vieux âges; combien il en reste encore qui sont inconnus !

Nous ne dirons qu'un mot sur le travail de l'étoffe. C'est ce que nos fabricants nomment le *lancé croisé :* ici les figures sont doublées en sens inverse par le *retour*, c'est-à-dire par le renversement du *carton* qui était employé dans ce mode de tissage. Nous passons tout de suite à l'inscription, qui, dans cette circonstance, aurait dû présenter quelque chose de décisif ; malheureusement elle n'est pas dans les conditions nécessaires pour nous apprendre ce que nous aurions le plus d'intérêt à savoir.

Sur les étoffes qui ont été tissées pour les princes et les grands, par exemple sur l'étoffe que l'on conserve à Paris, aux archives de la métropole, l'inscription occupe un lieu apparent, et les caractères ont reçu une forme monumentale (1). Ici l'inscription est reléguée à l'extrémité du tissu, et les caractères n'offrent rien que d'ordinaire.

(1) Feu M. Willemin a donné le dessin de cette étoffe dans son recueil intitulé : *Monuments français inédits pour servir à l'histoire des arts*, pl. CXIX. On y lit très-distinctement le nom et les titres du khalife fatimite d'Egypte Hakem bi-amr Allah, qui vivait au commencement du XIe. siècle de notre ère. Il en est de même d'une étoffe qui a été fabriquée pour un des successeurs de Hakem, le khalife Al-Mostaly Billah, et qui se trouve à Apt, en Provence, où elle sert à envelopper le corps de sainte Anne, mère de la Sainte Vierge, ce qui

Le plus souvent, lorsqu'il s'agit d'un prince ou d'un grand, l'inscription porte son nom, ou du moins quelque titre propre à le faire reconnaître. Ici l'inscription ne renferme ni nom propre, ni aucune épithète qui puisse s'appliquer à personne en particulier. Encore moins y trouve-t-on une date ou un nom de pays. Il n'y a qu'une formule banale, qui peut convenir à tout le monde.

Les mots qui composent l'inscription consistent en quelques souhaits pour la personne qui devait faire l'acquisition du tissu. Des formules analogues se rencontrent souvent sur les étoffes orientales, les miroirs, les vases, etc. (1). Elles avaient l'avantage de mettre les objets à la portée des acheteurs de toutes les classes, ce qui donnait aux fabricants la facilité de les multiplier en aussi grande quantité que le comportaient les besoins du commerce. De plus, ces objets convenaient également aux chrétiens et aux juifs, à qui des légendes purement musulmanes auraient pu inspirer des scrupules.

La formule est répétée un grand nombre de fois, et, chose

lui a fait donner le nom de *suaire de sainte Anne*. On y lit le nom et les titres du prince avec ceux de son premier ministre, Al-Afdal. Comme ce prince régna entre les années 1094 et 1101 de notre ère, l'incertitude sur l'époque précise de la fabrication du tissu est circonscrite entre un petit nombre d'années. Ce fut sous ce règne que les guerriers de la première croisade prirent Jérusalem, et remportèrent la victoire d'Ascalon. Pour la description matérielle de ce monument, on peut consulter le petit volume que M. l'abbé Gay a publié en 1850, à Avignon, sous le titre de : *Le pélerinage de Ste.-Anne d'Apt, ou Histoire de la dévotion des peuples*, etc.

(1) On en trouvera des exemples dans l'ouvrage intitulé : *Monuments arabes, persans et turcs, du cabinet de M. le duc de Blacas, et d'autres cabinets, considérés dans leurs rapports avec les mœurs et les croyances des nations musulmanes*, Paris, 1828, t. II.

singulière, dans cette répétition, les termes sont disposés deux par deux, et de manière que, dans chaque groupe, la formule se lit deux fois et en sens contraire, c'est-à-dire que celle qui est placée à droite se lit, suivant la méthode arabe, de droite à gauche, tandis que celle qui se trouve à gauche se lit, suivant notre méthode, de gauche à droite. Cette circonstance se rencontre sur d'autres étoffes orientales, où, pareillement, l'inscription ne contient que quelques vœux pour le bonheur du propriétaire. Nous citerons comme exemples celle qui, au commencement de notre première révolution, fut découverte à Paris, dans un tombeau de l'abbaye St.-Germain-des-Prés, et dont on conserve un fragment au musée du Louvre, ainsi que celle qui se trouve à Toulouse, dans le trésor de l'église de St.-Sernin. La première, qui a été publiée plusieurs fois (1), mais dont l'inscription n'avait pas été bien lue (2), servit primitivement à envelopper le corps d'un abbé du monastère (3). Le sujet

(1) La première fois, par Desmarets, dans les *Mémoires de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut*, année 1806, 2e. partie, p. 119 et suiv.; et la seconde fois, par M. Willemin, recueil déjà cité, pl. XV. Ce dernier dessin n'est pas tout-à-fait exact.

(2) *Chrestomathie arabe* de Silvestre de Sacy, 2e. édition, t. II, p. 303.

(3) M. Pottier, dans le texte qu'il a joint aux planches de M. Willemin, dit que cet abbé se nommait Ingon, et qu'il mourut vers l'an 1025. D'après cela, cette étoffe aurait été fabriquée vers la fin du Xe. siècle ou au commencement du XIe. Mais M. Albert Lenoir, fils du fondateur de l'ancien Musée des monuments français, d'où ce fragment provient, pense, contrairement à son père, que le tissu a servi pour un abbé mort seulement en 1334, ce qui retarderait considérablement l'époque de la fabrication (Voyez les *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux, en Occident, principalement en France, pendant le moyen-âge*, par M. Francisque Michel, t. I, p. 51).

qui y est représenté, et qui revient un grand nombre de fois, est placé dans un hexagone portant à chaque angle la figure de deux lièvres, ou, peut-être mieux de deux gazelles affrontées. Ce sujet se compose d'un paon, accompagné de chaque côté d'un autre paon plus petit, avec ces mots en arabe : « Bonheur à son propriétaire, » répétés quatre fois. A l'égard de l'étoffe de St.-Sernin, sur laquelle M. de Caumont a le premier appelé l'attention (1), et qui se distingue par une finesse de travail et par une richesse de couleurs vraiment admirables, on y remarque encore deux paons placés en face l'un de l'autre avec deux oiseaux au-dessus, deux espèces de cerfs au-dessous, et les mots arabes déjà expliqués par M. de Longpérier, qui signifient : « Bénédiction parfaite. » (Voir la page suivante.)

L'usage de marquer des figures d'animaux disposés deux par deux et placés en face l'un de l'autre, n'a pas seulement existé pour les tissus; il a été aussi employé pour les miroirs de métal, etc. (2). En ce qui concerne les étoffes, ce retour symétrique des mêmes dessins, qui a aussi lieu quelquefois sur les tissus fabriqués en Europe, s'explique naturellement par le système de tissage usité en pareil cas, et dans lequel le renversement du *carton* produit, à partir de la moitié du lé, un dessin identique (en sens inverse) à celui qui décore la première moitié : en sorte que, si un oiseau a le bec tourné vers le centre de l'étoffe et appliqué au fil du milieu, il ren-

(1) *Bulletin monumental*, année 1834, t. XX, p. 49. Depuis cette époque, un nouveau dessin colorié de cette magnifique étoffe a été publié par M. de Linas, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires, ou choix de rapports et instructions*, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, année 1855, t. IV, p. 149.

(2) *Monuments arabes du cabinet de M. le duc de Blacas*, t. II, p. 396.

ÉTOFFE CONSERVÉE A SAINT-SERNIN.

contre un autre oiseau qui est en quelque sorte sa contre-épreuve (1).

Sur la chape de saint Mexme, chacun des groupes qui, ainsi que nous l'avons dit, se compose de l'inscription répétée deux fois en sens contraire, correspond à l'un des sujets représentés dans le champ de l'étoffe. L'endroit où un groupe finit et où un autre commence, coïncide avec la figure du pyrée en forme de pyramide, auquel les léopards sont attachés, tandis que le point de réunion des deux inscriptions dirigées en sens contraire répond à l'image de la plante hom. Chose remarquable, sur la chape de saint Mexme, les groupes de léopards sont séparés par le pyrée, tandis que sur l'étoffe du Mans la séparation est marquée par la figure du hom. M. Lenormant fait remarquer avec raison, dans sa seconde publication, que le symbole primitif n'a pas été reproduit sur la chape de Chinon avec la même fidélité que sur l'étoffe du Mans. Sur la chape, il a perdu son caractère sacré, et l'ensemble de la composition paraît se rapporter à des chasses, telles qu'on les exécute encore quelquefois en Orient, et telles qu'elles furent pratiquées par nos pères au moyen-âge (2). En effet, au lion est substitué un guépard, genre de panthère qui est recherché pour la facilité qu'on a

(1) Cette remarque est empruntée à M. de Longpérier (*Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes arsacides ;* Paris, 1853, in-4°., p. 45). L'usage dont il s'agit n'est pas de l'invention des arabes. Quinte-Curce, parlant du luxe qui régnait chez les rois de Perse renversés par Alexandre, s'exprime ainsi (lib. III, cap. III) : « Cultus regis inter omnia luxuria notabatur : purpureæ tunicæ medium albo intextum erat : pallam auro distinctam aurei accipitres, velut rostris inter se corruerent adornabant. »

(2) On trouvera des représentations de ces chasses, accompagnées de longs éclaircissements, dans les *Monuments arabes, persans et turcs du cabinet de M. le duc de Blacas*, t. II, p. 425 et suivantes.

à le dresser pour la chasse ; l'oiseau qui vole dans les airs est peut-être le faucon qui va à la recherche du gibier, ou peut-être le gibier lui-même, etc. Si, pour distinguer les sujets les uns des autres, l'artiste a fait usage de l'image du pyrée, c'est uniquement parce que, ayant besoin d'un corps solide pour attacher les léopards, la pyramide lui paraissait plus propre à offrir de la résistance.

Dans l'inscription de la chape de saint Mexme, les mots sont privés de tout point diacritique; il y en a même un qui, probablement, est altéré ; et malheureusement, d'après le système de tissage adopté, du moment qu'une erreur était commise, elle a dû se répéter à chaque fois que le mot revient. Deux choses sont certaines : 1°. l'inscription est arabe ; 2°. elle contient des vœux pour la personne qui devait faire l'acquisition du tissu ; les derniers mots se retrouvent dans les formules du même genre qui, par leur fréquence, nous sont devenues pour ainsi dire familières.

Au fond, l'on saisit le sens général des paroles. Ce qui est le plus à regretter, c'est l'incertitude où l'inscription nous laisse sur le lieu précis et sur le temps où le tissu a été fabriqué. Nous nous bornerons à dire que, d'après son caractère général, ce tissu paraît avoir été fait dans le XIe. siècle de notre ère.

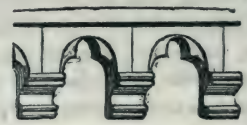

NOTES

SUR

QUELQUES MONUMENTS DU ROUSSILLON ;

Par M. L. de BONNEFOY,

Membre de la Société française d'archéologie.

Le *Bulletin monumental* (n°. 1er. du tome XXIIe.) contient un *Essai sur les monuments du Roussillon*, sorti de la plume de M. Ed. de Barthélemy, inspecteur de la Société française d'archéologie, et membre de plusieurs sociétés savantes. De nombreuses inexactitudes se sont glissées dans ce travail plein d'intérêt, mais écrit sans doute avec trop de précipitation. Il importe qu'elles soient rectifiées, je le pense du moins, et pourtant j'ai beaucoup hésité devant cette tâche ingrate et délicate. Ces notes ont été écrites presque en dépit de moi-même ; je les adresse au Directeur de la *Société française*, en le priant de leur donner place dans le même recueil, où les erreurs que j'ai cru reconnaître ont été admises. Pour ne pas les grossir inutilement, je me dispenserai de citer les passages de l'*Essai* qui les ont motivées ; je m'adresse aux mêmes lecteurs : ils sauront faire l'application des *errata*. M. de Barthélemy ne verra, je l'espère, dans ces observations que le désir bien légitime de rétablir la vérité sur quelques points de l'histoire monumentale du Roussillon,

histoire trop souvent défigurée dans les articles de *variétés* ou de *revues* soi-disant pittoresques, avec lesquels je ne confonds pas son *Étude*.

La Loge à Perpignan. L'ordonnance du roi Martin (20 septembre 1397), qui accordait aux vœux des Perpignanais la construction d'une bourse de commerce, autorisait en même temps les consuls de mer à prélever la somme de 4,000 florins d'or d'Aragon sur un péage établi en leur faveur dans les terres du comté par ordonnance antérieure du roi Jean (1394). La concession n'était pas illusoire, on le voit; les premiers fonds étaient faits, comme nous dirions aujourd'hui, et la main fut aussitôt mise à l'œuvre. Mais, pour élever de la base au sommet l'édifice projeté, ces ressources ne suffisaient pas; elles vinrent lentement par la suite, et la ville attendit 143 ans la pose du *lapis ultimus*, constatée par l'inscription suivante :

REGNANT · GLORIOSAMENT · EN
SPANYA · CARLES · QVINT
EMPERADOR · DE ROMA · Y ESENT
CONSOLS · DE MAR · LOS · HONORABLES
HONORAT · FORNER · BVRGES · Y · FRANCES
MATES · MERCADER · FONC · FETA
AQVESTA · ALTRA · PART · LANY
DE LA · SALUT · XPIANA · 1540 ·

La Loge a été soumise depuis lors à bien des épreuves. Convertie en salle de Spectacle au XVIIIe. siècle (1752), elle subit à l'intérieur les modifications exigées par la circonstance. Son beau plancher fut abattu, et le rétable de sa chapelle fut porté à l'église St.-Jacques, où nous le retrouverons tout à l'heure. Il y a trente ans environ, elle fut

livrée à l'administration des messageries, qui en fit un remise pour ses voitures. On eut enfin pitié du vieux monument, et la restauration en fut décrétée par nos édiles en 1843. Les brèches du rez-de-chaussée furent réparées : les deux plus jolies fenêtres, celles de l'Est, avaient disparu derrière des échoppes modernes; on démolit ces masures : les gargouilles avaient échappé à la mutilation, elles furent conservées. De la gracieuse balustrade à jour il ne restait plus qu'un panneau, un des pilastres qui la soutenaient de distance en distance, et le pilastre d'angle où se balance un curieux navire en fer servant de girouette. Sur le modèle du panneau survivant, la balustrade a été refaite en entier; on l'a soutenue, de 7^{m}. en 7^{m}., par des pilastres pleins, décorés d'une simple arcature trilobée, et pareils à celui dont nous venons de parler. Panneau et pilastres ont été déposés au musée de la ville, après avoir servi d'étalons. Le pilastre d'angle, orné de jolis bas-reliefs, a été maintenu en place. Autrefois l'attique touchait presque les fenêtres; on l'en a éloigné à peu près de 1^{m}., en ajoutant deux assises au bâtiment, pour donner plus d'élévation au plancher de la salle supérieure, encore écrasée malgré cet exhaussement. La salle basse est, hélas ! un café.

Le tribunal civil à Perpignan. L'ancien hôtel *de la Députation*, aujourd'hui le tribunal civil, se trouve dans la position la plus défavorable à un beau monument. Il est pris entre l'hôtel-de-ville, à l'Est, et un pâté de maisons, à l'Ouest. Sa principale façade, qui est celle du Nord, donne sur une rue assez étroite, où il faut trop lever la tête, et le curieux, pour saisir son ensemble, doit s'arrêter sur la place de la Loge et se contenter d'une vue biaise. L'aspect en est sévère; la pierre a pris une teinte sombre, et rien ne relève la nudité du mur, si ce n'est, à la hauteur du premier

étage, un cordon composé d'une simple moulure. La porte, haute de 3m. 75c. sur une largeur de 2m. 50, emprunte à la longueur de ses quinze voussoirs (1m. 86c.), l'apparence d'un grand développement. Elle était jadis accostée de deux fenêtres défendues par des grilles saillantes en fer, à mailles serrées. Chacune d'elles a été élargie, puis divisée au moyen d'un pilier central, en deux fenêtres très-peu en rapport avec l'édifice, mais auxquelles on ne demandait que l'avantage d'un plus beau jour. Comment décrire, sans mettre le dessin en regard, une des trois jolies fenêtres qui éclairent son premier étage, les deux sveltes colonnettes qui le traversent (2m. 20c. de fût et 0m. 07c. de diamètre), les chapiteaux si bien fouillés à figures d'animaux, les bases, l'amortissement que je comparerai à trois arcades trilobées romanes, dont le lobe supérieur, de moindre diamètre, se termine en contre-courbure? Au second étage, quatre fenêtres en arcade à talon, sans ornements ni moulures. Au Midi, même disposition; la porte en est murée à hauteur d'appui et sert de fenêtre; au-dessus, une fenêtre semblable à celles du Nord, privée de ses colonnettes; à droite et à gauche, deux fenêtres simplement géminées, dont une seule a conservé sa colonnette centrale. Dans la cour intérieure, une seule fenêtre pareille à celles du Nord. « Dieu veuille, dit le baron Taylor *(Voyage « pittoresque et romantique)*, que ce monument soit con- « servé comme modèle de la belle architecture du XVe. siècle « dans cette partie de l'Europe, et qu'il n'advienne pas un « conseil municipal, ou un préfet, à qui il prenne envie de « doter la ville de Perpignan d'un de ces monstrueux palais de « justice, accordés ou ordonnés à nos chefs-lieux de départements, à la honte des beaux-arts de notre époque. » Je m'associe d'autant plus volontiers à ces vœux que l'époque fatale semble être arrivée. On pense sérieusement à l'appropriation d'un autre local : que deviendra l'édifice abandonné?

Le Castillet à Perpignan. — « La porte d'un château est « presque toujours placée dans un massif épais, formé par » deux tours que lie entr'elles un bâtiment plus ou moins « considérable. Elle présente un passage assez étroit qu'on « pouvait fermer à ses deux extrémités » (*Instructions sur l'archit. milit.*, p. 18.) — La construction militaire, connue sous le nom de Castillet, n'est pas autre chose, comme on peut s'en convaincre par le plan ci-joint. Ses deux tours à

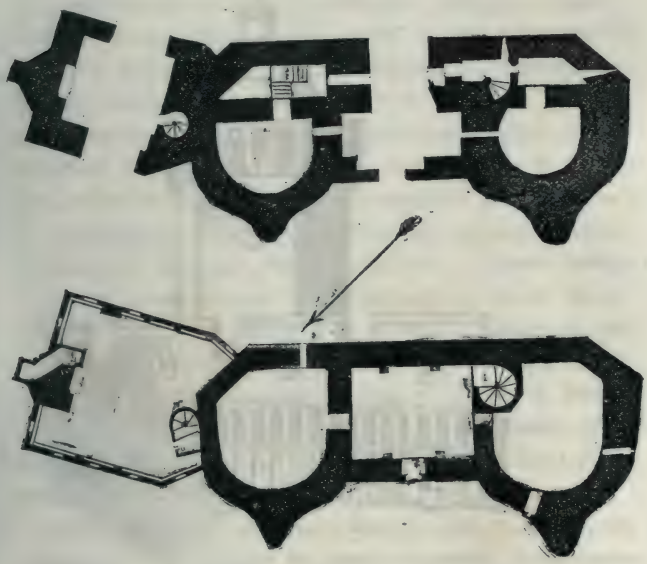

bec défendent les approches de la porte extérieure; une ceinture de créneaux, percés de meurtrières, portée sur des machicoulis étroits et longs, règne autour de la plate-forme; elle n'a d'autre communication avec l'intérieur de la ville que

la porte placée à l'autre extrémité du passage; et, sur les flancs, qui se relient aux courtines de l'enceinte, sa hauteur est assez considérable, au-dessus des remparts, pour laisser à l'escalade tous ses dangers. Ainsi, ses portes barricadées, les herses tombées, le Castillet devenait une forteresse indépendante, défiant l'ennemi déjà maître de la place. Le dessin suivant représente la tourelle d'escalier qui s'élève de plusieurs

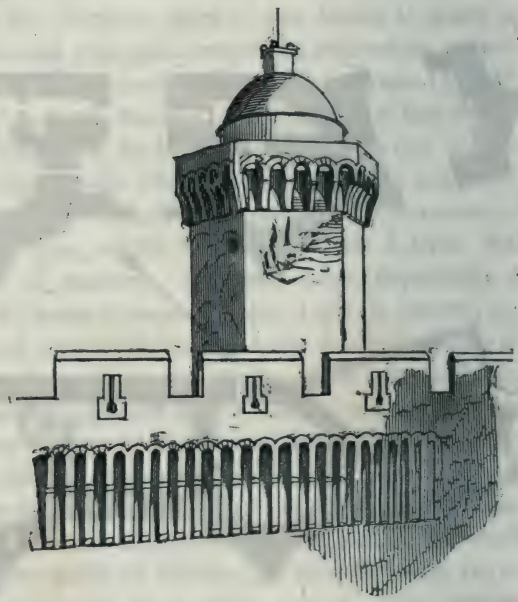

CASTILLET DE PERPIGNAN.

(Partie supérieure.)

mètres au-dessus de la plate-forme, et, en même temps, un spécimen des créneaux et des machicoulis. Je l'appellerais volontiers une tour de vigie; son étroite galerie était des-

tinée, sans doute, à placer une sentinelle pour éclairer de plus loin les mouvements de l'ennemi dans la campagne, car on ne peut guère comprendre autrement son utilité dans le système général de la défense. La date de la construction du Castillet est restée long-temps incertaine. Il y a quelques années, M. P. Puiggari lui assigna celle de 1319, d'après un document qu'il découvrit dans nos archives : les caractères architectoniques du monument ne la démentaient pas, elle fut adoptée. Il ne faut toutefois la prendre d'une manière absolue que relativement aux premiers travaux, puisque le Castillet, malgré son importance, était à peine achevé cinquante ans plus tard. Des quittances données en 1368 par divers ouvriers maçons, charpentiers, serruriers et briquetiers, portent : *pro operando et in altum levando turres que sunt in portali vocato de Nostra Dona,* ou, *turres portalis vocati de Nostra Dona.* Une de ces quittances nous apprend même le motif de l'achèvement ou de la reprise des travaux : *quando Dominus de Cleguino, cum suis pilardis, ingredi volebat anno isto, circa tempus vindemiarum, ad terram Rossilionis.* Il s'agit, on le voit, de la seconde expédition du *bon Connétable* en Espagne, au secours de Henri de Transtamare. Les Grandes-Compagnies dont il délivrait la France étaient un objet de terreur universelle, et les mesures prises contre la menace de leur approche n'ont pas besoin d'être justifiées.

Le lecteur a pu remarquer, dans le plan ci-dessus, un appendice à travers lequel est percé un passage désigné sous le nom de *porte Notre-Dame.* Cette partie fut ajoutée au donjon primitif, en 1483, par ordre de Louis XI, qui, depuis 1478, avait converti le Castillet en prison politique. L'intérieur de l'édifice fut alors remanié conformément à sa nouvelle destination ; la voûte jetée entre les deux portes offre encore sur sa clef les restes de l'écu de France. Quel-

ques-unes des ouvertures grillées qui se voient à l'extérieur datent probablement aussi de la même époque, du moins sous leur forme actuelle.

Un mot, avant de finir, sur quelques opinions émises à propos du Castillet. Je ne sais plus quel rêveur l'attribue aux Visigoths; passons. M. le baron Taylor (*Les Pyrénées*, p. 162) décrit sa forme et ajoute : « A l'imitation de la *puerta de Serranos*, à Valence »; pourquoi pas de la porte du monastère de Poblet, défendue par deux tours *octogones*, comme celles de la *puerta de Serranos?* (v. le *Voyage en Espagne*, par M. de Laborde.) Plus près de nous, à portée du commun des curieux, la porte *Narbonnaise*, à la cité de Carcassonne, serait un terme de comparaison beaucoup plus exact. M. Henri, aux travaux duquel le Roussillon doit un juste souvenir de reconnaissance, appuie sur le *style mauresque* de l'édifice; et bien d'autres, après comme avant lui, ont déclaré qu'il fallait reconnaître, dans sa physionomie, un reflet de l'art arabe. Les plus hardis le font bâtir par les émirs envahisseurs, au temps de leur éphémère domination dans nos pays, et voient un minaret authentique dans la tour hexagonale qui le surmonte.

Le tableau de la Trinité, à Perpignan. — Le tableau, peint sur bois, de la chapelle du Sépulcre, à l'église St.-Jacques, est doublement précieux pour le Perpignanais comme œuvre d'art et comme souvenir. C'est le rétable de l'ancienne chapelle du consulat de mer que nous nous étions promis de retrouver. Ce tableau a 3^{m}. 42^{c}. de hauteur sur 1^{m}. 92^{c}. de largeur, non compris le cadre. Il est dirigé horizontalement en deux sujets parfaitement distincts et séparés par l'inscription suivante, qui court d'un bout à l'autre sur une seule ligne :

EN LANY M · CCCC · LXXXVIIII FOV FET LO PRESENT RETAVLE ESTANTS CONSOLS DE MAR LOS HONORABLES MOSEN FRANCES PINYA BVRGES HE MOSEN IOHAN GARAV MERCADER DE LA PRESENT VILA DE PERPINYA.

Le sujet supérieur occupe 2m. 67c., de la hauteur totale. Au centre d'une auréole elliptique, Dieu le Père, assis, soutient de ses deux mains une croix à laquelle est cloué son fils; au-dessus de la croix, le Saint-Esprit, sous la forme d'une blanche colombe, plane entre le Père et le Fils. Le nimbe de Dieu le Père est très-riche, mais il n'est pas croisé; même oubli dans le nimbe du Saint-Esprit : celui du Fils est formé de rayons lumineux. Des gerbes dorées, s'épanouissant du centre à la circonférence, garnissent le fond de l'auréole. Au pied de la croix, le soleil peint en rouge et la lune de couleur bleue. Adam, Moïse, Isaac, David, Jérémie, Josué, Ozée, Zacharie, Daniel, Isaïe, saint Paul et saint Jean-Baptiste sont groupés, comme une seconde auréole, autour de la Sainte-Trinité. Ils sont séparés l'un de l'autre par une large banderole sur laquelle est écrit le nom de chacun, et, à la suite, une sentence relative à l'administration de la justice, tirée des livres saints. L'ange, l'aigle, le lion et le bœuf, nimbés, occupent les angles du tableau; ils portent, sur une banderole, le nom de l'évangéliste qu'ils représentent et une sentence de même nature que les précédentes. Toutes ces légendes, peintes en noir sur fond blanc, sont parfaitement lisibles.

Le sujet inférieur n'est pas religieux; mais, à lui seul et sans le secours de l'inscription qui le complète, il suffirait à faire présumer la destination du tableau. On y voit la mer couverte de vaisseaux qui viennent de quitter le port. Vers la gauche, au milieu des airs, porté sur des nuages, un évêque nimbé tient un cierge de sa main gauche et bénit leur départ; à

droite, une ville, aux flèches nombreuses, derrière des fortes murailles; du même côté, au premier plan, une *loge de mer* peuplée de promeneurs; sur le rivage, les apprêts d'un chargement pour des barques retenues encore par leurs ancres.

L'église St.-Jean-Baptiste, à Perpignan. — Jusqu'à ce jour tout le monde a été d'accord sur l'époque où fut commencée l'église St.-Jean--Baptiste, cathédrale, depuis que la bulle de Clément VIII (cal. de sept. 1601) a transféré la résidence de l'évêque et du chapitre d'Elne à Perpignan. On s'en est tenu aux deux inscriptions suivantes, incrustées dans les deux piliers qui se correspondent au milieu de la nef :

: LAPIS · PRIMVS ·
QVEM · ILLVSTRISSIMVS
DOMINVS · NOSTER · SANCIVS · REX · MAIO
RICHARUM · POSVIT · IN · FVNDAMEN
TO · ISTIVS · ECCLESIE · V° · KL · MA
DII · ANNO · DOMINI · M° · CCC° · XX° · IIII°

LAPIS · II9 · QVEM · RE
VERENDVS · DOMINVS · BERENGARIVS · BA
IVLI · GRATIA · DEI · ELNEN
SIS · EPISCOPVS · POSVIT · IN ·
FVNDAMENTO · ISTIVS · ECCESIE
V° · KL · MADII · ANNO ·
DOMINI · M° · CCC° · XX° IIII° ::

Je ne connais qu'un seul dissident; encore même sa leçon a-t-elle respecté la date. L'auteur du *Voyage pédestre dans les Pyrénées* substitue un *Édouard, prince d'Angleterre*, à Bérenger Batlle, évêque d'Elne. Notes de voyage, voilà de vos tours!

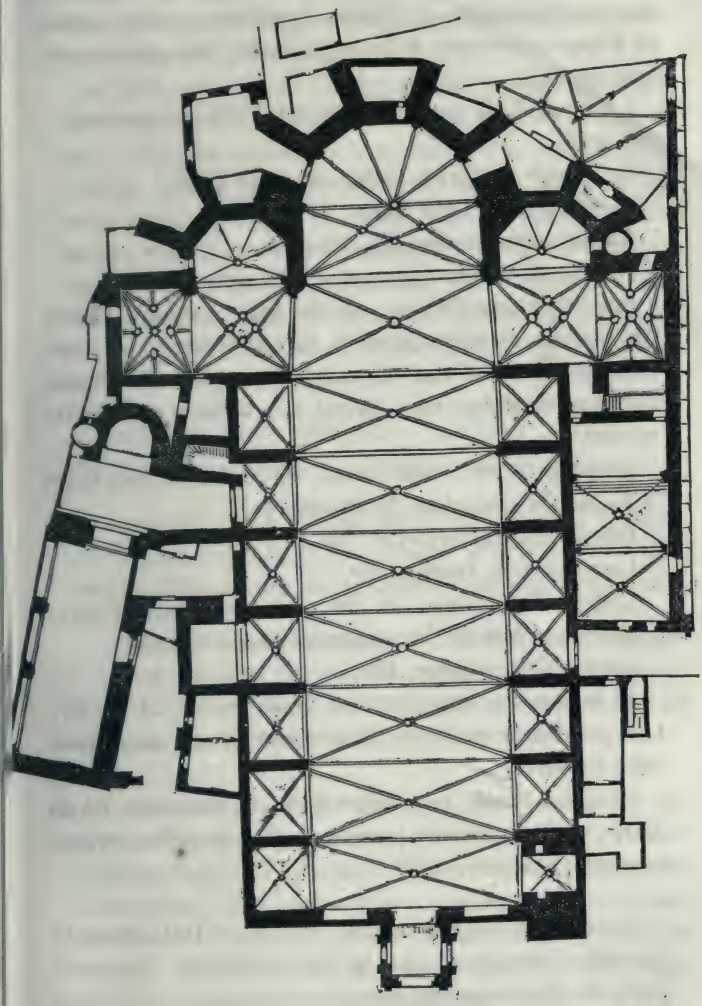

PLAN DE LA CATHÉDRALE.

Même unanimité, mais cette fois moins heureuse, relativement aux dimensions de l'édifice. Le docteur Carrera, auteur du *Voyage pittoresque de la France* (1787), les avait données ainsi qu'il suit :

Longueur de la porte d'entrée à la grille du sanctuaire, 188 pieds.

De la grille derrière le maître-autel, 52 pieds.

Longueur totale, 240 pieds.

Largeur entre les chapelles, 60 pieds.

Hauteur de la voûte dans œuvre, 87 pieds.

Après le docteur Carrera, on s'est borné à copier ; tout au plus s'est-on donné la peine de faire la réduction en nouvelles mesures avec plus ou moins d'exactitude. Ces dimensions sont exagérées; elles doivent être réduites aux chiffres suivants :

Longueur totale, dans œuvre, 70^{m}., dont 56 pour la nef et 14 pour la profondeur du sanctuaire.

Largeur entre piliers, 18^{m}. 30^{c}.

Longueur de la croisée, 48^{m}.

Largeur du transept, 7^{m}. 60^{c}. (un peu moins à l'entrée à cause de la base de l'arc triomphal du sanctuaire).

Largeur du sanctuaire, 16^{m}.

La largeur des chapelles varie entre 5^{m}. 77^{c}. et 5^{m}. 88^{c}. Leur profondeur est de 5^{m}. 25 au Midi, un peu moins pour celles du Nord.

Le grand rétable en marbre blanc du sanctuaire est du XVIIe. siècle; le premier panneau en fut solennellement posé le premier septembre 1620.

Cornella-du-Conflent. Conat. Prades. — De la plaine du Roussillon transportons-nous au pied du Canigou, dans cette partie du département des Pyrénées-Orientales comprise sous le nom de Conflent, vraie terre promise, où l'archéologue

n'a que l'embarras des richesses. Notre promenade y sera bien rapide pourtant et notre moisson bien pauvre : ainsi le veut notre plan de voyage.

La jolie petite église de Cornella-du-Conflent mériterait une monographie complète. Sa façade crénelée, sa belle porte, l'élégante fenêtre qui la surmonte, son abside, chef-d'œuvre de bon goût, le rétable en marbre blanc de son maître-autel, son épigraphie des XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles, son clocher, ses deux cloches jumelles de 1357, tous ses détails en un mot sont, à divers degrés, dignes d'une étude attentive. De tous ces trésors, je prends en passant deux inscriptions. La première, gravée en demi-cercle dans le tympan de la porte :

HEREDES VITE ⁝ DOMINAM ⁝ LAVDARE ⁝ VENITE
PER QUAM VITA DATVR ⁝ MVNDVS PER EAM REPARATVR ⁝

La seconde, que je lis dans l'ordre où elle a été replacée par le maçon chargé de reconstruire le rétable en marbre dont les pièces avaient été dispersées pendant la Révolution :

CASCALLI DE BERGA NOMINE REVERENDI DOMINI BERENGARII DE ATCIATO DEI GRATIA PRIORIS HVIVS . . . . . .
CCC : XLV : YDꝯ : MADII : FVIT : ISTVD RETROTABVLARIVM COMPLETVM PER MAGISTRVM IACOBVM

Tout cela est écrit sur une seule ligne ; à la place des points, le lecteur voudra bien se représenter un tabernacle moderne auquel on a sacrifié le premier et le dernier mot de l'inscription : *anno* et *monasterii* sans doute. Il faut donc commencer à lire en partant du tabernacle du côté de l'épître, et, quand on est arvivé au mot *Jacobum*, aller chercher la suite du côté de l'évangile.

Une ligne droite, tirée de Cornella-du-Conflent sur Ville-

franche et prolongée de 2 kilomètres environ au-delà, passerait auprès de l'église de Conat, charmante miniature aux pierres dorées de ces inimitables reflets que les siècles donnent à certains monuments. Je copie les deux vers gravés, au XIe. siècle, sur le linteau de sa porte :

HANC PETRVS A PETRA DICTVS QVE SCANDIT AD ETRA
AVLAM FVNDAVIT ILLVM DEVS VNDE BEAVIT

L'église du chef-lieu d'arrondissement, Prades, a été rebâtie au XVIIe. siècle. On retrouve, au Midi, une partie de l'ancien mur, une de ces baies plein-cintre si étroites qu'on les dirait plutôt destinées à donner de l'air que du jour; la vieille porte latérale, un peu défigurée, et son beau clocher carré, dont la première moitié, vierge de restaurations, conserve encore son caractère,

Hâtons-nous de redescendre avec ce léger bagage, tournons droit au Midi, en effleurant Perpignan, et visitons le deuxième arrondissement composé du Vallespir.

Arles-sur-Tech. — L'église abbatiale d'Arles-sur-Tech, reconstruite dans la première moitié du XIIe. siècle, fut consacrée le 3 des ides d'octobre 1157, par Bérenger, archevêque de Narbonne, assisté d'Artal, évêque diocésain, et des évêques de Barcelone, de Girone et de Vic. Elle est à trois nefs; la nef centrale était primitivement éclairée par des fenêtres plein-cintre percées au-dessus des collatéraux. Ces fenêtres ont été murées à une époque dont le souvenir s'est perdu; les voûtes paraissent avoir été reprises pendant la période ogivale. Le cloître est de la fin du XIIIe. siècle; l'abbé Raymond Desbac, dont l'épitaphe dit : *fecit claustra, cameram, stagium abbatis*, etc., mourut en 1286, d'après le *Gallia christiana* (tom. VI, col. 1089). La chapelle de St.-Abdon et St.-Sennen, patrons de la ville d'Arles, est

au bas de l'église en entrant, à droite. Le rétable en bois qui la décore porte la date de 1647. Il est divisé en plusieurs panneaux où sont représentées, en relief, diverses scènes du martyre des Saints et de la translation de leurs reliques, de Rome à l'abbaye, par l'abbé Arnulfe, au Xe. siècle. Ces restes vénérés sont renfermés dans deux bustes en argent d'un très-grand prix, échappés aux cupides recherches des fondeurs d'images de 93, grâce au courage d'un habitant d'Arles, qui risqua sa vie pour les sauver. La tête et les cheveux sont peints; le collet du manteau est doré. Chacun de ces bustes repose sur un plateau d'argent, entouré d'une galerie à jour et porté par quatre lions couchés, du même métal. On fait honneur de ces reliquaires à la munificence d'un roi d'Aragon qu'on ne nomme pas, et que l'on fait régner, tantôt au XIVe. siècle, tantôt au XVe. Je ne rechercherai pas l'origine de cette tradition; il me suffit de lire, au bas du buste de saint Abdon, l'inscription suivante gravée par le burin de l'artiste qui a signé son œuvre :

ISTVT : (sic) CAPVT : FECIT : CONFRATRIA : SANCTORVM : MARTYRVM : ABDON : ET : SENNEN : QVOD : OPVS : FVIT : CONDITVM : PER : MANVS : MICHAELIS : ALERIGVES : ARGENTERII : PERPINIANI : ANNO : DOMINI : M : CCCC XXV.

Au milieu de la poitrine, on lit : SANCTVS ABDON.

On peut en lire autant sur le buste de saint Sennen, avec des variantes insignifiantes, sauf le nom du saint, écrit ainsi : SANCTVS SENNES · , et la date : M · CCCC · XXXX. — Ainsi la confrérie des Saints, aidée sans doute par les pieuses aumônes de tous les habitants, s'est fait à elle-même ce don vraiment royal, en 1425 et en 1440.

Palau-del-Vidre. — D'après une tradition aussi bien établie que la précédente, la chape de Palau-del-Vidre aurait

été apportée, de Palestine, par un chevalier de l'ordre du Temple. Son origine est plus modeste, et surtout plus moderne. La commande en fut faite à Martin Otxoar, brodeur de Barcelone, le 23 septembre 1554, par les consuls de la localité et les membres de l'œuvre, ou fabriciens (operarios ecclesiæ). Les écritures du notaire qui reçut l'acte se sont conservées; j'en extrais quelques lignes : la meilleure description n'en dirait pas davantage :

Et primum. que lo dit Marti Otxoar fara com ara de present fer promet, una fresada de capa de or fi y seda por la iglesia de dit loch de Palau, la qual fresada dit Marti Otxoar ha de fer tant llarga y tant ample y conforme a una altra fresada que ell dit Marti Otxoar ha feta en lo monestir de Montserrat, y juxta la mida de aquella.

Item. Es convengut y concordat entre dites parts que lo dit Marti Otxoar ha de fer y brodar en dita capa e fresada les figures et itmages seguents : Primerament en la capilla de dita capa la figura de la Purificacio de Nostra Senyora ab sos personatges, com se acostuma figurar, y com es a la capa de Montserrat; mes en lo mig de la fresada la figura de Deu lo Pare Nostre Senyor; de la part de devant de dita fresada, de la una part Nostra Senyora y de la altre part la figura de sant Johan evangelista, y al mig del devant de dita fresada, de la una part la figura de sant Pere, y de la altra part la figura de sant Pau, y en lo baix de dita fresada, de una part sant Miquel, y de la altra part sant Sebastia.

Les prescriptions de la commande ont été suivies par le brodeur, sauf en un seul point : sur la patte qui porte les agrafes, il a représenté un *Ecce-Homo*, au lieu de *Deu lo Pare.*

Les ornements sacerdotaux du XVIe. siècle ne sont point

rares dans nos églises de campagne, et souvent la date y est brodée, au milieu des enroulements, dans un cadre réservé. On peut mentionner une chape et une dalmatique à St.-Félix-d'Amont (1551 et 1552), une chape à Vinca (1572), une chasuble à St.-Nazaire (1588), etc.

Inscriptions romaines. — Le catalogue de l'épigraphie romaine en Roussillon sera bientôt fait. En traversant le département, du Nord au Sud, suivant une ligne assez rapprochée de la mer, on trouve une première inscription dans l'église de St.-Hippolyte; deux autres à Téza, aux angles du mur de face de l'église; une autre dans l'église de St.-André-de-Suréda; une autre enfin sur la montagne de Madaloth. Il faut aller chercher la sixième et dernière au fond de la Cerdagne française, dans le cimetière d'Angostrina.

Ces diverses inscriptions ont été publiées; je ne dirai qu'un mot sur celle de St.-André et sur celles de Téza. La première a été découverte vers la fin du XVIIe. siècle : *Utar autem hac occasione*, dit M. de Marca (*Marca Hispanica*, col. 350), *ut in lucem edam fragmentum veteris inscriptionis nuper illic repertum, anno M.DCLXXXI..... hinc certa capi conjectura poterit de antiquitate vici Suredensis.* Elle est appelée *fragmentum* par M. de Marca, parce qu'elle était alors renversée et engagée dans la terre, au-dessous du maître-autel, de façon que les trois premières lignes :

IMP · CAESARI
M · ANTONIO
GORDIANO

ne pouvaient être lues. Tout le monde n'a pas tiré comme lui, de l'existence de cette pierre, la conclusion naturelle de l'antiquité du lieu où elle se trouve. Mais, pour la faire descendre, comme on le prétend, du château d'Ultréra dans la

plaine, il serait bon de citer au moins l'époque probable du transport. Nous laisserons donc ce monument à sa place jusqu'à preuve contraire.

Les deux inscriptions de Téza ont été publiées par M. Puiggari (*Publicateur*, 1832, n° 40), d'après un estampage imparfait qui l'a induit en erreur. Voici la première :

EVHANGELVS

SOCXXXXSER
MERCVRIO
VS LM

M. Puiggari a substitué ANNOS à SOC.

Je n'ai pu découvrir que ce qui suit sur la seconde :

D · M ·
RVSTICANI ·
LIB · CO · ·

Je ne garantis même, ni la troisième ligne, ni les deux dernières lettres de la seconde. Quant aux sigles I D I D répétés sur les bandes verticales de la pierre, à droite et à gauche, je les regarde comme de simples ornements.

Je ne suivrai pas plus loin M. de Barthélemy ; ces notes sont déjà bien longues, quoique je me sois étudié à les abréger, et peut-être aux dépens de la clarté, pour quelques-unes d'entre elles. La plupart n'ont de sens qu'à la condition d'être mises en regard du texte, qu'elles ont la prétention de rectifier ou de compléter. Le lecteur voudra bien s'en souvenir.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

LE SYSTÈME DÉFENSIF DES ROMAINS DANS LE PAYS ÉDUEN, PAR M. BULLIOT.

Le travail dont nous venons de citer le titre forme un volume in-8°. de 256 pages, très-bien imprimé comme tout ce qui sort des presses de M. Dejussieu, d'Autun, un des meilleurs imprimeurs de la province. La Société éduenne a d'ailleurs édité l'ouvrage, et ses publications ont toujours été remarquables.

Il faudrait une longue analyse pour donner une idée des recherches considérables dont le fruit est consigné dans l'ouvrage de M. Bulliot : le 1er. chapitre pose des principes sur les vestiges des fortifications diverses qu'il attribue aux Romains. Il peint les derniers temps de l'Empire, le temps où les invasions des barbares rendirent partout la défense nécessaire ; il rapporte, avec raison, à cette époque et non, comme l'ont fait tant d'antiquaires irréfléchis, au temps du Haut-Empire, la plupart des enceintes ou camps romains dont il nous reste des vestiges :

« Parmi ces camps, dit M. Bulliot, les uns renfermaient des habitations fixes, couvertes en tuiles, et présentant parfois les traces d'un certain luxe. D'autres, au contraire, n'offrent aucun débris céramique. Créés pour répondre à des exigences momentanées, ils n'ont contenu que des baraques provisoires qui furent abandonnées lorsque la nécessité de leur occupation cessa et lorsque leurs défenseurs purent retourner à la culture des champs. L'étendue de plusieurs

camps, surtout à l'embouchure des grandes vallées qui étaient accessibles aux invasions, permettaient aux peuplades voisines d'y chercher un abri. Tels étaient ceux de la vallée de la Dheune, Chamilly, Santenay, Rème, Rome-Château, etc. Au premier signal, hommes et troupeaux pouvaient s'y réfugier.

« D'autres retranchements beaucoup moins étendus, jetés sur quelque crête aiguë, entourés d'un rempart ovale ou carré, étaient de véritables châteaux. Presque partout la féodalité les appropria à ses usages, en modifiant à peine leur caractère et en bâtissant sur les mêmes fondations.

« Outre le service de défense, les tours étaient encore affectées au *guet* et aux *gardes*, comme les *stationes agrariæ* citées par Ammien. Leur élévation permettait de dominer la campagne et d'y découvrir ces marches furtives, particulières aux barbares, dont l'histoire de la décadence offre tant d'exemples. Ammien Marcellin, parlant de la hauteur donnée par Valentinien aux tours et aux châteaux du Rhin, affirme que c'était dans le but d'observer les mouvements de l'ennemi et de l'empêcher de se dérober à sa vue : « Ne latere usquam hostis, ad nostra se proripiens, posset. » Un autre écrivain, cité dans un Commentaire du Code Théodosien, leur attribue la même destination vis-à-vis des maraudeurs : « Latronum caventur incursus si exploratores in muris, in turribus sint locati, ut desuper spectent plana regionum in quibus insidiæ latronum latere non possunt. » Lorsque les légions pannoniennes, près de Sirmium, tirèrent l'épée contre Probus, il se réfugia dans une *haute tour* destinée à *faire le guet*, appelée la *Tour ferrée*, *turris ferrata*, où il fut égorgé.

« Ces postes d'observation étaient multipliés à l'infini sur les frontières. »

Dans les autres chapitres de son ouvrage, M. Bulliot exa-

mine successivement les retranchements de la rive droite de la Saône entre Châlons et Autun, ceux de l'Autunois et ceux du bassin de la Loire.

Le chapitre VI, consacré à faire connaître l'organisation militaire dans les derniers temps de l'Empire, renferme des détails très-intéressants qu'il faut lire et méditer :

« Promenées sans cesse, dit M. Bulliot, de l'Orient à l'Occident, du Nord au Midi, les légions n'ont mêlé qu'en passant leur histoire à la nôtre. Le sol qu'elles défendaient momentanément leur restait étranger. Elles étaient avant tout gardiennes de l'unité romaine. D'autres milices plus humbles, perdues dans les champs des frontières, dans des replis ignorés, sur des sommets déserts, quittant leurs retranchements pour le labourage, tour-à-tour colons et soldats, étaient attachées à la patrie par des liens plus solides, par la fixité, le travail, la défense de leur propres intérêts.

« Leurs noms étaient pris dans leurs attributions mêmes. Les *Limitanei* formaient à la frontière une garde permanente chargée de l'entretien et de la défense des retranchements. Les *Castriciani* occupaient les camps disséminés sur les points stratégiques les plus importants. Les *Castellani* veillaient dans les châteaux. Enfin, au dernier échelon de cette organisation militaire, les *Burgarii* habitaient les innombrables tours isolées, construites primitivement aux frontières, puis étendues, à dater des invasions barbares, à l'Empire tout entier. On les signale en Afrique, en Espagne, dans la Gaule, où leurs stations existent partout. Une loi de Justinien les appelle *Custodes burgorum, gardiens des tours.* Le Code Théodosien, en leur appliquant les mêmes dispositions qu'aux *Muliones*, muletiers des *mutations* impériales, leur applique aussi, comme à ces derniers, le titre de *servi publici*, esclaves publics. Cloués à leur rempart comme

le serf à la glèbe, ils ne pouvaient quitter leur demeure ou plutôt leur prison; ils étaient obligés de suffire à tous leurs besoins, de récolter leur grain et de le broyer eux-mêmes dans des moulins à bras dont les meules brisées se retrouvent dans les ruines de leurs retranchements. On les poursuivait dans leur fuite comme on le faisait des esclaves. Quiconque les détournait ou les recelait, payait 10 livres d'argent par tête. Les juges qui prenaient sur eux de les déclarer exempts du service public, comme infirmes ou incapables de travail, étaient passibles d'une amende d'une livre d'or. En 400, époque où l'état misérable de la Gaule poussait chacun hors de sa condition, où le plus simple changement de situation semblait promettre une amélioration, les Burgarii, à l'instar des Curiales et des membres des colléges, cherchaient à épouser clandestinement des filles de colons et même de serfs pour partager leur sort et se refugier avec elles dans la vie des champs. Mais la loi leur refusait même la liberté d'embrasser l'esclavage; elle les poursuivait, les saisissait partout : « Ubicumque terrarum sint reperti, seu quorumcumque coloni vel inquilini facti fuerint. » Cette recommandation, adressée par Honorius au préfet du Prétoire des Gaules, atteste suffisamment l'état misérable de la contrée.

« Avant les Burgarii, et peut-être conjointement à eux, une autre milice, celle des *Stationarii*, était consacrée à la police.

« Une sorte de service féodal liait, sous les peines les plus graves, ces corps au sol qu'ils protégeaient : « Si quelqu'un, dit une loi de Constantin de 323, quitte un château ou une limite, s'il facilite le pillage aux ennemis, ou s'il partage avec eux, qu'il soit brûlé. » Distinctes des légions par la nature de leur service, ces milices permanentes ne recevaient point comme elles de solde en argent ou en nature. Les terres voisines des camps, des châteaux, des tours, leur étaient

concédées héréditairement pour subvenir à leurs besoins. Elles les cultivaient avec exemption de toutes charges. Elles devaient en même temps prêter leurs bras à la construction et à la réparation de leurs postes. Valentinien écrivait, en 364, au duc de Dacie : « Élève chaque année à ta limite, « dans les lieux opportuns, des tours, outre celles qui ont « besoin d'être réparées. Si tu négliges d'obéir à cet ordre, « tu seras révoqué de tes fonctions et contraint, à la fin de « ton administration, de faire à tes frais les constructions « que tu eusses dû exécuter avec *le secours des troupes.* »

« A mesure que la crise suprême de l'Empire se précipitait, cette législation augmenta de sévérité. Une loi de 423 condamnait à la peine capitale et à la confiscation des biens tout individu qui, sans être *soldat châtelain* (castellanus miles), se trouvait détenteur de terres de châteaux, à quel titre que ce fût. »

Nous recommandons enfin le chapitre VII, dans lequel l'auteur explique le mécanisme des fiefs militaires sous les Francs, sous les mérovingiens, dans l'ère carlovingienne : les faits qu'il rapporte et qui prouvent la persistance des institutions romaines, montrent que la féodalité a pris sa source dans le Bas-Empire lui-même :

« Lorsque le gouvernement romain perdit sa force de compression, dit M. Bulliot, ces colons demandèrent aux traditions de leurs aïeux un remède contre les maux présents. Ils cherchèrent à reformer leurs ligues, leurs clans, leurs nationalités circonscrites, à se serrer autour d'un chef commun, vivant au milieu d'eux.

« Nous ne connaissons pas la formule des engagements pris par ces serfs de la fin de l'Empire, non plus que les services auxquels ils s'obligeaient envers leur patron. Ces services ne pouvaient être que l'équivalent ou le diminutif de ceu

qui étaient exigés par l'État, car le patron, qui remplissait le rôle de ce dernier vis-à-vis de ces hommes, héritait aussi de ses droits sur eux. Ce fut donc par l'intermédiaire des patronages qu'une partie de l'impôt impérial, que les corvées, les dons, les fournitures, les charrois et mille autres devoirs imposés au peuple passèrent dans les coutumes et les lois féodales. La ressemblance des deux époques est trop frappante, sur plusieurs points, pour ne pas dénoter une commune origine.

« Les *latifundia*, ces grandes propriétés rurales qui appartenaient en majeure partie à des familles sénatoriales, continuèrent naturellement d'être régies par les anciennes lois. Lors même qu'elles passèrent entre des mains germaniques, comme les cultivateurs étaient presque toujours gallo-romains, le droit romain ne cessa d'y rester en vigueur.

« Le cultivateur était tenu de transporter lui-même la dîme prélevée par le fisc sur ses récoltes dans des granges publiques connues sous le nom de *mansionatica horrea*, et situées ordinairement sur les voies. C'est à cet usage que se rapporte le passage du *Discours d'actions de grâces*, où Eumène rejette sur l'état déplorable de la voie militaire d'Autun les retards éprouvés dans les transports des subsides. Le serf féodal amenait de même sa dîme dans les granges dîmières des châteaux et des abbayes.

« Un édit impérial de 385 recommandait de ne pas astreindre les redevables à transporter leurs subsides dans un grenier trop éloigné, et de tenir compte de la longueur du chemin. Au XIIe. siècle, des vassaux se réservent également, par des chartes de communes, de ne pouvoir être contraints à dépasser certaines distances dans les charrois dus aux seigneurs.

« Les *horrea* ou greniers romains étaient pourvus de poids publics, de mesures en airain ou en pierre, de livres, de

muids, de setiers, *modii*, *sextarii*, que nous retrouvons plus tard en usage dans les granges des seigneurs et des églises. Dans ces greniers se puisait l'annone destinée à la nourriture des troupes, aux besoins des hauts fonctionnaires qui jouissaient du privilége de la *course publique*, c'est-à-dire d'être équipés, conduits et nourris, dans leurs voyages, aux frais du fisc; au traitement du *susceptor* et des *annotatores*, collecteur et greffiers de l'impôt en nature, qui, payés par les fruits eux-mêmes, prélevaient le centième ou le cinquantième du froment, le quarantième de l'orge, le vingtième du lard et du vin. Aux XIe. et XIIe. siècles, quand la féodalité proprement dite se trouve complètement constituée, on voit la plupart des officiers subalternes, dans les justices seigneuriales et ecclésiastiques, toucher en redevances une partie des émoluments de leur charge. Les prébendes des monastères et des églises n'étaient primitivement autre chose que la répartition des fruits et produits d'une propriété affectés à un office particulier ou à une dépense générale.

« Sous les empereurs, les provinciaux étaient tenus de verser chaque année aux ateliers publics, sous le nom de *ferraria præstatio*, un poids déterminé de fer ou d'airain, pour fabriquer des armes. Sous Charlemagne, on voit exister une redevance de même nature avec la même destination.

« Les droits de *Joyeux avènement*, levés sur les vassaux à l'installation du prince et du seigneur, ressemblent singulièrement au tribu de l'*aurum coronarium* offert à l'empereur lors de sa prise de possession, d'abord sous la forme de couronnes volontairement allouées, puis plus tard sous celle d'une certaine quantité obligatoire d'or brut ou monnoyé. A l'entrée en fonction des gouverneurs de provinces, les possesseurs de terres venaient présenter des offrandes, *xenia*, que l'habitude convertit aussi en impôt et fit dégénérer en une source de vexations. Les présents offerts aux

rois par les grands dans les plaids sont nommés *xenia* par Frodoard comme par le Code Théodosien. Les redevances de chevaux au profit des empereurs, *equi canonici*, qui frappaient certaines terres, les frappent souvent plus tard au profit des seigneurs et des abbés. Les villas du fisc qui étaient obligées d'approvisionner les *mansions* ou hôtelleries impériales de pain, viande, lard, huile, vin, etc., se rencontrent au XIIe siècle entre les mains des ordres hospitaliers qui défrayaient les pélerins. Celles d'entre elles qui passèrent à des églises ou des seigneurs continuèrent d'être assujetties vis-à-vis d'eux aux mêmes redevances. Les *viatica* ou subsistances de route dues aux *allecti*, aux *legati*, à tous les hauts personnages autorisés par leur charte à jouir du bénéfice de la course publique, sont conservés par Charlemagne au profit de certains dignitaires désignés sous le nom de *mansionatici*. Ces usages donnèrent naissance au droit de *parée* des seigneurs, des évêques et des abbés, droit qui se retrouve exactement dans les mêmes lieux que les précédents. L'hospitalité ruineuse due par les cités au président de la province, au moment de la tenue des assises, hospitalité que Majorien se crut obligé de réduire à trois jours, rappelle les droits de réception et de *gîte* des comtes et des grands fonctionnaires, à l'époque des plaids.

« Les droits d'asile des églises et des monastères avaient pour origine des droits semblables, établis dans les temples païens. Les clercs et les moines délivraient, au temps des empereurs chrétiens, les condamnés qui se rencontraient sur leur passage, comme l'avaient fait les vestales et les flamines de Jupiter. Une loi d'Arcadius, en 398, s'oppose aux abus résultant de cet usage qui ne disparut pas complètement et fit partie des priviléges de l'abbé de Cîteaux et de certaines confréries.

« Il n'est pas jusqu'à la torture qui n'ait emprunté ses

affreux instruments aux bourreaux romains, jusqu'à la sorcellerie moderne qui ne tire en partie ces formules, ses cérémonies, son vocabulaire de la sorcellerie antique.

« Nous ne pousserons pas plus loin ces comparaisons qui pourraient se multiplier à l'infini, surtout si nous interrogions les mœurs du moyen-âge, ses croyances et ses fêtes populaires, les pratiques superstitieuses, les symboles usités dans la plupart des circonstances de la vie, telles que la naissance, le mariage et la mort. Nous trouverions à coup sûr dans cet ensemble de considérations plus d'éléments romains que d'éléments germaniques; nous y reconnaîtrions l'empreinte ineffaçable de cette civilisation romaine qui, avec l'aide du christianisme, a été la mère de la nôtre. »

Nous terminons en répétant que l'ouvrage de M. Bulliot est un des plus importants qui aient été publiés depuis quelque temps; il donne des plans très-bien faits de plusieurs camps romains et le plan du Mont-Beuvray, près d'Autun, qu'il avait étudié précédemment avec un soin extrême; la Société française avait contribué par une allocation aux explorations qui avaient eu lieu dans cette grande enceinte, et le plan avait été gravé d'après ceux que M. Bulliot avait envoyés à la Compagnie.

M. Bulliot a consacré un chapitre tout entier à décrire cette enceinte où il place Bibract, ou l'ancienne ville d'Autun, avant la conquête de la Gaule.

Il pense que la ville d'Autun a été transférée du Mont-Beuvray là où nous le voyons aujourd'hui, et il appuie cette opinion de raisonnements assez concluants :

« Indépendamment de l'absence de traces gauloises dans l'enceinte d'Augustodunum, on voit sous Auguste plusieurs cités celtiques descendre de leurs sommets escarpés dans les plaines ou sur des pentes plus abordables. Ces transplantations

présentaient moins de difficultés qu'on ne serait tenté de le supposer d'abord, Les maisons gauloises, bâties grossièrement en bois et en terre, couvertes en chaume, pouvaient être abandonnées sans grave préjudice. Les constructions des campagnes et même celles des villes n'offraient pas un plus grand luxe. Du temps de Vitruve, la riche colonie de Marseille était ainsi bâtie. Cet art grossier avait reçu le nom de *mos gallicus.* Ces changements dans l'emplacement des villes purent donc être facilement le résultat de la volonté impériale; ils furent suffisamment motivés par la prospérité, le calme, les habitudes nouvelles que procurèrent au pays, sous Auguste, la création des écoles, des voies militaires et commerciales, les encouragements donnés aux cités pour reconstruire leurs monuments à l'instar de ceux de la métropole de l'Empire. Pour ne citer qu'un seul exemple, Clermont qui portait comme Autun, le nom d'Auguste, par suite probable d'une reconstruction, se trouve aujourd'hui situé à 6 kilomètres du plateau celtique de l'ancienne Gergovie, sans qu'aucun historien ait mentionné la cause et l'époque de ce transport. Si l'Augustodunum romain n'a point été descendu du sommet du mont Bibracte, et si deux villes ont existé simultanément l'une sur cette montagne, l'autre sur l'emplacement actuel d'Autun, il est évident qu'elles se complétaient mutuellement. Cette connexité put les faire confondre sous une dénomination unique. La position d'Augustodunum sur un simple mamelon au cœur du bassin de l'Arroux, était au point de vue de la politique et des communications un admirable choix. Au point de vue militaire, le Beuvray, dominant les voies, les vallées, et défendu par des pentes escarpées, rappelait ces campements gaulois qui avaient servi long-temps de refuge. Si les forêts couvrant aujourd'hui ses retranchements venaient à disparaître, on serait étonné de la ressemblance de son plateau avec ceux de Gergovie et d'Alise. »

Nous nous arrêtons dans l'examen du livre curieux de M. Bulliot; nous aurions bien quelques objections à faire sur son opinion concernant les éminences coniques appelées *mottes* et dont il fait, d'une manière trop générale, remonter l'origine à l'époque romaine; mais la lecture du livre nous a trop intéressé pour que nous puissions faire autre chose aujourd'hui que de féliciter l'auteur.

De Caumont.

UNE VILLA ROMAINE EN ANGLETERRE. — LINGOTS DE PLOMB. — MINES DE PLOMB. — MARQUES IMPÉRIALES.

Le *Literary Gazette* nous a déjà plusieurs fois entretenus de ces heureuses découvertes de villas romaines que les Anglais font sur leur propre sol; un des derniers numéros de cette Revue contient, relativement à deux récentes excavations de Linley-Hall, l'intéressante note que nous reproduisons :

« La découverte d'un reste de villa romaine vient d'être faite dans la propriété du Rév. T. F. More, esq., de Linley-Hall, Shropshire. Linley-Hall est situé à environ quatre milles au nord de Bishop's Castle, sur un charmant côteau adossé aux derniers chaînons de Stiperstone et commandant la vallée de Montgomery. Le reste de la villa romaine est situé à un peu moins d'un quart de mille de Hall (résidence de l'ancienne famille des More), un peu plus sur le côteau, et paraît avoir appartenu à un vaste bâtiment. Les excavations ont commencé dans l'avenue du manoir lors d'une visite faite récemment par M. Thomas Wright. On a bientôt découvert deux petites chambres avec hypocaustes, sous l'avenue du parc. Les ex-

cavations ont été continuées par M. More avec une diligence et une habileté remarquables. Les hauteurs, au Nord, sur la paroisse de Shelve, ont conservé les traces de travaux de mine effectués par les Romains avec quelques succès, car des saumons de plomb à la marque de l'empereur Adrien ont été trouvés en ce lieu, et dans la paroisse de Snead, adjacente à celle de More, sur laquelle Linley est situé. M. More a déchaussé une muraille longue de 100 mètres et reconnu qu'elle partait d'un terrain encore existant, que l'on suppose être un ancien réservoir construit pour l'usage de la villa. Les fouilles, interrompues quelques semaines, vont être reprises, et sans doute la richesse des résultats récompensera de leurs efforts les zélés antiquaires de Linley-Hall. »

A ce récit dont toutes les circonstances nous ont été confirmées par M. Thomas Wright, un des antiquaires les plus savants et les plus laborieux de l'Europe, nous nous faisons un devoir d'ajouter deux détails, minimes il est vrai, mais qui nous paraissent intéresser l'archéologie et l'histoire du commerce.

Le lingot de plomb trouvé dans la villa romaine de Linley-Hall porte l'estampille de l'empereur Adrien :

IMP : HADRIANI : AVG :

Ceci prouve, ce me semble, que les mines de métaux dont la Cambrie abonde étaient exploitées dès le IIe. siècle de notre ère : probablement aussi l'exploitation se faisait-elle aux frais et au nom de l'État. Cette marque alors indiquerait le produit d'un établissement impérial. Déjà pour notre seconde Lyonnaise nous avions supposé que les verreries de la forêt d'Eu avaient pu fonctionner autrefois sous la direction de l'État. La découverte que nous venons de mentionner est de nature à nous affermir de plus en plus dans nos conjectures.

Du reste, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, la Grande-Bretagne était en possession d'alimenter notre pays de lingots de plomb, apportés par le commerce et la navigation. Nous pouvons citer deux saumons de ce métal trouvés : l'un, par M. Bonnin, dans les ruines romaines du Vieil-Évreux (l'antique *Mediolanum*), et l'autre, par M. Deville, autour du théâtre romain de Lillebonne. Ce dernier lingot, qui pèse 23 kilogrammes, est présentement déposé au musée de Rouen. On remarque sur son dos deux lignes latines, dont une seule, à peu près lisible, a laissé déchiffrer ces quelques lettres :

. . . . . .

NACIS : AVG : PA . . . .

Il est présumable qu'il s'agit du nom du fabricant et du lieu de production. Des explorations galloises, du genre de celles de Linley-Hall, nous apprendront peut-être un jour de quel port ou de quelle mine de la Grande-Bretagne provenaient les plombs de Mediolanum et de Juliobona.

La seconde remarque qu'il nous reste à faire est relative à l'empereur Adrien. Les monuments restés sur notre sol nous portent à croire que le voyage triomphal de ce César, à travers les Gaules et la Bretagne, a donné un grand développement à la civilisation dans les contrées occidentales de son empire. En effet, après les mines du pays de Galles on peut citer encore le célèbre mur romain qui sépare l'Écosse de l'Angleterre, connu maintenant sous le nom de *Roman Wall,* et qui fut long-temps appelé le *mur d'Adrien.* Les monnaies de cet empereur sont semées avec profusion dans toute la France, et ce sont elles qui dominent dans les monuments gallo-romains de la Normandie. Je cite notamment le cimetière de Dieppe et le balnéaire d'Étretat. Il est probable que le théâtre de Lillebonne fut fondé sous cet empereur, car une médaille à son effigie a été recueillie dans les fondations

de ce grand édifice. C'est à lui également que M. Maurice Ardent attribue l'amphithéâtre de Limoges.

Il fut certainement le protecteur de la station romaine d'*Uggate*, aujourd'hui Caudebec-lès-Elbeuf. Car, dans cette dernière ville, on a trouvé, en 1844, une inscription sur marbre dont les premières lignes commençaient par ces mots : IMP. CAES. TRAIANO [HADRIANO AVG. DIVI [TRAIANI PARTH. FIL, etc. Cette inscription était assurément sur un monument public élevé en l'honneur de cet empereur, c'est du moins l'opinion de M. Léon Renier, à laquelle nous nous rangeons complètement.

Enfin, sur les bords du Rhin, dans les environs de Spire, on voyait encore, au VIIe. siècle, des bains chauds (aquas calidas) que la tradition de ces temps mérovingiens attribuait encore aux empereurs Adrien et Antonin (quas Antoninus et Adrianus quondam imperatores suo opere ædificaverunt). En voilà assez pour montrer à quel degré de prospérité le règne d'Adrien porta la civilisation dans les Gaules, la Bretagne et la Germanie.

L'abbé COCHET.

P. S. Notre savant épigraphiste français, M. Léon Renier, à qui j'ai communiqué cette note, a bien voulu me dire que l'inscription du lingot de Lillebonne contenait le nom même de l'empereur Septime-Sévère (197-211).

(IMP. L. SEPTIMI. SEVERI. PERTI)
NACIS. AVG. PA. . . . .

« Après les noms de l'empereur, ajoute-t-il, se trouvaient probablement ceux du fonctionnaire chargé de diriger l'exploitation de la mine d'où provient ce lingot, et je ne serais pas éloigné de croire que cette mine ne fût celle-là même qui a produit le lingot trouvé à Linley; vous voyez que j'abonde dans votre sens. »

CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France, XXIIIe. session. — La 23e. session du Congrès scientifique, qui s'est, comme on le sait, tenue à La Rochelle du 1er. au 10 septembre, a été bonne. Ce n'est pas qu'elle ait été très-nombreuse : le chiffre des membres s'est à peine élevé à 300, tandis qu'il était l'année précédente, au Puy, de 415; mais il y a eu à La Rochelle à peu près autant de savants étrangers que les années précédentes, et les séances ont été bien suivies. La différence dans le chiffre vient de ce que le département de la Haute-Loire avait fourni beaucoup plus d'inscriptions que le département de la Charente-Inférieure.

Les membres de l'Institut des provinces inscrits au nombre des membres de cette 23e. session étaient : Mg^r. *Landriot*, évêque de La Rochelle; MM. *Ch. Desmoulins*, sous-directeur de l'Institut pour le sud-ouest de la France; *Bertini*, de Turin; *Baruffy*, professeur à l'Université de la même ville; *Blatairou*, doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux; *Le Gall*, conseiller à la Cour impériale de Rennes; *Duchatellier*, du Finistère; comte *Alexis de Gourgues*, de la Dordogne; *Petit-Laffitte*, professeur d'agriculture à Bordeaux; *d'Albigny de Villeneuve*, de St.-Étienne; comte *G. de Soultrait*, de Lyon; *Le Glay*, de Lille; l'abbé *Lacurie*, secrétaire-général du Congrès; *Jouvin*, professeur de botanique, à Rochefort; l'abbé *Person*, de Rochefort; le chanoine *Cirot de Laville*, de Bordeaux; le vicomte *de Cussy*, du Calvados, et quelques autres membres, notamment : MM. *Victor Simon*,

de Metz; le vicomte *de Genouilhac*, de Rennes; *R. Bordeaux*, d'Évreux, et *L. Gaugain*, de Caen. Plusieurs de ces membres ne se sont pas rendus au Congrès. M. le comte *de Genouilhac*, de Rennes, a été retenu à Angoulême par une indisposition.

Parmi les membres de la Société française d'archéologie qui figuraient sur la liste du Congrès, nous avons remarqué : MM. *Albert du Boys*, de Grenoble, secrétaire-général de la 24e. session; comte *d'Erceville*, de Seine-et-Marne; *Ch. Givelet*, inspecteur des monuments de la Marne; *Arnault-Ménardière*, docteur en droit à Poitiers; comte *Alexis de Chasteigner*, de Bordeaux; *Dupeyrat*, de St.-Sever; comte *de Kercado*, de Bordeaux; *Thiollet*, de Paris; *Boileau*, de Tours; *Bardy*, avocat-général à Poitiers; *Paquerée*, de Castillon-sur-Dordogne; l'abbé *Pardiac*, de Bordeaux; *B. Fillon*, de Fontenay; l'abbé *Cholet*, curé-doyen d'Aigrefeuille; *Avril de Lavergnée*, des Deux-Sèvres; Mme. *Philippe-Lemaître*, d'Illeville (Eure).

Le Congrès a élu, pour président-général de la 23e. session, un savant non moins remarquable par ses vastes connaissances en littérature, en théologie, en histoire naturelle, que par ses vertus chrétiennes, sa belle âme et ses vues élevées en toutes choses, Mgr. Landriot, nouvel évêque de La Rochelle. Cet excellent choix a donné au Congrès de cette année un caractère particulier. Chacun était avide de la parole douce, éloquente, persuasive du pontife que La Rochelle admire et vénère; en effet, tout le monde a su apprécier, dès son arrivée, la bonté, le talent et la distinction du nouvel évêque. Aussi l'église-cathédrale était-elle pleine le jour où Monseigneur a dit la messe au Congrès et a prononcé le magnifique discours que plusieurs journaux ont reproduit presque tout entier. Chaque jour, plusieurs centaines de dames venaient assister à la séance générale du Congrès, dans le but surtout d'entendre et de voir Mgr. Landriot.

Deux jours ont été passés à Rochefort et les communications les plus intéressantes y ont été faites. Le corps de la marine a montré combien il cultive avec succès les sciences physiques et naturelles. Mgr. Landriot avait bien voulu faire, à la tête du Congrès, cette excursion pour laquelle le Ministre avait envoyé à La Rochelle un bâtiment de l'État.

De retour à La Rochelle, le Congrès a encore tenu cinq jours de session et les séances ont été jusqu'à la fin pleines d'intérêt.

M. de Caumont a présenté, au nom de l'Institut des provinces, un arrêté qui a été voté à l'unanimité et qui fixe, pour 1858, le siége du Congrès à Troyes, département de l'Aube. On sait qu'en 1857 le Congrès se réunira à Grenoble, *le* 3 *septembre*.

La séance de clôture, le 10 septembre, a été magnifique. Ouverte à sept heures du soir, elle n'a été close qu'à onze heures. MM. Bayle, professeur à l'école des mines de Paris, et Desmoulins, de Bordeaux, ont vivement excité l'intérêt par leurs communications. M. Desmoulins a présenté un rapport sur l'exposition industrielle et artistique, organisée à l'occasion du Congrès. Des saillies fines et pleines d'à-propos distinguaient ce long rapport, qui a paru court à l'auditoire : les deux tiers pourtant se composaient de dames : il y en avait cinq cents ; la salle était comble. — Mgr. Landriot a terminé la séance par un discours de clôture, qui a été goûté de tous et chaleureusement applaudi.

Nous ne parlerons pas des fêtes qui ont eu lieu à l'occasion du Congrès, elles ont été magnifiques. Les deux grandes soirées données au salon des Bains ont surtout été superbes ; le jardin était complètement illuminé et le temps le plus calme et le plus beau a favorisé cette belle réunion, où il y avait près de 3,000 personnes.

L. D. X.

Congrès de Bruxelles. — Le 15 septembre, s'est ouvert à Bruxelles le Congrès international, qui avait pour but d'étudier les moyens d'augmenter la production, afin de diminuer le prix des subsistances.

On peut dire que l'Europe entière a répondu à l'appel de la Belgique. Si la France ne comptait qu'une douzaine de membres, la Prusse en avait envoyé 30, le Danemarck 15, la Saxe 7, l'Autriche 8, la Suède 9, l'Angleterre 9, la Suisse 5, le duché de Bade 7, le Wurtemberg 8, l'Italie 3, l'Espagne et le Portugal 2, la Hollande 15; il y avait même un délégué de l'extrémité de la Finlande.

M. Rogier, ancien ministre, a été proclamé président général du Congrès. Les ministres de l'intérieur et de la justice ont été proclamés présidents honoraires.

Les vice-présidents généraux ont été choisis parmi les représentants des principales nations. Ainsi, MM. de Caumont et Wolowsky ont été élus pour la France; M. Bertini, pour le Piémont; le gendre de lord Palmerston a été élu vice-président pour l'Angleterre.

Les sections, au nombre de trois, ont élu leurs bureaux particuliers.

Aussitôt après la constitution du Congrès, un message du Roi a annoncé que S. M., accompagnée du duc de Brabant, viendrait, le mercredi 17, assister à la séance générale du Congrès.

Nous n'avons pas à rendre compte des travaux du Congrès, parce qu'ils sortent de notre spécialité; nous devons cependant mentionner ici un fait important : c'est la haute protection accordée par la famille royale à ces réunions; c'est la vive sympathie que cette famille excellente et si éclairée a trouvée dans tous les délégués des diverses nations; c'est, enfin, l'allocution de M. le Ministre de l'intérieur au banquet du Congrès, et que nous allons reproduire textuellement :

« L'institution des congrès, a dit M. de Decker, est de date « récente encore : elle est, sous bien des rapports incomplète « et défectueuse. Les allures en sont indécises, le programme « un peu encyclopédique. Mais il est évident que les congrès « sont appelés à un immense avenir. Personne ne saurait dire « quelle doit être la portée de cette force nouvelle que revêt la « manifestation de la pensée humaine. Il y a là une puissance « inconnue à laquelle céderont peut-être bien d'autres puis- « sances. (Applaudissements.)

« Messieurs, les discussions des congrès n'ont pas toujours « une influence directe, immédiate, dans le domaine des « faits. Mais il est évident pour tout esprit observateur que, « par le contact de tant d'hommes représentant tant de « civilisations diverses, par la condensation de tant d'obser- « vations et d'expériences, les congrès sont appelés à recueillir « et à mettre en lumière des faits d'une haute importance. « Il est incontestable que nous pouvons en espérer un grand « et puissant résultat, celui de régulariser ce vaste mou- « vement d'intelligence dont nous sommes témoins et qui, « bien dirigé, peut donner un développement admirable à « tous les éléments de notre civilisation moderne. »

Le 18, les membres du Congrès ont dîné chez le Roi; ils ont été accueillis, par Sa Majesté, avec la plus grande bienveillance; elle s'est entretenue long-temps avec eux.

S. A. R. le duc de Brabant a présidé, le jour de la clôture du Congrès, à la distribution des récompenses aux exposants; il y avait, en effet, pendant la durée du Congrès, un exposition d'objets à bon marché dans la vaste orangerie du jardin botanique.

MM. Ducpetiaux, secrétaire-général du Congrès; Fayder, procureur-général à la Cour de cassation; les ministres et toutes les notabilités de Bruxelles ont assidûment assisté aux séances du Congrès. Z.

Séances générales tenues, à Louviers, par la Société française d'archéologie en mai 1856. — Nous n'avons pas encore parlé des grandes séances tenues, à Louviers, par la Société française d'archéologie, parce que nous espérions tout d'abord en publier les procès-verbaux dans le *Bulletin monumental;* mais, sur la demande de M. R. Bordeaux, inspecteur des monuments de l'Eure, le Conseil a décidé que ces procès-verbaux seraient publiés à la suite du compte-rendu du Congrès archéologique de 1856; les séances de Louviers ont effectivement eu toute l'importance d'un Congrès archéologique; elles ont duré quatre jours; plus de 100 membres y ont siégé; une exposition très-importante d'objets d'art anciens avait été organisée à la Mairie; des excursions archéologiques ont eu lieu dans différentes directions, notamment au Vaudreuil, à Bon-Port, au Pont-de-l'Arche, etc., etc. Bref, aucune réunion n'a, dans aucun lieu, présenté plus d'intérêt que celle de Louviers; nous ajouterons que nulle ville n'a été plus hospitalière, et que tous les habitants ont témoigné leurs sympathies pour les membres de la Société française d'archéologie. M. de Prétavoine, maire de la ville, a donné, le jour de la clôture des séances, une magnifique soirée qui a réuni tout ce que la ville et les contrées environnantes renferment de personnes distinguées. Nous attendons la relation de ce qui s'est fait à Louviers dans les procès-verbaux qui ont été rédigés, et dont la publication a été confiée à M. R. Bordeaux, inspecteur des monuments de l'Eure et secrétaire-général de cette session.

D. C.

Découvertes d'antiquités romaines et d'un tumulus gaulois dans le département de l'Eure. — L'arrondissement de Bernay, si fertile depuis trente ans en antiquités de premier ordre, ne cesse pas d'être le théâtre de découvertes intéres-

santes. Vers le mois de mai dernier, des ouvriers ont trouvé, sur un territoire appartenant à la commune de Calleville ou à celle limitrophe de la Haie-de-Calleville, divers objets romains curieux, notamment une bouteille carrée en verre vert, une sorte de coupe ou de gobelet en bronze, des morceaux d'amphore, une médaille de Marc-Aurèle, etc. Ces objets sont conservés par M. Lafaulotte, avocat-général à la Cour de Paris, sur la propriété duquel ils ont été découverts. La paroisse de Calleville est connue, depuis longtemps, des antiquaires pour la rosace en pavés émaillés qui existait autrefois sur son territoire, et qui a été plusieurs fois gravée; et le nom de la Haie-de-Calleville est également remarquable en cette circonstance, puisqu'on a observé que les localités qui portent le nom de la Haie, recèlent d'ordinaire des vestiges antiques. Calleville est situé sur le bord de l'un des plateaux qui dominent la vallée de Rille, entre Brionne (l'antique *Breviodurum*), qui a fourni au musée d'Évreux un bon nombre d'antiquités, et la Rivière-Thibouville, où M. Loisel, maître de poste et membre de la Société française d'archéologie, a formé une collection riche en fragments romains trouvés aux environs.

Sur le plateau opposé, de l'autre côté de la vallée, entre la Rivière-Thibouville et Bernay, non loin de Berthouville, célèbre par les précieux vases d'argent conservés à Paris au cabinet des antiques, M. Léon Métayer, inspecteur de l'Association normande à Bernay, nous a signalé une série de buttes formées de décombres et recélant des tuiles romaines, qui bordent un vieux chemin dans les bruyères de la commune de Valailles. M. Métayer se propose d'explorer plus à fond ces vestiges intéressants.

Mais une découverte beaucoup plus rare a été faite, en juillet dernier, dans une autre partie du département, à Bueil, non loin de la station du chemin de fer d'Évreux à Paris. Des

ouvriers, en déblayant une butte de terre, ont trouvé une cavité où gisaient des débris humains, avec des hachettes ou coins celtiques en silex, et un objet, également en silex, qui est peut-être unique en son genre : c'est une sorte de lance ou de poignard tranchant des deux côtés et marqué de stries disposées comme les nervures d'une feuille de saule ou de laurier-rose. M. Bonnin ayant été prévenu a recueilli ces objets pour le musée d'Évreux. Une seconde butte semblable existe intacte à peu de distance de la première, qui malheureusement était bouleversée avant que M. Bonnin fût informé de cette trouvaille.

Les tombelles gauloises sont peu répandues, puisque M. l'abbé Cochet, qui a exploré un si grand nombre de sépultures antiques, n'a pas eu l'occasion d'examiner par lui-même de tumulus celtiques, ainsi qu'il le déclare dans le chapitre Ier. de *La Normandie souterraine*. Mais ce qui rend la découverte du tumulus de Bueil plus extraordinaire encore, c'est que cette commune, la dernière de la Normandie et de l'arrondissement d'Évreux, du côté du département de Seine-et-Oise, n'est située qu'à peu de lieues de Cocherel, où, en 1685, on découvrit à mi-côte un ossuaire gaulois, dans lequel il y avait des os brûlés et des cendres, des flèches et des hachettes munies de montures en os et une vingtaine de squelettes étendus parallèlement. Le tumulus de Cocherel, dont on trouve une gravure et une description, par l'abbé de Cocherel, dans l'*Histoire du comté d'Évreux* de l'abbé Lebrasseur, était resté célèbre auprès des antiquaires, lorsqu'en 1842, en redressant le chemin vicinal qui conduit de Louviers à la station de St.-Pierre-du-Vauvray, les ouvriers trouvèrent, à Crémonville, une autre sépulture gauloise à quelques toises du dolmen encore aujourd'hui debout sur le bord de la route. Or ces localités de Bueil, de Cocherel et de Crémonville sont toutes les trois situées sur le bord de

la même vallée, en descendant le cours de l'Eure. On conserve à la bibliothèque de Louviers une des hachettes en silex de Crémonville, emmanchée dans une corne de cerf comme celles de Cocherel l'étaient dans des os. L'espèce de poignard ou de pique trouvée à Bueil sera à son tour un des plus rares objets qui figureront dans la collection de la bibliothèque d'Évreux.

Raymond BORDEAUX.

Fouilles faites à Vienne. — Des fouilles pour constructions, entreprises sur le terrain de M. Combaudon, derrière sa maison de la Terrasse, sur le cours Romestang, ont fait découvrir dernièrement une petite inscription romaine, très-curieuse, dont voici le texte :

DEO . SVCELLO
GELLIA . IVCVNDA
V . S . L . M

Cette inscription est commémorative de l'accomplissement d'un vœu fait au dieu SVCELLVS par *Gellia Jucunda*, ainsi que l'indique les sigles V. S . L . M (*votum solvit lubens merito*). Quel est ce dieu *Sucellus* dont le nom, par *adjectif*, figure ici pour la première fois, peut-être?

Nous nous abstenons de tout commentaire à ce sujet jusqu'à l'examen des savants. Nous rappelons, toutefois, qu'il existe dans la collection des fragments antiques de notre ville une inscription où se trouvent relaté, probablement par *adverbe*, le nom d'une divinité, peu usité dans les temps antiques : DEO CAVTE, que feu M. Delorme, dans son volume contenant la savante *description du Musée de Vienne*, à la page 246, a attribuée : *au Dieu de la Prudence.*

La nouvelle découverte, qui fait le sujet de cette note, fournit, ainsi, un nouveau nom au vocabulaire mythologique.

Gravés sur pierre blanche d'un grain très-fin et d'une largeur de 29c. couronnée d'une grossière corniche encore apparente en fragments, les caractères de cette inscription sont bien conservés, à l'exception de la première lettre de la première ligne et de la dernière de la seconde. Ils laissent voir, encore très-apparente, la teinte rouge dont ils furent primitivement enduits. Leur forme annonce la dégénérescence de l'art et permet d'attribuer au IVe. siècle, au moins, ce petit monument que l'administration locale s'empressera, sans doute, d'acquérir pour notre musée.

Victor TESTE,

Inspecteur des monuments historiques de l'Isère.

Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans. — Nous annonçons avec plaisir la mise en vente de la troisième livraison des *Calques des vitraux peints du Mans*, que publie notre confrère M. Hucher. Cette livraison est digne des deux premières par l'importance des sujets et le soin qui a présidé à sa publication. Elle se compose de deux feuilles de texte; de deux grandes réductions d'une lancette XIIIe. siècle, comprenant six médaillons représentant des figures ou des scènes de la vie de la Sainte Vierge; et de huit grandes compositions, tirées de la vie de saint Nicolas, qui ont été jugées dignes d'être reproduites *in extenso*, dans le but de servir de guides aux artistes. On n'apprécie pas assez encore l'importance qui s'attache à la reproduction par *les calques*, et il faut s'être heurté aux difficultés de la composition pour sentir tout le secours qu'on peut tirer d'une scène reproduite *in extenso*, qui fournit non-seulement le galbe et la tournure, mais même la facture, les tours de main, les demi-teintes et tous ces accessoires qui achèvent de donner le style et l'accent aux compositions modernes.

Notre habile et ingénieux compositeur Steinheil ne procède pas autrement, et dernièrement, en voyant les planches des *Vitraux du Mans*, il regrettait que cet ouvrage ne pût être placé entre les mains de tous les peintres sur verre. On préparerait ainsi une génération de peintres savants, auxiliaires efficaces de nos habiles architectes, et l'on arriverait à restaurer, dans toute l'acception du mot, nos grandes basiliques, dans lesquelles les travaux de peinture sur verre effectués jusqu'à ce jour laissent trop souvent à désirer.

Il est très-important, pour l'avenir de nos monuments, de travailler à former une ruche de compositeurs de *cartons* qui s'inspirent directement de nos peintures nationales ; car, si l'on continue à demander des compositions aux peintres allemands et italiens, il arrivera nécessairement ceci : c'est que l'on verra, par exemple, saint Louis transformé en margrave ou en duc d'Athènes, et que nos vitraux perdront nécessairement toute valeur historique.

Voici la publication parvenue au tiers de son développement, à peu près six feuilles de texte et trente planches in-f°.-maximo ont paru ; c'est le gage le plus certain de la prompte terminaison de l'ouvrage. Nous engageons l'auteur à hâter la publication de sa quatrième livraison, dans laquelle il promet de donner de beau XIIe. siècle ; de nos jours on aime à jouir promptement, et un ouvrage a d'autant plus de chances de se placer qu'il marche rapidement.

On souscrit, à Paris, chez Didron, rue St.-Dominique-St.-Germain, n°. 23, et chez Morel, rue Vivienne, 18 ; au Mans, chez Monnoyer, imprimeur.

DE CAUMONT.

Architectural Notes on the churches and other medieval buildings of Suffolk. London, Parker, 1855, in-8°. grav. Paris, chez Bossange. — Nous nous bornons à citer ici le titre

de cet élégant volume illustré de fines gravures sur bois, qui constitue une statistique monumentale méthodique et précise, où sont décrites les cinq cent quarante-deux églises des vingt-deux doyennés du comté de Suffolk. M. R. Bordeaux a donné de cette excellente publication due à la librairie archéologique de M. Parker, un compte-rendu dans le n°. du 15 août de la *Revue contemporaine*. Nous ajouterons seulement que les notices émanent des antiquaires les plus exercés de l'Angleterre, M. William Caveler, architecte; le savant M. Rickmann, MM. Parker père et fils, l'archidiacre Ormerod, le révérend Deck, de Trinity-College, M. Woodward, esq.; M. Tymms, de la Société des antiquaires, etc. MM. Parker ont déjà consacré des volumes semblables à plusieurs comtés de l'Angleterre, comtés dont la statistique monumentale se trouve ainsi faite paroisse par paroisse.

X.

Dictionnaire d'esthétique chrétienne, publié par M. l'abbé Migne; 1 fort volume grand in-8°. : prix 7 fr. Paris, 1856. — Tout le monde connaît l'*Encyclopédie théologique* de M. l'abbé Migne, et les immenses richesses condensées dans ce grand et remarquable ouvrage : le volume consacré à l'*esthétique chrétienne* vient de paraître; c'est un événement que nous sommes heureux d'annoncer aux lecteurs du *Bulletin monumental.* Il est impossible de trouver un livre plus savant, plus varié et d'une lecture plus attrayante. On doit remercier M. l'abbé Migne, non-seulement de la grande conception et de l'exécution de ce livre, mais encore de l'avoir détaché de sa grande collection, et d'en permettre la vente séparément. Évidemment il n'y a pas d'ouvrage qui puisse lutter avec le *Dictionnaire d'esthétique chrétienne* de M. l'abbé Migne, pour le prix ni pour la qualité et l'étendue des matières : ce volume, du prix de 7 fr., ren-

ferme au moins quatre à cinq volumes ordinaires, compris dans 1291 colonnes (caractère petit-romain).

C'est ici le lieu de rappeler tous les bons services rendus par M. l'abbé Migne : Par sa *Bibliothèque universelle du clergé* et ses autres publications à bon marché, il a résolu un grand problême, celui de garnir de bons livres les bibliothèques du clergé français et même celles des laïques. Un grand nombre de ses livres, ainsi que le *Dictionnaire d'esthétique chrétienne*, doit, en effet, se trouver partout. Nous adressons à M. l'abbé Migne nos remercîments et nos félicitations.

L.-M. S.

Repertorium Commentationum à Societatibus litterariis editarum, secundum disciplinarum ordinem digestum, de J.-D. Reuss, dont le tome VIII, publié à Gottingue en 1810, est consacré à l'histoire. Ce répertoire de Reuss, déjà ancien, est continué de nos jours par des travaux du même genre. Ainsi M. W. Coner, bibliothécaire de l'Université de Berlin, publie en ce moment un « Répertoire des articles relatifs à l'histoire et aux sciences auxiliaires, parus depuis 1800 jusqu'en 1850, dans des recueils académiques, des publications de Sociétés savantes ou des journaux scientifiques, » soit en Europe, soit en Amérique. L'histoire générale, la chronologie, l'ethnographie, la généalogie, l'héraldique et la sphragistique, la biographie, la diplomatique tiennent leur place dans cette table générale, encore peu connue en France.

Z.

Travaux du Comité d'archéologie diocésain de Trèves. — Nous avons publié notre premier numéro (10 feuilles); j'y ai donné, en allemand, mon travail sur les *transepts semi-circulaires*, en opposition avec le système *Vitet* et *Viollet-Leduc*. MM. Schnaase et de Verneilh adoptent plei-

nement mon système. M. de Verneilh prépare un travail sur une famille de ce genre en Dordogne.

Ce dernier nous a communiqué sa découverte d'une *influence byzantine*, en Westphalie. Je viens d'étudier longuement la question; mais, comme il importe que le système Verneilh soit connu, examiné mûrement, j'ai tiré des copies de sa volumineuse lettre, et en ai envoyé une au *P. Staub*, à Paderborn; à M. *Reichensperger*, à *Monseigneur de Munster*, à M. *Schnaase*, à Berlin; et cela peut s'appeler faire de l'*archéologie internationale*. D'ailleurs, il se présente une occasion de propager l'idée. Les 9, 10 et 11 septembre aura lieu, à Cologne, la *première assemblée générale* des Comités archéologiques de l'Allemagne. Mg^r^. Baudry, suffragant de Cologne et président de l'œuvre, a écrit à notre évêque, en le priant de désigner une personne propre à représenter le diocèse de Trèves; et Monseigneur, par une lettre des plus flatteuses, m'a témoigné le désir que j'acceptasse cette mission. J'ai accepté, et j'espère tirer bon parti de la circonstance, nouer de nouvelles relations, recueillir des faits archéologiques, etc., etc.

M. Schnaase continue à publier son bel ouvrage; comme il y traite la question de *l'influence byzantine à Périgueux*, j'ai envoyé une traduction de ce chapitre à M. de Verneilh, et aussi de ce qui regarde la Westphalie.

M. Schnaase a établi fort bien un fait curieux, eu égard à la cathédrale de Cologne : c'est que de l'année 1248 (pose de la première pierre) à 1318 on ne songeait, à Cologne, qu'à bâtir le chœur pour le ressouder aux nefs encore existantes de l'ancienne cathédrale. Ce ne fut qu'après la consécration (1322) que l'on commença à démolir cette dernière; en 1328, on était à l'œuvre : plusieurs faits prouvent que l'on n'avait que récemment décidé cette démolition.

Baron DE ROISIN.

MÉMOIRE

SUR LA

COUTUME DE PLACER DES VASES

DANS LA SÉPULTURE DE L'HOMME,

ET SPÉCIALEMENT DANS LES SÉPULTURES CHRÉTIENNES,

Depuis le XIe. jusqu'au XVIIe. siècle;

Par M. l'abbé COCHET,

Inspecteur des Monuments historiques de la Seine-Inférieure.

CHAPITRE IV.

XIVe. ET XVe. SIÈCLES.

(Suite et fin.)

Quelques observations assez précises serviront à nous diriger à travers ces deux siècles où continua assurément l'usage des vases funéraires, où il semble même s'être développé, comme nous le verrons à propos de Notre-Dame-de-Cléry.

L'un des premiers faits qui se présentent à nous à cette époque, c'est celui qui fut observé par M. Féret, de Dieppe, dans l'église de St.-Martin-en-Campagne, canton d'Envermeu. En 1827, cet antiquaire fouilla la sépulture de Renaut de Calletot, seigneur de Berneval et de St.-Martin, inhumé

dans le chœur de cette dernière église vers 1310 (1). Il trouva « une tombe en maçonnerie très-longue qui, au moyen d'une séparation en craie, qui la coupait dans sa largeur, formait une double sépulture. »

Il y reconnut les restes de deux corps qui, vraisemblablement, avaient été déjà visités. « Sous les ossements, qui étaient dans le tombeau à l'orient, il recueillit les fragments de deux petites *urnes* dont l'une avait été posée sous la tête et l'autre sous les pieds du défunt : ces *urnes*, d'une terre blanchâtre et d'une couverte d'un beau vert, contenaient du charbon (2). »

Notre diocèse nous fournit encore un exemple de vases funéraires de cette même époque. En 1853, j'ai fait relever et encastrer, dans les murs de l'église de St.-Aubin-sur-Mer (arrondissement d'Yvetot), la pierre tombale d'un curé inhumé dans le chœur de l'église en 1307 (3). — Vers 1850, lorsqu'on avait soulevé cette dalle et remué la terre pour des travaux de pavage, on avait rencontré dessous le corps d'un prêtre vêtu de ses ornements sacerdotaux et accompagné d'une petite terrine ou jatte en grès, épaisse de 3mill., haute de 6c., large de 3 à la base et de 9 à l'ouverture et d'une capacité d'environ 2 décilitres. Ce joli petit vase est maintenant déposé au musée céramique de Sèvres.

(1) *Les églises de l'arrondissement de Dieppe, églises rurales*, p. 268. — *Épigraphie de la Seine-Inférieure*, p. 24 et 25.

L'abbé Lecomte, *Notice historique sur Berneval-le-Grand et St.-Martin-en-Campagne*, p. 24, in-18, Rouen, Péron, 1844.

(2) M. Féret, *Société archéologique de l'arrondissement de Dieppe* p. 20, in-8°. de 31 pages, Rouen, Baudry, 1828.

(3) *Les églises de l'arrondissement d'Yvetot*, 2e. édition, t. Ier., p. 379. — *Épigraphie de la Seine-Inférieure*, p. 14 et 15.

Si, d'un côté, nous ne pouvons affirmer que la fosse du curé de St.-Aubin n'a pas été réoccupée postérieurement au XIVe. siècle, nous avons, en faveur de la date de 1307, une découverte récemment faite au sein de la capitale de la France. En 1852, on trouva, dans la rue de l'*Arbre-Sec*, au prolongement de la rue de *Rivoli*, une petite soucoupe ou jatte de grès dont nous donnons ici la forme. Fabriquée à Paris, elle est cependant d'une pâte plus grossière et d'un façonnage moins soigné que les nôtres attribuées au Beauvaisis.

Paris a encore donné deux autres terrines en grès qui, comme la précédente, sont maintenant déposées dans le musée céramique de Sèvres. La première a été recueillie en 1851, dans une tombe de l'ancien cimetière du cloître de St.-Magloire, situé rue *St.-Denis*. Celle-là ne laisse soupçonner aucune date. Mais nous ne saurions nous dispenser d'attribuer au XVIe. siècle, et peut-être même au XVIIe., la seconde terrine, recueillie dans une tombe de la chapelle du collége des Grassins, située autrefois rue des *Amandiers*. Ce collége, en effet, fondé par Pierre Grassin et sa famille, n'a commencé à exister que de 1569 à 1572, d'après le

témoignage de Du Breul (1), et des autres historiens de Paris (2).

Voici maintenant un fait parfaitement établi et que nous tenons de la bienveillance de M. Viollet-Leduc :

En 1853, ce savant architecte, travaillant à la restauration de la cathédrale d'Amiens, dont il est chargé par le gouvernement, découvrit, dans la chapelle de la Sainte Vierge, le cercueil de pierre de Simon de Gourcans, évêque de ce diocèse, mort en 1325 (3).

Ce sarcophage renfermait trois vases dont deux aux épaules et un aux pieds. Tous trois étaient percés de trous et contenaient du charbon dans leur intérieur ; ils étaient blancs, légers et fins. Leur panse est ornée de ces lignes rouges et perpendiculaires dont nous avons beaucoup parlé et qui nous semblent faites avec de la sanguine. Ce tombeau toutefois avait déjà été visité, car on n'y a trouvé que le bâton de bois de la crosse. Le vase était entier ; mais son couvercle, qui était plat, a été trouvé brisé en plusieurs morceaux.

Le 18 décembre 1854, la *Société archéologique de l'Orléanais* a fait, dans l'église de Notre-Dame-de-Cléry, l'examen des sépultures des Dunois-Longueville. Voici quelques détails concernant les vases qu'elle y a rencontrés. Nous extrai-

(1) *Traité des antiquités de Paris*, édition de 1612.

(2) Félibien et Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, t. II, p. 1109.

(3) *Gallia christiana*, t. X, p. 1192.

rons ces détails du procès-verbal même, dressé par les soins de la Société et publié par elle.

Le caveau du célèbre Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, décédé le 24 novembre 1468, avait été violé à la Révolution ou auparavant. On a trouvé, parmi la terre qu'il contenait, sept vases funéraires qui n'étaient pas en place (1).

Le cercueil de François Ier. de Longueville, né en 1447 et mort en 1491, n'avait pas été violé dans son caveau. On a trouvé, des deux côtés, dans le sens de la longueur du cercueil, douze petits pots de terre rouge commune, contenant du charbon qui a été allumé; quelques-uns de ces vases ont été brisés. Ils ne sont pas vernis à l'intérieur, et ils portent des anses. Les plus forts ont 12c. de haut, 10c. de diamètre à l'ouverture, 40c. de tour au plus renflé du ventre, et 7c. à la base (2).

Dans le caveau d'Agnès de Savoie, duchesse de Dunois, morte le 16 mars 1508, le cercueil en plomb n'avait pas été violé. Près de lui étaient quatre pots à anse, de poterie rouge commune, sans vernis, d'une dimension double de celle des pots qui précèdent. Ils renfermaient du charbon; deux étaient à droite, et deux à gauche (3).

Ce chapitre se trouvant un peu moins fourni que les autres, nous croyons pouvoir y placer convenablement les précieux renseignements qui nous ont été donnés par M. Édouard Lambert, bibliothécaire de Bayeux, sur les vases déposés au musée de cette ville et trouvés dans le Bessin. En 1850, nous avons vu, à la bibliothèque de Bayeux, la plupart de ces

(1) *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, n°. 21, 2e. trimestre de 1855, p. 159.

(2) *Ibid.*, p. 151.

(3) *Ibid.*, *p.* 153.

vases, recueillis autour de la cathédrale et des églises de St.-Laurent de Bayeux et de Tour-en-Bessin. Mais alors nous ne songions nullement à notre classification actuelle; aussi notre inspection fut à peu près nulle pour le but que nous nous proposons. C'est pourquoi nous avons dû recourir à l'obligeance de notre savant confrère, qui a bien voulu nous adresser, avec un charmant dessin, les notes suivantes dont nous lui laissons le mérite et la responsabilité :

« Vers 1846, le sanctuaire de l'église de Tour, à 2 kilomètres de Bayeux, nous a fourni trois vases, trouvés dans un sarcophage de pierre. Deux sont en terre blanche et sans vernis; après la cuisson, ils ont été perforés, à la panse, de cinq à six trous. Un troisième, en terre rougeâtre, est aussi perforé de cinq trous; mais la fabrication en est meilleure que celle des deux premiers, qui sont d'une exécution assez barbare. Je considère ces vases comme du XIIIe. siècle. Il y en avait encore plusieurs qui ont été brisés.

« En 1845, lorsque l'on déblaya les terres du cimetière de St.-Clair, chef-lieu de canton du département de la Manche, on rencontra grand nombre de sépultures. On recueillit, dans les déblais, un denier d'argent de Louis-le-Débonnaire et deux vases, dont l'un en terre blanche et sans vernis, l'autre en terre de grès bleuâtre, également non vernissé. Ce dernier ressemble, pour la forme, à nos vases à boire actuels. Le vase blanc a deux trous à la panse, mais il

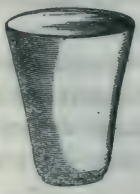

n'est pas facile de savoir s'ils sont accidentels, ou faits avec intention comme dans les précédents.

« Vers 1830, dans le cimetière de l'ancienne paroisse de St.-Germain-de-la-Lieue, aujourd'hui réunie à St.-Martin-des-Entrées, près Bayeux, on a trouvé un sarcophage de pierre, qui contenait un vase ampullaire, en poterie rougeâtre non vernie. Je l'attribue au XIIIe. siècle.

« L'ancien cimetière de St.-Laurent de Bayeux, si riche en antiquités romaines, a fourni deux vases chrétiens qui figurent dans notre collection. Le premier est une espèce de tétine en terre rougeâtre, que j'attribue au XIVe. siècle; elle a été trouvée en 1844. La seconde est une petite chaudière en terre gris-noir, que l'on désigne sous le nom de grès à cause de sa forte cuisson.

« Enfin, le planitre de notre cathédrale, déblayé en 1846, nous a donné cinq vases, qui me paraissent appartenir au XIVe. et au XVe. siècles. Il faut savoir que ce planitre était autrefois le cimetière de l'ancienne paroisse de St.-Sauveur, depuis long-temps supprimée. Quatre de ces vases sont en

terre rougeâtre, et affectent la forme de chaudières. Le cin

quième, au contraire, a la forme d'une tire-lire. Il est en terre grise, et le goulot en est très-rétréci. »

CHAPITRE V.

XVIe. ET XVIIe. SIÈCLES.

Nous touchons aux deux derniers siècles de la pieuse coutume dont nous cherchons à esquisser l'histoire.

Pendant tout le XVIe. siècle, nous pouvons dire qu'elle fut encore générale en France et probablement dans tout le monde catholique. Au XVIIe. siècle, elle devient beaucoup plus rare et nous ne la trouvons guère que dans le clergé et au sein des monastères. Toutefois, la coutume existe encore bien caractérisée et nous ne craignons pas d'assurer que le temps et les observations ne feront qu'en multiplier les preuves. En attendant nous donnons celles qui nous sont connues.

A Troyes, en Champagne, lorsqu'en 1832, on construisit les prisons sur l'emplacement des anciens Cordeliers, « on trouva une quantité prodigieuse de petits vases à anses, en poteries grossières, qui accompagnaient les corps. En 1833, des vases entièrement semblables furent recueillis dans les fondations de la nouvelle halle, sur l'ancien cimetière de Notre-Dame et de St.-Jacques. Tous sont percés, vers le milieu, de trous grossièrement taillés après coup. Chose assez remarquable, c'est que l'un de ces vases portait gravé à la pointe le millésime de 1576 (1). »

(1) M. Corrard de Bréban, dans les *Mémoires de la Soc. d'agric. de l'Aube* de 1839, p. 212.

Au commencement de 1855, on fit quelques travaux autour de l'église de Pithiviers, dans le Loiret. « On y trouva d'abord deux tombes en pierre plate, sans inscription. Toutefois, l'une était marquée d'une croix grecque et l'autre d'une croix en forme de T. Du reste, elles étaient intactes. Les ouvriers en firent des marches après les avoir brisées. A côté d'elles, d'autres tombes étaient en morceaux. Mais toutes, violées ou entières, contenaient des vases en terre cuite, rouge ou jaunâtre renfermant des charbons ou des cendres. Les ouvriers en ont fracturé une quinzaine en les déterrant. Quatre seulement, dont trois en terre rouge, ont pu être conservés intacts. Deux sont la propriété de M. Fauleau, ancien pharmacien, collecteur des antiquités qu'il rencontre dans les environs de Pithiviers, deux avaient été déposés à la mairie. Le maire de Pithiviers, M. de Fiennes, a fort gracieusement mis le plus grand de ces deux vases à la disposition de la Société. Il mesure 14c. de hauteur, autant de diamètre à la panse ; le col n'a que 12c., et l'étranglement 11. Les trois autres vases étaient plus petits, mais absolument pareils (1). »

Le 27 mars 1855, M. Peigné-Delacourt a découvert, dans l'église romane de Morienval (département de l'Oise), une sépulture doublement remarquable au point de vue des croix et des vases ; avant tout, nous devons dire que ce tombeau nous paraît appartenir aux règnes de Henri IV ou de Louis XIII, car il rappelle étonnamment, pour la forme, le sarcophage d'Aymar de Chattes, gouverneur de Dieppe, mort en 1603 (2), et celui de Gilles Du Fay, chevalier de Malte, décédé à

(1) *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, n°. 21, année 1855, p. 146.

(2) M. Féret, *Société archéologique de l'arrondissement de Dieppe*, p. 21 et 22, in-8°., Rouen 1828.

Rouen en 1666, et présentement déposé dans les caveaux de la chapelle du Lycée (1). Mais laissons parler M. Peigné-Delacourt.

« Nous avons trouvé, dit-il, un cercueil en plomb dont le le col et la tête étaient marqués par des rétrécissements et dont la largeur allait en diminuant des épaules aux pieds. Un double suaire enveloppait les restes du corps et était retenu par plusieurs tours d'une corde encore intacte. Le corps était parfaitement conservé, les moustaches et la barbe donnaient au visage une certaine fierté, les mains étaient effilées, les ongles longs et finement taillés. L'ensemble avait pris une teinte de bistre foncé. Les deux suaires étaient de toile de chanvre, le premier blanchâtre; l'extérieur écru avait été imprégné de matières balsamiques. Sur le corps, on avait tracé une croix avec de nombreuses gouttes de cire jaunâtre. Sur le couvercle, étaient placés plusieurs petits vases de 10c. de haut, en terre commune, sans vernis, de l'espèce dite *pintelots*. Autour du cercueil, d'autres pots semblables, irrégulièrement espacés, au nombre de 38, qui, sans doute, avaient reçu l'encens qu'on y projetait avant de fermer la fosse (2). »

Au Mans, vers 1840, M. l'abbé Tournesac découvrit, dans les fondations de la salle capitulaire de l'ancienne abbaye des Bénédictines de St.-Julien-du-Pré, un cercueil de bois, renfermant le corps d'une religieuse, accompagné d'un vase

(1) *Caveaux de la chapelle du collége royal de Rouen*, in-8°. de 10 pages, Rouen, Péron, 1844; — *Revue de Rouen* de 1844, 2e. sem., p. 299. — On peut citer également le cercueil de plomb d'Anne de Montmorency, fille du connétable de ce nom, trente-deuxième abbesse de la Trinité de Caen, et décédée en 1588. *Bulletin du Comité*, t. II, p. 399.

(2) *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, année 1855, n°. 2, p. 338.

en terre cuite, contenant des cendres et du charbon, et sur une ardoise enfermée dans le cercueil, on lisait :

« Cy gyst Charlothe Le Normant de Beaumont, qui a été religieuse de céans, le douziesme avril 1639, elle est décédée le 12 avril 1688. Reqviescat in pace. Amen » (1).

En 1851, j'ai vu à Abbeville, chez M. Boucher-de-Perthes, plusieurs vases funéraires qui ont été trouvés dans le cimetière de l'église de Rue en Picardie. Ces vases, en terre rougeâtre et sans aucun vernis, portaient une anse et avaient été fabriqués au tour. La terre en était grossière, et la forme très-négligée. Leur hauteur était de 10c., ainsi que le diamètre de l'ouverture ; la largeur du fond était de 7c. ; celle de la panse n'en avait pas moins de 11. La contenance était de 5 décilitres. Ils paraissaient neufs ; aussi je les attribue au XVIe. ou au XVIIe. siècle.

Je terminerai ma revue par les découvertes qui ont été faites dans le diocèse de Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure, ce qui est actuellement la même chose.

M. Nell de Bréauté, mort en 1855 correspondant de l'Institut, faisait reconstruire, en 1827, la petite église de la Chapelle-du-Bourgay, détruite depuis la Révolution. En creusant les fondements, on découvrit la sépulture d'un prêtre, reconnaissable par ses habits sacerdotaux encore bien conservés.

« Dans cette tombe, dit M. Féret, on trouva deux petites urnes, remplies de charbon ». Le bon état des vêtements fit considérer l'inhumation comme assez récente, et nous

(1) De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 322.

regardons cette conclusion comme assez vraisemblable (1).

En 1846, probablement par suite de travaux de pavage, on enleva du chœur de Fallencourt (arrondissement de Neufchâtel), la pierre tumulaire d'Ezéchias de Mondion, « chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de la Salle » gentilhomme mort au commencement du XVIIe. siècle, suivant toutes les apparences. « Nous avons été surpris d'apprendre, ajoute M. l'abbé Decorde, qu'en soulevant cette pierre on avait trouvé dans la fosse deux vases en terre cuite qui contenaient un peu de poussière noirâtre. L'un de ces vases a été déposé au Musée de Neufchâtel ; il a 8^c. de hauteur sur 65^mil. de largeur. Il est de forme ronde en terre grésée et accompagné d'un couvercle (2).

Ce vase, qui a la forme d'une poire ou mieux encore d'un poivrier, a pu contenir de l'eau bénite sans doute; mais nous sommes plus porté à croire qu'il a dû renfermer une matière aromatique odorante. Il aurait donc été placé dans le cercueil du défunt à l'instar de parfums et pour combattre la corruption. Ce qui nous inspire cette idée, c'est qu'en mars 1856, nous avons trouvé, dans le cimetière abandonné de Bouteilles, un petit vase en grès de la même forme et de la contenance d'un centilitre.

Dans cette fiole, où la terre n'avait pas pénétré, se trouvait

(1) *Société archéologique de l'arrondissement de Dieppe*, p. 21, Rouen, Baudry, 1828.

(2) L'abbé Decorde, *Essai hist. et archéol. sur le canton de Blangy*, p. 101.

une poudre grise et fine, semblable à de la valériane pulvérisée et que nous avons prise pour les restes d'un parfum. Dans nos campagnes normandes, et à des époques d'une grande simplicité, ces procédés d'embaumement sont très-admissibles.

En 1850, des conduits à gaz, pratiqués devant l'église de Pavilly, amenèrent la découverte de plusieurs cercueils de pierre qui pouvaient bien remonter jusqu'au temps de saint Austreberte. Quelques-uns d'entre eux étaient engagés sous les fondations d'un portail roman qui doit dater du XIe. siècle. Dans la terre de remblai qui remplissait un de ces sarcophages mutilés, j'ai recueilli moi-même un vase en terre blanche et fine, muni d'une anse et recouvert de plaques d'un vernis verdâtre. Autant qu'il m'en souvient, ce vase est semblable à celui que j'ai rencontré à Bouteilles, en 1855, et dont j'ai donné le dessin. Je ne saurais hasarder une attribution plus précise.

La bibliothèque de Neufchâtel, petit musée provincial, formé surtout à l'aide des dépouilles de l'ancien pays de Bray, soigneusement recueillies par M. Mathon, possède dans ses montres plusieurs vases funéraires provenant d'églises et de cimetières chrétiens. Voici la note qu'a bien voulu me communiquer à leur sujet le zélé et consciencieux conservateur de cette collection intéressante :

« La ville de Neufchâtel possédait, autrefois, un hospice royal, dédié, vers 1190 (1), à saint Thomas-le-Martyr, et

(1) *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades-lès-Rouen*, par M. l'abbé Langlois, p. 7 et 85.

desservi par des chanoines réguliers. En 1653, il passa entre les mains des Bernardines de Bival et périt entièrement à la Révolution. L'emplacement de l'église est devenu la cour de la gendarmerie, et les travaux d'appropriation exécutés de 1851 à 1854, y amenèrent la découverte d'un grand nombre de sépultures. Au milieu d'elles apparurent des vases funéraires de toutes les espèces et de toutes les époques. J'ai recueilli ce qui pouvait présenter quelque intérêt et parmi les divers échantillons, je distinguerai surtout trois variétés principales qui correspondent, je crois, à des époques diverses.

« La première espèce, qui est aussi la plus commune, se composait de vases en terre blanche et fine, sonore et légèrement cuite; un vernis verdâtre est répandu à l'intérieur du vase, mais seulement au fond et sur les bords. Je pense que cette précaution était prise en vue de l'action du feu. Ces vases, qui sont munis d'une anse, sont percés d'un ou de deux rangs de trous, faits après la cuisson, à l'aide d'un instrument aigu. Les parois sont encore noircies par les charbons qu'ils renfermèrent.

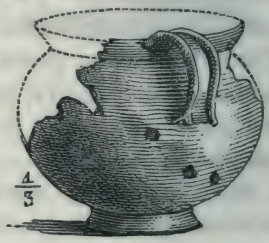

Leurs proportions moyennes se mesurent ainsi : épaisseur 2millim., hauteur 12c., largeur 13, à la panse. Ce genre de vase a pu durer du XIIIe. au XVe. siècle.

« La seconde espèce, beaucoup plus rare, parce que je n'en connais encore qu'à Neufchâtel, se composait d'une petite coupe en terre, également blanche et fortement vernissée de vert à l'intérieur. Cette petite patère, dont la forme paraît copiée de l'antique, pouvait servir à l'eau bénite. Son épaisseur est de 4millim.; la hauteur, de 38; le diamètre,

au fond, de 54; mais la largeur totale, prise à l'ouverture, est de 10c., y compris les bords, qui ont chacun 15millim. Cette coupe pourrait dater du XVe. siècle.

« Enfin, une troisième espèce de vases que je crois plus modernes, et qui se rencontre assez fréquemment dans la Seine-Inférieure : ce sont de petites jattes de grès, fabriquées autrefois à Savignies, près Beauvais. Les travaux de 1852 opérés dans notre hôpital amenèrent la découverte d'un grand nombre de ces jattes, toutes cassées en deux morceaux. Je suppose qu'elles étaient aussi destinées à l'eau bénite.

« Plusieurs de ces vases ont été recueillis à côté de squelettes dont la tête, parfaitement orientée, était posée sur une pierre placée sous une voussure en moëllon faite à bain de mortier. Il y en avait dans l'église et dans le cimetière, mais surtout dans le chœur et dans les chapelles. »

J'ai déjà parlé de mes fouilles faites, en 1855, dans le cimetière de Bouteilles, abandonné depuis 1791. Là, j'ai trouvé les fragments d'environ quarante vases funéraires postérieurs au XIe. siècle. Bon nombre devaient remonter au XIIIe. et au XIVe. Parmi ces derniers, je classe une petite jatte en grès malheureusement brisée, mais qui ressemblait à celles de St.-Aubin-sur-Mer, de Lillebonne et de Martin-

Église. Enfin, un des deux vases de terre que j'ai trouvés entiers, était placé sous l'ancien clocher, contre le mur méridional du corps carré.

Le squelette, placé dans un cercueil de bois dont j'ai retrouvé les clous, ne paraissait pas avoir plus de deux siècles. Le vase s'est trouvé près de la tête. Il était en terre blanche, muni d'une anse, et vernissé de vert sur la plus grande partie de ses deux surfaces. Il n'était percé d'aucun trou, et, pour la forme comme pour la grandeur, il ressemblait assez bien à celui que j'attribue au XIIIe. siècle.

J'ai dit aussi que le cimetière de Martin-Église, situé à l'entrée de la vallée de l'Eaulne, avait donné, depuis dix ans, plus de vingt vases entiers ou en morceaux. Il en est, dans le nombre, que je suis tenté d'attribuer au XVIe. siècle, notamment les fragments de quatre à cinq jattes de grès semblables, pour la forme, à celles de Bouteilles, de Lillebonne et de St.-Aubin-sur-Mer. Je dis pour la forme, car il y en avait ici de deux teintes : les unes bleuâtres comme les précédentes, les autres blanches et, je crois, plus anciennes. Du reste, j'ai offert ces différents échantillons à M. Riocreux, conservateur du Musée de Sèvres, qui, en retour, a bien voulu m'apprendre qu'un monceau de semblables débris avait été découvert, en 1852, à Savignies (Oise).

Je pourrais prolonger encore cette série de citations ; mais je dois me borner, et je crois d'ailleurs avoir suffisamment prouvé ma thèse. Je terminerai cependant par des découvertes faites, il y a deux ans, dans le cimetière de St.-Denis de Lillebonne.

Lillebonne possédait autrefois deux églises : St.-Denis et Notre-Dame. St.-Denis, la plus ancienne des deux, fut supprimée à la Révolution, et démolie en 1823. Plus tard, on vendit le cimetière que traversa, en 1852, une route départementale, ou un chemin de grande communication. L'acqué-

reur du cimetière, M. Duval, en fit déblayer les terres en 1854 ; et, en opérant ces travaux, on découvrit plus de cinquante vases funéraires chrétiens, entiers ou par morceaux. M. Duval ayant bien voulu m'en donner six des mieux conservés, j'ai cru en reconnaître de toutes les époques, depuis le XIIIe. siècle jusqu'au XVIe. et même au XVIIe. En voici la description :

Une moitié est en terre et l'autre moitié en grès. Parmi les vases de terre, le premier et le plus grand de tous a 15^c^. de hauteur ; son diamètre, à la base, est de 10^c^. ; de 12, à l'ouverture, et de 20, à la panse ; sa capacité totale est de 50 centilitres.

La terre en est assez fine et d'une teinte rosée. La totalité du vase est ornée extérieurement de raies ou cannelures horizontales, faites au moyen du tour. Il n'a ni anse, ni vernis. Ce vase est encore plein de terre charbonnée ; cependant il ne possède, pour l'évaporation, qu'un seul trou, fait après coup. Ce vase peut remonter au XIIIe. ou au XIVe. siècle.

Le second, haut de 10^c^., large d'autant à l'embouchure et de 6 à la base, compte une circonférence de 36 à la panse. Il n'a pas d'anse, mais il est muni d'un manche creux, long de 6^c^. et large de 3. Sur la surface extérieure, on remarque des plaques de vernis verdâtre. La terre en est blanche, fine et légère. Comme le précédent, il tient très-mal sur son fond, qui, au lieu d'être plat, est légèrement bombé. Ce vase pourrait aller du XIIIe. au XVe. siècle.

Le troisième, qui se pose également mal sur son fond, est en terre rougeâtre, grossière et lourde. Il a une anse et il est d'une forme rustique et disgracieuse. Son type est essentiellement moderne, et il ressemble aux pots dont on se sert encore dans nos campagnes. Au-dedans et au-dehors, il présente de larges plaques de vernis où brillent des taches vertes. Sa hauteur est de 9^c^., son ouverture de 8, sa base de 7, sa panse

de 10 et son étranglement de 8. Son épaisseur est presque de 1c. Il est percé d'un seul trou et paraît neuf.

On lui a assorti un couvercle qui ne paraît pas de même nature. Ce vase pourrait aller du XVe. au XVIIe. siècle.

Parmi les vases de grès, deux se ressemblent entièrement pour la matière, la forme et la capacité. Ces vases circulaires ont la forme d'un cône tronqué, ou, si l'on veut, celle de nos anciens verres à boire. La bibliothèque de Bayeux possède un vase entièrement semblable trouvé, en 1845, dans le cimetière de St.-Clair (Manche). Ceux de Lillebonne sont hauts de 11c., larges de 6 à la base et de 8 au sommet. Leur épaisseur est de 3c.; leur capacité est de 6 décilitres. Lisses au-dehors, ils portent au-dedans la trace du tour.

Le troisième vase de grès est une petite jatte en forme de terrine, absolument semblable à celle que nous avons décrite en parlant de St.-Aubin-sur-Mer; je suis porté à attribuer ces trois vases au XVIe. siècle.

Je termine ici mon travail, non que la matière soit épuisée, bien s'en faut, car je l'ai à peine effleurée, tant elle est vaste, tant elle se déroule abondante à travers six siècles et sur toute la surface de l'Europe catholique. Mais je m'arrête, parce que je crois avoir suffisamment démontré ma thèse et avoir élevé à l'état de loi ce qui, par le défaut d'ensemble, n'apparaissait guère que comme un accident ou un cas isolé. J'ai prouvé, je l'espère, que, sous l'empire de la pensée catholique, l'usage des vases funéraires avait persévéré parmi les chrétiens du moyen-âge. J'ai fait plus, j'ai rattaché cette coutume à sa source primitive, en montrant qu'elle découlait de la haute antiquité et qu'elle avait pris naissance au berceau du monde.

En finissant, je suis confus d'une chose, c'est d'avoir présenté si peu de preuves dans une matière où elles abondent, et où bientôt elles déborderont de toutes parts. Mais c'est à l'observation qu'il appartient de les faire naître et de les multiplier. Je suis convaincu qu'avec le temps les faits sortiront de terre par centaines et par milliers, et que bientôt ils défieront la puissance même de l'observation. Chaque église, chaque chapelle, chaque cloître, chaque chapitre et surtout chaque cimetière, étudié avec un peu de soin, fournira peut-être à lui seul autant de preuves que j'en ai pu entasser dans ce mémoire.

Je serai heureux d'avoir, un des premiers, attiré l'attention sur cette branche encore inconnue de l'archéologie chrétienne, branche à laquelle se rattachent à la fois les mœurs et la croyance de nos pères, la pratique et la liturgie de l'Église, et qui, après avoir été une source nouvelle et féconde pour nos musées publics et nos collections particulières, va devenir un puissant élément d'étude pour l'industrie, les arts, et spécialement la céramique du moyen-âge.

Je serai surtout charmé, car c'est là mon point de départ,

d'avoir pu faire de ces vases, insignifiants en apparence, un véritable instrument de la science, une échelle assurée du temps, un moyen certain de suppléer au silence de l'histoire, en faisant parler les morts du fond même de leurs sépultures.

P.-S. — Je dois ici une justice à mes prédécesseurs : je ne suis pas absolument le premier qui ait parlé de vases dans les sépultures chrétiennes, mais je suis le premier qui ait tenté d'établir pour eux une véritable classification, et qui ait essayé de les traiter d'une façon scientifique et archéologique.

Voici, du reste, les différents auteurs qui ont eu l'occasion d'agiter cette matière. On verra que, chez eux, ce fut très-incidemment qu'ils en parlèrent et d'une façon fort générale.

Le premier de tous, par ordre de date, est J.-B. Casali, antiquaire romain, du XVIIe. siècle, plus connu sous le nom de Casalius. Voici ce qu'il en écrit, page 336 de son ouvrage intitulé *De veterum sacris christianorum ritibus :* « Apponebatur quoque in monumentis aqua benedicta unde etiam reperiuntur in cemeteriis vasa vitrea et lutea in dictum usum vere similiter accommodata. » Ces lignes, tracées en Italie au milieu du XVIIe. siècle, nous paraissent se rapporter aux vases des Catacombes autant qu'à ceux des cimetières du moyen-âge.

Au commencement du siècle dernier, l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres en dit aussi un mot dans ses *Mémoires*, à propos d'une découverte faite aux environs de Paris; mais elle ne sut qu'invoquer le témoignage de Béleth (*Mémoires de l'Acad. des Inscript. et belles-lettres*, t. V, p. 281).

En 1773, Oberlin, publiant à Strasbourg la curieuse collection de Schœpflin, son maître, écrivit ces lignes : « Hunc morem, qui seculo XIII in desuetudinem abiit, prioribus seculis viguisse, vascula multa figlina in sepulcris gallicis subinde inventa testantur. » (*Musæum Schœpflini*, p. 147, in-4°., Argentorati, 1773).

Comme on le voit, ces deux savants pensaient que la coutume chrétienne avait cessé au XIIIe. siècle. De nos jours, M. Brongniart est tombé dans une erreur pareille; en 1844, lorsqu'il publia son savant *Traité des arts céramiques*, après avoir cité quelques exemples de la

coutume dont nous parlons, il ajoute qu'elle disparut au XIVe. siècle, t. I., p. 437.

M. Féret, combattant cette idée, contre laquelle il avait rencontré des preuves irréfutables à St.-Martin-en-Campagne et à la Chapelle-du-Bourgay, ne formule cependant aucune opinion ni sur la durée, ni sur la fin de l'usage (*Société archéologique de l'arrondissement de Dieppe*, p. 19-21).

M. Namur, de Luxembourg, ayant eu l'occasion de parler de vases trouvés dans des sépultures antiques, qu'il croit chrétiennes, se contente de citer, sans la critiquer, l'opinion de Casalius, qu'il donne comme pouvant s'adapter à la province de Luxembourg. Du reste, sa manière de voir était partagée par M. V. Simon, de Metz (*Publications de la Société archéologique de Luxembourg*, t. V, année 1849, p. 57).

M. l'abbé Brullée, de Sens, ayant rencontré des vases funéraires du XIIe. siècle, dans l'abbaye de Ste.-Colombe, place, en regard de ces monuments, les textes du Durand et de Béleth; mais il ne va pas au-delà ni au point de vue de l'extension de la coutume, ni au point de vue de sa durée (*Bulletin de la Société archéologique de Sens* pour 1853, p. 74).

Un antiquaire anglais, M. Wylie, qui, en 1854, a inséré dans l'*Archæologia* (vol. XXXV, p. 298-304) une courte notice sur *les coutumes sépulcrales des temps anciens* (*Observations on certain sepulcral usages of early times*), cite l'usage du vase à l'eau bénite et à l'encens comme ayant duré parmi nous jusqu'au XVIe. siècle. Mais chose remarquable, il ne donne aucun exemple pour l'Angleterre. Tous ceux qu'il cite appartiennent à la France, ce qui indiquerait assez que la réforme anglicane du XVIe. siècle a bien pu détruire dans la Grande-Bretagne, non-seulement la coutume des vases funéraires, mais aussi jusqu'aux monuments qui pouvaient en subsister. Toutefois, je regarde comme certain que l'on en rencontrera encore en Angleterre, dans les anciennes églises et cimetières catholiques.

En 1855, M. Arthur Mercier ayant publié un ouvrage intitulé : *La sépulture chrétienne en France, d'après les monuments du XIe. au XVIe. siècle*, a parlé aussi de ces vases dans son V^e. livre, qui traite du *Symbolisme*. Ce qu'il en dit, p. 159-64, est peu de chose. D'abord il se contente de reproduire deux de ces vases (fig. 13 et 14), qui, pour le dire en passant, ne paraissent pas bien critiqués. Il cite Durand et Béleth, et, avec eux, il parle de l'eau bénite et de l'encens. Il ajoute,

mais sans en administrer de preuves, que les vases étaient placés dans le cercueil à droite et à gauche du mort, près de la tête et sur la poitrine. « Dans les caveaux, ajoute-t-il, ils étaient sur le tombeau ou à côté. » Il ne croit pas qu'ils fussent fabriqués exprès, p. 161. Il croit que les trous étaient toujours pratiqués à l'aide d'un clou. Ce sont là deux inexactitudes, car on rencontre des vases moulés et forés exprès pour les sépultures.

Enfin, il est un homme qu'il faut toujours citer, parce qu'il a parlé de tout, et qu'en tout il s'est montré notre maître. M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités monumentales* (t. VI, p. 316-23, Caen, 1841), n'a dit que quelques mots des vases funéraires des chrétiens, mais ces quelques pages sont encore les meilleures et les plus sûres que l'on puisse citer. Elles contiennent en germe tout cet article qui n'en est que le développement.

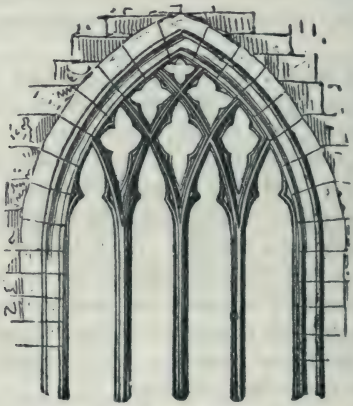

DÉCOUVERTE

DANS LE FINISTÈRE

D'UN DÉPOT DE FIGURINES GALLO-ROMAINES.

Lettre à M. DE CAUMONT, directeur de la Société française d'archéologie,

Par M. DUCHATELLIER,

Membre de la Société et de l'Institut des provinces de France.

MON CHER DIRECTEUR,

Vous avez le mérite d'avoir réveillé en France et en Europe, il y a bientôt trente ans, l'étude intelligente et sérieuse des monuments du moyen-âge, et personne ne saurait vous le contester; mais, ce qu'on sait moins, c'est qu'en donnant à ce genre d'études un mouvement décidé et supérieur, vous avez eu le bon sens et le bon goût de ne pas dédaigner les souvenirs d'un âge plus ancien, et de ne pas rejeter, comme tant d'autres l'ont fait, tout ce qui se rattache à l'antiquité très-respectable des Grecs et des Romains. Aussi votre utile *Bulletin de la Société française* a-t-il toujours pris le soin de nous conserver la trace de tout ce que le hasard et les recherches peuvent nous amener de ce côté.

Je viens vous offrir, à vous et à nos amis communs, le léger tribut d'une découverte que je viens de faire sur la limite extrême de la Bretagne, féconde en tant de souvenirs

et non moins riche en traces certaines de l'occupation permanente des Romains.

Long-temps plusieurs archéologues, ne pouvant nier le passage des légions romaines sur notre territoire, ne fût-ce qu'à la suite de la lutte sérieuse des Vénètes et de la prise de *Diarorigum* par les troupes de César, avaient cependant contesté leur séjour prolongé dans notre pays. Aujourd'hui, cette opinion n'est plus soutenable. Non-seulement les Romains eurent, jusque dans les lieux les plus éloignés de la Bretagne, des routes, des campements, des villes; ils y eurent même des maisons de plaisance, des hypocaustes et des bains. J'ajoute qu'ils y eurent des ateliers, peut-être des fabriques; c'est, du moins, ce que plusieurs faits me donnent à penser.

Vous savez combien éloignée se trouve la propriété que j'habite, placée qu'elle est très-près de la *Torche* et des roches de *Pennmarc'h*, que les archéologues et les navigateurs connaissent à des titres différents. Et cependant, nous avons au Nord-Ouest, à 3 myriamètres de nous, l'île de Sein et la voie romaine qui y menait de Carhaix, en prolongeant la presqu'île du Raz. J'ai, à 1 myriamètre de moi, au Nord-Est, les restes de l'élégante villa du Pérennou, où des stucs, des mosaïques et des bains ont été reconnus depuis long-temps, et décrits par M. du Marhalla dans le *Bulletin monumental.* Il y a deux ans que je découvris, sur ma propriété même, à l'ouest du château de Kernuz, un atelier de poteries romaines dont j'ai recueilli un grand nombre de fragments, avec les moules à potier et les molettes qui servent à les confectionner. Mais aujourd'hui nous avons trouvé encore mieux, et tout nous donne à croire, à mon fils et à moi, que notre dernière exploration nous a mis sur la trace d'un atelier où l'on confectionnait des figurines destinées à être répandues probablement dans les populations que les conquérants du monde espéraient ramener à leurs croyances et à leurs idées en les soumettant à leurs armes.

Voici ce qu'il en est : Il y a environ un an que, la Justice ayant été appelée par des propriétaires en opposition sur les limites de quelques parcelles de terre dans les palus de Tréguennec, près de Pennmarc'h, il y eut des explorations et des fouilles à faire pour déterminer les limites qu'il s'agissait de reconnaître sur un fond vague et sablonneux qui s'étend au bord de la mer, au fond de la rade d'Audierne. En faisant ces recherches et ces sondages, M. le Juge de paix de Pont-Labbé, homme de goût et d'instruction, tomba sur quelques statuettes dont il me signala l'existence. On en avait seulement recueilli quatre ou cinq qui se sont perdues ou égarées, et on en était resté là, quand, informé qu'on en trouvait encore dans les terres que l'on préparait pour les cultures de cette année, nous nous sommes immédiatement rendu sur les lieux.

Dans trois heures de recherches à peu près, nous sommes parvenus à recueillir une nombreuse quantité de statuettes, dont je vous adresse quelques dessins. Les unes, comme les

suivantes, sont au nombre de treize et se trouvent plus ou

moins altérées : cinq cependant sont entières, sauf la tête, qui manque à toutes ; après examen toutefois, je serais porté à croire qu'une des têtes trouvées pourrait leur appartenir. Que représentent ces figures ? Il ne me semble guère possible de douter, à voir les enfants qu'elles ont au sein, que ce ne soient des représentations de Cybèle, la mère des Dieux. Une des figures porte bien sur la tête la couronne murale, attribut ordinaire de la mère des Dieux, et je ne sais si une autre figure que je crois avoir pu appartenir aux figures n°s. 1 ou 2, n'était pas elle-même pourvue de cette couronne. Quoi qu'il en soit, cette femme, assise dans un fauteuil à dossier, portant un ou deux enfants à la mamelle, est bien cette forte femme, mère des Dieux, que la fable nous représente comme ayant successivement allaité Jupiter, Junon, Neptune et plusieurs autres (1).

La seconde statuette que nous avons trouvée et qui se reproduit dans nos dessins, serait, suivant nous, une représentation de la Vénus maritime, au moment où elle tresse sa belle chevelure et prend son empire sur le monde en posant le pied sur la terre. On sait que les anciens l'ont ainsi représentée posant sur un globe et appuyée sur une colonne, pour dire combien son empire était universel et solide.

Les fragments que nous avons recueillis de cette seule figure sont au nombre de quatre-vingts, sur lesquels nous n'avons trouvé qu'une statuette entière, et douze à quinze à peu près complètes, mais cependant plus ou moins mutilées. Toutes ont le bras gauche posé et dessiné comme dans le spécimen que nous figurons; deux ou trois

(1) M. Rever et plusieurs auteurs, depuis lui, regardent ces statuettes comme représentant Lucine.

seulement l'ont avec une draperie jetée sur le bas du bras et retombant sur la colonne qui lui sert d'appui. La che-

velure de ces figures, que je n'ai pas exagérée, est extrêmement abondante. On remarquera combien elle est élégante.

Quelques autres fragments appartiennent à des sujets divers que je ne saurais caractériser, mais à l'occasion desquels il faut cependant faire remarquer que les cinq têtes détachées que nous avons trouvées sont toutes des figures de femme.

Un petit buste, avec son médaillon à la ceinture, me

paraît d'un caractère assez original : ce devait être une figure

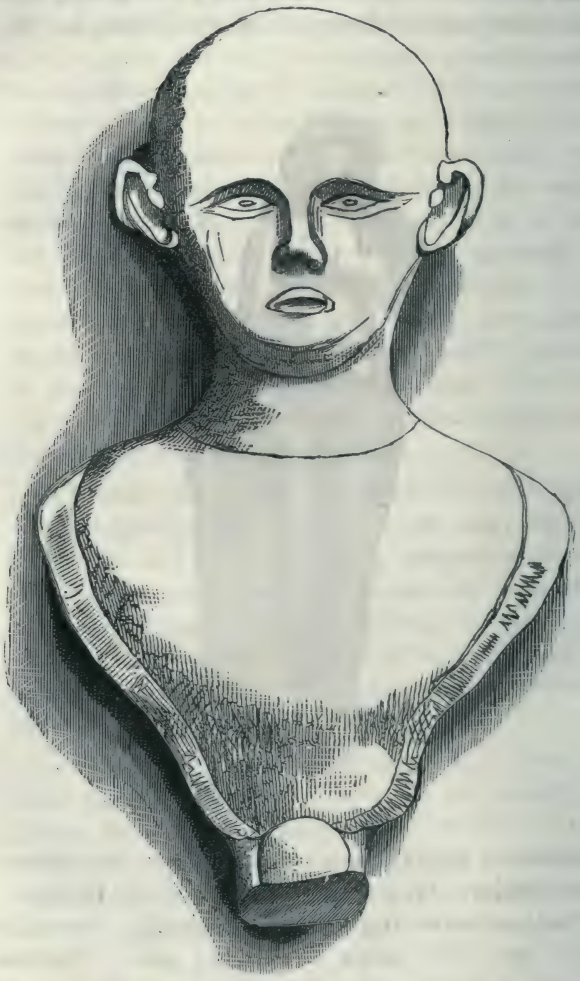

d'homme (1).

(1) Le même buste, trouvé au Vieil Évreux par M. Rever, se rencontre dans diverses collections, et a été trouvé dans beaucoup de localités.

Quant au coupes suivantes, elles sont de la pâte la plus fine et du dessin le plus pur. L'une, en terre rouge comme les deux autres, porte à son centre, au fond même de la

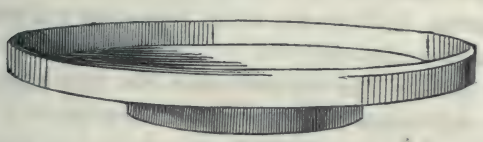

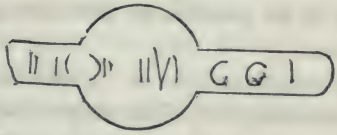

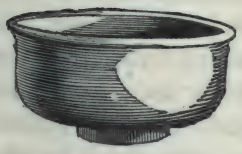

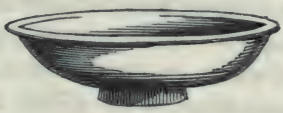

valve, la marque du fabricant. Malheureusement, les trois dernières lettres seulement en sont encore lisibles; mais il y a ceci de particulier que l'abbé Cochet, notre collègue, de la Seine-Inférieure, a retrouvé cette même marque, et dans le même état d'altération, sur des vases découverts à Landin (1). Que faut-il penser, d'après cela, du lieu de fabrication de ces pièces, d'un dessin incontestablement très-pur et très-beau? Étaient-elles confectionnées dans les Gaules, ou venaient-elles d'ailleurs: d'Italie, par exemple?

(1) Voir la liste des noms de potiers gallo-romains trouvés dans la Seine-Inférieure (*Bulletin monumental de la Société française d'archéologie*, 21e. vol., ne. 6, 1855).

Mais une question, tout aussi importante et de la même nature, se présente ici à l'occasion de la découverte entière. Toutes ces statuettes, qui en supposent beaucoup d'autres, ont-elles été faites sur les lieux, ou bien plutôt n'ont-elles pas été importées de l'Italie elle-même, pour servir à la propagation des idées romaines?

Cette question n'est pas sans valeur, ce nous semble, et les faits déjà connus peuvent aider à la résoudre.

Mais au préalable, considérons un instant les lieux, les objets trouvés et les procédés de fabrication par lesquels ils ont été obtenus.

Toutes ces statuettes, celles de Cybèle, comme celles de Vénus, sont de terre cuite, l'une un peu rougeâtre, l'autre blanche. Quand cette terre et la figure entière, divisée pour la confection en deux parties, avaient reçu leurs formes, elles étaient plongées dans une préparation plus fine, soit rougeâtre, soit très-blanche, qui formait à l'extérieur comme un enduit ou vernis assez semblable au stuc, et pour les terres blanches au marbre lui-même. Les deux portions de la statuette étant ainsi achevées, elles étaient rapprochées, reliées très-finement par un ajouté du même enduit, et formaient alors la figure complète, telle que nous la trouvons, et si fortement liée que, dans les cassures, jamais les deux parties rapprochées dans toute la longueur de la figure ne se séparent.

Quant à ce qui est de l'importation du dehors ou de la fabrication sur les lieux, les fragments eux-mêmes, qui se trouvent souvent par mi-parties sans avoir été jamais rapprochées, nous ont semblé un argument sans réplique. Enfin, en examinant les lieux plus attentivement, nous avons remarqué qu'à une petite distance du point où nous avons recueilli nos statuettes, se trouvent trois monticules laissant voir des substructions et des amas considé-

rables de cendre qui ont déjà été utilisés par les cultivateurs voisins ; on nous a même dit qu'on y avait trouvé quelques vases. Il pourrait donc y avoir eu là des ateliers en exercice..... ; mais, jusqu'à ce moment, on ne saurait encore qu'en dire.

Toutefois, les statuettes en épreuves si répétées, les vases et quelques monnaies de Constantin trouvées sur les lieux, semblent concourir à indiquer un atelier, un lieu consacré à la confection de figurines destinées à être vendues et placées dans le pays. Toutes ont d'ailleurs un socle ou piédestal servant à les poser solidement. Les Vénus reposent sur un globe.

Mais le lieu et l'emplacement étaient singulièrement choisis, du moins si nous en raisonnons à notre point de vue actuel ; car nous sommes à la dernière extrémité de la Bretagne, presque dans les sables de la mer, dans un palus aujourd'hui inhabité et inhabitable, puisque le vent y dévore tout, jusqu'aux maisons et aux arbres, qui ne peuvent s'élever de terre. Voilà l'état des lieux..... Mais quand le paganisme commençait à pâlir et que le culte des faux dieux se retirait devant l'Élu de Nazareth, n'était-ce pas ces lieux mêmes que les derniers partisans du paganisme durent rechercher, et ne serait-ce pas une de leurs dernières officines de propagande que nous aurions trouvée ? Nous ne tenons pas à cette idée plus qu'à une autre ; mais, tout fait ayant sa cause, nous demandons comment ces statuettes s'étaient ainsi accumulées peut-être par milliers, entières ou par fragments, dans les lieux où nous les avons trouvées.

Il y a quelques années, que trois urnes funéraires contenant des cendres et une monnaie de Vespasien furent trouvées dans les mêmes palus, à quelque distance du lieu où nous avons fait notre propre découverte.

En examinant de nouveau les poteries que nous avons rap-

portées à notre atelier de sculpture et en les rapprochant de très-nombreux fragments que nous avions recueillis dans les cendres de l'atelier trouvé il y a deux ans sur la terre de Kernuz, nous restons complètement convaincu que les vases décrits sous les n°s. 10, 12 et 13 devaient être sortis d'un atelier beaucoup plus avancé dans ses procédés de fabrication que celui de Kernuz, dont les produits étaient sensiblement plus communs. D'ailleurs, ici comme là, à Kernuz comme à Tréguennec, la destruction des deux ateliers devait avoir eu lieu par les mêmes moyens et probablement par le feu, à en juger par les cendres et les fragments nombreux de ces grosses tuiles à rebord qui ont toujours servi à la couverture des édifices romains.

RAPPORT VERBAL

FAIT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

Dans les séances des 20 novembre 1855 et 2 septembre 1856,

SUR DIVERS MONUMENTS

ET SUR PLUSIEURS EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES;

Par M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société.

MESSIEURS,

Mon rapport aura pour but, comme l'année dernière, de vous entretenir du mouvement archéologique dans quelques provinces, des publications qui ont eu lieu depuis peu sur différents points de la France, des observations de divers archéologues et de celles qui me sont propres.

Je vous ai parlé, dans un précédent rapport, d'une excursion faite sur les rives du Rhône, en septembre 1855, après la clôture de la session du Congrès archéologique à Avignon, et de quelques autres promenades.

Au mois de septembre 1855, j'ai revu aussi avec un grand intérêt la cathédrale du Puy : quatorze ans avant, en 1841, j'avais visité cette ville épiscopale et vous avais, à mon retour, entretenus de cet édifice, de l'église St.-Laurent et des autres monuments de la Haute-Loire qu'il m'avait été permis de

voir dans cette tournée. J'ai pu, pendant la session du Congrès scientifique prendre une esquisse de quelques détails que j'avais, dès mon premier voyage, regardés comme très-anciens. Dans ce que je vous disais alors, j'insistais particulièrement sur l'intérêt de quelques parties qui me paraissaient devoir être particulièrement recommandées à votre attention, savoir : la porte latérale du Sud, certaines sculptures qui doivent être d'une époque antérieure à la cathédrale actuelle, et le beau marteau de porte qu'on voit du côté du Nord de l'édifice. Aujourd'hui des dessins de ces objets ayant été mis sur bois par M. Sagot, je peux vous en offrir des épreuves et revenir encore sur ce que j'en avais dit dans mon précédent Rapport.

Le porche qui précède la porte latérale du Sud, près de l'évêché, est évidemment un des plus intéressants qui existent en France. Je l'avais décrit, il y a quinze ans, lors du voyage que je fis au Puy, et quand M. Mérimée a visité la cathédrale en 1838, il lui a consacré un article dans la description très-détaillée qu'il a faite de ce monument (*Notes d'un voyage en Auvergne et dans le Limousin.* Extrait d'un *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur*). Voici ce qu'en dit le savant académicien :

« Le porche avancé, sous lequel on passe pour entrer dans « l'ancien transept du Sud, se distingue par la richesse de « son ornementation. A peine trouverait-on le moindre « espace lisse au milieu d'une inépuisable variété de mou- « lures et de détails très-finement sculptés, qui recouvrent « les archivoltes, les piliers, et jusqu'aux fûts des colonnes « engagées. Tous ces ornements d'ailleurs appartiennent au « style byzantin fleuri, et après avoir loué leur rare élégance, « je ne vois qu'une seule singularité qui mérite une descrip- « tion détaillée. Les arcades qui servent d'entrée à ce porche,

PORCHE DE LA CATHÉDRALE DU PUY.

« sont doublées par un autre arc en plein-cintre, qui ne « tient à l'intrados du premier que par trois tenons en « pierre, en sorte que, dans la plus grande partie de sa « courbe, l'extrados du cintre est séparé de l'intrados du « second par un vide de plus d'un pied. Pareil tour de « force est rare, ce me semble, dans la période byzantine, et « c'est le premier exemple que je rencontre d'une disposition « semblable. Le porche se rapporte de tous points à la fin du « XIIe. siècle, et cette date est d'autant plus remarquable, « qu'on sait que le goût pour l'apparence de la légèreté, et « la recherche des formes difficiles et extraordinaires, ne « s'introduisit dans l'architecture du moyen-âge, qu'à une « époque assez avancée de l'art gothique. »

Moulure carlovingienne. — Si, comme je le présume, et comme le pensent plusieurs archéologues, notamment M. Aymard, les sculptures suivantes appartiennent à un édifice antérieur à celui qui existe à présent, cet ornement est à

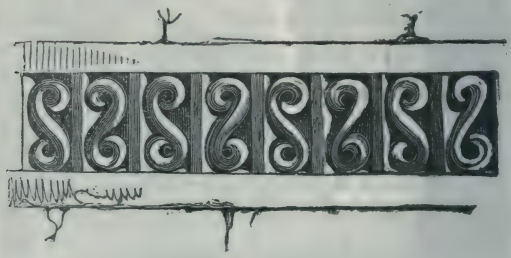

ranger parmi ceux, en très-petit nombre, que l'on attribue au roman primitif, et, sous ce rapport, il acquiert une certaine importance. Ce qui me paraît certain, c'est qu'il n'avait pas été sculpté pour la place qu'il occupe; on l'a employé derrière le chevet pour former une frise au-dessus des bas-

reliefs antiques qu'on y voit, et qui ont été trop souvent décrits pour que nous en parlions de nouveau. On le trouve

encore ornant l'archivolte de la porte méridionale qui donne sur la place de l'évêché, et enfin, quand on a quitté la cathédrale et que l'on entre dans la cour de l'ancienne maison occupée par les Frères, il forme encore une espèce de frise sur le mur que l'on trouve à gauche en entrant.

Marteau de porte du XVe. siècle. — Le marteau de porte que je citais en commençant et que je suis heureux de reproduire, est digne, je crois, d'être décrit par M. Parker dans l'ouvrage qu'il prépare, avec M. R. Bordeaux, sur les ferrures du moyen-âge. Il présente l'image d'une porte d'église avec contreforts couronnés d'aiguilles, fronton garni de crosses, ayant une rose au centre (Voir la page suivante). Ce marteau a la forme d'un arc-boutant. Les contreforts et le centre de la plaque sont ornés de deux rangs d'arcatures trilobées, de quatre-feuilles et de diverses moulures qui paraissent se rapporter au XVe. siècle.

Les bas-reliefs antiques, plusieurs fois décrits, qui existent au chevet de la cathédrale, ont été en partie moulés pour le musée par les soins de M. Aymard, ainsi que la belle inscription du XIIe. siècle qu'on lit au-dessus, et qui paraît se rapporter à la fontaine voisine qui se trouve au pied

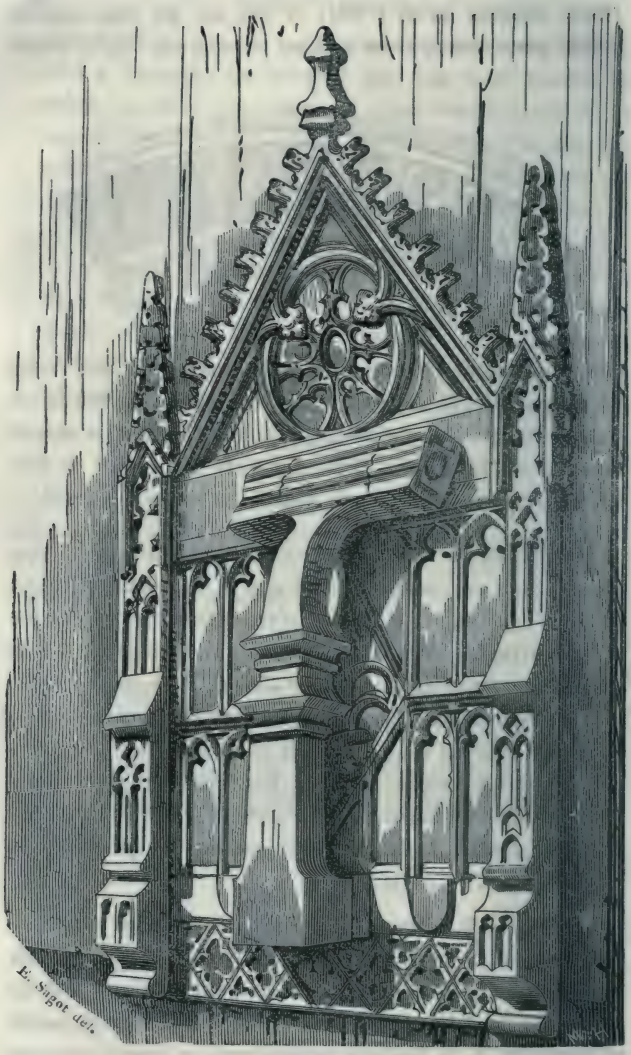

UN MARTEAU DE PORTE A LA CATHÉDRALE DU PUY.

même de l'église; elle peut être lue ainsi qu'il suit :

FONS OPE DIVINA LANGUENTIBUS
ET MEDICINA
SUBVENIENS GRATIS UBI DEFICIT
ARS YPOCRATIS

Le cloître a été restauré aussi bien que la cathédrale. On voit toujours, dans les appartements qui l'entourent, une cheminée cylindrique des plus élégantes dont je vous avais autrefois présenté l'esquisse.

Église ronde dite Temple de Diane, au Puy. — Vous n'avez pas oublié tous les contes qui ont eu créance autrefois, relativement à la petite église ronde que l'on voit au Puy, dans le faubourg de l'Aiguille, au pied de la pyramide sur laquelle est bâtie l'église St.-Michel; je vous en avais déjà fait la description en 1841, et alors je vous avais dit à peu près ce que le Congrès a résolu cette année : à présent les idées sont trop positives pour que l'on puisse diverger d'opinion sur la date d'édifices aussi caractérisés

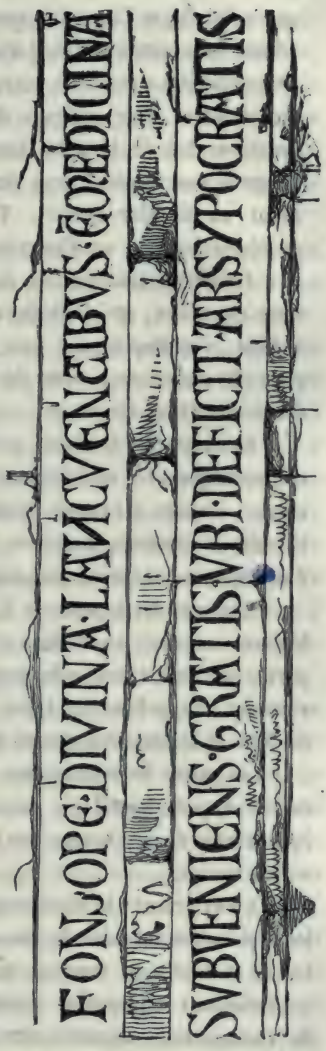

INSCRIPTION DU XIIe. SIÈCLE DANS LE MUR DU CHEVET DE LA CATHÉDRALE DU PUY.

que celui-là; et l'assertion que la chasseresse Diane aurait été adorée dans cette enceinte (d'où viendrait le nom de *Temple de Diane* qu'elle a reçu des antiquaires d'autrefois) doit, comme tant d'autres, être reléguée dans le domaine des rêveries. Le procès-verbal de la visite faite à ce petit monument par le Congrès tout entier, peut être considéré comme un jugement en dernier ressort. Voici quelques passages de ce procès-verbal, lu au Congrès par M. Le Blanc :

« Cette construction est de forme octogone. Une abside semi-circulaire, qui indique sa destination religieuse, vient, à l'Est, s'appliquer sur une de ses faces. La voûte à huit pans qui surmonte le reste de l'édifice est percée, au centre, d'une ouverture circulaire.

« Deux portes donnent accès dans cette chapelle : l'une communique avec un bâtiment adjacent; l'autre, entrée principale, s'ouvre à l'Ouest. Celle-ci est surmontée d'une archivolte à claveaux noirs et blancs. Le linteau est décoré d'ornements dont nous parlerons plus loin.

« Chacune des façades de l'octogone, percée d'une étroite fenêtre, montre, au-dedans et au-dehors, une arcade supportée par de longues colonnes dont les chapiteaux, ornés de rinceaux, rappellent les types usités dans le Velay vers la fin du XIe. et le commencement du XIIe. siècles.

« Les parois intérieures sont enduites d'un ciment assez fin; indice d'après lequel on peut croire qu'elles auraient été recouvertes de peintures; car il n'en reste malheureusement aucun vestige.

« A l'extérieur, la régularité des assises de couleur noire, les archivoltes formées de claveaux alternativement noirs et blancs et ornées de fleurons isolés, les incrustations variées, en indiquant la première moitié du XIIe. siècle comme date de construction, donnent encore à cette chapelle un aspect des plus pittoresques.

« L'abside est éclairée par trois fenêtres, dont l'une murée. L'appareil, un peu plus fort que celui du reste de l'édifice, ne révèle aucune trace d'incrustations et laisse supposer que cette partie a été ajoutée après coup. Remarquons cependant qu'elle est décorée, à l'intérieur, d'un système d'arcatures et de colonnettes dont le style n'est pas sans analogie avec le reste de l'édifice. »

« Les chevaliers du Temple ont-ils fait construire cet édifice, continue M. Le Blanc? Sa forme octogone et surtout la croix grecque placée sur le linteau de la porte principale, accompagnée, sur les côtés, de la représentation du soleil et de la lune, figurés par un disque et un croissant, l'ont fait penser à quelques savants, entre autres à M. Aymard, qui toutefois a émis cette opinion avec une grande réserve. On a constaté, en effet, une certaine ressemblance entre cette petite construction et d'autres chapelles attribuées à ces religieux, particulièrement l'oratoire des Templiers dans l'arsenal de Metz. On connaît aussi, en Angleterre, quelques églises de même forme, que l'on attribue également aux Templiers. Un membre du Congrès (M. de Caumont) a cité encore une chapelle de même genre bâtie, à Laon, par cet ordre religieux.

« S'il était permis d'opposer une opinion à celle que nous venons de discuter, il y aurait tout lieu de penser que ce monument a été primitivement un baptistère. Il est reconnu, en effet, que la forme circulaire, et plus fréquemment la forme octogone, ont été généralement adoptées pour ce genre d'édifices. C'était au milieu de cette enceinte qu'on plaçait la piscine destinée à l'*administration* du baptême. Cette piscine, posée sur une base, correspondait ordinairement à un petit canal qui servait à l'écoulement des eaux baptismales. Or, on a retrouvé les traces de ce canal et de la pierre qui servait de base à la piscine. « Sur les côtés du temple, on voyait encore il n'y a pas long-temps, une pierre octogone, en granit,

longue de deux pieds neuf pouces, et dont le diamètre était de quatre pouces. Tout annonçait que cette pierre, dont les angles correspondaient à ceux du temple, avait servi à supporter le réservoir qui se trouvait au centre. Il est à remarquer que cette pierre était percée dans son milieu, du haut en bas, d'un trou de quinze lignes de diamètre et qui devait répondre à un petit canal trouvé sous l'ancien pavé. »

Les questions archéologiques du programme de la 22e. session du Congrès scientifique de France, ouvert au Puy en septembre 1855, ont donné lieu à des discussions et à des notices d'un haut intérêt. Je regrette de ne pouvoir vous en offrir un résumé succinct; mais il faut se borner à citer quelques-unes de celles qui rentrent le plus dans les études habituelles des collaborateurs du *Bulletin monumental*, et attendre pour les autres la publication des procès-verbaux du Congrès, dont s'occupent, avec dévouement, M. de Brives, secrétaire-général, et MM. Calemard de Lafayette et Aymard, secrétaires-généraux adjoints de la session.

La question relative au *système de défense usité dans le Velay, pour les châteaux de montagne*, a été résolue par M. Aymard, dans les termes suivants :

« Le château de Polignac, a-t-il dit, présente un des types les plus curieux pour les pays de montagne. Situé sur un rocher élevé et escarpé de tous les côtés, la vaste plate-forme qui le couronne est bordée, tout autour, de murailles reliées entre elles par des ouvrages de défense : tours, tourelles pour corps-de-garde, etc. ; quelques points des escarpements dont l'accès, en cas d'attaque, était possible, avaient été murés. Le donjon a la forme d'une grande tour carrée à plusieurs étages; elle est surmontée de machicoulis et flanquée d'un tourillon pour l'escalier qui en atteignait le sommet. Le chemin qui conduit

au château est bordé de murailles percées de meurtrières; il suit une direction plus ou moins oblique qui exposait les assaillants aux attaques de la garnison. La porte principale, qui était munie d'une herse et précédée d'un pont-levis, avait été construite suivant les règles de l'art militaire à cette époque; on n'y arrivait qu'après avoir franchi une ou deux autres portes dont il reste quelques vestiges; enfin, vers la base et à l'*Est* du rocher, s'élevait dans le village une tour carrée en forme de vedette.

« Il existe dans la Haute-Loire des restes de beaucoup de châteaux, la plupart construits, à diverses époques, sur des hauteurs plus ou moins inaccessibles. Ils tombent en ruines et disparaissent successivement; il serait temps, avant leur complète destruction, de les étudier dans leur ensemble et dans les détails de leurs systèmes de défense.

« Ces châteaux sont de dates très-diverses et très-variés dans leurs plans. L'un des plus anciens est celui de Bouzols, siége de l'une des baronnies du Velay; il a été agrandi, au XIIIe. siècle, par l'adjonction de diverses constructions et d'une enceinte de remparts. Mais le château primitif, qui existe encore en partie, est certainement antérieur au XIIIe. siècle.

« Dans les autres châteaux du Velay, on trouve des tours carrées, rondes, prismatiques, en cônes tronqués, etc. On remarque aussi qu'ils étaient munis de donjons, tourelles, courtines, créneaux, machicoulis, meurtrières, pont-levis, herses et même de *moucharabys*, comme on en trouve au-dessus du portail du château de Séneujols et ailleurs.

« D'après les traditions locales, des galeries souterraines, communiquant avec le dehors des châteaux, en étaient aussi les accessoires obligés. »

M. Bouillet, qui a étudié plus spécialement les châteaux

de l'Auvergne, dit qu'autour d'un grand nombre on trouve des restes de villages compris dans la grande enceinte, et que sur certaines places on rencontre autour des habitations des murs de défense très-forts et très-épais. Il a cité les châteaux de Moncelet, de Montrognon et d'Usson comme présentant des traces parfaitement visibles de cette enceinte.

M. l'abbé Demiau, qui a pris la part la plus active aux travaux de la section d'archéologie du Congrès dont il était vice-président, a traité l'importante question du programme relative aux *attributions des divinités de la Gaule sous la domination romaine avec celles des autres peuples, et particulièrement des divinités topiques.*

M. Bouillet a présenté le catalogue des noms de potiers imprimés sur les vases antiques de l'Auvergne. Nous croyons devoir le reproduire tel qu'on le trouve dans le Ier. volume du Compte-rendu :

« ACRINI. — ACVPIC. — OFACVTI. — ACVTIM. — OFACV. — ADATE. — ALIMITI. — AMONVS. — ANAILLOS. — APANIN. — ARICMA. — ARILLVS. — ATECLOSF. — ATRICIVS. — AVFI. — AVROMA. — A.V... — OFBAZZI. — BLAESI. — BORILLIOF. — BORIVS. — BVRDECATA. — BVRDO. — OFICACVTI. — CADGNATI. — OFCAIVI. — OFCALVI. — CANTERRA. — CAPITOF. — CARVSSA. — CATVS. — OFICAV... — LCCELSIT. — CERMANIF. — CIALCO. — OFCICSIVI. — CIIRTIMA. — CIPPIM. — CLOBIZVM. — COCALIE. — COLLI. — COMPRINNI. — OFLCOSVRI. — CRESI. — — OFCRESI. — CROINIO. — CVNISSAI. — CVRVIA. — DAFITO. — DAG... — DAGOMARVSF. — DAMO... — DAMONI. — DAMONVSF. — DEMOD.. — DIVICATVS. — DOVIICCVS. — DVEDVL. — DVO... — OFFICINCIN. — GENIORF. — GENIV.. — GERMANIF. — HABILISM. — HEVOCRESII. — HIVA. — PRIMI. — IVCCVS. — IVLI. — IVNIOS. — IGOCATVS. — IMOC.. — OFLA... — LAPINVS. — LETICRITO. — LVCINEM. — OFIMACEAR. — OFMACCAS. —

MACLIACI. — MALLVRO. — MARCELLIM. — MARN.. — MARTINI. — MASCULASF. — OFMCCAR. — MELCI. — MERCA. — MESAIVS. — METTIM. — MOM... — MOMILIM. — MOMO. — DMONI. — MONIM. — DMONVS. — MONIIS. — MONNI. — MONTANUS. — MORINI. — MOXIVSF. — MOXMEF. — MVRANI. — MVRE-TORIM. — OFMVRINI. — MVRINVSF. — OFMVRR... — NAMA. — NERI. — OFNGR. — NIALI. — NISIVS. — NVM... — OFFSAB. — OFMVG. — OMON. — OMOS. — ONCVS. — ORILLF. — OTNA. — PACO... — PATRIC. — PEATRISI. — PEPECRIV. — PERRVSI. — PIAVIINIO. — PILLIOF. — OFPITA. — OFPRIM... — PRIM... — OFPRIMI. — PRIMIF. — PRISCILIM. — RADM. — REDITI. — RECIN.. — REMM. — RIICAI. — RIMIGENIVS. — RISSV. — RIVL... — RATTALIM. — FSAB... — SABINOFE. — SACPRIOF. — SANNORVS. — OFSARRVT. — SATIM. — SATVRNN.. — SCOFLIM. — SECVNDINI. — SECVNCI. — SEM. — SEMSERIAROACIF. — SENICIO. — OFSEVERI. — SILVIMA. — SILVIN. — SVARA. — TAVRIANI. — TIB.. — TIBERIM. — TITOCFE. — TIITIVS. — OFTRES... — TRITVS. — TVARA. — VEGELIM. — VEVVII. — VCISFE. — OFVIATV. — VINTILIANIM. — VIRTHIVSFECT. — VISIVS. — OFVITA. — VITA... — VITALI. — VITALIS. — VOMMI. — VONI. — VONIVI. »

Depuis que j'ai cité des noms de potiers dans le IIe. volume de mon *Cours d'antiquités*, publié il y a vingt-cinq ans, on a compris l'intérêt de ces catalogues, et, dans chaque contrée, on a recueilli la liste des empreintes sigillaires trouvées sur les vases antiques. On a publié plus de 50 catalogues semblables depuis quelques années.

Épigraphie. — On a réuni, au musée du Puy, une collection déjà nombreuse d'inscriptions de tous les âges, en nature ou moulées en plâtre ; j'ai cru devoir, en votre nom, féliciter la Société académique du Puy, et en particulier M. Aymard, d'avoir entrepris la collection épigraphique de la

Haute-Loire. Il est fort à désirer que la Société académique publie le catalogue complet de ces inscriptions.

Étude des voies romaines dans le Velay. — La section d'archéologie du Congrès scientifique a reçu, cette année, au Puy, des communications intéressantes et très-détaillées sur les voies romaines qui parcouraient le Velay. MM. Aymard, Bretagne, de Vazeilles, l'abbé Sauzet, ont pris la parole sur ce sujet. M. Aymard a présenté un aperçu à peu près complet du tracé de la *via Bolena* et des voies antiques qui venaient se souder sur cette artère principale : on lira avec intérêt toutes ces communications et celle de M. Jusseraud, ingénieur des mines, dans le compte-rendu de la 22e. session du Congrès. Avec des éléments aussi considérables, il est probable que la Société académique du Puy pourra bientôt publier la carte des voies romaines du pays dressée sur une grande échelle. Ce sera une chose fort utile, et le Congrès a vu avec satisfaction ce qui a été fait par les savants observateurs que je viens de citer, pour la détermination de l'état du pays sous la domination romaine : je vous ai parlé dans un précédent rapport de la visite que j'ai faite à St.-Paulien, d'une partie de la *via Bolena.*

Antiquités du Gévaudan. — M. le baron de Chapelain, de la Lozère, a donné des renseignements sur les monuments romains de ce département et sur la voie *Regordane* qui traversait le Gévaudan.

Les travaux de M. Ignon, de Mende, ont été rappelés.

Depuis le Congrès, M. de Moré a présenté à l'Institut des provinces et à la Société française d'archéologie un mémoire résumant les principaux travaux faits depuis un siècle sur l'archéologie de la Lozère. Ce mémoire est important et mérite vos encouragements. M. de Moré vous a déjà fait parvenir pour le *Bulletin* une note sur le résultat des fouilles qu'il a faites à Javols, au moyen d'une allocation de la Société fran-

çaise; il m'a fait parvenir depuis plusieurs plans très-curieux des monuments romains dont les soubassements ont été explorés. Je mets sous vos yeux plusieurs de ces plans. Je pré-

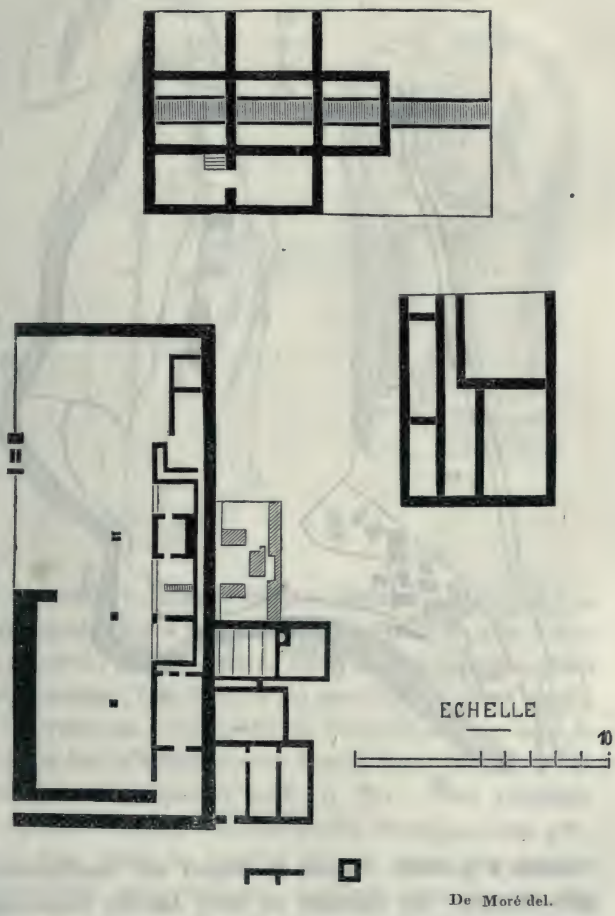

PLANS D'ÉDIFICES GALLO-ROMAINS DÉCOUVERTS A JAVOLS (LOZÈRE).

sente sur une seule planche le plan général de l'emplacement où l'on a trouvé diverses constructions romaines.

Javols a produit, comme la plupart des emplacements gallo-romains, des figurines en terre blanche absolument semblables à celles que nous trouvons ailleurs : ainsi des

Vénus; ainsi des Lucines, comme en décrivait dernièrement

M. Duchatellier, trouvées dans le Finistère, et comme j'en avais figuré, il y a long-temps, dans l'atlas de mon *Cours d'antiquités* (pl. V), enfin ce buste d'un personnage encore mal déterminé (Voir la page 474), que M. Rever avait trouvé, il y a trente ans, avec toutes les figurines dont je viens de parler et bien d'autres encore dans la forêt d'Évreux (Voir mon *Cours d'antiquités*, t. II, p. 222). Cette similitude de figurines formées dans des moules identiques, leur présence dans toutes les localités où l'on trouve des vestiges d'habitations gallo-romaines, semblent prouver que ces idoles se plaçaient dans les maisons des gallo-romains,

comme on voit aujourd'hui, dans les campagnes, les images

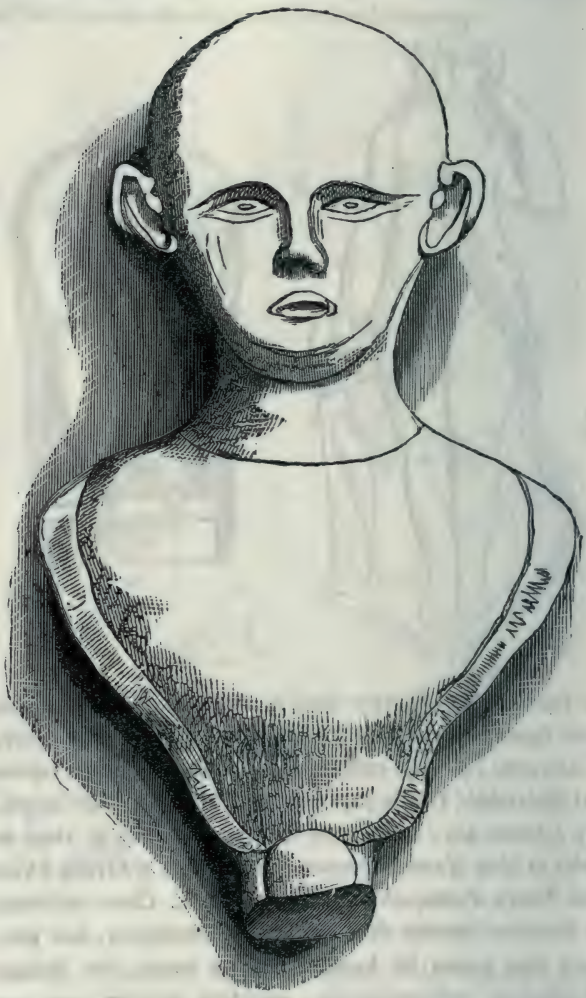

des saints et de Notre-Dame.

Fragments d'architecture trouvés à Mienne. — Une rapide excursion faite dans le pays chartrain m'a permis de voir le cabinet de M. l'ingénieur en chef de Boisvillette, qui a exploré depuis long-temps avec beaucoup de fruit le département d'Eure-et-Loir et qui vous a envoyé, il y a bientôt vingt ans, sur ce pays, un mémoire plein d'intérêt. Vous vous rappelez combien fit de sensation, vers cette époque, la *villa de Mienne près de Châteaudun*, et la part que M. de Boisvillette avait prise à cette découverte. J'ai donc été heureux de pouvoir m'entretenir avec cet habile et savant ingénieur, des faits qu'il avait constatés; et il a eu l'extrême obligeance de me confier plusieurs dessins de chapiteaux de colonnes trouvés dans les fouilles pratiquées à Mienne. Ces chapiteaux m'ont paru d'autant plus curieux

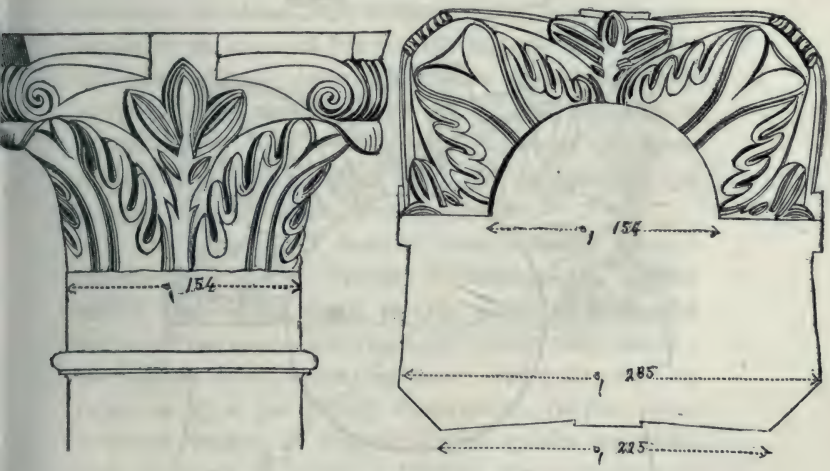

UN DES CHAPITEAUX TROUVÉS A MIENNE.

qu'ils se rapportent au type mérovingien, et je me suis fait d'abord cette question : *Les Romains n'avaient-ils pas, pour la décoration intérieure de leurs édifices, des ordres composites, plus ou moins éloignés des types classiques*

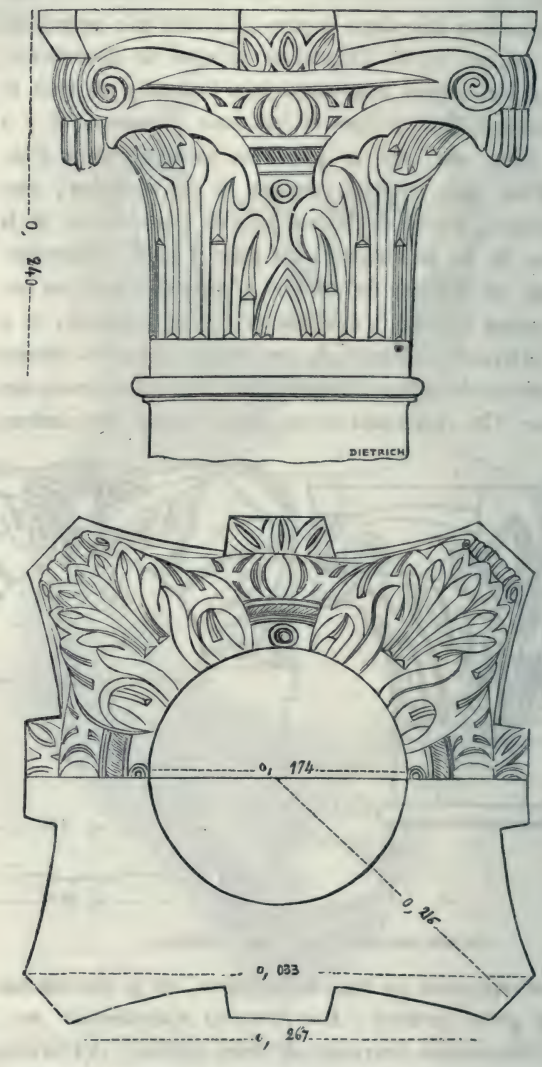

UN DES CHAPITEAUX TROUVÉS A MIENNE.

que nous connaissons? Les chapiteaux de Mienne sont-ils de cette espèce; ou bien appartiennent-ils à une église mérovingienne qui aurait existé après la destruction de la villa?

M. de Boisvillette m'avait remis le plan d'un édifice trouvé tout près de la *villa*, et que l'on avait regardé comme un temple romain. Or, ce plan que voici (page 478), m'avait singulièrement intrigué par sa disposition qui n'était pas précisément celle d'un temple. M. Sagot et quelques architectes, membres de la Société française d'archéologie, préfèrent y voir une église mérovingienne : dans cette hypothèse, le chœur serait en A, la nef en B, le vestibule en C. On comprend qu'un plan de soubassement laisse toujours beaucoup de latitude aux conjectures; il est constant toutefois que saint Avantin, évêque de Châteaudun, qui assista, en 511, au concile d'Orléans, vint à Mienne avant de prendre possession de son siége, et l'on pourrait supposer qu'il y aurait fait construire une église, s'il n'y en avait pas déjà; ne pourrait-on pas supposer aussi que ce plan est celui de l'église qui put exister à cette époque? Je soumets cette question aux antiquaires et, avant tous, à M. de Boisvillette qui pourrait bien mieux que nous la résoudre.

M. de Boisvillette a déclaré, dans la séance tenue à Chartres par la Société française d'archéologie (1), que les tombes du cimetière trouvé près du temple de Mienne lui ont paru d'une époque postérieure à la période gallo-romaine : ces tombes, dit-il, étaient en pierre tendre du pays, ou tufau; on n'y a pas recueilli d'inscriptions. On peut naturellement conclure de cette déclaration qu'elles appartiennent, en partie au moins, à l'époque mérovingienne ou à l'époque carlovingienne; et comme elles se trouvent dans un cimetière qui devait être une dépendance de l'édifice

(1) Voir le *Bulletin monumental*, année 1856, p. 287.

dont nous donnons le plan ; ne serait-ce pas une présomption

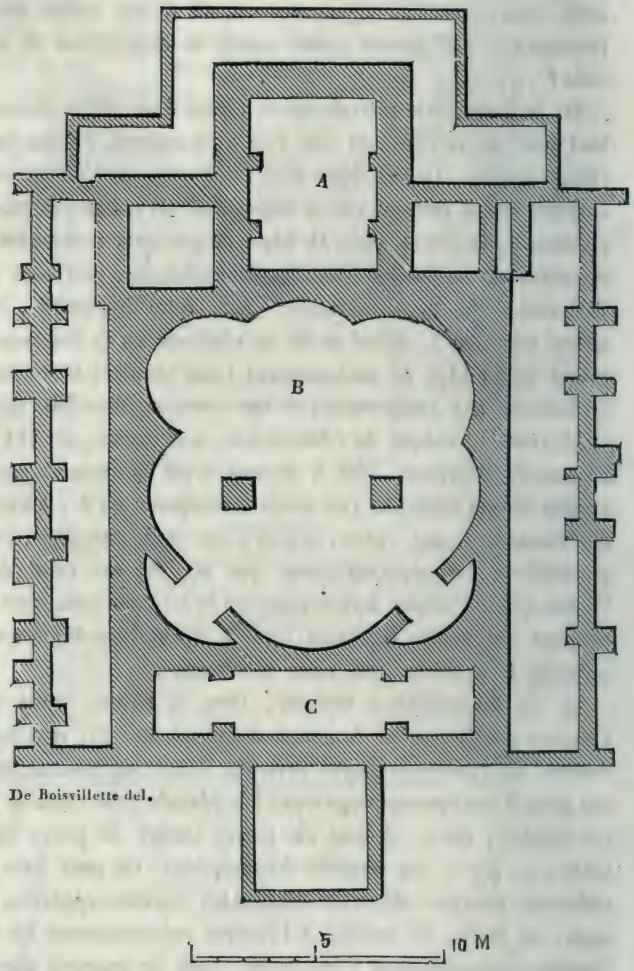

PLAN D'UN ÉDIFICE TROUVÉ PRÈS DE LA VILLA DE MIENNE (EURE-ET-LOIR).

en faveur de ceux qui voudraient y voir les fondations d'une église mérovingienne ?

Quoi qu'il en soit, de nouvelles fouilles à Mienne, si elles sont possibles encore, pourraient éclaircir les faits. Aujourd'hui que l'on se préoccupe des questions nouvelles que les découvertes opérées depuis vingt ans ont fait naître, il importe de fouiller le sol avec plus d'empressement que jamais, et de l'interroger dans toutes les parties où il conserve des débris qui puissent être attentivement étudiés.

Ceci me conduit naturellement à rappeler un fait extrêmement intéressant, selon moi, dont la découverte est due à M. Paul Durand : c'est que, dans la crypte de St.-Brice de Chartres, que j'ai visitée avec lui et qui doit remonter au XIe. siècle, peut-être même au Xe., deux chapiteaux mérovingiens ont été employés avec les chapiteaux de l'époque, probablement parce qu'ils avaient été conservés d'un monument plus ancien dont on a voulu employer les débris. Chose remarquable, un de ces chapiteaux présente un rapport frappant avec ceux de Jouarre et de St.-Jean de Poitiers, et que l'autre est en tout pareil à celui de Jouarre, que j'ai publié, et qui est si élégant par sa forme générale et les

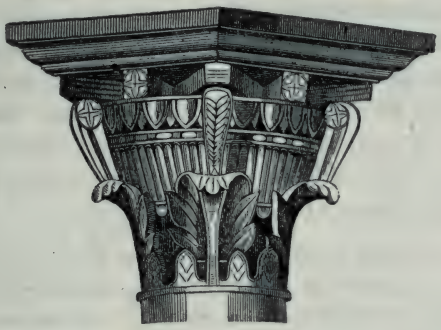

espèces d'*anses* qui en garnissent la corbeille. Une telle similitude est vraiment surprenante dans ces localités, éloignées l'une de l'autre de plus de soixante lieues.

Il faut aussi qu'on le sache: les chapiteaux de la crypte

de St.-Brice m'ont paru du même marbre que ceux de St.-Jean de Poitiers et que ceux de Jouarre, c'est-à-dire d'un marbre cristallin grisâtre; c'est un fait bien remarquable que l'emploi d'un marbre de même nature dans trois monuments de l'époque mérovingienne, aussi éloignés les uns des autres.

Nous voyons par là qu'indépendamment des types admis alors pour les chapiteaux et probablement pour les autres sculptures de l'ornementation monumentale, il y avait aussi des matériaux recommandés et des marbres préférés, dont les provenances devaient être alors très-connues.

Fragments anciens de la première église de Vertou (Loire-Inférieure).—La rareté des débris mérovingiens est telle que l'art de cette période est à peine connu : il importe donc de rechercher tout ce qui peut s'y rapporter; et je crois que l'on trouverait encore des choses qui n'ont pas été signalées si l'on explorait toutes les églises qui ont succédé à des établissements romains, ou qui se rencontrent dans des localités dont l'existence est certaine à l'époque mérovingienne.

J'ai trouvé, dans le musée naissant de Nantes, deux chapiteaux très-certainement d'une époque reculée, qui proviennent, m'a-t-on dit, de la reconstruction d'une portion de l'église de Vertou, près de cette ville : la partie refaite était, à ce qu'il paraît, du XIIe. siècle; mais dans la maçonnerie se sont trouvés les débris d'une église bien plus ancienne, et très-probablement celle du monastère de Vertou qui existait dès le VIe. siècle (1).

(1) Saint Martin, fondateur du monastère de Vertou naquit à Nantes vers l'an 527 : après avoir visité les principaux monastères de l'Europe, il se retira à Vertou où le fruit de ses vertus attira de nombreux disciples; il leur imposa une règle sévère et *bâtit* un monastère qu'il dédia à saint Jean-Baptiste. Après avoir gouverné pendant de longues années ses compagnons, dont le nombre s'éleva jusqu'à trois cents, saint Martin mourut à Vertou le 24 octobre 601.

(*Vie des saints du Poitou*, par M. de Chergé).

UN DES ANCIENS CHAPITEAUX DE VERTOU (LOIRE-INFÉRIEURE).

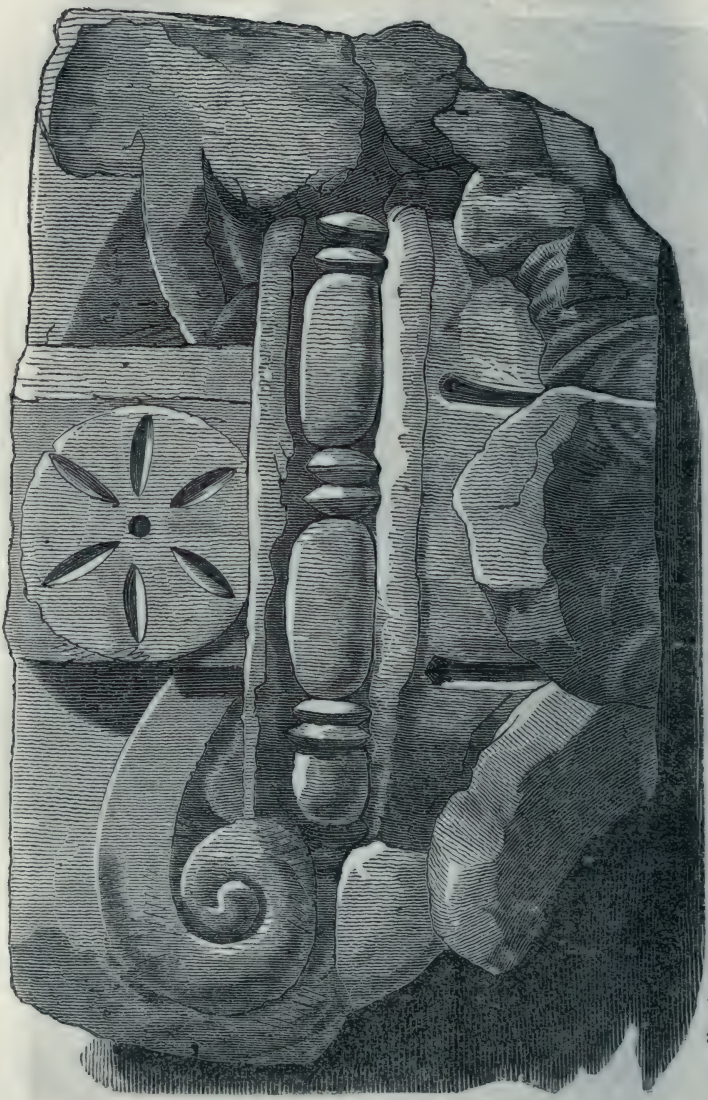

UN DES ANCIENS CHAPITEAUX DE VERTOU (LOIRE-INFÉRIEURE).

Nau dess.

Nau dess.

UN DES CHAPITEAUX DE LA PREMIÈRE BASILIQUE DE NANTES.

Je fus frappé de l'importance de ces deux chapiteaux en pierre, très-frustes, on le comprend, puisqu'ils ont été employés comme moëllons au XIIe. siècle, et je priai M. le comte d'Izarn et M. Nau de m'en procurer une esquisse, ce qu'ils ont fait avec beaucoup d'obligeance. Les planches précédentes ont été gravées d'après le dessin de M. Nau. La corbeille de ces chapiteaux présente de grandes analogies avec celles de quelques-uns des chapiteaux de Jouarre.

M. Nau a trouvé dans les déblais qui ont été exécutés pour l'allongement de la cathédrale de Nantes, un fragment de chapiteau corinthien en marbre blanc, d'un style plus pur que les précédents, et qui, selon toute apparence, est un de ceux qui décoraient la première basilique chrétienne élevée à Nantes. Ce chapiteau, d'un volume considérable, devait appartenir à une colonne d'un grand diamètre, et l'on peut avec ce fragment se faire une idée de ce qu'était la première basilique de Nantes (Voir la page précédente).

On a trouvé à Vertou des fragments de terre cuite très-anciens, dont quelques-uns portent des figures et que j'ai bien regretté de ne pouvoir dessiner, mais j'espère bien le faire plus tard, ce qui sera possible, puisqu'ils font partie du musée d'antiquités.

Objet mérovingien en terre cuite. — En attendant, voici un autre fragment mérovingien en terre cuite excessivement curieux, dont le dessin vient de m'être obligeamment adressé par M. de La Ponce, conservateur du musée de Tours. Je cite la lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet :

« Veuillez me permettre de porter à votre connaissance un « document qui ne peut manquer de fixer votre attention « puisqu'il démontre, une fois de plus, l'immense utilité de

« la publication du *Bulletin monumental* pour les progrès « des sciences archéologiques.

« A la page 656 du t. Ier. de la 3e. série, vous avez an- « noncé à la Société française, que M. Gosse, de Genève, « avait découvert dans des tombes mérovingiennes, plusieurs « agrafes de ceinturons sur lesquelles sont représentées des « images d'hommes, les mains élevées et bénissant. »

« Vous ajoutez « que l'une des têtes est surmontée d'une « auréole, et que, sur l'autre, l'artiste a essayé de repré- « senter la barbe.

« Ne vous semblera-t-il pas, Monsieur, d'un haut intérêt « de mettre en regard de la gravure placée à la page 658 « du volume précité et de comparer avec elle le croquis ci- « inclus.

« C'est une copie fidèle, réduite au quart de l'original, « de la figure et des ornements accessoires, en relief, qui « se trouvent sur une brique conservée dans le musée de la « Société archéologique de Touraine, dont la conservation « m'est confiée.

« Il y a deux ans, cette brique, dont la partie supérieure « se termine en bâtière, fut trouvée dans des fouilles exé- « cutées pour amener des eaux potables dans la ville de « Tours.

« Malheureusement, j'ignore le lieu précis de la trouvaille « et la profondeur à laquelle elle a été faite (des fouilles dans « les environs eussent amené peut-être des résultats inté- « ressants).

« Ne trouvez-vous pas comme moi, Monsieur, que l'agrafe « du ceinturon mentionnée dans votre rapport, et la figure « de notre brique sont parfaitement identiques et appar- « tiennent à une même inspiration artistique et religieuse? « Vous retrouverez en outre sur la brique le nimbe et l'in- « dication de la barbe.

PIÈCE MÉROVINGIENNE EN TERRE CUITE TROUVÉE A TOURS.

« Je désire infiniment, Monsieur le Directeur, que cette « communication vous fournisse le sujet d'une de ces sa- « vantes dissertations auxquelles vous avez habitué vos lec- « teurs. »

AGRAFE MÉROVINGIENNE TROUVÉE EN SUISSE.

L'objet présenté par M. Ponce est extrêmement intéressant,

et le rapprochoment qu'il fait parfaitement fondé. Je profite de cette circonstance pour mettre sous vos yeux une magni-

AGRAFE MÉROVINGIENNE AU MUSÉE DE TOURS.

fique agrafe mérovingienne, en métal, qui existe au musée de Tours; c'est une des plus belles que l'on puisse trouver.

L'étude de l'art mérovingien me paraît du plus haut intérêt, dans l'état actuel des études monumentales; je trouve qu'on l'a un peu négligée depuis quelque temps, ce qui m'a déterminé à présenter la question suivante pour le programme de la prochaine session du Congrès des délégués des Sociétés savantes :

Que doivent faire maintenant les Sociétés archéologiques pour compléter les notions acquises déjà sur l'état de l'art durant les périodes mérovingienne et carlovingienne ?

J'espère que plusieurs membres de l'Assemblée auront, à ce sujet, de bons conseils à donner; je me propose aussi de dire mon mot dans cette discussion, qui ne sera pas sans intérêt, je l'espère.

Pour revenir aux découvertes de M. de Boisvillette, la *villa* de Mienne était très-certainement, très-incontestablement romaine; j'ai essayé, dans mon *Cours d'antiquités*, d'en expliquer les diverses parties, les comparant à d'autres *villæ* trouvées en France et en Angleterre, et je n'ai pas à revenir sur ce que j'en ai dit (V. le t. III, p. 124 et suivantes). Rien n'empêche d'ailleurs que, sur les ruines de l'établissement romain, il ait existé un village dès le Ve. siècle, et que ce village ait eu une église bâtie, peut-être, avec les débris mêmes de la *villa*.

M. de Boisvillette a découvert plusieurs autres emplacements de *villæ* dans le département d'Eure-et-Loir. Il a bien voulu m'en communiquer les plans, que j'essaierai peut-être d'expliquer, car j'ai réuni déjà bon nombre de plans semblables. En les comparant les uns aux autres, on pourra mieux se rendre compte de leur destination. En attendant que je puisse terminer ce travail, je vous présente le plan d'une des deux villæ, dressé par M. de Boisvillette. Celle de Villemurt (Voir la planche suivante) au milieu d'une enceinte de murs, offre des dispositions analogues à celles de

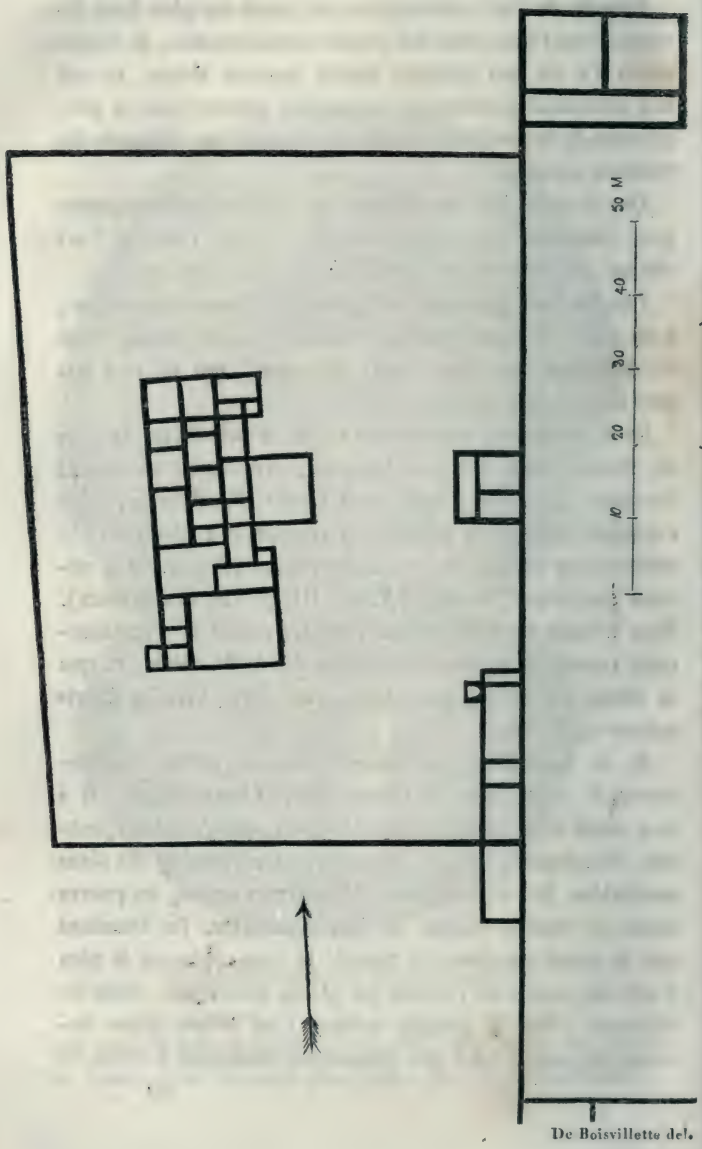

PLAN DE LA VILLA DE VILLEMURT (EURE-ET-LOIR).

Vaston près Falaise, et à d'autres villæ décrites et figurées dans le t. III de mon *Cours d'antiquités.*

M. Paul Durand m'a fait voir, dans la crypte de la cathédrale, sous le chœur, des murs avec chaînes de briques qui évidemment sont romains ou mérovingiens.

Quant à la crypte de St.-Brice, dans laquelle se trouvent les deux chapiteaux en marbre dont j'ai parlé, elle est construite en pierres d'appareil, divisées les unes des autres par un ciment fort épais, ce qui paraît annoncer la fin du Xe. siècle ou la première moitié du XIe. Dans les parties voisines de la crypte, nous avons vu un chapiteau dont la corbeille et les angles du chanfrein sont bordés de baguettes toriques, caractère que nous avons, avec M. l'abbé Crosnier, attribué au Xe. siècle (voir l'*Abécédaire d'archéologie*, p. 130), et que l'on trouve aux chapiteaux et aux bases des colonnes de la crypte d'Auxerre et de St.-Cyr de Nevers.

Amphithéâtre de Tours. — Un des événements archéologiques de ces derniers temps a été, vous le savez, la découverte de l'amphithéâtre de Tours, au milieu de l'enceinte murale dont nous avions plusieurs fois décrit le mode de construction (1), et qui avait donné lieu, de notre part, à un examen très-circonstancié en 1831 d'abord, puis en 1833, quand nous visitâmes, avec M. Champoiseau, les caves et les murs antiques de Tours.

Une chose qui nous avait frappés et que nous n'avions osé expliquer, bien que la cause nous en eût dès lors paru tenir à d'anciennes constructions préexistantes, ou à des circonstances naturelles inconnues : c'est une partie semi-circulaire qui, faisant saillie ou excroissance sur le mur

(1) Voir mon *Cours d'antiquités*, t. II, et la pl. XXX de l'atlas.

méridional de l'enceinte antique, venait interrompre la régularité du carré de l'enceinte.

Il était réservé à une commission composée de: MM. le général de Courtigis, Manceau, Bourassé, Salmon, Gayot, Champoiseau, Boileau, le comte de Galembert, Guérin-Mellet, Lambron de Lignim, et quelques autres membres de la Société archéologique, d'expliquer ce mystère; ils ont prouvé, de la manière la plus incontestable, que cette excroissance arrondie dont nous parlons n'était autre chose que l'une des extrémités d'un amphithéâtre; ils se sont livrés à un examen approfondi de toutes les caves de toutes les maisons qui existent dans le périmètre supposé du monument, et partout les preuves irrécusables ont abondé, de sorte qu'ils ont pu donner un plan indiquant rigoureusement les proportions de l'édifice et tracer sa forme au-dessous des maisons qui le recouvrent. Voici (p. 493) une réduction de ce plan. J'ai pu, guidé par M. le comte de Galembert, visiter quelques-unes des parties les plus remarquables de cet amphithéâtre. Voilà très-certainement une des découvertes les plus curieuses que l'on puisse citer, et elle doit donner un nouveau courage pour examiner les villes gallo-romaines. J'ai toujours été persuadé, et j'ai souvent dit, il y a vingt-cinq ans, dans mes Conférences : *Qu'en explorant le* SOUS-SOL MONUMENTAL *de nos vieilles cités, en tenant compte des protubérances, des bosselures qui contrarient souvent le niveau des rues et leurs directions, on arriverait à déterminer l'emplacement de bien des monuments antiques inconnus.*

Je répète encore aujourd'hui, Messieurs, ce que je disais alors, et je le fais avec l'expérience acquise par de nombreuses observations: s'il m'avait été permis de sonder là où des indices se révèlent dans bien des villes, je suis convaincu que j'aurais fait des découvertes très-importantes.

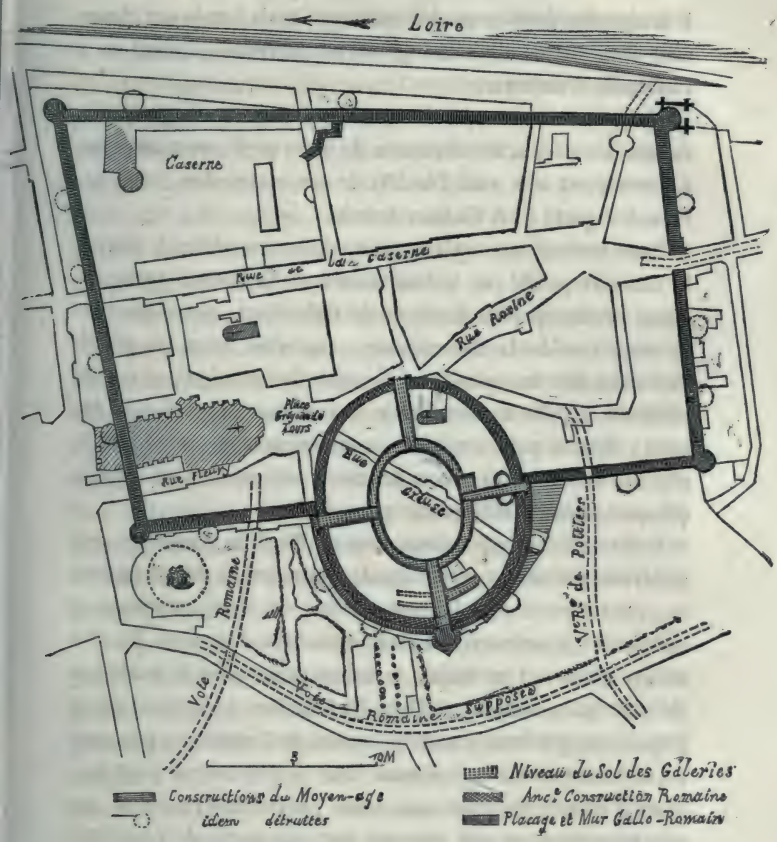

PLAN DE L'ANCEINTE ANTIQUE ET DE L'AMPHITHÉATRE DE TOURS.

Mais ces choses ne peuvent être entreprises que par des hommes sédentaires ; c'est pourquoi je ne cesserai jamais de recommander partout aux archéologues l'exploration des caves souterraines des villes qu'ils habitent.

Ces anciennes caves peuvent quelquefois être la source de renseignements de la plus haute importance ; ailleurs

il faudra des fouilles ou des sondages; mais toutes ces choses sont bien moins difficiles qu'on ne le pense, quand on a l'habitude d'observer.

Malheureusement, les hommes qui foulent chaque jour, depuis des siècles, le sol romain de leurs pieds, sont assez indifférents, et sans nier l'intérêt de ces recherches, leur paresse les porte à en décliner le soin.

Pour revenir aux intéressantes découvertes faites à Tours, le mémoire publié par la Commission de la Société archéologique, rédigé par M. le comte de Galembert, notre confrère et secrétaire de la Commission, renferme tous les détails désirables sur les opérations de cette Commission, et sur les résultats qu'elle a obtenus de son examen approfondi des lieux; chacun peut consulter ce consciencieux travail. M. le général de Courtigis, dans un autre mémoire, s'est livré à d'importantes considérations que voici :

« En calculant approximativement, dit-il, la masse des gros matériaux qui ont dû entrer dans la construction des gradins de l'amphithéâtre et dans l'ornementation des murs extérieurs et intérieurs, je suis arrivé à une évaluation d'environ 14,500 mètres cubes, et en faisant le même calcul pour la fondation du mur gallo-romain en blocs de 3 mètres de hauteur sur 4 d'épaisseur, j'ai trouvé pour la totalité de l'enceinte à peu près 16,000 mètres cubes; ce serait donc 1,500 mètres pour lesquels il reste à chercher une autre provenance; mais si, ce que j'ignore et ce qui pourrait être, la partie de l'enceinte qui longe la Loire n'est pas fondée de même, il faudrait retrancher de cette quantité à peu près 4,000 mètres cubes et les débris des arènes produiraient un excédant. Quoi qu'il en soit, l'appoint des matériaux étrangers a dû être peu considérable, et il aura été trouvé facilement dans les carrières voisines et dans la destruction d'autres monuments religieux ou tumulaires.

« S'il est à peu près impossible d'assigner une date certaine à la construction de l'amphithéâtre, il est également fort difficile de fixer exactement l'époque de l'enceinte gallo-romaine dont il reste encore de si beaux vestiges. Je pense, toutefois, qu'il faut la faire remonter vers la fin du IVe. siècle ou au commencement du Ve., au temps de Valentinien; elle présente, du reste, une telle analogie avec les murs de Sens, qu'on doit lui assigner la même date et la même cause, celle de l'invasion des peuples du Nord dans les Gaules.

« Poussé alors par l'imminence du danger et par une impérieuse nécessité, le gouvernement romain dut enjoindre aux généraux et aux gouverneurs des provinces d'élever, dans chaque grand centre d'autorité romaine, une enceinte fortifiée, capable de mettre temporairement à l'abri des invasions d'un ennemi qui portait avec lui la terreur et la destruction, la fortune et la vie des autorités et de la population fidèle; avec injonction de faire servir à sa construction tous les matériaux existants sur place par la démolition des édifices publics ou mêmes particuliers.

« Or, la religion chrétienne avait déjà presque partout détrôné l'idolâtrie; Constantin avait abjuré et ses descendants avaient chaleureusement embrassé la foi chrétienne; partout le culte des faux dieux était anéanti, et les spectacles sanguinaires, contraires aux préceptes de l'évangile, avaient disparu; il n'est donc pas surprenant que, dans un moment aussi critique, et par le fait même de la réaction qui s'était opérée dans les esprits, cette circonstance eût été mise à profit pour effacer, en les utilisant, jusqu'à la trace d'une foule de monuments païens, dont quelques débris seulement attestent encore aujourd'hui jusqu'à quel degré la domination romaine avait répandu le goût des beaux-arts sur tous les points de l'Empire.

« Dans cette conjoncture, l'amphithéâtre de Tours ne

pouvait rester sans emploi ; car d'un côté, son relief lui donnait, sur le terrain environnant, un commandement très-propre à assurer une bonne défense ; et, d'un autre côté, il offrait sur place une immense carrière de matériaux excellents.

« L'ingénieur, chargé du tracé de l'enceinte, fut donc naturellement porté à la prendre pour base de son système, et se servant de la partie Sud de l'hémicycle comme d'une vaste tour portant cavalier, il en fit le flanquement central et principal de toute la ligne méridionale de sa fortification ; puis, prenant le centre même de l'amphithéâtre pour point de départ de cette ligne, il dirigea de chaque côté ses murailles comme deux rayons prolongés, l'un vers l'Est jusqu'à la tour dite de Cupidon, et l'autre vers l'Ouest jusqu'à celle de l'Archevêché ; à partir de ces deux points extrêmes, il dirigea directement vers la Loire, sous deux angles égaux de 95 degrés, les deux lignes destinées à raccorder ce front avec la portion de l'enceinte élevée sur le rivage du fleuve, enfermant ainsi une surface trapézoïde de 92,380 mètres de superficie.

« Vous remarquerez que les deux branches latérales du front Sud qui se rattachent à l'amphithéâtre ne sont point en ligne droite, comme il semblerait naturel de le supposer ; mais qu'elles s'infléchissent en arrière, de sorte que leur point de rencontre au centre de l'édifice se fait sous un angle très-ouvert. Cette disposition s'explique d'une manière satisfaisante en faisant attention que l'ingénieur a dû chercher à raccorder sa muraille avec le mur circulaire, sur une partie massive et solide, et qu'il n'a pu la trouver qu'en arrière des deux portiques servant d'ouverture aux communications latérales qui s'ouvraient suivant le diamètre même de l'édifice.

« Ce plan une fois arrêté et tracé, toute la partie septentrionale de l'amphithéâtre devait être complètement sacrifiée,

car elle devenait inutile, et tous les matériaux qui avaient servi pour édifier ses gradins et ses principaux murs, avaient leur emploi dans la construction de l'enceinte; le côté Sud, se trouvant au contraire intégralement compris dans la fortification, fut non-seulement conservé, mais de plus il fut mis en bon état de défense. Le mur extérieur, préalablement dépouillé de son parement et des ornements d'architecture qui le décoraient, fut renforcé par un nouveau mur accolé, avec tours flanquantes, dont les matériaux pris sur place durent provenir des gradins les plus rapprochés et des pierres de couronnement et d'ornement détachées de la muraille elle-même.

« Les fondations des autres parties de l'enceinte durent être tirées indistinctement des débris les plus rapprochés de l'amphithéâtre et des autres édifices.

VERNOU *(Indre-et-Loire)*.—Vernou est cité par Grégoire de Tours comme une des localités dans lesquelles saint Perpet (464-494) fit bâtir une église : *hujus tempore* (464-494) *ædificatæ sunt ecclesiæ in vicis, id est* EVENA (Esves, aujourd'hui St.-Mars-la-Pile) MEDICONNONNO (Monnoye), BORRAO (Barou), BALETUDINE (Ballan), et VERNADO (Vernou). Il est donc positif que cette dernière localité était un centre de population, un *vicus* sous la domination romaine.

Le bourg actuel, placé dans une vallée sur le bord d'une rivière affluente à la Loire, et seulement à 1 kilomètre 1/2 d'une station du chemin de fer de Tours à Paris, est d'un accès facile. On peut en faire la visite et revenir à Tours en trois heures.

Il y avait long-temps que j'avais relevé, dans Grégoire de Tours, le nom des villages dans lesquels il existait des églises de son temps, et quand la Société française d'archéologie tint son Congrès à Tours en 1838, nous engageâmes les anti-

quaires de cette ville à revoir toutes ces communes pour examiner s'il ne resterait pas dans les murs des églises actuelles ou près d'elles quelques débris, quelques pans de maçonnerie qui pussent être considérés comme remontant à cette époque reculée. Ce vœu a été accompli par un savant de Tours bien connu, M. l'abbé Bourassé, et dans un rapport tout récent imprimé dans les *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine, j'ai lu le passage suivant :

« Mieux favorisée que plusieurs autres, l'église de Tours possède l'histoire détaillée de ses premiers évêques : saint Grégoire, la lumière de son siècle, homme éminent par la fermeté de son caractère, l'élévation de ses sentiments, écrivain naïf et consciencieux, nous apprend dans son *Histoire ecclésiastique des Francs*, les actions les plus remarquables de ses prédécesseurs, et quelles paroisses de son diocèse furent fondées par leurs soins. Le même auteur nous fait connaître, en outre, par des indications malheureusement trop incomplètes, les dispositions principales, les ornements et jusqu'à un certain point le style des églises bâties de son temps. En comparant certains textes de ses nombreux écrits avec l'état actuel des lieux, on peut espérer faire ressortir de cet examen quelques considérations utiles.

« Un monument dont la vétusté est frappante encore est celui dont on voit les débris dans le bourg de Vernou. Un grand pan de muraille, percé de fenêtres en plein-cintre, se dresse au milieu des constructions, défiant les injures des saisons, bravant les efforts des hommes. Les instruments les mieux trempés s'émoussent sans pouvoir l'endommager. Les pierres régulières de petit appareil sont unies par un ciment épais, plur dur que les pierres elles-mêmes. Les cintres sont formés de briques accolées, séparées par des claveaux de distance en distance. On connaît cette ruine sous le nom de *Palais de Pépin-le-Bref*; peut-être faudrait-il y voir les

restes de la basilique de *Vernadum*, fondée par saint Perpet ? »

Je voulais voir la ruine, si bien caractérisée dans la courte description qui précède et qui existe encore à Vernou; elle est enclavée dans plusieurs maisons modernes; toutefois j'ai pu en dessiner quelques parties. L'édifice avait la forme d'un carré long orienté Est-Ouest; les deux grands côtés et le côté Ouest subsistent encore en partie, mais l'extrémité orientale a été détruite. Si elle se terminait en abside on aurait eu dans l'édifice l'image d'une petite basilique, et rien ne s'oppose à ce qu'on y voie les restes de celle que fit bâtir saint Perpet.

Toutes les ouvertures ont des claveaux séparés par des briques, selon l'usage usité sous la domination romaine, et dont nous avons tant d'exemples encore.

Il avait aussi des ouvertures surbaissées dont la voûte était complètement formée de briques.

Telle est une ouverture qui fait face à un couloir par le-

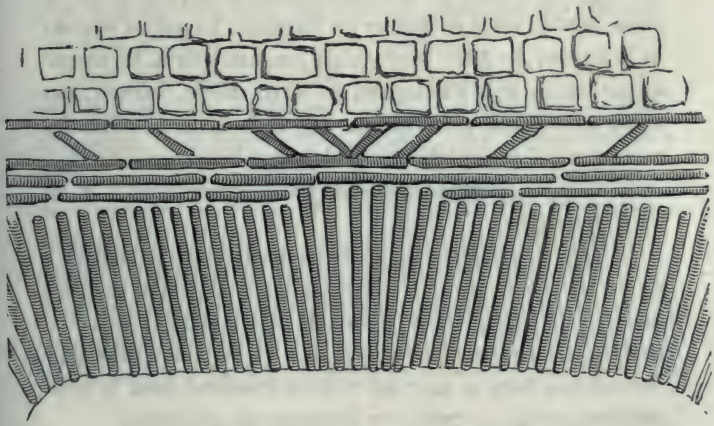

quel on accède à une des maisons, situées au milieu des

murs romains ; je l'ai dessinée : on voit que les claveaux se composent de longues briques. Une partie de la voûte est aujourd'hui enclavée dans le mur voisin ; mais ce qu'on en voit suffit pour rendre bien compte de ce système. Au-dessus sont des briques horizontales, puis des pierres trapézoïdes séparées par des briques inclinées. Le petit appareil ordinaire surmonte le tout ; l'épaisseur des murs est d'environ 2 pieds.

On voit, du côté du Sud, une autre ouverture dont la voûte, détruite en partie, était formée de même.

M. l'abbé Bourassé, dans l'intéressant mémoire que j'ai déjà cité, s'est livré à l'examen des autres églises qu'il croit devoir être, dans ce pays, rapportées à la première période de l'architecture chrétienne. Nous le remercions d'avoir soulevé cette question importante ; nous y reviendrons avant peu ; mais il nous faut auparavant recueillir des éléments de comparaison dont quelques-uns nous manquent encore.

L'église actuelle de Vernou est située assez près de la ruine dont je viens de donner un fragment. La nef est romane et la façade, du XIIe. siècle, n'est pas sans intérêt. Le chœur appartient au style Plantagenet du XIIIe. siècle. Vernou, entouré de côteaux et arrosé par une belle rivière, offre des avantages qui avaient dû attirer de bonne heure des habitants, et il n'est pas surprenant que de bonne heure aussi il y ait eu là une église.

Le parc et le château de M. le baron de Romans, membre de la Société française d'archéologie, est situé tout près des maisons du bourg. On y trouve de beaux arbres, de belles prairies, des jardins cultivés avec soin : il ne faudra pas visiter Vernou sans faire le tour de ce beau domaine, dont le propriétaire permet la visite avec beaucoup de courtoisie.

Je n'ai pas à vous parler du Congrès archéologique de la Société tenu à Nantes, au mois de juin dernier, au moment même où les inondations désolaient le pays : le compte-rendu des séances sera imprimé dans quelques mois. Des mémoires intéressants, lus : par M. de Keranflech, *sur l'époque celtique ;* par M. Bizeul, *sur l'époque romaine ;* par M. de La Borderie, *sur le moyen-âge ;* par M. Guéraud, *sur des châteaux anciens*, ont donné lieu à d'importantes discussions.

La géographie gallo-romaine a beaucoup occupé les premières séances du Congrès, et de bonnes communications ont été faites par MM. Bizeul, de Blain ; Lallemand, de Vannes, et quelques autres membres. M. Audé, inspecteur de la Société pour le département de la Vendée, a donné quelques détails sur les nombreux vestiges de constructions romaines existant à Beauvoir, près de la côte, dans l'arrondissement des sables d'Olonne ; les mêmes constructions ont été signalées par MM. le comte de La Tour-du-Pin, Bouiller et Audé, qui ont cité plusieurs observations faites par M. de Sourdeval, de Tours.

Rezé, près Nantes, l'ancien RATIACUM, a aussi plus d'une fois incidemment occupé le Congrès. Les membres se sont transportés à 2 lieues 1/2 de Nantes, sur la rive gauche de la Loire, pour y observer une enceinte très-remarquable dans laquelle on trouve des murs romains avec chaînes de briques, des vases et des débris d'hypocauste. M. Van Iseghem, membre de la Société, propriétaire d'une partie des murs compris dans cette enceinte fortifiée, avait fait pratiquer des fouilles qui avaient mis à nu un beau mur de soutènement en petit appareil, avec chaînes de briques.

Manoir du prieuré de Porsmarc'h (*Finistère*). — On ne saurait recueillir avec trop de soin les restes d'archi-

tecture civile et monastique, en tant que ce mot s'applique aux bâtiments des abbayes et des prieurés. C'est ce que fait, avec son savoir et son dévouement ordinaires, M. Du Chatellier, membre de l'Institut des provinces.

M. Du Chatellier fils explore aussi les monuments de la Basse-Bretagne; il les peint, les dessine et les décrit avec son père. Il a bien voulu mettre à ma disposition une exquisse du prieuré de Porsmarc'h. Ce dessin nous représente l'entrée du prieuré, et cette entrée est tout-à-fait ressemblante à celles que nous avons figurées dans notre *Abécédaire d'archéologie*. Voici la note que M. Du Chatellier a jointe à son dessin :

« Ce petit édifice est à peu près unique, s'il n'est pas seul « de même forme existant dans le pays auquel il appartient.

« Placé en avant de la cour du manoir et des constructions « qui constituaient autrefois le domaine de Porsmarc'h, il « avait son entrée sur un planitre, ou avant-cour, par lequel « se présentaient les tenanciers assujettis à la dîme. A leur « arrivée, ils passaient sous la voûte au-dessus de laquelle « était placé le bureau du décimateur ou de son receveur. Les « grains en sacs étaient enlevés, à l'aide d'une poulie, par « une trappe ouverte dans le plancher, près du bureau du « receveur; il en prenait note et les faisait ensuite verser « dans les greniers placés à droite et à gauche du pavillon « qui s'élève au-dessus du porche.

« Aujourd'hui, le manoir et la plupart des bâtiments de « service sont complètement ruinés. —Les tenanciers occupent « l'édifice que nous reproduisons, et sont redevables, d'après « ce que nous avons su, de cent à cent cinquante hectolitres « de froment et d'orge, montant des rentes domaniales « encore assises sur ce lieu.

La cheminée qui surmonte la porte du prieuré de Pors-

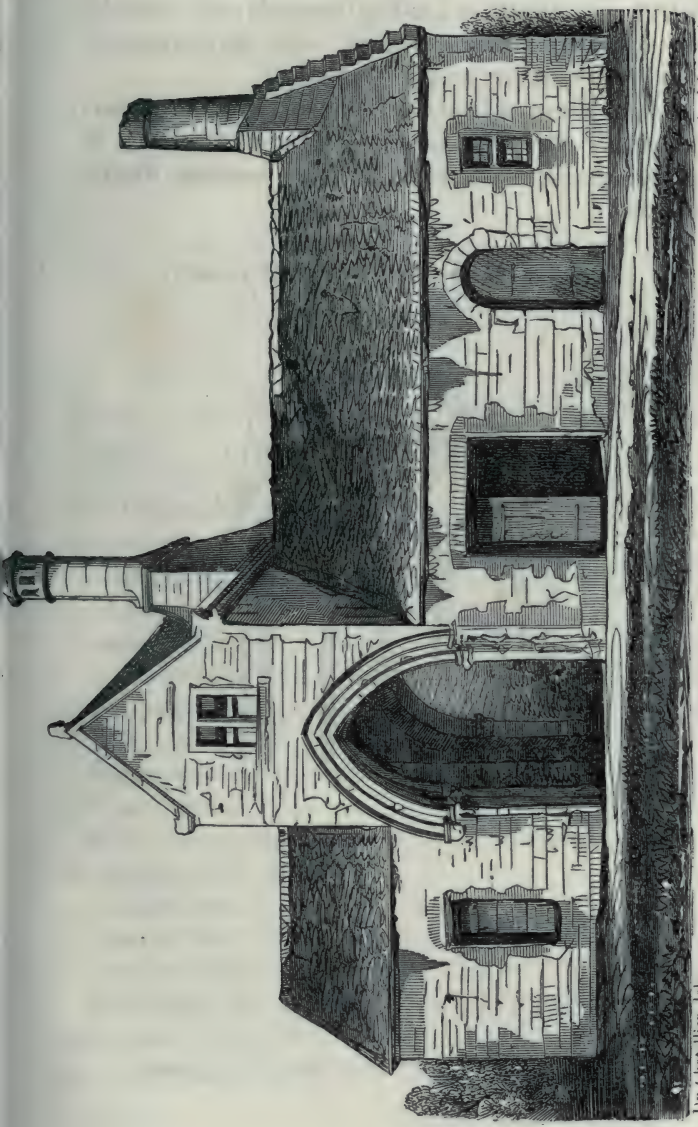

ENTRÉE DU PRIEURÉ DE PORSMARC'H (FINISTÈRE).

marc'h est élégante et très-bien conservée ; elle ressemble tout-à-fait, quant à la disposition, à celle des bâtiments capitulaires qui bordent le cloître du Puy.

L'appartement qui surmonte la porte de presque toutes les entrées d'abbayes avait une cheminée ; on en voit de placées comme celle de Porsmarc'h dans beaucoup d'autres prieurés.

(La suite à un prochain numéro.)

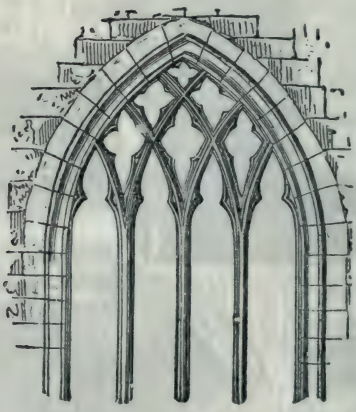

CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1857. — D'après l'arrêté pris l'année dernière, ce Congrès aura lieu pendant huit ou dix jours, à partir du lundi de Pâques. Les Sociétés savantes ou les membres d'Académies qui auraient des questions à proposer pour le programme, devront les adresser à M. de Caumont, pour être soumises à l'examen de la commission d'organisation, *avant le* 25 *décembre*. Nous enregistrerons successivement celles qui auront été acceptées pour l'archéologie; dès ce moment, nous pouvons indiquer les questions suivantes comme admises :

« Que doivent faire maintenant les Sociétés archéologiques « pour compléter les notions acquises déjà sur l'état de l'art « durant les périodes mérovingienne et carlovingienne ? »

« Les études archéologiques ne sont-elles pas dirigées un « peu trop exclusivement vers l'étude des monuments des « XIIIe., XIVe., XVe. et XVIe. siècles; n'aurait-on pas dû « étudier avec le même empressement l'histoire de l'art du « V^e^. au XIIe. siècle ? »

M. le comte de Mellet et M. Sellier ont proposé au Comité de reprendre cette question :

« Quelles sont les études encore à faire pour préciser, « mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les principes de classifica- « tion chronologique des sépultures et des tombeaux ? »

La question a été acceptée parce que des travaux considérables ayant eu lieu depuis quelques années sur cette branche de l'archéologie, il importe de recommander aux Sociétés

l'étude des faits qui peuvent dissiper les doutes existant encore sur les dates à attribuer à certaines formes de monuments funéraires et à certains usages. M. Darcel avait, dans une précédente session, donné quelques bons renseignements qui malheureusement n'étaient point accompagnés de planches : cette année, MM. de Caumont, de Mellet, Thiollet et plusieurs autres membres du Congrès ont réuni des dessins intéressants : il n'est pas jusqu'aux tombeaux de cimetières des trois derniers siècles qui n'aient donné lieu à des recherches assez intéressantes de la part de ces Messieurs.

On connaît d'ailleurs les recherches importantes de M. l'abbé Cochet sur la partie souterraine des sépultures ; toutes ces publications légitiment la question reproduite par MM. de Mellet et Sellier.

M. Parker, d'Oxford, a demandé, l'année dernière, que les Sociétés archéologiques étudiassent plus attentivement qu'on ne l'a fait encore les dates absolues des édifices des XIIe. et XIIIe. siècles, particulièrement, afin de pouvoir se prononcer sur la question de savoir dans quelle contrée les éléments du style ogival se sont montrés d'abord ; dans quelles contrées le développement de ce style a été *le plus tôt complet*. Conformément à cette demande, accueillie l'année dernière, nous avons formulé ainsi la question qui s'adresse aux Sociétés savantes et aux membres du Congrès :

« Quelles sont les dates absolues et incontestables des édi-
« fices religieux des XIIe. et XIIIe. siècles que vous avez pu
« étudier dans votre circonscription ; indiquer le plus exacte-
« ment et autant que possible par des dessins, le degré
« d'avancement de ces monuments. »

Le Congrès espère que plusieurs archéologues et plusieurs Sociétés répondront à cet appel.

M. de Mellet avait demandé, l'année dernière, s'il existe en France des vitraux peints antérieurs au XIIe. siècle ; il moti-

vait cette question sur ce que des antiquaires instruits ont cru que certains vitraux de St.-Remy de Reims remontent jusqu'au XIe. siècle. Personne, l'année dernière, ne put citer de vitraux antérieurs au XIIe. siècle et la question n'en est pas moins pendante; si l'on a cette année des renseignements nouveaux à produire, le Congrès les recevra avec plaisir.

Voici d'autres questions acceptées pour la réunion de 1857 :

« La chronologie des cloches a-t-elle été suffisamment « étudiée? A quelles causes doit-on attribuer la supériorité des « cloches du moyen-âge, sous le rapport de la qualité du son; « quelles étaient la nature et la proportion des métaux habi- « tuellement employés dans leur fabrication? »

« N'est-il pas utile que les Sociétés savantes s'occupent « d'études hagiographiques plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici? « Doivent-elles laisser, comme elles le font, avancer ou re- « tarder de plusieurs siècles, selon le bon plaisir de tels et « tels, la venue des premiers apôtres de nos diocèses? »

« L'histoire de l'agriculture au moyen-âge n'est-elle pas une « des études auxquelles se doivent livrer les Sociétés savantes « des provinces, dans leurs circonscriptions respectives?

« Quelles sont les recherches déjà faites; quelle direction « ultérieure doit-on donner à ce genre d'étude? »

« L'examen des zodiaques et des travaux correspondant « aux mois de l'année, représentés dans les églises des XIIe., « XIIIe. et XIVe. siècles, indique-t-il des changements dans « l'epoque des récoltes, des semailles, etc., etc.? Quelles « données peut-on tirer de ces représentations et de quel- « ques autres pour l'histoire des pratiques agricoles? »

Voilà des questions importantes. M. Le Gall a cité, au Congrès de La Rochelle, des faits qui tendent à faire penser que la température s'est abaissée; l'étude des travaux agricoles, dont les zodiaques nous offrent le tableau pour chaque mois,

fournissent le moyen de comparer ce qui se faisait alors avec ce qui se passe de nos jours.

« Les Sociétés d'agriculture ne doivent-elles pas recueillir « toutes les traditions relatives aux anciens procédés de cul- « ture ; les pratiques qui vont cesser, les meubles qui vont « disparaître ne méritent-ils pas qu'on en conserve le souvenir ? « Ne sont-ce pas là des éléments précieux pour l'histoire de « l'agriculture ?

Cette question nous paraît intéressante sous plusieurs rapports ; il est très-important d'étudier et de dessiner les vieux meubles, les vieux outils de nos campagnes. Ainsi, dans le Pays-d'Auge, il y a des tonnes qui peuvent contenir 16,000 litres ; la plupart en peuvent contenir de 6,000 à 12,000 ; plusieurs de ces énormes tonneaux ont un siècle et plus. Il y en a trois dans une de mes fermes de l'arrondissement de Pont-l'Evêque qui portent la date de 1740 ; la vis du pressoir de la même ferme existe depuis 106 ans, chose surprenante ! le millésime 1750, gravé sur le bois, ne permet pas d'en douter. Il y a, dit-on, dans le Pays-d'Auge, des tonnes du XVIIe. siècle, c'est-à-dire qui ont 200 ans. Évidemment il est temps de dessiner et de décrire des meubles aussi respectables ; on en construit de nos jours bien peu, et les tonneaux dépassent rarement 2,000 litres.

M. Raymond Bordeaux a posé les questions suivantes :

« Quels principes orthographiques doivent être suivis dans « la publication des anciens manuscrits ? — Faut-il pousser « l'exactitude jusqu'à proscrire la ponctuation, les accents « et l'usage des capitales ?

« Quelles règles convient-il d'adopter dans la réimpression « des anciens documents et des anciens auteurs ? Doit-on, « lorsque d'ailleurs on conserve la vieille orthographe, in- « troduire la distinction actuelle entre les I, les J, les U et « les V ? Jusqu'à quel point faut-il respecter les fantaisies

« orthographiques introduites à la fin du XVIIe. siècle par « quelques imprimeurs, telles que la multiplication des « lettres capitales, la suppression des lettres doubles? etc.

« Pour préciser ces règles ne doit-on pas distinguer le cas « où il s'agit de la reproduction intégrale d'un ancien écrivain, « et celui où il s'agit de citations incorporées dans un ouvrage « moderne?

« Déterminer les principes à suivre pour la reproduction « des inscriptions, des lettres et documents autographes, des « manuscrits écrits avec soin, des impressions rares, et la « publication des simples archives, ou la réimpression d'ou- « vrages courants et sans physionomie typographique.

« N'est-il pas urgent d'adopter en cette matière un système « raisonné en présence de la bigarrure et des errements con- « tradictoires suivis dans la plupart des publications faites par « les Sociétés des départements?

« La rédaction d'un manuel où les divers systèmes ortho- « graphiques français seraient classés par époques; où les « règles typographiques des divers siècles seraient formulées, « ne serait-elle pas utile pour les éditeurs et les imprimeurs?

« Quelle est la puissance des Sociétés savantes pour la pro- « duction et l'élaboration d'œuvres sérieuses? Dans quels cas « la supériorité des travaux collectifs se rencontre-t-elle? « Quand et comment la division du travail est-elle possible « et nécessaire? L'association est-elle possible pour les mo- « nographies, etc.

« L'art de relier les livres intéresse les bibliophiles. Les « reliures exécutées pour certains amateurs fameux, tels que « Grolier, au XVIe. siècle, le comte d'Hoyne, etc., sont « justement recherchées. Faire connaître chronologiquement « les diverses époques de cet art, les noms des principaux « amateurs, des artistes les plus réputés, des graveurs qui « ont dessiné et exécuté des fers et des ornements. Faire

« connaître les collections les plus remarquables sous ce « rapport qui existent en province.

« A notre époque, très-peu d'ouvriers, surtout en pro- « vince, savent exécuter des reliures pouvant satisfaire les « gens de goût. Comment relever cet art, principalement « dans les départements? »

Nous donnerons, dans le prochain numéro, le texte des autres questions que nous avons admises pour le programme du Congrès des délégués, session de 1857.

DE CAUMONT.

Pierre tombale trouvée en démolissant le Pont-de-l'Arche. — En démolissant récemment la quatrième pile du vieux pont de pierre qui a donné son nom à la ville du Pont-de-l'Arche, on a fait une découverte propre à confirmer l'opinion émise par quelques archéologues sur l'origine du monument qui vient de disparaître : car nous croyons savoir que plusieurs attribuaient ce pont au XIIIe. siècle. Sur une des assises placées à fleur d'eau, on a recueilli une pierre tombale cassée en deux morceaux et qui avait été fixée à la masse de la construction par des crampons scellés avec du plomb et du soufre. Cette dalle funéraire, épaisse de 23 centimètres et longue de 2 mètres 30^c^., est en Vernon franc. Sur la face elle présente une croix latine à deux branches, gravée en creux, chose rare dans les sépultures normandes; autour est une inscription que je rétablis ainsi, d'après un calque qu'a bien voulu me communiquer M. Lalun, architecte de l'arrondissement de Louviers : « *Hic (jacet) Radulphus . . . . . (quondam) burgensis de Vernolio, cujus anima requiescat in pace.....* » — « Ici repose Raoul . . . . , jadis bonrgeois de Verneuil; que son âme repose en paix. » Les lettres ont toute la physionomie du XIIe. siècle. Le contexte ne dément pas cette attribution.

Cette pierre provient vraisemblablement de l'église du Pont-de-l'Arche ou de l'ancienne abbaye de Bon-Port. Elle aura été placée ici au XIIIe. ou au XVe. siècle, lors des diverses reconstructions du pont qui vient de s'écrouler. Il serait difficile de dire si elle a été mise là sous Philippe-Auguste ou sous Henri V. En tous cas, il serait à désirer qu'étant sauvée des eaux, car elle a été ramenée à terre par la drague, elle ne périt pas complètement. Nous aimons à croire qu'elle trouvera sa place dans les bibliothèques de Louviers ou d'Évreux, ou à leur défaut, dans le Musée des antiquités de Rouen.

M. Bonnin, qui est allé au Pont-de-l'Arche et qui a vu la pierre, donne cette version, qui vraisemblablement est la bonne : « Ci gît Raoul, dit Maguin, jadis bourgeois de Verneuil; que son âme repose en paix. *Amen.* — *Pater noster ; Ave Maria.* » Je crois cette version la meilleure. Je n'ai hasardé la mienne que sur un calque très-défectueux donné par M. Lalun.

L'abbé COCHET.

Sculptures gallo-romaines trouvées à Sens. — La Société archéologique de Sens a publié, cette année, un nouveau volume de *Mémoires.* Nous y avons lu quelques notices intéressantes; mais nous avons été surpris d'y trouver des notices complètement étrangères à l'archéologie. Certes, ce n'est pas nous qui nierons l'intérêt que peuvent avoir ces matières; nos études ont porté sur des sciences diverses et nous n'avons jamais été exclusif; mais si l'on sort du domaine de l'archéologie, il faut changer de titre et s'appeler Société académique de Sens, au lieu de Société archéologique. Pourquoi donc la Société paraît-elle prêter si peu d'attention aux monuments gallo-romains du pays, qu'il n'en est pas question dans ce volume? Nous savons pourtant, par les communica-

Thiollet del. SCULPTURES GALLO-ROMAINES TIRÉES DES MURS DE SENS. Dardelet sculp.

tions de M. Thiollet, que l'on a exhumé des anciens murs de la cité une certaine quantité de débris sculptés qui n'ont pas encore été décrits par la Société : c'était, selon nous, la première publication qu'elle avait à faire, et nous regrettons qu'elle laisse de côté ce beau sujet pour en traiter d'autres.

Dans l'absence des figures et des descriptions que nous avions espéré rencontrer dans le volume de la Société archéologique de Sens, je viens de faire graver quelques sculptures tirées des murs et que M. Thiollet avait dessinées. Ce sont des personnages avec leurs attributs, sous des arcatures qui, par leur style, par les colonnettes qui supportent les cintres, par l'agencement de ceux-ci avec les chapiteaux, nous font voir un système de décoration dont l'architecture romane s'est plus tard emparée, en la modifiant plus ou moins. Je présente ce dessin, sur lequel je me propose de revenir dans une autre occasion, en le comparant à d'autres monuments de même origine.

De Caumont.

Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances, par M. Renault, vice-président du tribunal civil de Coutances, membre de l'Institut des provinces, etc. — Nous avons sous les yeux la 5e. livraison de ce remarquable travail. Elle est consacrée au canton de St.-Sauveur-Lendelin, qui renferme 12 communes. Les monuments n'y abondent point, et les églises y sont peu intéressantes; mais il y a des souvenirs historiques bien précieux, et M. Renault les a recueillis avec le soin pieux qu'il met à toutes ses recherches archéologiques. Il a corroboré l'opinion que Davy du Perron, le cardinal, est né à St.-Lo, et révélé l'existence de son testament dans les archives du manoir de St.-Aubin-du-Perron, appartenant à M. Jules d'Auxais. Il a donné des détails sur la famille du prince Le Brun, traducteur de la

Jérusalem délivrée et 3e. consul après la révolution du 18 brumaire. Il a parlé des Tancrède, et justement exprimé le désir de voir une colonne de granit rappeler que là, sur cette motte féodale de Hauteville, fut le berceau de ces héros, de ces conquérants de l'Italie, de la Sicile et de la Grèce.

A l'occasion de cette commune de Hauteville, que les travestissements officiels dénomment aujourd'hui Hauteville-*la-Guichard*, nous saurions gré à M. Renault de revendiquer ses droits d'antiquaire, et de rappeler le vrai surnom de cette commune, dégradé par l'ignorance. Comment dans *la Guichard* reconnaître l'épithète donnée au fils de Tancrède, Robert l'*avisé* ou le *guiskard*, le *guiscard*, le *guischard?* Par quel oubli ce mâle héros est-il passé au féminin ? Y a-t-il la moindre raison plausible de conserver cette appellation barbare? C'est à un homme qui écrit sur les antiquités du pays à relever de telles erreurs. Il appartenait à M. Renault de protester, au nom de la science et du bon sens, contre ces transformations si préjudiciables à la gloire des communes. On ne doit pas être timide quand on fait autorité.

J. T.

☞ *Glossaire du Patois normand*, par M. Louis Du Bois. — Parmi les publications normandes qui se recommandent aux amateurs, il en est une que rechercheront les philologues de toutes nos provinces : c'est le *Glossaire du patois normand, par M. Louis Du Bois ; augmenté des deux tiers, et publié par M. Julien Travers.* Le Dictionnaire que publièrent, en 1849, MM. Duméril, ne contenait guère que 3,000 articles. Le Glosaire que nous annonçons en contient près de 10,000.

Rien de plus précieux, selon nous, que les Glossaires de nos patois pour l'histoire de notre langue, dont les richesses sont puisées à tant de sources, et qu'il importe d'étudier dans ses origines, dans ses transformations et dans son splendide

épanouissement à la fin du XVIIe. siècle. La difficulté de leur rédaction est plus difficile qu'elle ne paraît au premier abord. On ne les collige qu'à la longue, et leur nomenclature n'est jamais complète. « C'est qu'en effet, dit M. Travers dans sa préface, rien n'est peut-être plus difficile à faire qu'un Glossaire, sans lacunes, d'un patois usité dans une contrée étendue comme la Normandie. Le propre de cet idiome, sans règles fixes ou du moins apparentes, est la mobilité. Pour le saisir dans ses formes multiples, il faudrait passer des mois, peut-être des années dans chaque canton de la province qui le parle. Plusieurs vies d'hommes n'y suffiraient pas ! Il faudrait l'étudier dans les villages et dans les hameaux, car il change plus ou moins de commune en commune ; il faudrait comparer les mêmes vocables, dont toute la différence, si tranchée au premier abord, consiste assez fréquemment dans de simples variétés de prononciation ; il faudrait remarquer les acceptions nouvelles dues aux lieux que l'on habite, aux impressions que l'on reçoit de la nature physique, aux formes politiques, aux croyances religieuses, aux préjugés, aux superstitions de toute sorte qu'imposent les circonstances et les climats ; il faudrait tout voir, tout saisir, tout noter, puisqu'il est vrai qu'il n'est aucune de ces causes qui n'influe sur le langage, et que toute pensée, tout sentiment veut son expression et la trouve. Qui donc entreprendra cette tâche immense ? etc. »

Cette tâche a été entreprise, et jamais elle ne sera complètement terminée ; car, ainsi que le dit M. Travers, « quand la liste des mots patois la plus longue aura paru, le plus mince écolier signalera, en la parcourant, l'omission de mots qui lui sont familiers. «

Quoi qu'il en soit pourtant des difficultés, il est urgent de les aborder ; comme tant d'autres choses, les patois s'en vont, et leur étude est indispensable pour le Dictionnaire

historique de la langue française et pour la connaissance de nos origines. Nous devons donc des remercîments à M. Travers pour l'édition de l'œuvre posthume à laquelle Louis Du Bois a travaillé pendant plus d'un demi-siècle; nous lui en devons aussi pour les additions considérables qu'il a faites au manuscrit. Nous regrettons seulement que ce beau et bon volume ait été tiré à trop petit nombre. Cent-cinquante exemplaires pour la vente, c'est trop peu. Le mérite de la rareté n'est pas nécessaire aux livres utiles.

X.

Notice historique sur la foire de St.-Jean, à Amiens; par M. l'abbé CORBLET; in-8°. de 27 pages, Amiens, 1856.

Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges; par l'abbé J. NADAUD, édité par M. l'abbé Le Roy-Pierrefitte, membre de la Société française d'archéologie; Limoges, 1856. — La première lettre de cet ouvrage intéressant, dont le titre indique l'objet, vient de paraître dans le *Bulletin* de la Société archéologique et historique de Limoges; les autres articles suivront et l'ouvrage formera plusieurs volumes. La science et le dévouement de M. l'abbé Le Roy-Pierrefitte sont des garanties assurées; l'ouvrage se continuera et se terminera bien, c'est-à-dire comme il est commencé.

D. C.

Du culte St.-Lazare à Autun, par M. l'abbé DEVOUCOUX, membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie. — Ce volume de 143 pages renferme des recherches d'un haut intérêt sur le culte de saint Lazare à Autun et sur la cathédrale de cette ville dont saint Lazare est le patron; sur les reliques dont cette église est encore dépositaire; enfin sur la cérémonie qui a eu lieu, en septembre 1856, à l'occasion de la translation de ces reliques

dans les nouvelles châsses qui viennent d'être confectionnées par M. Poussielgue-Rusand, d'après les dessins de M. l'abbé A. Martin. « Ces deux belles châsses, dit M. Devoucoux, en bronze doré, sont vraiment remarquables par le bon goût de leurs ornements et la perfection du travail. Les émaux, les filigranes, les pierreries, distribués avec intelligence dans cette ornementation imitée du XIIe. siècle produisent le plus riche effet. »

M. Devoucoux nous apprend que parmi les reliques d'Autun « se trouvent plusieurs mètres carrés d'une étoffe qui est distinguée dans le procês-verbal de 1147 sous le nom de PALLIUM SERICUM PRETIOSUM, dont l'évêque Humbert entoura le corps de saint Lazare et qui fut retrouvé en 1727, lors de l'ouverture du tombeau par Mg^r^. de Moncley. Ce *pallium* était une écharpe de soie d'un bleu violacé, couverte d'ornements brodés en fils d'or et en fils de soie de diverses couleurs. On y remarque des médaillons dans lesquels sont des animaux semblables à des chimères, seuls ou affrontés, des oiseaux de proie tenant dans leurs serres un petit quadrupède, une suite de cavaliers tenant à la main un oiseau dressé pour la chasse ou ayant sur la croupe de leurs chevaux un quadrupède destiné au même usage. Ces cavaliers portent une longue barbe noire en pointe, et sont coiffés souvent de mitres persannes et de turbans. Chacun d'eux varie par son attitude ou par la forme de ses armes. On lit des légendes en caractères cufiques sur la ceinture de plusieurs d'entre eux. Les mots arabes *Nâssaraou Allaou (qu'Allah le protége)* y sont parfaitement reconnaissables. Les idées de *force*, de *puissance*, de *victoire* et de *gloire* sont exprimées par les autres mots. Il est donc certain que nous possédons là une étoffe venue d'Orient. Il est très-probable que cette écharpe faisait partie du vêtement d'un prince arabe, qu'elle a été apportée comme un trophée par quelque Croisé et offerte à

saint Lazare, selon un usage dont on voit plus d'un exemple à cette époque. »

Cet ancien tissu est un des plus importants qui nous restent en France, et nous sommes heureux de consigner ici les renseignements fournis par M. Devoucoux dans son livre curieux.

DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Azaïs, président de la Société archéologique de Beziers, membre de la Société française.* — M. Azaïs vient de mourir à l'âge de 78 ans, après avoir, depuis long-temps, présidé la Société archéologique de Beziers. M. Azaïs était aussi depuis long-temps membre de notre société française d'archéologie : il correspondait avec elle et avait assisté à deux sessions du Congrés scientifique de France. Les principales publications de M. Azaïs ont eu pour objet la philologie.

Mort de M. Chavin de Mallan, membre de l'Institut des provinces. — M. Chavin de Mallan, membre de l'Institut des provinces, ancien bibliothécaire du Luxembourg, vient de mourir à Dole (Jura), où il s'était retiré depuis quelques années. La Société française d'archéologie n'oubliera jamais le concours que lui avait prêté M. Chavin : l'Institut des provinces lui devait beaucoup plus encore pour l'extrême obligeance avec laquelle il avait mis à sa disposition la bibliothèque du Luxembourg. On se rappelle que sous le ministère de M. le baron La Crosse, cette Compagnie avait reçu, dans ce palais, un local pour sa propre bibliothèque, et que cette bibliothèque était destinée à réunir une collection complète des mémoires des Sociétés de province : le premier noyau de cette collection intéressante est encore déposé dans une des armoires du palais ; mais on n'a pas autorisé l'Institut

des provinces à accroître ce dépôt, depuis que le Sénat a été mis en possession du Luxembourg.

M. Chavin de Mallan avait pris de bon cœur part aux travaux du Congrès des délégués des Sociétés savantes qui, après s'être réuni dans un local privé, obtint l'autorisation de siéger dans la grande salle de la Chambre des pairs. Il y lut entre autres mémoires un travail très-remarquable sur la classification des bibliothèques, travail imprimé dans l'*Annuaire de l'Institut des provinces.*

Quand l'Institut des provinces se décida, sur la demande du Congrès des délégués, à publier un bulletin annonçant les publications des Sociétés savantes et des littérateurs des départements, M. Chavin de Mallan voulut bien être l'archiviste de la commission : elle se réunissait dans son cabinet particulier. Le bulletin a paru pendant deux ans. Le dernier ministre de l'instruction publique, frappé de l'utilité de cette publication, dont M. de Caumont voulait bien faire les frais, s'est chargé de la continuer.

M. le comte L. de Kergorlay et M. Du Chatellier, qui avaient dirigé le bulletin, ont toujours trouvé dans M. Chavin de Mallan un concours dévoué, une amabilité inaltérable.

M. de Mallan était un des bibliographes les plus savants de France; il a enrichi le Luxembourg de plusieurs œuvres très-rares, notamment de la collection des vues d'abbayes, destinées au *Monasticon gallicanum.* Il avait remis en ordre des parties considérables de la bibliothèque et, grâce à lui, grâce à sa complaisance, pour faciliter les recherches, la bibliothèque du Luxembourg était celle où l'on pouvait travailler avec le plus de fruit; aussi y voyait-on souvent Dom Pitra et plusieurs autres savants du premier ordre.

M. Chavin de Mallan, décoré de plusieurs ordres étrangers, fut remplacé lors de la création du Sénat. Ce fut alors qu'il se retira à Dole, sa ville natale, où il possédait des propriétés.

A cette époque, M. de Mallan qui avait été marié et qui avait un fils, était veuf depuis plusieurs années : avant de quitter Paris, il reçut la prêtrise après avoir passé quelques jours au séminaire.

Jeune encore, M. de Mallan est mort, nous apprennent les journaux, par suite de la rupture d'un vaisseau du cœur.

L. N. X.

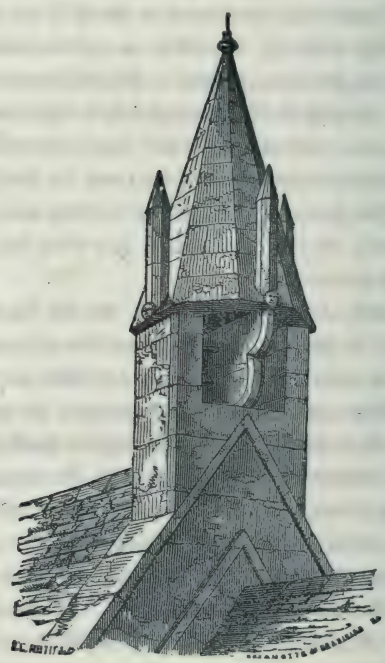

QUELQUES QUESTIONS

TRAITÉES

DANS LES CONFÉRENCES ARCHÉOLOGIQUES INTERNATIONALES

CONVOQUÉES A PARIS,

en 1855,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE;

Par M. DE VERNEILH (1),

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

A quelle époque trouve-t-on le chœur entouré de bas-côtés avec des chapelles rayonnantes?

M. le baron de Quast se demande si les bas-côtés avec chapelles rayonnantes ne sont pas plus nombreux dans le Midi et originaires de ce pays. Cette forme se trouve exceptionnellement à Cologne, au XIe. siècle; mais elle ne s'y est pas généralisée. Au XIIe. siècle, il n'y a aussi qu'un exemple

(1) Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont forcé d'ajourner la publication de quelques-uns des procès-verbaux des conférences archéologiques internationales tenues à Paris, en 1855, pendant la durée de l'Exposition universelle. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui donner dans le *Bulletin* le résumé de quelques-unes de ces discussions, qui me paraissent du plus haut intérêt.

De Caumont,
Directeur de la Société française d'archéologie.

à Hildesheim : ce type n'est devenu habituel qu'avec le style gothique qui l'a adopté, perfectionné et répandu dans toute l'Europe. Il résulte des renseignements échangés par divers membres, qu'en effet, les chœurs entourés de bas-côtés, avec chapelles rayonnantes, paraissent originaires de la France où ils se multiplient, sur plusieurs points, dès la première moitié de l'ère romane secondaire, ou dès le XIe. siècle, particulièrement dans le Poitou.

A quelle époque a-t-on commencé à combiner les tours avec les façades des basiliques?

En Italie, comme le rappelle M. de Quast, les tours sont isolées et tout-à-fait indépendantes de la masse des églises. A quel moment les architectes français ont-ils commencé à les rattacher plus étroitement à l'ensemble de la construction, en les disposant soit à l'extrémité occidentale ou au centre de la nef, soit au bout des transepts, et ensuite, en les accouplant pour composer les façades principales? Déjà, dans une très-ancienne église d'Italie, à St.-Laurent de Milan, il se trouve quatre tours remontant à la construction primitive; mais elles n'ont encore que peu d'importance. A Aix-la-Chapelle, comme à St.-Vital, il y a aussi des tours d'escaliers; mais les grandes tours engagées se trouvent surtout dans le nord de la France et viennent peut-être de la Normandie.

A ce sujet, M. le baron de Guilhermy, qui a fait une étude particulière des monuments de Paris, est invité à donner son opinion sur la vraie date de la tour occidentale de St.-Germain-des-Prés. Il pense que ce doyen des clochers de Paris date réellement du commencement du XIe. siècle. Les autres tours, qui marquent l'entrée du chœur, sont sans doute pareilles à celle de l'Ouest, mais seulement par le sommet, et à l'Ouest, précisément, ce sommet a été refait au

XIIe. siècle; aussi est-il très-mal ajusté avec la masse de la tour. Du reste, on ne peut guère discuter sur St.-Germain-des-Prés, dont la nef a été presqu'entièrement remaniée, d'abord au XVIIe. siècle et par les Bénédictins; ensuite par nos architectes modernes. Il est seulement certain que le chœur a été consacré en 1163, et que c'est vers cette époque qu'on a refait la porte occidentale et le haut de la tour. Pour juger du style de la construction du XIe. siècle, il faut recourir aux chapiteaux primitifs presque tous déposés au musée de Cluny. Ils sont curieux et très-variés, mais vraiment sauvages et très-inférieurs à ceux du midi de la France.

M. de Quast fait observer qu'en architecture, Paris ne prend les devants sur le reste de la France et de l'Europe qu'au commencement du XIIe. siècle.

M. de Caumont, pour résumer l'opinion de l'Assemblée sur cette question, reconnaît que les tours géminées peuvent être originaires de la Normandie; mais que, pour plus de certitude, il faut se contenter de dire qu'elles commencent dans le nord de la France, vers la fin du XIe. siècle.

Dans quels monuments de l'occident chrétien et à quelle époque trouve-t-on les premières églises? Quelle fut alors l'influence de l'art oriental?

M. le baron de Quast commence par rappeler que l'ogive, en Allemagne, caractérise le XIIIe. siècle, et qu'ainsi il s'en faut de beaucoup qu'il veuille réclamer pour son pays aucune antériorité à cet égard; mais s'il est indubitable que le style ogival a commencé en France au XIIe. siècle, il resterait peut-être encore à rechercher si cette nouvelle architecture, qui coïncide avec les croisades, n'en est pas, dans une certaine mesure, un des résultats artistiques.

M. de Verneilh croit que cette opinion, sans avoir cessé de mériter une sérieuse attention, ne trouve plus autant de

partisans que par le passé. D'un côté, il n'est nullement démontré qu'il ait excité en Orient, surtout dans la région conquise par les Croisés, un style ogival vraiment analogue et décidément antérieur au nôtre : d'autre part, nous avons aussi, au moins dans certaines parties de la France, de très-vieilles ogives. Après un long voyage dans nos provinces du centre, M. Mérimée renonçait définitivement à tenir compte de la présence ou de l'absence de l'ogive pour la fixation de l'âge des monuments. Il en trouvait beaucoup, en effet, dès le XIe. siècle. D'ailleurs, il est encore trop difficile de dire quelles sont les plus anciennes ogives de l'Ocident et peut-être même ne le saura-t-on jamais. Ce que l'on voit clairement déjà, c'est que l'ogive était devenue systématique dans la région de Paris, vers le temps de Suger, dès la construction de St.-Denis ; mais, long-temps avant, elle se montrait çà et là justifiée par des raisons de solidité. Peu à peu on s'aperçut qu'en elle-même elle valait autant que le plein-cintre, et qu'il y aurait plus d'harmonie à employer exclusivement un seul genre de voûtes. Rien, dans cette marche de l'art, n'indique l'influence des croisades.

Existe-t-il des vitraux du XIe. siècle?

M. de Quast doit avouer qu'en Allemagne pas plus qu'en France, on n'est nullement sûr de posséder des vitraux du XIe. siècle. On sait parfaitement qu'on faisait, à cette époque, des verrières à personnages ; mais s'il en reste quelques fragments, il est malaisé de les distinguer des vitraux du XIIe. siècle, si peu nombreux eux-mêmes. Cependant M. de Quast citera, d'après M. Didron, des vitraux d'Augsbourg, comme pouvant être du XIe. siècle.

M. le baron de Guilhermy énumère à son tour les vitraux français les plus anciens. Il en existe à Châlons qui sont fort

antérieurs à l'église où ils se trouvent, et au moins du milieu du XIIe. siècle. Dans la cathédrale d'Angers, on en voit d'autres qui semblent, à en juger par leur style, avoir précédé ceux de Suger. Ces derniers sont les seuls qui soient complètement authentiques par leurs inscriptions. Chartres possède aussi des vitraux du XIIe. siècle, les plus considérables et les plus magnifiques que l'on connaisse. Un art parvenu à ce degré était, certes, pratiqué depuis long-temps et sur une grande échelle.

M. Paris cite le christ de Reims comme très-ancien. M. de Guilhermy mentionne aussi le vitrail alsacien, représentant saint Timothée, dont on doit la connaissance à M. Bœsvilvald. Le style allemand, dans cette petite verrière, a contribué à la faire paraître extrêmement ancienne aux yeux des antiquaires français, qui ont pu l'examiner à Paris même, où elle a été momentanément apportée.

Quelle est l'époque précise de St.-Front de Périgueux?

M. de Verneilh examine les doutes qui se sont produits récemment en Angleterre et en Allemagne, sur l'ancienneté de St.-Front. Avant qu'il se fût occupé lui-même de préciser la date de ce curieux monument, beaucoup d'autres antiquaires, depuis l'abbé Lebœuf jusqu'à M. de Caumont, depuis M. Vitet et M. Mérimée jusqu'à M. Jules Mariou, l'avaient successivement étudié. Leur impression unanime fut qu'il appartenait à une époque très-reculée; et, en effet, il réunit dans son appareil et dans son ornementation presque tous les caractères des édifices antérieurs à l'an 1000. L'abbé Lebœuf, qui a si souvent deviné l'archéologie chrétienne, disait, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, que la cathédrale de Périgueux était un monument *carlovingien.*

Doit-on maintenant trouver si extraordinaire qu'un tel

édifice ait été consacré en 1047 ? M. de Verneilh ne le supposait pas; mais c'est en présence du monument lui-même, c'est sous l'impression de son air d'incomparable vétusté et de son aspect tout corinthien qu'il faudrait se poser de semblables questions. Les meilleures gravures ne peuvent permettre de les résoudre sûrement, parce qu'il s'agit d'un type parfaitement exceptionnel. Cependant à défaut de St.-Front, tel qu'on le voit à Périgueux, il en existe à Paris une représentation aussi exacte que possible : ce sont les dessins, à une grande échelle, que M. Abadie a dû faire pour le ministère, avant d'entreprendre la restauration du monument. L'habile et savant architecte s'est empressé de les mettre à la disposition du Congrès ; il assiste à notre réunion et nous aidera à interpréter son œuvre.

M. Abadie et M. de Verneilh mettent alors sous les yeux de M. de Quast et des autres membres présents à la séance, divers dessins de St.-Front, notamment une élévation géométrale du clocher où l'on découvre facilement les plus petits détails de la sculpture et où l'on compte chaque cassure des pierres. Ils signalent les caractères de cette ornementation anormale : par exemple, l'emploi habituel de la plate-bande antique, pour réunir les pilastres et les colonnes, et le profil tout romain des archivoltes; ils font remarquer, dans la coupe et dans l'élévation du clocher, qu'une partie des fenêtres a été murée et que toutes les autres ont été rétrécies dans une ancienne restauration; ils attribuent ces travaux de consolidation à un incendie dont ils indiquent les traces matérielles et qui aurait eu lieu en 1120. C'est la seule époque où les chroniques mentionnent un incendie du monastère de St.-Front, et elles disent que les cloches furent alors fondues dans le clocher.

Le R. P. Arthur Martin examine aussi, sur l'invitation de M. de Verneilh, l'agneau tenant une croix qui est sculpté

au milieu du clocher de St.-Front et qu'accompagnent, dans les autres métopes, deux files d'agneaux figurant les Apôtres. Le P. Martin reconnaît combien est rare et ancien ce sujet symbolique, né dans les catacombes, mais que les byzantins ont aimé aussi, puisqu'il se trouve encore à St.-Front.

Revenant à l'incendie de 1120, M. de Verneilh explique qu'il y avait vu une confirmation expresse de la date de St.-Front. Historiquement, cette date avait toute l'authenticité désirable, car elle est donnée, à trois reprises différentes, par le recueil des vies de tous les évêques de Périgueux, depuis 976 jusqu'à 1182. Le manuscrit qui a été publié par le P. Labbe, était conservé à St.-Front même, par les vicaires de St.-Antoine. Il a été rédigé, au plus tard, à la fin du XIIe. siècle, et on ne comprend pas comment il n'aurait point enregistré, entre tant d'autres actes moins importants de la vie des évêques, la reconstruction et la nouvelle dédicace de l'église, si elles avaient eu lieu après l'incendie. Au contraire, on se contente de dire que les cloches ont été fondues dans le clocher, et qu'alors le monastère était couvert de tablettes de bois. — Or, s'il est impossible que la basilique byzantine à coupoles, aussi bien que l'église antérieure de style latin, dont il reste encore deux travées, aient jamais eu de toiture en bardeaux, cela est tout simple pour le monastère proprement dit ou les logements des moines.

M. Parker, continue M. de Verneilh, vient de s'autoriser de cet incendie de 1120 (*Bull. monumental*) pour dire que l'église actuelle à coupoles a dû être rebâtie dans le courant du XIIe. siècle. Après ce que l'on vient de voir, et quand il n'est parlé dans la suite de nul autre incendie ayant fondu les cloches dans le clocher, il est clair qu'il n'existe aucun indice historique à l'appui d'une pareille supposition. Si l'expression de *Monasterium* à laquelle M. de Quast paraît

attacher quelque importance s'applique ordinairement en Allemagne aux églises plutôt qu'aux bâtiments monastiques qui en dépendent, chez nous on l'emploie aussi, conformément à son sens littéral, pour désigner l'ensemble de l'abbaye, et dans nos chroniques de Périgueux on n'en a pas d'autre, même quand il s'agit uniquement de l'habitation des moines. Il était surtout permis de s'en servir, quand on avait à dire que tout ce qui était en bois dans le monastère, depuis le réfectoire et le dortoir, jusqu'au beffroi intérieur du clocher, s'était brûlé en même temps que la ville de St.-Front.

Les preuves archéologiques manquent également à M. Parker, car il n'est point de ceux qui ne veulent pas croire aux monuments du XIe. siècle, et il en voit, en France, à peu près autant que M. de Caumont. Il n'a donc point à admettre une exception pour St.-Front. — Au surplus, comme M. Parker est un habile observateur, et qu'il possède à un haut degré le coup-d'œil archéologique, il n'a pu voir St.-Front sans être frappé de sa haute antiquité, et c'est à mesure que ses souvenirs se sont effacés que l'erreur s'est glissée dans ses appréciations. — Il sera facile à M. de Verneilh de la démontrer, sans recourir à des lettres particulières que son honorable contradicteur ne l'a pas autorisé à publier. Il se contentera de celles que M. Parker a livrées à l'impression. Elles ont été communiquées à la Société des Antiquaires de Londres, et figurent dans les recueils de cette savante compagnie; de plus, M. Parker en a répandu en France beaucoup d'exemplaires tirés à part. — La première de ces lettres est datée de février 1852, et relative aux monuments de l'Anjou et du Poitou; mais déjà M. Parker s'y occupe de St.-Front de Périgueux comme du type primitif de cette architecture semi-byzantine des Plantagenets, et après avoir cité les dates de 976 et 1047, celle que M. de Verneilh lui avait communiquée sur sa demande, il ajoute :

« *Le caractère vraiment massif et l'extrême simplicité de cette construction conviennent parfaitement à la date reculée qui lui est assignée.* » Plus tard, près de deux ans après, une seconde lettre de M. Parker passe en revue St.-Front et quelques autres monuments du voisinage. Cette fois, il manifeste des doutes fondés sur la présence de l'ogive dans la construction et sur l'incendie de 1120, mais il se charge lui-même de les réfuter en rappelant que l'édifice actuel porte des marques d'incendie, et que d'autres églises secondaires évidemment imitées de St.-Front, remontent d'après les textes (il aurait fallu ajouter, et d'après les inscriptions) à des époques antérieures à 1129.

Il faut convenir que, dans l'intervalle, M. Parker avait exprimé à M. de Verneilh des doutes plus formels qui se fondaient sur une prétendue reconstruction de St.-Marc dans la seconde moitié du XIe. siècle; mais ils avaient été énergiquement combattus, et M. Parker, s'il n'était pas convaincu, faisait un peu semblant de l'être; — condescendance peut-être excessive.

Enfin, dans le *Bulletin monumental* et par des motifs dont resteront juges les lecteurs de ce recueil, M. Parker se décide à affirmer que St.-Front est du XIIe. siècle, et qu'il n'y a que des Périgourdins pour soutenir le contraire. Il est vrai qu'il nous apprend en même temps que, sans être belliqueux, il se plaît à exagérer parfois son opinion pour provoquer des discussions intéressantes.

Exagérée ou non, l'opinion de M. Parker paraît bien hasardée à M. de Verneilh. — Parmi les églises à coupoles de la Dordogne, que M. Parker reconnaît pour des imitations de St.-Front, il en est une, St.-Avit-Sénieur, dont la date est donnée, non par des textes, mais par une belle et bonne inscription qui n'a pu être rapportée après coup, puisqu'elle a été traversée par une lézarde lors du tassement de l'édifice.

Or, cette inscription gravée sur un pilier, au flanc méridional de l'édifice, atteste une dédicace d'autel en 1117, trois ans avant l'incendie de 1120. Une seconde inscription se lit aussi sous la coupole de l'Est, et dit qu'un autre autel a été consacré en 1147. Mais cela signifie tout au plus que cette coupole plus grande, plus ornée et d'un dessin différent, a été bâtie la dernière. L'inscription précédente n'en est pas infirmée le moins du monde.

La question est la même pour la cathédrale d'Angoulême, et elle a été posée de la même façon. D'après l'ouvrage de M. de Verneilh, elle aurait été rebâtie aux neuf dixièmes par l'évêque Gérard, de 1101 à 1136; ce qui a permis à un panégyriste contemporain de dire qu'il avait édifié à *primo lapide* cette église de St.-Pierre. Il n'en est pas moins vrai, que dans cette reconstruction, un certain chanoine, nommé Ithier d'Archambaud, prit à sa charge la moitié des murs de la cathédrale, *medietatem expensarum murorum*, ce qui ne laisse à Girard que l'autre moitié; mais l'évêque bâtissait seul le dortoir des chanoines, le réfectoire, le presbytère, le cloître avec ses portes de fer, et enfin, le palais épiscopal, sans parler d'un hôtel à Poitiers et de quatre abbayes de l'Angoumois. De cette vaste série de constructions, il reste beaucoup de choses, notamment l'évêché actuel, une partie du réfectoire et toute l'abbaye de Grosbos. Entre la cathédrale et ces dernières constructions, l'harmonie de style est parfaite; mais dans la cathédrale elle-même, il existe à l'extrémité occidentale de la nef une seule travée ou coupole qui contraste, par sa nudité absolue, avec la richesse et l'élégance du reste de l'édifice. Selon M. de Verneilh, d'accord en cela avec M. Abadie, avec M. l'abbé Michon, avec Mgr. l'évêque d'Angoulême, en d'autres termes avec tous les savants français qui se sont occupés de l'histoire architecturale de la cathédrale; cette coupole occidentale, exactement calquée

sur une de celles de l'église de la cité à Périgueux, remonterait au XIe. siècle et à la construction de Grimoard de Mucidan. Selon M. Parker, il ne reste rien de cette époque reculée; la coupole la plus ancienne appartient seule à l'édifice bâti, *dès la première pierre*, par l'évêque Gérard; les cinq autres et l'abside auront été rebâties dans le courant du même siècle, sans que la chronique des évêques d'Angoulême en ait dit un mot. A aucun prix, il ne saurait admettre qu'une riche façade romane comme celle d'Angoulême (et à plus forte raison sans doute celle de St.-Denis), soit antérieure à 1150. — Pour ceux qui connaissent dans leur ensemble les monuments religieux de l'Angoumois; pour ceux qui savent à quelles sources authentiques sont puisées les dates de quelques-uns d'entre eux; cette double hypothèse de M. Parker serait écartée sans discussion. Mais par une heureuse découverte, chacun va voir à quel point elle était déjà aventurée. Au moment où le savant anglais se prononçait si affirmativement, une précieuse inscription sortait de terre, à Angoulême, et se chargeait de lui répondre.

Mg^r. l'Evêque d'Angoulême, que la Société française pour la conservation des monuments s'honore de compter parmi ses membres les plus savants et les plus zélés, a bien voulu prendre part à cette controverse en envoyant un fac-simile de l'inscription dont il a rempli les lacunes et les abréviations, et voici dans quels termes il annonce cet envoi à MM. Abadie et de Verneilh.

« .....M. Parker ne peut se résoudre à placer au commen-
« cement du XIIe. siècle (entre 1102 et 1130) la construc-
« tion de notre cathédrale; il la trouve trop jolie pour la
« croire si vieille. Invitez-le de ma part à revenir la visiter.
« En face de l'épitaphe du chanoine Ithier d'Archambaud,
« l'*Historia Pontificum Engolismensium* à la main, il sera
« forcé de déposer tous ses doutes et ses scrupules.

« En attendant, si vous n'avez pas cette histoire rééditée et « annotée par M. Castaigne, vous la trouverez dans la collec- « tion de Labbe, Bib. manusc. libr. On y lit : 1°. que l'évêque « Gérard bâtit toute la cathédrale *a primo lapide*, c'est-à-dire « depuis les fondements, ce qui n'exclut nullement la con- « struction antérieure de la première coupole; 2°. que le « chanoine Ithier d'Archambaud partagea avec l'évêque la « dépense de la construction des murs ; qu'il donna à cette « église beaucoup de belles choses : il était le plus riche « homme de son temps, etc. ; 3°. qu'en reconnaissance le « chapitre le fit enterrer parmi les évêques, sous un arceau, « dans la salle capitulaire, à côté de l'évêque Grimoard; 4°. « que cet évêque Grimoard, enterré primitivement dans « l'église, fut ensuite transféré dans cette salle sous un « autre arceau, lors de la construction de la nouvelle église, « *cum nova ecclesia ædificaretur*. La nouvelle église, pour « le bon chanoine qui cessait d'écrire en 1160, c'est bien « la nôtre, celle où nous avons trouvé les deux arceaux men- « tionnés par lui et faisant évidemment corps avec tout le « reste de la tour et de l'église, sauf la première coupole.

« Voici maintenant l'inscription tumulaire du chanoine « Ithier :

HIC REQVIESCIT DOMINVS ITE*r*IVS ARCHEMBA*l*DI CANONICVS
HVIVS MATRICIS ÆCCLESIÆ IN QVA M*ulta bona oper* A OPERATVS EST.

« (formule modeste empruntée à l'Écriture, c'est-à-dire à « Notre Seigneur parlant de Madeleine : *bonum opus operata* « *est*).

« 2e. partie de l'inscription sur les deux plus hauts cla- « veaux du centre :

OBIIT AVTEM VIII AVG.
AB INCARNATIONE DNI.
ANNO MCX^XV.

« 1125. L'*Historia Pontificum* dit qu'il mourut en 1135, « MCXXXV ; mais il n'y a pas de place pour les trois X, et « je crois la pierre plus croyable que le manuscrit. Du reste, « qu'importe pour la question.

« L'église était achevée à la mort de l'évêque Gérard, « c'est-à-dire avant 1136. Les belles églises romanes de St.-« Hilaire, de Ste.-Radégonde, de Montierneuf de Poitiers, « celle de Lusignan et d'autres encore du voisinage s'ache-« vaient au moment où Gérard commençait sa construction, « et parait de l'élégance pictavo-romane la majesté un peu « sévère de St.-Front de Périgueux. »

Après cette intéressante lecture, M. de Verneilh termine en disant que cette bienveillante invitation adressée à M. Parker pour Angoulême, il la fait aussi pour Périgueux, et qu'il l'étend à tous ceux que de semblables questions préoccupent particulièrement, nominativement à M. le baron de Quast qui s'est déjà montré disposé à ce voyage dans le Sud-Ouest. A Angoulême, M. Parker verra que l'épitaphe d'Ithier n'a pas été replacée dans une reconstruction, puisqu'elle se déroule sur le bandeau d'une large archivolte; il verra qu'il ne faut pas songer, pour suprême ressource, à prétendre que la base du clocher et toutes les autres parties de l'édifice où l'on trouvera des inscriptions, appartiennent à la vieille construction, sans que personne s'en soit encore douté à Périgueux; M. Parker rectifiera lui-même différentes méprises qu'il est inutile de signaler en détail, par exemple, certain projet de reconstruire St.-Front au XVIe. siècle; il reconnaîtra que sa mémoire fatiguée par un grand et rapide voyage lui a fait défaut en dernier lieu, quand il changeait de système chronologique; et il reviendra, M. de Verneilh n'en doute pas, à ses premières opinions.

Dans quelles contrées rencontre-t-on des tombes en métal?

L'Allemagne est très-riche en monuments de ce genre. Le plus ancien de tous paraît être celui que conserve la cathédrale de Mersbourg : c'est celui d'un empereur ou plutôt d'un usurpateur de l'empire, qui fut enterré là tout-à-fait par hasard. Il est donc peu probable que le monument ait été refait à une époque postérieure. Dans son état actuel, c'est un relief en métal avec une inscription en vers. Tous les caractères archéologiques de ce tombeau conviennent au XIe. siècle, malgré son incontestable élégance ; mais, en Allemagne, les monuments du XIe. siècle sont, en général, plus élégants que ceux du commencement du XIIe. Plus tard, l'élégance reparaît, et, dès-lors, elle va toujours en augmentant.

Dans la cathédrale d'Halberstadt, il y a une statue en bronze de l'évêque qui bâtit cette église, en 1136. Mais M. de Quast doute qu'elle n'ait pas été refaite au XIIIe. siècle. — A la cathédrale de Magdebourg, il y a une statue d'évêque d'un travail très-barbare, avec quelques incrustations d'argent. Elle est accompagnée d'une inscription, mais qui ne donne que le jour de la mort et non pas le nom de l'évêque. D'ailleurs, un seul évêque du XIIIe. siècle est mort ce jour-là; et si on examine attentivement les détails du costume, on voit qu'ils se rapportent assez à cette période. Autre tombeau, aussi du XIIIe. siècle et en bronze, dans le même édifice.

Les monuments de cette espèce sont tous dans le Nord et chez les Luthériens; c'est que les Luthériens, à la différence des Calvinistes, ne détruisaient rien.

M. de Quast ignore s'il y a dans le midi de l'Allemagne de grands monuments en bronze. On peut citer le tombeau de Conrad, de Hochteden, dans la cathédrale de Cologne; mais il faut savoir que cette statue du fondateur de l'édifice a été faite au commencement du XIVe. siècle seulement, en

même temps que plusieurs autres et à la suite d'un procès dont les pièces se sont conservées jusqu'à nous.

Le R. P. Arthur Martin cite aussi, à Bamberg, la statue d'un personnage du XIe. siècle, Gunther, qui est du style du beau XIIIe. siècle.

Après les statues en bronze, M. de Quast signale les tombes de même métal, qui se composent simplement de plaques gravées. Il y en a en Allemagne une grande quantité ; chacune est toujours formée de plusieurs pièces. La première en date se voit à St.-André-de-Ferm, dans le Hanovre. C'est le portrait d'un évêque qui mourut vers 1220. On n'en connaît pas d'autre du XIIIe. siècle ; mais, au XIVe. siècle, il y en a beaucoup dans le nord-est de l'Allemagne. Elles sont généralement à l'est de l'Elbe ; la plupart à Lubeck, où il y en a seize. On en voit aussi dans la cathédrale de Schwerin, dans la chapelle des Margraves de Misnie, près de la cathédrale de ce nom (fin du XVe. siècle) ; à Stralsund, église de St.-Nicolas ; à Ulm, à Gneiss, à Posen, à Breslaw, à Cracovie. Toutes ces figures gravées sont très-grandes, un peu plus que nature ; elles se détachent sur des fonds d'architecture très-riche, dont les niches sont remplies de petits personnages.

Maintenant, où se fondaient ces plaques gravées de l'Allemagne et de la Pologne ? Car, dit M. de Quast, ces deux pays ne faisaient qu'un au point de vue de l'art ; toutes les villes polonaises étaient peuplées d'Allemands et modelées pour leurs lois municipales sur Magdebourg. Tout le clergé, de même, se modelait sur l'Allemagne, et cela jusqu'au commencement du XVIe. siècle, jusqu'à Luther. — On pense que c'est aux Pays-Bas que se trouvait la grande fabrique de plaques gravées. Dans un ouvrage anglais sur les bronzes (*Monumental Brasses*, etc.), on partage cette opinion et l'on donne un exemple de tombe importée du Brabant.

— Il y avait bien, au XVe. et au XVIe. siècles, comme le rappelle M. de Mayenfisch, de grandes fonderies à Ulm, à Constance et à Nuremberg; mais, selon M. de Quast, elles ne produiraient que des monuments appliqués aux murailles, tels que celui de Breslaw, en Silésie, et qui, en effet, est signé d'un artiste de Nuremberg.

M. le comte de Straten-Ponthoz annonce qu'on publie en Belgique un grand travail sur les monuments de bronze et qu'on y constatera, sans doute, cette influence sur l'Allemagne, dont a parlé M. de Quast. Les compatriotes de M. Straten ne demanderaient pas mieux que d'y croire, si elle est réelle; mais jusqu'à présent ils ne l'avaient pas soupçonnée.

M. de Caumont rappelle qu'il nous reste en France quelques statues de bronze, notamment celles des deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens; mais quant aux plaques ciselées, si communes en Allemagne, nous n'en avons guère qu'un exemple de la fin du XVe. siècle : la tombe du chanoine Martial Fornier, dans l'abbaye de St.-Junien, près Limoges. Ainsi que les dalles allemandes, celle de St.-Junien est en plusieurs morceaux parfaitement raccordés; elle est d'ailleurs très-belle et très-bien conservée. Comment n'avons-nous gardé qu'une seule tombe en cuivre ciselé ? Ce n'est pas seulement parce que les chances de destruction augmentent beaucoup pour les monuments en métal, c'est surtout parce que les dalles en bronze ont été aussi rares chez nous que les dalles en pierres gravées étaient nombreuses.

M. Dréolle fait observer que les dalles ciselées ne se trouvent plus dans le midi de la France. Le R. P. Arthur Martin ajoute qu'au lieu de faire des dalles ciselées, l'usage était de graver des inscriptions sur les murs, comme à la cathédrale d'Arles. En Italie aussi, selon M. de Caumont, les inscriptions remplacent les dalles.

M. de Verneilh croit que l'usage des dalles ciselées suit

ordinairement l'art gothique, et tient toujours à l'étendue de l'influence ogivale bien plutôt qu'à la fidélité des matériaux. Graver l'image plus ou moins ressemblante des morts, mais toujours une image élégante, sur une matière quelconque et en recouvrir chaque tombe, c'est la manière normale de paver les cathédrales gothiques; c'est la meilleure solution du problême difficile qui consiste à bien décorer les sépultures gothiques, sans obstruer l'intérieur des églises. A défaut de la pierre de liais et du calcaire à la fois fin et résistant, on prend donc une plaque de cuivre, comme en Allemagne, ou un large bloc de granit, comme à Limoges. Mais nulle part, quand on a su bâtir une cathédrale ogivale, on ne se passe de tombes ciselées. Malgré les remaniements de son pavé, l'église St.-Étienne de Limoges en conserve beaucoup. Quelques-unes offrent trois grandes figures sur le même morceau de granit; d'autres sont en pierre calcaire venant de l'Angoumois où il n'y a pas de dalles ciselées, parce que le style ogival ne s'y est pas acclimaté.

M. Raymond Bordeaux voit aussi dans l'usage des dalles ciselées une tradition essentiellement gothique. Il signale, non pas précisément comme une transition, mais comme une chose intermédiaire entre les dalles de pierre et les dalles de cuivre, les dalles à incrustations de métal, qui permettent de donner plus de netteté à la tête, aux mains, aux inscriptions.

M. l'abbé Martin demande aux représentants de l'archéologie allemande quelle date ils assignent au monument de Ste.-Marie de Cologne. M. de Quast répond qu'il ne le croit pas très-ancien, peut-être du XIIe. siècle. M. l'abbé Martin demande aussi si l'on connaît dans l'Allemagne des sarcophages des premiers siècles chrétiens. Dans le nord de la France, il est admis qu'on les avait fait venir du midi. Il devrait s'en trouver dans les provinces allemandes qui ont appartenu au monde romain. M. de Mayenfisch dit qu'il en

existe à Heilbronn et à Ratisbonne. Le caractère en est tout-à-fait romain; ils représentent des personnages et des symboles, mais ils ne sont pas en marbre.

État des musées à Copenhague. — M. de Caumont, d'après M. Thompsen, fait part à l'Assemblée de l'état actuel des musées d'antiquités Danoises. A Copenhague elles remplissent maintenant huit grandes salles. On les a décrites dans un ouvrage récent; on les a aussi classés en trois âges : l'âge de pierre, l'âge de bronze, l'âge de fer. La richesse de cette collection est si grande que pour l'âge de bronze seulement on compte cent épées. Dans un précédent voyage M. Thompsen avait vu avec peine combien les antiquités de ce genre étaient négligées dans notre pays. Nous avons fait peu de progrès à cet égard, car on laisse en grenier, depuis vingt ans, divers objets très-curieux pour M. Thompsen. Le conservateur général des musées Danois aurait désiré que toutes les vieilles armes et tous les autres objets trouvés dans des sépultures fussent classés dans un local spécial et ne continuassent pas à rester dans l'hôtel des monnaies où personne ne va les voir.

M. de Caumont recommande personnellement ce vœu de M. Thompsen, en faisant remarquer que si tout ce que nous possédons en divers endroits était réuni dans une seule collection, nous serions bien plus riches qu'on ne pense.

M. de Quast dit que dans une réunion internationale il serait intéressant d'examiner si cette division danoise des trois âges, s'étend non-seulement au Nord de l'Allemagne, mais à d'autres pays.

Au moment où l'Assemblée se sépare, M. de Quast fait une dernière question relativement au pélerinage d'un évêque de Minden, à St.-Jacques, en 1175. Entre autres monastères auxquels il s'affilia, il en est un qui doit être situé dans le Sud-

Ouest de la France ou dans le Nord de l'Espagne, et dont le nom n'est pas connu en Allemagne. — Quel est le *monasterium annalcarium* dont l'abbé s'appelait Pierre, en 1175? — Comme il n'a pas été fait de réponse à cette question de M. de Quast, il paraît utile de la consigner au procès-verbal de la séance.

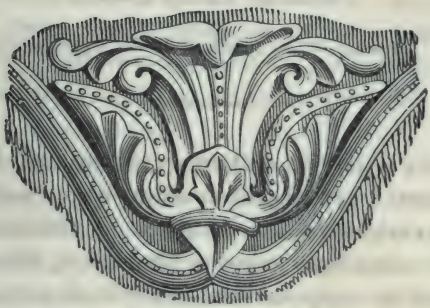

NOTICE

SUR

LE DEDALE OU LABYRINTHE

DE L'ÉGLISE DE REIMS;

Par M. Louis PARIS,

Membre de la Société française d'archéologie.

Nous n'avons rien de bien neuf à dire sur ce genre de monuments dans les églises du moyen-âge. Il paraît constant que leur origine remonte au temps des croisades; que ces sinueux et multiples contours figuraient la difficulté et les longueurs du voyage en Terre-Sainte. Ceux qui ne pouvaient réaliser le saint pélerinage l'entreprenaient fictivement sur ce carrelage, agenouillés et psalmodiant certaines prières. Les lignes à parcourir équivalaient généralement à la distance d'une lieue; et, dans diverses localités, on appelait ces labyrinthes *la lieue*, parce que, pour les parcourir à genoux, on mettait une heure à faire le chemin. On connaissait autrefois, dans les églises de France, un certain nombre de labyrinthes. Celui de la cathédrale de Chartres existe encore, en bon état de conservation, grâce aux chaises qui le dissimulent et le sauvent des mutilations de la foule, du zèle des archéologues et des restaurations des architectes. Il est placé vers le milieu de la longueur de la nef : sa forme est circulaire, sa ligne de parcours est beaucoup plus large que celle qui

l'accompagne. « On voit au milieu de la nef, dit M. Gilbert, un labyrinthe exécuté en pierre bleue; les Chartrains l'appellent communément *la lieue*. Il a 668 pieds de développement depuis l'entrée jusqu'au centre. Chez les chrétiens, les labyrinthes étaient considérés comme l'emblême du temple de Jérusalem. A l'époque des croisades, on y faisait des stations qui tenaient lieu du pélerinage de la Terre-Sainte... »

Dans la cathédrale d'Amiens, on voyait au centre de la nef un labyrinthe de forme octogone, construit vers 1288; il avait traversé les siècles, bravé les révolutions, les démolitions, les restaurations jusqu'en l'année 1825, époque où, sans autre raison que le besoin de refaire le carrelage, Messieurs de la fabrique ordonnèrent son entière destruction. Il était cependant d'une haute curiosité, comme on va en juger.

Ce grand compartiment avait 41^{m}. 57^{c}. (128 pieds) de circonférence. Au milieu de ce labyrinthe se voyait une plaque de cuivre qui indiquait le lever du soleil, et sur laquelle on avait gravé la représentation de l'évêque Évrard de Fouilloy et celle des trois architectes qui ont dirigé la construction de cette église. Autour de cette plaque était gravée, sur une lame de cuivre, l'inscription suivante, qui, dit M. Gilbert, avait été incrustée, en 1288, dans ce labyrinthe, par l'architecte Renault de Cormont :

MÉMORE QUAND L'EUURE DE LEGLE
DE CHEENS FU COMENCHIE ET FINE
IL EST ESCRIPT EL MOILON DE LE
MAISON DE DALUS

En l'an de grâce mil IIe.
et XX. fut leuure de chéens
premierement encomenchie
Adont yert de cheste evesquie

Eurart éuesque benis
Et roy de France Loys
q^s fu filz Phelippe le Sage
chil q^s maistre yert de lœuure
maistre Robert estoit nōmes
Et de Lusarches surnomes.
maistre Thomas fu après luy
de Cormōt et après ses fils
maistre Regnault qui meitre
fist achest point chy ceste lettre
que l'incarnacïon valoit
XIII^c. ans. XII en faloit

C'est, sans doute, à cette curieuse inscription que nous devons de connaître aujourd'hui les architectes par qui furent accomplis les travaux de l'église d'Amiens. On y voit, en effet, qu'ils furent commencés, en 1220, sous l'évêque Évrard; qu'ils furent conduits par Robert de Lusarches, et par Thomas de Cormont, et terminés par Regnault, fils de celui-ci, en 1288.

Le labyrinthe de la cathédrale d'Arras, dit M. Vallet, existerait sans doute encore, *sans la révolution.* M. Vallet est bien bon d'en attribuer la destruction à la révolution! Il est bien plus à parier qu'elle est le fait de MM. les Chanoines ou de MM. de la Fabrique, qui ont toujours eu un instinct merveilleux pour l'embellissement des églises! D'après la notice sur cette ancienne cathédrale, publiée en 1829, et d'après divers renseignements pris sur les lieux, nous avons reconnu qu'il était placé un peu en avant de la nef; qu'il était aussi tracé en octogone et composé de carreaux jaunes et bleus, présentant la même combinaison que ceux d'Amiens et de St.-Quentin. Mais ce que nous apprend de particulier cette notice, c'est qu'on suivait à genoux, comme c'était l'usage,

la ligne de parcours en récitant les prières ordinaires : on était une heure à terminer ce pieux pélerinage. Aussi, ajoute M. Vallet, d'après M. Gilbert, dans certaines localités appelle-t-on ces sortes de dédales *la lieue*. On voit encore aujourd'hui, à l'entrée de l'église paroissiale de St.-Quentin, bâtie dans le XIIe. siècle, un labyrinthe dont le parcours offre absolument la même combinaison que celui d'Amiens, l'un et l'autre ne présentant qu'un guillochis octogonal simple et continu.

Outre ceux de Chartres, de St.-Quentin, d'Amiens et d'Arras, on cite encore le labyrinthe de St.-Omer et celui de St.-Bertin. La Société française d'archéologie dans ses publications, M. de Caumont dans son *Bulletin monumental*, M. Didron dans les *Annales archéologiques*, en ont signalé quelques autres. Ce dernier était composé de carreaux blancs et jaunes et de carreaux noirs ou bleus. Il était inscrit dans un carré : son chemin de parcours présentait, comme tous ceux que nous connaissons, un guillochis simple, continu ; mais ce guillochis était ici à angles droits. Ce pavé était composé de 49 carreaux de chaque côté ; par conséquent sa superficie présentait un nombre de 2,401 carreaux. Il existe encore des vieillards, dans le pays, qui ont souvenir du labyrinthe qui faisait partie du pavé de l'église et se trouvait placé dans la nef transversale de droite : il arrivait que les enfants et les étrangers qui le parcouraient, troublaient l'office divin, ce qui a été cause, nous a-t-on dit, qu'il fut détruit. Au bas du dessin de ce labyrinthe se lisaient ces mots : *Entrée du chemin de Jérusalem, autrefois marqué sur le carreau de l'église de St.-Bertin.*

Arrivons au dédale, ou labyrinthe de l'église de Reims. Plusieurs monographes de la cathédrale l'avaient déjà fait connaître. MM. Jacob Kolb, Géruzez, Povillon, Gilbert,

Tarbé et quelques autres en ont publié la description, et plusieurs d'entr'eux même la représentation. Nous sommes heureux d'arriver après ces Messieurs, et ce, pour deux raisons toutes naturelles : c'est que nous avons le double plaisir de profiter de ce qu'ils ont dit de bon à ce sujet et de critiquer les erreurs qu'ils ont pu commettre dans leurs diverses appréciations.

On a d'autant mieux l'air de savoir de prime-saut et de science certaine, que l'on critique davantage ceux que l'on dépouille. C'est un usage généralement adopté en matière littéraire et archéologique. Nous pourrons bien nous conformer aux précédents.

Le dédale de l'église de Reims était formé de compartiments en marbre noir et blanc, incrusté dans le pavé. Il occupait une surface telle que les bandes de pierre étaient espacées entr'elles d'un pied. Comme la plupart des autres monuments que nous avons décrits plus haut, on désignait celui-ci sous le nom de chemin de Jérusalem, et, par une pieuse réminiscence, on en parcourait l'enceinte en récitant des prières contenues en un livret imprimé autrefois à Reims (nous n'en savons la date), sous le titre de : *Stations au Chemin de Jérusalem, qui se voit en l'église de Notre-Dame de Reims.*

On supposait, à Reims, que l'idée de ce dédale avait été donnée par Albaric de Humbert, sous la prélature duquel fut reconstruite la cathédrale, et qui, parti pour la Palestine en 1218, l'avait fait dessiner à son retour, en remembrance de son voyage et du temple de Jérusalem, dont on s'imaginait retrouver quelques traces dans la forme de ce monument.

Opinion gratuite, et dont il est facile aujourd'hui de faire justice.

Le tracé de ce labyrinthe que nous reproduisons avec cette

notice, est tiré du recueil de Jacques Cellier, artiste Rémois au XVIe. siècle, dont nous avons retrouvé l'œuvre à la Bibliothèque royale, il y a plus de quinze ans. Ce tracé, fait à une époque où le pavé de ce labyrinthe était moins endommagé est donc plus authentique que celui publié antérieurement à cette notice.

Il représente un polygone régulier, au centre duquel se trouvait la figure d'un personnage de grande dimension, taillée en pierre bleue. Aux quatre coins de ce polygone, étaient figurés, taillés de même, quatre personnages de moindre dimension : c'étaient, comme au labyrinthe d'Amiens, la portraiture des architectes maîtres des ouvrages qui dirigèrent les travaux. Des signes caractéristiques indiquaient d'ailleurs les attributs maçonniques de chacun d'eux. Autour de la première, à droite en entrant, se lisaient ces mots :

Cette image est en remembrance de maître Bernard de Soissons, qui fut maître de l'église de céans.... fist cinq voutes.

Autour de la seconde, à main gauche :

Gauthier à Reims, qui fut maître de l'église de céans sept ans, et ouvra à voussures d'or.....

Autour de la troisième figure, à main droite au milieu, se lisait :

Cette image est en remembrance de maître Jean d'Orbais qui fut maître de l'église de céans.

Autour de la quatrième, à main gauche :

Jehan Loups, qui fut maître de l'église de céans, seize ans, et en commença le portail.

L'inscription de la principale figure, celle du milieu, n'est malheureusement pas arrivée jusqu'à nous. Quand les curieux, auxquels nous devons la conservation des indications que nous venons de transcrire, songèrent à relever ces souvenirs si intéressants pour l'histoire de l'art, cette inscription était

déjà rendue illisible par le frottement des pieds. Jacques Cellier, l'auteur du dessin que nous avons reproduit, n'a songé à conserver aucune de ces lignes, dont l'une eût établi la notoriété et les fonctions de ce célèbre personnage.

On remarquera que le nom de Robert de Coucy, auquel on attribue depuis long-temps, à Reims, le plan de l'exécution de Notre-Dame, ne se rencontre au bas d'aucune de ces lignes. M. Tarbé, qui est quelquefois très-aventureux dans ses hypothèses, prend l'initiative et dit : « Sans doute, la figure du centre était celle de Robert de Coucy : ce modeste monument serait le seul qu'on eût érigé à la mémoire du grand architecte ! » Cette opinion n'est pas soutenable; l'étude du labyrinthe d'Amiens nous a donné le nom, ou du moins, le caractère du personnage en question. A Amiens, c'est en 1220 et sous l'évêque Évrard que fut exécutée la cathédrale, et c'est le portrait de ce prélat qui figurait au centre de son labyrinthe. A Reims, c'est en 1211 que fut commencée la réédification de Notre-Dame, sous la prélature d'Albéric de Humbert; et c'est, on ne peut guère en douter, le portrait de cet archevêque qui figurait sur la pierre centrale du labyrinthe. D'ailleurs, je vous prie, quelle raison pour donner dans ce monument la place d'honneur à Robert de Coucy ? « Parce que, dira M. Tarbé, avec toute la ville de Reims, qui le répète depuis long-temps, Robert de Coucy est le grand artiste qui a donné les plans et qui a dirigé les travaux de ce magnifique édifice, l'honneur et la gloire de l'art catholique au moyen-âge ! » Encore un immense plagiat, une fausse attribution ! Robert de Coucy n'a pas plus donné le plan et dirigé les premiers travaux de Notre-Dame de Reims, que M. Lassus n'a dirigé les travaux de Notre-Dame de Paris ou M. Debret donné le plan de l'église de St.-Denis. Anquetil, qui ne manque pas de dire (t. I, p. 352) « que la nouvelle cathédrale fut bâtie, en 1211, sur un dessin plus

noble et plus régulier, donné par un architecte de Reims, nommé *Robert de Coucy*, et sous sa direction, » se donne lui-même la peine de nous apprendre (t. II, p. 67) que ce fameux architecte (auquel il attribue aussi la croix, le chœur et les chapelles de St.-Nicaise) était enterré dans le cloître de St.-Denis, où l'on voyait autrefois sa figure avec cette inscription :

Cy gist Robert de Coucy, maître de Notre-Dame et de St.-Nicaise qui trépassa l'an 1311.

Or, nous le demandons : si Robert de Coucy est mort en 1311, comment a-t-il pu fournir, en 1211, les plans de Notre-Dame de Reims? Il aurait donc vécu quelque 130 ans? La chose est peu probable. Eh bien! voilà pourtant une opinion reçue chez tous les écrivains qui se sont occupés de notre cathédrale; et, malgré notre dire, il n'en restera pas moins établi que Robert de Coucy en est l'immortel auteur. Nous ne mettons pas en doute qu'il n'y ait travaillé; qu'il n'y ait été *Maître des ouvrages;* mais il a tout au plus travaillé à son achèvement, et peut-être même n'a-t-il eu le titre de *maître* de Notre-Dame qu'en qualité d'entreteneur de l'œuvre, comme à toutes les époques jusqu'à la Révolution, un architecte fut attaché à ce titre à l'édifice; et comme pourraient, à bon droit, se dire encore aujourd'hui M. Arveuf, pour Notre-Dame de Reims, et M. Lassus, pour Notre-Dame de Paris.

Quoi qu'il en soit, le labyrinthe qui donne le nom des quatre premiers maîtres de Notre-Dame : Gauthier de Reims, Bernard de Soissons, Jehan d'Orbais et Jehan Leloup, ne fait aucune mention de Robert de Coucy.

Il est vrai que, sur le dessin qu'ont, avant nous, publié du labyrinthe quelques auteurs, on trouve, outre les cinq

figures ci-dessus mentionnées, deux autres toutes petites, placées à l'entrée du polygone. Rien ne dit qu'aucune inscription leur ait jamais donné un nom. Peut-être pourrait-on y voir le portrait de Robert de Coucy et de son neveu comme employés aux travaux d'achèvement : mais rien que d'hypothétique à cet égard, et en tout cas l'exiguité des figures et leur apposition après coup, indiqueraient un rôle assez minime à ceux dont elles sont le portrait ou la remembrance.

Nous avons dit ailleurs qu'il y avait plus de vraisemblance à regarder comme auteur du plan de la cathédrale, Hues Libergier, qui vivait réellement à cette époque et qui exécutait, quelques années plus tard (en 1229), la belle église de St.-Nicaise. Nous devons avouer ici, que ce n'est non plus de notre part qu'une supposition, et toutes réflexions faites, nous croyons qu'il serait vraiment juste et raisonnable d'en laisser exclusivement l'honneur aux artistes dont le labyrinthe a révélé et proclamé les noms. — Au surplus, beaucoup de découvertes restent à faire pour la biographie des artistes du moyen-âge. Nous sommes encore bien ignorants des noms de ceux auxquels l'art doit le plus. Dans la découverte que nous avons faite, il y a une vingtaine d'années (on nous permettra de revendiquer ici ce petit mérite) de l'*Album* de Villart de Honecort (*album* publié depuis peu, en partie du moins, par M. Lassus), on trouve quatre ou cinq croquis de quelques-unes des notables parties de l'église de Reims. Honecort en explique la description et la raison d'être. Honecort, qui s'attribue lui-même l'honneur du chevet de l'église de Meaux et une participation dans quelques autres grands monuments du XIIIe. siècle, pourrait sans témérité être lui-même considéré comme l'un des grands artistes qui exécutèrent la cathédrale de Reims; mais c'est à tort que MM. Lassus et Violet-Leduc font de Honecort l'ami de Robert de Coucy. Il y a là

un anachronisme dont nous avons suffisamment donné la preuve. Revenons au labyrinthe.

En résumé, ce monument, comme tous ceux du même genre qui se trouvaient à Soissons, à Laon, à Chartres, à Amiens, à St.-Omer et ailleurs encore, avaient été exécutés d'après des modèles antiques et respectables : il avait une destination pieuse et recommandable, puisqu'il était un souvenir symbolique du temple de Jérusalem, et de plus un hommage rendu aux artistes dont il conservait les noms. Quel est le vandale coupable de sa destruction ? Faut-il le nommer ? Indubitablement quelqu'honorable chanoine. Hâtons-nous d'ajouter que ce n'est pas l'abbé Godinot (pieux iconoclaste du XVIIIe. siècle). Sa sollicitude pour le temple du Seigneur n'était pas descendue si bas... dans la nef : il n'avait songé à refaire du pavé que ce qui touche au sanctuaire. Mais le chanoine Godinot mort, d'autres chanoines, jaloux comme lui de l'honneur du saint lieu, devaient lui succéder : *Primo avulso, non deficit alter*, et messire Jacquemart se trouva.

Mais laissons parler ici M. Tarbé, qui s'entend aussi à blasonner les gens :

« Il paraît (Reims, *Essais historiques*, p. 280) que les enfants et les oisifs s'amusaient à courir sur les lignes blanches et noires. Cet exercice était peu convenable et le chanoine Jacquemart, en 1779 (lisez 1778), fit le sacrifice d'une somme qu'il avait économisée pour faire disparaître le labyrinthe. Il eut le plaisir de voir ses vœux satisfaits. Le vieux *dædalus* aux historiques souvenirs fut remplacé par des *dalles* de pierres toutes neuves, toutes blanches, mais sans passé. Messire Jacquemart put lire son bréviaire sans distraction, mais il avait détruit l'unique monument élevé par la reconnaissance de ses devanciers à la mémoire des grands architectes rémois. Le clergé du XVIIIe. siècle subissait l'influence

des idées de son temps : il devait porter le premier coup à nos vieux édifices et donner l'exemple des démolitions... Les vandales de 1779 n'eurent pas même le soin de relever les figures des architectes et de les incruster dans les murs d'une simple chapelle. Peut-être leurs restes reposaient-ils sous cette mosaïque funèbre !...

Il nous semble qu'on peut fort bien rendre solidaires de la gloire que s'est acquise par cet acte le vénérable et pieux Jacquemart, d'abord MM. les chanoines qui ont encouragé l'œuvre, et M. Lefèvre, l'architecte du temps, qui l'a consommée. Au surplus, voici un document que nous ne nous contenterons pas d'indiquer aux pièces justificatives, c'est le brevet d'immortalité de ces Messieurs, il faut lui donner les honneurs du premier plan :

Augustus 1778. Lectis litteris domini Jo. Jacquemart thes. quibus expositione factâ multam ex labyrintho in navi hujus ecclesiae existente indecentiam oriri eo quod frequens sit in eo deambulatio proponitque pro ejus eversione summam mille librarum et.... lapidum dictorum de Marzilly : capitulum cum memori animo accipiens propositiones dicti domini Jacquemart, committit DD. Senescallos et dominum Fabr. officiarium ad grates referendas præfato domino; rogatque dominum Fab. officiarium ut cum eo et D. Lefebvre architecto conferat de Labyrinthi eversione postea ad capitulum referet. *Signavere :* Fremyn, Lambert, Pommyer, Bourgongne, Regnault, Meusnier, de Rémont, Cauvet, Parchappe, de Coucy, de Lattaignant, Batteux, Leblanc, Bergeat, Corbon, Lagoile, Mignet, Rutlidge, Bida.

C'étaient ces mêmes vénérables chanoines qui, suivant le même livre de leurs délibérations et conclusions, donnaient ce singulier pouvoir à l'un d'eux :

Die Veneris 15 *mai* 1778. *Datur potestas D°. N°. Ouda,*

Fab. vendendi pergamenas chartas provenientes e destructione veterum librorum cantus.

Le 17 décembre de la même année, sans doute pour témoigner à Messire Jacquemart toute leur gratitude de sa généreuse initiative, les mêmes chanoines lui décernaient dans le chœur une stalle d'honneur : *primum stallum de latere dextro in choro!!*

Très-vénérables, que la terre vous soit légère!

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ANCIENNE CLOCHE DE SOUVIGNY

ET SUR

LE PRIEUR SOUS L'ADMINISTRATION DUQUEL ELLE A ÉTÉ FONDUE;

Par M. B. DE CONNY,

Bibliothécaire-archiviste de la ville de Moulins.

Au moment où l'on s'occupe à recueillir avec tant de soin les inscriptions anciennes, nous avons pensé que celles qu'offrent les cloches du Bourbonnais pourraient présenter quelque intérêt pour l'histoire et l'archéologie de notre pays.

Une première station faite à Souvigny nous a confirmé dans notre opinion. Nous avons visité les deux tours de l'église; dans celle de gauche, en entrant par la porte principale, il existe deux cloches fondues en 1812; dans celle de droite, nous avons remarqué une seule cloche d'une belle dimension fondue en 1408 et servant de timbre à l'horloge de la ville.

Avant de parler de cet objet antique, rappelons ici à quelle époque les cloches ont été introduites en Occident, et quelle a été leur destination jusqu'à nos jours.

L'opinion généralement admise attribue l'introduction des

cloches en Occident à saint Paulin, évêque de Nole en Campanie, de 409 à 431; il s'en servait pour appeler les fidèles aux offices de l'église. Plusieurs écrivains prétendent que les cloches étaient encore inconnues à l'église avant la fin du Xe. siècle, et qu'on n'a commencé à s'en servir qu'en 972; mais cette assertion est clairement démentie par les faits.

Alcuin parle de l'usage de bénir les cloches, comme antérieur à l'an 770, et le moine de St.-Gall raconte qu'un religieux de son monastère, fort habile dans l'art de fondre et de travailler les métaux, ayant fait une très-belle cloche dont le son émerveillait Charlemagne, dit à ce prince qui le félicitait de son ouvrage : « Magnifique empereur, si vous voulez « me faire donner beaucoup de cuivre, et, au lieu d'étain, « seulement cent livres d'argent, je vous en ferai une autre « près de laquelle celle-ci vous semblera muette. »

Les cloches, mises au nombre des objets nécessaires à la célébration du service divin, furent d'abord destinées à convoquer les fidèles aux assemblées religieuses, aux prières de l'église, à sonner les heures canoniales; et quand Louis XI eut ordonné que dans tout son royaume on récitât l'*Angelus* trois fois par jour, elles eurent pour mission de rappeler ce devoir de piété.

Au XIVe. siècle s'introduisit l'usage de sonner les cloches en signe de réjouissance, lors d'un événement important, tel que le gain d'une grande bataille, la signature d'un traité de paix, la naissance d'un héritier à la couronne.

Les cloches eurent aussi pour destination d'annoncer les événements douloureux; on les sonnait d'une manière lente et lugubre lors de l'agonie d'un moribond, pour inviter les fidèles à prier pour lui, et, après son décès, peur annoncer son inhumation.

Les cloches donnèrent aussi quelquefois le signal du meurtre et du carnage; ce fut celle de St.-Germain-l'Au-

xerrois, puis toutes celles qui existaient dans Paris qui donnèrent le signal de la Saint-Barthélemy.

On faisait enlever les cloches d'une ville lorsqu'elles avaient servi à assembler des séditieux, ou quand on voulait seulement prévenir une révolte. Cette peine fut infligée en 1552 à la ville de Bordeaux, et en 1574 à celle de Montpellier. Lors de la Révolution, on transforma en pièces de canon et en pièces de cinq et dix centimes un grand nombre de cloches, et notamment celles des couvents supprimés.

Les cloches ont donné lieu autrefois à bien des superstitions que les autorités civiles et ecclésiastiques condamnèrent tour à tour. Il fut un temps où on les sonnait pour chasser les démons, pour délivrer les possédés, pour tuer les chenilles, pour évoquer les ombres des morts, etc. De toutes ces superstitions, la plus invétérée et la plus dangereuse est celle qui les fait sonner pendant un orage pour chasser les nuages qui recèlent la foudre.

Les cloches destinées au service du culte sont regardées comme des objets profanes jusqu'au moment où elles ont reçu la bénédiction. Cette cérémonie, quoique de la plus haute antiquité, ne fut cependant pas toujours réputée nécessaire.

Avec le temps, la bénédiction des cloches devint d'obligation dans l'église; le cérémonial de ce baptême fut réglé par le pontifical romain, et l'on trouve même dans les canons du concile tenu à Toulouse, en 1590, un article qui réserve aux évêques le droit de bénir les cloches; néanmoins les prélats peuvent déléguer de simples prêtres pour cette partie de leurs fonctions.

Ces explications données, revenons à l'instrument ancien dont nous avons signalé l'existence.

Nous avons d'abord constaté qu'il a de diamètre 1^{m}. 31^{c}., que sa circonférence est de 4^{m}. 8^{c}., qu'il peut peser en-

viron 2,500 kilogrammes, et qu'il ne présente aucun ornement à sa pince.

Puis, nos regards s'étant portés sur l'inscription qui règne en haut dans tout son pourtour, nous avons lu son texte rédigé en latin. Le caractère des lettres est un beau type des majuscules gothiques ornées tel qu'il s'était fixé au XIIe. siècle, et tel qu'il est resté en usage chez nous jusqu'au XVe. siècle.

En voici l'exacte transcription :

+ XPS REX VENIT IN PACE DEVS OMO FACTUS EST
|+| MENTEM SANTAN SPONTANEM HONOREN DEO
ET PATRIE LIBERACIONEM + ANNO DNI MILLIO CCCC
OCTO + HENRYCUS DE YSERPANO P. S.
+ I CHASELLI SACRISTA LOCI FECI FIERIT VIAI
DIE MENSIS MAII +

Christ Roi vint en paix. Dieu s'est fait homme. Esprit Saint. (Nous vous souhaitons). Honneur volontaire à Dieu et délivrance à la patrie.

L'an du Seigneur quatorze cent huit.

Henri d'Isserpent, prieur de Souvigny.

Jean Chezeaul, sacristain du lieu, l'a fait faire le septième jour du mois de mai (1).

Disons quelques mots du Prieur dont il est fait mention dans cette inscription

Vers 1377, Henri d'Isserpent, 25e. prieur du monastère de Souvigny, fut le successeur de Bernard de La Tour. Il a conservé cette dignité jusqu'en 1412; et ce qui prouverait qu'il était encore prieur après cette époque, c'est le passage

(1) C'est à l'obligeance de M. Chazaud, archiviste du département, que nous devons d'avoir pu lire et interpréter plusieurs mots de cette inscription.

suivant que nous lisons dans l'ANCIEN BOURBONNAIS, tome II, page 8, *Affaire des Carmes de Moulins avec les Religieux de Souvigny :* « Les pauvres Carmes se montrèrent si « humbles, si soumis dans leurs démarches; ils se firent « si chaleureusement appuyer par les officiers du Duc, « qu'ils obtinrent facilement du prieur D. Henry d'Isserpent, « rémission du passé, *moyennant aumône*, et permission « de continuer pendant un certain temps la célébration de « l'office divin à Moulins, *en la place où soulait être le « plaidoyer, jusqu'à la Saint-Michel de l'année* 1412. »

Si l'on analyse les actes de l'administration de notre prieur, il faut convenir qu'il a dû laisser la réputation d'un homme plein d'aptitude pour les affaires, et plein de zèle pour les choses de la religion.

Voici les titres des principaux actes qui ont été faits pendant que D. Henri d'Isserpent a gardé le bénéfice de Souvigny :

Du 4 *mai* 1377. — Déclaration du Bailly du Bourbonnais, qu'il ne prétend rien à la justice de Souvigny.

Du 8 *mai* 1377. — Lettres d'amortissement du duc Louis de Bourbon, de quarante sous de rente cédés au Prieur de Souvigny par Jean, bâtard de Bourbon, pour la fondation d'un anniversaire.

Du 20 *mars* 1382. — Permission accordée par les Prieur et Religieux de Souvigny de fonder une vicairie dans la chapelle de Notre-Dame-la-Gisante.

Du 14 *avril* 1384. — Permission de M^re^. de Souvigny de bâtir une chapelle en l'honneur de saint Jean, en la ville de Moulins.

Du 7 *décembre* 1386. — Fondation de l'église collégiale de Notre-Dame de Moulins en Bourbonnais.

Du 10 *août* 1388. — Fondation de la chapelle de St.-Jean, située au fond de l'église de Souvigny, par Jean et Etienne d'Entraigues, maintenant dévolue aux S^rs^. de Montare, avec la permission d'y pouvoir être inhumés, accordée par Henri d'Isserpent, prieur de Souvigny.

Du 3 *août* 1392. — Compromis passé entre le Prieur de Souvigny et les Religieux de Chamaisgre, touchant le fait des enterrements et oblations.

Du 5 *août* 1393. — Reconnaissance du Bailly de Bourbonnais comme les assises par lui tenues à Souvigny ne pourront préjudicier aux droits de justice de lad. ville de Souvigny.

Du 25 *mars* 1402. — Titre concernant la confirmation du doyenné, et collation d'une prébende de Moulins, dépendante de Souvigny.

Du 18 *octobre* 1404. — Transaction entre le S^r^. Prieur de Souvigny et le Chapitre de Notre-Dame de Moulins, touchant les trente sous de patronage annuel et perpétuels dûs audit prieur sur led. Chapitre.

Du 14 *mars* 1411. — Permission de (Henri d'Isserpent) M^r^. le Prieur de Souvigny de bâstir dans Moulins l'église du Mont-Carmel.

Les copies de ces documents ont été consignées dans un livre précieux pour l'histoire du Bourbonnais, le *Thesaurus Sylviacensis*, vol. in-4°. existant aux archives départementales de l'Allier. Ce manuscrit, composé actuellement de 530 feuillets d'un parchemin velin très-blanc, renferme le recueil des pièces les plus importantes concernant les annales du prieuré de Souvigny, rassemblées, vers 1644, par Dom Nicolas de Mesgrigny, 42e. prieur.

Le sacristain, dont nous lisons le nom à la fin de l'inscription déjà transcrite, a figuré lors des Grands-Jours tenus à Moulins, en 1418, pour soutenir un procès contre Jean Babute, qui avait commencé à bâtir une chapelle dans notre ville, sans l'autorisation des religieux de Souvigny. Ce procès s'est terminé par un accord fait à Moulins, le 23 mars 1418, entre Dom Jean Chezeaul, religieux et sacristain de l'église de Souvigny, agissant comme procureur fondé des moines de lad. ville, et Jean Babute, S^re^. du Roy. Ce dernier s'engagea

à payer, à perpétuité, et chaque année, vingt sous de rente aux Bénédictins.

Avouons, en terminant cette notice, que trop souvent l'on fait disparaître chez nous, sans en conserver quelque souvenir, plusieurs de ces cloches anciennes et vénérables qui, pendant des siècles, ont fait éprouver tant d'émotions à plusieurs générations de fidèles.

En 1829, les frères Baudouin, à Riom, ont encore refondu une cloche, celle de la paroisse de St.-Menoux, dont l'église a fait partie de la belle abbaye des Bénédictines de cette commune.

Qu'il nous soit permis d'espérer que nos réclamations contribueront à faire attacher plus d'importance à la conservation des cloches, et surtout à l'exacte transcription du texte et du caractère des lettres de leurs inscriptions.

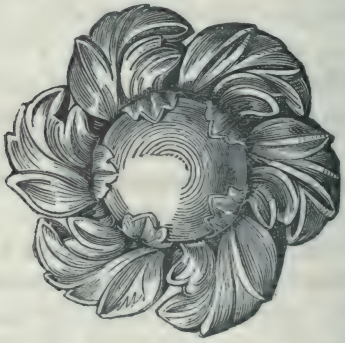

RAPPORT VERBAL

FAIT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

Dans les séances des 20 novembre 1855 et 2 septembre 1856,

SUR DIVERS MONUMENTS

ET SUR PLUSIEURS EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES;

Par M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société.

(Suite.)

Travaux archéologiques en Poitou. — M. de Longuemar a publié, depuis quelques années, à Poitiers, des Mémoires archéologiques pleins d'intérêt. Les *Chroniques populaires* du Poitou forment un volume très-instructif. M. de Longuemar a employé des formes variées d'exposition pour son texte qui est parsemé de figures, et on lit avec plaisir et sans fatigue ce livre qui nous initie à l'histoire et à l'archéologie du Poitou.

Abbaye de Nouaillé. — J'ai vu avec infiniment de plaisir ce que dit M. de Longuemar de l'abbaye de Nouaillé, que j'avais visitée avant lui et sur laquelle j'avais donné quelques

notes dans le *Bulletin monumental.* Il a reproduit le tombeau que j'ai moi-même figuré y a long-temps et qui se trouvait dans le cloître. Voici les détails que donne M. de Longuemar sur cette abbaye :

« Près de trente églises relevaient autrefois de l'abbaye de Nouaillé, qui disposait en outre du revenu de huit terres considérables. Nouaillé fut particulièrement protégée par Charlemagne et par son fils Louis-le-Pieux. Les plus grands seigneurs de l'Aquitaine la comblèrent des marques de leur munificence, et dans ce nombre il faut compter les Guillaume d'Aquitaine, les Isabelle d'Angleterre, les Lusignan, les sires de Morthemer, de Curzay, de Châtellerault et tant d'autres encore, dont les tombes reposèrent long-temps dans son enceinte. Les seigneurs de la terre de Moncontour en Anjou lui rendaient même hommage, en lui payant chaque année une *maille d'or.* — Rien ne semblait donc lui manquer de tout ce qui fait ici-bas la gloire et la fortune; par contre aussi, rien ne lui a manqué en fait de catastrophes et de désastres.

« L'église et les bâtiments primitifs de l'abbaye de Nouaillé, érigés dans les premières années du IXe. siècle, furent pillés et dévastés par les Normands vers 865, et relevés à la fin du même siècle par la munificence des seigneurs Aquitains. Dans les premières années du XIIIe. siècle, et pour la mettre désormais à l'abri des chances des guerres civiles, de forts remparts, des douves profondes l'entourèrent complètement; et nonobstant, au milieu du XIVe. siècle, trop voisine du fatal champ de bataille de Maupertuis, elle fut ravagée par les Anglais vainqueurs. Deux siècles après, les Huguenots, qui assiégeaient Poitiers sous la conduite du célèbre Coligny, y mirent le feu et la saccagèrent de fond en comble.

« L'église renfermée dans l'enceinte de l'abbaye de Nouaillé en est sans contredit le monument le plus intéressant. A voir

ses puissantes murailles en partie couronnées par des galeries de ronde, dont les consoles rappellent les machicoulis des vieilles forteresses, et ces nids d'hirondelles qui protégeaient le débouché des escaliers sur les terrasses des bâtiments voisins, on pense involontairement à ces donjons fortifiés, derniers refuges d'une garnison aux abois, quand la première enceinte avait été forcée par l'ennemi.

« Ce n'est pas encore là ces constructions légères et élégantes que les siècles suivants élevèrent à l'abri d'une paix assurée, c'est encore un modèle de ces forteresses religieuses prêtes à se défendre contre un ennemi toujours menaçant et terrible.

« L'ancienne entrée de la vieille abbaye placée du côté de l'abside s'ouvrait obliquement entre deux fortes tours, et le chemin traversant le fossé sur une étroite chaussée venait longer les bas-côtés de l'église et passer à portée des arbalètes des sentinelles de la galerie supérieure.

« Tout dans cette partie rappelle fortement l'époque ro-
« mane.

« L'entrée actuelle s'ouvre sous une voûte qui traverse la base d'un élégant pavillon dit de l'*Abbé*, fondé sans doute vers la fin du XVe. siècle par Raoul du *Fou*, qui fut abbé de Nouaillé avant de parvenir au siége épiscopal d'Angoulême, et complété depuis par Jean de Mareuil, autre abbé de Nouaillé, vers le milieu du XVIe. siècle, après la retraite des Huguenots.

« N'oublions pas de signaler cette *lampe sépulcrale*, lanterne pittoresque et découpée à jour qui surmonte les murs du bâtiment voisin. Le feu qu'on allumait le soir dans la cage de pierre, annonçait au loin aux habitants de la vallée que la nuit et le jour l'abbaye leur offrait un asile assuré, et que les religieux imploraient en silence la protection du ciel et priaient pour les morts. »

J'ai figuré il y a long-temps (1842) dans le *Bulletin monumental* cette lanterne dont parle M. de Longuemar. Elle se trouve sur le bâtiment parallèle au portail de l'église et à l'entrée de l'enceinte exclusivement réservée aux religieux; mais je suis resté dans le doute sur sa destination; peut-être n'était-ce qu'une cheminée.

Poteries gallo-romaines du Poitou.—M. de Longuemar a fait une étude intéressante des poteries gallo-romaines du Poitou.

« Nous y avons reconnu, dit-il, tous les types appropriés aux usages domestiques, aux cérémonies du culte païen, ou simplement à l'ornementation des appartements. Ils avaient en effet tantôt la forme élancée et l'orifice étranglé de l'amphore et du præfericulum, analogues aux aiguières du moyen-âge; tantôt la forme plus évasée du poculum, du canthare et du scyphus, ces modèles de nos coupes et de nos vers à pied modernes; tantôt encore l'assiette et l'aspect du modius, dont la base égalait l'ouverture.

« Mais le plus grand nombre appartient au genre patère, coupe plus ou moins profonde ou évasée, et à ces vases que leur large ouverture ou leur aplatissement rendaient propres à recevoir des viandes ou des fruits, semblables de tout point à nos tasses, nos soucoupes, nos assiettes et nos plats modernes.

« Vus de profil, ces vases offrent, isolément ou combinées, les formes hémisphériques, cylindriques, ou celles d'un tronc de cône, d'un tore ou de la gorge d'une poulie.

« Leurs bases sont tantôt larges, fortement indiquées par une double ou une simple moulure, et tantôt si étroites et si soigneusement dissimulées, que l'équilibre des vases devait en souffrir.

« Leurs bords supérieurs sont alternativement droits ou

renversés en-dehors, unis ou bordés d'un filet saillant, ou même amincis en biseau.

« La plupart des débris dont nous nous occupons appartiennent à la poterie rouge plus ou moins foncée, revêtue ou non d'une couverte brillante. Quelques-uns cependant sont en terre grisâtre rehaussée d'un vernis noir qui laisse en saillie des ornements de couleur claire du meilleur effet.

« Dans leur généralité, ces vases sont faits avec une argile plus ou moins fine, passant du rose pâle au rouge de la cire à cacheter d'Espagne. La pâte des uns est souvent micacée et recouverte d'un vernis brillant d'un ton beaucoup plus foncé. Ce sont les plus grossiers.

« La pâte des autres est extrêmement fine, et la couleur qui les rehausee est du même ton à l'intérieur et à l'extérieur (1).

« Cette double observation nous apprend deux choses : la première, c'est que les uns ne devaient la couleur brillante qui les revêt qu'à l'application d'un vernis coloré ou à l'immersion des vases, rendus poreux par une dessiccation préalable, dans une solution aqueuse de matière colorante ; la seconde, c'est que les autres contenaient, soit naturellement, soit par introduction artificielle, le principe colorant dans leur pâte même.

« Ces derniers constituaient, comme on le sait, les vases dits de Terra Campana et de Samos. C'étaient les plus fins, les plus précieux, et les potiers les décoraient habituellement de feuillages ou de figures en demi-relief, d'où ils avaient retenu le nom de vases sigillés.

(1) La matière colorante des vases rouges, variant du rouge sanguin au rouge corail et au rouge oranger, est due, comme on le sait, à la présence dans la pâte ou seulement dans la couverte d'une certaine quantité de fer peroxydé réduit en poudre impalpable.

« Dans les 60 noms ou environ de potiers recueillis à Poitiers, une quarantaine ne se sont pas encore trouvés sur les catalogues des autres localités de la France et de l'Angleterre; les 20 autres noms nous sont communs avec l'Angleterre, la Normandie et le nord de la France, soit deux à deux seulement, soit avec toutes ces contrées à la fois. »

Voici, par ordre alphabétique, les noms ou parties de noms qui n'ont été jusqu'à ce jour rencontrés qu'à Poitiers :

AERO M*anu*.
AMILIV. M*anu*.
AVMON. O*fficinâ*.
BEF. M*anu*.
BELINICCVS. F*ecit*.
COGNATO. O*fficinâ*.
CRIXI. M*anu*.
CVC. M*anu*.
FAVSTVS SALINATOR SERVAE.
F. A. M. F*ecit*.
FENVECTV ?
JANVARIS.
INCENI. OF*ficinâ*.
JVLIANI.
L. TETTISANIA.
MACCRA.
MAD.
MALIVS FORTVNATUS FECIT.
MAM.
MARCELLII. M*anu*.
M*anu* ASTVCIS ?
CANTO(nis). M*anu*.
CATITO. FLC*tilis*.
CAVATI(ni).
CIRRO.
CLA. M*anu ?*
MICR. F*ecit*.
MOLONTO FECIT.
MVRRVS FE*cit*.
NOMI.
OICOC.
PRISCINI. M*anu*.
...QVR. F*ecit*.
RI.
SCAP.
SOLINI. OF*ficinâ*.
SVCESI.
TABIL. OFF*icinâ*.
TERNI. O*fficinâ*.
TONCVS. F*ecit*.
VIRECV.
VOBANI(us). FE*cit*.

« La somme des noms de potiers venus à notre connaissance,

continue M. de Longuemar, est, jusqu'à ce jour, d'environ 1,100 (1). En défalquant plus de 200 noms qui sont communs à plusieurs contrées à la fois et se répètent dans les divers catalogues, le chiffre définitif des fabricants de poteries ou des fabriques se trouve encore monter à près de 900, et nous sommes bien loin de les connaître tous.

« L'industrie céramique était donc une source importante de production pour les Gallo-Romains, considération qui, jointe à celle de l'étude de l'art, doit engager tous les amis des études archéologiques à ne laisser perdre aucune occasion de recueillir les débris de poteries antiques exhumés du sol. »

On voit par ces citations combien de faits et d'observations intéressantes renferment les publications archéologiques de M. de Longuemar.

Château de la Meilleraye. — Le style animé et poétique de M. de Longuemar se révèle dans un autre ouvrage intitulé : *Souvenirs et croquis d'une excursion archéologique sur les bords du Thoué* (Deux-Sèvres). Vous en jugerez par la description qu'il y donne du château de la Meilleraye.

« On longe pendant quelque temps, dit-il, une longue série de murs aussi tristes et aussi sérieux que ceux d'un cloître, puis tout à coup une porte s'ouvre, et un spectacle féerique vient frapper les regards.

« A l'extrémité d'une immense pelouse s'élève isolée et sans transition une haute enceinte de murs dans laquelle des pans ébréchés, que le lierre escalade à l'envi, se croisent en tous sens. Ici point de tourelles, de créneaux, de machicou-

(1) Le musée de Londres en a fourni à lui seul 730, celui d'Amiens une centaine, celui de Douai 150, celui de Caen 65, celui de Poitiers environ 60, y compris les collections particulières.

lis. Partout des pavillons carrés, des courtines immenses, des portes hautes et cintrées comme des arcs de triomphe; partout enfin les lignes symétriques et harmonieuses de l'architecture du grand siècle.

« Choisissez une demeure royale, enlevez-lui ses toits, ses charpentes et ses clôtures; laissez la pluie, le vent, la gelée, le soleil, saper, dissoudre, abattre peu à peu ici un pan de mur, là un entablement, un cintre de croisée, plus loin un tronçon de colonne, l'angle d'un pavillon; donnez au lierre le temps de croître, de grimper et de s'élargir avec cette sève luxuriante qu'il puise dans les vieux ciments; puis échauffez le fond du tableau des rayons d'un soleil généreux; égarez ses faisceaux de lumière à travers les cent ouvertures béantes qui furent d'élégantes croisées, et laissez leurs reflets se jouer sur la lisière de ce manteau vert-sombre dont le lierre a drapé les murs : vous aurez devant vos yeux une de ces décorations magiques comme l'opéra les réclame, comme la nature en offre dans les sites d'élite.—Telles sont aujourd'hui les ruines de la Meilleraye.

« Une surprise attend le visiteur quand il traverse l'esplanade pour les étudier en détail. Il estimait le château de plain-pied avec le plan nivelé de la pelouse, et tout à coup, arrivé près de la balustrade de pierre qui semblait seule l'en séparer, il voit s'ouvrir d'immenses douves qui font une île de l'enceinte propre du château; pont-levis, pont dormant, escarpe, contrescarpe, casemate, ouvrages avancés, rien ne manquait à cette demeure pour en faire un poste de guerre, un piège caché sous les fleurs. On voit que nous sommes en présence du palais de ces hommes éminents qui passaient fréquemment des fêtes de la cour au tumulte des camps et à l'assaut des villes de guerre.

« Toute demeure ne reflète-t-elle pas avec fidélité les goûts, les habitudes, les besoins du maître qui l'inspira ou la fit construire?

« Avant de quitter ces lieux remplis de brillants souvenirs, il nous prit fantaisie de rechercher quelques débris de la belle statue du cardinal de Mazarin qui jadis trônait fièrement sur un piédestal élevé au milieu de la pelouse. Nous trouvâmes à grand'peine au coin d'un buisson, un tronçon de marbre mutilé, informe et gisant dans la boue. Une chèvre était grimpée dessus et fouillait de son pied fourchu les dentelles élégantes du rochet de *monsignor Mazarini.*

« De tête, point : *elles sert depuis long-temps de contre-poids au tournebroche d'une cuisine de Parthenay !*

« *Dressez donc des statues aux fortes têtes des États...* »

Château d'Oyron. — De la Meilleraye M. de Longuemar nous conduit au magnifique château d'Oyron.

« Ce fut, dit-il, Claude Gouffier qui jeta, vers 1525, les fondations du château actuel, et fit sculpter sur une des tours et sur le manteau de la cheminée de la salle des gardes, l'épée de grand-écuyer qu'il reçut vers 1546. On trouve aussi un souvenir plus précis encore de ses fonctions dans cette inscription placée sous les voûtes de la galerie qui s'ouvre à gauche de la cour d'honneur :

« Icy sont les figures retraictes au naturel des plus renom-
« més chevaux du roy Henri deuxième du nom, qui estoyent
« en son écurie à son advenue à la couronne. »

« On voit que cette inscription date de 1547. Malheureusement ces *pourtraictures* n'existent plus aujourd'hui.

« Les clefs des voûtes d'arête de cette belle galerie sont chargés des écussons d'Adrien Gouffier, évêque d'Alby, et de Guillaume, amiral de Bonnivet.

« Le château d'Oyron, décoré avec soin par les Gouffier qui en furent long-temps les possesseurs, passa vers le milieu du XVIIe. siècle aux mains de François d'Aubusson, duc de la Feuillade, qui l'acheta de Louis de Gouffier, comte de Roa-

nez, lieutenant-général des galères du roi, qui s'était signalé dans la rivière de Gênes et au siège de Candie sous les ordres de ce même la Feuillade.

« Ce d'Aubusson et son fils consacrèrent des sommes considérables à l'embellissement d'Oyron, qui fut acheté vers 1700 par le marquis d'Antin, fils légitimé de Mme. de Montespan, pour passer au maréchal de Villeroy, au chevalier de Boisairaut et à ses enfants appelés les barons d'Oyron.

« Vu de l'extérieur, il présente un immense corps de logis encadré de deux pavillons sur lesquels s'appuient deux ailes en retour, ouvrage de deux siècles différents, couronnés de balustres en pierre surhaussés çà et là de trophées comme en avaient les demeures royales ! Le goût de la renaissance a incrusté dans le parement des murs, des cadres de marbre veiné qui renferment les médaillons de personnages historiques surpris, nous le croyons, de se trouver ensemble, car les douze Césars y sont en compagnie de Mahomet. Ce massif est enclos dans une cour fermée de douves profondes bordées d'une balustrade continue et trône au milieu de jardins et d'allées de tilleuls, d'où la vue plonge sur les immenses plaines des environs.

« Les sculptures, les peintures, les mosaïques, les dorures, l'ébénisterie, tous les produits des arts employés à la décoration des plus somptueuses demeures semblent s'être donné rendez-vous à Oyron.

On s'y perd dans d'immenses salles aux poutres et aux solives azur, pourpre et or, qui encadrent des milliers de panneaux peints de sujets variés, aux murailles couvertes d'immenses fresques sur lesquelles on voit se dérouler tous les tableaux de l'Enéide; on erre dans des corridors sans fin, on monte à l'aise les larges marches d'escaliers dignes d'un palais, dont le noyau en marbre précieux semble tordu par la main du sculpteur. L'appartement d'honneur résume tout le

luxe qu'on peut rencontrer dans un palais royal. Les murs tapissés de cadres merveilleusement sculptés et dorés qui renferment des tableaux gracieux, les plafonds chargés de caissons à pendentifs d'une richesse toute royale, semblent descendre à la portée du visiteur pour appeler son attention sur leurs merveilleuses peintures : des rideaux de damas, de riches couvertures de soie brodée drapent encore les meubles historiques des anciens seigneurs d'Oyron. Et partout, sur les trumeaux des portes, dans les rosaces des plafonds, dans les détours des escaliers, la célèbre devise *hic terminus hæret* vient frapper le regard. Mais dans un petit boudoir sans doute confident de quelque autre pensée, nous avons remarqué ces lignes répétées sur chacun des carreaux de terre émaillée qui en forment le carrelage :

D'autres ont battu les buissons,
Nous avons les oiseaux !

« N'est-ce point là un commentaire à ces vers si connus attribués à Virgile :

Sic vos non vobis mellificatis apes, etc.,

dont chacun de nous, en fouillant bien ses souvenirs, a pu voir tant d'applications autour de lui, et qui long-temps encore établiront bien clairement la suprématie du *savoir faire* sur le *vrai savoir.* »

Classification des archéologues. — Je terminerai cette citation des publications archéologiques de M. de Longuemar par ses réflexions philosophiques sur les diverses classes de savants qui exploitent en France le domaine de l'archéologie. Il y a trop de vérité dans cette classification pour que nous ne vous la fassions pas connaître, sauf à détruire quelques illusions.

« Les études archéologiques sont aujourd'hui, dit M. de

« Longuemar, une arène où descendent des champions « animés de sentiments divers; les uns par amour de la « science (ce sont les dupes); d'autres pour en tirer un « solide profit (ceux-là sont des habiles); d'autres enfin « pour formuler tout doucement leur éloge en dénigrant « leurs devanciers et leurs confrères (ce sont les plus ma- « lins). Quant à ceux disposés à faire leur profit de la para- « bole évangélique de la *poutre* et de la *paille* dans leur œil « propre et dans l'œil de leur prochain, nous n'en parlons « que pour mémoire. »

M. de Longuemar a oublié une quatrième classe d'archéologues, ce *sont ceux qui, trop paresseux pour sortir de leur cabinet, copient les hommes laborieux comme lui, ne citent personne et s'approprient des découvertes qu'ils sont incapables de faire.*

J'ai employé utilement le peu d'heures que j'ai passées à Poitiers, à revoir le musée d'antiquités, St.-Hylaire et les travaux du temple St.-Jean.

Travaux à l'église St.-Hilaire de Poitiers. — Le pavé de l'église St.-Hilaire avait été tellement exhaussé par suite des inhumations successives, que la base des colonnes était engagée sous terre et qu'on perdait une partie de la hauteur de l'édifice par ces remblais.

On a voulu rétablir l'ancien niveau du pavé, et les travaux entrepris dans ce but ont été poussés avec beaucoup d'activité depuis quelques mois : une quantité considérable de sarcophages en pierre, d'ossements et de débris divers a été enlevée; une crypte ou caveau, en avant de l'autel du sanctuaire, a été reconnue et reconstruite, l'ancienne division de la nef retrouvée. Tous ces faits seront sans doute consignés dans un mémoire, accompagné de plans, que

publiera la Société des antiquaires de l'Ouest, et je ne fais que les indiquer.

Un très-grand sarcophage à couvercle arrondi, avec une bande longitudinale et des bandes transversales, qui venait d'être découvert en présence de M. de La Saussaye, recteur de l'Académie, et de quelques autres membres de la Société, m'a paru pouvoir remonter à l'époque carlovingienne. J'ai demandé qu'on le dessinât et qu'on le transportât au musée avec d'autres objets de sculpture dont j'ai recommandé la conservation.

Baptistère St.-Jean. — La restauration du baptistère St.-Jean m'a paru faite avec soin. On a pratiqué autour de ce vénérable monument une excavation qui a permis de retrouver l'ancien niveau, très-inférieur au niveau actuel, et de le conserver visible au moyen d'un mur de soutènement, comme on en voit à Rome autour des monuments antiques. Les chapiteaux ont été dégagés du badigeon qui les recouvrait, et tous offrent plus nettement encore qu'autrefois le type des chapiteaux de l'époque mérovingienne. M. Joly Le Terme est chargé des travaux du baptistère St.-Jean; c'est dire que les parties refaites ont été scrupuleusement calquées sur les anciennes; les pièces de petit appareil ont été très-bien imitées.

Bordeaux. — Le musée d'antiquités de Bordeaux est toujours dans le local insuffisant que vous connaissez; j'y ai fait une courte visite après avoir serré la main de notre savant inspecteur divisionnaire, M. Ch. Des Moulins, cet homme supérieur en toute chose et si dévoué à la gloire littéraire et scientifique de son pays.

M. Léo Drouyn était à la campagne. Les objets antiques du musée ont été rangés un peu mieux qu'ils ne l'étaient en 1842, il est plus facile de les voir et d'en approcher; mais

il n'y a toujours pas de catalogue, et on a lieu de s'étonner que, depuis quinze ans que vous l'aviez demandé, ce catalogue n'ait pas encore été publié. On ne peut s'excuser en parlant des frais d'impression, car il faudrait à peine 200 fr. pour cette publication telle que nous la comprenons, et cette somme est moins que rien pour une ville dont le budget municipal est aussi considérable qu'il l'est à Bordeaux. Nous adjurons M. Drouyn de terminer et de publier ce catalogue.

M. Thiollet, notre confrère, qui m'a rejoint à Bordeaux, a dessiné pour moi plusieurs des cippes antiques de ce musée que je suis heureux de pouvoir vous présenter (V. la page suivante).

DAX. — De Bordeaux je suis allé à Dax et j'ai eu l'avantage de faire le trajet avec M. le comte et Mme. la comtesse de Léven, qui se rendaient en Espagne pour en visiter les principaux monuments.

Enceinte gallo-romaine de Dax. — Dax était, il y a quelques années, au nombre des places fortes, et les murs gallo-romains n'avaient à craindre que les réparations inintelligentes du génie militaire; mais cette place a été déclassée, il y a deux ou trois ans, comme l'avait été précédemment celle de Sens. Or, on s'est persuadé que la destruction des murs serait un moyen d'embellissement pour la ville, et on a demandé l'autorisation de les faire disparaître. L'administration centrale qui ne savait pas que cette enceinte eût une aussi grande importance, n'avait fait aucune difficulté d'accorder la permission demandée, et quand M. Léo Drouyn visita Dax, quelques mois avant moi, il trouva une brèche considérable déjà faite avec une peine extrême, dans la partie orientale de l'enceinte. Vous vous rappelez la lettre qu'il m'écrivit alors et que j'ai fait imprimer dans le *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 212.

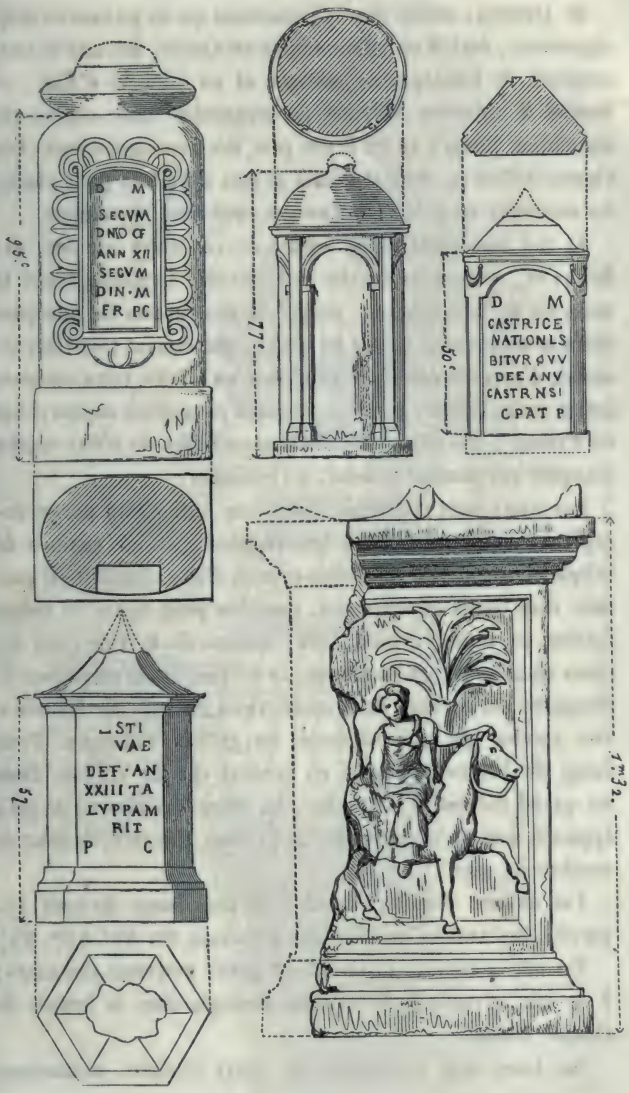

QUELQUES OBJETS DU MUSÉE LAPIDAIRE DE BORDEAUX.

M. Drouyn, animé d'un dévouement qu'on ne saurait trop approuver, écrivit en même temps au Comité des arts et monuments de l'instruction publique et au ministre d'État, et bientôt le ministre ordonna de suspendre toute espèce de démolition jusqu'à ce qu'il eût pris des renseignements. Les choses étaient en cet état quand je suis allé à Dax pour visiter les murailles dont M. Léo Drouyn nous avait entretenus.

Je fus émerveillé de la beauté de ces murs, de leur solidité; et, malgré la brèche considérable terminée avant la visite de M. Léo Drouyn, malgré la destruction de quelques tours et de presque toutes les portes qui étaient très-intéressantes, d'après la description qu'on m'en a faite, cette enceinte est, je crois, la *plus complète que nous possédions aujourd'hui en France :* elle offre cette circonstance rare de n'être encore masquée par aucune maison, à l'extérieur.

Les murs sont construits dans leur entier (les portes exceptées) en petit appareil très-régulier, et les chaînes de briques horizontales sont elles-mêmes d'une régularité si parfaite dans leurs espacements, que l'on peut suivre le même cordon au même niveau, tout autour de la ville, sur les tours comme sur les courtines. Je ne pouvais m'empêcher de comparer ces cordons de briques, vus à distance sur les tours, aux cercles qui maintiennent les grands tonneaux. Trois rangs de briques forment en général chaque cordon. Dans un grand nombre d'intervalles, les rangs des pierres de petit appareil sont au nombre de cinq; dans d'autres, ils sont au nombre de sept.

J'ai mesuré plusieurs bandes de cinq rangs de petit appareil; elles avaient une hauteur d'environ 0^{m}. 68^{c}. à 0^{m}. 69^{c}.

Un talus existe de la base à la partie moyenne des murs; il se fait au moyen de retraits ménagés dans la brique de chaque cordon.

Les tours sont très-belles; les tours d'angles, notamment

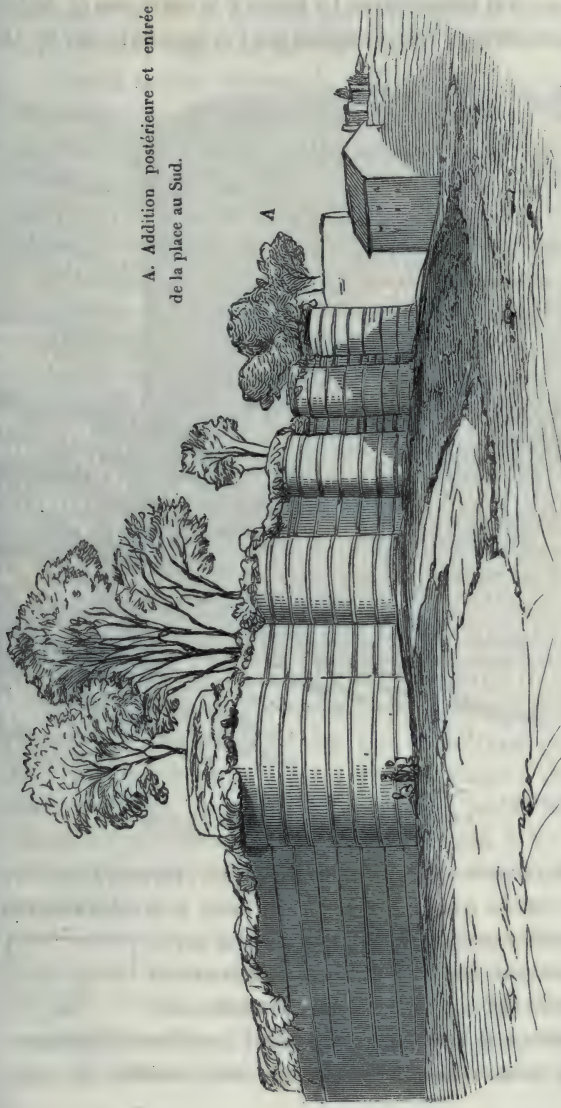

Drouyn del. Dardelet sculp.

VUE D'UNE PORTION DES MURS GALLO-ROMAINS DE DAX (CÔTÉ DU SUD).

celles que j'ai indiquées par les lettres B M sur le plan (p. 585), sont magnifiques. Voici l'esquisse que j'ai prise de la tour M. La

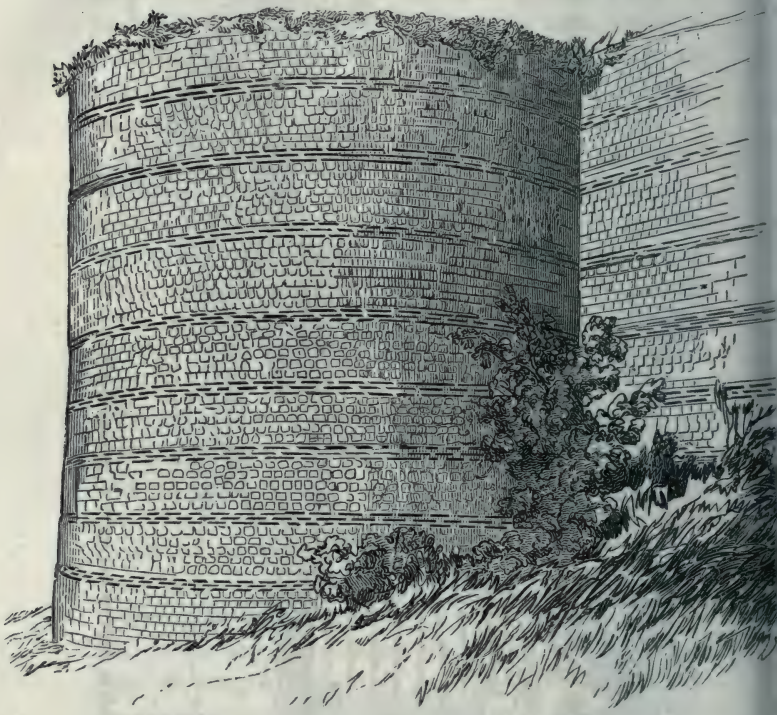

Dardelet sculp.

UNE DES TOURS DE L'ENCEINTE DE DAX.

tour B est peut-être plus curieuse encore, parce qu'elle offre une corniche que je n'ai pu voir d'assez près, à cause des broussailles et des arbustes qui végètent sur le sommet, pour me faire une idée très-exacte de son profil qui pourtant m'a paru être celui-ci.

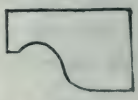

Serait-ce là l'entablement ancien? Je n'oserais l'affirmer; mais il m'est resté la croyance que cette corniche est très-

ancienne : si elle ne remonte pas à l'époque de la tour, elle est, je crois, antérieure au XIIe. siècle.

Il serait curieux d'examiner comment les tours de Dax étaient terminées dans l'origine : aujourd'hui on voit au-dessus du niveau de la corniche que je viens de citer un massif de maçonnerie en retrait sur le diamètre de la tour, qui peut-être a fait partie de la voûte qui recouvrait l'appartement pratiqué dans les tours ou au moins dans quelques-unes.

Je n'affirmerais pas que toutes les tours fussent creuses et continssent une chambre; mais j'ai acquis la preuve qu'il en était ainsi pour quelques-unes, probablement pour celles qui avaient le plus grand diamètre; peut-être ces tours étaient-elles éclairées par la voûte. Ces questions intéressantes pour l'architecture gallo-romaine ne pourraient être étudiées nulle part aussi bien qu'à Dax, si l'on voulait dégager des arbustes et des terres qui les couvrent les massifs formant une protubérance au-dessus du cylindre (voir la vue générale, p. 575). Je désirerais d'autant plus que cette exploration se fît que, peut-être, quelques tours des murailles gallo-romaines étaient voûtées en dôme ou en coupole, comme semblent l'indiquer certains bas-reliefs.

Pour entreprendre une exploration fructueuse, il faudrait des travaux auxquels je ne pouvais, on le comprend, me livrer pendant le peu de temps que je passais à Dax : la destruction des murailles déjà consommée aurait peut-être donné les renseignements que je désire, mais il n'y a pas à Dax d'observateur qui se soit préoccupé de ces questions archéologiques.

Je suis certain que plusieurs des tours renfermaient un appartement communiquant avec la courtine. La preuve de ce fait, la voici : on avait, avant mon arrivée, commencé la destruction d'une tour; cette tour avait été *éventrée*, pour me servir d'une expression un peu triviale, mais

juste, et présentait, vue de l'extérieur de la place, l'aspect que voici. La partie basse de la tour est en maçon-

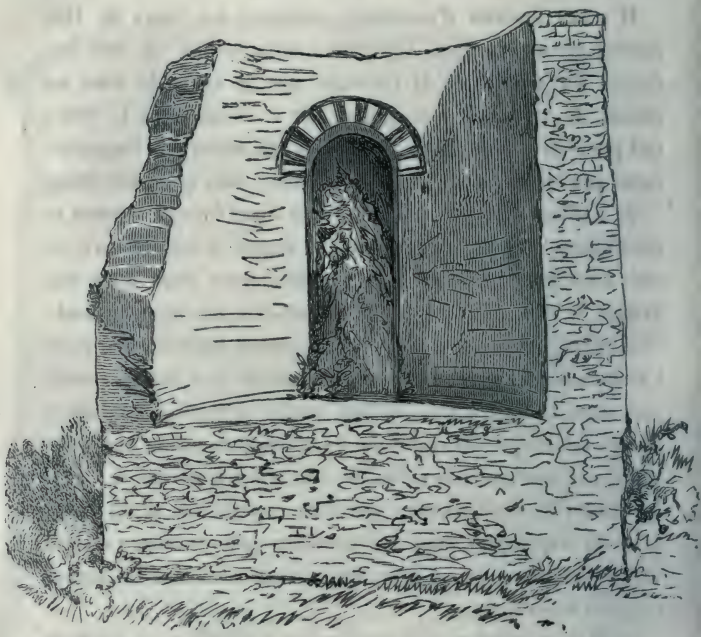

Dardelet sculp.

INTÉRIEUR D'UNE DES TOURS D'ENCEINTE.

nerie pleine (blocage à bain de mortier), mais à une certaine hauteur elle devient creuse, et l'on voit encore intacte, comme le montre mon dessin, l'ouverture par laquelle on y entrait de l'intérieur de la ville. Cette ouverture a son archivolte formée alternativement de pierres cunéiformes et de deux briques accolées.

Les portes romaines qui donnaient accès aux principales rues n'existent plus, à l'exception d'une seule qui avait été bouchée il y a long-temps, et qui doit sa conservation à cette circonstance ; elle est construite en grand appareil. Au-

dessus des montants de la porte et des pièces de grand ap-

Dardelet sculp.

UNE DES PORTES ANTIQUES DE DAX.

pareil encore intactes, existait, je crois, un arc de décharge

que j'ai indiqué dans mon dessin, d'après quelques indices, mais qui a été tellement recouvert et dissimulé par les enduits récents, qu'on ne le distingue qu'imparfaitement au premier abord.

Les autres portes qui existent encore devaient correspondre à de simples passages. La plus curieuse, sans contredit, est celle qui existe en H dans le mur méridional de l'enceinte, près de la tour Q (V. le plan, p. 585). Les montants en sont formés d'énormes pierres de toutes dimensions, et l'archivolte de pierres cunéiformes et de briques, selon le système habituel (V. la page 581).

Cette porte rappelle tout-à-fait celle que j'ai figurée du castellum de Jublains et que je reproduis (p. 582) pour faciliter la comparaison : il en existe aussi une pareille dans les murs de Carcassonne, dessinés et figurés par M. Violet-le-Duc (1).

J'ai dessiné à Dax une autre porte dont l'archivolte est en brique et en pierre, et qui avait probablement ses montants en grand appareil, car les vides qui existent prouvent que les pierres ont été arrachées vraisemblablement pour être employées dans des constructions modernes.

Je regrette beaucoup de n'avoir pu voir les grandes portes, au nombre de trois, dont la destruction est récente; elles étaient, m'a-t-on dit, beaucoup plus intéressantes que celle dont je viens de présenter le dessin (p. 579) et construites aussi en pierre de grand appareil. J'ai vu dans la muraille antique K des restes qui ne laissent aucun doute sur le mode de construction de la porte qui existait à l'ouverture de la rue; elle a été sacrifiée pour l'élargissement de cette rue et plus encore, peut-être, pour favoriser le propriétaire d'une construction qui a été élevée à cette place.

Nous avons dit que la réclamation de M. Drouyn avait eu pour résultat de faire suspendre la destruction des murs.

(1) *Dictionnaire d'architecture.*

PORTE DANS LES MURS ANTIQUES DE DAX.

Je n'ai pas été peu surpris de lire, quelque temps après ma visite à Dax, le passage suivant d'un procès-verbal

UNE DES PORTES DU CASTELLUM GALLO-ROMAIN DE JUBLAINS.

imprimé dans le *Bulletin* publié par le Comité des arts et monuments.

« M. le Ministre de l'intérieur transmet le rapport qui lui « a été adressé par M. le Préfet des Landes au sujet de la « réclamation dont la démolition des murailles de la ville de « Dax a été l'objet. Il résulte de ce rapport que l'enceinte a « été presque entièrement reconstruite, soit au moyen-âge, « soit dans les temps modernes, et que l'administration mu- « nicipale a toujours eu l'intention de conserver la partie des « remparts qui offre des vestiges de l'époque gallo-romaine. « M. le Ministre de l'intérieur pense qu'il n'y a plus lieu dès « lors de mettre obstacle à la démolition réclamée par les « habitants de la ville de Dax.

« M. Mérimée fait remarquer le peu de moyens d'action « dont dispose le Ministre d'État pour assurer la conservation « des anciens monuments, et croit, en particulier, que « dans la circonstance présente il serait difficile de s'opposer « aux vœux de la population de Dax. Le meilleur parti à « prendre paraît être de recommander d'épargner la plus « grande étendue qu'il sera possible des murailles gallo-ro- « maines encore subsistantes, et d'engager l'administration « municipale à recueillir avec soin toutes les indications que « peut fournir la démolition des autres parties, les anciennes « fondations devant exister dans leur état primitif au-dessous « des constructions plus récentes. Il y aurait, par exemple, « à examiner si les tours qui flanquent l'enceinte sont ou- « vertes ou fermées à la gorge ; rechercher si, comme on l'a « constaté à Sens et dans beaucoup d'autres villes, des frag- « ments de sculpture provenant d'édifices plus anciens au- « raient été employés dans la construction des remparts ; « mettre en réserve toutes les inscriptions qui seraient ren- « contrées, etc. »

Il est impossible d'abuser plus incroyablement de la *naïveté*

archéologique d'un préfet, que ne l'a fait l'auteur des renseignements au moyen desquels celui des Landes a fait son rapport.

Evidemment on a surpris la religion de cet honorable fonctionnaire ou bien cet administrateur aura demandé des renseignements à un architecte qui, plus occupé de bâtir des boutiques que d'étudier le caractère des constructions, ne savait pas que les murs en petit appareil avec chaînes de briques fussent plus anciens que d'autres. Peut-être aussi s'est-il adressé à *ceux même qui désirent le plus ardemment la destruction des murs*, ce qui expliquerait mieux encore l'étrange réponse qui lui a été faite et que le bulletin du Comité historique a enregistrée dans ses procès-verbaux.

Il est de la dernière évidence que M. Léo Drouyn qui, le premier, avait signalé l'importance des murs de Dax, les a parfaitement vus, parfaitement appréciés ; quoi qu'on ait pu dire, TOUTE L'ENCEINTE EST DE CONSTRUCTION ROMAINE, à l'exception de quelques parties insignifiantes, car il n'y a pas au monde de monument qui n'ait eu besoin de réparations ou dans lequel on n'ait fait souvent, sans nécessité, quelques petites additions ou des suppressions.

Dans le plan que je présente (V. la page 585), il est facile d'indiquer ce qui a été ajouté, ce sont : 1°. le château A qui ne m'a pas paru antérieur au XIV°. siècle, et qui se trouve près du pont de bois sur lequel on passe l'Adour PP ; 2°. le massif carré placé en avant de la porte C, au Sud-Est de la cathédrale.

A part les additions et les réparations sans importance dont je viens de parler, l'*enceinte gallo-romaine de Dax est intacte ;* seulement le génie militaire, qui n'a pas toujours, comme on le sait, d'idées ingénieuses, mais plus souvent des idées BARROQUES au point de vue artistique, s'était amusé, ne sachant probablement comment employer

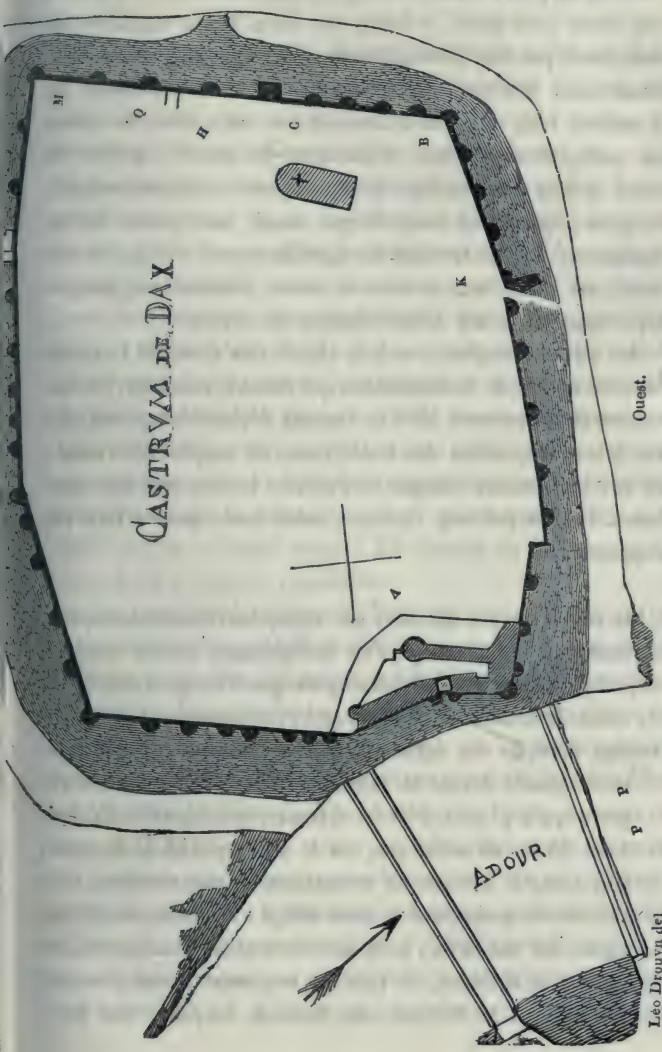

PLAN DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE DE DAX.

quelques mille francs, qui lui étaient alloués chaque année, à enduire de plâtre ou de chaux (peu importe lequel) le dehors des murs : ces murs, si beaux par leurs lignes régulières de briques et par leur petit appareil, ont reçu une chemise d'un blanc sale ! des murs indestructibles et d'une épaisseur de 2 mètres 1/2, ont été consolidés par un enduit de plâtre de quelques millimètres d'épaisseur et que la chaleur du soleil a déjà détaché dans quelques parties. Heureusement, le génie, qui faisait faire chaque année une partie de ce *badigeon*, n'a pas terminé son ignoble travail ; la moitié des murs est restée intacte avec sa teinte chaude, son magnifique appareil et ses belles chaînes de briques.

Le travail d'*engluement* à la chaux des murs de Dax m'a rappelé un fait de badigeonnage qui montre combien les administrations peuvent faire de travaux déplorables quand elles ont à leur disposition des fonds pour un emploi déterminé, et que les hommes chargés de l'emploi le font sans discernement. Le fait est trop curieux, selon moi, pour n'être pas rapporté.

Je voyais, il y a dix ans, une église horriblement empâtée de badigeon blanc, et que l'on badigeonnait encore quoique déjà les chapiteaux n'offrissent plus que l'image d'une boule de craie. Je demandai au curé, qui m'accompagnait, ce qu'on voulait faire de son église. « Ah! me répondit-il, l'adjudi-
« cation passée devant M. le Sous-préfet de l'arrrondissement
« porte qu'il y aura 300 fr. d'employés à blanchir l'église.
« Avec 25 fr. on aurait pu, vu le bon marché de la craie,
« faire toute la besogne en ne mettant qu'une couche ; mais
« l'architecte communal se croit obligé à dépenser les 300 fr.
« portés sur son devis ; il est à la cinquième couche et il ira
« jusqu'à la dixième, si cela est nécessaire, pour absorber
« les 300 fr. : M. le Curé, me disait-il, *les fonds sont faits,*

« *et mon devis porte* 300 *fr. pour le blanchiement de votre* « *église, il faut bien que je les dépense.* »

Évidemment, le génie militaire de Dax s'est trouvé dans le même embarras que l'architecte-voyer dont je viens de parler. On lui allouait des fonds pour l'entretien des murs; ces murs étaient tellement solides qu'il n'y avait rien à y faire. Alors l'idée est venue de les plaquer ou plutôt de les enduire de plâtre, de les revêtir d'une chemise qui cacherait tous les joints comme s'ils avaient été plongés dans un bain de chaux. On les a couverts de blanc comme on couvre de peinture une porte ou des meubles en bois. Pour être singulier, le fait n'en est pas moins exact, et tout le monde a pu voir à Dax exécuter cette souillure ; mais les murs sont toujours parfaitement antiques, et si, dans quelques parties, on a piqué l'appareil pour mieux faire tenir l'enduit, ce sont des égratignures qui ne compromettent en rien les murailles. Quand elles seront lavées ou que le soleil aura continué de faire justice de cette crasse, les chaînes de briques et les pierres de l'appareil reparaîtront.

La question adressée par M. Mérimée dans le procès-verbal précité (V. la page 583) se trouve résolue par mon dessin (p. 578), et par les détails que je donne sur la construction des tours d'enceinte. Quelques pierres sculptées existent dans les fondations. J'ai vu à la sous-préfecture un cippe portant une inscription, qui en provient; l'enceinte murale de Dax doit effectivement être du même temps que celles de Tours, du Mans, de Bordeaux et de presque toutes les autres villes gallo-romaines.

Quant aux moyens de conservation, et c'est ce qui nous a le plus préoccupé, le mauvais vouloir de quelques hommes influents est ce qu'il y a de plus difficile à vaincre; ils se sont persuadé que ce qui fait l'unique intérêt de leur ville, *les murs romains*, est ce qui empêche le commerce de

se développer. Pourquoi n'avons-nous pas d'industrie, disent-ils gravement? Parce que nous avons des murs romains. En vain, j'ai essayé de les convaincre du contraire; et quand je demandais : Quelle industrie voulez-vous amener ici? Sont-ce des usines? mais elles s'établiront dans les faubourgs où elles seront bien plus à l'aise que dans le cœur de la ville où les maisons sont compactes et le terrain cher. On me répondait : oui, nous aurons des usines, mais elles ne voudront venir dans les faubourgs que quand ceux-ci ne feront qu'un avec la ville et que les murailles romaines auront disparu. Un autre me disait : Il faut que tout change dans ce monde; nous ne voulons pas être *ganalisés !!!*

Hâtons-nous d'ajouter que la population est plus raisonnable et comprend mieux ses véritables intérêts; je ne parle que des hommes influents de l'endroit.

Dans cet état de choses, l'administration centrale devrait, je crois, prendre à cœur cette affaire. M. Mérimée disait au Comité une chose qui n'est que trop vraie.....: que le Ministre d'État a peu de moyens d'action pour assurer la conservation des anciens monuments.

Cependant, si les administrateurs le voulaient bien, les monuments ne seraient presque jamais détruits. Mais on oppose des réclamations faibles et timides, et souvent on n'use pas de son droit pour combattre des intérêts privés. Ainsi dans l'espèce qui nous occupe, pourquoi le pouvoir ne dit-il pas tout simplement : *les murs de Dax appartiennent à l'État, puisqu'ils étaient murs de défense; j'ai déclassé Dax, mais les murs n'en sont pas moins propriété de l'État; ils sont ma chose, et je défends que l'on y touche : si j'ai permis de faire quelques démolitions*, TROMPÉ PAR CEUX QUI LES ONT SOLLICITÉES, *je révoque cette permission et je ne veux pas qu'une seule pierre soit enlevée d'un monument qui est une des gloires de la France. Je charge le*

sous-préfet de l'arrondissement de faire scrupuleusement observer cette défense, et, dès ce moment, je le rends responsable de la non exécution de mes ordres. Voilà comment on pourrait conserver les monuments, et l'on serait dans son droit. Mais on agit avec une molesse désespérante partout, et les fonctionnaires qui ont le pouvoir en main ne savent pas en user.

Ce que je pouvais faire pour les murs de Dax, je l'ai fait. J'ai écrit à S. Exc. le Ministre d'État, M. Fould, qui était à Tarbes, au Conseil général des Hautes-Pyrénées : j'ai écrit aussi, à Bordeaux, à M. le marquis de La Grange, président du Comité de l'instruction publique : j'ai enfin recommandé ces murs à M. Paul Durand, à Bayonne, et à M. Boisvilvald. Qu'en adviendra-t-il ? Je n'en sais rien. Ce que je sais bien, c'est que la France, si heureusement partagée sous le rapport monumental, est le pays où l'on détruit le plus, tout en affichant de beaux sentiments à l'endroit des monuments historiques.

Certes, les Anglais et les Allemands feraient plus de cas qu'on ne fait en France des murailles romaines de Dax, qui sont plus complètes que celles que l'on trouve dans aucune ville d'Europe, et qui offrent au moins autant d'intérêt qu'une cathédrale, au point de vue de l'histoire et de l'architecture : nous autres Français, nous n'avons plus de soin que pour les intérêts de boutique ou les agiotages de la bourse. Cela est triste, mais il faut bien le dire; la destruction des murs de Dax en est une nouvelle preuve.

Église St.-Vincent de Sentes. — Je ne vous parlerai pas de l'ancienne cathédrale de Dax, parce que M. Léon Drouyn l'a décrite dans la notice insérée au *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 214.

Le faubourg St.-Vincent de Sentes, au Sud-Ouest de la

ville murée, renferme une église qui a été la première de Dax et qui a eu pendant long-temps le titre de cathédrale : elle a été horriblement empâtée de chaux, il y a peu de temps, et les caractères qu'elle offrait encore dans quelques parties ont été cachés sous ce déplorable enduit. La première construction de cette église datait des premiers siècles de la religion chrétienne à Dax ; la deuxième remontait au Xe. siècle. L'église du Xe. avait été détruite au XVIe. siècle, et celle qu'on voit à présent lui a succédé.

L'église de St.-Vincent n'offre que bien peu de parties anciennes, et les murs ont été, comme je l'ai dit, recrépis de chaux, de sorte qu'on distingue à peine quelques traces de l'appareil.

Près de l'entrée du chœur, les murs latéraux sont formés de pièces d'appareil un peu fortes, qui doivent remonter au Xe. siècle.

M. Auguste Dompnier, membre du Comité des arts et monuments, a publié, en 1855, une Notice sur cette église; nous y voyons qu'après être tombée en ruines, la cathédrale de St.-Vincent fut réparée vers 960. C'est vraisemblablement à cette époque qu'on peut attribuer la partie basse des murs latéraux du chœur, au Nord et au Midi.

Mais j'ai vu au niveau du sol, près de la porte méridionale, par laquelle on entre aujourd'hui dans la nef, une partie de murs qui doit être beaucoup plus ancienne et la base d'un contrefort formé de briques : près de là on voit aussi une base attique en marbre qui paraît en place : il resterait donc là quelques débris de la première basilique chrétienne de Dax.

M. Dompnier rapporte, d'après des témoignages écrits du commencement du siècle dernier, qu'alors on voyait encore des restes de l'ancienne cathédrale auprès des fondements sur lesquels on a bâti la petite église actuelle, et que ces vestiges pouvaient donner une idée de sa belle structure.

Des travaux entrepris récemment dans le cimetière de St.-Vincent pour le niveler ont mis à découvert quelques restes de cette première construction, et M. Dompnier y a vu un mur revêtu d'un petit appareil très-régulier et une ouverture arquée entre deux contreforts, qu'il regarde comme ayant appartenu à la première basilique. Il a, par suite des fouilles qui ont eu lieu, tracé le plan et l'étendue de quelques murs qui pouvaient être considérés comme ayant fait partie du même édifice (V. la Notice publiée à Dax en 1855).

Je disais qu'on a fait, il y a quelque temps, des nivellements considérables dans le cimetière; ils ont produit la mise au jour de plusieurs tombeaux très-anciens, dont plusieurs étaient renfermés dans des espèces de caveaux. Je suppose qu'ils appartenaient aux premiers temps de l'ère chrétienne.

« Plus de 100 sarcophages ont été extraits du cimetière « de St.-Vincent, dit M. Dompnier, dans des états différents « de conservation, et parmi eux un certain nombre remon- « taient à la période mérovingienne et à la période carlovin- « gienne. Une chose digne de remarque, c'est qu'à mesure « que s'enlevaient les terres les plus voisines de l'église, les « sarcophages se découvraient en rangs plus pressés, comme « si ces places eussent été d'autant plus enviées qu'elles se « rapprochaient davantage de l'autel ou des reliques du « Saint. Nous en avons vu tout contre le mur de l'église qui, « n'ayant pas trouvé la distance nécessaire entre deux sarco- « phages antérieurs pour s'y établir à plat, sont demeurés « placés de champ entre leurs côtés latéraux, sans qu'aucune « partie pût ainsi reposer sur la terre.

« Il n'est pas, ajoute-t-il, un jardin des environs, une « cour, un lieu quelconque où des fouilles opérées par hasard « n'aient eu pour résultat la découverte de quelques-uns de « ces grands coffres de pierre, que chacun avait hâte d'uti-

« liser pour abreuver ses bestiaux ou d'appliquer à d'autres « usages domestiques. »

Les fouilles ont été dirigées sans intelligence et avec une sauvagerie telle que j'ai vu dans le chemin voisin des débris de marbres antiques jetés pêle-mêle avec les démolitions. Il y avait encore dans le cimetière un long morceau de marbre blanc portant des modillons et qui devait provenir d'un entablement de la première basilique.

La statue tombale de saint Vincent a été pendant long-temps l'objet de la vénération publique dans l'église ; elle se trouve aujourd'hui reléguée sous le clocher, derrière des monceaux de vieilles chaises. J'ai pu la voir cependant et constater que le dessin publié par M. Dompnier est assez exact. Voici d'ailleurs la description qu'il en a donnée :

« La tête ornée de la couronne monacale est nue, contrai- « rement à celle des rois, des évêques et autres dignitaires « ecclésiastiques. Il bénit avec l'index de la main droite, et « sa main gauche tient la crosse dont la volute s'enroule en « dehors en signe de son autorité épiscopale et non abbatiale. « Les oreilles saillantes, le prolongement du visage, l'épais- « seur du cou, rappellent un peu l'iconographie de l'époque « romane secondaire. Il y a plutôt absence de mouvement « que raideur. A l'exemple de tous les saints évangéliseurs, « saint Vincent foule aux pieds l'hydre du paganisme, tandis « que s'envole en sa présence un animal immonde de l'ordre « saurien. Le couvercle a 1m. 80c. de long et la statue 1m. « 45c. seulement. Le tombeau isolé de saint Vincent était « placé au devant de l'abside, reposant sur deux chantiers. »

Je crois que cette statue pourrait bien remonter à la fin du XIe. siècle.

BAYONNE. — *Murs gallo-romains.* — Il est temps de quitter Dax pour vous conduire à Bayonne : là j'ai pu, grâce à M. Paul

Durand, notre habile confrère, visiter les murailles gallo-romaines qui, là aussi, avaient clos la ville au IVe. siècle : sans M. Durand j'aurais pu passer près de ces murs sans les voir, parce que dans beaucoup d'endroits ils ont été blanchis extérieurement au lait de chaux, et qu'on ne distingue plus ni l'appareil, ni les chaînes de briques, à moins d'examiner la construction de près. Heureusement le savant inspecteur des monuments des Basses-Pyrénées sait sa ville par cœur : en un quart d'heure j'ai pu suivre un côté de l'enceinte romaine, au milieu des maisons qui bordent les rues qui ont remplacé les anciens fossés. Ces murailles sont, comme celles de Dax, construites en petit appareil avec chaînes de briques et flanquées de tours cylindriques.

Nouvelle église.—M. Durand construit dans un des faubourgs de Bayonne une assez grande église dans le style du XIIIe. siècle, qui m'a paru irréprochable dans les parties déjà construites. Quoique très-vaste, elle ne coûtera que 500,000 fr.

Cathédrale. — Quand je suis allé visiter la cathédrale, j'ai eu l'avantage d'y trouver M. Boisvilvald, un de nos plus habiles architectes français. Il a bien voulu me montrer ce bel édifice dont les restaurations lui sont confiées, avec une extrême obligeance. Vous connaissez, par les notices précédemment publiées, l'importance de la cathédrale et de son beau cloître : il y a de grands travaux à faire ; un legs considérable a eu lieu récemment, mais la rente donnée par ce legs doit, d'après les termes du testament, être employée à l'ameublement de la basilique : on a donc fait des autels dans le style ogival, des vitraux, etc., etc. Le magnifique pavé du sanctuaire est imité des étoffes du moyen-âge ; on y voit des ornements et des animaux formés par des incrustations en ciment de couleur dans des pavés en marbre blanc. L'effet en est superbe et la composition très-heureuse.

La rente léguée ne pouvant être employée à la consolidation de l'édifice, mais seulement à la décoration intérieure, il faudra que l'État accorde des sommes considérables pour terminer la restauration du cloître et de la cathédrale, et ce travail se prolongera nécessairement pendant bien des années, malgré le bon vouloir de M. Boisvilvald; du reste, les travaux sont en bonne voie et parfaitement dirigés.

Biarritz. — Je suis allé passer un jour à Biarritz, localité que tout le monde connaît depuis que l'Empereur et l'Impératrice l'ont favorisée de leur présence pendant le temps des bains; il y avait grande affluence quand j'y suis arrivé, et parmi les notabilités que le séjour de l'Empereur et de l'Impératrice y avait amenées, se trouvait M. le marquis de Turgot, ambassadeur de France près la cour de Madrid, que la Société française d'archéologie s'honore de compter au nombre de ses membres.

J'ai parcouru les promenades tracées le long des falaises et des rochers; je suis monté sur les éminences d'où l'on aperçoit l'Espagne; j'ai respiré l'air calme et doux de la plage et visité l'église romane, très-simple, construite par M. Durand, en vue du palais impérial.

Ce palais, si bien placé sur le bord de la baye, où la plus belle plage que l'on puisse imaginer, engage ceux même qui n'aiment que médiocrement les bains de mer à se plonger dans l'eau salée, est encore l'œuvre de M. Durand qui l'a construit dans l'espace d'un an.

Quand j'ai quitté Biarritz, je n'avais plus que le temps nécessaire pour me rendre au Congrès scientifique de France qui devait s'ouvrir à La Rochelle : je me dirigeai donc en toute hâte sur Bordeaux et Poitiers.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, le 13 avril 1857 et jours suivants.—Voici la suite des questions archéologiques admises par le Comité d'organisation pour être discutées au sein du Congrès :

« Les ponts anciens disparaissant partout, par suite des « travaux des ponts et chaussées, comment doit-on étudier « ces curieux monuments de la civilisation ancienne que « respecte si peu le vandalisme moderne ? N'est-il pas utile « d'en conserver des images en relief indépendamment des « dessins les plus soignés ? »

Il est probable que cette question donnera lieu à des communications importantes et à des descriptions de ponts anciens : ces monuments sont encore nombreux en France, malgré le vandalisme destructeur des ponts et chaussées.

« Comment réparait-on les chemins au moyen-âge ?

« Quelle a été, durant le moyen-âge, la forme et la dis- « position des fontaines publiques dans les villes et dans les « campagnes ? »

Personne, je crois, n'a fait encore de travail sérieux sur les fontaines publiques anciennes. M. Verdier en a publié de fort belles qui existent dans différents pays. J'ai parlé des fontaines monumentales de Nuremberg, de Brunswich et de quelques autres villes ; mais il existe une série de fontaines plus modestes dont on ne s'est pas assez occupé et dont je disais un mot dans un Rapport verbal de l'année dernière : ces petits monuments, dont les uns consistent dans une chambre voûtée en ogive comme à Fontaine-Daniel ; d'autres dans un réservoir à ciel ouvert, comme à Cully (Calvados), reçevant l'eau par des ouvertures voûtées ; d'autres enfin dans de simples cavités murées, méritent d'être étudiées, dessinées

et classées chronologiquement. La question me paraît donc opportune et neuve, et elle devra donner lieu à d'intéressantes communications.

« Quelles ont été les publications archéologiques les plus « intéressantes faites en 1856 ? Quelles sont celles qui pour- « raient mériter à leurs auteurs des médailles d'encoura- « gement de la Société française d'archéologie ? »

Nous aurons probablement à enregistrer d'autres questions avant la publication définitive du programme, mais celles que nous avons déjà transcrites suffiront pour occuper plusieurs séances. DE CAUMONT.

Restauration d'une verrière à la Madeleine de Verneuil. —L'église de la Madeleine de Verneuil, célèbre par sa magnifique tour, renferme de nombreux vitraux des XVe. et XVIe. siècles, qui malheureusement ont en général beaucoup souffert. Il y avait notamment au fond du chœur, au-dessus du maître-autel et des arcades du collatéral, une grande fenêtre tellement mutilée qu'elle semblait défier toute restauration. C'était un assemblage de fragments jetés pêle-mêle, et que l'on pouvait croire d'origines très-diverses. Certes, beaucoup de nos verriers modernes, plus pressés de faire de rapides et lucratives affaires que de sauver les restes des monuments des arts, eussent proposé tout simplement de jeter au vieux verre, ce ramassis de morceaux disloqués, et d'exécuter à la place un vitrail nouveau. Bien des fois déjà on a vu ainsi sacrifier des panneaux entiers, méconnaissables au premier examen, et qu'un antiquaire fervent pouvait seul regretter. Heureusement qu'à Verneuil on a eu la bonne pensée de songer à une restauration, si difficile qu'elle parût. Les panneaux criblés de sutures, raccommodés ici avec une ardoise, ici avec du verre uni, plus loin avec du plâtre, ont été descendus et soumis à l'examen d'un peintre-verrier

d'Évreux, M. Marette, qui s'est chargé de tenter une restauration.

Cette tentative a parfaitement réussi et elle montre quel parti on peut tirer de panneaux trop souvent sacrifiés par les verriers dont les commis voyageurs vont d'église en église faire des offres de service. On distinguait encore dans la portion supérieure le haut d'un crucifiement; cela a permis de reconstituer le reste de la fenêtre. Comme l'ancienne mise en plomb était détruite, comme toutes les pièces avaient été replacées au hasard, il a fallu long-temps tâtonner pour se rendre compte de l'arrangement du sujet. Les têtes ont été mises à part, ainsi que les pieds, les mains, etc., et bientôt chaque chose a repris sa place. C'était une véritable partie de jeu de patience qui a duré huit jours. Enfin on s'est assuré que cet étrange fouillis contenait très-peu de pièces étrangères, et que le nombre de morceaux perdus et à faire à neuf ne s'élevait qu'au tiers environ.

C'est ainsi que M. Marette a reconstitué une fenêtre de 4 pieds et demi de large sur à peu près 10 pieds de hauteur. On y voit N. S. crucifié sur une haute croix, entre les deux larrons; le soleil et la lune se montrent à droite et à gauche de l'écriteau INRI. Au sommet est figuré le pélican, emblême de l'Eucharistie. Au pied de la croix qu'embrasse sainte Madeleine, patronne de l'église, N. D. s'évanouit entre les bras de saint Jean; à droite un cavalier, vêtu d'une robe rouge foncée chamarrée de palmes jaunes. Des soldats complètent ce groupe, dont la composition rappelle les crucifiements de la fin du XVe. siècle. Par une chance heureuse, toutes les têtes, les mains, etc., se sont retrouvées, et M. Marette n'a eu à peindre que des parties de vêtements et autres accessoires. Le Christ porte le nimbe crucifère, mais la Vierge, saint Jean et la Madeleine ne sont pas nimbés. La tête de la Vierge est notamment très-belle.

En résumé, avec une dépense de moins de cent écus,

l'église de la Madeleine de Verneuil possède maintenant une belle verrière de la renaissance, tandis qu'une copie moderne, quoique d'un mérite inférieur, a coûté mille à douze cents francs. Aussi les administrateurs de cette église se proposent-ils de continuer sur le même pied cette œuvre de réparation. M. l'abbé Marie, doyen de Verneuil, a donné ainsi un excellent exemple et on ne peut trop le féliciter de rétablir avec une sage circonspection et un sous contrôle des vitraux originaux qu'il eût été regrettable de voir bâcler à neuf par les faiseurs parisiens.

Raymond BORDEAUX.

Les vies des saints du Poitou et des personnages d'une éminente piété qui sont nés ou qui ont vécu dans cette province, par M. DE CHERGÉ. 1 vol. in-12 de 352 pages, orné de planches. Poitiers, 1856. — Ce volume est plein d'intérêt et fort instructif; il serait à désirer que dans chaque province il se trouvât un homme aussi studieux et aussi érudit que M. de Chergé pour y faire de semblables recherches.

D. C.

Histoire de sainte Radégonde, reine de France et patronne de Poitiers, par le Même. In-12 de 32 pages. Poitiers, 1856. — Ce volume est un tirage à part des vies des saints du Poitou.

NÉCROLOGIE. *Mort de M. l'abbé Arthur Martin.* Le R. P. Arthur Martin, un des archéologues les plus éminents de France, membre de la Société française d'archéologie, vient de mourir à Ravenne, en revenant de Rome.

Une longue lettre en italien, adressée à M. de Caumont, président de la Société française d'archéologie, par le propriétaire de l'hôtel de la Spada, donne des détails circonstanciés sur la courte maladie qui a enlevé le savant archéologue français. M. de Caumont s'est empressé de faire passer cette lettre au directeur de la maison des Jésuites, rue des Postes, 18,

qui ignorait cette perte bien douloureuse pour l'établissement.

M. Martin était chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il a publié une magnifique monographie des vitraux de Bourges, en collaboration avec le P. Cahier. Les *Mélanges d'Archéologie*, recueil in-folio, qui paraît depuis plusieurs années est une des plus curieuses publications qui aient été éditées en Europe. M. Martin était membre de l'Institut des provinces. Il avait été couronné par l'Institut de France, il y a quelques années. Enfin, c'était lui qui avait bien voulu se charger de la construction de la cathédrale de Notre-Dame-de-la-Treille, à Lille.

Architecte et dessinateur du premier mérite, M. l'abbé Martin a déja construit plusieurs églises en France et donné un grand nombre de modèles pour l'ameublement des édifices religieux.

Il avait parcouru toute l'Europe et rapporté de ses voyages une immense quantité de dessins et de notes. Partout les trésors des cathédrales lui avaient été ouverts, et il avait pu y étudier des objets d'une grande rareté et que personne n'avait dessinés avant lui. X. Z.

Mort de M. le vicomte de Santarem, membre étranger de l'Institut des provinces, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — M. le vicomte de Santarem, membre de l'Institut des provinces, ancien ministre de Portugal, est mort il y a quelques mois. M. le vicomte de Santarem avait pendant vingt années correspondu avec M. de Caumont, son confrère à l'Académie des inscriptions, et il présida, il y a deux ans, une des séances du Congrès des délégués des Sociétés savantes. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages sur l'histoire du Portugal. Y.

Mort de M. Schwilgué, membre de l'Institut des provinces, à Strasbourg. — M. Schwilgué, l'habile ingénieur auquel on doit la restauration de l'horloge de Strasbourg, vient de mourir dans cette ville. L'Institut des provinces avait

décerné une médaille à cet habile ingénieur pendant la mémorable session du Congrès scientifique de France tenue à Strasbourg en 1842, sous la présidence de M. de Caumont. L'Institut des provinces se réunit dans cette ville pendant la durée du Congrès sous la présidence de M. le vicomte de Cussy, pour remettre solennellement à M. Schwilgué la médaille qui lui avait été décernée. Quelques mois après, M. Schwilgué fut élu membre de la Compagnie. M. Schwilgué était officier de la Légion-d'Honneur. L. M. S.

Mort de M. le baron de Hammer Purgtall, membre étranger de l'Institut des provinces. — Le célèbre orientaliste de Hammer vient de mourir à Vienne, âgé de 83 ans ; c'était une des grandes notabilités scientifiques de l'Allemagne, et l'Académie impériale de Vienne, à la fondation de laquelle il avait beaucoup contribué, s'est réunie long-temps sous sa présidence. M. le baron de Hammer fut mis en relation il y a trente ans, par feu M. Spencer Smith, avec les Sociétés savantes de Caen, et j'ai correspondu plusieurs fois depuis cette époque avec ce savant que l'Allemagne vient de perdre : il voulut bien m'inviter plusieurs fois à aller le visiter au château dans lequel il passait une partie de la belle saison, et j'ai toujours eu le regret de ne pouvoir me rendre à cette invitation. M. de Hammer fut élu membre étranger de l'Institut des provinces lors de la création de cette Société ; il appartenait aux principales Sociétés savantes de l'Europe, et divers souverains l'avaient décoré de leurs ordres. Jusqu'à sa mort, M. le baron de Hammer a conservé ses facultés intellectuelles.

DE CAUMONT.

ERRATUM. Page 509, ligne 29 de la Chronique, au lieu de *comte d'Hoyne*, lisez : *comte d'Hoym.*

RAPPORT VERBAL

FAIT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

Dans les séances du 20 novembre 1855 et du 2 septembre 1856,

SUR DIVERS MONUMENTS

ET SUR PLUSIEURS EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES;

Par M. DE CAUMONT,

Directeur de la Société.

(Suite.)

NIORT. — *Musée d'antiquités.* — J'eus la bonne fortune de rencontrer le savant professeur Baruffy, de Turin, qui arrivait de la capitale du Piémont pour assister à notre grande solennité scientifique. Nous partîmes ensemble de Poitiers et nous nous arrêtâmes à Niort où se termine le chemin de fer, qui sera prolongé l'an prochain jusqu'à Rochefort et La Rochelle.

J'ai passé quelques heures seulement à Niort. J'en ai profité pour visiter le musée d'antiquités qui, depuis 1840 que nous siégions dans cette ville en Congrès archéologique, a pris des accroissements considérables. M. Ch. Arnault, conseiller de préfecture, membre de la Société française, a bien voulu s'y rendre en même temps.

J'ai été frappé et très-satisfait de l'ordre et de la bonne

disposition des objets ; c'est une preuve du soin que la commission administrative apporte dans l'exercice de ses fonctions, et je ne saurais trop l'en féliciter.

Quand nous tînmes le Congrès archéologique à Niort, en 1840, nous votâmes 200 fr. pour faire exécuter des moulages ; ces fonds ont prospéré, et bientôt d'autres fonds votés par l'administration et appliqués en partie par la Société de statistique des Deux-Sèvres à la continuation de l'œuvre, ont permis de former une collection considérable de moulages. Tout ce que les monuments anciens du département offrent d'intéressant en moulures d'ornementation et bon nombre de chapiteaux ont été moulés. Je ne connais pas en France de collection de moulages plus intéressante à mon point de vue, c'est-à-dire au point de vue de l'étude de la sculpture dans le pays au moyen-âge. Les administrateurs du musée ont parfaitement fait de diriger de ce côté leurs recherches, et ils ont droit à nos remercîments.

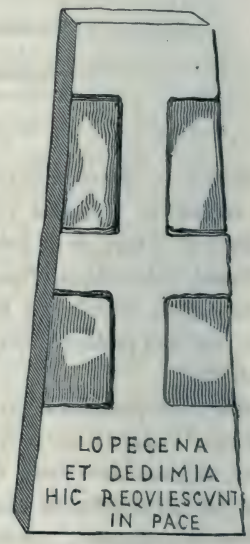

Les tombeaux qui se voient dans le musée lapidaire de Niort sont d'un grand intérêt : il y en a deux qui m'ont paru très-anciens, probablement de l'époque mérovingienne. Le premier, dont le couvercle est orné d'une croix, porte l'inscription suivante prouvant qu'il renfermait les corps de deux femmes :

LOPECENA
ET DEDIMIA
HIC REQVIESCUNT
IN PACE

Extrémité brisée.

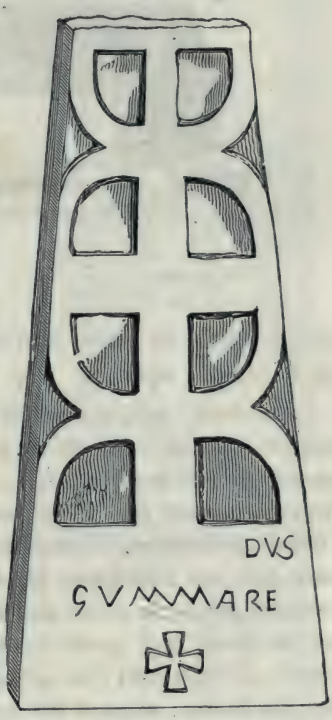

Le couvercle de l'autre tombeau est plus intéressant par sa décoration : le voici. On lit sur l'extrémité la plus large correspondant à la tête et aux épaules :

DVS
GUMMARE

Quelques autres tombeaux en pierre méritent l'attention : sur l'un on voit un abbé de Maillezais, il doit avoir été décrit et figuré dans l'histoire de cette abbaye par M. Ch. Arnault ; l'autre représente un guerrier couvert de sa tunique de mailles de fer, ceint de son épée. Un troisième, prismatique, est très-curieux en ce que le mort est représenté sur un des côtés du toit, et que de l'autre on voit une espèce de dragon ; il provient, m'a-t-on dit, de Niort même : le quatrième a été dessiné pour moi par M. Thiollet et j'ai pu le faire graver ; il appartient à la classe des tombes

prismatiques et devait, dans l'origine, être comme celui qui suit et qu'on a pu voir déjà dans mon *Abécédaire d'archéologie religieuse*, porté sur des colonnettes reposant

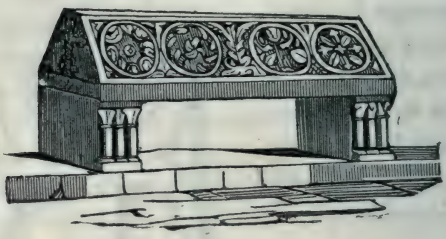

elle-mêmes sur un socle. Il n'en reste plus que la partie triangulaire ou principale.

Ce tombeau, sculpté des deux côtés, devait conséquemment être isolé et non, comme beaucoup d'autres, adossé à un mur ou placé sous une arcade; les sculptures qui le recouvrent représentent une chasse. Ainsi, d'un côté, un homme à cheval, le faucon sur le poing et précédé d'un quadrupède, entre dans une forêt figurée par des feuillages et des entrelacements perlés, au milieu desquels un chasseur à pied tient son arc bandé pour percer un animal (V. la p. 605); de l'autre, un chien suivi d'un personnage à cheval, qui paraît être une femme, poursuit des quadrupèdes et des oiseaux qui se dirigent vers un engin carré surveillé par un homme placé en arrière et prêt à se saisir des oiseaux, à mesure qu'ils seront pris dans le piége. Ceci rappelle la chasse aux ramiers dans les Pyrénées. Les extrémités du tombeau sont ornées d'un croix grecque et de feuillages garnis de

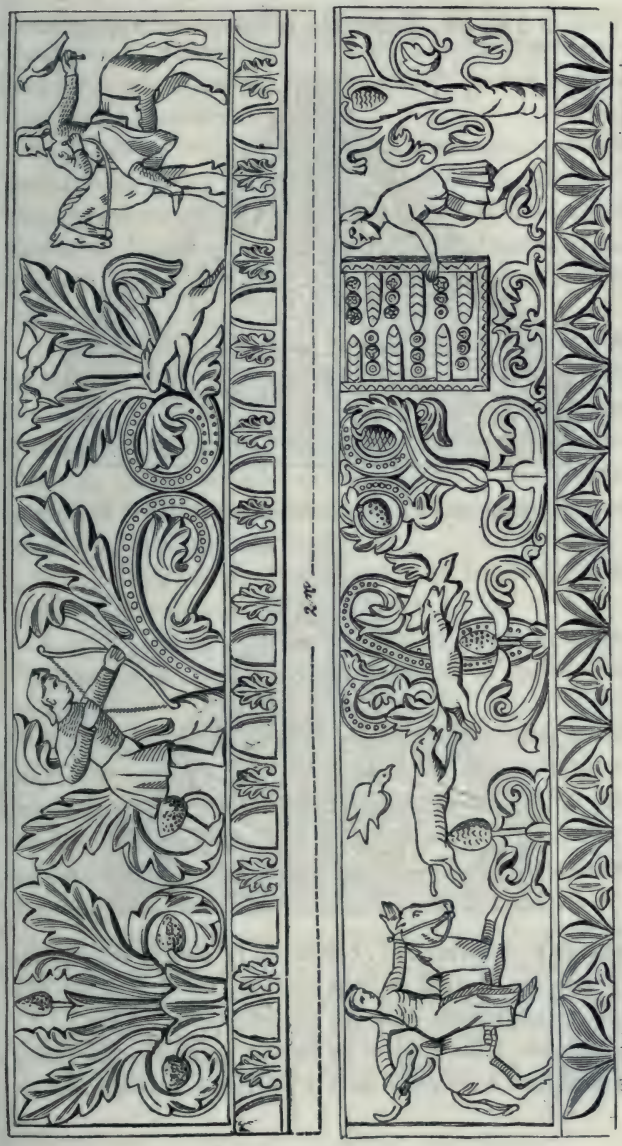
2 m
Bisson sculp
Thiollet del

perles. Il n'est pas douteux que ce monument n'appartienne

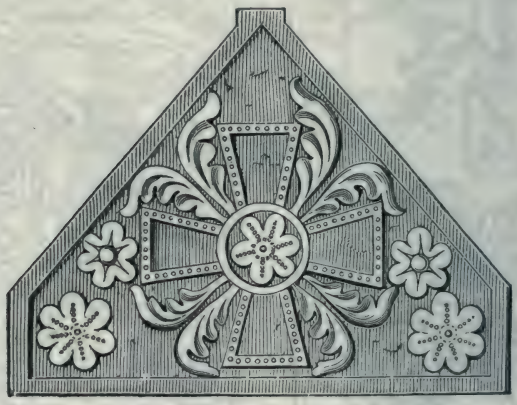

au XIIe. siècle ; on n'a pas de renseignements sur le person-

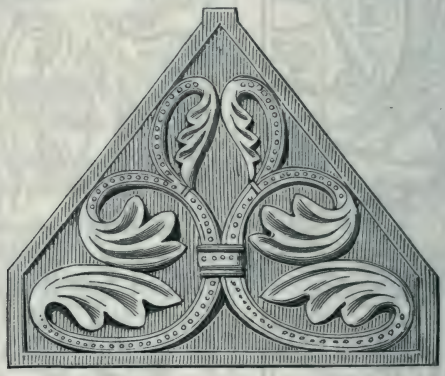

nage qu'il recouvrait, et, comme on l'a apporté du château de Javarsay, il avait été déjà déplacé, car il avait dû être érigé primitivement dans une chapelle ou une église.

Le Poitou, la Saintonge et les contrées voisines ont été riches en tombeaux de ce genre au XIIe. siècle, et la forme s'en est

perpétuée jusqu'à nos jours, puisqu'on voit dans plusieurs cimetières de nombreuses pierres de la même forme sans sculptures et certainement peu anciennes, portées sur des supports ou chantiers.

Le musée de Niort renferme deux magnifiques colonnes milliaires qui ont été transportées de Rom (Deux-Sèvres) où elles avaient été trouvées; l'une d'elles offre une base attique figurée sur le monolithe, elle est fort élevée; l'autre, un peu plus courte, n'a pas de base et devait reposer immédiatement sur un socle.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que la hauteur et les dimensions des colonnes milliaires sont assez variables : j'en voyais une l'année dernière, près de St.-Paulien, qui n'a que 1 mètre 8 centimètres. Le musée d'Orléans en renferme une autre que j'ai signalée dans un autre rapport et qui est moins grande encore, tandis que celles que nous voyons à Niort ont un volume bien plus considérable.

M. Larry a décrit ces deux colonnes dans les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres.

Nous ne pouvons nous arrêter plus long-temps au musée lapidaire qui est, je le répète, très-curieux et parfaitement administré.

Nous avons aussi trouvé un ordre excellent dans la salle supérieure qui renferme les objets portatifs. Ainsi une armoire vitrée est consacrée exclusivement aux objets présumés celtiques; une seconde armoire aux objets (poteries, instruments, statuettes, etc., etc.) d'origine gallo-romaine bien incontestable.

Une autre montre vitrée a reçu les vases et objets trouvés dans les tombeaux chrétiens ; la collection des vases à charbon et à eau bénite trouvés dans les tombes des différents siècles est vraiment très-riche et très-variée de formes, et je pourrai en faire dessiner une partie, car il y a des types

que nous n'avons pas dans le Nord. Quelques-uns de ces vases, entr'autres, sont couverts d'aspérités, comme de grosses pommes de pin; plusieurs sont extérieurement recouverts d'un léger vernis de plomb.

La Rochelle. — La ville de La Rochelle n'a pas encore de musée d'antiquités; mais il faut espérer que cet établissement existera prochainement. En attendant, quelques morceaux curieux ont été déposés dans le vestibule qui précède le grand escalier de la Bibliothèque, et c'est là que j'ai trouvé le curieux tombeau, du XIIe. siècle, dont je vais vous entretenir. Dès que M. Thiollet, membre de la Société française d'archéologie, a été arrivé à La Rochelle pour assister au Congrès, je l'ai prié de dessiner ce tombeau. Voici (page 609) la gravure que j'en ai fait faire, d'après son dessin :

M. Menut, membre de notre Société, avait fait, avant la tenue du Congrès, une notice sur ce monument; on y trouve des détails intéressants que je vais d'abord reproduire :

« Il existe, dit-il, dans les communes de St.-Maurice et de Laleu, près de la pointe de Chef-de-Baie, un assez grand nombre de monticules en terre ou en pierrailles, que, dans le langage du pays, on appelle *chirons*. On a trouvé, il y a vingt ans, dans un de ces amas des ossements, des cercueils en pierre et quelques vases en poterie. La découverte, faite à la même époque, de fonts baptismaux et d'une assez grande quantité de pierres taillées et de larges dalles, ne laisse aucun doute sur l'existence, sur ce point, d'une ancienne chapelle dont le fief a conservé le nom, mais dont le souvenir est complètement effacé dans le pays. »

« M. Fourré, docteur-médecin à Laleu, possède en majeure partie le principal des amas de pierres dont il vient

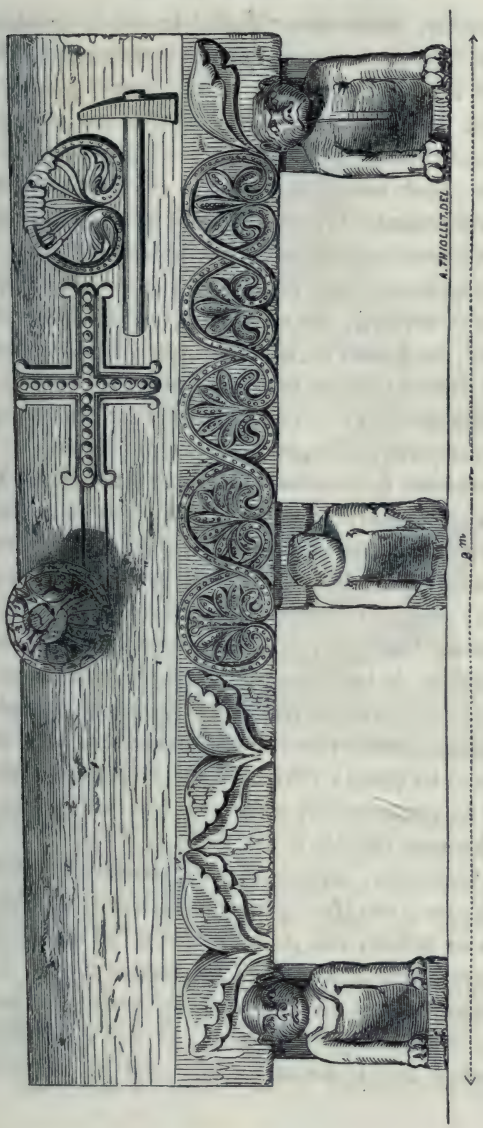

Dardelet sculp.

TOMBEAU DU XIIe. SIÈCLE TROUVÉ A LALEU (CHARENTE-INFÉRIEURE).

d'être question, celui autour duquel les autres paraissent rangés avec un certain ordre. Par une tradition de famille, M. Fourré savait que, sous ce tertre, étaient enfouis les restes d'une ancienne construction, car déjà son beau-père y avait trouvé autrefois des cercueils en pierre; mais les fouilles en étaient restées là, quand il entreprit à son tour quelques déblaiments. A peu de distance du sol, les ouvriers mirent à découvert un tombeau, parfaitement conservé, qui fut transporté dans la cour du docteur Fourré. Dans l'espoir de trouver le cercueil, les recherches furent continuées et l'on trouva, au-dessous de la couche végétale, un crâne et un fémur reposant sur le roc. L'épaisseur des sutures du crâne indiquaient qu'il avait appartenu à un homme âgé; le fémur indiquait un homme d'une stature élevée.

« Le tombeau se compose d'une pierre tumulaire, supportée par six colonnettes (trois en avant, trois en arrière), lesquelles portent sur trois lions qui reposent, eux-mêmes, sur un soubassement fait en pierre de Saintonge (pierre de Crazannes) comme le reste du monument.

« La pierre tumulaire, de forme prismatique, a 1 mètre 95 centimètres de longueur sur une largeur de 55 centimètres à la tête, et de 50 centimètres seulement aux pieds. Ce sarcophage paraît avoir été adossé à un mur, la tête à l'Occident et les pieds à l'Orient. Cette disposition explique pourquoi les sculptures qui le décorent n'ont été placées que sur un des pans inclinés et aux pieds.

« Les ornements, sculptés en relief, consistent en une espèce de fleuron, une croix grecque encrée avec un chapelet de perles au milieu, une *palme perlée* et un MARTEAU; il n'y a aucune trace d'inscription. Au-dessous du toit existe une bordure, ornée de cinq palmettes perlées auxquelles succèdent des feuillages. Aux pieds, on voit un feuillage à sept branches dont le dessin rappelle celui de la bordure.

Les colonnettes, hautes de 33 centimètres, sont octogones. La base présente un cône tronqué, et le chapiteau une cor-

beille; ils ne sont séparés du fût, qui est droit sans renflement, que par deux tores. Les lions sont couchés et comme affaissés sous le poids qu'ils supportent. Les dalles du soubassement offrent, pour toutes moulures, un chanfrein et un socle.

« Le terrain mis à nu par les fouilles laissa apercevoir un pan de muraille et la base d'une colonne qui rappelle complètement le style roman secondaire.

« Il y a lieu de croire que ce tombeau a été élevé à la

mémoire d'un dignitaire d'une association à la fois civile et religieuse: les hommes éminents par leurs dignités étaient les seuls dont les cendres fussent honorées d'un monument; on enterrait les autres sous le pavé. Il est donc permis de penser que le personnage enterré occupait une position assez élevée dans le XIIe. siècle. »

« Reste maintenant, continue M. Menut, à trouver à quel ordre il pouvait appartenir. Etait-ce à celui des Templiers, institué au commencement du XIIe. siècle? La croix fleuronnée de la pierre tombale rappelle bien, il est vrai, une des marques distinctives de cette célèbre milice; la palme symboliserait la victoire temporelle remportée par ces intrépides défenseurs de la foi chrétienne; mais alors comment expliquer la présence du marteau, symbole du travail? Il nous semble qu'un glaive serait mieux placé sur la tombe d'un membre d'un ordre militaire comme celui des chevaliers du Temple. »

« Une autre opinion consiste à voir dans ce monument le tombeau de l'architecte de la chapelle St.-James. Il n'y aurait rien d'impossible à ce que la construction de cette chapelle eût été confiée à un des membres de cette confrérie de maçons, constructeurs cosmopolites, qui étaient en faveur dans le moyen-âge. »

M. Menut terminait son travail en demandant que ce monument fût déposé dans un lieu public, pour commencer par là un musée d'archéologie. Cette excellente pensée a été accueillie, et c'est au vœu ainsi exprimé que l'on doit probablement le dépôt de cet intéressant morceau de sculpture dans la salle du rez-de-chaussée, servant d'accès au grand escalier de la bibliothèque et du musée de peinture.

M. Thiollet partage à peu près l'opinion de M. Menut. Je pense, dit-il dans les notes qu'il m'a remises avec son dessin, « que le monument a été élevé à la mémoire d'un

« fondateur d'église, qui était à la fois architecte et ecclé-
« siastique : les ornements qui se trouvent gravés sur une
« des faces le font supposer. Ces sculptures sont : le mar-
« teau de tailleur de pierre et la palmette composée, qui
« indiquent qu'il était constructeur et ornemaniste. La croix
« indique qu'il était ecclésiastique ; les extrémités de la
« croix sont ornées, ainsi que la surface des branches, par
« des perles. Le bouton placé au-dessus pourrait bien re-
« présenter une coiffure ; ce bouton, dessiné en grand,
« figure suivante, a été mutilé pour arracher le pistil du

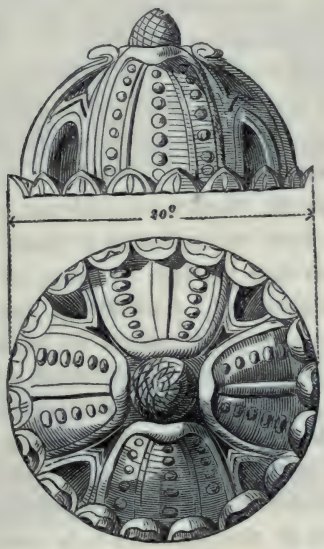

« milieu de la fleur non épanouie. Le centre laisse voir la
« place de ce pistil, qui a dû être en métal ou simplement
« en pierre rapportée et scellée dans une ouverture penta-
« gonale creusée à cet effet, le bloc de pierre n'ayant pas
« permis d'y tailler cette saillie.

« Le bouton étant formé de quatre lobes, celui du devant « porte, entre ses nervures, trois rangs de perles, tandis que « les trois autres n'en ont que deux. »

Les colonnettes qui venaient reposer sur les lions, ont été supprimées, ou brisées dans le trajet de Laleu à La Rochelle ; et la pierre figurant le tombeau repose immédiatement sur les lions, comme le montre le dessin, p. 611. Mais, au moyen de la figure que nous donnons p. 609, on peut rétablir le monument tel qu'il existait à Laleu, au moment de la découverte.

M. Thiollet a encore dessiné une pierre tombale, beaucoup moins intéressante que la précédente, mais déposée également dans le vestibule de la bibliothèque publique. Très-fruste, cette pierre offre la représentation d'un végétal palmé (V. la p. 615). Il paraît que ce couvercle a été trouvé, l'année dernière, dans l'enceinte des Templiers, à peu de distance des restes que M. Thiollet a dessinés sur la même planche, et que nous avons visités pendant le Congrès de La Rochelle.

Nous avons émis un vœu en faveur de la création d'un musée d'antiquités à La Rochelle, et voté quelques fonds pour faire mouler des sculptures du moyen-âge aux environs : les bonnes dispositions de l'administration municipale ne sont pas douteuses, et la haute protection donnée aux travaux archéologiques par Mgr. Landriot, évêque de La Rochelle et de Saintes, favoriseront, nous l'espérons, l'exécution de ce dessin. Ainsi la Société française d'archéologie aura une fois de plus contribué à la création d'un musée dans une ville importante.

Nous avons visité, avec beaucoup de soin, les deux tours qui défendent l'entrée du port de La Rochelle : elles offrent des détails de construction très-curieux : M. Thiollet en a fait des dessins et des plans qui me permettront de vous

RUINES DE L'ÉGLISE DES TEMPLIERS, A LA ROCHELLE.

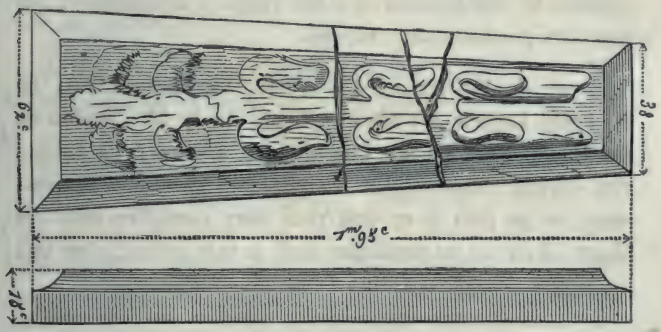

TOMBEAU TROUVÉ PRÈS DES RUINES PRÉCÉDENTES.

en entretenir, quand ils auront été gravés. Toutes les maisons anciennes de la ville ont été visitées. J'ai insisté auprès de l'administration municipale pour que l'on conserve les porches en pierre, qui bordent encore les principales rues de La Rochelle et qui donnent à la ville un certain cachet qu'il serait regrettable de lui voir perdre.

On a pu bien recommander les très-bonnes vues lithographiées de l'Hôtel-de-Ville de La Rochelle.

Églises fortifiées. — Sur le littoral des environs de La Rochelle, on rencontre un certain nombre d'églises, dont les murs sont couronnés de créneaux et de machicoulis; ce sont en même temps des églises paroissiales et des châteaux forts. M. l'abbé Lacurie avait signalé ces constructions à deux fins, dans des articles publiés précédemment dans le *Bulletin monumental;* nous avons voulu en visiter quelques-unes, et celle d'Esnandes, qui a une certaine réputation, a donné lieu à une excursion que j'ai eu l'avantage d'entreprendre avec MM. Des Moulins; l'abbé Blatairou, de Bordeaux; Marionneau, de Nantes, et Pasquerée, de la Gironde. M. Marionneau a pris plusieurs dessins de cette église curieuse, et notre savant confrère M. Des Moulins en a fait l'objet d'un mémoire, qui vous sera prochainement adressé.

Musée de Saintes. — J'ai appris, avec satisfaction, de M. l'abbé Lacurie, secrétaire-général de la 23e. session du Congrès scientifique de France, que le musée de Saintes s'est enrichi dernièrement de plusieurs morceaux intéressants; je ne puis ni ne dois vous faire connaître tous ces objets: il en est un seulement dont je vais parler, c'est une inscription trouvée à Aulnay (Charente-Inférieure).

Il y a long-temps que le bourg d'Aulnay est cité comme renfermant des antiquités romaines, et il n'en pouvait être autrement, puisque cette localité est celle qui est indiquée

sous le nom d'*Anedonnacum* sur la carte de Peutinger. Vous vous rappelez peut-être les renseignements que l'on donna sur les trouvailles faites à Aulnay, quand le Congrès archéologique de notre Société se tint à Saintes, en 1843.

Tout récemment, en repavant l'église, on a trouvé, au-dessous du pavé ancien, deux pierres tumulaires romaines qui avaient été retournées et employées au pavage.

Une de ces pierres portait l'inscription suivante :

L AVTIVS IVLII FILIVS
ANIENSIS FORO IVLII
MILES LEG XIIII
GEMINAE ANNO
XXXV. STIP. XV
H S E

Cet Autius, fils de Jules, était de la tribu *Aniensis* de Fréjus, soldat de la XIIIIe. légion Jumelle; il avait XXXV ans et XV ans de service.

La pierre a été transportée au musée de Saintes, par les soins de M. l'abbé Lacurie.

Château de Clisson. — Le château de Clisson a été si souvent dessiné, que l'extérieur en est très-connu. La vallée de la Sèvre est délicieuse dans cette partie de son cours; les maisons de campagne y abondent. La charmante *villa* de la Garenne, créée par M. Lemot, statuaire, membre de l'Institut, et habitée par ses enfants, et l'autre *villa* appartenant à M***, méritent leur réputation. Il n'est pas étonnant que les Nantais et les touristes visitent souvent Clisson. Clisson est véritablement le *Tivoly* de Nantes.

Pour revenir au château, dont on connaît les élévations extérieures, il serait à désirer qu'on en publiât un plan

général, des plans de détail et qu'on fît une explication des différentes parties qui le composent dans son état actuel.

Il avait trois enceintes, disposées de manière à protéger le centre du château du côté des terres, car il se trouve au sommet d'un escarpement baigné par la Sèvre et facile à défendre du côté de la rivière; tous les efforts devaient tendre à se mettre en sûreté contre les attaques des troupes qui viendraient en arrière. C'est toujours là le système dans les châteaux placés de même.

La seconde enceinte était séparée de la troisième par de larges fossés, et c'était vraiment celle-là qui était difficile à franchir : elle est à peu près intacte encore à présent et on pourrait l'étudier à fond. Le château proprement dit, sur le bord de la Sèvre, offre un assemblage de constructions et de petites cours, qui n'ont pas été assez étudiées dans leurs détails et qui font surtout désirer un bon plan.

Les cheminées des cuisines existent encore et sont curieuses : ce sont deux grandes cheminées géminées, ayant deux conduits séparés, avec un petit intervalle du côté gauche, dont l'usage m'est inconnu, mais qui pourrait avoir été destiné à recevoir un fourneau. Les tuyaux des cheminées sont carrés et coniques comme à Beauport et ailleurs.

Le moulin du château était en communication directe avec les cuisines, au moyen d'un escalier et d'un étroit passage qui descendait jusqu'à la rivière. Le moulin formait, comme nous l'avons vu à Bourbon-l'Archambault et ailleurs, une dépendance importante des châteaux qui avaient pour défense une rivière ou un étang alimenté par un ruisseau; on comprend combien cette dépendance était utile en tout temps, en temps de siége surtout.

Le bâtiment où se rendait la justice, construit sur la prison souterraine, dans la seconde cour, est un bon modèle des édifices destinés à cet usage sous la féodalité (V. la page suivante).

VUE DE LA JUSTICE DU CHATEAU DE CLISSON.

Nous attendons des archéologues de l'Association bretonne une description architectonique de Clisson : il faudrait, pour la faire, y passer plus de temps que nous ne l'avons fait.

Château de Tiffauges. — Le château de Tiffauges est situé au confluent de la Sèvre et d'une autre rivière ; il occupait majestueusement une éminence granitique ; c'est aujourd'hui une ruine imposante dont la destruction est fort avancée, et

qui offre pourtant beaucoup d'intérêt par ses dispositions et sa grande étendue ; mais il faudrait l'étudier long-temps avec un plan préalablement dressé, afin de distinguer sur ce plan les parties primitives de celles qui sont le résultat d'additions successives ; cette étude aurait de l'intérêt.

Dans son état actuel, le château de Tiffauges offre deux époques : le XIIe. siècle ou le XIe., et le XVe. ou le XIVe. ; mais l'architecture de cette dernière période cache en grande partie l'ancienne et est la plus apparente, parce qu'elle est venue se souder sur elle et la masquer. C'est ce que nous voyons, en Bretagne, dans beaucoup d'endroits. Il y a eu dans ce pays, vers le XIVe. siècle, une recrudescence de constructions militaires plus grande que partout ailleurs. On a refait les murs de défense plus élevés avec des machicoulis ; on a reconstruit les maisons d'habitation et défiguré par des additions et des distributions nouvelles l'ancienne disposition, beaucoup plus belle et plus simple, des châteaux des XIIe. et XIIIe. siècles. C'est ce qui a eu lieu à Tiffauges : le grand mur qui domine la route actuelle ne me semble pas de la première époque ; il en est de même d'un placage qui, de l'intérieur de la place, forme l'avant-corps d'un donjon placé derrière le mur dont je viens de parler, et de presque toutes les constructions élevées sur la crête des rochers autour des cours. Mais, plus bas, on trouve une enceinte de murailles garnie de tours semi-circulaires, revêtue en petit appareil, qui remonte à la première construction très-certainement.

Ce que l'on indique comme ayant été la chapelle, appartient au XIIe. siècle ; l'architecture en est très-caractérisée. Les archéologues de Nantes n'ont rien de mieux à faire que de publier un plan du château, avec deux teintes, l'une consacrée aux parties anciennes, l'autre indiquant les parties de la seconde époque ; peut-être même, si l'étude du monument est soigneusement faite, devrait-on indiquer trois époques.

L'église St.-Nicolas sur le côteau en regard du château, au-delà des fossés, n'a rien qui annonce une époque antérieure au XIIe. siècle ou à la fin du XIe. Elle n'est plus consacrée au culte et sert de chantier.

On fait des additions considérables à l'autre église qui est dans le bourg.

Église de la Roche-Corbon, près de Tours.—M. Thiollet, dont les connaissances archéologiques égalent le zèle, a visité, sur votre demande, l'église de la Roche-Corbon, et vous a fait parvenir la note suivante :

« La petite église de Roche-Corbon a subi bien des restaurations ; mais son portail primitif ainsi que son abside ont dû être construits vers les XIIe. et XIIIe. siècles ; on y voit des fragments du XVIe. siècle. L'intérieur n'a qu'une nef peinte en jaune avec des filets rouges et des ornements, et voûtée en bois : on y a exécuté dernièrement des peintures murales. Les murs ont été piqués pour recevoir un enduit de mortier de chaux et sable, puis un second enduit très-mince sur lequel on applique des couleurs ; c'est ce que l'on appelle maintenant peinture à fresque moderne, car les fresques de Michel-Ange et les peintures anciennes sont faites d'après un autre procédé.

« Le travail nouvellement fait à la Roche-Corbon paraît devoir être durable. Le fond des murs est jaune et brun ; des lignes rouges simulent des assises de pierres ; des bordures, en haut et en bas, forment des encadrements avec des rinceaux. Des panneaux sont réservés pour recevoir des figures de grandeur naturelle. Les ornements sont bien choisis ; enfin les travaux s'exécutent dans de bonnes conditions par M. Lobin, peintre-verrier, directeur de la manufacture de Tours, qui est bien secondé par M. le Curé.

« J'ai éprouvé un grand plaisir, continue M. Thiollet, en voyant les restes de peintures anciennes dont l'église avait été couverte. Ces fragments représentent des sujets de l'Écriture-Sainte. A gauche, une croix sur laquelle une figure a été at-

tachée ; un bras, des draperies et divers objets s'y trouvent suspendus. Un peu plus loin, sur la droite, une autre croix avec une figure dont les bras passent par derrière la traverse de la croix. Entre ces deux croix paraît une figure dont la tête est nimbée : elle tient un livre de la main gauche et lève la main droite du côté de la première croix. En continuant sur la droite, on distingue la descente de croix : une figure sur une échelle descend le Christ, déja détaché ; une autre figure, debout, soutient le Christ ; une troisième figure, qui est celle de la Vierge, pose sa tête sur le bras du Christ qu'elle soutient avec ses deux mains. Plus loin, on voit le Christ au tombeau, il a les bras croisés sur la poitrine. Le cercueil y est porté par des chantiers; ils sont, ainsi que le sarcophage, peints en jaune avec des encadrements rouges. L'intérieur du sarcophage est garni d'un linge blanc ; un vase répand des parfums : la figure qui devait le tenir n'est pas visible. Un large encadrement est formé de bandes de couleur marron; des filets bruns, jaunes, rouges et blancs, forment des carrés et des fleurs à quatre pétales. Le fond des murs, dans la partie supérieure des figures, était jaune, et les assises, de pierres d'un petit appareil allongé, étaient formées par des lignes rouges (1). »

INSPECTION DANS LE CALVADOS.

Je terminerai mon rapport, cette année comme l'année dernière, par quelques mots sur une inspection faite dans le Calvados.

On ne saurait exercer une surveillance trop active sur ce qui se passe dans nos campagnes : bien des travaux regrettables s'y exécutent, malgré les conseils donnés aux fabriques par les hommes de goût. Mais le mal serait plus grand encore si nous n'avions, plusieurs archéologues et

(1) Notes déposées par M. Thiollet.

moi, visité les églises dans lesquelles des agrandissements ou des restaurations se préparaient, pour présenter nos observations sur les plans adoptés, et déterminer l'administration locale à les modifier. M. Bouet, notre habile confrère; MM. Billon, de Lisieux; Gaugain, de Bayeux, ont déployé un zèle que je suis heureux de signaler de nouveau à votre attention. Notre tâche est devenue plus facile, par le concours de M. Tonnet, préfet du département; car cet honorable magistrat s'intéresse vivement à la conservation des monuments : vous connaissez les restaurations qu'il a fait exécuter aux anciens bureaux de la Préfecture de Caen, et l'excellent parti qu'il en a tiré au double point de vue de l'utilité publique et de l'embellissement de la cité.

Tour de la cathédrale de Bayeux. — Les travaux de consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux se poursuivent, sous la direction d'un homme d'une habileté incontestable. M. Flachat s'est chargé de reprendre en sous-œuvre les quatre piliers de la tour, et les préparatifs de cette œuvre colossale par sa difficulté sont arrivés à bonne fin, sous la surveillance de M. l'architecte De Dion, membre de notre Société, et de plusieurs hommes de talent qui ont apporté le dévouement le plus grand dans l'exécution des curieuses charpentes qui soutiennent la tour, et permettront de couper les quatre piliers qui la supportent pour les refaire à neuf. Ainsi se trouveront couronnées de succès les infatigables et courageuses démarches de M. Gaugain et de quelques habitants de Bayeux, pour la conservation de la tour centrale.

Tombeau mérovingien trouvé à St.-Vigor, près Bayeux. — M. Lambert, qui continue d'accroître les richesses du musée lapidaire et des autres collections qu'il a créées à Bayeux, vient de réunir aux anciens objets qu'il possédait déjà un sarcophage en pierre des plus curieux, trouvé tout récemment à St.-Vigor, où déjà bien des tombeaux ont

SARCOPHAGE MÉROVINGIEN TROUVÉ A SAINT-VIGOR PRÈS BAYEUX.

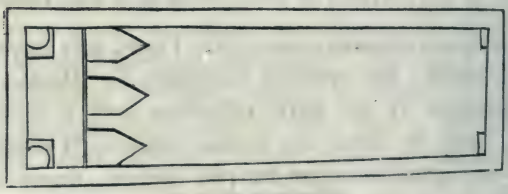

Bouet del.

PLAN DU SARCOPHAGE.

été exhumés. Ce sarcophage, qui appartient à l'époque mérovingienne d'après son caractère et les objets qui ont été recueillis à l'intérieur, offre une particularité tout-à-fait remarquable, celle d'être taillé à l'intérieur, de manière à figurer au-dessus de la tête du mort une espèce de fronton porté sur des colonnettes, au centre duquel on voit une croix. A l'extrémité opposée, deux pieds-droits sont également taillés dans la pierre pour recevoir le couvercle qui devait s'emboîter dans une entaille à la surface de l'auge. Ce cercueil est, du reste, comme la plupart de ceux que nous avons vus attribués à une époque reculée, râclé avec un instrument à dents dont les empreintes ont été distribuées avec une certaine symétrie et en décrivant des portions de cercle. Le tombeau attribué, au musée de Cahors, à un évêque du VIe. siècle offre aussi ce caractère.

Caractères des églises antérieures au XIIe. siècle. — M. Bouet a fait une étude spéciale des plus anciennes églises rurales, et il leur a trouvé certains caractères qui, s'ils ne sont pas assez sûrs pour faire toujours reconnaître les monuments du XIe. siècle à l'exclusion de ceux du XIIe., ont pourtant en général une valeur qu'il n'est guères possible de méconnaître : entr'autres observations, M. Bouet a trouvé que les arcades dont les archivoltes sont en retrait sur leurs supports sont antérieures au XIIe. siècle, et remontent souvent à une époque antérieure au XIe. Ainsi ce caractère se trouve à Germiny-les-Prés; nous le retrouvons dans quelques églises du Calvados présumées du XIe. siècle, notamment dans celle de Notre-Dame d'Esquay, qui existait avant 1047. M. Bouet a dessiné, dans les murs de l'église d'Évrecy, des fragments qui, comme ceux trouvés dans les murs de l'église de Vertou, ont appartenu à un monument plus ancien, peut-être de la période carlovingienne : nous nous proposons de les faire mouler pour le musée de la Société

française d'archéologie. Les fenêtres en meurtrières, que l'on rencontre encore dans nos églises les plus anciennes, mais qui dans nos campagnes existent aussi parfois au XIIe. siècle, sont cependant le type des fenêtres les plus habituelles de nos plus anciennes églises; quelques-unes ont conservé, dans le Calvados, des caractères qui permettent de les regarder comme datant de la première moitié du XIe. siècle.

Église de Manvieux. — L'église de Manvieux offre un gracieux modèle d'église de campagne.

Le chœur de transition est voûté et d'une conservation parfaite, comme on peut le voir par le dessin que nous en donnons, p. 627. Deux fenêtres, aujourd'hui bouchées, éclairaient le chevet, et chacune des deux travées qui le composent est percée de deux fenêtres : l'une au Nord, l'autre au Midi.

La tour, entre chœur et nef, s'élève sur une travée voûtée comme le chœur et faisant corps avec lui, disposition que nous avons vue dans plusieurs églises. La partie quadrangulaire de la tour est couronnée d'une pyramide à quatre pans; elle présente sur chaque face une fenêtre en ogive.

La nef a beaucoup moins de caractère que les parties précédentes; elle n'est pas voûtée, mais seulement lambrissée. Du côté du Sud, les fenêtres, en forme d'ogive, ne remontent probablement pas au-delà du XVe. siècle.

Du côté du Nord, il y avait des bas-côtés qui ont été supprimés et dont on distingue, dans le mur, les trois arcades à plein-cintre.

La porte occidentale est moderne.

J'ai lu l'inscription suivante sur la cloche :

L'AN 1789 J'AI ÉTÉ DONNÉE PAR MESSIRE JAQUES DE LA BIGNE ECUYER, DE CETTE PAROISSE, BENIE PAR DISCRETE PERSONNE M. GUILLAUME GUY CURE DE CE LIEU ET NOMMÉE JEANNE PAR NOBLE DAME JEANNE LE PAGE ÉPOUSE DE MESSIRE DE GUÉROULT ÉCUYER S^r^ DE LAUNEY, AUSSI DE CETTE PAROISSE ET PAR MON DIT S^r^ DE LA BIGNE MON DONATEUR.

V. Petit del

VUE DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE MANVIEUX.

La paroisse de Manvieux est réunie à Tracy, mais les habitants désirent conserver leur église et ils en entretiennent soigneusement les couvertures.

Église de Tierceville. — L'église de Tierceville a sa nef de transition entourée de deux bas-côtés modernes, à fenêtres carrées, qui ne laissent apercevoir d'ancien que la partie supérieure des murs, couronnés par une corniche à modillons cintrés à subdivisions internes.

Le chœur est d'un roman plus caractérisé ; la corniche est portée sur des corbeaux grimaçants ; les fenêtres, cintrées, sont au nombre de deux au chevet, séparées l'une de l'autre par un contrefort central.

On voit, du côté du Sud, une jolie porte à plein-cintre, dont l'archivolte est ornée d'un rang de larges feuilles d'un très-bon effet, que je n'ai trouvées que deux ou trois fois dans l'ornementation romane du Calvados.

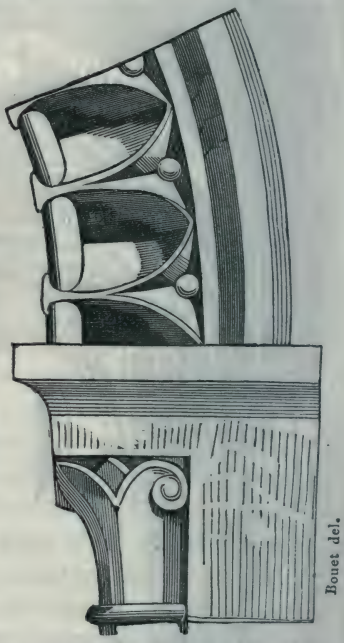

FRAGMENT D'UNE PORTE LATÉRALE A L'ÉGLISE DE TIERCEVILLE.

Église de Crépon. — L'église de Crépon se compose d'une nef avec bas-côtés, en partie romane, en partie moderne, d'une tour centrale et d'un chœur de transition.

Le chœur se compose de deux travées, non comprise celle qui se trouve sous la tour; les arceaux des voûtes de ce chœur sont prismatiques, ce qui annonce le XVe. siècle ; ils reposent d'ailleurs sur des colonnes de transition et doivent avoir été refaits ou retaillés.

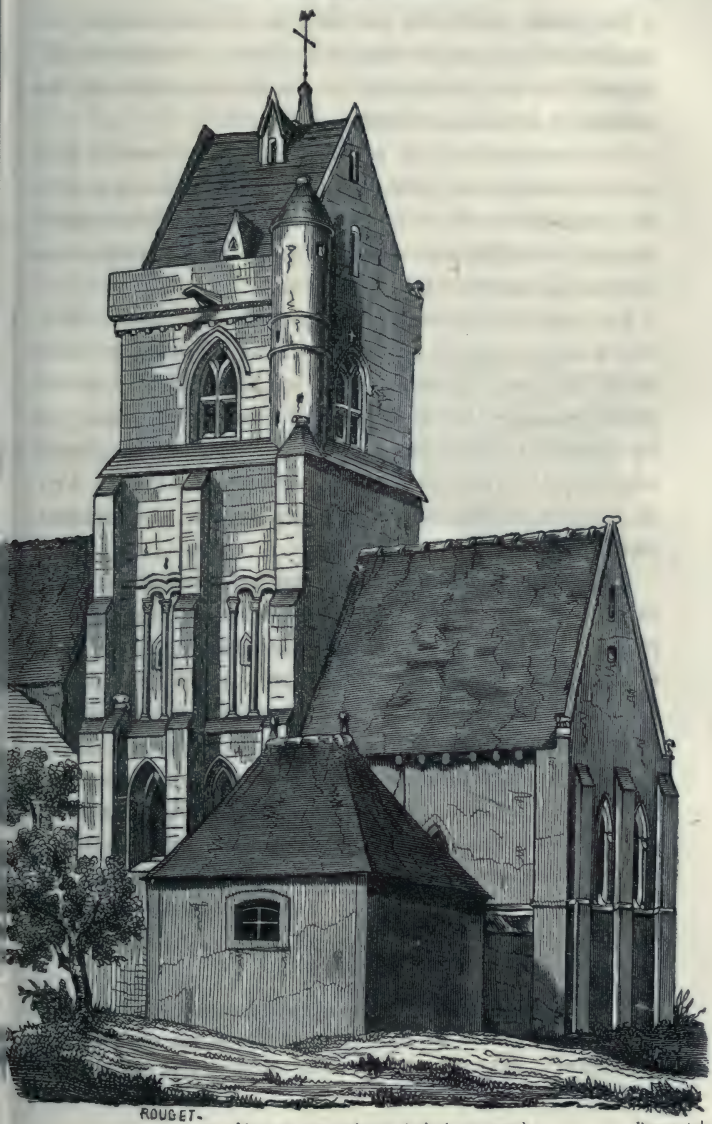

ROUGET. Bouet del.

VUE DE L'ÉGLISE DE CRÉPON (CÔTÉ DU SUD).

Les voûtes de la tour ont de gros arceaux toriques au nombre de huit, quatre disposés en croix et tombant sur le sommet des arcs, et quatre en diagonale reposant sur les colonnettes des pilastres angulaires (1).

Le chevet était éclairé par deux fenêtres en lancettes qui ont été bouchées au siècle dernier, probablement par suite de l'établissement de la boiserie et d'un grand tableau représentant le crucifiement de N.-S. J.-C. Une sacristie moderne a été construite du côté du Sud.

Le chœur a été garni d'un lambris de chêne et de stalles vers la fin du règne de Louis XV. L'autel en chêne, et de la même époque, est complet avec son exposition; il mérite d'être remarqué. Cet autel est placé à l'entrée du chœur, et les siéges du célébrant et de ses acolytes sont, dans le fond, adossés au chevet. Cette boiserie n'est pas sans intérêt. J'en ai demandé la conservation qui paraissait, il y a quelques mois, être mise en question.

Les quatre grandes arches de la nef sont romanes de transition, sans moulures; elles offrent des pleins-cintres très-réguliers. Il y a 25 ou 30 ans, des ouvriers et de soi-disant architectes se sont stupidement avisés de retailler tous les piliers, de les amincir, de les transformer en maigres piliers carrés, et de sculpter sur chaque face de ces tristes supports *qui ont l'air de fléchir sous le poids*, des triglyphes en guise de chapiteaux. Qui croirait que des travaux semblables aient pu être faits par des gens raisonnables!!!

Il y a près de 50 ans que la nef et les bas-côtés ont été exhaussés; il est facile de voir à quelle hauteur s'arrêtait alors le mur de la nef au-dessus des grandes arcades : un

(1) Les arceaux qui correspondent au Nord et au Sud coupaient l'arcade pour venir, au milieu du rempli, reposer sur une colonnette en encorbellement. Cette disposition est assez singulière pour être notée.

seul toit couvrait auparavant la nef et les ailes, comme on le voit encore dans les halles anciennes et dans quelques églises du Midi. Par suite de cet exhaussement, la nef centrale a eu son toit particulier. Les fenêtres qu'on a pratiquées dans ce nouveau mur, au-dessous de la couverture des bas-côtés, sont carrées et faites sans goût. Des reprises ont eu lieu en même temps aux murs des bas-côtés, de sorte qu'au premier abord on est tenté de regarder toute la nef comme moderne, tandis qu'elle n'est que modernisée et exhaussée.

La porte de l'Ouest est récente et en saillie sur le reste; mais la fenêtre qui la surmonte doit être du XVe. siècle, à en juger par les moulures.

BAS-RELIEF DU PORTAIL DE BAZENVILLE.

Bazenville. — Je vous ai plusieurs fois parlé de la charmante tour de l'église de Bazenville. Cette tour est précédée d'un porche qui paraît du XVe. siècle. Dans une niche pratiquée au-dessus de la porte d'entrée, on remarque un bas-relief fait en pierre de Caen très-finement sculpté, qui représente saint Martin coupant son manteau. Cette sculpture ne doit pas être antérieure au XVIe. siècle.

Nous trouvons beaucoup d'autres statues équestres de saint Martin dans l'arrondissement de Bayeux : j'en ai signalé une à Ver. J'ai fait dessiner celle de Barbeville que voici, et je

Bouet del. LE SAINT MARTIN DE L'ÉGLISE DE BARBEVILLE.

compte faire mouler celle de Formigny, qui date de 1601, et qui n'est pas sans un certain mérite.

Église de Port-en-Bessin. — L'église de Port-en-Bessin est assez éloignée de l'agglomération d'habitations qui avoisine la

mer. L'architecture peut en être analysée en peu de mots.

PLAN DE L'ÉGLISE DE PORT.

La nef de transition a ses murs latéraux couronnés d'une corniche portée sur des modillons ; des fenêtres anciennes existent encore du côté du Nord.

Dans la façade occidentale s'ouvre une porte à cintre surbaissé ; une statue de saint Jean-Baptiste tenant l'Agneau dans un médaillon se trouve au-dessus de cette porte.

Plus haut est une fenêtre aveugle.

Un porte-cloche à deux baies, moderne, surmonte le fronton occidental.

L'arcade qui sépare la nef du chœur est ornée de lozanges

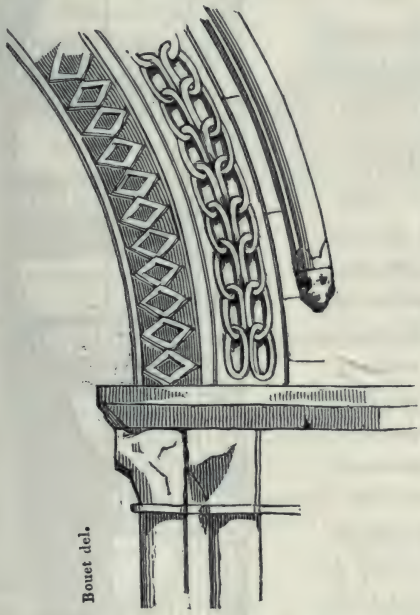

Bouet del.

FRAGMENT DE L'ARCADE QUI SÉPARE LA NEF DU CHŒUR DANS L'ÉGLISE DE PORT.

et d'une moulure figurant les anneaux d'une chaîne.

Le chœur se compose de trois travées voûtées en pierre : la première travée, de style roman, doit être du XIIe. siècle; les deux autres me paraissent moins anciennes et pourraient être rapportées au commencement du XIVe. ou à la fin du XIIIe.

Le pont à plusieurs arches qu'on voit à Port, et qui, sans doute, était à l'extrémité d'un bassin dont on a, dit-on, trouvé les vestiges entre les maisons qui bordent ce vallon et la plage actuelle, est construit avec soin et m'a paru mériter un dessin.

Il n'est pas facile de déterminer absolument l'âge de ce pont; les arches à plein-cintre et bien appareillées sont au

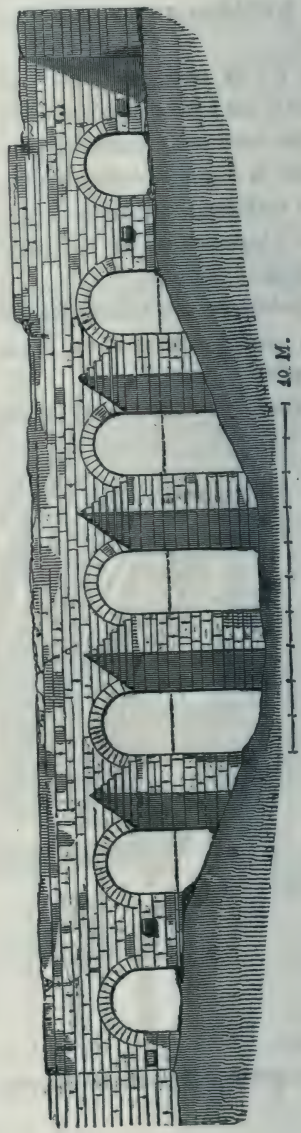

VUE DU PONT DE PORT-EN-BESSIN.

V. Petie del.

nombre de sept, dont trois seulement paraissent avoir été exposées au courant : ces dernières sont séparées les unes des autres par des épis, en aval comme en amont, ce qui me paraît prouver qu'il y avait alors un courant alternativement

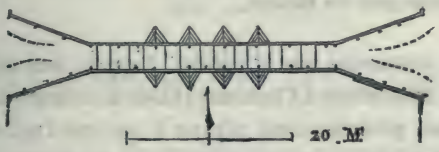

ascendant et descendant, résultant du flux et du reflux de la mer. Nous soumettons cette idée à M. Ollivier, ingénieur en chef du Calvados, qui s'occupe d'un travail important sur l'ancien état de Port-en-Bessin.

Les piles du pont sont maintenant à moitié cachées par les attérissements. M. Victor Petit, qui l'a visité avec moi et qui a fait le dessin que je présente, a rétabli la hauteur des piles, en indiquant par une ligne ponctuée le niveau des attérissements et du sol actuel (V. la figure, p. 634) (1).

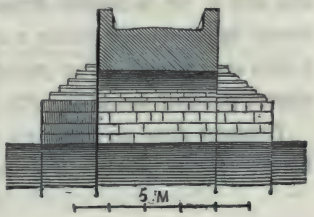

COUPE DU PONT.

L'arrondissement de Bayeux m'a fourni quelques inscrip-

(1) Les vestiges du bassin qui devait exister entre la mer et le pont sont mentionnés dans les *Mémoires manuscrits de l'intendant Foucault concernant la généralité de Caen.* « Il y avait autrefois à Port, dit « M. Foucault, qui écrivait au commencement du XVIIIe. siècle, « c'est-à-dire il y a 150 ans, quinze à dix-huit vaisseaux, et à présent « il n'en reste plus que deux qui portent des marchandises au Havre « et à Rouen ; auparavant la guerre, ils allaient à la pêche des « harengs et des maquereaux ; et ceux qui restaient pêchaient du « poisson pour le vendre dans la ville (à Bayeux). »

tions tumulaires qui peuvent trouver leur place dans l'histoire littéraire du pays. J'en citerai quelques-unes dans un Rapport que je pourrai vous faire dans une prochaine séance et dans lequel je vous parlerai de quelques autres monuments de l'arrondissement de Bayeux.

Je ne terminerai pas le présent Rapport sans adresser de sincères félicitations à l'honorable M. de La Porte, de Lisieux, qui a fait généreusement réparer à ses frais l'église de Ste.-Marie-aux-Anglais, canton de Mézidon. La Société française d'archéologie avait voté 200 fr. pour contribuer aux réparations indispensables. M. de La Porte, propriétaire du château voisin et homme de goût, a ajouté près de 3,000 fr. aux 200 fr. de la Société française d'archéologie, et la charmante église de Ste.-Marie a été réparée et consolidée dans toutes ses parties : qu'on entretienne les couvertures et elle durera pendant des siècles (1).

Honneur donc au généreux citoyen dont nous signalons la bonne action, puisse-t-il avoir des imitateurs en France !!

(1) Une commission, composée de MM. de Caumont, comte d'Yzarn et L. Gaugain, s'est transportée à Ste.-Marie-aux-Anglais pour constater les faits signalés dans ce passage du Rapport.

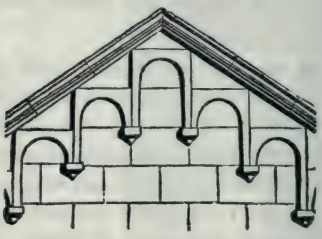

NOTICE

SUR LA

COMMANDERIE DE GARIDECH,

DÉPENDANCE DE L'ORDRE MILITAIRE ET HOSPITALIER DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM,

ET RELEVANT DU GRAND PRIEURÉ DE TOULOUSE;

Par M. le vicomte de JUILLAC,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Toulouse.

PRIEURÉ DE ST.-GILLES. — Au nombre des grands établissements hospitaliers fondés par l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, on place au premier rang et dans l'ordre chronologique, la maison de St.-Gilles, en Provence, dépendant du comté de ce nom, et qui fut l'un des principaux apanages du comte de Toulouse, Raymond IV.

Cette maison, simple hôpital d'abord, comme l'avait été la maison-mère à Jérusalem, devint le chef-lieu de l'un des principaux prieurés de l'ordre, puisqu'il fut composé de cinquante commanderies dont l'une, au témoignage de M. l'abbé d'Expilly, était la commanderie de Garidech et valait 5,000 ₶ de rente.

L'importance du prieuré de St.-Gilles et son ancienneté relative peuvent expliquer pourquoi la commanderie de Garidech, située à quelques pas du gardiage de Toulouse, fut d'abord une dépendance de ce prieuré.

Sans rechercher si c'est au comte Raymond IV lui-même, l'un des chefs de la croisade, qu'est due la fondation du grand prieuré de St.-Gilles, il est certain qu'il existait au commencement du XIIe. siècle.

Prieuré de Toulouse. — Un peu plus tard les Hospitaliers de St.-Jean s'établirent à Toulouse. En 1120, l'évêque Amélien leur concéda l'église de St.-Remy, et c'est en 1315 seulement que la maison hospitalière de Toulouse fut érigée en grand prieuré.

COMMANDERIE DE GARIDECH.

Le village de Garidech, formé par une population de 400 habitants, est situé au flanc d'un plateau qui domine la fertile vallée du Girou. La route d'Alby le traverse, et la distance qui le sépare de Toulouse est de 17 kilomètres. Au milieu de cette réunion si minime de cultivateurs qui avait jadis ses conseils, ses assemblées électives et ses syndics chargés de représenter ses intérêts dans les débats judiciaires, etc., était la paroisse avec ses succursales, son recteur et ses vicaires qui formaient un pouvoir distinct. L'un et l'autre se touchaient et fonctionnaient toujours sans jamais se confondre.

Mais à côté d'eux dominait un troisième pouvoir bien grand par ses prérogatives et par son importance. C'était une des commanderies de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, dépendance (comme on l'a dit plus haut) du prieuré de St.-Gilles vers le milieu du XIIe. siècle, et plus tard, en 1408, du prieuré de Toulouse.

Ancienneté de cette commanderie. — La commanderie de Garidech doit remonter au temps des premières fondations de l'ordre dans la langue de Provence, puisque, vers le milieu du XIIe. siècle, le Commandeur dut défendre contre le

procureur du roi des prérogatives contestées, et provoquer une enquête dont les preuves authentiques sont conservées aux archives du département de la Haute-Garonne, et que chacun peut librement consulter. Il y a tout lieu de croire que le bailliage de Garidech avait été inféodé aux frères hospitaliers, soit par Raymond IV, premier bienfaiteur de l'ordre dans la langue de Provence, soit par son successeur immédiat.

Causes de son agrandissement. — Les propriétés de la commanderie de Garidech allaient toujours s'augmentant par le grand nombre d'acquisitions qu'elle faisait, lorsqu'au commencement du XIVe. siècle, un grand événement s'accomplit qui accrut de beaucoup l'importance et la richesse des Hospitaliers de Jérusalem; c'est-à-dire la suppression de l'ordre des Templiers consommée en 1310.

La plus grande partie de leurs domaines fut concédée aux chevaliers de St.-Jean : et c'est ainsi que la maison du Temple située à Toulouse, dans la rue de la Dalbade, fut donnée à cet ordre rival qui s'y établit immédiatement.

Maison hospitalière de Toulouse. — Dans les premières années du XVe. siècle l'ardeur des pélerinages ne s'était pas ralentie, et Toulouse était particulièrement le rendez-vous des nombreux pélerins qui se rendaient en Galice (Espagne), pour visiter les reliques de saint Jacques de Compostelle. Les prieurs de St.-Gilles et de Toulouse demandèrent et obtinrent du grand-maître de l'ordre la fondation d'une maison hospitalière dans Toulouse, pour y recevoir les pieux étrangers que leur dévotion poussait vers le tombeau de l'apôtre et martyr.

Ses revenus. — Par une bulle donnée le 24 novembre 1408, le grand-maître désigna, comme devant être affectée audit hôpital la maison du Temple de Toulouse; et pour qu'il

pût supporter plus facilement les charges indispensables telles que vivres et entretien, il affecta encore la perceptorerie au bailliage de Garidech avec toutes ses appartenances, dépendances, droits actuels et futurs, etc.

Réflexions sur l'église de Garidech. — Fut-elle bâtie, achetée ou restaurée aux seuls frais de la commanderie ou perceptorerie de Garidech? C'est ce qui paraît vraisemblable; mais ce qui est authentique, ce sont les requêtes présentées aux conseils, en 1557, par les syndics des habitants de cette paroisse, afin d'obtenir qu'il soit procédé à la reconstruction, réparation ou achèvement de l'église commencée depuis longtemps.

Si les habitants demandent, les consuls disent et déclarent que le Commandeur a pris l'engagement de fournir, pour la reconstruction de ladite église, la troisième partie des fruits décimaux : ils ordonnent en conséquence, que les biens et fruits décimaux seront pris et placés sous la main du roi et de la Cour, pour être vendus aux enchères publiques et pour que l'argent en provenant soit employé audit édifice.

Il est, d'après cela, permis de croire que la construction ou reconstruction de l'église ne fut pas l'œuvre toute spontanée des Hospitaliers de St.-Jean. Quoi qu'il en soit des causes de sa fondation, cette église n'en est pas moins un monument remarquable dont l'historique et la description analytique doivent trouver ici leur place.

Époque de sa construction. — Les documents qui sont classés dans les archives du département de la Haute-Garonne indiquent avec assez de précision l'année où elle fut commencée et celle de son complet achèvement.

Dans le procès-verbal d'une visite pastorale faite le 26 septembre 1596, d'autorité du cardinal de Joyeuse, archevêque

de Toulouse, par Jehan de Chabanes, archiprêtre de Montastrue, on lit le passage suivant :

Sur l'article des fondations, « il ne s'est rien trouvé, « sauf que l'église a été rebâtie au lieu où elle est depuis « cent ans, par M. le commandeur de Garidech. »

Cette indication est donnée par les syndics, et les diverses personnes qui assistaient à la visite. Or, la date assignée à la construction, n'était pas tellement ancienne, que la tradition pût induire en erreur (du moins pour un espace de temps considérable).

Il y a donc tout lieu de supposer que l'église fut fondée vers les premières années du XVe. siècle, et il est même probable, d'après la contexture des requêtes et des actes judiciaires mentionnés dans l'un des paragraphes qui précèdent, que la construction de l'édifice fut lente et laborieuse et qu'elle n'était pas encore terminée en 1557.

Cette longue période dans la durée des travaux de construction, explique les divers caractères que présentent l'ornementation et le style. C'est bien, comme on le verra tout à l'heure, le mélange de types, les assemblages de traits et de formes empruntées aux genres antérieurs d'architecture qui marquent une époque de transition.

Un autre fait important donne plus de croyance à ces conjectures sur l'âge du monument. Voici ce qu'on lit dans un autre procès-verbal de visite pastorale en date du 26 août 1644. Celle-ci est faite en personne par l'archevêque de Toulouse, Charles de Montehal.

Époque de sa consécration. — « Enquis de la consécration « de l'église? A été répondu qu'elle a été consacrée par « George-François, évêque de Lavaur, vicaire-général d'Odon « de Châtillon, cardinal nommé à l'archevêché de Toloze (1)

(1) Odet de Châtillon, frère de l'amiral de Coligny, fut nommé arche-

« le dernier jour de janvier 1534, et que ce même jour la « fête de la dédicace en fut arrêtée pour le présent et pour « l'avenir. »

La cérémonie de la consécration démontre que si, en l'année 1534, le temple n'était pas entièrement terminé, la construction était du moins assez avancée pour qu'il devint possible d'y célébrer les offices religieux.

Le document qui fournit cette preuve est encore un titre précieux pour l'église de Garidech, à laquelle fut accordée la faveur assez rare dans les campagnes de la solennité d'une consécration. Sur la face intérieure des murailles de l'église, on distingue des marques ou plutôt des croix, respectées par le temps, et qui sont le témoignage non douteux de cette inauguration.

Sa profanation par les Reîtres. — On ne pouvait prévoir lors de ces pompes religieuses, que l'heure s'approchait où la nouvelle église subirait les outrages d'une profanation impie.

Voici encore une citation du procès-verbal de visite pastorale déjà mentionnée. L'état de l'église est décrit de la sorte :

« Le St.-Sacrement y solait être reservé au milieu du « grand autel dans un petit tabernacle qui fut détruit et « rompu par les Reîtres. Le baptistaire est sans couvert, sans « pavillon, et ce qui est bien pis, même sans couverture de « toits de sorte qu'il y pleut en dedans. »

vêque de Toulouse à l'âge de 19 ans. La lecture des livres de Calvin et l'ascendant qu'un autre de ses frères avait pris sur lui l'ayant déterminé à embrasser la réforme, il fut excommunié par le pape Pie IV et rayé de la liste des cardinaux. Il épousa alors publiquement Elisabeth de Hauteville. Il fut ensuite condamné au concile de Trente, et mourut en 1570 empoisonné par son valet de chambre qui périt sur l'échafaud.

« Depuis l'irruption que firent les Anglais dans le Lan-
« guedoc sous le règne du roi Jean (dit Lafaille, tome II,
« page 300) il ne s'était rien vu de pareil dans les contrées au-
« tour de Toulouse; au désordre, au pillage, à la destruction
« qu'exerçaient les reîtres, et les lansquenets, tous à la solde
« de l'armée religionnaire. »

C'est probablement à l'époque où cette armée commandée par les princes de Navarre et de Condé, ainsi que par l'amiral Coligny, s'avançait vers Toulouse (fin de l'année 1569) que s'effectuèrent ces actes de destruction et de spoliation impie dont les documents cités plus haut retracent le souvenir.

Voici ce qu'à ce sujet on trouve dans l'*Histoire générale du Languedoc*, livre 39-60 et suivants du tome IX : « Les princes, après avoir pris à Montauban, pour payer les reîtres, tout l'argent qu'on y avait rassemblé, s'avancèrent vers la Garonne. Il campèrent le 22 janvier 1590, à la bastide St.-Sernin située à 2 lieues de Toulouse, et s'étendirent ensuite dans tous les environs de cette ville où ils portèrent le fer et le feu. » Or, les deux villages de la bastide St.-Sernin et de Garidech sont à quelques kilomètres de distance, et l'on ne peut ne pas rester convaincu qu'ils furent compris dans les sauvages excursions des reîtres, six années avant la visite pastorale qui constatait la dégradation de l'église de Garidech.

Devoirs et droits des chevaliers. — Le monument était donc à peine terminé lorsqu'il devint ainsi l'objet de ces violentes profanations que ne purent empêcher ni le respect des lieux saints, ni la vigilance des chevaliers armés pour sa défense. C'est en effet à un double titre que cette église était placée sous leur protection, d'abord par les devoirs de leur ordre, et aussi par les droits qui leur avaient été attribués comme patrons.

Le plus important de ces droits était de présenter à l'inves-

titure de l'archevêque de Toulouse le vicaire perpétuel, quand cet office devenait vacant par une cause quelconque. La participation directe au pouvoir spirituel s'est maintenue jusque dans les temps néfastes qui ont emmené la dissolution et la suppression de l'ordre de St.-Jean.

Droits du commandeur. — Un dénombrement fait en 1780 établissait de la manière suivante la possession et droits du commandeur de Garidech.

La commanderie consiste :

1°. Au chef-lieu de Garidech ;

2°. Aux membres de Cornebarieu et de La Barthe-Flamarens ;

3°. A la chapelle et maison du Temple de Toulouse, ancienne possession des Templiers confisquée au profit de l'ordre de Malte ;

4°. A Garidech le commandeur est seigneur spirituel, fermier et direct dans toutes les terres et consulat dudit lieu et de St.-Bebian ou Vidian, son annexe ;

5°. En qualité de seigneur spirituel, il nomme le vicaire perpétuel, et prend à lui seul, dans toute l'étendue de la juridiction dudit lieu, la dîme de toutes sortes de grains, gros et menus.

Droit de litre. — Un privilége honorifique, dont le témoignage muet, mais certain, existe encore, c'est le droit de litre, qui consistait à marquer d'une empreinte noire, en signe de deuil, ou à décorer d'une ceinture funèbre les murs extérieurs de l'église lorsque le commandeur titulaire venait à décéder.

Les traces du dernier litre existent dans tout leur entier sur les murs de l'église de Garidech ; l'avant-dernier se voit encore, mais bien effacé par le temps.

Charges inhérentes à tous ces droits. — De telles préro-

gatives, de tels droits devaient nécessairement avoir, comme conditions expresses ou tacites, des charges relatives aux besoins spirituels et à l'entretien du culte religieux. Ainsi s'expliquent les actes de procédure, les requêtes et arrêtés dont il a été parlé plus haut, et qui avaient pour but de contraindre les Hospitaliers à entretenir, restaurer et même rebâtir l'église de Garidech, si besoin en était.

Impression que cause la vue de l'église. — L'intérieur de l'église offre au visiteur un aspect qui satisfait à la fois l'œil et l'esprit par le double caractère d'élégance architecturale et de gravité religieuse, que relèvent encore d'harmonieuses proportions.

Description de l'église. — Une nef simple, trois chapelles et une sacristie constituent tout l'édifice dont la grandeur, analogue aux besoins spirituels d'une paroisse rurale, dépasse cependant les dimensions ordinaires dans les localités de même importance. La nef est formée par trois travées que séparent des courbures ogivales, reposant sur des piliers ou assemblages de demi-colonnes réunies en faisceau avec stylobate commun, et surmontée d'une voûte à ogives surbaissées : elle se termine par une abside au rond-point.

Chacune des travées est partagée par des arcs-doubleaux qui se croisent.

De l'extrémité des pilastres qui supportent les courbures ogivales plus rapprochées de l'autel, s'élève une section d'arcs qui se dirige (en formant avec l'ogive un angle très-aigu) vers la clé de voûte commune aux arcs-doubleaux de l'abside.

De ce centre partent sept arcs-doubleaux dessinant dans leurs intervalles respectifs des intrados à voussures ogivales.

Les demi-colonnes, dont le groupe forme chacun des piliers

servant de support aux courbures ogivales de la nef, sont pentagones, à fût long, élancé, mais dépourvu d'entablement.

Les demi-colonnes servant à supporter les arceaux de l'abside sont de forme arrondie et moins minces que les autres.

Le rond-point de la voûte, placé, comme la généralité des absides des cathédrales gothiques, à la partie Est de l'édifice, est dessiné par des sections d'arcs reliés ensemble et par leur extrémité à une clé commune sans pendentif.

On entre dans l'église par une porte de forme ogivale correspondant au style général de l'édifice et dont l'ouverture est pratiquée à l'un des murs latéraux, ou pour mieux dire, au centre de la première travée à droite. L'épaisseur, largeur ou profondeur des parois de cette porte est de 80c. et ornée de moulures à soufflet, dénomination que leur donnent les architectes modernes.

Dans la même travée, mais au côté opposé de la porte, le mur est plein et aucune moulure ne représente la grandeur et la forme de ladite porte.

A la seconde travée et au côté gauche est une chapelle dont la voûte fut détruite par les reîtres. Les quatre culots des quatre angles sont la meilleure preuve de sa primitive existence. On a remplacé la voûte par un plafond plat.

En face de cette chapelle (même travée), et au côté droit, le mur est plein.

Dans la troisième travée sont deux chapelles en regard, mais aussi sans voûte (comme il a été dit pour la première). Chacune d'elles a ses quatre culots aux angles.

L'absence de la quatrième chapelle à la seconde travée nuit beaucoup à la symétrique ordonnance de ce saint lieu, et l'on ne peut concevoir pourquoi elle ne fut jamais construite, puisque l'église était isolée alors, tout comme elle l'est

encore aujourd'hui, et que le terrain extérieur est dans sa dépendance.

Dans l'attente d'une somme suffisante pour la construction de cette chapelle, la commune s'est servie du mur de l'église et de deux contreforts pour y appuyer une petite bâtisse qui sert provisoirement de mairie.

A la suite de la seule chapelle qui existe à droite, est la sacristie dont la porte donne dans le sanctuaire tout à côté de l'appui de communion (V. la pl., page 648).

Description du clocher. — Le clocher est formé simplement d'une épaisse maçonnerie s'élevant en rectangle allongé et couronné par un fronton triangulaire. Quatre ouvertures ou croisées étagées deux à deux et surmontées d'une cinquième sont destinées à recevoir cinq cloches. Il n'y en a aujourd'hui que deux, l'une d'elle appartenait à une église annexe entièrement détruite.

Cette cloche porte comme inscription *Ave maris stella*, 1596.

Sur l'autre d'une plus grande dimension est gravée la légende :

HIC LABOR EST SEMPER DIVES
CERTISSIMA MESSIS
EXPELLIT CHRISTUS NUBILA
VOCE SUA — 1654.

Ce clocher est flanqué à gauche d'une tourelle de forme circulaire terminée par un chapeau de forme conique, et dans laquelle est pratiqué un escalier en limaçon par lequel on monte au beffroi.

Contreforts. — Une série de contreforts épars et disposés au pourtour de l'église, entièrement isolée de toute habitation, semble devoir garantir une solidité durable à cet édifice qui,

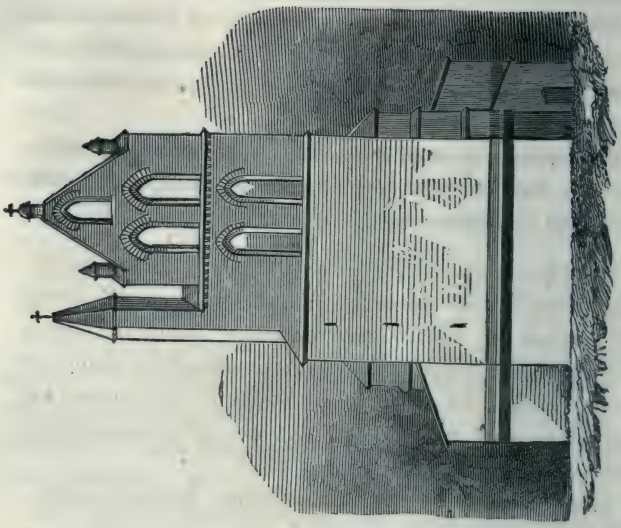

Rouet del.

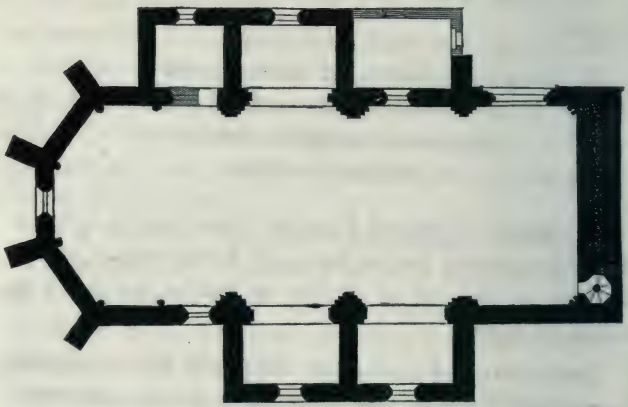

par son origine et par son architecture d'un caractère monumental, est digne d'appeler pour son entretien, ses réparations indispensables et son embellissement, l'intérêt de l'autorité supérieure administrative de la Société impériale archéologique du midi de la France, et celui de la Société française d'archéologie.

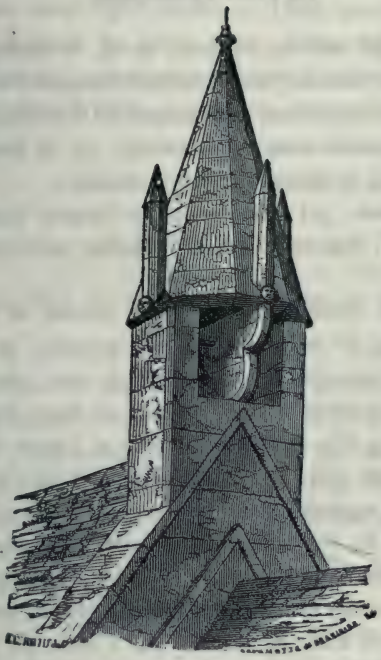

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

LE MONASTÈRE DE BELLE-AIGUE ET LE CHATEAU DE BLOT-LE-ROCHER.

Tout ce qui sort de la plume de M. le comte de Montalembert est précieux pour la Société française d'archéologie, et nous nous empressons de consigner ici des renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer sur le monastère de Belle-Aigue et le château de Blot-le-Rocher :

« Le volume, qui rend compte du Congrès archéologique « tenu par la Société française à Moulins, m'a vivement in- « téressé.

« Dans ce volume qui donne un tableau si complet et « si attrayant de la belle et féconde province du Bourbon- « nais, j'ai remarqué une lacune que je veux vous signaler. « Il n'y est question ni du monastère de *Belle-Aigue*, ni du « château de *Blot-le-Rocher*. Ni l'un ni l'autre ne sont si- « tués, il est vrai, dans le département de l'Allier; mais « tous deux appartiennent à cette contrée limitrophe de l'Au- « vergne et du Bourbonnais, qui appartenait aux seigneurs « de cette dernière province, et qui se rattache par tant « de liens à son histoire. *Belle-Aigue*, fondé par Oden de « Bourbon en 950, fut restauré par l'ordre de Citeaux en « 1137 : l'église qui date de cette époque et qui porte l'em- « preinte de la simplicité exagérée des premiers disciples de « saint Bernard, était encore entière en 1852, quand je l'ai « visitée, quoique fort dégradée et servant de remise. Mais « elle renferme encore deux très-beaux monuments avec « leurs statues tombales, d'Archambaud de Bourbon et de

« sa femme Béatrix de Montluçon. Ces monuments, ainsi « que toute l'Église, mériteraient bien d'être restaurés ou au « moins fidèlement reproduits par le crayon d'un de vos lieu- « tenants. Quant à *Blot-le-Rocher*, c'est une magnifique « ruine, merveilleusement située sur un rocher à pic que « baigne la Sioule. Les tours massives servent de carrière : « c'est la destinée de la plupart de nos vieilles demeures his- « toriques. On y voyait encore, en 1852, une très-grande et « belle cheminée du XVIe. siècle, surmontée de l'écu de « France avec la bande ou *cotice* que la maison de Bourbon « porta comme brisure, jusqu'à son avènement au trône. »

Comte DE MONTALEMBERT.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.)

SUR LE PRIX DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU XVe. SIÈCLE.

Tout ce qui tend à faire connaître le prix de la main-d'œuvre dans les siècles qui nous ont précédés présente un véritable intérêt. Nous avons cru devoir recueillir avec soin un assez grand nombre de documents que nous avons rencontrés dans les recherches dont nous nous occupons depuis long-temps. Nous allons détacher une de ces pièces qui nous paraît de nature à intéresser les lecteurs du *Bulletin monumental :*

« *S'ensuyt la despence qui a esté faicte par H. Cadi chanoyne de Reims, pour faire le hault pignon de la table d'autel de la chapelle de Saint Laict, en l'église de Reims, et pour la façon.*

« En la présence de nous Odo Legoix presbtre et Gérard Mouzon clerc notaire de la Court de Reims, comparurent en leurs personne, Antoine Berthancourt et Guillaume Caillet

massons dmt. à Reims, lesquels ont cogneu et confessé avoir et receu par les mains de noms. Me Hugues Cadi, chanoine de Reims, la somme de sept vingt liv. tournois pour le principal marchié, et cinquante s. ts. pour aultre ouvraige par eux faict, non contenu aud. marchié, et ce pour leurs peines, salaires et vaccasions, pour le contrestable ou pignon, contre l'autel de la chapelle de Saint Laict de l'église dudit Reims, de laquelle soe. de VII.xx l. et des dits L. Se. ts. les dits massons ont quitté et quittent led. Cadi et tous aultres tesmoing nos seings manuels cy mis lan M. Ve. et XVI, le 7e jour de mars.

« En la présence de nous notaires subscripts comparut personnellement maistre Gérard Bailly, tailleur d'imaiges dmt. à Reims, lequel recognut avoir eu et receu de venerable maistre Hugues Cadi, chanoine dud. Reims, pour avoir faict et taillé quatre imaiges estantes en hault pignon de la chapelle du Saint Laict en l'église de Reims : c'est à savoir : de saincte Venice *(Véronique)*, de S. Pierre, de S. Paul, et de Ste. Anne avecques les deux anges, la soe. de soixante et douze livres ts. ès quelles imaiges sont esté mis et employés IIII.xx. seize pieds de pierre qui vallent huit livres trois sols ts. à huict francs et demy le cent, si come disoit led. Me. Gerard, les avait employées somme toute IIIIxx. l. III se. te. Fait le dix neufme. jour de mars l'an mil cinq cens seize.

« Item pour avoir contribué a aydier à mener la pierre de la saincte Venice, qui pesait bien cinq queux de vin, come disoient les massons. . . . . XXX s. te.

« Sans le vin que beurent les chartons qui l'amenerent à une taverne devant la maison dud, Gerard pour ce. . . . . V s. te.

« Item pour avoir estoffé et peindu lesd. quatre imaiges, c'est à scavoir sainct Venice, sainct Pierre, sainct Paul et saincte Anne, a payé la

somme de trente deux l. t^s. a Hugues Baril, peintre demeurant à Reims.

« Je Huguet Baril peintre confesse avoir receu pour avoir peintes et estoffées les quatre dessus dites imaiges la somme de. . . . . XXXII l. t^s.

« Nous Jacques Spifame et Ponce Wary, chanoines de l'église de Reims, certifions avoir receu de Estienne Rose, marchand de pierres, en plusieurs fois six cent trente sept pieds de pierres à huitz l^s. dix s. t^s. le cent, valant LIIII liv. II^s. t^s. laquelle pierre a esté mise et emploiée au hault pignon de la table d'autel de la chapelle du sainct Laict qu'a faict faire Hugues Cadi, chanoine de ladite église; tesmoings nos seings manuels icy mis, le XXe. jour de mars l'an V^cc. seize.

« Je Gerard Roze marchant demt. à Reims, confesse avoir eu et receu le jour saint Esloy, V^c. et XIIII, de venerable homme maistre Hugue Cadi chanoine de Reims la somme de cinquante cinq sols t^s. pour ung disner faict en mon hostel, ce d. jour, à cause du marchié faict par led. maistre Hugue avecq Guillaume Caillet et Anthoine Berthancourt massons dem. aud. Reims, pour faire le hault pignon de la chapelle du Sainct Laict en l'église de Reims, ou sont les ymaiges sainte Venice, saint Pierre, saint Paul, et sainte Anne : en quel estoient Messrs. le chantre, le trésorier, maitre Jacques Spifame, et plusieurs aultres, jusques au nombre de douze et plus; dont de la d^e so^e de LV. s. t^s. je quicte led. Cadi, et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis, l'an et jour dessus d.

« Et est a notter que led. s^r. Guillaume et Anthoine marchans dud. marchié paièrent la moictié desd. vins montant à XXVII s. VI d. t^s. *Ideo hic :* . . . . . XXVII s. VI d. t^s.

« Item pour dix poinsons de chaux à IIII s. parisis le poinson. . . . . C. s. t^s.

« Item pour deux manouvriers qui ont

porté la grève et les tierciens de croye ded. l'eglise. . . . . IIII s. t^s.

« La greve, la Fabrique la paye. *Ideo.* nichil.

« Item pour faire amener les quatre grandes imaiges depuis la maison du Tailleur, l'une parmi l'autre. . . . . X s. t^s.

« Pour deux cents de tierciens, pour ayder à remplir le meure, dix s. parisis, vallant. . . . . XXII s. VI d. t^s.

« Je ne conte pas beaucoup de pot de vin que je bailli au massons, ne de disner aussy.

« Item, plus ladite fabrique a livré XXXVI voitures de greve . . . . . pour . . . . . les grosses pierres, le plomb, les eschaffaulx et les cordes : et peut le tout valoir environ. . . . . XX liv. t^s.

« Somme totalle de la despence de ce present dit quaterne, c'est à scavoir III^c. XXXVIII l. IIII s. t^s.

« Lequel quaterne a esté visité par nous Jehan Jeoffrin et Jehan Fafoureau, maistres priseurs de la Fabrique de l'eglise de Reims, commis de par Messieurs du chapitre par lequel appert que pour faire ledit pignon pour quatre imaiges la Veronique, S^t. Pierre, S^t. Paul, et S^te. Anne, pour pierres, croyes, chaulx, journées de manouvriers : pour la façon dudit pignon et desd. quatre ymaiges, et pour peindre estofler et asseoir icelles ymaiges, mons^r. Cadi a exposé de ses propres deniers la somme de III^c. XVIII liv. IIII s. t^s. Et le reste montant à XX liv. t^s. a esté payé des deniers d'icelle fabrique.

« Visus fuit et examinatus presens quaternus per personnatos provisores ad hoc, per capitulum deputatos, quorum . . . . relatione in capitulo facta, capitulum dictum quaternum per

dictos provisores . . . notarum dicti capituli signari jussit. — Actum in dicto capitulo, die Veneris quinta mensis junii, anno Dni 1516.

« *Sig.* J. DOCTRINELLI. — J. JOFFRIN. J. REGUS. »

Nous pourrons par la suite communiquer d'autres documents du même genre à la Société française d'archéologie.

L. PARIS.

SÉANCES TENUES A LA ROCHELLE LES 2 ET 10 SEPTEMBRE 1856 PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

La première séance a été ouverte le 2 septembre, à 7 heures et demie, sous la présidence de M. l'abbé Lacurie, assisté de M. l'abbé Person, vice-président, et de MM. Fillon et Pardiac, secrétaires.

M. de Caumont a rendu compte d'une de ses excursions à Tours, à Dax, à Bordeaux et dans plusieurs autres villes.

On a lu une lettre de M. le baron de Chaudruc de Crazannes, qui n'a pu se rendre au Congrès. Il sollicite le rétablissement de l'inscription de l'arc-de-triomphe de Saintes dont l'administration ne paraît pas s'occuper.

La discussion est portée sur l'état déplorable de l'amphithéâtre de Saintes, pour lequel la Société française avait voté des fonds en 1843. L'Assemblée déplore l'aveuglement de la ville de Saintes qui ne comprend pas ce qu'il y a pour elle d'important à conserver des ruines qui attestent sa splendeur passée.

On décide qu'on informera M. le Ministre du triste état des choses.

On communique à l'Assemblée une notice sur le domaine de Tilly-sur-Seules (Calvados), aujourd'hui en vente.

M. Fillon, de Fontenay, communique un extrait de sa *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, découverts à St.-Médard-des-Prés (Vendée).* Il cite les nombreux objets, ustensiles et vases à couleurs qui ont été mis au jour.

M. de Caumont parle des travaux de moulage qui ont eu pour but d'augmenter la collection du musée de Niort. La subvention de 200 fr. qui lui avait été donnée par la Société française a porté ses fruits.

M. Pardiac entretient l'assemblée de quelques vestiges de mosaïques romaines qu'on aperçoit encore à Hure, canton de la Réole, département de la Gironde. Il émet le vœu que le musée de Bordeaux en fasse l'acquisition.

M. Ménardière fait connaître les progrès de la restauration du temple de St.-Jean, à Poitiers.

M. de Caumont communique une lettre d'un ancien évêque de La Rochelle, Erussol d'Uzès, envoyée par M. Ed. de Barthélemy. Cette lettre est renvoyée à M. le Président de l'Académie de La Rochelle.

Le Secrétaire,

J.-B. PARDIAC, de Bordeaux.

Une seconde séance a été tenue le 10 septembre 1856, à 3 heures du soir, dans la grande salle de la Bourse, sous la présidence de M. l'abbé Person.

MM. Gaston Romieux, négociant; Viaud, ancien maire de La Rochelle; Chollet, curé-doyen d'Aigrefeuille; et Menut, employé des douanes, sont proclamés membres de la Société.

M. de Caumont fait part d'une demande formée par M. l'abbé Bourassé, de Tours, dans le but d'obtenir de la Société qu'une allocation de fonds votée, il y a dix ans, pour des réparations à la tour de Rochecorbon, lui soit de nouveau

accordée. L'emploi de cette dépense ne paraissant pas suffisamment justifié, la Société ajourne sa décision (1).

M. l'abbé Lacurie rend compte des sacrifices que s'imposent les paroissiens de l'église de St.-Pierre de Saintes pour la restauration du pavé et des colonnes de cette ancienne cathédrale. Il porte à 16,000 fr. la somme consacrée jusqu'à ce jour à ce travail, et il termine en proposant à la Société de concourir à cette œuvre utile, à titre d'encouragement, pour une somme de 100 fr. Cette proposition est favorablement accueillie. Les 100 fr. sont votés.

M. Des Moulins, de Bordeaux, demande et obtient le maintien de l'allocation de 200 fr. précédemment faite pour la circonscription de Bordeaux. D'un autre côté, le crédit de 100 fr., ouvert l'année dernière à M. Lacurie pour des moulages et non employé, lui est conservé.

Conformément au désir exprimé par M. l'abbé Rainguet, et appuyé par M. de Caumont, un prix d'archéologie sera donné, pendant 3 années, à l'établissement ecclésiastique de Montlieu (Charente-Inférieure). Ce prix consistera dans des livres d'archéologie.

Pénétrée de l'importance des services que le clergé peut lui rendre pour la conservation et la restauration des monuments confiés à ses soins, la Société exprime le vœu qu'elle sait, du reste, partagé par Mgr. Landriot, de voir instituer au séminaire de La Rochelle, un cours d'archéologie nationale destiné à propager parmi les élèves le goût et la connaissance de cette science. La Société française compte sur le concours de la Société littéraire de La Rochelle pour réaliser le désir

(1) M. Thiollet a été chargé de visiter les lieux, il a reconnu qu'il s'agissait de continuer des peintures murales, commencées avec talent, dans cette église, par M. Lobin, peintre-verrier. La Société n'a pas cru devoir voter de fonds pour les terminer, attendu qu'elle n'accorde pas de subventions pour les peintures modernes.

exprimé par le Congrès scientifique de recueillir, dans un lieu couvert, les dalles provenant de tombeaux du XVe. siècle trouvés dans l'ancien cimetière de l'église de St.-Barthélemy, et qui sont actuellement déposées dans une cour du séminaire de La Rochelle. MM. Gaston Romieux et Menut donnent l'assurance, au nom de la Société littéraire dont ils sont membres, que le vœu de la Société française sera scrupuleusement rempli.

M. Avril de La Vergnée propose d'accorder aux membres de la Société française en résidence à La Rochelle un crédit de 150 fr., destiné au moulage d'objets de sculpture de leur circonscription qui seraient jugés par eux dignes d'être recueillis. L'allocation est votée.

On passe ensuite à une demande de fonds faite par M. Fillon, de Fontenay, et destinée à ouvrir un tumulus situé à Talmont; mais les indications recueillies jusqu'à ce jour n'étant pas encore assez complètes pour juger de l'opportunité de ces fouilles, on passe à l'ordre du jour.

M. Thiollet entretient l'Assemblée d'une descente qu'il a faite, pendant son séjour à La Rochelle, dans une cave à voûte ogivale du XIIIe. siècle, selon lui, et qui, d'après la tradition, aurait servi de refuge, lors des persécutions religieuses, tantôt aux protestants, tantôt aux catholiques.

Le Secrétaire,

A. MENUT, de La Rochelle.

PIERRE TOMBALE ET VASES DU XIIIe. SIÈCLE TROUVÉS AU HAVRE (SECTION DE LEURE).

On restaure en ce moment l'ancienne église de St.-Nicolas de Leure qui depuis quatre ans fait partie de la ville du Havre. Le 18 novembre dernier, en creusant les fondations de la nouvelle abside qui doit terminer le chœur de l'église régénérée,

les ouvriers rencontrèrent, à un mètre de profondeur, une pierre tombale de la plus parfaite conservation. Cette magnifique dalle en pierre de liais s'était conservée fraîche et neuve sous une masse de décombres accumulés depuis plusieurs siècles : car nous sommes portés à croire qu'elle aura été ainsi ensevelie par les hérétiques du XVIe. siècle, qui maîtres du Havre en 1562, « abattirent l'église et la plupart des maisons de la paroisse de Leure et firent hausser le port d'icelle. »

La dalle tumulaire qui nous occupe est épaisse de 12^c. compte 2^m. 45^c. de long sur 1^m. 14^c. de large; toutefois elle se rétrécit vers les pieds où elle n'a plus que 1^m. environ. Sous une ogive trilobée, qui couronne un fronton garni de feuilles rampantes, se dessine la tête nue du défunt profondément gravée au trait. Les mains jointes relevées sur la poitrine indiquent assez qu'il s'agit d'un laïque et non d'un clerc. Les pieds posés sur un chien, disent suffisamment que nous n'avons pas affaire à un homme de guerre, mais à un paisible bourgeois de Leure. Aussi ce personnage est-il vêtu d'une robe longue et parée : des entailles pratiquées dans la pierre au-dessus des sandales semblent marquer la place d'anciennes incrustations (en marbre, cuivre ou émail).

A la hauteur des épaules deux anges posés sur les chapiteaux de l'encadrement présentent des cierges, tandis que dans les angles du fronton deux personnages nimbés portent des navettes et balancent des encensoirs sur la tête du défunt.

Autour de la tombe on lit gravée l'inscription suivante :

CI. GIST. PIERES. BERENGVIER. DEX. EIT.
MERCI. DE. S' AME. AMEN.

Comme on le voit, l'inscription ne donne pas la date, mais elle peut se présumer par le contexte, par la forme des lettres et celle des vêtements, surtout par la nature de l'encadrement et surtout par le style des ornements qui décorent la pierre.

Nous croyons être voisins de la vérité en attribuant cette dalle à la seconde moitié du XIIIe. siècle. C'est en effet le moment où la langue vulgaire commença à être employée chez nous pour les inscriptions tumulaires de laïcs. Comme l'église de Leure fut rebâtie au milieu du XIIIe. siècle et consacrée par l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, le 22 avril 1268, nous pensons que Pierre Berenguier doit être contemporain de cette reconstruction et qu'il fut peut-être témoin de la cérémonie de la dédicace. C'était de plus le temps de la prospérité saunière et maritime du port de Leure. En tout cas, cette inscription tumulaire est la seule de tout l'arrondissement du Havre, qui soit antérieure au XIVe. siècle.

Mais un autre intérêt se rattache à cette sépulture. Outre l'inscription, on a aussi trouvé le corps du défunt. Il était seulement à quelques centimètres au-dessous de la pierre. On ne signale autour de lui d'autres détails remarquables que la présence de six vases encore remplis de cendres et de charbons. Tous étaient rangés autour de la tête. Comme on ne donne ni la forme ni la couleur de ces vases, nous sommes empêchés de les décrire et de les juger. Mais comme on parle de charbon, il est vraisemblable que ces six vases auront servi à faire brûler l'encens dans la cérémonie des funérailles où ils durent être placés avec les cierges autour du catafalque du défunt. Selon la coutume à peu près générale de ces temps-là, on les aura, après le service, descendus dans la fosse avec le cercueil, « deinde corpus ponitur in speluncâ in quâ, in quibusdam locis, ponitur aqua benedicta et prunæ cum thure, » les vases témoins de cette antique coutume, à présent disparue, se rencontrent à peu près dans toutes les églises et dans tous les cimetières, aussi bien dans les grands monastères que dans les plus humbles chapelles.

L'abbé COCHET.

HISTOIRE DE L'ABBAYE PRINCIÈRE ET IMPÉRIALE DE CORVEY ET DES VILLES DE CORVEY ET DE HONTER.

Ce livre, que l'auteur, M. Paul de Wigand, de l'Institut des provinces, range modestement au nombre de ces travaux préparatoires qui ne comportent ni bruit, ni éclat, est substantiel et plein d'intérêt.

Il nous reporte en commençant vers les temps reculés de la célèbre et vaillante tribu des Chérusques, dans la contrée où seront fondées bien plus tard l'abbaye et les villes qui font le sujet de cette histoire. Cette même contrée fut ensuite occupée par les Saxons, peuples de la Basse-Allemagne, qui s'étendirent peu à peu sur tout le pays situé entre l'Elbe, le Rhin inférieur et la mer du Nord. Au temps de Charlemagne qui porta au plus haut point de puissance et de gloire l'empire des Francs devenus chrétiens et maîtres de toute la Gaule, les Saxons formaient un corps de nation considérable, idolâtre et barbare. Aussi le zèle religieux, non moins que les intérêts de la politique, fit entreprendre et soutenir aux héros francs les guerres opiniâtres qui finirent par l'entière soumission de ces redoutables et turbulents voisins. Subjugués par l'ascendant du christianisme autant que par la force des armes, ils reçurent le baptême et entrèrent dans le courant de la civilisation. Charlemagne étendit sur les vainqueurs et sur les vaincus son sceptre tutélaire et les doux liens de la religion firent des uns et des autres un peuple de frères.

Au bout d'une quarantaine de pages où se pressent et sont heureusement mises en lumière une masse de recherches sur les institutions, les mœurs, la topographie de ces contrées, avant et surtout, depuis la conquête franque,

M. de Wigan arrive à l'histoire proprement dite de l'abbaye de Corvey.

La célèbre abbaye de Corbie près d'Amiens, fondée dès l'an 660 par sainte Bathilde, femme du roi Clovis II, avait alors à sa tête l'illustre et pieux Adelhard, de la famille de Charlemagne. Il désirait fonder une abbaye chez les Saxons et s'en entendit avec ceux de cette nation qui étaient religieux à Corbie. Mais des obstacles imprévus retardèrent l'exécution de ce projet, et dans l'intervalle Adelhard tomba dans la disgrâce de Louis-le-Débonnaire, fils et successeur de Charmagne; il fallut élire un autre abbé. On choisit un disciple fervent et chéri d'Adelhard, et qui portait le même nom. Il reprit le dessein de son prédécesseur et soumit son plan à l'Empereur, qui l'approuva en 815, à la diète de Paderborn, de concert avec l'évêque du diocèse et les Grands qu'il y avait réunis. L'abbé de Corbie lui-même se chargea de l'entreprise et dès 816 il bâtit, en grande partie aux frais de l'ancienne congrégation, un monastère au fond de la forêt de Solling, en un lieu appelé Hétha, qu'avaient concédé les nobles parents de Théodrat, moine saxon de l'abbaye de Corbie. Le nouveau monastère reçut le même nom qui dégénéra en celui de Corvey qui a prévalu. Mais Hétha était un lieu désert et rebelle à la culture. De plus en 819 un tremblement de terre tarit jusqu'à la source auprès de laquelle s'était établie la nouvelle communauté. Le vieil Adelhard qui avait recouvré les bonnes grâces de l'Empereur, obtint de lui de la transporter sur un point du domaine impérial de Hunori, et en 823 les frères abondonnèrent leur ingrate retraite de la forêt de Solling pour aller non loin de là se fixer dans le nouveau Corvey, au bord du Wéser.

Tels furent les commencements de cette illustre abbaye que Louis-le-Débonnaire combla de dons et de faveurs. Il s'en nommait le fondateur et dès la même année 823, il data

d'Ingelheim ce fameux diplôme par lequel il la dotait avec une munificence royale. Aux libéralités du prince vinrent s'ajouter celles des particuliers, et en peu de temps les possessions et dépendances de l'abbaye de Corvey acquirent un développement considérable. « Ces richesses territoriales et toutes différentes, selon la judicieuse remarque de M. de Wigand, de celles qui alimentent aujourd'hui le luxe qui nous dévore tournaient à l'avantage de l'agriculture elle-même. Qui ne sait que les Bénédictins surtout lui conquirent alors par toute l'Europe de vastes étendues jusque-là sans valeur, en même temps qu'ils étaient les gardiens et les propagateurs de la science et de la foi? »

« L'abbaye de Corvey en particulier mérite d'être appelée la mère et la tutrice de la religion dans ces contrées, l'institutrice de l'Europe septentrionale. » En effet, ce ne fut pas seulement l'Allemagne du Nord, mais le Danemark, la Suède, la Norwège, etc., qui durent la lumière de l'Evangile et la civilisation dont il est la source, au zèle de ses pieux missionnaires. M. de Wigand consacre quelques-unes des pages les plus intéressantes de son livre (62 à 66), au plus célèbre de tous, saint Anchaire, qui était né en France.

Mais nous ne pouvons suivre ainsi pas à pas notre auteur dans le cours de son livre qui justifie bien les priviléges dont l'Abbaye de Corvey fut comblée en signalant les immenses services qu'elle rendit, comme tant d'autres, à la religion, aux sciences et aux lettres, à la civilisation en un mot.

Dès le Xe. siècle, Corvey fut entouré de tours et de fortes murailles, comme cela était nécessaire à cette époque de foi et d'énergie, mais où d'autre part prévalait trop souvent et sans correctif la force brutale. Un diplôme d'Othon Ier., de l'an 940, confère à l'abbé Solkmar la juridiction pleine et entière sur tous ceux qui s'établiraient ou viendraient se réfugier dans la ville qui environnait déjà l'abbaye de Corvey. Telle fut l'ori-

gine de cette ville de Corvey, qui dès le XIVe. siècle était réduite aux proportions d'une bourgade. Elle ne cessa de déchoir au profit de la ville voisine de Honter plus avantageusement située. Celle-ci tire son nom de la villa impériale de Huxori ou Huxéli qui occupait du temps de Charlemagne un delta formé par les eaux du Wéser, au milieu des rochers de Solling, entre la pleine appelée Negenkerken et le lieu où fut depuis l'abbaye de Corvey.

Cette ville fut donnée dès l'origine à l'abbaye, mais autour se trouvaient des propriétaires libres qui conservèrent leur franc alleu et dont le nombre s'accrut par de nouveaux établissements. Ils formèrent bientôt une bourgade du même nom que la villa. Du IXe. au XIe. siècle, bourgade et villa furent à plusieurs reprises en butte à la foudre, aux incendies, aux tremblements de terre, et les habitants finirent par abandonner ce lieu néfaste pour aller s'établir au bord du Weser, dans la commode et belle position qu'occupe aujourd'hui la ville de Höxter.

Ce nom est assez moderne, la ville s'appela d'abord Hoxar, Huxar, dérivation directe du nom primitif Huxori. M. de Wigand discute minutieusement l'étymologie de ces noms et autres dans la partie topographique de son livre (p. 14 à 34); elle intéresse surtout ses compatriotes. Mais il consacre une partie bien plus considérable de ce livre et d'un intérêt plus général à nous renseigner sur les hommes et les choses qui se rattachent à son sujet; c'est une curieuse étude, sur des faits spéciaux, du développement progressif des institutions si complexes du moyen-âge. Enfin l'auteur esquisse à grands traits rapprochés en quelques pages d'un style ample et clair à la fois, la physionomie de chaque période à travers laquelle se déroule son histoire. « Il nous a paru, dit-il, non seulement excusable, mais même nécessaire de jeter ainsi un coup-d'œil sur l'ensemble, afin d'y rattacher des résultats isolés,

car comme dit le profond et judicieux Moser : la petite roue s'engraine toujours dans la grande, et l'on ne peut bien expliquer la fonction de la première sans faire tourner quelquefois la seconde en même temps. »

Tel est le livre dont nous avions à rendre compte. Nous aurons atteint notre but si nous en avons donné une juste idée.

J. DEVAUX.

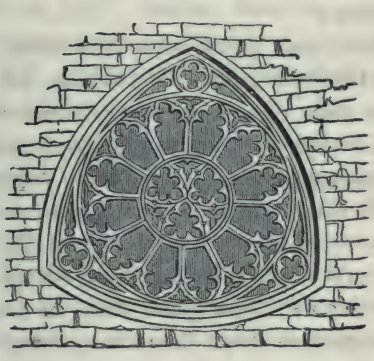

CHRONIQUE.

Modification de l'arrêté pris à La Rochelle concernant la tenue de la XXVe. session du Congrès.—Considérant que la ville de Troyes avait été indiquée par le Congrès scientifique de France, réuni en session à La Rochelle, au mois de septembre 1856, comme devant être, en 1858, le siége de la XXVe. session ;

Considérant que, par la même délibération, le Congrès a chargé le Directeur général de l'Institut des provinces de choisir une autre ville, si des empêchements imprévus s'opposaient à la tenue du Congrès à Troyes en septembre 1858;

Considérant qu'il résulte d'une lettre écrite au Directeur de l'Institut des provinces, à la date du 20 décembre 1856, par M. Gayot, secrétaire-général, chargé des préparatifs du Congrès, qu'il y a lieu d'ajourner la session qui devait se tenir à Troyes : 1°. parce que la statue du pape Urbain IV, dont l'inauguration devait être faite pendant la session du Congrès, ne pourra être terminée en 1858; 2°. parce que les travaux de restauration et d'accroissement entrepris à l'Hôtel-de-Ville, où devait siéger le Congrès, ne pourront être finis qu'en 1859;

Considérant qu'il résulte d'une lettre de M. Challe, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'Yonne, que la ville d'Auxerre est en mesure de recevoir le Congrès scientifique de France, en septembre 1858;

Nous avons pris l'arrêté suivant, après en avoir conféré avec les membres du Conseil administratif de l'Institut des provinces;

Art. 1er. La XXVe. session du Congrès scientifique de France, qui devait avoir lieu à Troyes, s'ouvrira à Auxerre du 1er. au 5 septembre 1858.

Art. 2. M. Challe, sous-directeur de l'Institut des provinces pour le centre de la France, membre du Conseil général de l'Yonne, est nommé secrétaire-général de la XXVe. session. Il choisira les secrétaires des sections et le trésorier du Congrès.

Art. 3. M. le Secrétaire-général, chargé, d'après les Statuts du Congrès, de tous les préparatifs et de la haute direction des travaux de la XXVe. session, devra se conformer aux différents arrêtés pris par le Congrès et au réglement approuvé, en 1837, par M. le Ministre de l'intérieur.

Arrêté le 24 janvier 1857.

Le Directeur de l'Institut des provinces,

DE CAUMONT.

Retour de M. de Verneilh. — Nous apprenons avec joie l'heureux retour de M. de Verneilh-Puirazeau, qui vient de faire en Orient, en Grèce et en Italie un voyage des plus fructueux et des plus intéressants. Les membres de la Société française savent combien un observateur aussi habile que M. de Verneilh a dû recueillir d'observations importantes pour l'histoire de l'art. Nous espérons que le savant voyageur nous permettra de reproduire, dans le *Bulletin monumental*, quelques feuillets de ses notes de voyage.

D. C.

Constructions antiques découvertes à Valailles, près Bernay. — Les explorations faites à Valailles par MM. Le Métayer, Masselin et Gardin, membres de la Société française d'archéologie, sont fort avancées, et nous publierons un précis des résultats qu'elles ont produits dans un des

prochains numéros du *Bulletin*. Dernièrement, MM. de Caumont, R. Bordeaux, inspecteur des monuments de l'Eure, Loisel, le comte de Sainte-Opportune, membres de la Société française, ont visité les fouilles, conduits par leurs confrères, MM. Le Métayer et Gardin; ils ont été très-satisfaits du soin et du dévouement apportés par ces deux honorables membres de la Société, dans l'exploration des ruines de Valailles.

X.

Recherches sur les peintures en émail dans l'antiquité et au moyen-âge; par M. Jules LABARTE (1). — Tel est le titre d'un ouvrage magnifique, aussi remarquable pour le fond que pour la forme, et que nous devons à un savant antiquaire, M. Jules Labarte. Déjà cet honorable et savant archéologue avait montré sa profonde érudition dans le beau volume qu'il a publié, il y a quelques années, sur la collection de M. de Bruge du Mesnil. Nous n'avons donc pas été surpris de trouver dans l'ouvrage qui vient de paraître des trésors d'érudition et un tact exquis dans l'appréciation des œuvres du moyen-âge ; mais ce qui nous a surtout impressionné, c'est que ce beau volume in-4°. n'est que le premier d'une collection qui embrassera l'*Histoire des arts industriels au moyen-âge et à l'époque de la renaissance.* Cette grande et belle tâche, qui demande d'immenses recherches, est abordée avec ce courage et cette force que M. Labarte puise dans ses connaissances approfondies de l'art. Aujourd'hui il nous donne l'histoire de l'émaillerie depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, et déjà le volume sur l'orfévrerie est très-avancé. Le magnifique volume consacré à la peinture sur émail est un in-4°. de 239 pages, précédé de XXX pages de préface, accom-

(1) Librairie de Victor Didron ; décembre 1856.

pagné de planches exécutées avec le plus grand soin. Dans les deux premières parties, l'auteur traite de la nature de l'émail et des différents modes de l'appliquer sur les métaux.

Nous nous bornons à transcrire les titres des principales divisions de la troisième partie du volume :

1°. Émaillerie dans l'antiquité ;

2°. Émaillerie dans les Gaules, à l'époque de la domination romaine ;

3°. Émaillerie incrustée dans l'empire d'Orient ;

4°. Émaillerie incrustée en Italie ;

5°. Émaillerie incrustée en Occident, au moyen-âge.

L'ouvrage de M. Labarte nous paraît, sous tous les rapports, infiniment remarquable.

D. C.

Inventorium sépulchrale, publié par M. Roach-Smith. — Tel est le titre d'un magnifique ouvrage publié à Londres, en 1856, par M. Roach-Smith, et dédié à M. Mayer, de Liverpool, sur les découvertes de tombeaux et sur des objets d'antiquités trouvés dans les sépultures de 1757 à 1773, par le R. Bryon-Fausselt. Les belles planches, le texte admirablement imprimé rendent cet ouvrage aussi remarquable par la forme que pour le fond. Il se compose de 230 pages et d'un grand nombre de belles planches dont plusieurs sont en couleur, et de figures sur bois dans le texte.

D. C.

Philosophie de la procédure civile, par M. R. Bordeaux. — Les libraires Dentu, au Palais-Royal, et Durand, rue des Grès, 7, à Paris, viennent de mettre en vente un nouveau volume de M. R. Bordeaux, la *Philosophie de la procédure civile*, mémoire sur la Réformation de la justice, couronné en 1853 par l'Académie des sciences morales et

politiques de l'Institut de France. Les recherches historiques tiennent une large place dans ce travail, où l'auteur passe en revue les diverses critiques que l'ordre judiciaire a essuyées depuis la fin du XVe. siècle, et fait connaître un bon nombre de livres curieux et d'écrits singuliers.

D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Couturat, membre de l'Institut des provinces.* — M. Couturat, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de saint Maurice, ingénieur en chef des bords du Rhin, avait fait des études approfondies sur le régime des fleuves, sur les alluvions et sur tout ce qui touche aux grands travaux d'endiguement. Il avait siégé au Congrès scientifique de Strasbourg, en 1842, et avait été nommé membre de l'Institut des provinces sur la présentation des bureaux de cette grande assemblée, la plus importante de toutes les réunions scientifiques qui aient eu lieu en France.

Mort de M. le comte de Salvandy, ancien ministre. — M. le comte de Salvandy, ancien ministre de l'Instruction publique, littérateur éminent, homme de cœur et de désintéressement, vient de mourir d'une maladie qu'il n'a pas été possible de guérir et qui a pris tout à coup les caractères les plus alarmants. Nous n'avons pas à retracer la vie de l'illustre comte de Salvandy (d'autres le feront pertinemment), mais seulement à rappeler ce qu'il a fait dans l'intérêt de nos études et de la conservation des monuments. Sous ce rapport, on doit beaucoup à M. de Salvandy. Personne n'a pris plus chaudement que lui la défense des anciens monuments, et n'a désiré plus vivement les voir conserver : si le vandalisme a marché sous lui comme avant lui, il a fait de généreux efforts pour l'arrêter, et il y a souvent réussi. Les publications archéologiques, auxquelles il a donné l'im-

pulsion, ont fait beaucoup pour inculquer dans les esprits des idées de conservation.

M. de Salvandy comprenait aussi très-bien que le travail académique de la province a besoin d'être encouragé et parfois dirigé : aussi, en 1846, après une conversation qui eut lieu entre lui et M. de Caumont, et la correspondance qui la suivit, M. le comte de Salvandy nomma M. de Caumont *inspecteur-général des Sociétés savantes du Royaume :* cette fonction éminente étant gratuite, M. de Caumont l'accepta, fit un premier rapport au Ministre et lui présenta ses vues; mais, entravé par un chef de division du Ministère, il reconnut bientôt qu'il ne pourrait rien faire de sérieux. Toutefois, M. de Salvandy avait compris ce qu'il y avait de neuf dans les vues de M. de Caumont; il les avait adoptées et il mit, plus tard, à exécution plusieurs des projets dont notre confrère l'avait entretenu.

L'Institut des provinces avait excité à tort les préventions de quelques personnes, qui réussirent à les faire partager au Ministre : il craignait que cette Compagnie, pourtant bien modeste, ne fît tort à l'Institut de France : *Il ne faut pas, disait-il, que des branches partant d'un vieux tronc détournent la sève qui doit nourrir la tête.* M. de Salvandy montrait ainsi la haute opinion qu'il avait de l'Institut des provinces. Plus tard, et depuis la révolution de février, M. de Salvandy fit sa paix avec l'Institut des provinces, reconnaissant son utilité et son désintéressement.

Lors de la réunion générale de l'Association normande à Verneuil, en 1854, il siégea aux séances de cette Compagnie et à celles de la Société française d'archéologie, prit part aux discussions et prononça, au banquet final, ASSIS A LA DROITE DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES PROVINCES, un magnifique discours qui produisit un immense effet.

Depuis cette époque surtout, il suivit avec intérêt, les

travaux de ces deux Compagnies, et promit même à M. de Caumont d'écrire dans le *Bulletin monumental.*

M. le comte de Salvandy est mort à son château de Graveron, près d'Évreux, où, depuis la révolution de février,

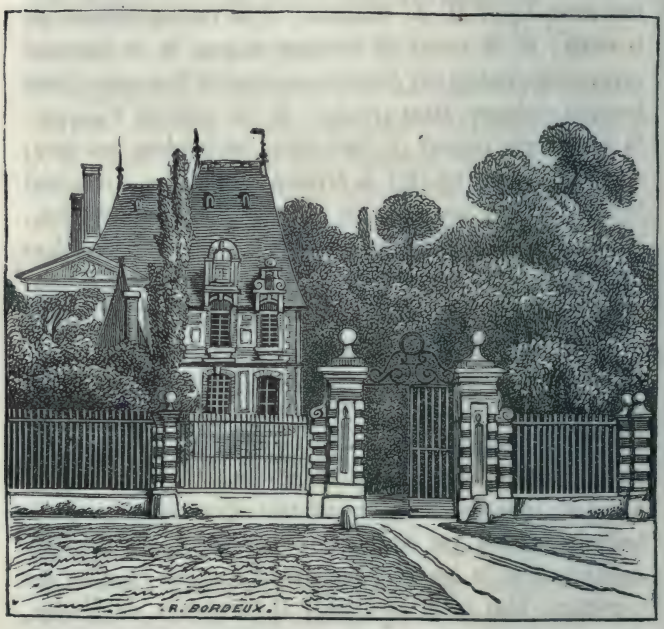

CHATEAU DE GRAVERON, ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

il passait chaque année une grande partie de son temps. Nous reproduisons une vue de ce château auquel le séjour et la mort de M. le comte de Salvandy donnent une double célébrité. L. M. S.

Mort de M. le docteur Viricel, membre de l'Institut des provinces. — M. le docteur Viricel, médecin en chef des

hospices de Lyon, était un des doyens du corps médical de cette grande ville et un des hommes les plus justement considérés.

Au Congrès scientifique de France (IXe. session) qui se tint à Lyon, en 1841, M. le docteur Viricel fut appelé à la présidence de la section de médecine et présenté, comme candidat, à l'Institut des provinces qui l'admit quelque temps après.

M. Viricel a publié un grand nombre de mémoires et d'observations sur les sciences naturelles ; il était depuis longtemps chevalier de la Légion-d'Honneur.

ERRATA.

Page 597, ligne 26, au lieu de *robe rouge foncée chamarrée de palmes*, lisez : robe rouge *foncé* chamarrée de....

Page 598, ligne 3, au lieu de : *a coûté*... lisez : *eût coûté*...

Ibid. ligne 8, au lieu de... *un sous contrôle des vitraux*, lisez : *sous un contrôle assidu, des* vitraux....

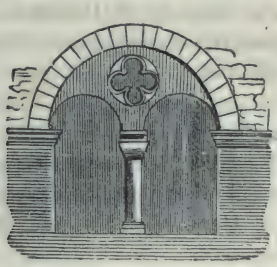

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Notice historique sur la Maladière de Dijon ; par M. Joseph Garnier, archiviste de la ville de Dijon 5

Essai sur les monuments du Roussillon (département des Pyrénées-Orientales); par M. Ed. de Barthélemy, inspecteur de la Société française d'archéologie. . . 44

Opinion de M. Parker sur l'ouvrage de M. John Ruskin, intitulé : Les palais de Venise. 66

Chronique. — Commission de la cathédrale de Lille, 72. — Comité historique de Notre-Dame-de-France, *Ibid.* — Médailles antiques trouvées près de Bernay (Eure), 77. — De lacrymatoriis sive de lagenulis lacrymarum propinquorum colligendis apud Romanos aptatis. *Ibid.* — Nécrologie. — Mort de M. Delorme, inspecteur de la Société française d'archéologie, 78. — Mort de M. le marquis Charles de Dion, 80.

Notes sur l'entrepôt de Constance ; par M. A. Ramé, membre de la Société française d'archéologie. 81

Mémoire sur les fouilles exécutées à Javols (Lozère) ; par M. Emile de Moré, membre de la Société française d'archéologie. 92

Notice sur des sépultures gallo-romaines, du second siècle de notre ère, découvertes à St.-Martin-en-Campagne, près Dieppe, en 1856 ; par M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure. 95

Compte-rendu d'une promenade archéologique à St.-Benoît-sur-Loire et dans les environs ; par M. l'abbé Crosnier, membre de la Société française d'archéologie. 104

Rapport sur les travaux archéologiques en Touraine ; par M. le comte de Galembert, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département d'Indre-et-Loire. 142

Chronique. — Séances générales de la Société française d'archéologie à Louviers (Eure), le 20 mai 1856, 148. — Séance de la Société française à Chartres, le 16 mai, *id.* — Congrès agricole et industriel de l'Association normande, le 2 juillet, à Gournay, *id.*—Congrès archéologique de France. Session de 1856, à Nantes, 149.— Séance générale de la Société française d'archéologie au Mans, le 8 juin, 152.—Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements. Session de 1856, 153. — Institut des provinces de France, 155. — Exposition de Lille, 156. — Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin Delafons, 160. — Courses historiques et archéologiques dans le département de l'Ain, 162.— Nouveau vitrail à St.-Jacques de Lisieux, 164. — Histoire de la passion de St.-Didier, *id* — Cours de littérature française par M. Hippeau, 165.—Nécrologie. — Mort de M. Meunier, graveur sur bois, membre de la Société française, *id.* — Mort de M. Vérolles, architecte du département du Calvados, 166. — Mort de M. le comte Ovide de Valgorge (de l'Ardèche), 168. — Mort de M. Bella, ancien directeur de Grignon, membre de l'Institut des provinces, *id*

Notice sur le musée d'archéologie de Grenoble ; par M. le chevalier de Radulph de Gournay, conservateur de ce musée, membre de la Société française d'archéologie. 169

Notice sur la chapelle funéraire monumentale et sur

l'église romane de St.-Restitut, diocèse de Valence (Drôme); par M. l'abbé Jouve, chanoine, inspecteur de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments. 178

Note adressée à la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques sur la fouille d'un tumulus situé sur le territoire de Rouilly-Sacey (Aube); par MM. G. Legrand et A. Gayot, membres de la Société française d'archéologie. . . . 193

Rapport sur un antiphonaire manuscrit de St^e.-Tulle (Provence); par M. l'abbé Jouve, chanoine, inspecteur de la Société française d'archéologie. . . 198

Lettre sur les monuments de la ville de Dax, adressée à M. de Caumont, par M. Léo Drouyn, inspecteur des monuments de la Gironde. 212

Note sur la crypte et le tombeau de saint Quentin; par M. Ch. Gomart, membre de la Société française d'archéologie. 226

Chronique.—Congrès archéologique de France, session de 1856, à Nantes, 234. — Congrès agricole et industriel de l'Association normande, à Gournay, 236. — Congrès scientifique de France, XXIIIe. session, 239. — Fouilles faites à St.-Paulien (Haute-Loire) aux frais de la Société française, 241. — Histoire du diocèse de Bayeux, XVIIe. et XVIIIe. siècles; par M. l'abbé Laffetay, 243. — Le Cabinet historique, Revue mensuelle, 244. — Décorations accordées à des membres de la Société française d'archéologie, 246. — Nécrologie.—Mort de MM. Augustin Thierry, membre de l'Institut; Daviel, de Rouen, sénateur; Desportes, conservateur du musée d'histoire naturelle du Mans, et de M. Fortoul, ministre des cultes et de l'instruction publique, 247.

Note sur le camp romain de Vermand (Aisne); par M. Ch. Gomart 249

Note sur le bas-relief de l'église de Saulges (Mayenne); par M. E. Hucher 264
Notice sur le tombeau de saint Loyer, évêque de Séez; par M. L. de Glanville 274
Séance tenue à Chartres par la Société française d'archéologie, le 16 mai 1856. 284
Séance générale tenue au Mans par la Société française d'archéologie, le 8 juin 1856. 298
Le castellum gallo-romain de Larçay, près de Tours; par M. de Caumont. 308
Chronique. — XXIIIe. session du Congrès scientifique de France, à La Rochelle, le 1er. septembre. 321. — Chute du pont de Pont-de-l'Arche, *id.* — Arques et Archelles, 324. — Essai historique sur Gisors et ses environs, depuis leurs premiers temps jusqu'à nos jours; par M. Gédéon Dubreuil, 327. — Nécrologie. — Mort de M. le marquis de Dollon, de la Sarthe, *id.* — Mort de M. le marquis de Miramon, de la Haute-Loire, 328. — Mort de M. Le Chevalier, de Pont-l'Evêque, *id.*

Mémoire sur la coutume de placer des vases dans la sépulture de l'homme, et spécialement dans les sépultures chrétiennes, depuis le XIe. jusqu'au XVIIe. siècle; par M. l'abbé Cochet 329
Rapport sur la chape arabe de Chinon (Indre-et-Loire), lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; par M. Reinaud, membre de l'Institut. 364
Notes sur quelques monuments du Roussillon; par M. L. de Bonnefoy. 379
Mélanges d'archéologie. — Le système défensif des Romains dans le pays éduen; par M. Bulliot, 397. — Une villa romaine en Angleterre; par M. l'abbé Cochet, 407.
Chronique. — Congrès scientifique de France, XXIIIe. session, 411. — Congrès international de Bruxelles,

414. — Séances générales tenues à Louviers, par la Société française d'archéologie, en mai 1856, 416. — Découvertes d'antiquités romaines et d'un tumulus gaulois dans le département de l'Eure, *id.* — Fouilles faites à Vienne, 419. — Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans, 420. — Architectural Notes on the churches and other medieval buildings of Suffolk, 421. — Dictionnaire d'esthétique chrétienne; par M. l'abbé Migne, 422. — Repertorium Commentationum à Societatibus litterariis editarum, secundum disciplinarum ordinem digestum, 423. — Travaux du Comité d'archéologie diocésain de Trèves, par M. le baron de Roisin, *id.*

Mémoire sur la coutume de placer des vases dans la sépulture de l'homme, et spécialement dans les sépultures chrétiennes, depuis le XIe. jusqu'au XVIIe. siècle; par M. l'abbé Cochet *(Suite et fin)*. 425

Découverte dans le Finistère d'un dépôt de figurines gallo-romaines. Lettre à M de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie, par M. Du Chatellier, membre de la Société et de l'Institut des provinces de France. 447

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie, dans les séances des 20 novembre 1855 et 2 septembre 1856, sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques; par M. de Caumont. . . . 457

Chronique. — Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1857, 505. — Pierre tombale trouvée en démolissant le pont de Pont-de-l'Arche, 510. — Sculptures gallo-romaines trouvées à Sens, 511. — Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances, par M. Renault, 513. — Glossaire du Patois normand, par M. Louis Du Bois, 514. — Notice historique sur la foire de St.-Jean, à Amiens, par M. l'abbé Corblet, 516. — Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, par l'abbé J. Nadaud,

id. — Du culte de St.-Lazare à Autun, par M. l'abbé Devoucoux, *id.* — Nécrologie. — Mort de M. Azaïs, président de la Société archéologique de Beziers, membre de la Société française, 518. — Mort de M. Chavin de Mallan, membre de l'Institut des provinces, *id.*

Quelques questions traitées dans les conférences archéologiques internationales convoquées à Paris, en 1855, par la Société française d'archéologie; par M. de Verneilh, inspecteur-divisionnaire de la Société. . 521

Notice sur le dédale ou labyrinthe de l'église de Reims; par M. Louis Paris, membre de la Société française d'archéologie. 540

Notice historique et archéologique sur l'ancienne cloche de Souvigny et sur le Prieur sous l'administration duquel elle a été fondue; par M. B. de Conny, bibliothécaire-archiviste de la ville de Moulins. . . 552

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie dans les séances des 20 novembre 1855 et 2 septembre 1856, sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques; par M. de Caumont. . . . 559

Chronique. — Congrès des délégués des Sociétés savantes, le 13 avril 1857 et jours suivants, 595. — Restauration d'une verrière à la Madeleine de Verneuil, 596. — Les vies des saints du Poitou et des personnages d'une éminente piété qui sont nés ou qui ont vécu dans cette province; par M. de Chergé, 598. — Histoire de sainte Radégonde, reine de France et patronne de Poitiers, par le Même, *id.* — Nécrologie. — Mort de M. l'abbé Arthur Martin, *id.* — Mort de M. le vicomte de Santarem, membre étranger de l'Institut des provinces, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 599. — Mort de M. Schwilgué, membre de l'Institut des provinces, à Strasbourg, *id.* — Mort de M. le baron de Hammer

Purgstall, membre étranger de l'Institut des provinces, 600.

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie dans les séances des 20 novembre 1855 et 2 septembre 1856, sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques ; par M. DE CAUMONT. . . . 601

Notice sur la Commanderie de Garidech, dépendance de l'ordre militaire et hospitalier de St.-Jean de Jérusalem, et relevant du grand prieuré de Toulouse ; par M. le vicomte DE JUILLAC, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie. . . . 637

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE. — Le monastère de Belle-Aigue et le château de Blot-le-Rocher ; par M. le comte de MONTALEMBERT, 650. — Sur le prix de la main-d'œuvre au XVe. siècle ; par M. L. PARIS, 651. — Séances tenues à La Rochelle les 2 et 10 septembre 1856 par la Société française d'archéologie, 655. — Pierre tombale et vases du XIIIe. siècle trouvés au Havre (section de Leure) ; par M. l'abbé COCHET, 658. —Histoire de l'abbaye princière et impériale de Corvey et des villes de Corvey et de Honter ; par M. Paul WIGAND, note par M. J. DEVAUX, 661.

CHRONIQUE.—Modification de l'arrêté pris à La Rochelle concernant la tenue de la XXVe. session du Congrès, 666. — Retour de M. de Verneilh, 667. — Constructions antiques découvertes à Valailles, près Bernay, *id.*—Recherches sur les peintures en émail dans l'antiquité et au moyen-âge ; par M. Jules LABARTE, 668.--Inventorium sepulchrale, publié par M. ROACH-SMITH, 669.—Philosophie de la procédure civile; par M. R. BORDEAUX, *id.* — NÉCROLOGIE. — Mort de M. Couturat, membre de l'Institut des provinces, 670. — Mort de M. le comte de Salvandy, ancien ministre, *id.* — Mort de M. le docteur Viricel, médecin en chef des hospices de Lyon, membre de l'Institut des provinces. 672

Caen, imp. de A. Hardel

LIBRARY
NOV 19 1981
UNIVERSITY OF TORONTO

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

(SESSION DE 1857.)

Les membres de la Société française d'archéologie sont convoqués, à Mende (Lozère), pour le 24 août 1857, et à Valence (Drôme), pour le 29 août du même mois. M. de Moré, à Mende, et M. l'abbé Jouve, à Valence, recevront les notices qui seront destinées au Congrès.

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

1834 — Caen.	1842 — Bordeaux.	1851 — Nevers.
1835 — Douai.	1843 — Poitiers.	1852 — Dijon.
1836 — Blois.	1844 — Saintes.	1853 — Troyes.
1837 — Le Mans.	1845 — Lille.	1854 — Moulins.
1838 — Tours.	1846 — Metz.	1855 — Châlons.
1839 — Amiens.	1847 — Sens.	1856 — Nantes.
1840 — Niort.	1849 — Bourges.	
1841 — Angers.	1850 — Auxerre.	

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *St.-Lo*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neufchâtel*, à *Reims*, à *Evreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Châlon-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *Lillebonne*, à *Bernay*, au *Neubourg*, à *Beaune*, à *Arras*, à *Toulouse* et à *La Rochelle*.

Statistique Monumentale du Calvados; par M. de Caumont. Trois volumes in-8°. de chacun 600 pages, ornés de 200 vignettes. — Le 3e. volume comprend les arrondissements de Vire et de Bayeux.

Le 4e. volume, qui complètera l'ouvrage, sera consacré aux arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque.

Caen, Typ. de A. Hardel.

BINDING SECT. APR 16 1982

N
2
B95
t.22

Bulletin monumental

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY